



NUNC COGNOSCO EX PARTE



TRENT UNIVERSITY  
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive  
in 2019 with funding from  
Kahle/Austin Foundation







LE  
DUC D'AUMALE

Les auteurs et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1898.

OEUVRES HISTORIQUES DU MÊME AUTEUR :

<b>La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire.</b> ( <i>Couronné par l'Académie française, prix Gobert.</i> )	1 vol.
<b>Le Cardinal Consalvi.</b> ( <i>Épuisé.</i> )	1 vol.
<b>Histoire des Conspirations royalistes du Midi, sous la Révolution.</b> ( <i>Couronné par l'Académie française.</i> )	1 vol.
<b>Histoire de l'Émigration : LES BOURBONS ET LA RUSSIE. — LES ÉMIGRÉS ET LA SECONDE COALITION. — COBLENTZ.</b> ( <i>Couronné par l'Académie française.</i> )	3 vol.
<b>Histoire de la Restauration</b>	1 vol.
<b>La Terreur Blanche.</b> ( <i>Épuisé.</i> )	1 vol.
<b>Le Ministère de M. de Martignac.</b> ( <i>Couronné par l'Académie française.</i> )	1 vol.
<b>Le Procès des Ministres de Charles X.</b> ( <i>Épuisé.</i> )	1 vol.
<b>Souvenirs de la Présidence du Maréchal de Mac Mahon.</b>	1 vol.
<b>La Vérité sur l'Essai de Restauration monarchique de 1873.</b> ( <i>Épuisé.</i> )	1 vol.
<b>Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe.</b>	1 vol.
<b>Poussière du passé</b>	1 vol.

ROMANS HISTORIQUES

<b>Mademoiselle de Circé</b>	1 vol.
<b>Drapeaux ennemis</b>	1 vol.
<b>Don Rafaël</b>	1 vol.

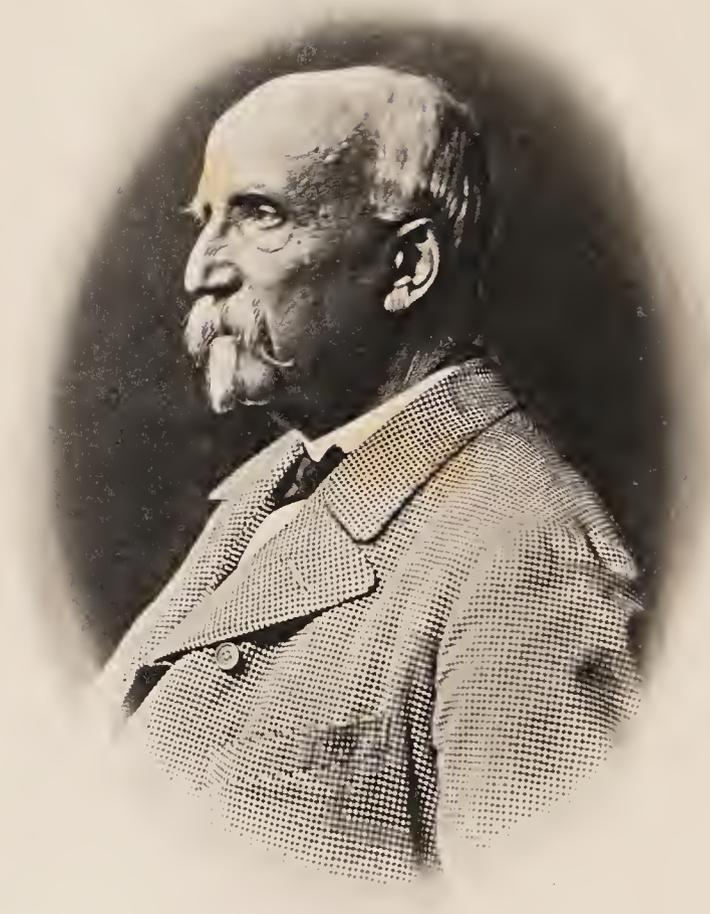
EN PRÉPARATION :

**Louis XVIII et le duc Decazes, d'après des documents inédits.**

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

**La Mongautier, roman historique.**





Hellm. Fillon & Heuse

Imp. A. Maure

LE DUC D'AUMALE  
en 1896

Paris, N. 100118 & Cie Edif.

LE  
DUC D'AUMALE

1822 — 1897

PAR

ERNEST DAUDET

---

*Avec deux portraits en héliogravure*



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

---

1898

*Tous droits réservés*

DC 280.5

.A8A3

## INTRODUCTION

---

*Sans tenir la première place dans les événements qui ont marqué les temps où il a vécu, le duc d'Aumale en a occupé une considérable. Il la devait non seulement à sa naissance, mais encore à cette impression, qu'il donna sans cesse à ceux qui l'approchaient, que s'il lui eût été permis d'exercer quelque influence sur ces événements, peut-être en eût-il changé le cours et les eût-il fait aboutir à d'heureuses issues. Parfois, quand on l'écoutait, il semblait dater d'un autre âge et appartenir à ces époques où les âmes françaises apparaissent plus hautes, plus fières, plus ardentes que de nos jours. Cependant tel que nous l'avons connu, avec son vibrant patriotisme, son libéralisme de pensée et d'action, l'universalité de ses connaissances, sa vivacité intellectuelle, sa bravoure militaire, ses goûts de grand seigneur et d'artiste, il était certes le plus moderne des princes, — une sorte de trait d'union entre le présent et le passé.*

*Comme pour grandir sa physionomie et la rendre digne de figurer au premier rang dans l'histoire, le destin mit sur sa route, en une suite d'événements privés ou publics, tout ce*

a

qui contribue à créer les légendes : la gloire précoce, les deuils cruels, l'exil amer, les rigueurs imméritées, celles du sort et celles des hommes. Il porta en chrétien, en prince, en Français, le faisceau de ses trop rares joies et le fardeau de ses trop nombreuses tribulations. Une fois rentré dans son pays, il parlait sans amertume de ceux qui, par deux fois, l'avaient proscrit, comme si, en touchant le sol natal, il s'était trouvé subitement consolé, guéri, et avait pardonné aux proscrits. A la fin de sa vie surtout, tout en lui témoignait de cette généreuse clémence, et, de même aussi, ses paroles, ses actes trahissaient l'immense joie qu'il ressentait à vivre dans sa patrie et à fouler de ses pieds « la poussière de France ».

Cependant, comme s'il n'eût pas épuisé toutes les douleurs du prince, du patriote, du fils, de l'époux, du père, du soldat, la destinée lui en réservait une autre dont, heureusement, il n'eut pas le temps de souffrir : celle d'expirer loin de cette patrie bien-aimée à laquelle, dès qu'il put sentir et comprendre, il avait donné tout son esprit et tout son cœur.

Ainsi tout a contribué. — ses origines, sa valeur personnelle, les circonstances de sa vie, — à lui créer un piédestal. d'où, vivant, il ne descendit jamais une fois qu'il y fut hissé et où, mort, il semblera de plus en plus grand. On a pu déjà prévoir ces choses au moment de son trépas, dans les regrets et dans les hommages prodigués autour de son cercueil. L'histoire leur donnera plus de précision, un relief plus accusé. Peu d'hommes, depuis cinquante ans, ont été autant que le duc d'Aumale, un « personnage historique ».

Le premier souvenir que j'ai gardé de lui remonte à l'époque de sa rentrée en France, en 1871. Depuis, je le revis sou-

vent, et j'ai toujours vécu parmi quelques-uns de ses amis les plus intimes et les plus chers. Historien, familiarisé par des études antérieures avec les grands épisodes où figurèrent ses parents, l'idée devait naturellement m'être suggérée d'écrire un livre en guise d'hommage à sa mémoire. Ce livre, mes souvenirs personnels et la bienveillance des amis du prince m'ont permis de l'entreprendre. J'adresse ici à tous ceux qui m'apportèrent leur concours le témoignage de ma vive et sincère gratitude.

Je n'ai pas la prétention d'avoir écrit sur le duc d'Anjou l'œuvre définitive à laquelle a droit sa mémoire, ni par conséquent d'avoir élevé le monument qu'elle mérite et qui perpétuera son souvenir. Comment aurais-je pu nourrir pareille ambition quand le dépouillement des volumineux papiers qu'il a laissés n'est pas achevé, et lorsque des années sans doute s'écouleront avant que, ces précieux documents étant mis au jour, son histoire puisse s'éclairer de leur lumière? Moins prétentieuse a été ma tentative. Au lendemain de la mort du prince, lorsque tant de témoins de ses actions vivent encore et peuvent confirmer ou rectifier mes récits, je n'ai voulu, en le suivant dans sa longue carrière, qu'en fixer les principaux traits avant que le temps les effaçât.

Tel qu'est ce travail, quelque incomplet qu'il soit, je me rends ce témoignage que, dans son exécution, mon cœur n'a pas eu une moindre part que mon esprit. Entraîné par une admiration à laquelle venaient, à chaque pas, se mêler des regrets nés du spectacle de tant de dons rares et merveilleux inutilisés trop tôt et perdus pour la patrie, j'ai mis à écrire ce livre une ardeur passionnée, dévoré du souci de ne m'in-

*spirer que de la vérité, de l'exprimer telle qu'elle m'apparaissait et de ne rien négliger pour la découvrir au milieu de dires parfois confus et souvent contradictoires. Durant six mois, il m'a pris tout entier, ce livre; il a été mon tourment et ma joie.*

*En le présentant au public sans me dissimuler ce qui y manque, j'ose déclarer que quiconque sera plus tard en état d'entreprendre l'œuvre définitive dont je parlais plus haut, et le tentera, devra nécessairement ouvrir la mienne et se documenter peu ou prou dans ces pages sincères où, pour la première fois, est présentée dans son cadre, de son commencement à sa fin, dans un ensemble imposant de pièces historiques et tout au moins avec ses grandes étapes, sinon dans tous ses détails, la vie du duc d'Anmale. Sans doute, pourra-t-on la faire mieux connaître. Mais je ne pense pas qu'on parvienne à modifier sensiblement l'opinion que les lecteurs auront pu s'en faire d'après mes récits. Fort de cette conviction dont il m'a suffi de me sentir animé pour être payé de mes efforts et de ma peine, j'espère qu'on ne me contestera pas, à défaut d'autres mérites, celui d'avoir tracé et jalonné la route par laquelle le duc d'Anmale entrera dans l'histoire.*

*E. D.*

*15 décembre 1897.*

# LE DUC D'AUMALE

---

## CHAPITRE PREMIER

### ANNÉES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE

La naissance. — Milieu familial. — Louis XVIII et le duc d'Orléans. — Mme de Genlis. — Le premier spectacle. — Éducation. — Les fils du roi, fonctionnaires. — Cuvillier-Fleury, précepteur du duc d'Aumale. — Le duc d'Aumale au collège. — Épisodes de ce temps. — Le goût pour l'histoire. — La famille d'Orléans aux Tuileries. — Un prince patriote. — Extraits de correspondances. — La folie de l'épée. — Ambition d'un sous-lieutenant. — Soldat et cocardier. — Fin des études. — La grâce de Barbès. — Le duc d'Orléans et le duc d'Aumale. — En vue de la Terre promise. — Départ pour l'Algérie.

Il existe aux Archives nationales un registre in-folio, doré sur tranches, relié en velours bleu, orné sur sa couverture d'un écusson fleurdalisé. C'est sur ce registre, confié à la garde des pairs du royaume, qu'étaient inscrits, au temps de la monarchie, les actes de l'état civil des princes de la maison de France. On y voit figurer, à la date du 16 janvier 1822, l'acte de naissance de Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, cinquième fils de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans et de Son Altesse Royale Madame la duchesse d'Orléans (1).

(1) En sa qualité de fille du roi de Naples, la duchesse d'Orléans

La naissance a été constatée, aux termes de l'ordonnance du roi du 23 mars 1816, par M. le chancelier de France, accompagné du marquis de Sémonville, pair de France, grand référendaire de la Chambre des pairs, et du chevalier Cauchy, garde des archives de ladite chambre, greffier de l'état civil de la maison royale, en présence du marquis de Lauriston, pair de France, ministre secrétaire d'État de la maison du roi, et du marquis de Brézé, pair de France, grand maître des cérémonies de France.

Les témoins désignés par le roi et qui ont signé, en cette qualité, tant le procès-verbal que l'acte de naissance, sont : M. le marquis de Lally-Tollendal, pair de France, ministre d'État, et M. le prince duc de Poix, pair de France, capitaine des gardes du corps du roi. L'un et l'autre de ces actes ont été inscrits sur le double registre de l'état civil de la maison royale, déposé aux archives de la Chambre des pairs.

Le lendemain, 17 janvier, le *Moniteur* annonce dans sa partie officielle l'accouchement de la duchesse d'Orléans. Le 18, la partie non officielle ajoute : « Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans est venu annoncer au roi l'heureuse délivrance de Son Altesse

était traitée d'Altesse Royale, tandis que son mari, à qui le roi Louis XVIII refusait obstinément le même titre, n'avait que celui d'Altesse Sérénissime.

Lorsqu'ils allaient ensemble aux Tuileries, un huissier ouvrait la porte à deux battants et annonçait :

« Son Altesse Royale Madame la duchesse d'Orléans. »

Puis, refermant un des battants, il reprenait :

« Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc d'Orléans. »

Ils se plaignirent à plusieurs reprises, l'un et l'autre, de cette différence de traitement. Mais le roi, qui n'aimait pas le duc d'Orléans, refusa toujours de faire droit à ses réclamations comme à celles de la princesse. C'est Charles X qui, lors de son avènement, mit fin à cette anomalie.

Royale, son épouse, qui est accouchée d'un garçon. Madame (1), les princes (2) et Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry se sont rendus au Palais-Royal pour rendre visite à Madame la duchesse d'Orléans. » Le même jour, le roi envoie le duc d'Avary complimenter les parents du nouveau-né. Il sera tenu sur les fonts baptismaux par Mademoiselle d'Orléans et par le duc de Bourbon, fils du prince de Condé et père du duc d'Enghien. En attendant la cérémonie du baptême, il a été ondoyé par le curé de Saint-Roch.

Avant d'entrer dans le récit qui complétera ce qu'on sait déjà du prince dont les formalités d'une antique étiquette accueillaient ainsi la naissance, il convient de décrire le foyer familial où il allait vivre.

« Au milieu des grandeurs de la cour, disait-il plus tard en parlant de ses parents, le duc et la duchesse d'Orléans vivaient en gens simples. Montés sur le trône, ils se firent honneur de persévérer dans cette simplicité d'aspirations, de manières, de goûts, qui rendait leur intérieur agréable et charmant et qu'ils communiquèrent à leurs enfants. Un esprit de famille régnait parmi eux, créait entre eux cette solidarité qui naît de la tendresse réciproque de ceux qui vivent au même foyer. Les leçons d'urbanité, de modestie, de noble fierté, sortaient tout naturellement, grâce à la ferme bonté des parents, de cette existence où tout aboutissait à la conclusion que la valeur personnelle développée par le travail est nécessaire à tous (3). »

Il est aisé de comprendre, après avoir lu ces lignes,

(1) La duchesse d'Angoulême.

(2) Le comte d'Artois et le duc d'Angoulême.

(3) Propos tenus à l'auteur par le duc d'Aumale, à l'issue d'un déjeuner à Chantilly.

quels principes le duc d'Aumale suçà avec le lait. Aussi garda-t-il toujours de son enfance, de la sollicitude dont elle avait été enveloppée par son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, un souvenir attendri en même temps qu'une admiration profonde pour ceux à qui il devait « le meilleur de lui-même » et de qui il aurait pu dire comme le poète :

Car en moi rien n'est bon qui ne vous appartienne (1).

La vie du duc et de la duchesse d'Orléans, quand il vint au monde, était aussi paisible qu'elle était simple, l'hiver au Palais-Royal, l'été à Neuilly, presque une vie bourgeoise, relevée par ces goûts rares et délicats que Louis-Philippe, quand il fut roi, manifesta en restaurant le palais de Versailles et en en faisant un musée historique et national. Le futur souverain des Français vivait à cette époque très en dehors de la politique. Louis XVIII l'en tenait systématiquement éloigné. Les relations entre les Tuileries et le Palais-Royal restaient correctes, mais sans cordialité. Les souvenirs de la Révolution pesaient toujours sur elles.

Bien que pendant l'émigration le roi eût exigé et accepté la soumission des princes d'Orléans et qu'elle eût été, de la part de ceux-ci, entière et complète, le seul d'entre eux qui fût encore vivant était toujours l'objet d'une défiance et de rancunes que ni le temps ni son attitude n'avaient effacées. Il ne paraissait donc à la cour que lorsque le roi ou les formalités d'une étiquette méticuleuse l'y appelaient. Il vivait chez lui, entouré de quelques amis fidèles, très soucieux de garder son rang, mais également préoccupé de ne pas paraître s'imposer

(1) VICTOR DE LAPRADE, Dédicace des *Poèmes évangéliques*.

aux Tuileries, suivant de haut et de loin les incidents de la vie publique, dissimulant de son mieux combien ils le passionnaient, se consacrant à sa femme et à ses enfants en homme pour qui les joies du foyer domestique sont les plus grandes qu'on se puisse donner ici-bas.

Tel est le milieu dans lequel le duc d'Aumale passa ses premières années, entendant parler à toute heure des devoirs auxquels, aux hauteurs où l'avait mis sa naissance, il était plus tenu que d'autres, et rarement des droits qu'elle lui donnait.

Le duc d'Orléans était soucieux de ne pas élever ses enfants ainsi qu'il avait été lui-même. Il avait trop souffert de l'abandon de son père, de l'intrusion, dans la vie de celui-ci, de femmes dont l'influence était une injure à sa mère et des singuliers procédés d'éducation qu'employait à son égard Mme de Genlis, pour ne pas craindre d'imposer à ses fils le même supplice.

Il se rappelait avec amertume le temps où, absolument livré à l'autorité de cette éducatrice, privé de tendresse et de conseils affectueux, il était contraint à mille servitudes qui le blessaient et l'humiliaient sans lui rien apprendre d'utile à l'état qui l'attendait dans le monde, sans améliorer son esprit et son cœur (1). Pourquoi Mme de Genlis exigeait qu'avec sa sœur il montât le bois, allât puiser de l'eau, cultivât un jardin et portât à ses chaussures des semelles de plomb, il ne l'avait jamais bien compris, et quand lui-même eut des enfants à élever, il se promit, d'accord avec la duchesse d'Orléans, et tout en leur donnant des maîtres, de ne jamais oublier que les meilleurs éducateurs sont encore le père et la

(1) Il en parlait avec amertume, et, dans ses papiers inédits, on retrouve fréquemment l'impression pénible et douloureuse qu'il avait gardée de ces premiers temps de sa vie.

mère, quand ils sont pénétrés des obligations que leur imposent la conscience et la loi naturelle.

Il entendait que leur intelligence et leur âme fussent cultivées dans une atmosphère familiale, dans la douceur fécondante des foyers unis. A toute heure, même quand il fut roi, il faisait trêve aux soucis, aux occupations dont il était accablé, pour s'occuper de ses emants, se rendre compte des développements de leur raison, de leurs progrès intellectuels, de leur santé. Il ne dédaignait pas de partager leurs jeux, ou de les associer à ce qu'il considérait comme un plaisir pour lui-même.

« Le plus ancien souvenir que je conserve du théâtre est celui-ci, racontait un jour le duc d'Aumale dans l'atelier d'un peintre qui faisait son portrait. J'étais tout petit et je jouais, après dîner, sur le tapis du salon, au Palais-Royal. Mon père entra et dit à ma mère :

« Je vais emmener Henri voir Talma (1). »

« Il me prit dans ses bras et, par le corridor qui reliait le Palais-Royal à la loge de la cour, me fit faire ma première entrée à la Comédie-Française. Il m'installa dans un coin de la loge, en me recommandant d'être bien sage. Je le lui promis, et d'abord je n'eus pas grand-peine à tenir ma promesse. J'étais ravi d'apercevoir devant la rampe à quinquets se promener de belles dames qui s'avançaient majestueusement, en faisant des gestes magnifiques pour raconter des choses que je ne comprenais pas. Hélas ! à l'entrée de Talma, tout se gâta. Le sublime artiste jouait Oreste. Au moment de ses fureurs, je me mis à pousser des cris horribles à la vue de cet homme terrifiant. Mon père n'eut que le temps de me rapporter au plus vite près de ma mère, qui, avec beau-

(1) On l'appelait Henri, mais plus communément Mimi.

coup de peine, réussit à me consoler. Telle fut ma première et tragique apparition au Théâtre-Français (1). »

Le duc d'Aumale goûta donc, en venant au monde, et dans toute sa douceur, le miel des tendres caresses qui, non moins que l'exemple et mieux que les trop dures leçons, façonnent l'âme et la préparent à la vie, quand elles ont pour contrepoids une discipline morale de tous les instants, d'autant plus efficace qu'elles sont assez intelligemment prodiguées pour en alléger le poids et la rigueur. A cet égard, on peut dire que Louis-Philippe était passé maître. Nul n'eut à un plus haut degré que lui l'art de corriger, par la discipline, dans sa famille, les excès de la tendresse, et de tempérer, par les témoignages incessants de cette tendresse, les sévérités nécessaires. Pour remplir ce devoir, il trouva dans la noble princesse qu'il avait associée à sa vie une collaboratrice intelligente qui toujours l'approuva dans ses vues sur leurs fils et n'eut jamais à le désavouer.

Un des anciens condisciples du duc d'Aumale (2) a

(1) Communiqué par M. Henri Cain, auteur d'un beau portrait du prince, au pastel, et qui tient de lui diverses anecdotes de sa vie, racontées au cours des séances de pose.

(2) M. Buisson, ancien député de l'Aude à l'Assemblée nationale de 1871, jadis condisciple du duc d'Aumale au lycée Henri IV et auteur d'une très attachante étude intitulée : *Henri d'Orléans duc d'Aumale*. Quoique publiée depuis la mort du prince, elle avait été écrite de son vivant. L'auteur voulut la lui lire, ce à quoi se prêta le duc d'Aumale avec sa bonne grâce accoutumée.

« Pendant que je la lui lisais, m'a écrit M. Buisson, il la soulignait de coups de tête approbatifs, précisément aux passages relatifs à ses sentiments et à sa conduite dans l'Assemblée nationale. Après ma lecture, je lui dis :

« — Monseigneur, si vous vous trouvez ressemblant, je vous demande un signe. J'ai cité Macaulay ; je ne sais pas l'anglais et j'ai pris la traduction je ne sais où. J'aimerais à l'avoir traduite par vous et écrite de votre main. Ce sera la preuve que j'ai dit de vous ce qu'il fallait en dire.

« Je reçus la traduction le surlendemain. »

raconté que l'expérience du roi Louis-Philippe avait établi, pour le bien commun de son intérieur et de l'État, une hiérarchie sérieuse entre ses fils. Rien n'est plus vrai. Il ne voulait pas que l'aîné, l'héritier de son trône, pût être gêné par les autres. D'après les lois de cette hiérarchie, cet aîné, le duc d'Orléans, celui qu'on appelait le Prince royal, avait seul le droit de s'occuper des questions courantes de la politique. Seul il était admis à les discuter, à en poursuivre l'étude, à les critiquer, le cas échéant.

D'autre part, ses frères, dans la pensée de leur père, lui devaient le respect. Ils le lui accordèrent sans peine et sans cesser de l'aimer. Le duc d'Aumale, notamment, conçut pour son aîné, doué de qualités si variées et si fortes, une déférence mêlée de fraternel amour, qui le lui fit toujours considérer comme un chef digne de vénération. Après le tragique événement où périt ce prince sur qui reposaient tant de légitimes et radieux espoirs, cette déférence se transforma en une sorte de culte que le duc d'Aumale a conservé toujours aussi vivace jusqu'à la fin de sa vie. On peut dire que son frère fut le modèle qu'il s'était proposé et de la conduite duquel il lui était doux de s'inspirer dans les diverses circonstances de sa longue carrière, où il eut à prendre des résolutions importantes. Il aimait alors à se demander : « Qu'aurait fait d'Orléans? Que m'eût-il conseillé? »

Du reste, il avait ce bonheur de pouvoir se reporter avec la même confiance au souvenir de ses parents. Il savait que de là aussi n'auraient pu lui venir que de bons conseils, et ces conseils il les eût suivis avec la docilité d'un enfant plié à l'obéissance dès le berceau. Plus tard, le roi Louis-Philippe résumera comme suit les effets de l'éducation qu'il a donnée à ses fils.

« Ne vous y trompez pas, dira-t-il un jour à M. Guizot, mes fils sont d'excellents fonctionnaires (1). »

Et c'est bien là ce qu'il avait voulu qu'ils fussent, à l'exception du duc d'Orléans, qui, devant régner un jour, avait droit à une initiative que ses parents n'eussent pas tolérée de la part de ses frères. Fonctionnaires ! Ceux-ci ne considéraient pas que l'épithète fût offensante pour eux. Il est arrivé au duc d'Aumale de se l'appliquer à lui-même dans des entretiens avec ses amis, sans croire se diminuer en se qualifiant de la sorte. Plusieurs actes de sa vie que nous aurons à rappeler au cours de ce récit, lesquels ont surpris ou affligé ceux de ses familiers qui auraient voulu le voir alors plus net et plus résolu, se peuvent expliquer par cette première éducation. Elle le poussa à considérer que sa volonté devait céder à celle des dépositaires du pouvoir. Il s'est toujours énergiquement prononcé à ce sujet. Et sans doute est-ce là ce qui a pu faire supposer parfois, à l'étudier à travers certains de ses actes, qu'il était dépourvu de résolution.

Il ne serait pas cependant impossible d'établir que ce défaut de résolution n'existait chez lui qu'en apparence. Il lui a été surtout reproché par ceux qui trouvaient mauvais qu'il se fût refusé à jouer un rôle de prétendant ou d'aspirant au gouvernement, alors qu'élevé en cadet, destiné à obéir à l'aîné de la famille, il n'était qu'un prince de sang royal sans droits personnels. On en pourrait mieux juger s'il se fût trouvé, de par sa naissance, le chef de sa maison et, par exemple, à la place du comte de Chambord. Un jour, comme il revenait de Versailles en chemin de fer, un de ses compagnons de route citait devant lui cette parole de l'auguste exilé de Frohsdorf :

(1) Raconté par M. Guizot chez le duc de Broglie.

« Je ne peux oublier que je suis le descendant de saint Louis. »

— Eh ! sacrebleu ! s'écria le duc d'Aumale, il devrait bien aussi ne pas oublier qu'il est le descendant de Henri IV (1).

On peut en conclure que lui ne l'eût pas oublié. Mais s'il fut trop hiérarchisé, au gré de quelques-uns de ses amis, on ne saurait perdre de vue que c'était le fait de son éducation, des leçons qu'il avait reçues de son père, lequel avait voulu qu'il en fût ainsi.

Le duc d'Aumale venait d'atteindre sa cinquième année, lorsque, en 1827, Louis-Philippe, encore duc d'Orléans, songea à lui donner un maître qui devait commencer son instruction et la continuer jusqu'au bout. Trouver ce maître digne d'élever son fils n'était pas chose aisée. Mais la difficulté fut promptement vaincue. Le hasard amena au Palais-Royal, du premier coup, l'homme qui convenait le mieux à ces fonctions. C'était un jeune professeur, nommé Cuvillier-Fleury, naguère attaché comme secrétaire particulier au roi Louis, frère de l'empereur Napoléon (2). « Vous étiez un enfant, disait, quarante-six ans plus tard, au duc d'Aumale, Cuvillier-Fleury, en le recevant à l'Académie française ; j'étais un jeune homme. Nous allions être, vous, mon disciple, moi, votre maître. Nous avons vécu ainsi douze ans, tout le cours d'une éducation classique, dans ces rapports où la subordination vous était facile, moins par mon fait que par le vôtre. J'avais accepté une tâche, celle d'élever un prince fran-

(1) Cité par le *Times*.

(2) J'ai trouvé dans les papiers du premier duc Decazes un billet de l'ex-roi de Hollande, en date du 15 août 1814, et ainsi conçu : « Je prie M. Fournier et M. Decazes de donner en mon nom, sur les fonds qu'ils ont à moi, des secours proportionnés à leurs besoins : 1° à la famille Cuvillier-Fleury ; 2° à la fille du colonel Donnat, mon ancien aide de camp. — Louis. »

gais, que les plus grands docteurs de l'Église chrétienne n'abordaient qu'en tremblant; l'Université me prêtait la force qui m'eût manqué. Vous aviez une mère admirable qui a fait l'éducation de votre âme. Le roi Louis-Philippe vous apprenait la vie humaine, dont il avait l'expérience déjà longue et la pratique toujours active. L'Université était la véritable institutrice de votre esprit. »

Ces quelques lignes ne contribuent pas peu à caractériser l'enseignement du jeune maître à son élève. Ce fut au plus haut degré un enseignement universitaire et démocratique, ce dernier mot étant pris dans son sens le plus juste et le plus élevé. Louis-Philippe avait en ces matières, on l'a vu, des idées très personnelles, très audacieuses même pour le temps où il les exprimait et les pratiquait.

« Il faut que mes fils restent princes, disait-il à M. Cuvillier-Fleury; le métier est rude aujourd'hui; je ne veux pas, sous prétexte de renoncer à quelques avantages de leur état, qu'ils échappent à ses devoirs ou à ses dangers; mais il faut élever les princes comme s'ils ne l'étaient pas. »

La doctrine était téméraire autant que neuve. « Les grands, prêchait jadis Massillon, ne doivent leur élévation qu'aux besoins publics... et ils sont faits pour le peuple. » A la faveur de ces paroles, il est permis de se demander si Louis-Philippe, lorsqu'il souhaitait que les princes fussent élevés comme s'ils ne l'étaient pas, n'anticipait pas sur son temps; si, même encore aujourd'hui, il n'est pas nécessaire qu'un prince soit élevé comme tel et spécialement pour sa fonction, pour son office social, avec l'idée supérieure que, de la place où ils sont, les princes voient des motifs de décision et d'action qui sortent de la règle commune, dans les circonstances critiques. Mais

ceci est la doctrine aristocratique, et Louis-Philippe en professait une toute différente qui, mise en pratique à l'égard de tous ses fils, lui a si bien réussi qu'on ne saurait le blâmer, après l'expérience faite pour l'ainé, d'avoir continué pour les autres. Le duc d'Orléans avait été mis au collège. Ses frères y allèrent après lui, et le collège Henri IV s'ouvrit pour le duc d'Aumale, quand il eut l'âge d'y entrer, comme il s'était ouvert pour eux (1). Il en devint bientôt un des plus brillants élèves, toujours à la tête de sa classe et, à partir de 1834 jusqu'en 1839, annuellement nommé ou couronné au concours général. Il y obtint, étant en rhétorique, le deuxième prix d'histoire et le deuxième prix de discours français. Cette année-là, le roi se rendit à la Sorbonne pour voir couronner son fils. Quant à la reine, elle ne manquait jamais à la distribution du grand concours (2)

Très assidu et très appliqué, le prince était adoré de ses camarades. Mêlé à eux à toutes les heures de la vie scolaire, il donnait libre cours à son exubérante jeunesse,

(1) Le système d'éducation que Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, adopta pour ses fils, rencontra d'abord la plus vive opposition de la part de Louis XVIII. Il combattit les idées de son cousin sans pouvoir les lui faire abandonner. Dans un des entretiens qui eurent lieu entre eux sur ce sujet, le duc d'Orléans rappela que le grand Condé avait été élevé comme il voulait faire élever ses fils.

« Sans doute répliqua le roi : aussi lui arriva-t-il d'être un factieux. »

De cette opposition du roi et de la résistance du duc d'Orléans j'ai retrouvé, dans les archives Decazes, des traces bien curieuses : une lettre de Louis-Philippe et des billets du roi à son ministre. Voir à la fin du volume : *Pièces historiques, I.*

(2) Extrait de l'éloquent Éloge historique écrit par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, et lu par lui à la séance annuelle de cette académie, le 27 novembre 1897. En sa qualité d'exécuteur testamentaire, M. Georges Picot a eu connaissance des manuscrits du duc d'Aumale et en a tiré les détails les plus attachants qui font de son opuscule un document très précieux.

aussi ardent au plaisir qu'au travail. Ses maîtres lui reprochaient même de troubler par d'incessantes conversations le silence des classes. « Conduite légère, écrivait sur le cahier de notes Victor Duruy, son professeur d'histoire, qui néanmoins savait rendre justice à son application; beaucoup trop de gaieté et de mouvement. » Un autre de ses maîtres disait : « Bien, sauf qu'il aime trop les oreilles de ses voisins (1). »

Il y a de ces temps quelques jolis souvenirs. Comment ne pas rappeler celui que, dans un discours prononcé le 2 juillet 1870, à la tribune du Corps législatif impérial, évoquait un vaillant défenseur des princes d'Orléans proscrits? « Leur éducation a été celle de tous les citoyens. Vous les avez vus se mêler sur les bancs de nos écoles aux jeunes gens de leur âge, et, il y a quelque temps, siégeait dans cette enceinte un ministre qui, au collège, avait pu dire à l'un d'eux : « Monsieur d'Aumale, vous ne savez pas votre leçon; allez-vous-en à votre place! » Et des hommes qui sont aujourd'hui dans l'armée, dans la magistrature, et j'en vois même ici, pouvaient dire aussi : « Montpensier, passe-moi ton dictionnaire! — « Joinville, prête-moi ta balle (2)! »

M. Cuvillier-Fleury avait quelquefois à réprimer les révoltes de son élève, soit que celui-ci lui tînt tête avec opiniâtreté, soit qu'il lui présentât des devoirs mal faits. Alors le professeur se fâchait, affectait de l'appeler

(1) Éloge historique du duc d'Aumale par M. Georges Picot.

(2) Discours de M. Estancelin, député de la Seine-Inférieure, prononcé à l'appui d'une pétition des princes demandant l'abrogation des lois d'exil. Ce discours, où s'exprimait le dévouement passionné qu'a toujours témoigné à la famille d'Orléans M. Estancelin, est un des plus courageux qui aient été entendus à la tribune française. Il ne précéda que de quelques semaines la guerre et la chute de l'Empire, et cette circonstance achève de lui donner le caractère d'un acte de rare grandeur.

« Monsieur d'Aumale », d'un ton sévère et dédaigneux, ce qui indignait le jeune Estancelin, camarade du prince. Il eût voulu que M. Cuvillier-Fleury témoignât plus d'égards à son élève. Un jour que le duc d'Aumale avait été traité avec la plus grande dureté par son précepteur, il se plaignit à son ami :

« A ta place, s'écria ce dernier, je l'enverrais faire lanlair et je lui flanquerais mon dictionnaire à la figure. »

Le mot ayant été entendu et répété, Estancelin, à la demande de M. Cuvillier-Fleury, fut séparé de son condisciple pour la durée d'un mois et privé de l'occasion de lui donner de mauvais conseils (1). Ce n'étaient là, d'ailleurs, que des crises accidentelles. Le prince était intelligent, docile, studieux, appliqué, et ses rapports avec

(1) A côté de ce souvenir, il en est d'autres par où s'affirme encore le caractère démocratique de l'éducation que reçut le duc d'Aumale.

Citons celui-ci, que lui-même aimait à rappeler. Au lycée, il avait pour ami intime Émile Augier et saisissait toutes les occasions de causer avec lui. Bavards tous deux, leurs entretiens commencés en récréation se continuaient souvent en classe, en dépit des fréquentes remontrances du surveillant. Un jour leur colloque est soudain interrompu par un appel du maître.

« Descendez Henri d'Orléans, descendez Augier. Venez devant ma chaire. »

Penauds et inquiets, ils obéissent.

« Vous serez donc toujours des causeurs incorrigibles? reprend le maître.

— Mais, monsieur...

— Silence! apprenez ce qui vous attend. Vous finirez comme un de mes anciens élèves... un travailleur, mais bavard, lui aussi... Savez-vous où il en est arrivé?

— Non, monsieur.

— Eh bien, je l'ai retrouvé second violon au Théâtre-Historique! Allez à la porte. »

Nos deux écoliers vont vers la porte sans mot dire. Mais là, Émile Augier se penche vers son camarade et murmure :

« Vous qui avez de belles connaissances, peut-être passerez-vous premier violon. »

son maître, surtout au fur et à mesure qu'il entraît plus avant dans la période des hautes études, empreints de cordialité (1).

Déjà le jeune collégien manifestait un goût prononcé pour l'histoire et pour les littératures étrangères. « J'ai grandi en France, disait-il plus tard à des savants anglais dans la compagnie desquels il cherchait quelque allègement aux douleurs de l'exil, j'ai grandi avec une des premières générations qui ont commencé à étudier les littératures étrangères. On commentait, on citait Shakespeare ; on l'imitait même quand il se trouvait quelque un d'assez audacieux pour tenter l'épreuve. Vos livres étaient dans toutes les mains, et je me souviens que plus d'une fois, au collège, j'ai caché un des romans de Walter Scott sous mon pupitre. Tel est notre goût en France pour ce que nous appelons le fruit défendu. »

Aimer Walter Scott, c'était aimer l'histoire plus encore que le roman. Dès son adolescence, le duc d'Aumale se passionnait pour les études historiques, pour ces visions du passé dont il a tenté avec tant de succès la reconstitution dans son livre sur les princes de Condé. Mais, quelle que fût sa passion pour les grandes choses d'autrefois, celles du présent et de l'avenir le captivaient aussi. La politique même, bien qu'il lui fût interdit d'y toucher, l'attirait. Entre temps, son père avait ceint la couronne. Les incidents de la vie publique arrivaient au duc d'Aumale, à toute heure, sous mille formes ; il les suivait à travers les

(1) Il n'a jamais cessé de lui témoigner sa reconnaissance, sa vie durant. Il l'avait nommé secrétaire de ses commandements. M. Cuvillier-Fleury étant mort, le prince continua à combler sa famille d'attentions et de soins, Mme Cuvillier-Fleury surtout. Il avait pris l'habitude, quand il était en France, d'aller lui faire une visite toutes les semaines. Avant de partir pour ce voyage de Sicile d'où il ne devait pas revenir, il ne manqua pas à ce devoir. Elle reçut ses adieux. Elle mourut peu de jours après lui.

préoccupations de ses parents, dont il recueillait les échos aux heures où la vie familiale le réunissait à eux. Quoi d'étonnant qu'il lui soit arrivé souvent de lire en cachette les débats des Chambres ou les articles à sensation que publiaient les journaux ?

Quoique son père fût devenu roi, rien n'était changé au foyer, rien, si ce n'est le cadre. On avait quitté le Palais-Royal ; on était maintenant aux Tuileries ; mais là encore, en dépit de tant d'impérieux devoirs qui les absorbaient, le roi et la reine ne semblaient pas en avoir de plus impérieux que ceux qu'ils avaient contractés envers leurs enfants (1). Malgré les criminels attentats dirigés contre Louis-Philippe et auxquels toujours il échappait miraculeusement (2), malgré les troubles de la rue, malgré les violences de la tribune, malgré les innombrables méfaits commis contre la couronne au nom de la liberté, le roi ne tenait jamais à ses fils un langage moins libéral, moins humain, moins modéré que celui qu'il leur avait toujours tenu. Il les élevait dans le goût et le culte de la liberté. Peut-être eurent-ils l'occasion d'entendre dans sa bouche ces grandes paroles de Montesquieu : « Les dieux, qui ont donné à la plupart des

(1) Madame Adélaïde, sœur du roi, qui vivait aux Tuileries, s'occupait avec beaucoup de sollicitude des enfants de son frère. Très maternelle surtout pour le prince de Joinville et le duc d'Aumale, elle était pleine de bonté pour eux, d'indulgence aussi, et lorsque par des fredaines de jeune homme ils s'étaient mis dans l'embarras, c'était elle qui leur venait en aide, de sa bourse, à l'insu de leurs parents.

(2) C'est après un de ces attentats contre son père que le duc d'Aumale écrivait : « Quand je vois sa poitrine exposée à la rage des fanatiques, j'admire son dévouement si grand et si simple, et je suis heureux d'appartenir à cette famille de parias qu'on isole de plus en plus chaque jour, que tous les partis veulent s'offrir en holocauste, mais à qui ils n'ôteront jamais sa pureté et son courage. » Cité par M. Georges Picot.

hommes une lâche ambition, ont attaché à la liberté presque autant de malheurs qu'à la servitude. Mais, quel que doive être le prix de cette noble liberté, il faut bien le payer aux dieux. »

Le duc d'Aumale n'eût-il pas été convaincu de cette vérité par l'enseignement et les exemples qui lui étaient donnés qu'il s'en serait bien rapidement pénétré au contact de l'aîné de ses frères, le duc d'Orléans. Il est certain que c'est de cet aîné, qu'il vénérât, autant que de son père, qu'il apprit à être le libéral qu'il a toujours été. A l'âge qu'il avait alors, les idées libérales creusent naturellement dans les âmes généreuses une empreinte plus profonde que les idées autocratiques. Quand on se souvient du testament du duc d'Orléans, de cette recommandation faite à ses fils, et surtout à celui qui devait hériter de la couronne, « d'être avant tout des hommes de leur temps et de la nation », et quand on sait quelle aveugle foi avait le duc d'Aumale dans son frère aîné, on n'a pas besoin de chercher longtemps pour découvrir quels étaient les principes auxquels il s'était attaché sous l'influence des fréquentations de collège, à la faveur de l'atmosphère en laquelle il vivait aux Tuileries, comme des formules dont il était en quelque sorte quotidiennement nourri.

C'est encore là qu'il puisa, en même temps que son libéralisme de pensée et d'action, ce patriotisme ardent et éclairé qui a dominé toute sa vie, inspiré tous ses actes, toutes ses paroles, et auquel il les a tous subordonnés. Washington disait : « J'ai toujours dormi, parce que je n'ai jamais rien écrit qui ne pût être lu sur la place publique. » Le duc d'Aumale eût été en droit de tenir le même langage, et il aurait eu raison d'ajouter : « Je n'ai jamais rien fait dont le patriotisme le plus ri-

goureux aurait pu s'offenser. » Non seulement il a personnifié ce que, dans la langue du dix-huitième siècle, on appelait un prince, mais encore il a été le patriote qui met au-dessus de tout les intérêts de son pays. C'est ainsi qu'il a conquis ce titre de bon Français en qui semblent, quand on regarde sa vie, du commencement à la fin, se résumer les mérites par lesquels il s'est distingué. On le verra, à toutes les heures de cette vie si pleine, dans les crises les plus graves, en 1848, en 1870, dans l'exil, partout, se souvenir toujours qu'il est Français.

Aux jours les plus sombres, quand tout est autour de lui défaites sanglantes, catastrophes irréparables, amers découragements, il aura foi dans l'avenir de sa patrie ; il dira : « La France est cassée ; mais les morceaux en sont bons », et il répétera le cri qu'un de ses aïeux poussait au lendemain d'Azincourt « le cri chrétien et français : Espérance ! » Et en agissant, en parlant ainsi, il ne fera que révéler et trahir ce que l'éducation qu'il a reçue, les exemples des siens, les leçons qu'ils lui prodiguaient, ont mis dans son cœur d'admiration pour sa patrie, d'orgueilleuse confiance dans ses destinées. Fils respectueux, il honorera toujours en elle, même quand elle le traitera durement, le sol natal que ses aïeux ont arrosé de leur sang et dont, par de glorieuses conquêtes, ils ont incessamment reculé les frontières, l'*alma mater* à qui on ne donne jamais assez de dévouement et d'amour, la terre sacrée loin de laquelle on ne peut vivre heureux et pour laquelle il est doux de mourir.

Dans l'exil auquel elle l'a condamné, oublieuse de ses services et de sa patriotique abnégation, loin de chercher à tirer vengeance de ceux qui la gouvernent et qui l'ont si cruellement méconnu, loin d'intriguer contre eux, il

suivra, anxieux, ému, troublé parfois, comme disait Mme de Sévigné, « au delà de la raison », les péripéties de son histoire. Il refusera énergiquement de conspirer contre elle (1) ; il s'associera à ses douleurs comme à ses joies, saignera de ses blessures, appellera l'heure des suprêmes revanches et du relèvement final, incapable de se résigner à rester indifférent à ses maux ou à n'être plus pour elle qu'un étranger.

Le 9 août 1855, tandis que sa pensée attentive accompagne sur les rivages de Crimée l'armée française, il écrit : « La guerre de Crimée absorbe en ce moment toute l'attention, et je fais un peu comme tout le monde ; je ne pense guère qu'à cela. Vous qui nous connaissez, vous devez comprendre ce que nous souffrons en assistant de si loin à ces batailles livrées sans nous, en voyant nos soldats se couvrir de gloire, nos amis tomber sans que nous soyons là. J'ai tout supporté en philosophe depuis 1848 ; mais cette épreuve-ci a passé mes forces ; l'exil n'a pas changé mon cœur ; il est inséparable du drapeau. Il y aurait cependant beaucoup à dire sur l'expédition de Crimée. Je crois, quoi qu'on en dise, que le commandement local a fait à peu près ce qu'il pouvait ; l'armée a fait peut-être plus qu'on ne pouvait attendre ; jamais la France n'en a eu de meilleure. Mais tout le

(1) « Depuis treize ans, si je ne me trompe, les princes d'Orléans vivent à l'étranger, sur une terre hospitalière pour tous les exilés, dans une retraite profonde, dignes, calmes et respectés, groupés autour d'une sainte et vénérable mère que couronne la triple auréole de la grandeur passée, du malheur et des plus touchantes vertus. N'est-ce pas là la vie qu'ils mènent depuis plus de treize ans?... Pendant ce temps, quels murmures ont-ils fait entendre, quels signes de conspirateurs ont-ils donnés? » (Plaidoirie de M. Dufaure, prononcée en 1861, devant la sixième chambre du tribunal correctionnel, où avaient été traduits l'éditeur et l'imprimeur de la célèbre *Lettre sur l'Histoire de France*.)

monde est-il aussi à l'abri de la critique? Ce n'est pas à moi qu'il appartient de prononcer. Le détail du siège de Sébastopol doit vivement vous intéresser. Mon Dieu! que j'aimerais à en causer avec vous; car, malgré tout, je suis soldat dans l'âme (1). »

En 1859, au moment où se prépare la guerre d'Italie, son patriotisme éclate encore dans sa correspondance. « Aurons-nous la paix ou la guerre? Dépenserons-nous le plus pur de notre sang? Exposera-t-on la France aux plus grands périls sous le prétexte d'importer en Italie les libertés que nous n'avons pas et qu'en fin de compte on se garderait bien d'établir ailleurs? Je crains fort que la réponse ne soit affirmative. Je dis : Je crains, et cependant, si je n'étais qu'un ennemi passionné de l'empereur, je désirerais la guerre. Mais je suis bon Français avant tout, et en ce moment je forme des vœux ardents pour le maintien de la paix (2). »

Enfin, lorsque la guerre a éclaté, c'est encore un patriotique souci qui le poursuit dans sa retraite de Twickenham. « J'avoue qu'en ce moment un seul souci m'absorbe et m'ôte toute liberté d'esprit. Je n'ai nul goût pour les airs de bravache, et je n'ai pas l'habitude de m'exciter à froid. Mais l'idée que mon pays est lancé dans toutes les incertitudes de la guerre et que je ne puis le servir, que l'armée française se bat et que je ne suis pas avec elle, cette idée est un ver rongeur qui ne me laisse pas de repos (3). »

En tenant ce langage, le duc d'Aumale ne parlait pas seulement en patriote, il parlait aussi en soldat. Soldat!

(1) Documents inédits communiqués par le baron de Chabaud La Tour et extraits des papiers de son père.

(2) Documents inédits : Papiers du général de Chabaud La Tour

(3) Documents inédits : Archives de Broglie.

il l'était « dans l'âme » ; il l'était jusqu'aux moelles. Sur les bancs du collège, avant même d'avoir revêtu l'uniforme auquel le destinaient, comme tous les princes de son nom, les traditions séculaires de sa race, il avait déjà la « folie de l'épée (1) ». Ses camarades, pour qui c'était une récompense de jouer avec lui, — cette récompense n'était accordée qu'aux dix premiers de la classe, — nous le montrent choisissant, durant les récréations, et préférablement à d'autres jeux, ceux qui simulent la guerre. Il se grisait au récit des batailles. Il aimait à en mettre en action les épisodes, à feindre les résistances désespérées ou les attaques héroïques. Il s'élançait à l'assaut de forteresses improvisées ou défendait le drapeau qui flottait à leur sommet, et sa jeune imagination paraît de grandeur et de poésie ces simulacres d'épopées guerrières.

Encore quelques mois et quand, au moment d'atteindre ses quinze ans, il recevra en guise d'étrennes — le 1<sup>er</sup> janvier 1837 — le grade de sous-lieutenant d'infanterie et pourra enfin revêtir cet uniforme si passionnément souhaité, on l'entendra formuler ce souhait :

« Moi, je n'ai d'autre ambition que d'être le quarante-troisième Bourbon tué sur le champ de bataille. »

Il se sent entraîné par un attrait de nature « pour la guerre, pour cette vieille passion de ses pères qui avait conquis son âme ». « Vois-tu, écrit-il à un ami, je ne le dis qu'à toi, parce que, toi seul, tu ne me trouveras ni vain ni ridicule ; quand, confondu dans le rang, j'entends tonner le canon, quand mes naseaux s'ouvrent à l'odeur de la poudre, j'oublie que nous jouons la comédie, une sorte de délire s'empare de moi ; il me semble que j'au-

(1) BUISSON (de l'Aude), *Henri d'Orléans, duc d'Aumale*.

rais dans les batailles cette fièvre qui fait réussir, et je reste en extase jusqu'à ce que la voix monotone du chef de bataillon me rappelle à la réalité (1). »

Et ces paroles ne sont point une fanfaronnade, un air de bravoure chanté en un jour d'enthousiasme où la gloire de ses ancêtres échauffait son sang et électrisait sa jeunesse. Souvent, encore, il les répétera, et plus tard, beaucoup plus tard, quand la neige des ans commencera à blanchir ses cheveux, les fatigues des campagnes africaines à bronzer sa peau, à sillonner son visage de rides précoces, à assombrir ses yeux bleus; quand, par de mémorables actions d'éclat, il aura prouvé qu'il était digne des grades qu'il ne dut, au début de sa carrière, qu'à sa naissance et à la faveur; quand, revenu d'exil, réintégré dans le rang, il sera parvenu au sommet des honneurs militaires; quand il commandera le corps d'armée le plus proche de la frontière, celui qu'en cas de guerre il devra conduire à l'ennemi, on l'entendra encore formuler ce même vœu d'une mort glorieuse, les armes à la main.

« Oui, certes, c'est beau de commander une armée, dira-t-il un soir à quelques-uns de ses officiers réunis autour de lui. Mais, commander une division de cavalerie et tomber comme un Condé, en menant une charge, voilà qui est encore plus beau (2). »

Ce n'est pas qu'il aime à verser le sang; c'est l'amour de l'armée, amour du métier. Il est « cocardier (3) ». Ce mot revient souvent dans sa bouche, ce qui ne l'empêche pas de ne pas vouloir que le sang soit inutilement versé. Il professe ce principe qu'« à la guerre, on ne doit tuer

(1) Cité par M. Georges Picot.

(2) Raconté à l'auteur par l'un de ces officiers.

(3) En parlant du prince Jean d'Orléans, second fils du duc de Chartres, officier dans l'armée danoise, il disait : « Celui-là, je l'aime. Il est « cocardier » comme son père, comme moi. »

que par nécessité (1) ». Mais il est soldat. Il le fut dès l'âge le plus tendre, il le sera toujours, et lorsque d'abominables et arbitraires lois l'auront dépouillé de son uniforme et privé du droit de porter l'épée, il pleurera de douleur et ne se consolera jamais.

Avant que ses quinze ans fussent révolus, il avait été, nous l'avons dit, nommé sous-lieutenant d'infanterie; l'année suivante, il reçut le grade de lieutenant. En cette qualité, il suivait les manœuvres du camp de Fontainebleau, dirigeait l'école de tir de Vincennes, ne faisant d'ailleurs qu'un peu accidentellement, comme un surnumériat, son apprentissage de la vie militaire. Ses études classiques, coupées de quelques voyages en compagnie de M. Cuvillier-Fleury et qui contribuaient à son instruction, le retenaient encore. Il apparaissait souvent à la Faculté des lettres, consacrant plusieurs heures par jour à la littérature, à l'histoire, aux arts, complétant son éducation intellectuelle en commençant son éducation de soldat, non encore entièrement émancipé de cette vie de famille (2) à laquelle d'autres devoirs allaient bientôt le

(1) « Dans une escarmouche africaine, le prince avise de loin un sous-lieutenant qui prend le fusil des mains d'un soldat en embuscade et semble rectifier son tir. Il vise sur un gros de Kabyles, un homme tombe, le groupe s'enfuit. Le soldat recharge, l'officier tire toujours; il a pris goût à la besogne. Le duc d'Aumale arrive sur lui au galop :

« Reprenez votre épée, monsieur. A chacun son arme; à la guerre même on ne tue que par nécessité. » (BUISSON, *Henri d'Orléans, duc d'Aumale.*)

(2) On ne saurait trop mettre en lumière la simplicité de cette existence de famille. A Paris et à Fontainebleau, où, durant la belle saison, résidait le roi, les enfants des hauts fonctionnaires de la cour et des officiers de Louis-Philippe étaient admis à partager les jeux des princes. C'est là que le duc d'Aumale connut Mlle de Laborde, devenue plus tard Mme Odier, et Mlle Bernard, filles de généraux, l'un aide de camp du roi, l'autre ministre de la guerre. Le mardi gras, la reine conduisait la joyeuse bande au Théâtre-Français voir le *Malade imaginaire*.

« Mettez-vous là, disait le prince à ses petites amies en les appelant

soustraire, vie très douce dont il nous a permis d'entrevoir le cadre souvent traversé par les émotions, les deuils, les alarmes, et de deviner le caractère tendre, confiant et affectueux, dans un récit qu'il a écrit aux derniers temps de sa vie, en mémoire de son père :

« Le 12 mai 1839, — c'était un dimanche, — mon frère Montpensier et moi nous faisons une partie à Neuilly avec nos camarades de classe. En montant en char à bancs pour retourner aux Tuileries, nous vîmes un peloton de lanciers qui venait nous chercher. Un mouvement révolutionnaire avait éclaté; le chef du poste du Palais de justice, le lieutenant Drouineau, venait d'être assassiné par le chef d'une bande d'insurgés. Barbès, auteur du crime, fut condamné à mort par la Cour des pairs. Le conseil des ministres insistait pour l'exécution. Un dimanche après midi, j'étais dans le petit cabinet de ma mère qu'on appelait la *Scrivania*. Mon père entra tout en larmes; il me tendit un papier : « Tiens! lis cela à ta mère. » Et je lus :

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe,  
Par ce royal enfant, doux et frêle roseau,  
Grâce encore une fois! Grâce au nom de la tombe!  
Grâce au nom du berceau!

VICTOR HUGO.

12 juillet, minuit.

« Le comte de Paris n'avait pas un an; ma sœur Marie, l'artiste inspirée, venait de mourir (1). »

Ce n'est pas pour rappeler que le roi des Français, à la sur le devant de la loge, nous allons rire au ballet des sringues. »

Jusqu'à sa mort, il resta l'ami de Mme Odier. Il retrouva Mlle Bernard à Besançon, mariée à M. Boysson d'École, trésorier-payeur général du Doubs.

(1) *Le roi Louis-Philippe et le droit de grâce*, étude lue à l'Académie française le 18 mars 1897. On verra dans la suite de ces souvenirs à quelles piquantes remarques, venues des endroits les plus opposés, donna lieu la publication de ce travail.

prière du poète, fit grâce à Barbès que nous avons reproduit, d'après le duc d'Aumale, cet émouvant épisode, mais parce que ces quelques lignes, en même temps qu'elles constituent un délicieux et vivant tableau de l'intérieur de la famille royale, nous prouvent combien les membres de cette famille vivaient solidaires, associés et étroitement unis dans la joie et dans la douleur, et qu'ils permettent de préciser ce qu'était alors la vie du duc d'Aumale.

A la date où se place son récit, il avait été promu depuis quelques mois capitaine au 4<sup>e</sup> de ligne. Mais il ne semble pas qu'il fût encore autre chose qu'un officier honoraire, ni qu'en dehors des écoles spéciales il eût figuré ailleurs qu'aux revues où souvent l'emmenait le roi. En dépit de ses épaulettes, il n'avait pas renoncé aux jeux de son âge. La surveillance maternelle s'exerçait toujours sur lui. A la première alerte, il redevenait l'enfant à qui la sollicitude des parents est encore nécessaire, et on l'envoyait chercher « par un peloton de lanciers ». N'empêche qu'il touchait au moment où cette période de la première jeunesse allait se clore pour lui. L'Afrique, où depuis dix ans l'armée française, au milieu de difficultés et de périls, se couvrait de gloire, attirait et fascinait le prince. Il brûlait d'y faire ses premières armes et d'y gagner ses éperons. Ce désir ne devait pas tarder à être exaucé.

Vers la fin de 1839, le duc d'Orléans, qui avait exercé déjà un commandement en Algérie, se préparait à y retourner, lorsque à sa demande le roi décida que le duc d'Aumale s'y rendrait avec lui. « Je partirai d'ici avec mon frère d'Aumale, qui fera ses premières armes sous vos ordres », écrivait, le 4 décembre, le duc d'Orléans au maréchal Valée, gouverneur général de l'Algérie. Et quelques semaines plus tard, le 17 mars 1840, il ajoutait : « Excepté le général Baudrand, j'aurai les mêmes officiers;

et mon frère, le duc d'Aumale, ne sera accompagné que par un des officiers d'ordonnance du roi. » C'était le quatrième fils de Louis-Philippe qui entrait en ligne, et, comme le disait son frère aîné, il entrait par la bonne porte : « Il tiendra toujours bien sa place, car je vous le donne comme étant des plus solides et des plus intelligents (1). »

Durant les quelques mois qui précédèrent son départ, le duc d'Aumale vécut comme en une sorte d'exaltation et de griserie. Avec plus de passion que jamais, il suivait la marche de nos soldats sur la terre africaine, se figurant déjà qu'il partageait leurs dangers et leur gloire, étudiant la topographie algérienne, suivant sur les cartes géographiques les itinéraires qu'il espérait parcourir bientôt en combattant. Le cabinet de travail qu'il occupait au second étage des Tuileries regardant la Seine du côté du Pont-Royal était rempli de livres techniques, de cahiers sur le tir, les marches en campagne, les fortifications, la tactique militaire. Il y passait de longues heures, impatient de partir, franchissant par la pensée la route des mers et puisant, dans une incessante préparation à la destinée qui s'ouvrait pour lui, la force de se résigner à l'attente.

Parfois, dans le silence de ce cabinet, une voix jeune et mâle s'élevait. C'était le prince qui répétait les formules de commandement ou qui chantait joyeusement : *la Casquette du père Bugeaud*. Peut-être marquait-il le pas en la chantant. Ses amis venaient-ils le voir, il ne pouvait les entretenir d'autre chose que de l'Algérie, du voyage qu'il allait y faire, de l'espoir qu'il caressait de prendre part, dès son arrivée, à quelque action militaire, à quelque combat qui le mettrait en face d'Abd-el-Kader.

(1) Le duc d'Orléans au général Aupick, 2 juin 1840.

« Pourvu qu'une fois là-bas, sous prétexte que je suis trop jeune, on ne veuille pas me retenir, m'empêcher d'aller de l'avant ! » disait-il.

Le fait est qu'il avait à peine dix-sept ans, et, quoiqu'il eût été décidé par le roi qu'il verrait le feu, on n'entendait pas le laisser encore se jeter au plus épais des mêlées. Mais il se promettait bien de tromper la surveillance dont il serait l'objet et de n'en faire qu'à sa tête. Cela, il ne le confiait qu'à de rares amis, les amis de cœur, choisis parmi ses condisciples de Henri IV, et qu'il conviait souvent à venir le voir aux Tuileries.

L'un d'eux nous rapporte le trait suivant, qui nous ouvre le cabinet de travail du prince et nous permet de l'y surprendre au milieu de ses camarades, venus à son appel pour y passer quelques heures auprès de lui.

« Ce jour-là, nous étions à peine réunis, lorsque son valet de chambre, Damonville, frappa discrètement à la porte.

« — Entrez, s'écria le prince.

« Et, reconnaissant son serviteur, il reprit :

« — Qu'est-ce ?

« — Monseigneur, c'est le tailleur qui vient essayer les habits que Monseigneur désire emporter en Afrique.

« — Qu'il attende.

« Le prince était en verve, heureux de se trouver parmi ses amis de collègue, et il eut bientôt oublié qu'il était attendu. Une demi-heure s'écoula, et Damonville de revenir :

« — Monseigneur, le tailleur est toujours là.

« Cette fois, le prince se fâcha :

« — Je n'aime pas à être dérangé quand je suis avec des Henri IV.

« Et il reprit l'entretien ; il parlait de la guerre d'Alger,

Dieu sait avec quelle émotion profonde et communicative. Puis, comme son récit amenait l'histoire de l'incident à propos duquel fut inventée « la casquette à Bugeaud », il se mit à chanter la chanson populaire chère aux soldats africains. Damonville, qui était resté dans l'antichambre, eut alors une inspiration. Il ouvrit à moitié la porte, et, dans l'entre-bâillement, on l'aperçut tendant au prince une casquette :

« — Monseigneur demande sa casquette? fit-il.

« Le duc d'Aumale ne put s'empêcher de rire, et, se levant, il dit :

« — Allons essayer nos habits, puisque Damonville le veut (1). »

Quelques jours après, il voguait vers Alger, sous la protection de ce frère aîné qu'il admirait autant qu'il l'aimait et que déjà guettait ironiquement la mort impitoyable. J'aime à me les figurer tous deux, à cette heure fortunée, où le plus jeune rêve de gloire et d'aventures de guerre, où l'aîné, le prince royal, homme déjà depuis longtemps, par conséquent plus grave, de raison plus mûre, envisage les pesants soucis du pouvoir qui lui est destiné, à cette heure qui précède de si peu de jours celle d'un nouveau et irréparable deuil (2). Je les vois l'un et l'autre, assis, le soir venu, à la proue du navire qui les emporte vers les terres lointaines. A la clarté des étoiles qui deviennent plus brillantes du côté de l'orient, au bruit monotone des flots qui s'ouvrent devant eux, ils causent librement, en amis, en frères.

L'aîné développe cette idée que la guerre d'Afrique est aujourd'hui la première affaire de la France, non seulement parce que l'honneur de nos armes y est engagé, non seu-

(1) Documents inédits communiqués par M. Buisson.

(2) La famille royale pleurait la princesse Marie.

lement par l'importance intrinsèque de la question, mais aussi par le contre-coup qu'elle aura sur toutes les autres questions qui touchent le pays et où se trouvent mêlés des intérêts français. Et il dit les incidents, les épisodes, les périls de cette guerre si nouvelle, si différente de toutes celles où la patrie a été jusque-là engagée : les marches dans les gorges sauvages, l'ennemi surgissant à l'improviste de derrière chaque buisson, la barbarie de ses coutumes ; il en célèbre les héros, morts ou vivants, cet Abd-el-Kader, grandiose figure, guerrier indomptable, champion de patriotisme et de fanatisme religieux, avec ses allures d'insaisissable sphinx, si souvent vaincu et jamais abattu, dont l'héroïsme n'est égalé que par celui des adversaires qu'on lui oppose : Bugeaud, Duvivier, Négrier, Baraguey d'Hilliers, Lamoricière, Bedeau, Changarnier, Cavaignac, Yusuf et tant d'autres, phalange glorieuse que grossiront les années qui viennent et qui ajoutera aux fastes de la France des pages immortelles.

Le plus jeune des deux frères écoute l'autre. Électrisé par ce qu'il entend, l'âme gonflée de l'espoir de se montrer égal à ses aïeux et aux chefs dont il connaît les prouesses, il s'exalte à ces récits. Sa taille svelte, serrée dans la tunique d'uniforme, se redresse, et, sous le képi d'où s'échappent les boucles de ses cheveux blonds, son jeune visage à l'expression martiale, aux yeux bleus, trahit toutes les émotions qui se pressent dans son cœur.

Et peut-être, au même moment, là-bas, bien loin, dans une chambre du palais des Tuileries, leur père et leur mère les suivent-ils par la pensée. Peut-être, au fond, tout au fond d'eux-mêmes, le roi et la reine maudissent-ils la loi compensatrice qui fait des fils des rois des otages et des victimes expiatoires sacrifiés aux

intérêts de la couronne et au bonheur des peuples. Mais, s'ils ressentent quelque tristesse en songeant à ces fils chéris qui s'éloignent d'eux, à celui surtout qui n'avait pas encore quitté le foyer et qui vient d'en partir pour la première fois, ils savent du moins que dans ce cadet, comme dans l'aîné, tout est nobles aspirations, grandeur, dévouement à la patrie. Ils se rassurent, convaincus qu'ils n'auront jamais à rougir de l'avoir mis au monde. Et partagée entre la crainte des dangers qu'il va courir et l'espérance de son heureux retour, la mère s'agenouille et elle prie Dieu pour ses enfants.

## CHAPITRE II

### L'AFRICAIN (1)

Arrivée du duc d'Aumale en Algérie. — Signes caractéristiques de sa personnalité militaire. — Ses premières armes. — Le col de Mouzaïa. — Chevalier de la Légion d'honneur. — Une lettre du général Ducrot. — Bugeaud gouverneur général. — Colonel du 17<sup>e</sup> léger. — L'attentat Quénisset. — Retour en Algérie comme maréchal de camp. — Une lettre du roi. — Ascendant du prince sur les troupes. — La prise de la smalah. — Lieutenant général et commandant de la province de Constantine. — Un voyage en Italie. — Séjour à Turin et à Naples. — Le duc d'Aumale fiancé à la fille du prince de Salerne. — Nouveaux combats. — Son mariage. — Il est nommé gouverneur général de l'Algérie. — Son portrait à cette époque. — La reddition d'Abd-el-Kader. — Les dernières semaines du gouvernement du duc d'Aumale. — Résumé de sa carrière en Algérie.

Le 13 avril 1840, à la suite du duc d'Orléans, son frère, le duc d'Aumale débarquait à Alger. Alger ! nom magique pour lui, terre promise si souvent entrevue, théâtre grandiose où, dans une chevaleresque épopée, allait fleurir sa jeune gloire. Là, il fera sa moisson de lauriers en révélant les brillantes qualités dont sa jeunesse relève l'éclat et qui lui vaudront l'admiration de tous les hommes de guerre de son temps !

(1) Ce livre n'est point une histoire de l'Algérie. De mes recherches aux Archives du dépôt de la guerre et dans les ouvrages qui ont raconté cette histoire, je n'ai retenu que ce qui a trait au duc d'Aumale, et j'ai passé brièvement sur le reste.

Le maréchal Valée, gouverneur général de la colonie, était venu au débarcadère recevoir les fils du roi. Au bruit des salves d'artillerie, ils montèrent en voiture avec lui pour se rendre au palais du Gouvernement. Derrière eux se pressaient les officiers de leur état-major : le baron de Marbot, aide de camp de Louis-Philippe, un des survivants des guerres de l'empire qu'il se préparait à raconter en d'inoubliables et parfois romanesques Mémoires, le chef de bataillon du génie de Chabaud La Tour, déjà le confident et le fidèle ami du duc d'Aumale, les chefs d'escadron d'Elchingen et Bertin de Vaux, les lieutenants-colonels Gérard et Jamin, toute une élite. On traversa ainsi la ville d'Alger, entre deux haies de soldats, derrière lesquelles se pressait une foule qui acclamait les princes. Le duc d'Aumale goûta, ce jour-là, à l'aube de son rêve en train de se réaliser, la première des ivresses que lui réservait l'avenir.

Chef de bataillon du 4<sup>e</sup> léger, nommé officier d'ordonnance de son frère, il entra en campagne dès le lendemain. Bientôt, aux environs de Médéah et de Blidah, il prenait part aux divers combats, étapes incessantes et périlleuses de la conquête, qu'à tout instant il fallait livrer aux Arabes. C'est à grands traits qu'il convient de retracer ces glorieux souvenirs. Ils ont eu plusieurs narrateurs (1), et les détails en sont trop connus pour qu'il y ait lieu de les raconter à nouveau, si ce n'est sous une forme sommaire. Ce qui importe dans ce livre où se déroule rapidement la vie du duc d'Aumale, c'est de le montrer sur les champs de bataille, tel qu'il apparut dès le premier jour aux troupes et à leurs chefs.

(1) Notamment Camille ROUSSET dans ses consciencieuses études sur la *Conquête d'Alger*, et le général DU BARAIL dans ses attachants *Mémoires*.

Les signes caractéristiques de sa personnalité militaire étaient son impatience toujours bouillonnante, son ardeur, sa témérité. Les responsabilités du général ne pesaient pas encore sur lui : il n'avait ni les obligations, ni les devoirs du commandement. Il marchait dans le rang. Rien, par conséquent, ne pouvait le détourner de donner carrière à son impétuosité. Il se mettait donc toujours en avant, se déroband sans cesse à la surveillance qu'on exerçait sur lui et arrachant en quelque sorte à ses chefs les missions les plus périlleuses que d'abord ils voulaient lui refuser, par égard pour son âge et dans la crainte qu'il ne s'exposât par excès d'audace.

« Nous sommes responsables de vous devant le roi, mon prince », lui disaient-ils.

Ces paroles, témoignage d'une sollicitude qui lui pesait, avaient le don de l'exaspérer. S'il fut jamais tenté d'enfreindre les lois de la discipline, c'est bien en ces circonstances où l'on semblait douter non de son courage, mais de sa vigueur et de son sang-froid. D'ailleurs, en peu de temps, il devint impossible de le contenir. Il devait à sa naissance d'avoir obtenu, sans coup férir, ses premiers grades. Il tenait à prouver que son mérite égalait la faveur qui les lui avait donnés.

Cette preuve, il la fit, et de telle sorte que son avancement ne souleva ni protestations ni critiques parmi les témoins de sa belle vaillance. On pouvait déjà pressentir que, soldat dans l'âme, nature de héros, avide de faire acte d'héroïsme, inspiré par une foi robuste dans son étoile, dominé par les influences héréditaires, il irait toujours au delà du devoir.

Dès son premier contact avec les Arabes, il gagne ses éperons. C'est le 27 avril. La division que commande le duc d'Orléans a reçu l'ordre de marcher à l'ennemi, au

delà de la Chiffa. Après douze heures de marche, on ne l'a pas rencontré. Les soldats exténués espèrent un repos bien gagné, quand soudain apparaissent les troupes du bey de Milianah, trois à quatre mille hommes. On court aux armes. « Là, je vis avec admiration cette poignée de braves gens, harassés par une longue marche et par une nuit sans sommeil, secouer leur fatigue en présence de l'ennemi et courir aux armes avec une ardeur, une gaieté qui faisaient battre le cœur (1). » Le duc d'Orléans fait ordonner à la cavalerie de hâter le pas et d'aller en avant.

« C'était à moi de porter l'ordre, écrit encore le duc d'Aumale. Je ne me le fis pas dire deux fois; quand j'arrivai aux chasseurs, ils marchaient en bataille au galop. Je cherchai le colonel, je ne le vis pas. La charge commençait. Ma foi! je ne pouvais ni ne voulais m'en aller. Je poussai mon cheval et je tâchai d'aller de mon mieux. C'était magnifique; tous les hommes, l'œil en feu, le sabre à la main, couchés sur leurs chevaux; devant nous, à cinq ou six pas, les burnous blancs des Arabes qui se retournaient pour nous tirer des coups de fusil ou de pistolet. La charge fut très brillante. On l'arrêta au moment où nous allions tenter le passage de la rivière. Je trouvai derrière moi Jouve, sous-lieutenant de spahis, qui avait cherché à m'arrêter et qui m'avait constamment suivi; Jamin; un peu après, Gérard, Montguyon, toute la compagnie que mon frère avait mise à mes trousses. Je revins alors à mon poste, où je n'eus pas de peine à me disculper (2). »

(1) Notes du duc d'Aumale, citées par M. Georges Picot.

(2) Notes du duc d'Aumale, citées par M. Georges Picot. Le prince y raconte sa première rencontre avec Lamoricière : « Nous avons trouvé, écrit-il, Lamoricière, qui arrivait de Koléah avec un bataillon de zouaves. Le cœur m'a battu quand j'ai vu ces visages bronzés

Quand, au bout de quelques semaines, prirent fin ses débuts militaires, il fut, comme chef de bataillon du 4<sup>e</sup> léger, mis à l'ordre du jour de l'armée « pour avoir, à l'expédition de Médéah : 1<sup>o</sup> chargé volontairement le 27 avril (combats de l'Affroun) à la tête du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique ; 2<sup>o</sup> le 12 mai, donné son cheval au colonel Gueswiller démonté, et marché avec les grenadiers du 23<sup>e</sup> à l'assaut du col de Mouzaïa (1). »

Ce que cet ordre du jour ne dit pas, c'est que le jeune officier arriva sur le col avec les premiers soldats qui y plantèrent le drapeau tricolore. Écoutons-le, d'ailleurs, raconter lui-même ce glorieux épisode du 12 mai, l'enlèvement de la formidable redoute au sommet de laquelle s'était établi Abd-el-Kader avec cinq mille hommes pour empêcher les Français de s'établir à Médéah.

Durant la nuit, le duc d'Orléans avait placé ses troupes à leur poste de combat, et, au lever du jour, il les lance sur les hauteurs que défendent six pièces de canon. « On fit poser les sacs, et nos admirables soldats partirent pleins de joie, bondissant comme des chèvres, avec une ardeur qu'on ne peut décrire, mais qu'on n'oublie pas. A peine étaient-ils lancés dans la montagne qu'une fusillade épouvantable se fit entendre sur le pic de Mouzaïa et, en levant la tête, nous vîmes la brigade Duvivier s'avancer au pas de course au milieu d'un nuage de fumée. Un instant, on crut l'attaque compromise ; on ne

par le soleil, ces figures martiales où la gravité du soldat éprouvé se mêlait à la gaieté française ; mon frère me serrait le bras en me disant : « Je nage dans la joie. » Le soir, j'ai beaucoup causé avec Lamorieière. C'est un homme bien remarquable. « Nous avons ici, » dit-il, « des hommes de mérite près desquels je cherche à m'instruire de tout ce qui a été fait et de ce qu'il faudrait faire dans ce pays. »

(1) Extrait des états de service du duc d'Aumale. Voir aux *Pièces historiques*, II.

voyait plus nos troupes ; mais la fusillade continuait derrière un pli de terrain ; le feu plongeant de l'artillerie et de la mousqueterie arabe infligeait des pertes cruelles à nos soldats, mais n'arrêtait pas leur élan. On les vit reparaitre. On battit la marche du 23<sup>e</sup>, et nos petits fantassins débouchèrent, grandis par le danger, plus droits qu'à la parade, l'œil en feu, le jarret tendu, comme s'ils allaient à la fête. Quand on arriva à la montée la plus raide, le 2<sup>e</sup> bataillon monta tout droit au milieu des broussailles ; les tambours et les clairons battaient la charge, et les derniers coups de feu leur servaient de basse : c'était superbe. Je trouvai Gueswiller épuisé, assis par terre, sans pouvoir avancer ; je me jetai à bas de mon cheval, je le forçai d'y monter, et, me fiant à mes jambes de dix-huit ans, je rejoignis à la course les grenadiers qui marchaient en avant des tambours. J'arrivai au moment où l'on plantait sur la position le drapeau du 23<sup>e</sup> ; l'autre colonne débouchait en même temps par la gauche. Quand je vis ces braves soldats de tous les régiments confondus, courant encore pour lancer quelques derniers coups de feu aux ennemis qui s'enfuyaient, quand je vis avec cela cette scène imposante de la nature éclairée par le soleil couchant, le délire me prit comme les autres...

« J'assistai alors à une scène magnifique. Lamoricière, Duvivier, Changarnier arrivaient à pied, débrailés, sans col, couverts de sueur et de poussière, leurs habits criblés de balles, pêle-mêle avec des soldats de toutes armes. Dès qu'ils virent mon frère, ils fondirent en larmes, et pendant cinq minutes : « Vive le roi ! « Vive le duc d'Orléans ! » fut tout ce qu'on put tirer d'eux. On échangea alors quelques paroles brèves et franches comme on en dit en ces grandes circonstances.

Ce sont de ces émotions qu'on n'oublie jamais (1). »

A la suite de cette expédition, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Plus tard, d'autres insignes s'éta-leront sur sa poitrine : le grand cordon de l'ordre, des décorations étrangères. Mais aucun d'eux n'aura pour lui le même prix que sa croix de chevalier, celle qu'il a gagnée en Afrique, et on l'entendra, aux approches de sa fin, déclarer qu'il veut que cette croix brille sur son uniforme lorsqu'on le déposera dans son cercueil.

Le 26 mai 1840, après ce premier et court séjour en Algérie, il était revenu à Paris pour embrasser ses parents. Mais il n'y fit qu'une halte. L'amour du drapeau le rappelait sur la terre africaine. Il y reparut comme lieutenant-colonel du 24<sup>e</sup> de ligne, un peu plus mûr, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans, avec un peu plus de prestige. Ce n'était déjà plus un débutant. Il avait vu le feu. Le colonel Gentil, qui commandait le 24<sup>e</sup>, se louait partout, en toute occasion, de son lieutenant-colonel. Un officier placé sous ses ordres, qu'attendait une brillante fortune militaire, le lieutenant Ducrot, écrivant à son père, disait :

« Il est impossible de trouver un jeune homme plus aimable, plus gracieux que Henri d'Orléans. Comme lieutenant-colonel, il est parfait. Administration, comptabilité, discipline, il s'occupe de tout, et, ce qui paraîtra plus extraordinaire, en homme entendu. Il est brave autant qu'un Français peut l'être et désireux de prouver à la France qu'un prince peut faire autre chose que parader. En expédition, il n'emmène aucune suite et vit avec nos officiers supérieurs. Tout ce que je demande, c'est que le régiment prenne sa bonne part de combats

(1) Notes du duc d'Aumale, citées par M. Georges Picot.

et de succès. Avec un lieutenant-colonel tel que le nôtre, personne ne peut rester en arrière (1). »

Quand le lieutenant Ducrot traçait ces lignes élogieuses, il avait vingt-cinq ans. Il ne croyait pas que sa lettre, destinée à sa famille, dût jamais devenir un document historique. Il est donc permis de croire qu'il parlait en toute franchise et disait la vérité.

Une fois encore, après un second séjour en Algérie, le duc d'Aumale était rentré en France. Il s'y trouvait quand le général Bugeaud fut nommé gouverneur général en remplacement du maréchal Valée. A tort ou à raison, on reprochait à ce dernier un peu d'hésitation et de mollesse et de ne pas assez tenir dans sa main ses lieutenants. On le trouvait aussi plus préoccupé de conquêtes que de colonisation. Le général Bugeaud arrivait avec d'autres vues. Député, il les avait exposées à la Chambre. D'abord opposé à l'extension de nos possessions africaines, il était d'avis qu'on devait se fortifier solidement dans celles qu'on avait conquises. C'était aussi l'opinion du duc d'Aumale, qui, malgré son jeune âge, avait déjà ses idées sur la politique suivie en Algérie, conforme en tout à celles du prince royal. Il accueillit donc comme un acte habile et fécond la nomination du général Bugeaud.

L'histoire a enregistré déjà la lettre qu'il lui écrivit et la réponse qu'il reçut. Ces documents doivent nécessairement figurer dans une étude consacrée au duc d'Aumale, et c'est à ce titre que, bien qu'ils soient connus, nous les reproduisons :

« Mon général, disait le duc d'Aumale, le roi m'ayant désigné pour remplir un emploi de mon grade vacant au

(1) Camille ROUSSET : *la Conquête de l'Algérie*.

24<sup>e</sup> de ligne, d'ici à peu de jours je vais me rendre en Afrique pour rejoindre mon corps, et j'y resterai longtemps, je l'espère. J'ai tenu à vous dire moi-même, et le plus tôt possible, combien j'étais heureux et fier de servir sous les ordres d'un chef aussi distingué que vous, et que je ferai de mon mieux pour justifier votre estime et mériter l'honneur qui m'est fait. Je vous prierai, mon général, de ne m'épargner ni fatigues, ni quoi que ce soit. Je suis jeune et robuste, et, en vrai cadet de Gascogne, il faut que je gagne mes éperons. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas oublier le régiment du duc d'Aumale quand il y aura des coups à donner et à recevoir. »

C'était, on peut s'en convaincre, toujours même souci, même crainte d'être ménagé parce qu'il n'avait pas vingt ans et que le sang des Bourbons coulait dans ses veines. Le général Bugeaud s'empressa de le rassurer :

« Mon prince, vraiment le roi me gâte cette année ! Ce n'était pas assez de m'avoir donné une mission d'autant plus honorable qu'elle est plus difficile. Sa Majesté veut encore me confier deux des fils de France ! C'est trop d'honneur à la fois. Mais, si j'en suis confus, je n'en suis pas alarmé. Je ne redoute point la responsabilité que m'imposent de si grandes marques de confiance. Ma tâche est d'ailleurs allégée par la présence des deux princes ; elle augmentera l'émulation déjà si remarquable de l'armée d'Afrique ; c'est là un gage de succès.

« Vous ne voulez pas être ménagé, mon prince ! Je n'en eus jamais la pensée. Je vous ferai votre juste part de fatigues et de dangers ; vous saurez vous-même vous faire votre part de gloire (1). »

(1) H. D'IDVILLE : *le maréchal Bugeaud*.

C'est au commencement de février 1841 que ces lettres s'échangeaient. Le 22 du même mois, le général Bugeaud prenait possession de son commandement. Quelques jours plus tard, le duc d'Aumale réapparaissait à Alger, retour de France. Cette fois, le duc d'Orléans n'était pas avec lui. Les péripéties de la politique le retenaient à Paris. Mais bientôt à sa place arrivait le duc de Nemours, mis à la tête d'une division.

Le duc d'Aumale rentrait à ce moment d'une expédition sur Médéah. Cette ville conquise et occupée, il s'agissait d'en assurer le ravitaillement, en même temps que celui de Milianah, et d'en fortifier la défense contre les entreprises d'Abd-el-Kader. L'émir cherchait à isoler d'Alger les deux villes qui lui avaient été arrachées et à en réduire à merci les garnisons. Une expédition nouvelle s'organisait pour les secourir. Le duc de Nemours et le duc d'Aumale en faisaient partie, sous les ordres du général Bugeaud. Mais leur colonne ne fut qu'accidentellement engagée.

Le duc d'Aumale, cependant, eut à payer de sa personne. Il concourut à la défense de Milianah. C'est encore à ses états de service qu'il faut demander un compte rendu de sa conduite en ces circonstances. En 1841, il est cité à l'ordre du jour « pour la manière dont il a dirigé son régiment aux combats du bois des Oliviers, 3 et 4 avril, et à ceux de la plaine du Chélif, 3 et 5 mai, ainsi que pour la part prise par lui à la marche de la division Baraguey-d'Hilliers sur Thaza ». Une fois de plus, le « cadet de Gascogne » avait fait montre des plus fortes qualités militaires. Comme, à la suite de cette campagne, le colonel Bedeau, du 17<sup>e</sup> léger, était nommé maréchal de camp, c'est le jeune prince qui fut appelé à lui succéder à la tête de ce

régiment, qu'il devait maintenant ramener en France.

Débarqué à Toulon à la fin du mois d'août, le 17<sup>e</sup> léger se mit en route pour Paris, voyageant par étapes. Le nouveau colonel, quoique invité à prendre les devants et à aller attendre ses soldats dans la capitale, n'avait pas voulu se séparer d'eux durant leur marche à travers la France. Ce fut une marche triomphale. Ce régiment s'était couvert de gloire. Partout où il passait, les populations l'acclamaient. Une part de ces acclamations enthousiastes allait au colonel, fils du roi.

A Mâcon, il trouva les autorités aux portes de la ville. En sa qualité de président du conseil général de Saône-et-Loire, l'illustre poète Lamartine était à leur tête. Chargé de recevoir le prince, il le fit avec une éloquence entraînante : « Vous venez de servir votre pays, dit-il ; il grandit tout ce qui le sert. » Ce noble langage remua profondément le duc d'Aumale. L'impression qu'il en garda fut ineffaçable. Plus tard, il racontait souvent combien il avait été troublé en entendant Lamartine le désigner ainsi à l'admiration de la France.

Le 13 septembre, le régiment, son colonel en tête, arrivait devant Paris. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours étaient venus recevoir leur frère. Ils voulaient l'entraîner sur-le-champ aux Tuileries, où attendaient avec impatience le roi et la reine. Mais il s'était promis de ne paraître aux Tuileries qu'avec ses soldats. Il marchait devant eux, entre ses deux aînés, quand on entra dans la capitale, au milieu des joyeux et bruyants saluts des groupes populeux, qui se formaient sur le passage du régiment. Comme on débouchait à la hauteur de la rue Traversière-Saint-Antoine, la détonation d'un pistolet se fit entendre. On venait de tirer sur le duc d'Aumale, mais sans l'atteindre, ni lui, ni ses frères, ni personne de

l'escorte. Il n'y eut qu'un cheval tué. L'assassin se nommait Quénisset (1).

Le régiment poursuivit sa marche parmi des cris de bienvenue qu'avait excités et déchainés la nouvelle de cet attentat. A son entrée dans la cour des Tuileries, le roi, qui stationnait au seuil du palais, s'avança vers son fils et l'embrassa devant le front des troupes, aux acclamations de la foule. On se dirigea tout aussitôt sur Neuilly. Là était préparé un banquet auquel prirent part les nouveaux arrivants, qu'étaient venus rejoindre des députations des différents corps formant la garnison de Paris.

Le duc d'Aumale, à ce moment pathétique de sa vie, avait dix-neuf ans. Encore adolescent, il s'était conduit comme un homme d'expérience et de valeur. Les espérances qu'il donnait naguère, il les avait déjà tenues; tout annonçait qu'il tiendrait de même celles que pouvait faire concevoir la précocité de sa légitime gloire. Cette précocité ne rappelait-elle pas celle de Louis de Bourbon, prince de Condé, le grand Condé, qu'il prenait déjà pour modèle et dont il devait être un jour l'historien? Comment s'étonner, en le voyant tel qu'il se révélait alors, que quelques-uns de ses contemporains le considérassent comme destiné à accomplir de grandes choses, et que les témoins de ses premiers exploits aient pensé qu'il égalerait, avec le temps, les plus illustres princes de sa maison?

(1) Il fut arrêté aussitôt et traduit devant la Cour des pairs, qui le condamna à mort. Louis-Philippe lui fit grâce, ainsi qu'à ses complices. Quant au duc d'Aumale, deux jours après l'attentat, il écrivait : « On m'a salué d'un coup de pistolet pour mon arrivée à Paris. Je ne m'en plains pas; mon orgueil en a même été plus flatté que de toutes les ovations qu'on m'a faites. On ne cherche à tuer que ceux qui en valent la peine. » — Cité par M. Georges Picot.

L'hypothèse était, dès ce moment, aussi fondée qu'elle le fut plus tard. Toutes les fois que le duc d'Aumale s'est montré sous l'uniforme et a fait acte de soldat, de 1840 à 1848 d'abord, sur cette terre d'Afrique où son souvenir perpétué par la tradition reste toujours vivant ; à Trianon, ensuite, quand il présidait les débats du procès Bazaine, et enfin, durant ce commandement de Besançon qui le remit en lumière avec éclat, il a donné l'impression qu'il possédait au plus haut degré toutes les qualités de l'homme de guerre. Dans les trop rares occasions qui s'offrirent à lui de les révéler, elles apparurent telles, à travers ses actions et ses ordres, qu'on peut affirmer qu'il n'eût été inférieur à aucune des tâches que d'autres occasions auraient pu lui donner à remplir. On n'en peut douter lorsqu'on le suit dans ces campagnes d'Afrique dont nous avons résumé les débuts, et qu'il reprenait au mois de novembre 1842, en qualité de maréchal de camp.

C'était peu de temps après la fin tragique du duc d'Orléans, ce frère adoré autant qu'admiré, dont les exemples demeurèrent éternellement gravés dans sa mémoire et dont son cœur porta toujours le deuil. Cette fois, plus encore que lors de ses précédents départs pour l'Algérie, le roi et la reine ne s'étaient séparés de lui qu'étreints par d'indicibles angoisses. Déjà si cruellement éprouvés par la mort de leur fils aîné, ils ne livraient le plus jeune aux périls de la guerre qu'en tremblant pour sa vie. Une lettre de Louis-Philippe au général Bugeaud, datée de Saint-Cloud, 6 octobre, exprime leurs craintes en des formes émouvantes et touchantes, en même temps qu'elle trahit la noble confiance du roi dans son fils, dans tous ses fils :

« Mon cher général, c'est mon bien-aimé fils le duc d'Aumale qui vous remettra cette lettre. Il va reprendre

sous vos ordres le service que vous lui avez fait commencer si glorieusement. Quelle que soit la peine que j'éprouve de voir mes enfants s'éloigner de moi, peine douloureusement aggravée par la perte de ce fils chéri qui avait aussi glorieusement et tant de fois combattu en Afrique, leur zèle et leur empressement à reprendre nos drapeaux, partout où ils peuvent s'associer à la gloire de notre brave armée, sont une des plus douces consolations que je puisse trouver au malheur qui m'accable.

« J'espère que l'armée d'Afrique reportera sur mon fils d'Aumale l'affection si vive qu'elle avait vouée à son frère aîné, et qu'il continuera à partager avec celui que la Providence m'a conservé, mon bien-aimé fils le duc de Nemours.

« Elle trouvera toujours les princes dignes de son estime et de sa confiance. Vous connaissez, mon cher général, celle que j'ai en vous. Je ne peux vous en donner une preuve plus éclatante que celle de vous envoyer mon fils, et je sens que je n'ai pas besoin de vous recommander de veiller sur lui (1). »

Si dans cette lettre éloquente, témoignage de sollicitude paternelle, quelque chose pouvait déplaire au duc d'Aumale, c'était le dernier mot, cette recommandation adressée au général Bugeaud de le garder des dangers auxquels il allait être exposé. Il n'admettait pas qu'on ne le livrât pas à lui-même et qu'il pût être empêché de se jeter à son gré, à ses risques et périls, comme ses autres camarades, dans les entreprises guerrières et dans les mêlées. Aussi, avant même de remettre au général Bugeaud, venu à sa rencontre, le message dont il était chargé, ayant appris qu'une importante opération

(1) H. D'IDVILLE : *le Maréchal Bugeaud*.

allait être tentée, déclara-t-il « qu'il voulait en être », et il plaida avec tant de chaleur et d'éloquence qu'il gagna sa cause.

« Nous partons aujourd'hui pour opérer entre le Chélif et la Ména, écrivait au roi le 20 novembre le général Bugeaud. Le duc d'Aumale, avant de débarquer, m'avait déclaré qu'il voulait en être. J'y ai consenti d'autant plus volontiers que sa santé m'a paru parfaite. Il commandera l'infanterie de la colonne que je conduirai moi-même, car nous devons nous diviser pour attaquer les montagnes de l'Ouarensenis. J'espère que Son Altesse Royale y trouvera de la gloire (1). »

A peine débarqué à Alger, le prince repartit pour Bli-dah, où s'était formé le corps expéditionnaire dont le commandement lui était confié. Dès ce moment se déroule toute une suite de faits de guerre qui dénotent chez ce jeune homme de vingt ans les aptitudes les plus rares et, par-dessus tout, déjà visibles, la sûreté du coup d'œil, la rapidité des conceptions devant l'ennemi, une intrépidité qui ne doute de rien, encore que peu à peu elle se tempère, grâce à ces instincts de vigilance et de prudence qu'on voit se développer en lui, au fur et à mesure qu'il est contraint de lutter de ruse avec un ennemi dont les coups éclatent presque toujours non moins violents qu'inattendus.

Dès son arrivée à l'armée d'Afrique, le duc d'Aumale s'était inquiété des habitudes de négligence qu'avaient contractées dans cette guerre, si différente des autres guerres, les généraux et les soldats. Il avait été frappé par le spectacle des troupes s'exposant à plaisir, sans nécessité, se laissant surprendre faute de savoir se garder,

(1) H. D'IDVILLE, *le Maréchal Bugeaud*.

et il pensait qu'à persister dans ces fautes, on ferait de l'Algérie une mauvaise école pour les soldats en les préparant mal aux guerres continentales. Sur ceux qu'il commandait, il exerçait déjà un ascendant remarquable. Il appliquait son influence à les mettre en garde contre ces périls. Lui-même donnait l'exemple d'une surveillance de tous les instants. Durant les années qu'il passa en Algérie, il lui arriva de surprendre les Arabes. Quant à lui, il ne fut jamais surpris.

Ce n'est cependant pas faute de s'être trouvé aux prises avec eux. Le gouverneur général Bugeaud ne le ménageait pas. A toute heure, il lui confiait les entreprises les plus périlleuses. C'est ainsi qu'en entrant en campagne, il nomme le jeune maréchal de camp commandant supérieur de la province de Tittery. A ce titre, le duc d'Aumale est lancé dans l'Ouarensenis, où de toutes parts Abd-el-Kader a soulevé les tribus. En quelques mois, il porte à l'ennemi de terribles coups. En janvier 1843, il soumet les Ouled Auteur et rejette jusqu'au delà de Boghar Si Embarek, le principal lieutenant de l'émir. En mars, il châtie les Beni Djaad et les Negliona, sur les confins de la Kabylie du Durdjura. Dans ces actions successives, il devient l'égal de Lamoricière, de Changarnier, de Bedeau et de tant d'autres, bien qu'à côté d'eux il ne soit qu'un enfant.

Enfin, en mai de la même année, il accomplit un fait d'armes qui serait considéré comme le plus glorieux de la conquête, s'il n'y avait, parmi tant de mémorables épisodes dont le souvenir en est inséparable, l'héroïque retraite de Constantine. Avec cinq cents cavaliers, il enlève la smalah d'Abd-el-Kader, la smalah, c'est-à-dire la ressource suprême de l'émir, ses tentes, ses réguliers, sa famille, celles de ses lieutenants, ses trésors, ses

dépôts d'armes et de munitions, ses troupeaux, en un mot sa capitale mouvante et errante, depuis longtemps signalée et toujours insaisissable comme lui.

En prenant le gouvernement de l'Algérie dans des circonstances critiques, alors que les premiers résultats de la conquête semblaient compromis et la puissance française menacée, le général Bugeaud avait compris que tant qu'Abd-el-Kader serait debout, en état de combattre, le pays où flottait notre drapeau ne pourrait être définitivement pacifié. Déjà redoutable par sa valeur personnelle, son fanatisme religieux, son prestige aux yeux des Arabes, l'émir ne l'était pas moins par l'immensité des espaces qui s'ouvraient devant lui, et qui ne nous permettaient pas de l'atteindre, lorsque, ses coups frappés, il se déroba à nos représailles. C'était donc lui qu'il fallait poursuivre incessamment, sans merci, jusqu'à ce qu'on l'eût définitivement abattu, et, en attendant qu'on parvînt à le cerner, il importait de paralyser ses moyens d'action, de le désarmer, de manière à détruire son influence en prouvant aux Arabes, dont il excitait l'enthousiasme ou la terreur, qu'il n'était pas invincible.

Ainsi s'était formé dans la pensée du général Bugeaud le projet de lui prendre sa *smalah*, et de le déposséder des points d'appui qu'elle offrait à sa résistance. Mais, où était-elle cette ville nomade? En quoi consistait-elle? Quelle en était l'importance? On l'ignorait, personne ne l'ayant vue, de telle sorte qu'en lançant après elle, d'une part, le duc d'Aumale, de l'autre, le général de Lamoricière, Bugeaud n'avait pu leur dire en quel lieu elle s'était établie, ni les forces qu'elle pouvait leur opposer. C'est à eux qu'il appartenait de la découvrir.

Quel appât pour les chevaleresques ambitions du jeune prince! Qu'eût-il pu rêver de plus tentant, de plus eni-

vrant, que ce but donné à son étourdissante activité, à son indomptable bravoure? Aussi considérait-il que le général Bugeaud lui faisait la plus belle part. « Il me reste à vous remercier de la belle mission que vous avez bien voulu me donner, lui dit-il le 10 mai, alors qu'il bat la campagne à la recherche de la smalah. Croyez que je ferai tous mes efforts pour légitimer votre confiance, et pour contribuer à l'heureuse issue de la guerre que vous poursuivez si vivement (1). »

C'est de Médéah qu'il envoyait à son général ces actions de grâce. Il venait d'y rentrer, après avoir poussé une pointe dans le pays de Chabonniah, après avoir châtié au passage la tribu des Rhaman, fidèle à Abd-el-Kader, pris en route douze mille moutons et cinq cents chameaux, capturé des rebelles, rassuré d'autres tribus qui nous demandaient de les protéger contre les exactions de l'émir, et commencé l'approvisionnement de Boghar, petite place qu'il avait choisie comme base de ses opérations.

Se contentant de toucher barre à Médéah, il en repartait aussitôt, sur la foi de renseignements qui représentaient la smalah comme errant dans l'Ouarensenis. Le même jour, le ministre de la guerre, répondant à ce que le général Bugeaud, dans ses rapports, lui avait dit du concours qu'il attendait du duc d'Aumale, lui écrivait : « Je vous invite de nouveau, de la manière la plus particulière, à veiller à ce que le prince ne puisse être exposé, et encore moins compromis (2). »

Tardive était la recommandation. Le prince piquait droit devant lui avec une ardeur mêlée de prudence, brûlant du désir de s'emparer de la smalah et de ne laisser à aucun autre la gloire de cette brillante conquête. Deux

(1) Archives du dépôt de la guerre.

(2) *Ibid.*

des aides de camp qui l'accompagnaient, les colonels Jamin et de Beaufort, avaient été choisis, par son père, comme les plus capables de l'empêcher de courir de trop grands risques. Mais, s'il savait de quelle mission ils étaient chargés, il savait aussi qu'à l'heure de l'action il saurait tromper leur surveillance et se montrer digne de la confiance que, moins craintif que le roi, le général Bugeaud avait mise en lui.

Revenu à Boghar le 10 mai, il en sortait le même jour avec une colonne de treize cents hommes, choisis dans les 33<sup>e</sup> et 64<sup>e</sup> de ligne et parmi les zouaves. Cette colonne se grossissait de six cents cavaliers appartenant aux corps des spahis et des chasseurs, et d'un goum fort de deux cents combattants. Le jeune général, renseigné par un Arabe fidèle à la France, l'aga des Ouled Ayad, se dirigeait sur le village de Goudgillah, aux environs duquel la smalah avait été vue. Le 14 mai, il y arrivait, et apprit qu'elle campait à quinze lieues au sud-ouest. Il se porta de ce côté. Mais, durant la nuit suivante, on ramassa des traîneurs. On sut par eux qu'elle marchait vers les montagnes de Djebel Amour, où elle devait trouver de l'eau et des pâturages, et que, sans doute, elle ferait halte aux sources de Taguine, qui se trouvaient sur sa route (1). Elle opérait sa marche sous la garde d'Abd-el-Kader. L'émir, avec une troupe de cavaliers, rayonnait à plusieurs lieues autour d'elle, tantôt la précédant et tantôt la suivant. Il ne se savait pas poursuivi par le duc d'Aumale. Convaincu que le prince était resté à Boghar, il ne songeait qu'à se défendre contre le général de Lamoricière. C'est de celui-ci seulement qu'il épiait les allées et venues, cherchant à le dépister.

(1) Ces détails sont extraits du rapport officiel du duc d'Aumale, qui est reproduit en entier aux *Pièces historiques*, III.

L'occasion était donc bonne pour le surprendre lui-même. Le duc d'Aumale se remit en chemin dans la direction de Taguine, dès le matin du 16 mai, à la pointe du jour, après avoir subdivisé sa colonne en deux parties, l'une formée de la cavalerie, de l'artillerie et des zouaves, l'autre composée de deux bataillons d'infanterie et de cinquante chevaux, plus spécialement destinée à protéger les approvisionnements. Les deux troupes partirent en même temps. Comme elles allaient forcément se séparer, on prit rendez-vous à Taguine. Le duc d'Aumale espérait y rencontrer la smalah. Si elle n'y était déjà plus, il la poursuivrait l'épée dans les reins vers le Djebel Amour, où, prise entre deux colonnes parties de Médéah et de Mascara, elle ne pourrait plus échapper.

Les renseignements sur la foi desquels il avait élaboré son plan étaient exacts. C'est bien vers Taguine qu'Abd-el-Kader poussait sa smalah, ne cherchant qu'à fuir Lamoricière, et loin de se douter qu'il allait rencontrer le duc d'Aumale. Composée de trois cent soixante-huit douars comprenant chacun une trentaine de tentes, la smalah, par son organisation intérieure, symbolisait les antiques traditions de la vie des tribus nomades d'autrefois. En voyage, elle formait une immense procession de gens et de bêtes, hommes et femmes, vieillards et enfants, chariots et cavaliers, soldats et troupeaux. Lorsqu'elle campait, elle se divisait en quatre enceintes. Au centre était placé le douar d'Abd-el-Kader, habité par sa famille, sa mère, ses femmes, ses enfants, ses secrétaires et ses serviteurs (1). D'autres douars se déployaient autour du sien en un triple alignement de tentes, de façon à le rendre inabordable. Nul individu étranger à

(1) Tous ces détails sont extraits d'un rapport du colonel Daumas. (Archives du dépôt de la guerre.)

la smalah ne pouvait arriver à la tente de l'émir sans être découvert. Il n'était pas plus aisé de s'enfuir, grâce à tout un système d'espionnage qui ne laissait place à aucun complot.

Une troupe d'environ cinq cents fantassins, hommes fidèles, sûrs et résolus, gardait le douar et le trésor d'Abd-el-Kader. Elle disposait de quelques canons. Les otages que lui livraient par force les tribus qu'il rançonnait étaient sous la surveillance de cette troupe, qui, d'ailleurs, en toutes circonstances, pillait pour son compte. D'autres bandes armées, une cavalerie régulière bien montée, grâce aux razzias de chevaux qu'on opérait sur les tribus, complétaient les forces de l'émir et portaient l'effectif des combattants à un peu plus de deux mille hommes. Tout le reste n'était que cohue, gens sans ressource, ouvriers préposés à la fabrication des armes et de la poudre, marchands de denrées ou prêteurs surgages, juifs pour la plupart, des bijoutiers, des tailleurs, des selliers, des maréchaux ferrants.

Abd-el-Kader résidait rarement à sa smalah. Au moment où elle allait être prise, il n'y avait pas séjourné deux mois en deux ans. A la tête de ses réguliers, il parcourait les tribus afin de les maintenir dans l'obéissance, s'attachant à soulever ou à châtier celles qui s'étaient soumises aux Français. En son absence, la smalah était commandée par son beau-frère, Mustapha-Ben-Thami, ou par ceux de ses parents demeurés fidèles à sa fortune. Ils étaient d'ailleurs en petit nombre, la plus grande partie de sa famille, lasse de son despotisme et de ses échecs, l'ayant abandonné. Ses frères et ses cousins s'étaient réfugiés au Maroc, les autres dans des tribus lointaines.

Le chef qui commandait la smalah était également chargé de pourvoir à ses besoins et à sa sûreté. Elle se

ravitailait en grains, grâce à des marchands qui les lui apportaient, grâce à des achats effectués dans les tribus amies, ou grâce au pillage qu'on exerçait sur les tribus rebelles. Quand la smalah campait quelque part, les étrangers y affluaient. Les uns étaient des plaignants, les autres des délateurs. Il venait aussi des courriers, porteurs de nouvelles recueillies sur les marchés.

La vie, au reste, était dure pour les habitants de cette ville errante. L'eau et les vivres manquaient fréquemment. A ces privations s'ajoutaient les fatigues résultant des marches et des contre-marches. La mortalité ne laissait pas d'être considérable. En ces heures de découragement, tous les moyens étaient bons pour relever le moral de la population. De fausses rumeurs, habilement répandues, lui prédisaient la chute imminente de la puissance française. On lui racontait un jour que la France venait d'être vaincue par l'Angleterre, un autre jour que l'émir avait infligé aux oppresseurs une défaite sanglante, ou encore qu'ils étaient décimés par les maladies. Quoiqu'il fût de notoriété publique que l'empereur du Maroc avait cessé tout envoi de secours à Abd-el-Kader, les chefs de la smalah annonçaient tout à coup sa prochaine arrivée, à la tête d'une grande armée destinée à chasser les Français. Chacune de ces nouvelles donnait lieu à des réjouissances, à des fantasias. Les chefs n'en étaient pas dupes; mais le peuple était crédule et reprenait courage.

En réalité, Abd-el-Kader touchait à la crise la plus grave de sa carrière. Jadis alimenté par d'innombrables présents en argent, en armes, en munitions, en grains, son trésor, par suite de la rareté progressive de ces dons volontaires, rapidement diminuait. A peine s'élevait-il encore à quelques centaines de mille francs. L'empereur du Maroc, qui naguère soutenait l'émir, ayant pris om-

brage de propos imprudents où il avait cru voir une menace, lui était devenu hostile. En lui écrivant, il ne le traitait plus de sultan ni de khalifa. Dans une lettre récente, il lui avait conseillé de déposer les armes.

Divers chefs, dont l'influence sur les populations du désert était grande, avaient déserté la cause d'Abd-el-Kader. Ses approvisionnements d'armes et de munitions s'épuisaient. Pour les remplacer, il n'avait que celles qu'il faisait fabriquer dans sa smalah, et qui étaient de qualité inférieure. Battu dans toutes ses rencontres avec les Français, empêché sur tous les points de reprendre l'offensive, il voyait diminuer son autorité et son prestige. La confiance que, durant tant d'années, il avait inspirée, et qui faisait sa force, se dissipait de jour en jour. De toutes parts, les secours qu'il avait espérés lui faisaient défaut.

Le seul qui lui eût été offert l'était par son plus cruel ennemi, Mohamed Ould Tidjiny, qu'en 1838 il avait chassé de sa ville d'Aaïn-Mady, après l'avoir détruite, et qui, y étant rentré et l'ayant relevée de ses ruines, y avait recouvré tout son pouvoir. « Tant que vous avez été heureux, lui écrivait Tidjiny, je n'ai rien fait pour me rapprocher de vous. Mais, aujourd'hui que le malheur est venu vous atteindre, je vous offre dans ma ville, et au nom de notre sainte religion, un asile pour vous, votre famille et vos biens. Vous y serez à l'abri de l'atteinte des Français. » Offre ironique et dérisoire qui cachait sans doute, venant d'un fanatique, de haineux desseins, et qu'Abd-el-Kader se garda bien d'accepter.

Quelques encouragements lui venaient aussi des ulémas de la Mecque. Là, on priait pour lui. On le considérait comme le seul musulman qui fût pur de toute alliance avec les chrétiens. Il avait d'ailleurs comblé les ulémas

de présents. Ils lui conservaient toujours une vive gratitude. Malheureusement, elle ne se traduisait qu'en des formes inefficaces. Entouré de périls toujours grandissants, il n'en était pas moins résolu à ne pas désarmer. A ceux qui lui conseillaient de cesser la guerre, il répondait :

« Jamais je ne quitterai la partie, et tant qu'il me restera un fusil et un souffle de vie, je combattrai le chrétien. »

En ces circonstances, il apprit que les Français s'étaient jetés à la poursuite de sa smalah. De loin, il veillait sur elle, et comme elle venait d'errer durant trois semaines dans le désert, manquant d'eau et de pâturages, il envoya à Ben-Thami l'ordre de la conduire à El Benyaa, à quatre journées de Tekedempt, où elle devait trouver des ressources. Elle campa en ce lieu durant quarante-trois jours. Le souvenir des souffrances qu'elle avait endurées s'affaiblit. On reprit confiance. A ce moment, Abd-el-Kader rejoignit sa famille. Il rapportait quelque argent prélevé sur des tribus. Il le fit distribuer aux soldats et aux indigents. Il chantait victoire, et communiqua à ceux qui l'entouraient la joie vraie ou feinte dont il était animé.

Bientôt l'herbe manqua pour les troupeaux. Il dirigea la smalah sur El Nador, dans le pays des Harrars Cherzaga. Mais, ayant reçu, au moment d'y faire halte, des nouvelles alarmantes, il partit avec la moitié de ses troupes, tandis que la smalah, sous les ordres de Ben-Thami, allait plus loin vers l'est.

Abd-el-Kader y revint bientôt après, suivi de plusieurs tribus qu'il avait contraintes à marcher avec lui. Convaincu qu'il était maintenant en état de la défendre, il la ramena à El Nador. En y arrivant, il eut une heureuse

surprise. La tribu des Hachems se présenta pour se réunir volontairement à ses troupes. Il demeurait là sur le qui-vive, lorsqu'à portée de son camp, trois courriers qui cherchaient à tromper la surveillance des sentinelles furent tués. Des papiers qu'on trouva sur eux il résultait qu'ils étaient envoyés aux Français par les chefs des tribus Harrars, afin de demander aide et protection contre lui. Il fit décapiter et éventrer les trois cadavres, et comme les Harrars s'enfuyaient, il suivit leurs traces avec sa smalah tout entière, voulant opérer sur eux une razzia. Mais ils lui échappèrent; au point où il croyait les rencontrer, il ne trouva que des bivouacs abandonnés.

La smalah rebroussa chemin, se dirigeant vers Taguine, d'où elle devait gagner les vastes et fertiles montagnes du Djebel Amour, habitées par des tribus de race noble, riches en argent et en terres cultivées, où il lui serait facile de vivre dans l'abondance et en sûreté. Quant à l'émir, il se portait avec une troupe de cavaliers d'élite dans la direction de Mascara. C'est de cette place qu'était sortie une des colonnes dont Lamoricière avait pris le commandement. Ses allées et venues inquiétaient Abd-el-Kader.

Dans la soirée du 15 mai, la smalah arrivait à Taguine. L'obscurité empêchant de procéder à une installation définitive, on campa tant bien que mal jusqu'au lendemain. Le bruit s'était répandu qu'on avait vu des Français du côté de l'est; la population fut terrifiée. Les chefs la rassurèrent en affirmant qu'Abd-el-Kaher surveillait l'ennemi, et la nuit se passa sans alerte. Au lever du jour, on commença à procéder au campement, au pied des collines, dans des prairies, proche la source qui les fertilise.

Sous la surveillance des réguliers de l'émir, largement

espacés, dans un tumulte de voix humaines et de cris de bêtes, avec une lenteur qui témoignait de la tranquillité générale, on déchargeait les mulets, les chameaux, les chariots, et on dressait les tentes. Quelques-unes s'élevaient déjà toutes blanches, au centre de l'emplacement choisi. Les femmes d'Abd-el-Kader et de ses lieutenants en prenaient possession. Plus loin, au bord de l'eau, bêtes et gens se désaltéraient. Tout était confusion et pêle-mêle à travers la vaste étendue qu'allait occuper la smalah.

Soudain, au sommet du mamelon qui la dominait, apparurent des cavaliers couverts de burnous rouges. Ceux qui les virent ne s'alarmèrent pas. Loin de s'alarmer, on les accueillit par des cris d'allégresse. N'était-ce pas Abd-el-Kader qui rentrait au camp avec son escorte? Les Arabes furent soudain détrompés. Subitement grossie, cette troupe s'élançait, descendait comme un ouragan les escarpements et fondait, les armes à la main, sur la smalah. C'étaient les spahis et les chasseurs du duc d'Aumale.

Nous avons laissé le prince, dans la matinée du 16 mai, après six jours de marche, en route pour Taguine. Sur la foi de renseignements inexacts, il s'était un moment détourné de cette route pour opérer, avec sa cavalerie, une reconnaissance vers le sud. Mais, après un trajet de quatre lieues, n'ayant rien découvert et craignant de fatiguer inutilement ses soldats, il était revenu sur ses pas et avait repris la direction de Taguine, où toutes ses troupes devaient se retrouver.

Il n'avait en ce moment sous la main que cinq cents cavaliers. Les zouaves, marchant moins vite que lui, étaient restés à quelques lieues en arrière. Il n'espérait plus, du reste, rencontrer l'ennemi ce jour-là. Il n'avancait encore que pour trouver de l'eau, décidé à faire

halte dès qu'on l'aurait trouvée. Il avait même envoyé en avant, à cet effet, l'aga des Ouled Ayad, qui lui servait de guide.

À l'improviste, on vit l'aga revenir au galop penché sur son cheval, pâle et haletant. Il s'arrêta devant le colonel Yusuf, qui commandait l'avant-garde, et murmura :

« La smalah! La smalah! Elle est là tout entière, au pied de ces collines! Fuyez! Fuyez! avant qu'on s'aperçoive de votre présence. S'ils vous voient, vous êtes perdus. Ils sont au moins soixante mille. »

Le colonel Yusuf eut la plus grande peine à calmer cet effroi. Il se fit répéter et préciser les renseignements qu'il venait d'entendre; puis, tandis que par son ordre le sous-lieutenant du Barail allait prévenir le duc d'Aumale, lui-même, avec le lieutenant Fleury et l'aga Mohamed-ben-Ayad, se portait en avant pour voir de ses yeux la smalah. Le prince et son état-major, les colonels Jamin, de Beaufort et Morris, l'eurent bientôt rejoint. Ils embrasèrent d'un regard cette ville de tentes. Elle couvrait un immense espace et l'emplissait de rumeurs.

« Nous en étions tout au plus à mille mètres, dit le duc d'Aumale dans son rapport; c'est à peine si elle s'était déjà aperçue de notre approche. Il n'y avait pas à hésiter: les zouaves, que le lieutenant-colonel Chasseloup amenait rapidement avec l'ambulance du docteur Beuret, et l'artillerie du capitaine Aubac ne pouvaient pas, malgré toute leur énergie, arriver avant deux heures, et, une demi-heure de plus, les femmes et les troupeaux étaient hors de notre portée; les nombreux combattants de cette ville de tentes auraient eu le temps de se rallier et de s'entendre; le succès devenait improbable et notre situation très critique. »

Le duc d'Aumale était donc résolu à attaquer sur-le-champ. Il le dit dans le conseil qui s'improvisa sur l'heure, entre lui et ses officiers. Le colonel de Beaufort combattit sa résolution.

« Nous sommes ici, dit-il, le colonel Jamin et moi, responsables vis-à-vis du roi, et nous devons veiller, monseigneur, sur Votre Altesse Royale. Ce que vous voulez faire est bien imprudent. Il y a là quelques milliers de combattants, et nous sommes cinq cents cavaliers. L'infanterie est loin, elle est fatiguée par de longues marches. Attendez au moins que les zouaves et l'artillerie soient arrivées. »

L'aga des Ben Ayad et ses Arabes tenaient le même langage. Ils estimaient à cinq mille réguliers la force armée qui gardait la smalah; il y avait en outre une immense population, plusieurs tribus. Attaquer en de telles conditions, c'était courir à un désastre.

Le prince coupa court à ces objections.

« Je suis d'une race qui n'a jamais reculé, dit-il. Je ne donnerai pas l'exemple (1) ».

Sur son ordre, chaque chef se rend à son poste de combat. Cette petite cavalerie s'élança. Le prince, le colonel Morris et ses chasseurs prennent par la droite pour traverser le camp dans sa longueur, Yusuf et ses spahis par la gauche, piquant droit sur le douar d'Abdel-Kader, autour duquel les réguliers se sont rangés à la première alerte, et qu'ils défendent avec intrépidité. Mais rien ne tient devant la *furia* des Français.

Les femmes, les vieillards, les enfants s'enfuient en

(1) Cette réponse devenue historique est affirmée par de nombreux témoins et notamment par le général du Barail dans ses *Mémoires*, et par le général Fleury dans un récit que reproduit H. d'Ideville dans son livre sur le général Bugeaud.

poussant des cris de terreur. Les combattants arabes sont poursuivis et sabrés. Les uns se font tuer, les autres jettent leurs armes, se rendent ou se dérobent. Un esclave fidèle fait monter sur un mulet la mère et la femme d'Abd-el-Kader, et profite de ce désordre pour les entraîner. En quelques instants, la petite troupe que commande le duc d'Aumale, et qu'il électrise par sa présence, reste maîtresse de la smalah. Les cinq mille combattants sont pris, fugitifs ou morts. Trois cents d'entre eux gisent sur le sol. Le trésor d'Abd-el-Kader, ses troupeaux, ses armes, ses tentes et plus de trois mille prisonniers sont en notre pouvoir. Tout ce qui de cette population a pu échapper aux Français marche en désordre au hasard, et c'est par centaines que ces fuyards sont ramassés, dans leur course éperdue, par les troupes de Lamoricière, contre lesquelles ils vont se jeter à quelques lieues du théâtre de leur ruine.

Après sa victoire, le duc d'Aumale établit son camp à la place qu'avait occupée la smalah. Vers quatre heures, quand depuis longtemps tout était fini, il eut la joie de voir arriver son infanterie. Elle avait franchi trente lieues en trente-six heures, sans laisser un homme en arrière.

La journée du lendemain fut consacrée au recensement des prisonniers. Ils représentaient deux cent quatre-vingt-trois familles. Dans ce nombre se trouvaient celles des lieutenants d'Abd-el-Kader. Quelques-uns de ceux-ci figuraient parmi les captifs. En considérant à quel faible effectif numérique s'élevait la troupe qui les avait vaincus, ils étaient stupéfaits. Ils ne pouvaient se résoudre à croire qu'ils s'étaient laissé battre par cette poignée de soldats.

« Si chaque homme de la smalah, déclaraient-ils, avait

voulu combattre avec un bâton seulement, les vainqueurs eussent été vaincus. Mais les décrets de Dieu ont dû s'accomplir. »

On rassembla les troupeaux, on brûla les tentes arabes ainsi que le butin qu'on ne pouvait emporter. Enfin, le 18 mai, au lever du jour, on se remit en route pour rentrer à Boghar. La marche fut lente et difficile. Dix-huit cents hommes étaient tenus de ramener trois mille prisonniers, d'innombrables troupeaux, et de se garder contre un retour offensif d'Abd-el-Kader. Les étapes marquées par l'eau étaient longues. Chaque soir, on dressait les tentes et on allumait des feux.

C'est du bivouac de Chabonnyan, sur l'oued Ouerk, qu'est daté le rapport officiel du vainqueur de la smalah. Après avoir rendu compte de l'événement auquel son nom était désormais attaché, et signalé au général de Bar, commandant en chef à Alger, en l'absence du général Bugeaud parti en expédition de son côté, les officiers qui s'étaient distingués par leur bravoure, il annonçait qu'il ramenait sa prise dans la Mitidja. Le 23 mai, il rentrait à Boghar sans avoir brûlé une amorce.

Abd-el-Kader n'avait osé l'attaquer. L'émir, battu partout, ne songeait qu'à se défendre. Poursuivi par Lamoricière, abandonné par les tribus qui jusqu'à ce moment lui étaient demeurées fidèles, il s'efforçait de paraître consolé de son infortune aussitôt après l'avoir apprise, parce qu'elle « le laissait plus libre de ses mouvements ».

« Tous les musulmans qui sont morts ou prisonniers des chrétiens, disait-il, je les considère comme une offrande agréable que j'ai faite à notre Seigneur Mohamed le prophète de Dieu. Quant à ceux qui restent, avec mon infanterie et ma cavalerie régulière, je les emmènerai soit à Djebel Amour, soit à El-Byodd, chez les Oulad Sidi

Cheggz où leurs familles seront en sûreté. Ils se battront encore pour la religion. Je purifierai les récalcitrants avec le fer de mes soldats. De ma personne, vinsse-je à perdre mon propre cheval, je continuerai à faire la guerre sainte à pied et jusqu'à ma mort. Du reste, le temps des chrétiens va finir, car les livres saints qui en ont prédit l'arrivée en fixent également le départ à la quinzième année. »

Ces discours et ces bravades ne trompaient plus personne. Les derniers partisans d'Abd-el-Kader se dispersaient. Il ne lui restait plus que quelques cavaliers qui avaient lié leur sort au sien. Avec eux, il se jetait dans le désert, attendant l'heure de provoquer de nouveaux soulèvements et de reprendre l'offensive. Il commençait l'existence obscure et misérable qui devait, à quatre ans de là, le contraindre à s'avouer vaincu et à venir se livrer au duc d'Aumale.

Pendant ce temps, la nouvelle de la conquête de la smalah arrivait en France. En la recevant à Alger, le général de Bar avait expédié un navire à Toulon. Le préfet maritime de cette ville s'était empressé d'avertir télégraphiquement le maréchal Soult, ministre de la guerre. Sa dépêche, datée du 26 mai, reproduisait presque textuellement celle du prince. Elle portait : « La smalah d'Abd-el-Kader est prise, son trésor pillé, ses fantassins réguliers tués ou dispersés. Quatre drapeaux, un cañon, deux affûts, un butin immense, des populations et des troupeaux considérables sont tombés en notre pouvoir. »

Envoyée sur l'heure aux Tuileries, cette dépêche y provoqua l'émotion la plus vive. Depuis la mort du duc d'Orléans, le roi et la reine, accablés par la douleur, étaient demeurés insensibles à toute cause de joie. Cette fois, devant ce succès retentissant que venait de remporter

leur fils, ils sentirent leur cœur se fondre et s'ouvrir au bonheur. L'émotion qu'ils éprouvaient, la France la partagea. Elle s'enthousiasma pour le jeune prince dont la vaillance venait d'accomplir ce prodige. L'opinion personnelle du général Bugeaud, exprimée avec l'indépendance et la netteté de parole qui caractérisaient ce noble soldat, soulignait cet enthousiasme et le justifiait :

« J'écrivais, il y a quelques jours, disait-il, que malgré les bonnes dispositions prises et quelle que fût l'intelligence du prince, il fallait encore une faveur de la fortune pour saisir cette smalah si mobile, si bien avertie, si bien gardée. Eh bien, la fortune a été pour peu de chose dans ce brillant succès. Il est dû à la décision du chef, à l'audace et à l'impétuosité de l'attaque. Il a saisi l'occasion aux cheveux. La moindre hésitation pouvait faire échapper cette proie. C'était une de ces occasions où la témérité même est de la prudence. Attendre pour frapper plus fort eût donné le temps aux guerriers de sortir de cette multitude désordonnée, de mettre de l'ensemble dans leur défense, et si la smalah n'eût pas été sauvée, la victoire eût coûté fort cher (1). »

Au même moment, un officier encore peu connu et qu'attendait le bâton de maréchal de France, Saint-Arnaud, disait dans une lettre privée : « Le prince vient de faire un coup de maître exécuté avec autant de vigueur que d'habileté. Toute la smalah d'Abd-el-Kader, après laquelle j'ai tant couru l'automne et l'hiver derniers, est tombée en son pouvoir, et c'est avec cinq cents chevaux qu'il a obtenu ce brillant résultat... C'est bien, c'est intrépide, c'est habile (2). »

A citer encore l'appréciation de Charras, alors colonel :

(1) Archives du dépôt de la guerre.

(2) *Ibid.*

« Pour entrer comme l'a fait le duc d'Aumale avec cinq cents hommes au milieu d'une pareille population, il fallait avoir vingt-trois ans, ne pas savoir ce que c'est que le danger, ou bien avoir le diable dans le ventre. Les femmes seules n'avaient qu'à tendre les cordes des tentes sur le chemin des chevaux pour les culbuter, et qu'à jeter leurs pantoufles à la tête des soldats pour les exterminer tous, depuis le premier jusqu'au dernier. »

Alors que les hommes de guerre célébraient en de tels termes ce fait d'armes, comment les Français l'eussent-ils jugé différemment? Il y eut donc unanimité d'hommages et d'actions de grâces, et l'opinion, dès cet instant, se forma telle qu'elle nous a été transmise. Le duc d'Aumale et la famille royale en reçurent de nombreux témoignages. Ni dans la nation, ni dans l'armée, nulle protestation ne s'éleva, lorsqu'au mois de juillet suivant, le prince fut élevé au grade de lieutenant général. Quelques jours plus tard, la dignité de maréchal de France était conférée au général Bugeaud. Il méritait bien cette récompense, celui dont l'habileté avait préparé ces grands résultats et en relevait le prix.

Peu de temps avant la prise de la smalah, le gouverneur général, à qui l'excès de ses fatigues commandait quelque repos, avait demandé un congé de deux mois. Le ministre de la guerre ne s'était pas pressé de lui répondre. Le roi, souhaitant que son fils fût chargé de l'intérim du gouvernement de l'Algérie, avait pris le temps de le consulter. Mais le prince ne se souciait pas d'endosser si vite les lourdes responsabilités. Préférant garder son commandement de Tittery, il avait répondu aux offres de son père par un refus. Après la prise de la smalah, le maréchal Soult écrivait à Bugeaud :

« Peut-être a-t-elle changé ses projets et finira-t-il par

reconnaître que le moment est venu de consentir à ce que le roi le mette plus en évidence. S'il en était ainsi, je ne doute pas que vous le premier n'y applaudissiez, et en même temps que vous ne fassiez des efforts pour le déterminer. Cependant, je dois vous prévenir que le roi, la reine et toute la famille royale désirent beaucoup qu'après la campagne terminée, le prince revienne en France, ne serait-ce que pour y passer quelques semaines (1). »

Bugeaud, qui désirait rentrer en France, désignait lui-même comme son successeur le duc d'Aumale. Il le disait et le répétait à qui voulait l'entendre. Il eût donc souhaité que le prince, en le remplaçant provisoirement, s'accoutumât aux hautes fonctions dont, malgré sa jeunesse, il le jugeait digne. Mais le prince persévérant dans son refus, il fallut ajourner la combinaison.

« Le colonel de la Rue vous apporte la certitude très prochaine du bâton que vous avez si bien gagné, écrivait Guizot au gouverneur général, le 19 juillet. Vous resterez un an de plus en Afrique comme maréchal, et vous en reviendrez dans un an, après avoir tout préparé pour le jeune mais très digne successeur qui vous est destiné. Il fait preuve lui-même d'un grand sens, en voulant encore une année de préparation pour la difficile tâche qu'il aura à accomplir en vous succédant (2). »

En attendant, le duc d'Aumale, devenu lieutenant général, devait prendre à son retour en Algérie — car il allait partir pour la France — le commandement de la province de Constantine (3). Il quittait Alger à la fin de

(1) Archives du dépôt de la guerre.

(2) Lettres de M. Guizot.

(3) Il convient de mentionner qu'en montant en grade, le duc d'Aumale n'oubliait pas ses camarades. C'est à lui que le colonel Eugène Cavaignac dut sa nomination de maréchal de camp, méritée à tant de titres et que retardaient ses opinions républicaines. Le

septembre. Quelques jours plus tard, il arrivait à Paris, où il recueillait, en de touchantes manifestations, en même temps que les preuves de la tendresse de ses parents, celles de la reconnaissance nationale.

Ce qui frappe, à cette heure de son existence, c'est la maturité de sa raison, sa précoce gravité, sa sagesse, qualités qui semblent au premier abord incompatibles avec son impétueuse témérité à la guerre et qu'il possède cependant au plus haut degré. S'il s'entretient avec les vieux généraux, il les étonne par son langage, ses avis, ses remarques, la fermeté des opinions qu'il exprime sur les hommes et sur les choses. Il se révèle administrateur habile autant que vaillant soldat. Quand le maréchal Bugeaud, pour hâter l'œuvre de la colonisation, appelait les trappistes à Staouëli, le duc d'Aumale a encouragé cette tentative. Les moines trouvent en lui, à toute heure, un appui, et lorsque leur supérieur vient se plaindre au prince des difficultés que rencontre sa courageuse entreprise, ce jeune homme de vingt et un ans relève le courage du vieux religieux :

« Sera-ce aux religieux de la Trappe qu'il faudra prêcher la patience et la persévérance ? lui dit-il. Vous datez d'hier et vous voulez déjà avoir réussi ! C'est trop tôt vous décourager. Soyez ici constants comme vous l'avez été ailleurs ; soyez-le plus qu'ailleurs, et vous réussirez. »

Croirait-on, à entendre ce langage, que c'est celui d'un adolescent ? Ne dirait-on pas plutôt le conseil d'un homme d'âge et d'expérience ? Tout est de même dans les paroles et les actes du duc d'Aumale. L'éducation qu'il a reçue, la

prince écrivait à son père, en 1843 : « Il sera difficile de ne pas le faire bientôt maréchal de camp. Autrement, on aurait l'air de lui donner de mauvaise grâce des grades que tout le monde sait qu'il a gagnés... Il a dans l'armée une popularité réelle. » Cette lettre n'est qu'un long éloge de Cavaignac.

culture de son esprit avide de savoir, sa science de l'histoire, ses ambitions militaires, tout conspire pour le placer à la hauteur des plus lourdes responsabilités. Il est éclatant que, quelle que soit la situation qu'on lui confie, il n'y sera pas inférieur. Aussi ses parents jugent-ils qu'il est en état de se marier et de devenir chef de famille.

Sous le ciel de Naples est née et a grandi la princesse qu'ils lui destinent. Fille du prince Léopold de Salerne, second fils de Marie-Caroline reine des Deux-Siciles et frère de Marie-Amélie, elle est la cousine germaine du duc d'Aumale. On la dit accomplie, et sur-le-champ la pensée de ce mariage sourit au prince. Mais il ne connaît pas encore la jeune fille, et, à peine rentré d'Algérie, il part pour Naples, afin de la voir et de se faire connaître d'elle. Il quitte Paris dans le courant d'octobre, accompagné de son ancien précepteur Cuvillier-Fleury, devenu secrétaire de ses commandements, et de son aide de camp le colonel de Beaufort (1).

Le 20, il est à Turin, où la famille royale de Piémont a désiré qu'il s'arrêtât. Elle donne, durant trois jours, des fêtes en son honneur. Parmi ces fêtes, une revue fournit à la population de la capitale l'occasion d'admirer la belle prestance et la fière mine du fils du roi des Français. Le jeune général, que la prise de la smalah a rendu populaire dans le monde, reçoit partout sur sa route des témoignages de l'estime en laquelle on le tient. Partout on l'acclame. Lorsqu'à cheval, aux côtés du roi et des princes de la

(1) Quand le duc d'Aumale quitta Paris, la reine chargea Cuvillier-Fleury de la tenir chaque jour au courant des faits et gestes de son fils. J'ai sous les yeux quatre des lettres inédites que lui écrivit de Turin le secrétaire des commandements. Elles rendent minutieusement compte des détails de la réception faite au prince dans la capitale du Piémont. Cuvillier-Fleury, tombé subitement malade, ne put du reste aller plus loin. Il laissa le duc d'Aumale continuer son voyage, vint se rétablir à Nice et rentra en France.

maison de Savoie, il traverse la ville pour assister aux manœuvres militaires données en son honneur, il excite l'enthousiasme.

En quittant Turin, il se rend à Govone, où réside sa tante, la reine Marie-Christine, que son état maladif tient éloignée de la cour. Il la charme, la captive, et elle le comble d'attentions. Il part ensuite pour Gènes et de là pour Naples, d'où il ira voir son palais de Palerme, et qui est à vrai dire le but de son voyage.

A la cour napolitaine, il est présenté à sa cousine. Avec sa grâce juvénile, paré du prestige de sa gloire précoce, il n'a qu'à se montrer pour plaire. Depuis longtemps il était attendu. Comme il réalise et dépasse toutes les espérances qu'avait éveillées la nouvelle de son arrivée, le cœur qu'il vient interroger se donne à lui sans retour. Lui-même est conquis par ce qu'il découvre, dans cette âme candide et pure, de sentiments fiers, délicats et tendres. C'est une heure enivrante, l'heure des rêves du foyer, qu'il associe dans sa pensée aux rêves de gloire qui la hantaient presque exclusivement avant ce jour. Il tient le bonheur et ne le laissera pas s'échapper. Le mariage est décidé; il sera célébré l'année suivante.

Le duc d'Aumale retourne en Afrique, où l'attend le commandement de la province de Constantine. Il l'exerce durant onze mois. Comment il les emploie, demandons-le à ses états de service. Ils sont éloquents dans leur brièveté.

Au mois de février 1844, accompagné de son jeune frère le duc de Montpensier, qui est venu le rejoindre et dont il protège les débuts militaires, comme le duc d'Orléans protégea les siens, il poursuit dans les Zibans le chef arabe Almed-bey. Le premier, il entre dans Biskra, avance dans l'Aurès et enlève Mechonnèche après un rude combat où son frère et le colonel Jamin sont blessés à ses

côtés. En avril, il est dans les montagnes d'Ouled-Saltan. Il y livre de nouveaux combats. Dans l'un d'eux, son cheval reçoit deux blessures. Victorieux de ce côté, il revient rapidement sur ses pas, dégage Batna et Biskra, entourés par les Arabes. Par cette suite de faits de guerre heureusement conduits et dénoués, il achève la soumission de la province confiée à son commandement.

Ayant gagné de nouveaux titres à l'estime de son pays et à la confiance de ses soldats, il peut songer à son bonheur privé. Il rentre en France, et, après un court séjour à Paris, il va s'embarquer à Toulon pour les Deux-Siciles. Son frère Joinville est avec lui. Le navire qui les transporte dans les États napolitains est escorté par une escadre. Pendant la durée des fêtes qui se préparent, elle stationnera dans les eaux de Naples. Le mariage est célébré le 25 novembre. Le 2 décembre, on remet à la voile, et les nouveaux époux gagnent la France. Le 5 décembre, ils débarquent à Marseille, d'où ils se rendent à Paris en s'arrêtant en route, dans les grandes villes. Partout ils sont reçus avec les honneurs royaux.

Pendant une année, le duc d'Aumale, tout à son amour, vécut en famille, dans cette intimité douce et charmante que le roi et la reine avaient su créer autour d'eux. Ce n'est qu'en 1846 qu'il retourna en Afrique comme commandant des subdivisions de Médéah et de Milianah. Cette situation n'était que provisoire. Il se considérait comme créé pour de plus hautes destinées. La pacification de l'Ouarensenis, acte capital de sa vie militaire à cette époque, n'avait été que le prélude d'une carrière nouvelle. Le gouvernement général de l'Algérie, devant lequel il avait si longtemps reculé, tout en le désirant (1),

(1) « M. le duc d'Aumale ne pourrait consentir à exercer l'intérim de gouverneur général. Mais Son Altesse Royale ne renonce pas pour

il l'accepterait maintenant, après s'y être longuement et consciencieusement préparé.

Ce poste éminent, tout le monde, dans les régions officielles, souhaitait le voir dans ses mains. Le plus compétent des juges, le maréchal Bugeaud, se déclarait à cet égard, dès la fin de 1843, avec une netteté significative. Il écrivait au député Blanqui : « Je désire qu'un prince me remplace ici, non pas dans l'intérêt de la monarchie constitutionnelle, mais dans celui de la question; on lui accordera ce qu'on me refuserait. Le duc d'Aumale est et sera chaque jour davantage un homme capable. Je lui laisserai, j'espère, une besogne en bon train; mais il y aura longtemps beaucoup à faire encore; c'est une œuvre de géant et de siècles. »

Vers le même temps, un soir, au bivouac, causant avec ses officiers, il accentuait son opinion :

« Je place très haut, disait-il, les talents militaires et administratifs de mes trois lieutenants : Changarnier, Lamoricière et Bedeau. Eh bien, si j'avais à faire le choix de mon successeur au gouvernement de l'Algérie, je n'hésiterais pas à désigner le duc d'Aumale, dans lequel se trouvent réunis les qualités qui constituent le chef d'armée et l'administrateur. Il a la décision prompte, le courage entraînant, le corps infatigable et l'amour du travail, le tout dirigé par une haute intelligence et un ferme bon sens. Joignez à cela le prestige dont l'entoure aux yeux de tous, et des Arabes surtout, son titre de fils de France, et vous aurez en lui le gouverneur qui fera de l'Algérie un royaume prospère (1). »

l'avenir à en devenir titulaire. Jusque-là, son désir serait d'aller commander au mois d'octobre prochain la province de Constantine et d'y servir sous vos ordres. » Soult à Bugeaud, 17 juillet 1843.

— Archives du dépôt de la guerre.

(1) H. D'IDEVILLE, *le Maréchal Bugeaud*.

Enfin, il écrivait à Guizot : « Quant au gouvernement du duc d'Aumale, je n'y vois d'inconvénients que pour la monarchie, qui prendra une responsabilité de plus. Le jeune prince est capable, et il va vite en expérience. Je pense que, dès le début, il administrera bien et deviendra un ministre très distingué. Sur ce point, il ne lui faut qu'un peu plus d'expérience et de méditation. »

Plus tard, dans ses *Mémoires*, Guizot complétera ce jugement. On peut y lire : « Le duc d'Aumale avait pris part avec distinction, quelquefois avec éclat, à quelques-unes des campagnes les plus actives ; il était aimé autant qu'estimé dans l'armée. Son nom et son rang avaient sur les Arabes un sérieux prestige ; ils se rangeaient sous la main du fils du sultan de France plus aisément que sous la main d'un général vainqueur. »

L'ancien ministre fait également justice du reproche adressé à Louis-Philippe par quelques mécontents d'avoir imposé son fils au cabinet et à l'Algérie, par faveur, dans un intérêt de famille : « Il n'a jamais eu à ce sujet, dit-il, ni exigence ni impatience et il n'a mis ses fils en avant que lorsqu'il les a jugés capables de bien servir leur pays (1). »

Quant au duc d'Aumale, il est intéressant de marquer en quelles dispositions d'esprit il acceptait les redoutables responsabilités qui allaient peser sur lui. C'est au maréchal Bugeaud que, en un langage témoignant à la fois de son admiration et de sa reconnaissance, il confiait ses perplexités et ses résolutions :

« Je ne me fais aucune illusion sur les difficultés, sur les attaques dont je serai l'objet, sur les déceptions qui m'attendent. Mais j'apporterai à l'accomplissement de

1) GUIZOT, *Mémoires*.

mes devoirs une entière abnégation personnelle et un dévouement de tous les instants. Je conserverai précieusement le souvenir de ce que je vous ai vu faire d'utile et de grand sur cette terre d'Afrique, et je ferai tous mes efforts pour suivre vos traces et y continuer votre œuvre (1). — Vous voulez, dites-vous, marcher sur mes traces? répondait Bugeaud; moi, je veux que vous les élargissiez et je serai bien heureux si vous faites mieux que moi; je ne serai pas le dernier à le proclamer. »

Ainsi toutes les opinions, tous les jugements des contemporains contribuent à justifier la nomination du duc d'Aumale au gouvernement de l'Algérie. Elle ne fut blâmée que par les représentants et les organes des partis systématiquement hostiles à la maison d'Orléans. La masse de la nation approuva et applaudit, devançant l'enthousiasme que firent éclater les Arabes soumis à la France en apprenant qu'ils allaient être gouvernés par le fils du roi Louis-Philippe, le sultan des Français, comme ils disaient.

Le maréchal Bugeaud avait quitté son gouvernement au mois de juin 1847, en confiant au général de Bar l'intérim, qui passa trois semaines plus tard aux mains du général Bedeau. L'ordonnance royale nommant le duc d'Aumale fut promulguée le 11 septembre 1847. Le 3 octobre, il montait sur la frégate *le Labrador*, qui l'attendait à Toulon, et le 5, à trois heures, il débarquait à Alger (2).

Sur le quai, contenue par les troupes rangées en haie,

(1) H. D'IDVILLE, *le Maréchal Bugeaud*.

(2) La duchesse d'Aumale vint le rejoindre le 9 novembre, avec le fils qui leur était né. Un peu plus tard arrivèrent le prince et la princesse de Joinville.

l'attendait une foule immense, colons et Arabes. Tandis que de toutes parts s'élevaient des acclamations et que le canon se faisait entendre, le prince était reçu par le général Bedeau entouré de nombreux officiers, parmi lesquels se trouvaient la plupart des chefs des tribus soumises depuis longtemps, ou d'autres que l'arrivée du fils du roi avait décidés à se soumettre, après une longue résistance. Ils lui apportaient leurs hommages et leurs protestations de fidélité.

Dès le lendemain, le duc d'Aumale rappelait le général Changarnier, qu'un différend assez grave avec Bugaud, résultant d'une regrettable incompatibilité d'humeur, avait éloigné précédemment de la colonie. Le prince estimait à un très haut prix les talents militaires du héros de la retraite de Constantine. Il tenait à le voir figurer dans cette brillante pléiade de généraux et d'officiers supérieurs que les guerres d'Afrique avaient déjà mis ou devaient mettre en lumière : Lamoricière, Cavaignac, Yusuf, Péliissier, Renault, Saint-Arnaud, Canrobert, Mac Mahon.

Le général Bedeau, qui lui remettait ses pouvoirs, allait aussi rester sous ses ordres. Le duc d'Aumale, toujours empressé à faire rendre justice à qui l'avait mérité, écrivait à son sujet au ministre de la guerre : « Au moment où le général Bedeau va quitter le commandement intérimaire qu'il a ici parfaitement exercé, je crois devoir vous demander de lui écrire une lettre qui exprime la haute satisfaction du gouvernement du roi (1). » C'est par de tels procédés qu'il s'attachait les cœurs.

A citer encore son ordre du jour aux troupes : « En prenant le commandement de l'armée d'Afrique, le gou-

(1) Archives du dépôt de la guerre.

verneur général de l'Algérie eroit devoir témoigner aux officiers, sous-officiers et soldats qui la composent, combien il est fier de se trouver à leur tête. Appelé déjà cinq fois à l'honneur de servir dans leurs rangs, il sait depuis longtemps ce qu'on peut attendre de leur dévouement au roi et à la France. Confiant dans leur courage, confiant dans le mérite éprouvé de valeureux généraux, il ne doute pas que le suecès ne continue de couronner tant de nobles efforts. L'armée qui vient d'aceomplir tant de grandes choses a salué d'universels regrets l'illustre chef à qui elle doit tant de gloire et sous les ordres duquel j'aurais tant aimé à me retrouver encore. Qu'il reçoive iei l'expression du bien vif et bien reeonnaissant souvenir que lui conservera toujours l'armée d'Afrique (1). »

En prenant possession de son gouvernement, le duc d'Aumale eut pour premier souei de l'organiser et d'imprimer aux trois divisionnaires placés sous ses ordres, Changarnier à Alger, Lamoricière à Oran, Bedeau à Constantine, l'activité et les idées dont il était lui-même animé. Il eut avec eux, durant les huit jours qui suivirent son arrivée, des conférences quotidiennes où furent examinées, au triple point de vue politique, militaire et administratif, toutes les questions qu'on avait à résoudre dans l'intérêt de la colonisation.

De l'aveu de ses lieutenants, le nouveau gouverneur général révéla dans ees conférences un esprit judicieux, prudent et hardi. Il avait sur toutes ehoses des idées arrêtées. Mais il ne lui déplaisait pas de les entendre eontredire. Il possédait au plus haut degré l'art d'écouter et de se pénétrer des objections de ses eontradieteurs. Lorsque ses divisionnaires se séparèrent de lui pour

(1) Archives du dépôt de la guerre.

retourner au siège de leur commandement, l'accord existait complet et absolu sur la marche à suivre pour hâter la solution des problèmes coloniaux.

Le 4 novembre, il entreprit une tournée du côté de Blidah et de Médéah. Il poussa jusqu'au col de Mouzaïa, théâtre d'un brillant succès de nos armes dans lequel il avait eu sa part. On avait commencé de grands travaux à travers ces contrées afin d'en assurer la viabilité. Il tenait à se rendre compte de la manière dont ils étaient conduits. Partout il fut triomphalement reçu par les Arabes et par les colons. Comme don d'avènement, il apportait aux premiers une large amnistie ; les seconds lui savaient gré d'avoir sacrifié le séjour de Paris aux rudes et difficiles affaires d'Algérie.

Des souvenirs qui restent de la vie du duc d'Aumale à cette époque, il en est un qu'a conservé le musée de Versailles, son portrait en général de division, peint par Winterhalter. Quiconque le verra sera frappé de la fière attitude du jeune gouverneur et ce qu'offre de séduisant sa physionomie. Il est debout, botté, éperonné, son chapeau à la main, la poitrine traversée par le grand cordon de la Légion d'honneur. Sa taille haute et svelte, ses cheveux blonds, ses moustaches fines et tombantes, ses yeux bleus font revivre sur son visage le type gaulois le plus pur, embelli par l'éclat d'une jeunesse radieuse dont les ardeurs se devinent sous un regard mélancolique et rêveur. Rien de vulgaire dans cette silhouette charmante. On ne se figure pas autrement les héros de notre histoire, à leur entrée dans la vie. A voir ce portrait, il est aisé de comprendre l'ascendant que le prince ne tarda pas à prendre sur les Arabes. Ils saluaient en lui le plus illustre et le plus haut placé de leurs vainqueurs.



Heliog Fillon & Heuse

E. Plon, Nourrit & C<sup>ie</sup> Edit

Imp. A. Maire

*Le Duc d'Aumale*  
*Gouverneur Général de l'Algérie, 1847.*  
*D'après le tableau de Winterhalter, Musée de Versailles*



En cette fin de l'année 1847, on eût pu considérer l'Algérie comme entièrement soumise à la France, n'eussent été les suprêmes efforts que tentait l'émir Abd-el-Kader pour ressaisir sa puissance perdue. Dernier témoignage de son indomptable confiance dans son étoile et d'un fanatisme au-dessus de tous les revers, ces efforts ne semblaient pas devoir engendrer de complications bien redoutables. Nous tenions trop fortement les populations et le sol pour qu'ils pussent nous être arrachés. Mais, Abd-el-Kader debout, des révoltes partielles étaient toujours à craindre. La pacification n'aurait un caractère définitif que lorsqu'il serait abattu. C'est donc à l'abattre que le duc d'Aumale, déjà victorieux de lui en une circonstance mémorable, allait désormais se consacrer.

Après la prise de sa smalah, l'émir avait paru devoir réparer ce désastre, et à Sidi-Brahim, notamment, le 23 septembre 1845, il s'était rendu maître d'un petit corps de troupes envoyé contre lui. Mais ce triomphe avait été éphémère, et, depuis, il menait une vie misérable, victime tout à la fois des défaites que lui avaient infligées les Français et de ses différends avec l'empereur du Maroc. Fidèle à sa cause lorsqu'il avait des soldats, des armes, un trésor et tenait tête à l'envahisseur, le prince marocain l'avait un jour abandonné, sans attendre qu'il fût vaincu. Il s'était inquiété des propos menaçants pour sa puissance tenus par Abd-el-Kader. Dès ce moment, jaloux de son prestige et le redoutant, sans cesser de professer pour les chrétiens la même haine que lui, il l'avait traité en ennemi. Plus tard, à la bataille d'Isly, le général Bugeaud lui avait porté à lui-même le coup le plus terrible et donné un de ces avertissements qu'on n'oublie pas. Définitivement éclairé par ce sanglant désastre, contraint de subir la paix, l'empereur ne s'était

plus préoccupé que de ne pas attirer sur sa tête de nouvelles calamités. Sa rupture définitive avec Abd-el-Kader, son désir plus ardent de le voir disparaître, avaient été la conséquence de sa défaite.

L'émir, cependant, s'obstinait à ne pas comprendre. Traqué de toutes parts, abandonné de la plupart de ses anciens partisans, réfugié sur le territoire marocain, où il restait encore, en dépit des dangers qui le menaçaient, n'osant revenir sur le territoire algérien, où il en aurait couru de plus grands, il s'efforçait d'opérer un rapprochement entre l'empereur et lui. Il poursuivait une réconciliation qui pouvait seule lui fournir les moyens de sortir de la situation critique en laquelle il se débattait et de reprendre l'offensive.

Au commencement de novembre, de Zaion, non loin de Mellilia, au pied des montagnes du Riff, où il s'était installé avec sa daïra — un diminutif de la smalah — et environ deux mille cavaliers, tout ce qui lui restait de ses troupes, il envoyait à l'empereur émissaires sur émissaires, afin de lui démontrer « combien il était funeste que le prince des croyants, à l'instigation des chrétiens, songeât à écraser un vrai musulman (1) ». Il eut même recours aux cérifs de la tribu des Djebella, dont l'influence était considérable. Il les chargea de porter au Maroc ses conseils et des paroles de paix.

En attendant leur retour, il agissait auprès des autorités espagnoles de Mellilia pour tâcher d'obtenir des Anglais, par l'intermédiaire d'agents plus ou moins louches, des secours en armes et en argent et leurs bons offices auprès de l'empereur. Mais ces tentatives échouaient toutes piteusement. Il en était de même des

(1) Archives du dépôt de la guerre.

efforts qu'il tentait pour attirer à lui les tribus du Riff. A peu d'exceptions près, « elles lui montraient la bouche de leurs fusils (1) ». Le temps était passé où tous les musulmans africains se levaient à sa voix.

Cependant il ne perdait pas courage. Tenu au courant des événements qui préparaient la chute de l'émir, le général Lamoricière, après les avoir portés à la connaissance du gouverneur général, s'était décidé à se rapprocher de la frontière du Maroc. Vers la mi-novembre, il expédiait sur ce point deux bataillons du 9<sup>e</sup> de ligne, un du 5<sup>e</sup>, le 8<sup>e</sup> de chasseurs à pied et quatre escadrons de cavalerie : chasseurs et spahis ; il donnait l'ordre au général Renault et aux colonels de Mac Mahon et Cousin-Montauban de se rallier à ces troupes avec celles qu'ils commandaient. Lui-même s'embarquait à Oran, le 21 novembre, pour se rendre à Nemours, d'où il allait prendre le commandement de la colonne expéditionnaire, grossie par deux bataillons du 44<sup>e</sup>, deux escadrons de chasseurs d'Afrique, et forte de plus de cinq mille hommes.

L'émir, s'il rentrait sur le territoire algérien, était donc certain de rencontrer devant lui une barrière infranchissable. Il eut alors la pensée de demander aux Français le libre passage, offrant de prendre le formel engagement de désarmer et d'aller vivre à la Mecque. Ayant écrit au duc d'Aumale, à Lamoricière et à Cavainac pour demander une entrevue, il chargea un homme sûr de porter les trois lettres au camp français le plus rapproché de la frontière. Il ne se faisait aucune illusion sur le résultat de cette démarche. Mais, en envoyant ainsi des courriers aux commandants des troupes françaises, il faisait croire qu'il entretenait des relations

(1) Archives du dépôt de la guerre.

amicales avec eux et qu'il traitait pour la paix. C'était un aliment donné à la crédulité des Arabes. Par malheur pour lui, ses desseins avaient été devinés. Son émissaire ayant rencontré, au delà de la frontière, le général Renault, commandant de la subdivision de Tlemcen, lui présenta ses messages. Le général en prit possession ; mais après avoir déclaré que les Français ne consentiraient à traiter avec Abd-el-Kader que sur les bases d'une soumission sans conditions, il ajouta que, si de nouveaux courriers se présentaient, ils seraient passés par les armes.

L'infatigable adversaire de la France, après quinze ans de luttes obstinées, se trouvait donc acculé à une situation désespérée, immobilisé entre les Français et les Marocains, lesquels, encore qu'ils ne se fussent pas concertés pour s'emparer de lui, poursuivaient également ce but. Il ne voulait pas néanmoins s'avouer vaincu. Les derniers défenseurs de sa cause, résolus à partager son sort, trompés par ses incessantes bravades, alléchés aussi par l'espoir de saisir, au cours de leurs déplacements, l'occasion d'opérer des razzias sur les sauvages tribus du Riff, ces défenseurs étaient en petit nombre, mais doués de plus d'audace et de courage que les guerriers marocains. Convaincu qu'avec leur aide il pouvait réussir un coup de main, il décida de le tenter tel qu'il l'avait conçu. Il ne s'agissait de rien moins que d'aller enlever un des fils de l'empereur, au milieu des troupes qu'ils commandaient. En possession d'un tel otage, il pourrait, à son tour, dicter des lois au sultan des croyants africains.

Le 9 décembre, il s'établit en un lieu nommé Gherma, protégé, d'un côté, par une rivière : la Moulâïa, de l'autre, par les montagnes. Le 10, il réunit ses soldats ; il leur communiqua son projet, en le leur exposant avec l'élo-

quence et l'habileté qu'il savait mettre en ses paroles. Quand ils se furent engagés à le suivre, il leur fit jurer de ne pas tirer un coup de fusil avant d'arriver à la tente des princes impériaux. Le même jour, ses fantassins se mirent en route, et le lendemain, à cinq heures du soir, il les rejoignait avec sa cavalerie, laissant sa daïra derrière lui.

Il voulait surprendre le camp marocain pendant la nuit, précédé de quatre chameaux enduits de goudron et chargés de fascines goudronnées, qu'on lancerait en flammes à travers les tentes. A deux heures, il donna l'assaut, tout surpris de ne pas rencontrer d'obstacles. C'est qu'en effet le camp était vide. Les Marocains avertis l'avaient évacué. Il s'en empara. Mais, au matin, il put voir l'armée impériale, environ quarante mille hommes, rangée sur les hauteurs voisines et l'enveloppant. C'en était fait de lui si ses troupes eussent faibli ou seulement perdu le sang-froid. Mais, confiantes dans leur chef, elles ne l'abandonnèrent pas et parvinrent à se frayer une issue à travers les rangs ennemis. Abd-el-Kader put ainsi rejoindre sa daïra. Il la fit aussitôt passer sur la rive droite de la Moulâïa, c'est-à-dire en terre algérienne, par un gué proche de la mer.

Pendant que s'effectuait ce passage, lui-même, à la tête de ses réguliers, combattait avec un indomptable courage, contenant l'ennemi et lui infligeant des pertes énormes. Il eut trois chevaux tués sous lui, et, après le combat, son burnous se trouva criblé de balles. Mais l'opération avait réussi; la daïra était sauvée; lui-même avait pu la rejoindre. Il est vrai que cette affaire lui coûtait la moitié de son effectif. Alors il fit ses adieux aux siens, les invitant à aller se rendre aux Français. Pour lui, il se dirigeait vers le sud. Il cherchait à gagner le désert.

Il ne savait pas encore que, tout le long de la route qu'il devait suivre, le général de Lamoricière, « se conformant aux instructions très précises du duc d'Aumale (1) », avait échelonné ses troupes. Au col de Kerbous, qu'il devait nécessairement franchir, il se heurta aux spahis qui l'attendaient. A la faveur de la nuit pluvieuse et sombre, il essaya de forcer le passage. Il fut repoussé. C'était la fin de son odyssée. Il n'avait plus qu'à se rendre. Il le comprit, et, après un court entretien avec les officiers qui lui barraient le chemin, il envoya deux de ses cavaliers à Lamoricière en demandant l'aman.

Le général s'était mis en route durant la même nuit pour gagner le col de Kerbous et allait y arriver quand les envoyés d'Abd-el-Kader le rencontrèrent. Ils s'étaient munis, en guise de lettre de créance, d'un morceau de papier mouillé par la pluie portant l'empreinte de son cachet. Le gouverneur général avait envoyé par avance à Lamoricière une lettre d'aman. Celui-ci put donc répondre affirmativement à la demande qui lui était faite, et son sabre qu'il envoya au vaincu fut le gage de sa promesse. A ce moment, la daïra s'était mise sous la protection des Français, et les combattants qui s'y trouvaient avaient fait leur soumission.

Au matin, le général reçut une lettre de l'émir qui ne s'était pas encore livré. Il remerciait Lamoricière, lui recommandait sa famille, ses serviteurs et son escorte. En ce qui le concernait, il demandait à être transporté à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. Il réclamait, à cet égard, un formel engagement. La réponse de Lamoricière lui ayant donné satisfaction, il vint, le 23 décembre,

(1) Archives du dépôt de la guerre.

se soumettre à lui devant le marabout de Sidi-Brahim, là même où, deux ans avant, il avait remporté, sur la colonne Montagnac, une sanglante et dernière victoire.

Tandis que se déroulaient ces événements, le duc d'Aumale arrivait à Nemours. Parti d'Alger le 18 décembre, afin de les suivre de plus près, il avait été retardé dans son voyage par une tempête furieuse. Obligé de faire deux fois relâche, d'abord à Mers-el-Kebir, puis à Rachgoun, à l'embouchure de la Tafna, il n'avait pu débarquer à Nemours qu'à l'aube de cette journée du 23 décembre, durant laquelle devait se consommer le plus éclatant revers de l'indomptable ennemi des Français. Le duc d'Aumale amenait avec lui le général Cavaignac, qui venait remplacer provisoirement Lamoricière, appelé à Paris, en sa qualité de député, par la session des Chambres.

En débarquant, il apprit la grande nouvelle. Elle ne le surprit pas. Elle était prévue depuis plusieurs mois, et toutes les opérations ordonnées par lui en prenant possession du gouvernement étaient combinées en vue de rendre inévitable la reddition d'Abd-el-Kader. Mais elle lui causa une patriotique joie. Sans attendre l'arrivée de Lamoricière, il chargea Cavaignac de lui porter ses félicitations, que quelques jours plus tard il lui présenta lui-même en lui annonçant qu'il ratifiait les engagements pris envers l'émir et notamment celui de le transporter en Égypte ou en Syrie.

« Vous serez attaqués, dit alors Cavaignac qui était présent, très vivement attaqués, soyez-en sûrs, vous surtout, prince. Plus le succès est grand, plus on s'efforcera de l'amoindrir et même de le retourner contre vous.

— Eh bien, répliqua en riant le duc d'Aumale, le général de Lamoricière est député de la gauche et vous

n'êtes pas, je crois, sans avoir quelques amis dans le parti républicain ; à vous deux de parer (1). »

Il ne prévoyait pas alors que la parole donnée à Abd-el-Kader par Lamoricière et ratifiée par lui ne serait pas tenue. Plus tard, quand il sut que le ministère entendait garder l'émir prisonnier, il protesta. Il rappela qu'au nom de la France il lui avait promis la liberté. Souvent, depuis, il se plut à expliquer pourquoi il s'était déterminé à maintenir cette promesse faite par le général dans les mains duquel le vaincu avait remis ses armes.

« Abd-el-Kader, quand il fit ses conditions, disait-il, n'était pas encore en notre pouvoir. Grâce à ces réactions si fréquentes dans sa vie, il pouvait, par suite de la mobilité du caractère arabe, trouver une voie de salut, perpétuer un foyer de désordres et de troubles. En ces graves conjonctures, il valait mieux courir le risque des embarras que pourrait causer, dans l'avenir, son retour d'ailleurs improbable, que rejeter ses propositions. »

Ces raisons, il les avait fait valoir en annonçant au gouvernement français la reddition d'Abd-el-Kader ; il y revint à plusieurs reprises, et il n'est pas douteux que, si la monarchie de Juillet n'eût pas été emportée par la révolution, il aurait fini par gagner sa cause.

Dans la soirée du 23 décembre, Abd-el-Kader, arrivé à Nemours, fut mis en sa présence.

« Tu devais désirer depuis longtemps ce qui arrive, lui dit l'émir ; l'événement s'est accompli à l'heure que Dieu avait marquée.

— Le général m'a fait part de ce qui s'est passé entre toi et lui, répondit le duc d'Aumale. Il t'a assuré que tu ne serais pas retenu en captivité et que tu serais conduit

(1) Camille ROUSSET, *la Conquête de l'Algérie*.

à Saint-Jean d'Acre ou à Alexandrie. Je confirme cet engagement et j'approuve tout ce que le général t'a dit. Il sera ainsi fait, s'il plaît à Dieu; mais, il faut l'approbation du roi et de ses ministres, qui seuls peuvent décider sur l'exécution de ce qui est convenu entre nous trois. Quant à moi, je ne puis que rendre compte de ce qui s'est passé et t'envoyer en France pour y attendre les ordres du roi.

— Que la volonté de Dieu soit faite, soupira Abd-el-Kader; je me confie à toi (1). »

Tout cependant n'était pas dit. Il fallait, pour que la soumission produisît tous ses effets, que le vaincu amenât au vainqueur un cheval de soumission. Le lendemain, il vint présenter au gouverneur général, devant un brillant état-major auquel s'étaient réunis les chefs arabes restés nos amis, « sa bonne jument », la seule monture qui lui restât. C'était l'acte final de son abdication. Vingt-quatre heures plus tard il s'embarquait pour la France, où une dépêche du duc d'Aumale au ministre de la guerre, expédiée d'urgence à Toulon, avait annoncé son arrivée :

« Abd-el-Kader est dans notre camp, écrivait le gouverneur général. Battu par les Marocains, abandonné de la plupart des siens, il cherchait à gagner le Sud par le pays des Benisnassas. Mais cerné de ce côté par la cavalerie du général de Lamoricière, il s'est rendu sous la condition d'être envoyé à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. Il s'embarque demain avec moi pour Oran, d'où il sera envoyé à Toulon aux ordres du gouvernement (2). »

Huit jours plus tard, le 2 janvier, rentré à Alger, le duc d'Aumale se hâtait d'écrire au maréchal Bugeaud,

(1) Archives du dépôt de la guerre.

(2) *Ibid.*

auquel, dans l'élan de sa naturelle et généreuse droiture, il reportait le mérite du grand événement qui venait de s'accomplir : « Lorsqu'il s'est accompli, votre nom a été dans tous les cœurs. Chacun s'est rappelé avec reconnaissance que c'est vous qui aviez mis fin à la lutte, que c'est l'excellente direction que vous aviez donnée à la guerre et à toutes les affaires de l'Algérie qui a amené la ruine morale et matérielle d'Abd-el-Kader. Qu'il soit permis à un de vos anciens et modestes lieutenants de vous offrir, à l'occasion du renouvellement de l'année, ses vœux personnels et ceux de toute l'armée que vous avez si brillamment commandée pendant sept ans. »

Cette lettre alla droit au cœur du maréchal.

« Mon prince, j'étais certain d'avance, répondit-il, que vous pensiez ce que vous m'écrivez sur la chute d'Abd-el-Kader. Vous avez l'esprit trop juste pour ne pas apprécier les véritables causes de cet événement et l'âme trop élevée pour ne pas rendre justice à chacun. Comme tous les hommes capables de faire de grandes choses, vous ne voulez que votre juste part de gloire, et, au besoin, vous en céderiez un peu aux autres. Dans cette circonstance, mon prince, vous m'avez beaucoup honoré; mais vous vous êtes honoré bien davantage (1). »

A l'heure où s'échangeaient ces lettres, le duc d'Aumale était depuis trois mois à peine gouverneur général de l'Algérie, et déjà, par des débuts aussi heureux qu'inespérés, il était en état d'imposer silence aux attaques dont les parties hostiles à la monarchie avaient salué sa nomination. Abd-el-Kader disparu, c'était l'Algérie conquise et pacifiée, la plupart des difficultés résolues; c'était surtout l'influence du duc d'Aumale pour longtemps établie

(1) H. D'IDEVILLE, *le Maréchal Bugeaud*.

sur les Arabes et la possibilité d'organiser administrativement la colonie. Répandue de tous côtés dans nos possessions, la nouvelle de la reddition d'Abd-el-Kader jetait jusque parmi les tribus encore rebelles un salutaire effroi, et on pouvait croire que, dans un avenir prochain, le gouverneur général soumettrait la Grande Kabylie, encore insoumise, et achèverait ainsi la conquête.

Cette perspective hantait sa jeune imagination. Avec cet ardent entrain dont il avait donné tant de preuves, il étudiait les moyens de la réaliser. Dès le mois de février il arrêtait, avec ses lieutenants, les bases de l'expédition qu'il voulait envoyer contre les tribus kabyles. Il en avait fixé la date au mois de mai. En attendant, il remaniait, pour en améliorer les rouages, l'administration civile, procédait à des essais de régime municipal, réorganisait les tribunaux de commerce, établissait en Algérie une succursale de la Banque de France, ouvrait des voies de communication, et, en même temps qu'il étudiait les plans du port d'Alger, il assurait la défense des côtes.

Quelques jours plus tard, au moment où, le trône de son père étant renversé, il se préparera à quitter Alger, il pourra écrire au ministre de la guerre qu'à la nouvelle des événements révolutionnaires d'Italie, ayant prévu que la France pourrait avoir besoin de transporter dans la péninsule une partie de son armée d'Afrique, il a prescrit aux commandants des divisions d'Alger et d'Oran de prendre secrètement des mesures pour que quinze mille hommes choisis parmi les vieilles troupes pussent être embarqués en quatre jours, et il y ajoutera, non sans un légitime orgueil : « La France peut compter sur son armée d'Afrique ; elle trouvera ici des troupes disciplinées, braves, aguerries ; elles sauront donner partout l'exemple de toutes les vertus militaires et du plus pur dévouement

au pays (1). » Quand il parlait ainsi de l'armée, il décrivait sa propre image.

Rappeler, en les résumant, ces lointains souvenirs, c'est faire comprendre pourquoi le nom du duc d'Aumale est impérissablement lié à l'histoire de la conquête africaine. C'est en Algérie qu'il passa, ainsi qu'il se plaisait à le dire, les plus belles années de sa vie. Colonel, maréchal de camp, divisionnaire, gouverneur général, il révéla en des circonstances d'un incomparable éclat et qui l'ont illustré à l'âge où tant d'autres cherchent encore leur voie, les qualités de l'homme de guerre et du colonisateur. Adolescent et inconnu quand il mettait le pied sur le sol algérien, il lui fut donné d'accomplir d'admirables choses. Il semblait destiné à en accomplir de plus grandes encore, et, quoique toutes les joies que l'homme peut souhaiter lui eussent été précocement départies, personne n'eût pu dire sans injustice qu'il n'en était pas digne.

Entre temps, il avait associé à sa vie une compagne selon son cœur. Un fils grandissait à son foyer. Tout lui souriait. Il était mûr maintenant pour les grandes épreuves, les amertumes et les douleurs de l'exil.

(1) Archives du dépôt de la guerre.

## CHAPITRE III

### L'EXIL

Injustices de la révolution de 1848. — Le roi refuse de résister. — Ce que pouvaient faire ses fils. — Leur soumission. — Propositions du maréchal Bugeaud. — Le duc d'Aumale à Twickenham. — Extraits de sa correspondance. — Jugements sur les affaires d'Algérie et la politique intérieure. — État d'âme du prince en 1861. — Sa *Lettre sur l'histoire de France*. — Sa vie en Angleterre. — Le Zucco. — Activité du duc d'Aumale. — Rencontre avec le maréchal Pélissier. — Le duc de Chartres dans l'armée italienne. — Le foyer familial. — Le prince de Condé, son voyage autour du monde, sa mort. — Comment ses parents l'apprirent. — Une lettre sur les protestants. — Le poids de l'exil.

Aujourd'hui que, depuis longtemps, sont éteintes les passions sous lesquelles succomba le gouvernement de Juillet, on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que sa chute, aussi foudroyante qu'inattendue, eut le double caractère d'une surprise et d'une injustice. Déjà le roi Louis-Philippe s'était enfui de Paris que, dans les provinces où arrivait la nouvelle de la révolution qui venait de le renverser, on refusait encore de se rendre à l'évidence et de croire qu'il eût cessé de régner. Amis et ennemis se demandaient avec stupéfaction pourquoi, comment il n'avait pas résisté à l'émeute, pourquoi, comment il avait abdiqué. Ses partisans blâmaient les conseillers funestes qui, malgré la reine, malgré la princesse Clémentine, malgré les serviteurs les plus dévoués de la

royauté, avaient arraché cette abdication à son effarement et entraîné la duchesse d'Orléans au Palais-Bourbon, au lieu de la laisser mettre ses fils sous la protection de l'armée, ainsi qu'elle en avait eu d'abord le dessein.

Il s'étonnait surtout qu'en ces circonstances tragiques, on n'eût pas songé au duc d'Aumale. Gouverneur général de l'Algérie, il disposait de quatre-vingt mille hommes solides, fidèles, accoutumés à le suivre, à lui obéir, et qu'il tenait dans sa main. Le prince de Joinville se trouvait en ce moment dans les eaux d'Alger avec l'escadre qu'il commandait et qui professait pour lui les mêmes sentiments que l'armée pour son frère (1). Leur intervention eût peut-être sauvé la monarchie, non qu'il leur fût possible de ramener en France la totalité de leurs troupes, mais parce qu'il leur eût suffi, pour tenir la République en échec, de refuser de la reconnaître et de déclarer qu'ils ne remettraient les pouvoirs que leur avait donnés un gouvernement légal qu'à un gouvernement régulièrement établi.

On a su plus tard que, dans l'affolement général qui favorisa la victoire de l'émeute, quelques amis de la famille royale avaient été hantés par la pensée de faire appel au duc d'Aumale. Il y eut notamment un jeune homme qui déployait déjà pour la cause des d'Orléans un dévouement dont il n'a cessé depuis de fournir des preuves éclatantes, et qui, soutenu par la princesse Clémentine, sollicita du roi un ordre qu'il se chargeait de

(1) Témoignage du capitaine de frégate Jaurès — devenu depuis l'amiral Jaurès, — qui commandait *le Solon*, et transporta les princes en Angleterre. Il disait plus tard :

— Partout où ils auraient voulu aller, je les aurais conduits.

On retrouve les mêmes sentiments dans les propos recueillis alors parmi les équipages de la flotte et dans la garnison d'Alger. Jusqu'à la fin de sa vie, l'amiral Jaurès resta l'ami du prince de Joinville.

porter aux princes. Cet ordre leur eût enjoint de ne pas reconnaître la République. Le roi le refusa (1). Il courbait le front sous la tempête, aussi docile à la soi-disant volonté nationale quand elle le précipitait du pouvoir que lorsque, dix-huit ans avant, elle l'y avait porté, — préoccupé surtout de ne pas provoquer par sa résistance la guerre civile et l'effusion du sang, ne comprenant pas que sa faiblesse les rendait inévitables.

Mais le roi était un vieillard, tandis que ses fils étaient jeunes et ardents, et s'il est aisé d'admettre les raisons qui le déterminèrent à ne pas résister, il serait plus difficile de comprendre que des princes, populaires dans le pays, chéris des soldats et des marins, respectés des chefs, aient imité son abnégation et, disposant d'une force immense, renoncé à y recourir, si l'on ne tenait compte de cette éducation première dont nous parlions plus haut, et qui les avait hiérarchisés.

Lorsque la nouvelle de la révolution arriva à Alger, la pensée ne leur vint même pas de protester. Il est vrai que le gouvernement, trop habile pour tenter de les contraindre ou de les menacer, s'était contenté de s'adresser à leur patriotisme (2). En touchant cette corde, il était sûr d'être entendu. Un patriotisme peut-être trop désintéressé dicta seul les lettres et les proclamations qu'ils

(1) Communiqué par M. Estancelin. C'est lui qui avait le plus insisté pour qu'on recourût au duc d'Aumale et qui s'était offert pour lui porter les ordres du roi.

(2) « Paris, 25 février 1848, huit heures et demie du soir. — Prince, le salut de la patrie exige que vous ne fassiez aucune tentative pour détourner les équipages et les soldats de la marine de l'obéissance qu'ils doivent au Gouvernement provisoire. Il importe que vous renonciez, jusqu'à nouvel ordre, à mettre le pied sur le sol de la France et à ne communiquer avec aucun navire de la flotte. Prince, votre cœur patriotique saura se résigner à ce sacrifice et l'accomplira sans hésiter. Tel est l'espoir que le gouvernement provisoire met en vous. *Signé* : ARAGO. » Lettre au prince de Joinville.

écrivirent alors. Ils avaient décidé de se soumettre. Vainement, autour d'eux, on disait :

« Restez ! restez ! Nous vous suivrons partout ; nous vous obéirons aveuglément. »

Ils aimaient trop leur pays pour songer « à y porter la discorde ». D'ailleurs, en se soumettant, ils étaient convaincus d'être en communauté de pensée avec leur père (1).

La nouvelle de la révolution de Paris ne fut définitivement connue à Alger que le 28 février. Elle arriva sous la forme d'une circulaire adressée à tous les chefs de corps par le général Subervie le nouveau ministre de la guerre :

« Général, disait cette lettre, un grand acte national vient de s'accomplir. La royauté a disparu devant la souveraineté du peuple. Tous les bons citoyens, tous les hommes de cœur doivent se réunir autour du gouvernement provisoire de la République. Le gouvernement compte que l'armée, fidèle à ses devoirs, restera toujours dans le chemin de l'honneur. »

Le duc d'Aumale, au reçu de cet arrêt de mort de la monarchie, n'hésita pas quant à la réponse que lui commandait son patriotisme. Il ne traça que deux lignes. Mais quelles lignes !

« Quoi qu'il arrive, le dévouement de l'armée d'Afrique et de ses chefs à la patrie est inaliénable. »

Autant signer une abdication. Et comme il redoutait

(1) Ils ne se trompaient pas. M. Estancelin a raconté depuis comment, se trouvant à Claremont au moment où le roi et la reine venaient d'y arriver, ils reçurent en sa présence les journaux qui racontaient le départ des princes et reproduisaient la proclamation du duc d'Aumale au moment de quitter Alger. A chacune des phrases de cette proclamation, le roi disait : « Très bien ! très bien ! » Ce pathétique récit a été inséré dans un livre trop peu connu : *les Dernières heures d'une monarchie*.

que les divisions intestines de sa patrie n'excitassent à quelque folie les ennemis de la France à l'étranger, il appelait l'attention du ministre sur la nécessité de préparer la défense des côtes d'Alger, à laquelle lui-même n'avait cessé de travailler. Il ajoutait ensuite :

« J'ai porté à la connaissance de la population et de l'armée les nouvelles arrivées hier et avant-hier de Paris. Je me suis borné à prescrire aux officiers généraux toutes les mesures nécessaires pour la défense du territoire et le maintien du bon ordre, de la discipline et de la tranquillité générale. Citoyens et soldats, tous attendent avec calme les ordres de la mère patrie. Quoi qu'il arrive, leur dévouement à la France est inébranlable. L'armée d'Afrique soutiendra hautement ici comme partout ailleurs le drapeau national, quels que soient les chefs qui pourraient être appelés à l'honneur de la commander. »

Enfin, le 3 mars, le général Cavaignac étant désigné pour lui succéder, il remettait les pouvoirs au général Changarnier, chargé de l'intérim, et adressait la proclamation suivante à son armée :

« En me séparant d'une armée modèle d'honneur et de courage, dans les rangs de laquelle j'ai passé les plus beaux jours de ma vie, je ne puis que lui souhaiter de nouveaux succès. Une nouvelle carrière va peut-être s'ouvrir à sa valeur; elle la remplira glorieusement, j'en ai la ferme croyance.

« Officiers, sous-officiers, soldats, j'avais espéré combattre avec vous pour la patrie... Cet honneur m'est refusé, mais, du fond de l'exil, mon cœur vous suivra partout où vous appellera la volonté nationale, il triomphera de vos succès; tous ses vœux seront toujours pour la gloire et le bonheur de la France. »

Le 3 mars, les habitants d'Alger furent témoins d'un

spectacle inoubliable : les deux princes, leurs femmes, leurs enfants portés dans les bras des serviteurs, traversant la ville à pied, sous la pluie glacée, dans la boue, escortés du général Changarnier, gouverneur par intérim, et d'un brillant état-major qui semblait conduire un deuil, et suivis d'une foule attendrie, respectueuse, où des mains se tendaient vers eux, tandis que sur les joues coulaient des larmes. Ils allaient s'embarquer à bord du *Solon*, qui devait les transporter en Angleterre. Lorsque, quelques jours plus tard, le navire, après avoir traversé le détroit de Gibraltar, voguait dans les eaux de Brest, et que les princes, debout sur le pont, jetaient un dernier regard vers les côtes de France, le commandant Jaurès s'approcha d'eux, et leur désignant le port qu'on voyait à travers la brume :

« Eh bien, y entrons-nous ? » demanda-t-il (1).

Ils courbèrent la tête sans répondre ; leur sacrifice était fait.

A peu de temps de là, ils eurent une autre occasion de reconquérir le trône de leur père. Le plus illustre soldat de ce temps, le maréchal Bugeaud, était résolu à les y aider. Il les en fit avertir. Ils écartèrent ses propositions. Il ne se découragea pas, alla trouver Berryer, et, dans une entrevue secrète qu'ils eurent aux environs de Paris, il lui dit que, si le comte de Chambord voulait se réunir aux princes d'Orléans dans une ville de la frontière du Nord, il irait les y chercher à la tête d'un régiment dont il était sûr. Il se faisait fort de les conduire aux Tuileries. Il résuma ces offres et son plan dans une note qu'après l'avoir signée, il laissa dans les mains de Berryer (2). Nous ignorons si la proposition fut soumise au

(1) Communiqué par M. Estancelin.

(2) Documents inédits : Paul Andral, exécuteur testamentaire de

comte de Chambord. Quant aux princes d'Orléans, ils y répondirent par un nouveau refus. Ils ne voulaient pas aller contre la volonté de leur pays.

C'est du même sentiment de déférence pour cette volonté qui leur était sacrée que s'inspirait le prince de Joinville, à la veille du renouvellement des pouvoirs présidentiels exercés alors par le prince Louis-Napoléon. Le roi Louis-Philippe était mort. Avant d'expirer, s'adressant à ses fils groupés autour de lui, il leur avait dit :

« Tenez-vous toujours prêts à servir votre pays, à quelque titre que ce soit. Quant à toi, Joinville, continua-t-il, sache bien, que si l'on t'offre la présidence de la République, tu dois l'accepter. »

Le prince de Joinville, que les amis de son père espéraient faire élire en remplacement de Louis-Napoléon, ne recula pas devant le devoir qui s'imposait à lui. Il le considérait comme pénible. Mais il saurait l'accomplir, non qu'il songeât, s'il était élu, à préparer le retour de la monarchie, mais parce qu'il espérait sauver son pays de « l'humiliation de l'Empire » et brûlait du désir de se dévouer à lui.

« Je ne suis pas républicain, disait-il alors. Mais si je suis nommé président de la République, je tiendrai mon serment. Mon but sera de maintenir l'ordre, de rétablir la confiance. Je ne tolérerai ni manœuvre électorale, ni tentative de corruption. Je serai un président loyal. A l'expiration de mon mandat, je me retirerai (1). »

Il est aisé de comprendre, à la révélation de traits

Berryer, qui raconta ces détails à diverses personnes, et notamment à la duchesse Decazes, née de Saint-Aulaire, disait que le plan écrit par Bugeaud se trouvait encore dans les papiers de l'illustre avocat. — Archives Decazes.

(1) Propos tenus par le prince à la duchesse Decazes, durant un séjour qu'elle fit à Londres à cette époque. — Archives Decazes.

pareils, pourquoi le duc d'Aumale et lui, après la révolution de Février, renoncèrent à tirer parti des forces que l'Algérie laissait à leur disposition. A ces tentatives de résistance, que de toutes parts on leur conseillait, ils préféraient une soumission patriotique. C'est ainsi qu'ils se résignèrent à l'exil.

« L'exil! s'écriait, vingt-cinq ans plus tard, le duc d'Aumale, en une circonstance mémorable, que de souvenirs ce mot réveille dans mon cœur (1)! » Il eût pu ajouter qu'entre tant d'autres qui attristaient son retour en France, celui de son calvaire de proscrit n'était pas le moins douloureux. La blessure ne se cicatriza jamais, tant elle avait été large et profonde. Il ne pouvait se rappeler sans une sorte d'horreur tout ce qu'il avait alors souffert dans ses sentiments de patriote et de Français. A ses yeux, l'exil était le pire des maux. Un jour qu'à Chantilly un de ses intimes, parlant de son neveu, Monsieur le duc d'Orléans, reprochait à ce prince avec trop de sévérité quelques frasques de jeunesse, le duc d'Aumale, qui d'abord avait écouté en silence, se leva soudain :

« Vous n'êtes pas juste, protesta-t-il. Vous oubliez que ce malheureux enfant a eu tout contre lui, oui, tout, puisqu'il a eu l'exil. »

Et sa voix, s'assombrissant sur ces derniers mots, parut gonflée d'indignation (2).

Cependant, encore qu'il eût eu aussi « tout contre lui », il revint de son long séjour à l'étranger sans être aigri. Loin que ses qualités morales fussent altérées et dépréciées par la proscription, elles parurent s'être développées. C'est qu'il n'avait jamais perdu la confiance et l'espoir. Il avait adopté pour devise cette simple parole :

(1) Discours de réception à l'Académie française.

(2) Raconté par un témoin.

« J'attendrai. » Il attendait du temps un dédommagement, une revanche, la réparation d'une abominable injustice. A Claremont, où il résida avec sa famille jusqu'à la mort de son père (1), à Twickenham, où il s'installa ensuite en des conditions conformes à sa fortune et à son rang, il vécut toujours comme un hôte qui ne fait que passer, prêt à en partir pour rentrer dans son pays.

Il affectait d'y rester entouré des signes visibles de la grandeur de la France. Dans son cabinet de travail, des drapeaux tricolores, des étendards africains, l'épée du grand Condé, des fusils et des sabres de fantassins lui parlaient sans cesse d'elle. A côté de ces glorieuses reliques, ses archives, ses livres, ses tableaux, quelques rares meubles envoyés de Chantilly, les journaux et les revues de Paris lui donnaient à toute heure l'illusion de la patrie absente. Lorsqu'il entreprit d'occuper les loisirs de sa nouvelle existence et de demander au travail un allègement à sa douleur, c'est à retracer quelques-uns des grands épisodes de notre vie nationale qu'il se consacra. Tous ses écrits, conçus dans cette atmosphère vibrante, sont comme des plaidoyers pour la France, où il a versé tout chaud le patriotique amour qu'elle lui inspirait, cet amour toujours inassouvi qui se manifes-

(1) Claremont, acheté en 1816 par le futur roi des Belges, et cédé ensuite par lui à Louis-Philippe, est situé à vingt-cinq kilomètres de Londres, dans le comté de Surrey. Twickenham n'en est qu'à seize kilomètres, dans le comté de Middlesex. Le duc d'Aumale acheta cette propriété à lord Clarendon. Disons tout de suite, pour n'y plus revenir, qu'à l'époque de la chute du gouvernement de Juillet, le duc d'Aumale était, depuis longtemps, en possession de l'opulent héritage des Condé, qu'il tenait du duc de Bourbon, le dernier d'entre eux, dont il était le filleul. Je renonce à discuter ici les accusations odieuses dont fut l'objet la famille d'Orléans, en 1830, quand le duc de Bourbon mourut. Le temps, les documents historiques, le témoignage des hommes les plus intègres en ont fait justice. Voir, entre autres, les *Mémoires du chancelier Pasquier*.

tait en ces années de malheur, jusque dans les plus minces détails de la vie.

A la chasse, pour se donner l'air plus français, il endossait la blouse bleue de nos paysans. Les visiteurs qui venaient le saluer à Twickenham, par quelque belle journée, pouvaient voir, en entrant à Orléans-House, sur les pelouses du parc, des uniformes militaires étalés au soleil. C'étaient les uniformes du prince, pieusement conservés dans l'exil, qu'on étendait fréquemment au grand air par son ordre, sous sa surveillance, afin de les préserver des vers. Souvent on le surprenait tout près de là, debout, immobile, comme cloué au sol et hypnotisé; il les regardait (1). Et si le visiteur auquel avait été donné ce spectacle était un Français et arrivait de France, le prince aussitôt s'emparait de lui, l'entraînait pour l'entretenir des choses de la patrie, l'interroger, le pousser à parler de cette patrie dont rien ne pouvait détourner sa pensée.

Il y avait laissé des amis fidèles dont ni le temps, ni l'absence, ni la mauvaise fortune n'ébranlèrent la fidélité (2). Leurs voyages en Angleterre étaient fréquents.

(1) Raconté par un témoin.

(2) Parmi ceux qu'a connus la génération présente et dont plusieurs sont vivants, il faut citer les deux ducs de Broglie, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc Decazes, le comte d'Haussonville, M. Edouard Bocher, M. Cuvillier-Fleury, Mme Odier, le général de Chabaud La Tour, et d'autres que j'oublie. Je dois à l'amitié de certains d'entre eux d'avoir eu dans les mains le témoignage écrit de l'affection qu'en retour de leur dévouement leur portait le duc d'Aumale. En 1870, au moment où le prince Albert de Broglie, depuis duc de Broglie, venait de perdre son père, le duc d'Aumale lui écrivait : « Comment vous exprimer ce que j'éprouve ! Toute douleur ravive les plaies si fraîches de mon cœur, et le coup qui vous frappe est pour moi un vrai chagrin de famille. Votre père était nôtre. C'était un ami, un conseil, presque un tuteur. » On trouvera à la fin de ce volume d'autres lettres adressées à ces fidèles amis, courtisans de son exil. A son retour en France, il allait à tout instant s'asseoir

A défaut d'eux, leurs lettres tenaient le prince au courant des événements. Chaque jour, un volumineux courrier partait de Twickenham, emportant ses réponses, ses appréciations sur les actes du gouvernement impérial, sur les incidents de la politique européenne. Il jugeait les uns et les autres avec une rare sagacité, à la faveur des renseignements que la grande situation qu'il avait en Angleterre lui permettait de recueillir et dont s'éclairaient ses jugements. Que de fois c'est de lui que sont venus les encouragements et la lumière à ses amis de France, troublés et déconcertés par le caractère arbitraire du régime de ce temps ! Nulle question, nul fait ne le trouvaient indifférent. Quand on dépouillera sa correspondance, on sera surpris par la quantité de sujets auxquels il a touché : lettres, arts, politique, guerre, et toujours avec autorité, en homme que l'expérience et l'étude ont conduit au fond de toutes les questions.

Nous avons cité plus haut ses jugements sur les grandes guerres du second Empire. En combien d'autres encore il a révélé sa compétence et trahi la passion qu'excitaient en lui les questions françaises. Celles d'Algérie tenaient la première place dans ses préoccupations.

« Je porte toujours, écrit-il en 1855, le plus vif intérêt

à leur foyer. Chez M. Édouard Bocher, chez le duc d'Audiffret-Pasquier, chez Mme Odier, ses visites, jusqu'à la fin de sa vie, étaient hebdomadaires.

A citer encore parmi ces amis, M. Guizot. Il n'alla pas cependant aux obsèques de la duchesse d'Orléans, ce qui surprit. Comme on lui demandait la cause de son absence, il répondit :

« Je ne pouvais y aller sans parler aux princes de leurs devoirs envers le comte de Chambord. Leur en parler, quand leur mère, qui s'opposa toujours à la fusion, venait de mourir, c'eût été leur manquer de respect. Garder le silence eût été adhérer aux idées qu'ils tenaient de leur mère. J'ai préféré m'abstenir. » — Documents inédits : Archives Decazes.

aux affaires de ce pays, qui est tout mon passé et dont la conquête reste une des principales gloires du règne de mon père, de ce gouvernement constitutionnel qui était pacifique, il est vrai, mais qui, cependant, savait mener à bien ses entreprises militaires...

« Après la domination des Arabes, la question essentielle est, à mon avis, celle des travaux publics. C'est là qu'est le nerf, la vraie base de la colonisation. Or, leur exécution immédiate, simultanée et rapide en doublerait incontestablement l'importance et l'utilité. Trois cents millions dépensés tout d'un coup changeraient la face du pays, et, selon moi, la France ne saurait mieux placer l'argent dont il paraît qu'elle regorge. Le gouvernement actuel aurait, à cet égard, des facilités qu'aucun autre n'a possédées et ne possédera probablement. Mais le malheur et le châtement des gouvernements absolus, qui peuvent tout ce qu'ils veulent, est de ne pas toujours vouloir ce qu'il faut (1). »

Au commencement de 1860, alors que depuis quelques mois le prince Napoléon, après une tentative avortée, avait cessé d'être ministre de l'Algérie, le prince Albert de Broglie publia une magistrale étude sur la situation de notre colonie, où il venait de résider durant plusieurs mois. Il rappelait la gloire qu'y avait acquise le gouvernement de Juillet, les rapides progrès imprimés par ce gouvernement à la conquête et à la colonisation; il rendait un hommage mérité au jeune gouverneur général de 1847, dont la révolution de Février avait soudainement arrêté l'œuvre à peine commencée. Ce remarquable travail valut à son auteur une belle lettre du duc d'Aumale. Comme celles que nous avons déjà citées, elle

(1) Documents inédits : Papiers du général de Chabaud La Tour.

témoigne de l'attention passionnée avec laquelle il suivait les affaires de France.

Après avoir remercié le prince de Broglie « au nom de cette Algérie où il avait passé les meilleures années de sa vie, et au nom de cette armée d'Afrique à laquelle il était fier d'avoir appartenu », il exposait le but qu'il se proposait alors, ce qu'il eût voulu faire pour notre grande colonie, s'il en avait eu le temps.

« J'étais un peu effrayé de la bienveillance qu'on m'accordait et des espérances qu'on voulait bien faire reposer sur moi. J'étais bien certain de ne pouvoir obtenir des résultats aussi complets ni surtout aussi prompts que ceux qu'on voulait bien attendre alors. Le temps est un élément dont on ne tenait pas assez de compte. Je me serais certainement retiré plutôt que de me prêter à l'essai de révolution si brusque, si radicale, j'ajouterais si impossible, tentée plutôt qu'exécutée par le premier ministre de l'Algérie. Mais nous aurions cherché à mettre le temps mieux à profit qu'on ne l'a fait de 1848 à 1858. A part les opérations militaires, et malgré le mérite, l'aptitude de la plupart des gouverneurs généraux, du maréchal Randon en particulier, il est incontestable que les secousses révolutionnaires d'abord, et ensuite l'apathie administrative, grande de tout temps, mais singulièrement augmentée par l'absence de discussion publique, ont maintenu l'Algérie, pendant ces dix années, dans un état de stagnation à peu près complète. Les allures de l'autorité militaire ont eu certainement, comme vous le dites, une certaine influence sur cette absence de progrès; mais le système des concessions, les mille restrictions, le manque de toute liberté, la nuée de fonctionnaires qu'il fallait occuper, n'étaient pas le fait de l'autorité militaire. Mon but était de soustraire les Euro-

péens à l'autorité militaire, mais de les affranchir en même temps, autant que possible, du joug des fonctionnaires civils, moins brutal, mais plus constant, plus minutieux et au fond aussi lourd que celui des traîneurs de sabre (1). »

Toute la lettre est sur ce ton; elle passe en revue les questions qu'il y a lieu de résoudre pour assurer l'avenir de la colonie; elle discute les plus importantes : l'aliénation des terres, l'émancipation des indigènes, les bureaux arabes. Elle constitue en quelque sorte un testament politique.

Du reste, cette question algérienne était peut-être celle qui passionnait le plus le duc d'Aumale. On ne pouvait associer son nom à celui de l'Algérie, rappeler le rôle qu'il y avait joué, sans le faire tressaillir, sans qu'il s'émût et s'excitât. Un discours de Jules Favre où se trouvait une allusion à ce passé que le prince regrettait toujours, à ses intentions, à ses efforts, quand il gouvernait la colonie, aux souvenirs qu'il y avait laissés, lui arrachait un cri de gratitude qu'il soulignait d'une avance significative à l'orateur de l'opposition.

« Sans avoir la moindre envie de copier ce que l'empereur a écrit à son cousin, je suis forcé d'avouer que je ne suis pas sur tous les points d'accord avec M. Jules Favre. Mais je puis déclarer hautement que la péroraison de son premier discours m'a été au cœur, et qu'en m'associant aux sentiments qu'il a exprimés, au vœu qu'il a émis, je suis, j'ose le dire, plus sincère que M. Baroche. Légalité et honnêteté, voilà notre vrai cri de ralliement. Il faut que nous formions tous un grand parti, une opinion qui

(1) Documents inédits : Archives de Broglie. La longueur de cette lettre ne me permet pas de la donner ici *in extenso*. Mais on la trouvera aux *Pièces historiques*, IV.

domine toutes les autres : l'opinion libérale, qui a soif de garanties, de régime légal, qui a horreur de toute espèce de servitude, de tyrannie, de révolution. Si vous trouvez une occasion de faire connaître mes sentimens à M. Jules Favre, je vous en serai reconnaissant (1). »

L'armée ne le préoccupait pas moins que l'Algérie. « Avez-vous lu, demandait-il le 12 juin 1860, l'exposé des motifs du projet de loi modifiant la fameuse loi de l'exonération et de la dotation de l'armée? C'est un document curieux par ce qu'il dit et par ce qu'il ne dit pas. 39,000 hommes exonérés en 1859; 8,000 remplaçants, — je prends les chiffres ronds, — obtenus par la voie administrative, c'est-à-dire en substituant l'État aux compagnies dans cette traite des blancs qu'on voulait abolir. Différence : 32,000. Or, on ne nous dit pas si ni comment cette différence a été couverte. Du chiffre des rengagemens, pas un mot. Y a-t-il eu déficit sur le contingent? A-t-il été comblé? Comment? Il y a là une série de problèmes qui mériteraient d'être étudiés. La loi ne fonctionne pas bien, voilà ce qui est certain. Les palliatifs qu'on propose ne seront pas un remède. Mais ils augmenteront la confusion et l'obscurité des opérations. Est-ce là ce qu'on veut (2)? » Dix ans avant nos désastres, où la désorganisation militaire apparut en toute sa nudité, la question n'a-t-elle pas un caractère prophétique?

Après l'Algérie et l'armée, les élections. A chacune des périodes où elles se reproduisaient, il y cherchait avec anxiété la marche et les modifications de l'opinion. A la veille de 1863, il s'en montrait plus particulièrement préoccupé.

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville, communiqués par son fils.

(2) Documents inédits : Papiers d'Haussonville.

« Nous touchons aux élections. C'est une époque critique, un moment d'épreuve. Hélas ! je ne crois pas que nous en sortions très brillamment ; je suis loin de compter sur une victoire, même sur un semblant de victoire. Mais tout vaut mieux que l'inaction. Si le parti libéral peut sortir de sa catalepsie, s'il peut seulement donner signe de vie et au moins sur quelques points marcher un peu d'accord, ce sera déjà un grand point de gagné (1). »

Bientôt après, il lui semblait que le parti libéral se réveillait ; il reprenait espoir.

« Divers étrangers que j'ai rencontrés sur ma route m'ont paru très frappés du mouvement électoral. Je ne veux guère espérer de résultats positifs, afin d'éviter les déboires. Mais, quoi qu'il arrive, un grand pas aura été fait. Sous le régime actuel, le triomphe électoral du gouvernement n'ajoutera rien à sa force, et le moindre succès du parti libéral sera une grande victoire. Enfin, tout ce qui sera semé portera ses fruits un jour, sinon maintenant. Ne nous laissons pas décourager par les incidents ; acceptons tous les bons vouloirs. Ne témoignons aucune humeur des boutades ou abstentions plus ou moins gênantes. Il me semble qu'on a fait au centre tout ce qu'on pouvait ou devait faire ; plus serait peut-être trop. Selon moi, il ne reste qu'à encourager l'action locale par la publicité, — ce qui est déjà bien commencé, — et à l'assister par tous les moyens (2). »

Le 15 juin, les élections ayant eu lieu, ces fameuses élections de 1863 qui sont une date dans l'histoire de la liberté sous l'Empire, il exultait.

« Vous vous rappelez que j'ai toujours été partisan déclaré de l'action légale, convaincu que, même dans les

(1) Documents inédits : Archives de Broglie.

(2) *Id.* : Papiers d'Haussonville.

circonstances les plus défavorables, elle était préférable à l'abstention. Mais le pays, il y a six semaines encore, semblait si endormi que le résultat m'a pris par surprise et a dépassé mes plus hardies espérances. Par une contradiction naturelle à l'esprit humain, le succès de ce mouvement si vif et si inattendu redouble, en quelque sorte, les regrets que m'ont causés certains échecs. J'aurais voulu voir sur les bancs de l'opposition nouvelle la grande figure libérale de Barrot; j'aurais voulu voir rendre à la politique la parole mordante de Dufaure, qui va toujours droit au but et frappe comme une hache; je regrette la voix puissante et passionnée de Montalembert, l'énergie spirituelle et infatigable de Lasteyrie, le talent si élevé de Rémusat, la science économique et le grand nom de Périer, et les nouveaux venus, comme Paradol, qui devaient rajeunir le vieux sang parlementaire. J'en passe, et des meilleurs. Mais ne faut-il pas saluer aussi le triomphe de Marie, de Simon, de Berryer, des Cinq, et celui de Thiers, dont on pourrait dire ce que Louis XIV disait du maréchal de Montal, que sa présence valait une armée? J'entends répéter : « Nous sommes battus; les « amis du gouvernement se réjouissent, il leur sera tou- « jours facile de s'entendre avec les rouges. » Si le gouvernement se croit vainqueur, il a bien caché son jeu à l'avance; je me borne à lui souhaiter beaucoup de victoires semblables. Je cherche les rouges, et je ne les vois pas. Je vois une démocratie puissante, disciplinée, redoutable si l'on veut, mais qui se transforme aussi et qui gagne chaque jour en lumière et en modération. Le gouvernement du Deux-Décembre prétendait être le véritable représentant de la démocratie française; le scrutin démocratique de Paris lui a répondu : non. Les quelques succès et le grand nombre de voix que, malgré tout, l'opposition

a réunis sur tant de points attestent l'aspiration vers un gouvernement contrôlé, vers un changement de système, le progrès d'un libéralisme pratique. Dans tout cela, je ne vois rien que de rassurant pour l'avenir (1). »

Les incidents de la politique étrangère ne lui laissaient pas plus de repos. En 1860, lors du coup de main de Garibaldi sur les Deux-Siciles, il était à Londres. Il regardait, il observait, et, ce qui le frappait, c'était l'enthousiasme des Anglais pour le grand agitateur de l'Italie.

« Cet engouement passera, ajoutait-il, comme tous ceux qui saisissent successivement ce grand pays, souvent si léger et si mobile malgré sa gravité. Pour moi, je réserve mon jugement. Bien que le gouvernement des Deux-Siciles ne soit pas aussi noir qu'on le représente et qu'il pêche surtout par inintelligence, il n'est pas de nature à commander les sympathies libérales, et il achèvera de se perdre s'il se jette *in extremis*, comme on l'assure, sous la protection dérisoire et perfide de Louis-Napoléon. Mais l'entreprise de Garibaldi a été une violation éclatante du droit des gens. S'il fonde quelque chose d'honnête, de sensé et de libéral, il méritera l'absolution. S'il se borne à créer le gouvernement révolutionnaire avec tout son cortège de violences et à livrer la Sicile à tous les patriotes innocents et embarrassants qu'on lui enverra du nord de l'Italie, ce n'est qu'un hardi et vaillant entrepreneur de bouleversements... Quel rôle le gouvernement français a-t-il joué et va-t-il jouer dans tout ceci (2)? »

Ce rôle, il l'avait depuis longtemps deviné et pressenti, car, dès 1859, il écrivait : « L'empereur a trop dit qu'il voulait le rétablissement des petits souverains italiens pour ne pas être décidé à les sacrifier; il va les offrir en

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville.

(2) *Ibid.*

holocauste sur l'autel de l'entente cordiale; à ce prix, l'Angleterre le tirera d'embarras et deviendra vis-à-vis des conservateurs européens le bouc émissaire de la révolution italienne (1). »

Il jugera de même l'expédition du Mexique : « Voilà Puebla pris. Je n'ai jamais cru à un échec de nos armées, et je me réjouis cordialement de leur succès. Les vœux dont nous accompagnons toujours notre drapeau ne nous empêchent pas de juger la conduite de ceux qui l'engagent, et les victoires de nos soldats ne justifient pas les entreprises injustifiables (2). »

Ainsi, bien qu'éloigné de sa patrie, il ne pouvait se désintéresser des événements qui s'y déroulaient ni de ceux qui, quoique s'accomplissant au delà de ses frontières, devaient exercer nécessairement leur influence sur ses destinées. Il en subissait tous les contre-coups, joies ou tristesses, avec une sensibilité par où se trahissaient les incessantes exaltations de son patriotisme. Ses jugements étaient souvent sévères. Mais on a pu voir, dans les extraits que nous venons d'en donner, qu'ils ne respiraient pas la haine. La haine lui fut toujours étrangère. Elle coulait entre ses doigts (3). De quelque indignation que s'emplît parfois, au spectacle de grandes fautes, son cœur de patriote et de libéral, elle ne l'empêchait pas d'exprimer, sous des formes modérées, mesurées, sereines, les protestations que lui arrachait une politique qui choquait les opinions de

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville.

(2) *Ibid.*

(3) Après les incidents de 1886 et quand il avait tant à se plaindre de l'ingratitude du général Boulanger, il ne tolérait pas qu'on essayât, en y faisant allusion, d'exciter les ressentiments qu'on devait lui supposer, et qu'en réalité il n'éprouvait pas. On verra qu'il fut étranger à la publication des lettres du général attestant cette ingratitude.

toute sa vie et dont il entrevoyait clairement les périls.

Pour faire comprendre les impressions du duc d'Aumale à cette époque, il faut se rappeler qu'il eut toujours pour la Révolution française des indulgences infinies et qu'il n'admettait pas qu'on mît en doute la légitimité de celle de 1830. La révolution de 1848 elle-même, bien qu'il en fût la victime, lui était moins odieuse que le coup d'État qui excitait en lui une indignation véhémement. Et ce n'est pas parce que l'auteur de ce coup d'État avait confisqué les biens des princes d'Orléans. Ce point, quoi qu'on en ait dit, était secondaire à leurs yeux. Sans doute le duc d'Aumale en voulait à l'empereur de l'acte inqualifiable qui avait dépouillé sa maison; mais il en voulait bien plus à l'Empire, toute sa correspondance en fait foi. Ce qui provoquait son ressentiment, c'était non pas la personne du souverain, mais le régime. De là sa modération relative quand il parlait des Bonaparte.

Il y eut un jour cependant où cette modération, si visible en tous ses écrits, fut mise tout à coup à une trop dure épreuve et où le soldat d'Afrique se retrouva avec sa fougue juvénile et son esprit de décision. L'épisode vaut qu'on s'y arrête. Il n'en est pas, durant cette triste période de l'exil que nous essayons de reconstituer, qui révèle mieux ni sous un jour plus éclatant et plus favorable l'homme de résolution et de courage qu'était le duc d'Aumale dans les circonstances où le devoir lui apparaissait dégagé de ces ombres trompeuses dont l'enveloppe trop souvent la politique.

C'était en 1861, en ces heures, les plus brillantes de l'Empire, qui précédaient tant d'autres heures sombres et tragiques. Le régime impérial pouvait alors défier sans crainte ses ennemis du dedans comme ceux du dehors. Encore soutenu par la faveur populaire, deux fois vain-

queur en ses entreprises guerrières, il semblait avoir atteint l'apogée de la puissance et de son ascendant sur l'Europe. Quand on est heureux, il est doux et aisé d'être magnanime. La générosité est alors facile à exercer ; elle naît naturellement dans les consciences droites et dans les âmes généreuses. C'est cependant le moment que choisit celui des membres de la famille impériale qui était le plus en vue, le prince Napoléon, pour monter à la tribune du Sénat et s'y livrer à une sortie, aussi déplacée qu'intempestive, contre les princes de la maison de France.

Le 1<sup>er</sup> mars, dans la discussion de l'Adresse, exaspéré sans doute par les éloges qu'au Corps législatif, et à propos de l'Algérie, Jules Favre avait accolés au nom du duc d'Aumale, il oublia tout à la fois les bienfaits que le gouvernement de Juillet avait prodigués à ses parents, ce que ce souvenir, le malheur des Bourbons, l'humanité, lui commandaient ; il oublia qu'ils avaient été dépouillés par l'Empire, qu'ils étaient dans l'exil, désarmés et impuissants. Sans utilité pour le régime impérial, sans nécessité, ne cherchant que la basse satisfaction d'assouvir des ressentiments qu'on ne lui soupçonnait pas, il fit entendre des paroles injurieuses qui affligèrent d'ailleurs ses amis, et dont personne ne lui sut gré, pas même l'empereur. Le prince Napoléon avait parfois de ces saccades.

Comme tous ceux de sa famille, le duc d'Aumale sentit l'outrage. La première nouvelle lui en fut donnée par un ami fidèle, M. Édouard Bocher, qui lui apporta à Twickenham le discours prononcé à la tribune du Sénat, en lui disant :

« Il faut répondre, monseigneur. »

Il répondit. La fameuse *Lettre sur l'histoire de France*,

écrite à Twickenham en trois jours, fut littéralement improvisée. Très enfiévré en la composant, le prince lisait le soir à sa famille, et aux quelques amis accourus de France sur sa demande, les pages écrites dans la journée. M. Édouard Bocher emporta à Paris le précieux manuscrit, avec l'ordre de le remettre au comte d'Haussonville, qui se chargeait de le faire imprimer. Celui-ci trouva, pour le publier, deux hommes courageux, et peu de jours après le scandaleux discours du Sénat, on vit apparaître un matin aux vitrines des librairies la réplique foudroyante du duc d'Aumale, portant la date du 15 mars, sans nom d'auteur sur la couverture, mais signée Henri d'Orléans (1). Le retentissement en fut aussi considérable qu'il pouvait l'être sous un régime césarien. Beau-

(1) Le comte d'Haussonville s'acquitta de son mandat avec cet entrain et cette belle humeur qui le caractérisaient, excité en cette circonstance par son attachement aux d'Orléans. L'imprimeur qu'il choisit se nommait Henri Beau et avait ses ateliers à Saint-Germain. La brochure composée et tirée secrètement portait le nom du libraire-éditeur Dumineray. Les épreuves en furent corrigées par M. de Guerle, qui avait été précepteur du fils de M. d'Haussonville et qui fut plus tard préfet, puis trésorier-payeur général. Il s'était installé à Saint-Germain à cet effet. Un des premiers exemplaires, grand format, couverture jaune, fut enfermé dans une boîte de dragées et déposé chez le préfet de police avec, dans la boîte, une carte portant ces mots : « Dragée amère. » On n'avait mis chez les libraires qu'un petit nombre d'exemplaires, par crainte d'une saisie probable. On en distribua plus d'un millier à la Bourse, où, en quelques instants, elle fut dans toutes les mains. Le reste du tirage avait été réparti entre diverses personnes sûres. L'une d'elles, par suite d'un malentendu, prit peur avant même que la saisie eût été opérée, et brûla trois mille exemplaires. On en avait imprimé un certain nombre à l'étranger, qui furent ensuite introduits en France. Un navire anglais en apporta à Caen une malle pleine, à l'adresse de M. de la Germonière, que nous avons connu député à l'Assemblée nationale et qui, se trouvant peu de temps avant à Londres, avait offert au duc d'Aumale, bien qu'il s'exposât à trois ans de prison, à contribuer à cette propagande. Indépendamment de la première édition, introuvable aujourd'hui, la *Lettre sur l'histoire de France* figure dans les *Écrits politiques* du duc d'Aumale publiés à Bruxelles sous l'Empire.

coup de journaux étrangers la reproduisirent ; en France, elle circula sous le manteau, après qu'elle eut été saisie, car elle le fut quelques heures après sa mise en vente (1). Il existe, à la date du 18 août, une curieuse lettre du duc d'Aumale, adressée au prince de Joinville et qui révèle son état d'âme après cette éclatante manifestation :

« Je trouve à l'instant une occasion, mon cher ami, écrivait-il. L'effet me paraît avoir été bon à Paris ; c'est le principal. Pas mauvais ici, surtout dans le monde non officiel ; on me compare à Junius ; c'est énorme ici. Pas de critique blessante ; les plus sévères mêlées d'éloges. Le monde officiel dit : « C'est vrai, mais il aurait mieux fait de se taire. » J'ai eu avec d'Azeglio une explication satisfaisante et amicale. La seule injustice est qu'on me présente comme un réactionnaire ; or, je ne crois pas avoir mérité ce reproche. Mais la France ! la France ! là est l'essentiel.

« J'espère qu'on s'occupe de parer à tout ce que le gouvernement peut entreprendre. S'il y a procès, je désire qu'avant tout on tâche de s'assurer Dufaure ; à son défaut, quelque autre bleu ; je n'aimerais pas Berryer pour cela. Si, ce que je crois plutôt, on se borne à lâcher

(1) Quand le commissaire de police se présenta chez l'éditeur Dumineray pour opérer la saisie des exemplaires en magasin, il fut reçu par Mme Dumineray, dont le mari était absent, et qui causait en ce moment avec le comte d'Haussonville. Celui-ci, s'écartant, se mit à regarder des livres tandis que le commissaire instrumentait. Brusquement, il s'approcha de Mme Dumineray :

« Prenez garde, madame, peut-être monsieur est-il un voleur ?

— Monsieur ! » s'écria le commissaire.

Mais le comte continuant :

« Il n'a ni mandat, ni écharpe.

— Les voici. »

Le comte d'Haussonville enveloppa d'un regard impertinent le commissaire et ses insignes et reprit :

« Je n'avais jamais vu les gens qui font ce métier-là. »

la meute des pamphlétaïres à gages, je suis bien décidé à ne pas reprendre la plume; il faudrait seulement examiner si, dans l'hypothèse de telle ou telle attaque, la mort du duc de Bourbon ou autre chose, il y aurait à faire répondre ou rectifier; il faudrait songer à cela dès maintenant, se préparer, réunir des matériaux au besoin. A première vue, il me semble qu'il n'y aura rien à faire ou à dire.

« Si le principal intéressé prenait la plume lui-même, je suis aussi bien décidé à ne pas accepter la controverse. tout au plus, selon les circonstances, une lettre de quatre ou cinq lignes. Et encore! Enfin, s'il se décidait à une démarche directe, je tâcherais de le recevoir convenablement. Cette lettre s'adresse à ON (1), encore plus qu'à toi; fais-la-lui voir. Je ne peux lui exprimer combien je suis reconnaissant. Il comprendra pourquoi je ne lui écris pas directement. Veut-on des exemplaires sur papier fin? Je demande qu'on profite de la première occasion pour me tenir au courant et me dire ce qu'on fait, ce qu'on prépare, ce qu'on conseille. Santé's bonnes ici. Tout à toi. »

Puis, en *post-scriptum* :

« Je vois dans les journaux belges que le gouvernement s'est décidé à poursuivre l'éditeur et l'imprimeur. Qu'on ne perde pas de temps pour organiser la défense : Dufaure et, si on le juge convenable, Barrot. Faire bien sentir que je n'ai abandonné nulle part le terrain libéral, même sur l'Italie. D'Azeglio lui-même en convient. Pas de réclame dynastique, pas d'excitation à la révolte, la sympathie partout pour la cause des libertés constitutionnelles. »

(1) ON était le comte d'Haussonville.

L'éditeur et l'imprimeur(1) furent défendus par Dufaure et, à défaut d'Odilon Barrot, par le bâtonnier Hébert. Le tribunal les condamna. Mais les vaincus ne furent pas ceux qu'on frappait. Le procès venait de rappeler à la France que les princes d'Orléans existaient toujours et que celui d'entre eux dont l'armée n'oubliait pas la glorieuse carrière savait manier la plume aussi bien que l'épée.

On fit grand bruit, au cours du procès, d'une lettre que, à la nouvelle des poursuites, le prince Napoléon avait adressée à l'empereur pour obtenir qu'elles fussent arrêtées. En réalité, cette lettre, à y regarder de près, n'était qu'un acte de fausse et perfide mansuétude. Ainsi que le fit remarquer Dufaure dans sa défense, le prince Napoléon, en présentant l'écrit du duc d'Aumale non comme une attaque personnelle, mais comme une attaque contre le gouvernement impérial, « un manifeste orléaniste », avait rendu les poursuites inévitables.

Quant à cet écrit, les quarante-cinq ans qui ont passé sur lui n'ont pu en éteindre la fougue et la jeunesse. Il est toujours vibrant dans son éloquence mâle et concise. Il raille et il flagelle ; il résume avec d'éclatantes couleurs, en termes inoubliables, en tableaux saisissants, toute une période de notre histoire. Depuis longtemps le discours qui mit la plume aux mains du duc d'Aumale est oublié : on lit toujours, on relira longtemps la *Lettre sur l'histoire de France*. C'est une page accablante et vengeresse, parée de toute la grandeur des circonstances qui l'inspirèrent et que prennent forcément, sous un régime arbitraire, les manifestations libérales.

(1) Pour l'imprimeur, c'était la ruine. Le duc d'Aumale vint à son secours. Plus tard, il pensionna sa veuve et sa fille. Celle-ci touche encore aujourd'hui la rente viagère qui lui avait été maintenue après la mort de sa mère.

Après l'avoir écrite, le duc d'Aumale s'attendait à recevoir les témoins du prince Napoléon. En prévision de leur arrivée, il désigna les siens. Mais son adversaire ne fit pas mine de vouloir demander raison. A Orléans-House, on attendit en vain son cartel. On racontait, entre temps, qu'au plus fort des émotions auxquelles donnait lieu l'événement, le prince s'était présenté un soir aux Tuileries, et qu'en le voyant entrer, l'impératrice l'avait salué de ces mots :

« Tiens ! c'est vous ? Je vous croyais à Londres. »

Des incidents aussi retentissants étaient rares dans la vie des exilés. Voilée de mélancolie, traversée par des deuils cruels, elle eût été intolérable pour le duc d'Aumale s'il n'avait su la remplir par son activité intellectuelle. Comme le grand Condé, dont il a raconté l'histoire, « c'était un esprit auquel il fallait de l'emploi ». Aussi s'ingéniait-il sans cesse à en alimenter les ardentes curiosités et les nobles appétits. Il s'était affilié aux sociétés savantes d'Angleterre. Il entretenait des relations permanentes avec les plus hautes personnalités du Royaume-Uni, se mêlait volontiers à toutes les manifestations de la vie sociale anglaise, acceptait des invitations dans les demeures aristocratiques, dont les opulents propriétaires se faisaient honneur de le recevoir et de déployer pour lui toutes les splendeurs de leur faste traditionnel. Il était respectueusement accueilli et, quand il prenait la parole, religieusement écouté. Il s'imposait par le tour naturel de son esprit si cultivé, si plein de souvenirs qu'il évoquait en toute occasion au fur et à mesure que les entretiens sur les questions qui préoccupaient alors l'Europe leur donnait quelque actualité.

Il n'était pas moins aimé dans la famille royale d'Angleterre. On l'y voyait souvent, quoique, à cette époque,

il y eût partie liée entre la politique anglaise et la politique impériale, et que le palais de Windsor et le palais des Tuileries entretenissent des rapports affectueux. En ces circonstances, il faisait trêve aux critiques que lui suggéraient les actes du gouvernement impérial. Il était Français, et il eût craint en blâmant l'Empire dans des cercles cosmopolites de porter atteinte au prestige de la France. Partout, dans les fréquents voyages qu'il faisait à travers l'Europe et surtout là où l'appelaient les liens de parenté, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, il s'inspirait des mêmes scrupules. Si l'on croyait le flatter en lui disant du mal du gouvernement de son pays, on était bientôt détrompé. Bon entre compatriotes de récriminer, d'attaquer, de critiquer, de prédire des catastrophes qu'une politique aveugle ne permettait que trop de prévoir; mais, devant des étrangers, jamais.

Lorsque, après ces excursions au dehors, il rentrait à Orléans-House, il se hâtait de reprendre la plume, ayant toujours quelque œuvre en train. Dès 1855, c'est des souvenirs des guerres d'Afrique, des exploits des zouaves et des chasseurs à pied qu'il s'était inspiré. Ces récits à travers lesquels on croit entendre résonner le clairon et qui sentent la poudre parurent sans signature dans la *Revue des Deux Mondes* d'abord, en volume ensuite, et sous ces deux formes obtinrent le même succès. Il parlait de ces épopées africaines avec tant d'enthousiasme, avec une chaleur si communicative qu'il en faisait aimer le décor et admirer les héros.

Puis, ce fut l'histoire des princes de Condé qu'il entreprit d'écrire. Dans leur héritage, il avait trouvé leurs archives, dont l'étude le passionna. Comme Victor Cousin pour les héroïnes de la Fronde, il s'éprit d'eux, du plus illustre d'entre eux surtout, dans lequel il avait pu re-

lever plus d'un trait de caractère par où il lui ressemblait (1). Toute la première partie de cette œuvre considérable, le livre sur les zouaves, l'admirable travail sur les *Institutions militaires de la France*, trois courtes études écrites pour la Société de l'histoire de France, consacrées à Mazarin, au roi Jean, au siège d'Alésia, et enfin une série de lettres sur la politique impériale, publiée dans un journal belge sous le pseudonyme de Verax, représentent le travail littéraire, la tâche d'historien qui remplirent et charmèrent les journées de l'exil.

L'administration de sa grande fortune y tenait aussi une large place. Ses biens de France avaient été confisqués. Mais il en possédait de considérables à l'étranger, en Sicile notamment, pays de sa mère et de la duchesse d'Aumale, où le petit palais de Palerme, habité par ses parents de 1806 à 1814, après leur mariage, lui était échu. Il avait acquis, en Sicile, ce domaine de Zucco maintenant consacré par sa mort. Sa présence y était souvent nécessaire, car il avait entrepris de le transformer en vignobles. Et puis, la beauté de ce site incomparable l'attirait : le golfe de Castellamare, ses collines d'or, sa mer toute bleue, ses buissons de roses et de géraniums, ses bois d'orangers et ses avenues d'oliviers vingt fois séculaires. Jusqu'à la fin de sa vie, il aima par-dessus tout son cher Zucco, où nous le suivrons plus tard, durant ces journées, à tant de titres émouvantes, qui précédèrent sa mort.

Ce qui caractérise la vie du duc d'Aumale durant la période que nous racontons, c'est son incomparable acti-

(1) On sait que, lorsque parurent les deux premiers volumes de l'*Histoire de Condé*, la police les saisit, on n'a jamais su pourquoi, et prétendit en empêcher la vente. L'auteur et l'éditeur durent s'adresser aux tribunaux, qui leur donnèrent raison.

tivité. Il est jeune, il est vigoureux ; sa santé robuste défie toutes les fatigues. Levé tôt et couché tard, il va, vient, circule, s'ingéniant à combler, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue matériel, le vide irritant des trop longues heures de l'exil. De plus en plus dominé par ses instincts de soldat, il parcourt les champs de bataille de la guerre de Trente ans, ceux de la Révolution et de l'Empire, un jour à Rocroy, à Fribourg en Brisgau, à Nordlingue, au défilé de Saint-Péter, théâtre des exploits de Condé et de Turenne, un autre jour à Iéna, à Friedland, à Waterloo, afin d'y reconstituer, pour son instruction personnelle, les mémorables actions qui s'y sont jadis déroulées.

Il lui est interdit de franchir les frontières de France, mais les pays étrangers sont ouverts à ses études. Les campagnes des armées françaises en Allemagne, en Italie, en Espagne, n'ont plus de secrets pour lui. Dans les pays où le besoin de voir et de savoir le conduit, les hommes de guerre les plus éminents se mettent à sa disposition pour lui servir de guides. Il les étonne par sa compétence, la variété de sa science historique et technique, la sûreté de sa mémoire. Ils l'ont accompagné afin de lui apprendre ce que, vraisemblablement, il ignore. Mais souvent il arrive qu'il en sait plus qu'eux sur leur histoire nationale. Il rectifie ou complète leurs dires ; il leur révèle des faits qu'ils ne connaissaient pas.

Il profite de ces excursions pour étudier l'organisation des armées étrangères, leurs effectifs, leurs manœuvres. Le soir venu, à la table où il s'assied avec ses compagnons de la journée, il achève de les captiver en leur racontant quelques-uns des souvenirs dont sa mémoire est pleine. Il laisse ainsi à tous ceux qui l'approchent l'impression d'un brillant soldat et d'un grand charmeur.

Mais, encore une fois, ce qui les surprend et les déconcerte, c'est son activité de corps et d'esprit. Hier, il était en Allemagne ou dans les Pays-Bas, laissant les plus infatigables, prenant sur les heures de sa nuit pour écrire ce qu'il a vu, ce qu'on lui a dit, car il tient depuis l'enfance et il tiendra jusqu'à sa mort le journal quotidien de ce qu'il fait. Aujourd'hui, le voici rentré en Angleterre, et ceux qui le croyaient très loin sont tout surpris de voir sa voiture, cocher et valet de pied à la cocarde tricolore, traverser Hyde-Park, le ramenant à Twickenham.

C'est dans ce même Hyde-Park qu'au printemps de 1858, un soir, se rendant à l'Opéra avec M. et Mme Édouard Bocher, son équipage, une voiture découverte, en dépasse un autre dont les gens, comme les siens, portent à leur chapeau la cocarde aux couleurs françaises.

« C'est le maréchal Pélissier », observe M. Édouard Bocher, qui a reconnu l'illustre soldat.

Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, nommé récemment ambassadeur de France à Londres, a servi jadis sous les ordres du prince. Mais ils ne se sont pas revus depuis l'Afrique. L'a-t-il reconnu lui aussi, et, s'il l'a reconnu, osera-t-il se souvenir et ne craindra-t-il pas de le saluer?

Au même moment, comme pour répondre à cette question, la voiture du maréchal rejoint celle du duc d'Aumale, et, sous les dernières lueurs du jour déclinant, le prince constate que les yeux du vainqueur des Russes cherchent ses yeux. Alors, très ému, il se lève. Le maréchal fait comme lui.

« C'est donc vous, mon vieux camarade?

« Oui, monseigneur, et bien heureux de vous revoir. »

A cela se borne cette première rencontre. Le duc

d'Aumale a donné l'ordre à son cocher de pousser ses chevaux. Il ne veut pas compromettre l'ambassadeur impérial. Mais, à quelques jours de là, celui-ci ayant manifesté le désir de le revoir, ils se retrouvent de nouveau et peuvent causer plus longuement.

« Monseigneur, dit alors le maréchal, je sers la France sous Napoléon III comme je l'ai servie sous votre père; mais je n'ai rien oublié. Votre portrait est resté dans mon cabinet de travail. Je porte toujours la croix de Saint-Louis que les Bourbons m'ont donnée, et j'ai bien soin de la mettre en évidence quand je vais voir « mon padischah ». C'est ainsi qu'il appelait l'empereur. — Et il n'ignore pas l'attachement que je vous ai voué », ajoute-t-il (1).

Ce sont là les rares joies de l'exil et les plus douces. Quand arrive un de ces événements, le duc d'Aumale en a pour longtemps l'âme réchauffée et reconfortée.

Tel était donc dans celui que nous essayons de faire revivre le prince, le patriote, le soldat et, pour tout dire, l'homme public qui brillait partout, qui, par sa naissance, ses mérites, ses actions, ses services, appartient à l'histoire. Le portrait que nous traçons de lui serait incomplet si nous ne dressions sur le même piédestal l'homme de famille qui doublait l'homme public, celui qu'on vit sans cesse prendre à un si haut degré souci du bonheur des siens tant qu'il put leur prodiguer son amour et qui, jusqu'à la fin de sa vie, en dépit des occupations dont il la remplissait, demeura inconsolable de les avoir perdus. Fils, époux, père, l'homme de famille en lui est à la hauteur de tous les devoirs. Si nombreux et si lourds que fussent ceux qui lui incombaient à ce titre, il ne les oubliait pas. Il ne les négligea jamais.

(1) Récit d'un témoin.

Le roi et la reine recueillaient dans leur vieillesse le prix de l'infatigable sollicitude dont ils avaient entouré leurs enfants et de la forte éducation qu'ils leur avaient donnée. Ceux-ci les chérissaient et les vénéraient. Il y avait assaut entre eux pour répandre incessamment aux pieds de leurs parents, tant qu'ils vécurent, les témoignages de leur filiale tendresse. Le duc d'Aumale avait sa part dans ce concert. Comme ses frères, comme sa sœur, il était digne des bénédictions que leur père, en mourant, versa sur eux, récompense suprême que sa paternelle gratitude distribuait à ceux qui étaient nés de lui et dont avait tant de fois éprouvé le cœur.

Après la mort du roi, nous l'avons dit, le duc d'Aumale s'était installé à Twickenham, à deux lieues de Claremont, où la reine était restée. Presque tous les jours, il venait la voir. Il partait à cheval d'Orleans-House. Un temps de galop, et il était auprès d'elle, et Dieu sait combien affectueux, respectueux, attentif. C'est à Claremont que, chaque dimanche, il allait entendre la messe. Le jour de Pâques, cet homme jeune, svelte, vigoureux, qu'on voyait, botté et éperonné, s'approcher de la table sainte avec tous les membres de la famille royale, c'était lui (1). A cette époque, il y avait là, à côté de ses enfants (2), deux adolescents qu'il se plaisait à combler de soins.

(1) Récit d'un témoin. A Claremont, la messe était servie par un valet de chambre de la reine, originaire de Franche-Comté. Plus tard, cet homme se retira dans son pays. Bien des années après, le duc d'Aumale, pendant son commandement de Besançon, dirigeait les grandes manœuvres, quand, un matin, son ordonnance entra et lui dit :

« Mon général, il y a là l'ancien sacristain de votre maman qui vient pour vous voir. »

C'était, en effet, l'ex-valet de chambre de la reine qui venait saluer le maître qu'il avait jadis servi.

(2) Il en avait eu neuf. Deux seulement, le prince de Condé et le duc de Guise, arrivèrent à l'âge d'homme.

C'étaient les fils de son frère aîné : l'un, le comte de Paris, déjà traité comme le chef de la maison d'Orléans ; l'autre, le duc de Chartres, plus vif, plus pétulant, et dont il disait :

« Il est bien Bourbon celui-là ! »

Quand ils eurent perdu leur mère, il s'occupa d'eux comme s'ils eussent été siens, de leur carrière, de leur avenir. Le duc de Chartres avait alors dix-huit ans, — c'était en 1858 ; — il brûlait du désir d'être soldat. Soldat ! Où, puisqu'il ne pouvait l'être en France ? Son oncle lui conseilla de prendre du service en Piémont. Il voulut aller lui-même demander au roi Victor-Emmanuel d'ouvrir au jeune prince les rangs de l'armée piémontaise (1).

Le roi accueillit joyeusement le duc d'Aumale. Sa demande faite, le prince ajouta :

« Je ne me dissimule pas que c'est difficile, à cause de l'empereur. Mais si Votre Majesté le veut, cela sera.

— Je serai très fier d'avoir un d'Orléans dans mon armée, répondit Victor-Emmanuel. Je vais tâcher d'arranger les choses. Mais, surtout, gardez-vous d'en parler à Cavour. »

Le duc d'Aumale remercia sans comprendre pourquoi le roi désirait faire mystère à Cavour de l'objet de leur entrevue. Il eut soin de ne rien promettre, n'ignorant pas que l'influence du premier ministre était toute-puissante et qu'il importait de se l'assurer. En quittant le palais

(1) J'ai lieu de croire, d'après une note trouvée dans les Archives Decazes, que la visite du duc d'Aumale au roi Victor-Emmanuel avait été précédée d'une demande écrite, après laquelle le comte de Cavour aurait écrit à Paris pour pressentir l'effet que produirait aux Tuileries l'admission du duc de Chartres dans l'armée italienne. L'empereur aurait alors répondu :

« De ce que les princes d'Orléans sont exilés, ce n'est pas une raison pour que la carrière militaire leur soit fermée partout. »

royal, il se rendit chez le prince de Carignan, auquel il fit part de sa démarche.

« Voyez Cavour, lui dit le frère du roi ; ça ira tout seul. »

Placé entre la recommandation du souverain et le conseil du prince de Carignan, c'est ce conseil que le duc d'Aumale se décida à suivre. Le comte de Cavour, mis au courant de son désir et des dispositions favorables du roi, se fit fort d'avoir raison des difficultés qui pourraient venir du côté du gouvernement impérial, bien que, à vrai dire, il n'en craignit pas. Il se réserva, pour la forme, un délai de quelques jours avant de donner une réponse définitive que, dès ce moment, d'ailleurs, il faisait pressentir favorable.

« Je vais l'attendre chez mon cousin le roi de Naples, lui dit le duc d'Aumale en prenant congé de lui. C'est-là que je vous prie de me la faire tenir.

On ne pouvait mieux indiquer que, si le gouvernement piémontais refusait les services du duc de Chartres, ils seraient agréés par la cour de Naples. Le comte de Cavour parut le comprendre ainsi. La crainte d'une solution qui lui déplaisait facilita celle que désiraient les princes français. On fut très ému, dans la famille royale de Naples, en apprenant que le duc de Chartres entraît dans l'armée piémontaise.

« Pourquoi pas dans la nôtre ? demanda-t-on à son oncle. Nous eussions été si heureux de l'y recevoir ! »

Mais la question était résolue ; il n'y avait pas à y revenir (1). C'est ainsi que, grâce au duc d'Aumale, le duc de Chartres prit du service en Piémont et que, en qualité

(1) Est-ce à cette date qu'il faut placer le petit épisode que voici ? Pendant le séjour qu'il fit à Naples, le duc d'Aumale, un soir, à une réception de la cour, se trouva nez à nez, dans l'embrasure d'une porte, avec le comte de Sartiges, qui représentait alors la France à

de sous-lieutenant dans le régiment Royal-cavalerie, il eut sa part dans la campagne d'Italie, en goûtant la joie de combattre à côté du drapeau tricolore (1).

Le duc d'Aumale, en ce temps-là, jouissait du plus rare bonheur domestique. La duchesse était l'épouse idéale, la compagne fidèle des bons et des mauvais jours, celle dont la raison conseille, dont le courage reconforte et dont la tendresse console. Initiée aux pensées de son mari, associée parfois à ses travaux, lui servant tour à tour de lecteur et de secrétaire, elle ne le quittait que rarement. Dieu avait béni leur union en la rendant féconde. Il l'avait attristée en laissant la mort moissonner dans des berceaux. Du moins, après des pertes cruelles, deux enfants maintenant grandissaient au foyer. L'ainé, le prince de Condé, s'annonçait, dès l'adolescence, comme un homme du plus haut mérite. La délicatesse de son cœur, sa simplicité, son intelligence affinée et ouverte,

Turin et voyageait beaucoup en Italie. Le diplomate s'inclina et dit, à défaut de mieux :

« Je vois avec plaisir, monseigneur, que Votre Altesse Royale jouit d'une santé parfaite.

— Oui, ça ne se confisque pas », répondit le due d'Aumale.

Le mot était dur, adressé à un homme qui n'en pouvait mais. Le prince le comprit, et, dès le lendemain, il faisait porter à M. de Sartiges l'expression de son regret et ses excuses pour n'avoir pu retenir une phrase désobligeante.

(1) Récit d'un témoin. — Ce qu'il y eut de plus piquant, c'est que, lorsque le due d'Aumale, repassant par Turin, alla remercier le roi, celui-ci lui dit, moitié plaisant, moitié grondeur :

« Vous, vous êtes un jésuite. Vous avez parlé à Cavour, malgré ma recommandation.

— Ah! Sire, je n'avais rien promis. »

Victor-Emmanuel aimait beaucoup le due d'Aumale. Rendant un jour visite au roi, à l'un de ses passages à Florence, celui-ci mit aussitôt la conversation sur les femmes et dit :

« Voyons, parlez-moi de vos péchés.

— Mais, Sire, je ne me permettrai pas d'en commettre dans votre capitale.

— Mais si, mais si; soyez sincère, j'en commets bien, moi! »

embellissaient sa belle jeunesse, attrayant écrin de ses brillantes qualités. Il se faisait gloire de ne penser en rien autrement que son père. En 1861, on offrit au duc d'Aumale la couronne de Grèce. Il n'hésita pas à la refuser. Français il était, Français il voulait rester. Mais, après avoir pris sa décision, il se crut tenu envers son fils aîné, qui avait seize ans, — le cadet, le duc de Guise, était encore un enfant, — de lui rendre compte des motifs qui l'avaient dictée.

Le prince de Condé étant à ce moment éloigné de lui, il lui écrivit. La réponse arriva quelques jours plus tard. C'est la duchesse d'Aumale qui la reçut en l'absence de son mari. Elle la lut, et ses yeux s'emplirent de larmes. Le fils approuvait son père, partageait ses sentiments patriotiques; il le remerciait d'avoir voulu que ses enfants restassent Français, et ces choses étaient si bien dites, sous une forme si clairement révélatrice d'une âme admirable, que la mère, soudain exaltée et toute vibrante d'orgueil maternel, se tourna vers une amie qui se trouvait là et s'écria :

« Tenez, écoutez cette lettre et dites-moi si Dieu ne nous a pas fait la part la plus belle en nous donnant un tel enfant et si nous n'avons pas le droit, son père et moi, d'être fiers de lui (1). »

Ce fils qu'ils idolâtraient, ils songeaient cependant à s'en séparer. Dans l'intérêt de son avenir, et pour fortifier son instruction militaire déjà commencée, le duc d'Aumale avait résolu de le livrer à lui-même en le transplantant dans un autre milieu. La question de savoir où on l'enverrait et à qui on le confierait fut longuement débattue entre les parents. Elle n'était pas encore résolue, quand

(1) Récit d'un témoin.

un de leurs amis de Paris, le comte d'Haussonville, les mit en rapport avec un notable habitant de Genève, M. de La Rive (1). Consulté par eux, M. de La Rive leur désigna Lausanne comme le séjour le plus favorable aux études et à la santé de leur fils. Il pourrait prendre part aux manœuvres de l'armée suisse, qui étaient alors intéressantes. Il fut décidé que le prince de Condé s'établirait à Renan, près de Lausanne, chez le colonel fédéral Aubert, qui se chargeait de veiller sur lui et de le diriger.

L'heure de la séparation suivit de près ces décisions. Le duc d'Aumale voulut préparer lui-même l'installation de son fils à Renan. A son retour, le 20 octobre 1862, il écrivait au comte d'Haussonville : « Me voici de retour de Suisse, mon cher ami, et avant d'y retourner encore, je veux vous remercier de m'avoir mis en rapport avec M. de La Rive. C'est, je crois, une bonne connaissance de toute façon; de plus, fort aimable homme. Il a été d'une obligeance extrême, et, grâce à lui, j'ai pu arranger à peu près ce que je voulais. Je vais jeter mon fils à la mer, comme disait le duc de Broglie, pas encore tout à fait sans pilote. Mais, enfin, je vais l'enlever à la douce et un peu assoupissante discipline du toit paternel et le livrer à peu près à lui-même. En deux ans, il pourra apprendre tout ce qu'il aurait appris dans une école militaire, sans être aussi exclusivement absorbé qu'on y a coutume de l'être par l'X et la broutille, mais aussi avec quelques

(1) Auteur d'un beau livre sur le comte de Cavour. Son fils devint l'ami du duc d'Aumale. Cette amitié ne s'est brisée qu'à la mort du prince. J'ai inséré aux *Pièces historiques*, IV, une lettre de ce dernier, qui prouve avec quelle sollicitude il s'occupa, dans les moindres détails, de l'installation du prince de Condé en Suisse. Je dois, d'ailleurs, à M. de La Rive fils des informations qui m'ont été précieuses. Il a connu le duc d'Aumale à Genève, en 1862. De cette époque jusqu'en 1870, il le vit souvent, tantôt en Angleterre, tantôt en Suisse, et, depuis, il allait à Chantilly toutes les fois qu'il venait en France.

infériorités inévitables. De plus, il vivra dans un pays neutre, au milieu d'hommes libres et jusqu'à un certain point dans un milieu français (1). »

Le prince de Condé resta durant deux années sous la direction du colonel Aubert. Il y fit des progrès rapides. Il se lia avec quelques-uns des hommes les plus distingués de la Confédération helvétique, des militaires surtout, et entre autres le général fédéral Lecomte, auteur de savants ouvrages de stratégie. Quelquefois, il interrompait ses études pour aller embrasser ses parents à Londres; plus souvent, ils venaient le voir.

Cet apprentissage terminé, il retourna auprès d'eux. Mais il devait y rester peu. D'accord avec son père, il avait conçu le projet d'un grand voyage d'outre-mer. Ce n'était pas seulement pour son instruction qu'il l'entreprenait. Il avait conçu le sentiment le plus tendre pour sa cousine, la princesse Marguerite, fille du duc de Nemours, qui devint plus tard princesse Czartoryska. Il avait fait part à ses parents de ses espérances, et le duc d'Aumale, pour mettre à l'épreuve ce délicat et sincère amour, avait imposé cette excursion d'une année. Le prince y avait joyeusement consenti, avec la certitude de recevoir à son retour le prix de sa soumission et de sa constance. Le respect qui est dû à ces épisodes de cœur commande à l'historien de se contenter de les effleurer. Quoique de constitution délicate, le prince de Condé semblait cependant en état de supporter les fatigues de cette longue excursion, durant laquelle il devait être accompagné par un jeune médecin de Paris (2).

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville.

(2) Le docteur Paul Gingeot, l'auteur d'une relation du voyage publiée par le *Correspondant*, en 1867, et qui lui valut de touchants remerciements du duc d'Aumale.

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver une lettre de lui, écrite le 21 janvier 1866, à son futur compagnon de voyage. Elle témoigne des heureuses dispositions en lesquelles il se trouvait au moment de partir.

« Je vous écris, Monsieur, afin d'avoir fait un peu connaissance d'une façon quelconque, avant de nous mettre à faire ensemble un voyage d'un an, et aussi pour vous annoncer que notre départ a été définitivement fixé hier au 4 février, de Southampton. Je partirai donc de chez mon père le 3, et j'espère que vous nous arriverez le 1<sup>er</sup> ou le 2, afin de pouvoir faire un peu connaissance avec ma famille avant de nous en aller. »

Après avoir chargé son compagnon de divers achats de boussoles et de chronomètres à faire à Paris, « où malheureusement il ne pouvait se rendre lui-même », le prince ajoutait : « J'emporte des boîtes à insectes, car l'entomologie a été de tout temps une grande passion chez moi, et aussi tout ce qu'il faut pour empailler des animaux et collectionner des œufs, comptant profiter de ce voyage pour avancer mes connaissances dans l'histoire naturelle, tant passée que présente, et qui nous offre, je crois, de bien grands trésors en Australie et dans les îles de la Sonde. Je compte aller jusqu'à Ceylan avec mon cousin Alençon, qui va aux Philippines faire du service militaire. Le temps qu'il passera au service, je voudrais le passer en Australie, où j'irai de Ceylan. D'Australie à Java, de Java aux Philippines, de là en Chine, et peut-être au Japon, avec le retour par l'Inde et l'Égypte, voilà en gros traits le plan de mon voyage, dont nous nous entretenons plus en détail à votre arrivée ici et pendant les longues traversées qui nous séparent de notre but.

« Je me suis fait préparer une assez grande quantité de livres pour lire à bord, traitant des pays que nous

devons visiter, de sorte que je crois que vous aurez suffisamment de lectures avec, et nous pourrons les étudier ensemble, ce qui sera très utile, si... les fantasques mouvements du navire ne me forcent pas à interrompre le cours de mes occupations. La mer vous dompte-t-elle aussi (1)? »

Au jour du départ du prince de Condé, son père, sa mère, son jeune frère le duc de Guise, ses oncles, ses cousins, plusieurs amis venus de France, l'accompagnèrent jusque sur le navire. Cette seconde séparation fut plus cruelle à ses parents et à lui-même que ne l'avait été la première. La mère, si vaillante en une circonstance précédente, sentit cette fois son cœur défaillir. Le père, au dernier moment, eut besoin de tout son courage pour écarter la tentation de retenir son fils. Était-ce pressentiment de ne pas le revoir?

Les débuts du voyage furent heureux. Le père écrivait : « Merci de ce que vous me dites pour mon fils. Il est parti en *high spirits* et j'ai eu la satisfaction de le savoir hors de l'Atlantique et des effroyables tempêtes qui l'agitent cet hiver. J'espère que la Méditerranée, le Pacifique, et surtout le climat des tropiques, lui seront cléments (2). » Partout où passait le prince, il était reçu avec les égards dus à un petit-fils de roi, et partout il séduisait et charmait ceux qui, sans le connaître, venaient vers lui pour rendre hommage au nom qu'il portait. Mais, à Ceylan, l'excès des fatigues qu'entraînaient son voyage et les fêtes qu'on lui donnait tous les jours se manifesta en des conditions alarmantes. Les soins qui lui furent prodigués eurent d'abord raison du mal. Lorsque, vers la mi-avril, il arriva à Sydney, en Australie, sa santé semblait rétablie. Brus-

(1) Documents inédits, communiqués par le docteur Gingeot.

(2) *Id.* : Papiers d'Haussonville.

quement, au commencement de mai, elle fut de nouveau compromise par une partie de pêche, cause visible et déterminante de la crise qui se préparait. Cédant à une sorte d'émulation juvénile, le prince, à l'exemple de ses compagnons natifs du pays, était resté durant plusieurs heures dans l'eau jusqu'à mi-corps. La nuit qui suivit fut toute d'insomnie et de fièvre. Il dut demeurer alité le lendemain et les jours suivants. Puis survint une amélioration. On put le transporter à la campagne. L'air des bois parut hâter son rétablissement.

Mais, le 12 mai, il apprit à l'improviste, par un journal, la mort de sa grand'mère. La reine Marie-Amélie avait succombé le 24 mars. Il l'adorait; il fut au désespoir de n'avoir pu assister à ses derniers moments et recevoir sa bénédiction. La commotion fut trop forte pour sa nature sensible et frêle. Il dut reprendre le lit, et, en peu de jours, il tombait au plus bas. Une fièvre typhoïde s'était déclarée, le mal que sa mère redoutait le plus pour lui.

« La fièvre typhoïde est toujours terrible dans la famille d'Orléans », disait-elle.

Il n'en devait pas guérir. Malgré les dévouements qui l'entouraient, malgré les efforts de la science, il mourut le 24 mai (1).

(1) La ville de Sidney rendit aux restes du prince de Condé, au moment où le cercueil fut embarqué pour l'Angleterre, les honneurs royaux. C'est le docteur Gingeot qui le ramena à Londres, où, le 11 septembre, le duc d'Aumale, entouré du duc de Guise, du comte de Paris et du duc de Nemours, vint le recevoir. Il dit au docteur Gingeot :

« Je sais que vous avez fait tout ce qu'on pouvait faire, et comme dévouement, et comme savoir. »

Enterré d'abord en Angleterre, le corps du prince de Condé fut ramené à Dreux, en 1872, avec ceux du roi, de la reine et de la duchesse d'Orléans.

Il n'est rien de plus poignant que les circonstances en lesquelles le duc et la duchesse d'Aumale apprirent leur malheur. Un matin, le prince quittait gaiement Twickenham pour se rendre à Londres, par le chemin de fer. Il était à la station, arpentant le quai en attendant le train, quand de celui qui venait de Londres à la même heure il vit descendre le docteur Guéneau de Mussy.

« Eh! docteur, comme vous êtes matinal! Mais vous avez l'air tout bouleversé. Y a-t-il du nouveau?

— Oui, Monseigneur, un bien triste événement.

— Ah! mon Dieu, est-ce que ce serait quelqu'un des vôtres? Mon pauvre ami! J'en serais désolé.

— Ce n'est pas moi qui suis frappé, Monseigneur; c'est vous.

— Moi! » s'écria le prince avec effroi. Et soudain il reprit : « Condé! vous avez des nouvelles?

— Oui, Monseigneur, et bien mauvaises. Il y a peu d'espoir... Je crains que tout ne soit fini. »

Le prince chancelait. Le docteur Guéneau de Mussy le ramena à Twickenham. Là, dans son cabinet, il dut s'asseoir. Il s'était jeté sur une photographie de son fils, et, l'étreignant de ses doigts crispés, il l'embrassait en murmurant d'une voix que brisaient les sanglots :

« Mon pauvre enfant! mon pauvre Condé! Je ne te verrai plus! »

Pendant ce temps, une des personnes de sa maison se rendait auprès de la duchesse d'Aumale pour la préparer à recevoir un coup si terrible. Du seuil d'un salon, elle la vit venir, joyeuse elle aussi, et soudain s'arrêter en disant :

« Mais qu'avez-vous donc, ma chère? vous êtes toute pâle! » Et comme enveloppée soudainement par la cruelle réalité qui pesait sur elle, elle s'écria :

« Condé! il est mort (1)! »

C'était la quatrième catastrophe qui frappait la famille royale depuis l'exil : le roi, la duchesse d'Orléans, la reine; maintenant, le prince de Condé. Le coup fut effroyable pour les infortunés parents. Le 26 juillet 1866, de Ramsgate, où il passait l'été, le père écrivait à un ami cher entre tous, frappé dans le passé d'une douleur pareille à la sienne :

« Ah! mon cher général, je comprends maintenant ce que vous avez dû éprouver il y a quelques années, ce que vous ressentez encore, ce que nous ressentirons toujours. Je ne prévois pas de terme ni d'adoucissement à mes regrets, à ma douleur. Le fils que j'ai perdu était déjà mon meilleur ami; il ne m'a pas donné un chagrin; il était bon et brave; il avait toutes les qualités de l'esprit et du cœur. J'ai la foi que son âme noble et pure est retournée au ciel, où celle de ma mère l'a de si peu précédée. Puissé-je les y retrouver un jour (2). »

Ne semble-t-il pas qu'on sente, à travers cette lettre éplorée et dans toute sa plénitude, cet amour que Montalembert définissait avec tant d'éloquence dans son éloge de Lacordaire, « cet amour qui est de tous le plus pur et le plus ardent, le plus tendre et le plus légitime, qui, né le dernier, l'emporte sur tout et survit à tout, la passion du père pour l'enfant »? Elle est admirable cette page de Montalembert, encore qu'elle révèle une entière ignorance de cet autre amour, vrai maître du monde, qui soude deux êtres faits l'un pour l'autre et de leurs deux chairs fait une seule chair, comme de leurs deux âmes une seule âme, — l'amour, en un mot, artisan de tous les héroïsmes et de toutes les lâchetés,

(1) Récit d'un témoin.

(2) Documents inédits : Papiers du général de Chabaud La Tour.

de toutes les félicités et de toutes les catastrophes.

Le duc d'Aumale la cita tout entière, le 3 avril 1873, en prenant séance à l'Académie française. Elle était alors redevenue pour lui d'une cruelle actualité. Depuis quelques mois, il pleurait son second fils, le dernier, ce charmant duc de Guise qui semblait n'être apparu dans la patrie de ses ancêtres que pour y mourir, — six ans après le prince de Condé. Les auditeurs du duc d'Aumale à l'Académie se souviennent encore de l'accent d'accablement et de douleur que prit sa voix quand il prononça la dernière phrase de la citation, celle qui couronne cette magnifique apologie des joies paternelles : « Je m'arrête, de peur que ces lignes n'aillent navrer quelque cœur désespéré de n'avoir pas connu cette félicité, ou, l'ayant connue, de l'avoir perdue sans retour. » C'est que, dans cette phrase, il retrouvait un écho de son âme, une image de sa douleur inconsolée.

Après la mort du prince de Condé, la maison de Twickenham, dont il avait été la lumière, s'enveloppa de ténèbres et de deuil. Si charmeur et si tendre que fût l'enfant qui survivait à son frère, il ne pouvait le faire oublier ni tenir la place de deux. On entoura le duc de Guise d'un peu plus de sollicitude; mais l'amour qu'on lui prodiguait n'allait pas sans alarmes. La crainte de le voir partir aussi, comme l'autre, ne laissait à ses parents ni trêve ni repos. Leur vie, assombrie par d'implacables regrets, fut alors empoisonnée par ces cuisants soucis, par ces tourments de toutes les heures que cause au père et à la mère la santé d'un fils unique quand elle est délicate et quand la mort a déjà fauché autour d'eux. Les cœurs déchirés sont plus sensibles, plus prompts à trembler.

Le duc d'Aumale, à travers de si dures épreuves, déploya un mâle courage. Quoiqu'il souffrît en son cœur,

il resta debout et tête haute, durant les années qui suivirent. Il s'était jeté avec une ardeur nouvelle dans le travail, dans ses occupations accoutumées, dans l'étude. De graves événements s'accomplissaient en Europe. La victoire de la Prusse sur l'Autriche était devenue une menace pour la France, dont le gouvernement n'avait pas su l'empêcher. L'ère des péripéties commençait, annonçant aux esprits clairvoyants des troubles prochains dont les conséquences pouvaient être redoutables. Il y avait là de quoi remplir la vie et absorber l'attention du prince, mieux placé que d'autres pour suivre, en leur marche rapide et logique, tant de faits précurseurs de catastrophes.

Puis, d'autres soucis l'absorbaient. En 1869, les deux premiers volumes de l'*Histoire des princes de Condé*, publiés en 1863, saisis par la police impériale au moment de leur apparition, iniquement détenus durant six ans, furent enfin délivrés par un arrêt de justice et soumis à l'appréciation des lecteurs français. L'auteur suivait avec une attention de père leur marche à travers le monde. Il écoutait les critiques, toujours prêt à y répondre, disposé à en tenir compte dans la suite de son œuvre. Il répliquait aux observations, s'attachant avec ténacité à défendre ses opinions ou à les justifier.

Nous trouvons encore, dans sa correspondance à cette époque, une lettre qui nous le montre aussi net en ses théories historiques qu'il était bon soldat. Elle est datée de Twickenham.

« En rentrant ici, mon cher général, je trouve votre bonne et cordiale lettre. Je veux vous en remercier tout de suite, et, me laissant aller à causer avec vous comme jadis autour d'un feu de bivouac, je répondrai à une de vos observations.

« On trouve, me dites-vous, que je suis sévère pour les protestants. Presque au moment où je recevais votre lettre, je lisais dans une Revue catholique que j'étais injuste pour les États de la Ligue, pour les Guise, pour Philippe II, etc. Ces reproches ne me surprennent pas. Au seizième siècle, comme bien souvent de nos jours, je crois que la vérité se trouve entre les opinions extrêmes; je suis pour le juste milieu, comme mon père, et quand on professe ces opinions, on s'expose, vous le savez, à être attaqué de droite comme de gauche.

« Mes aspirations d'historien s'accordent avec mes aspirations politiques. Impartial autant qu'il m'est donné de l'être, j'ai tâché de rester patriote, laïque et libéral. Si vous prenez la peine de lire mes deux volumes d'un bout à l'autre, vous y trouverez, je crois, à mainte page, l'expression de ma sympathie, souvent de mon admiration pour les réformés de France et aussi de mon indignation contre leurs persécuteurs. Mais, tout comme je réproouve la conduite des ligueurs, je blâme et dénonce les huguenots lorsqu'ils se montrent intolérants et deviennent le jouet des influences cléricales, lorsqu'ils veulent briser l'unité de la patrie ou qu'ils ouvrent ses portes à l'étranger. Si vous rencontrez, çà et là, une appréciation (que pour moi je crois vraie) des travers de caractère et des fautes de Coligny, vous trouverez ailleurs l'éloge de ses grandes qualités et de ses grandes actions.

« Non seulement je suis de ceux qui regardent la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes comme des actes aussi exécrables qu'impolitiques (ceci est presque un lieu commun), mais je considère que, du jour où les réformés avaient renoncé à former un corps politique, le jour où ils avaient cessé d'être l'instrument de passions et d'ambitions diverses, ils étaient devenus un

élément essentiel de la nation ; groupe d'hommes austères, éclairés, bons citoyens, bons soldats, âpres au travail, fermes et limités dans leurs desseins, ayant toujours certains travers particuliers, mais doués, en somme, de vertus que beaucoup de leurs compatriotes n'avaient pas toutes au même degré. Et lorsque la nation a été comme jetée dans le creuset pendant le dix-huitième siècle pour en sortir refondue au jour où la Révolution a brisé le vase qui contenait tant de métaux en fusion, je crois que le vieil élément réformé a fait défaut dans cet alliage qu'on appelle la France moderne. C'est ce que j'essayerai d'indiquer dans un de mes prochains volumes. Pour aujourd'hui, je me borne à vous souhaiter le bonsoir (1). »

On peut voir à ces traits sous l'empire de quelles nobles préoccupations vivait le duc d'Aumale. L'esprit chez lui dominait incessamment le corps. Plus le destin l'abreuvait d'épreuves, plus, à la faveur d'une rare force d'âme et d'un goût passionné pour l'étude, il se raidissait, recevant sans faiblir les coups qui se succédaient. En dépit d'une admirable et bien chrétienne résignation, la duchesse d'Aumale ne pouvait opposer à son malheur le même courage. Elle était femme, elle était mère. Ce qui occupait le père, ce qui le détournait de ses chagrins, ne s'exerçait pas sur elle au même degré. Elle pleurait toujours l'un de ses fils et toujours s'inquiétait pour l'autre. A pleurer et à s'inquiéter ainsi, elle usait lentement mais sûrement toutes les forces vives de son être, et bientôt on la vit décliner. La mort la guettait, elle aussi. Son mari, désespéré, lui ferma les yeux le 6 décembre 1869, après avoir voulu se charger seul de lui

(1) Documents inédits : Papiers du général de Chabaud La Tour.

annoncer qu'elle était condamnée et devait se préparer à paraître devant Dieu.

Ainsi, l'exil en se prolongeant s'aggravait pour lui de toute une suite de maux amers et cuisants qui le lui rendaient plus lourd, plus intolérable, plus sombre. C'est à cette époque que se place ce jugement qu'un homme qui le connaissait bien émettait sur lui : « Il est de la forte race des taciturnes. Mais quel étrange taciturne qui traite de tous les sujets, avec quelle supériorité et quel éclat ! »

Un ami des princes d'Orléans, qui était allé les voir vers ce temps, rapportait de son voyage des impressions qu'il exprimait en ces termes : « L'exil leur est devenu extrêmement pénible, aux jeunes comme aux vieux. Ils sont à bout de patience. Le prince de Joinville se ronge ; le séjour de l'Angleterre et les Anglais lui sont insupportables. Le duc d'Aumale, depuis qu'il a perdu sa femme, est sans intérieur et devenu mélancolique et nerveux. Le comte de Paris est très distingué d'esprit, très Français de sentiments. Il brûle de faire connaissance avec un pays qui est le sien, qu'il n'a jamais vu et dont toutes les affaires l'intéressent par l'intelligence et par le cœur. Le duc de Chartres est une nature toute bouillante, dont les instincts sont très militaires. Il ne rêve que de brandir une épée à la tête d'un régiment de cavalerie (1). »

Pour le duc d'Aumale, non moins que pour ses frères

(1) Documents inédits. — Indépendamment des papiers du comte d'Haussonville, que son fils m'a ouverts avec une libéralité qui lui assure toute ma reconnaissance, il m'a permis de consulter le journal manuscrit que son père a tenu, du 28 juillet 1870 au 27 janvier 1871, et où se trouvent racontés, par un des observateurs les plus attentifs et les plus pénétrants de ce temps, les événements qui précédèrent et suivirent le 4 septembre, et notamment les principaux incidents du siège de Paris. J'ai tiré de ce précieux document, pour la suite de ce récit, les plus intéressantes informations en ce qui touche les princes d'Orléans.

et ses neveux, cette description traduisait avec exactitude un état d'âme auquel il n'était qu'un remède : l'air apaisant du ciel natal. A travers l'exil, il avait passé par tant d'étapes douloureuses qu'il pouvait à bon droit se demander si les épreuves subies ne constituaient pas une rançon suffisante, le prix de sa délivrance, de ce retour dans sa patrie qu'il avait si passionnément souhaité quand les êtres chers à son cœur pouvaient en partager la joie avec lui, et qu'il souhaitait encore, non seulement pour lui-même, comme un bienfait réparateur, mais aussi pour le fils qui lui restait et qu'il espérait alors conserver pour sa vieillesse.

## CHAPITRE IV

### LE PROLOGUE DU RETOUR

La politique impériale en 1870. — Pétition des princes d'Orléans. — Discours de M. Estancelin. — Émile Ollivier, Jules Favre, Grévy. — Les dernières lettres de l'exil. — La déclaration de guerre. — Les princes en Belgique. — Ils demandent à servir. — Démarches de M. Édouard Bocher et du comte d'Haussonville. — Chez M. Thiers. — Une lettre du prince de Joinville. — La séance du 12 août. — Ouvertures inattendues de M. Thiers. — La journée du 3 septembre à Bruxelles. — Ce qui se passe chez M. Thiers le surlendemain. — Ils sont ici!

Au commencement de 1870, la politique impériale subissait une transformation profonde. Un peu à l'improviste, Napoléon III s'était décidé à faire droit aux exigences que, depuis plusieurs années, formulait, à la tribune et dans la presse, cette opposition libérale dont il n'avait pu conjurer les audaces et à laquelle s'associait l'élite du pays; il tentait l'essai d'un gouvernement libéral. A la faveur d'une manifestation plébiscitaire qui semblait consolider sa puissance et la rajeunir, et sous l'influence d'un ministre sorti du groupe des Cinq, il promettait, dans un ensemble de réformes, ce que Thiers avait appelé les libertés nécessaires.

Ces solennelles promesses furent très diversement accueillies. Les amis du régime de 1852 étaient effarés; dans leur effarement, ils proclamaient que c'en était fait des institutions et de la dynastie impériales. Les adver-

saires de ce régime ne montraient pas un moindre affolement. Ils contestaient la sincérité des promesses réalisées ou annoncées, déclaraient qu'elles cachaient quelque piège, alarmés en réalité par ce qui, dans cette transformation inattendue, leur semblait de nature à consolider le trône des Napoléon. Néanmoins, on vit quelques-uns d'entre eux se rapprocher du pouvoir. D'illustres vétérans des luttes parlementaires donnèrent à entendre qu'ils croyaient à la bonne foi de l'auteur de ces bienfaits si peu prévus. Ils acceptaient avec reconnaissance la liberté restituée, sans regarder à la main qui venait de s'ouvrir. M. Guizot lui-même apparut dans un salon officiel. On put supposer que de vieilles haines allaient enfin désarmer.

Les princes d'Orléans crurent alors que l'heure était opportune pour demander l'abrogation des lois qui les avaient exilés. A leur instigation, deux Français résidant en France, l'un, M. Degouve-Denuncques, ancien préfet; l'autre, M. Crousillat, propriétaire provençal, sollicitèrent du Corps législatif, par voie de pétition, l'abrogation des lois votées contre les princes. Ceux-ci approuvèrent cette demande, et ils s'y associèrent en adressant eux-mêmes aux membres du Corps législatif une requête à l'effet d'obtenir d'être autorisés à rentrer dans leur pays.

« Messieurs les députés, disaient-ils, vous êtes saisis de la demande d'abroger les mesures d'exception qui nous frappent. En présence de cette proposition, nous ne devons pas garder le silence. Dès 1848, sous le gouvernement de la République, nous avons protesté contre la loi qui nous exile, loi de défiance que rien ne justifiait alors. Rien ne l'a justifiée depuis, et nous venons renouveler nos propositions devant les représentants du pays.

Ce n'est pas une grâce que nous réclamons, c'est notre droit, le droit qui appartient à tous les Français et dont nous sommes seuls dépouillés. C'est notre pays que nous redemandons, notre pays que nous aimons, que notre famille a toujours loyalement servi, notre pays dont aucune tradition ne nous sépare et dont le seul nom fait toujours battre nos cœurs, car, pour les exilés, rien ne remplace la patrie absente. »

Avant d'être expédiée, cette pétition fut soumise à un petit nombre d'amis dont il importait avant tout de connaître l'opinion. Tous n'approuvèrent pas. Si quelques-uns étaient d'avis qu'il était bon de protester de temps en temps contre les lois d'exil, d'autres redoutaient que cette manifestation des princes, quelle qu'en fût la légitimité, fît par trop contraste avec l'attitude qu'ils avaient toujours gardée et les exposât à perdre le bénéfice du calme si digne et du silence de bon goût qu'ils observaient depuis vingt ans. Mais les princes, nous l'avons dit, étaient à bout de patience. Ils avaient hâte de se rappeler à leur pays, et de quelque prudence que s'inspirassent les conseils qui leur étaient donnés, ils passèrent outre.

Ce fut une émouvante séance que celle du 2 juillet 1870, où leur pétition fut discutée. On s'attendait à voir paraître parmi leurs défenseurs quelque vieil orléaniste, Thiers notamment. Il n'en fut rien. On remarqua et on commenta cette abstention. C'est un ami personnel des princes, M. Estancelin, qui se fit leur avocat et soutint leur demande (1). Avant lui, un de ses collègues siégeant

(1) Il était déjà monté à la tribune pour eux dans l'assemblée de 1849, dont il était membre. Le marquis de La Rochejaquelin demandait compte d'une somme de cent mille francs affectée, par le prince de Condé, à ses anciens compagnons d'armes. Ce don avait été annulé par le Conseil d'État comme illégal. Le duc d'Aumale avait

à son côté dans le groupe des libéraux, le comte de Kératry, adjura le garde des sceaux, M. Émile Ollivier, de déclarer avant tout, « au nom de la vérité, au nom de la justice », s'il existait dans les archives de son département ministériel une seule preuve attestant que, depuis 1848, les princes d'Orléans eussent jamais conspiré ou essayé de conspirer. Le garde des sceaux refusa de répondre; il se réservait. Son silence n'en était pas moins un aveu et comme une justification de la requête des exilés.

M. Estancelin prit alors la parole. Il faut relire cette harangue pour se rendre compte de l'effet qu'elle produisit. En termes d'une rare éloquence, il fit l'apologie des princes d'Orléans. Pour louer leur vaillance, leur patriotisme, leur attachement à la France, pour signaler et célébrer les services qu'elle avait reçus d'eux, il trouva des tours heureux, des accents superbes. Il fut écouté dans un respectueux recueillement.

Il s'en fallut de peu, d'ailleurs, que cette séance ne donnât lieu au plus bruyant incident. Comme tous les partisans des d'Orléans, M. Estancelin avait gardé sur le cœur la malencontreuse sortie du prince Napoléon au Sénat, en 1861. Le 2 juillet, comme la séance où il devait prendre la parole allait s'ouvrir, on vint lui dire que le cousin de l'empereur y était attendu; il avait fait retenir sa place dans la tribune de la maison impériale. C'était une occasion inespérée de tirer vengeance de ses paroles d'autrefois. M. Estancelin résolut de ne pas la laisser échapper. Sans écrire à l'avance son discours, il

recouvré la disponibilité de la somme, et l'orateur voulait savoir ce qu'il en faisait. Ce fut M. Estancelin qui lui répondit, et fit connaître qu'elle était distribuée tous les ans à d'anciens militaires et à leur famille, et que les intentions du prince de Condé se trouvaient ainsi réalisées dans la mesure que permettait la législation.

en avait tracé les grandes lignes en des notes qu'il comptait avoir sous ses yeux, tandis qu'il le prononcerait. Il s'enferma dans un des bureaux de la Chambre, et là, en marge de ces notes, à la suite de la description du cabinet de travail du duc d'Aumale à Twickenham, il improvisa cette phrase qu'il se proposait de jeter comme un défi à la face du prince Napoléon, en le montrant du doigt :

« C'est dans ce cabinet qu'en face de l'épée du grand Condé, le duc d'Aumale écrivit cette brochure célèbre que vous avez tous lue et qui, sifflant comme un coup de cravache, est venue s'abattre sur la joue d'un homme que je n'ai pas à vous nommer ici (1). »

Toute la vie de M. Estancelin témoigne de son esprit de résolution et de son énergie. On peut donc croire que cette phrase ne lui eût rien coûté, qu'il l'eût courageusement lancée, prêt à en accepter toutes les conséquences. Mais le prince Napoléon avait changé d'avis. Il ne vint pas à la séance, et la phrase ne fut pas dite, à la grande satisfaction de quelques amis de M. Estancelin, qu'il avait avertis de son projet.

Au surplus, cette manifestation offensante n'était pas nécessaire pour grandir l'effet de son discours. Prononcé à la veille des événements qui allaient emporter les Bonaparte et, à la suite de sanglantes défaites, les frapper de cet exil dont ils avaient maintenu et aggravé contre les d'Orléans les impitoyables rigueurs, ce discours, à vingt-sept ans de distance, apparaît comme un dramatique prologue de la juste vengeance des dieux. Il apprenait au pays ce que valait cette réserve de princes proscrits qu'un malheur immérité avait séparés de lui et

(1) Documents inédits : Note de M. Estancelin.

qui brûlaient du désir d'être associés de nouveau à ses destinées.

Personne ne s'était fait illusion sur l'issue de ce solennel débat, ni ceux qui l'avaient provoqué, ni ceux qui l'écoutèrent. Le ministre Émile Ollivier prit la parole après M. Estancelin pour combattre les pétitions des princes et de leurs partisans. S'il eut été libre d'écouter son cœur, sa générosité naturelle, la pitié que devait lui inspirer, à lui, fils d'un proscrit, les victimes d'une proscription non moins inique et non moins cruelle que celle dont son père avait souffert, il eut plaidé pour elles ; mais chef du ministère, il ne pouvait se déterminer par des raisons de sentiment. La fatalité de sa situation le condamnait à défendre des lois arbitraires. Il invoqua la raison d'État. Les princes d'Orléans auraient beau dire et beau faire, ils étaient et seraient toujours des prétendants. Ils ne reconnaissaient pas les institutions actuelles de la France. L'avenir de ces institutions exigeait qu'ils ne rentrassent pas. Après tout, se trouvant dans une situation privilégiée, ils devaient en supporter les fatalités. Et le ministre, dont le discours témoignait d'un noble respect pour l'infortune des Bourbons, rappela cette parole de Berryer en 1848 : « Un Bourbon ne peut entrer en France que comme roi ou à la suite du roi. »

Après une réplique de Jules Favre et diverses observations présentées à droite et à gauche en faveur des princes, les pétitions, qui rencontrèrent devant elles les paroles acerbes de Jules Grévy, partisan des lois d'exil, furent repoussées par cent soixante-quatorze voix contre trente et une. On compta près de cent abstentions. La partie était perdue. Il n'en est pas moins vrai qu'il y avait quelque chose de changé dans l'Empire, puisque le

droit de la justice venait d'être proclamé contre le droit de la force.

Le retentissement de la journée du 2 juillet fut considérable. Les journaux du temps en conservent la preuve. L'un d'eux disait : « Le 2 juillet, si nous ne nous trompons, sera l'une des dates mémorables du régime actuel. Depuis vingt-deux ans, personne ne sougeait plus aux princes exilés ; on les avait oubliés ; on ne savait même plus leurs noms. Rentrés en France, ils auraient passé inaperçus au milieu de nous, comme de simples citoyens. Le vote des cent soixante et quatorze vient de les élever sur le pavois, de leur mettre au front une auréole. Le gouvernement et le Corps législatif viennent de les sacrer prétendants. » La dernière phrase était de trop. Elle dépassait la vérité. Il eût été plus juste de dire que les éloquents et courageuses paroles prononcées à la tribune du Corps législatif, non moins que l'attention respectueuse qu'on leur avait prêtée et les émotions qu'elles éveillaient dans les âmes généreuses, prenaient, vu les circonstances, un caractère prophétique. Évidemment, on entrait dans des temps nouveaux. On put penser ce jour-là que, si le gouvernement impérial persévérât dans les dispositions libérales que manifestait le ministère Ollivier, le retour des exilés s'imposerait dans un avenir rapproché. L'exil et la proscription ne sont guère compatibles avec un régime de liberté. On ne pouvait prévoir alors par suite de quels événements tragiques s'ouvriraient, à trois semaines de là, pour les princes d'Orléans les portes de la patrie.

Ils se firent tous un devoir d'écrire à M. Estancelin, afin de lui exprimer leur reconnaissance. Le duc de Chartres le remerciait de l'avoir présenté au pays comme « un soldat ». Quant au duc d'Aumale, il lui disait :

« Mon noble et courageux ami, je viens de vous lire; j'ai les larmes aux yeux. Je vous remercie et je vous félicite. Vous vouliez remplir un devoir d'honnête homme et de fidèle ami : Dieu vous a inspiré et récompensé. Vous avez eu un succès, un très grand succès, non seulement de cœur, mais de talent. Vos belles paroles sont des semences qui porteront leurs fruits un jour. Je vous écris bien en hâte, entre deux trains. Je serai à Wiesbaden, hôtel des *Quatre-Saisons*, jusqu'au 19 et 20 juillet. Je vous embrasse du fond du cœur. — H. D'ORLÉANS. (1) »

Cette lettre est une des dernières que le duc d'Aumale ait datées de l'exil. C'est à Wiesbaden que le surprisent les préliminaires de la guerre. Il se hâta de rentrer à Twickenham, où ses frères et ses neveux l'attendaient. Ils avaient maintenant d'importantes résolutions à prendre; elles devaient être prises en commun. Quand ils les eurent arrêtées, trois d'entre eux, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Chartres, repassèrent la mer et vinrent s'installer à Bruxelles, où nous allons maintenant les suivre. A ce moment de leur histoire, il est impossible de parler de l'un sans parler des deux autres.

Pour saisir de quels mobiles ils s'inspiraient en ces circonstances, il ne suffit pas de se souvenir que tous les trois étaient soldats, que le prince de Joinville avait commandé une escadre, le duc d'Aumale l'armée d'Afrique, que le duc de Chartres avait fait campagne en Italie

(1) Il adressa aussi des lettres de remerciement aux députés qui avaient voté pour l'abrogation des lois d'exil. Voici celle que reçut le comte de la Sizeranne :

« Nous avez, Monsieur, voté samedi selon votre conscience, et il n'est permis à personne de venir, après le scrutin, vous féliciter ou vous blâmer. Mais ceux auxquels vous vouliez, par votre vote, rendre le droit commun et rouvrir les portes de la patrie, ceux-là peuvent bien au moins vous dire : Merci. »

et aux États-Unis; il faut aussi se rappeler les pathétiques débuts de la guerre qui venait d'éclater entre la Prusse et la France.

Après l'insignifiant engagement de Sarrebruck, que le gouvernement s'imagina de grossir parce que le prince impérial y avait vu le feu pour la première fois, survenait, le lendemain, cette incroyable affaire de Wissembourg, où une brigade de la division Abel Douay se laissa surprendre par l'ennemi qu'elle devait surveiller. Trois jours plus tard, à Frœschwiller, la première bataille livrée se transformait, pour nos armes, malgré d'héroïques efforts, en une sanglante défaite. Elle ouvrait aux Allemands la route de Paris. Les princes d'Orléans étaient arrivés à Bruxelles avec le formel dessein de demander à servir leur patrie, même sous le gouvernement impérial, si la guerre menaçait de mal tourner. Après Frœschwiller, il n'y avait plus à hésiter. C'est à ce moment, ou jamais, qu'ils devaient donner suite à leurs projets.

Dès le 8 août, le prince de Joinville, qui avait appris à Spa, où il se trouvait pour quelques heures, ces tristes nouvelles, adressait à l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine, le télégramme suivant :

« En présence du danger de la patrie, je demande à l'Empereur d'être employé à n'importe quel titre à l'armée active, et à mon ancien camarade de m'aider à l'obtenir. — François d'ORLÉANS. »

Ce télégramme expédié, le prince rejoignait en toute hâte à Bruxelles son frère et son neveu. Ensemble, ils attendaient une réponse à cette première démarche. Au bout de vingt-quatre heures, ils se décidaient à la renouveler. Le prince de Joinville confirmait par lettre au ministre de la marine son télégramme de la veille. Le

duc d'Aumale, de son côté, écrivait au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre, vous venez d'appeler tous les Français à combattre pour la défense de la patrie. Je suis Français, soldat et valide. J'ai le grade de général de division. Je demande à être employé dans l'armée active. — HENRI D'ORLÉANS. »

A l'exemple de ses oncles, le duc de Chartres formulait la même sollicitation :

« Monsieur le ministre, comme Français, comme ancien officier des guerres d'Italie et d'Amérique, j'ai l'honneur de vous demander un emploi à l'armée active. Mon vœu le plus ardent est de combattre pour la défense du sol de la patrie, fût-ce même comme simple volontaire. — ROBERT D'ORLÉANS. »

Remises en des mains sûres, ces trois lettres parvenaient, le même soir, à Paris, à M. Édouard Bocher (1), l'homme de confiance des princes, l'ami des jours de joie et l'ami des jours de tristesse, le serviteur admirable en qui s'incarnaient depuis un quart de siècle et devaient s'incarner longtemps encore, cultivés à l'égal d'une rare et délicate vertu, un incomparable dévouement à la maison d'Orléans et la plus touchante fidélité à tous ceux qui portent ce nom glorieux. Les instructions données à M. Édouard Bocher étaient précises. Elles lui prescrivaient de tenir la démarche des princes rigoureusement secrète, tant pour leurs amis que pour les journaux, aussi longtemps qu'il n'aurait pas reçu de réponse. Si la réponse était conforme à leurs désirs, ils se rendraient là où ils seraient envoyés. Si elle était négative ou si M. Édouard Bocher restait trois jours sans rien recevoir,

(1) Documents inédits. Ces détails et ceux qui suivent sont tirés du *Journal* du comte d'Haussonville.

il était autorisé à communiquer les lettres aux amis des princes et aux journaux, sans en demander et sans en interdire non plus la publication.

A l'heure où elles lui arrivaient, il ne pouvait plus guère se faire illusion quant au sort qui leur était réservé. Il connaissait déjà l'accueil fait au télégramme envoyé de Spa par le prince de Joinville au ministre de la marine. En le recevant des mains de l'amiral Touchard, l'amiral Rigault de Genouilly en avait référé au conseil des ministres, lequel avait répondu que « cela était bien généreux de la part des princes, mais que les lois d'exil ne permettaient pas d'acquiescer à leur demande ». M. Édouard Bocher n'en était pas moins résolu à se conformer aux instructions qui lui avaient été données et à remettre les lettres à leur adresse.

Quoiqu'il fût également décidé à les tenir secrètes durant trois jours, il ne crut pas cependant devoir en faire mystère au comte d'Haussonville, qui se présenta chez lui comme il les recevait. Le comte d'Haussonville, qui venait d'arriver à Copet, en Suisse, au moment de la déclaration de guerre, comptant y passer l'été, s'était hâté de rentrer à Paris en apprenant les premiers revers (1). A peine débarqué, il se rendait chez M. Édouard Bocher. Il le trouva livré à toutes les émotions que comportaient les circonstances et la grave mission qu'il avait à remplir. Il en reçut de lui la confiance. Le comte d'Haussonville était aussi l'ami des princes. En toutes les circonstances critiques de leur exil, ils avaient eu recours à ses conseils. Sa proverbiale sincérité, sa droiture, ses allures franches et décidées, servies par une parole ori-

(1) Il y arriva le 9 août, résolu à n'en plus partir. Il y passa tout le temps du siège, dont il a raconté les péripéties dans son *Journal*. Malgré son âge, il entra volontairement dans la garde nationale.

ginale et volontiers ironique, son libéralisme sans compromis ni défaillance, sa grande expérience de la vie publique, sa science d'historien, le rang social qu'il occupait dans le pays et la considération dont il jouissait dans tous les partis, tout contribuait à faire de lui un conseiller précieux et utile, toujours bon à écouter. M. Édouard Bocher lui ayant communiqué les trois lettres princières, le comte d'Haussonville fut également d'avis qu'elles devaient être portées le même jour — c'était le 9 août — au ministre de la guerre.

Il était dans la voiture de M. Édouard Bocher, quand celui-ci se rendit au ministère. Le général Decaen venait d'être remplacé par le général de Montauban, comte de Palikao. Il ne résidait plus à l'hôtel de la rue Saint-Dominique, où son successeur n'était pas encore arrivé. M. Édouard Bocher fut reçu par l'un des officiers d'ordonnance du ministre démissionnaire, qui, très poliment, mais très positivement, refusa de prendre possession des lettres qu'on voulait lui laisser. Le comte de Palikao avait seul qualité pour les recevoir. Il fut convenu que M. Édouard Bocher les lui porterait.

Le lendemain, dès la première heure, le comte d'Haussonville se rendait chez M. Thiers, avec qui il était depuis longtemps lié. Pendant toute la durée de l'Empire et surtout dans les dernières années, l'ancien ministre de Louis-Philippe avait tenu dans le parti libéral une place considérable, à vrai dire la première. Il la devait à son passé, à son âge, à sa popularité, à son expérience et surtout aux importants et lumineux discours qui avaient marqué sa rentrée dans la vie publique. A cette heure, alors que, dès les premiers échecs de l'armée française, chacun avait pressenti que, s'ils se renouvelaient, la dynastie régnante ne résisterait pas au choc populaire,

M. Thiers seul conservait assez d'influence au dedans et au dehors pour prendre utilement la direction de ce gouvernement anonyme dont, en prévision de la chute de l'Empereur, bien des gens considéraient déjà l'avènement comme certain. Par la force des choses, dans les ténèbres où la France menaçait de s'enfoncer, il commençait à apparaître comme un phare, tous les regards à se tourner vers lui.

Depuis quelques jours, son salon ordinairement si fréquenté ne désemplissait plus. Tout ce qui comptait dans le parti libéral, orléanistes et républicains, se faisait honneur d'y venir. Les nouvelles y affluaient. On les discutait, on en examinait la portée et les conséquences. Tel était alors le crédit du maître de la maison, qu'aux Tuileries, dans l'affolement qu'y causait le malheur de nos armes, on songeait à s'adresser à lui pour obtenir qu'il prît le pouvoir, comme s'il était homme à endosser la responsabilité d'une situation que non seulement il n'avait pas créée, mais dont, afin de le conjurer, il s'était maintes fois évertué à signaler les périls dans ses discours.

Le comte d'Haussonville n'ignorait pas à quel point M. Thiers était mêlé aux événements. Il considérait qu'il importait de le tenir au courant de tout ce qui se passait, et encore qu'on ne lui en eût pas donné mandat, il avait voulu lui faire connaître l'attitude prise par les princes d'Orléans. Quand il arriva à l'hôtel de la place Saint-Georges, M. Thiers, en toilette du matin, se promenait dans son jardin avec M. Nefftzer, le directeur du journal *le Temps*. Au premier mot que lui dit le comte d'Haussonville touchant la démarche des princes, sa figure se contracta. Un haussement d'épaules acheva de traduire son mécontentement. Il entraîna dans son cabinet ses deux

visiteurs. Là, donnant carrière à son irritation et s'adressant au comte d'Haussonville, il s'écria :

« Il paraît que c'est ma destinée de prêcher toujours à tout le monde le bon sens et la bonne conduite et de n'être écouté de personne. Les princes ont mille fois tort, leurs amis les conseillent très mal. C'est funeste, c'est coupable de faire en ce moment une démarche qui va causer beaucoup d'ombrage et de compromettre, par suite de préoccupations personnelles, tous les efforts pénibles que je tente pour tirer notre pays d'une passe affreuse. »

Il parla longtemps sur ce ton. Sa colère était manifeste et violente. « Il en avait une sourde contre moi, dit le comte d'Haussonville en retraçant cette scène, parce qu'il supposait que j'avais conseillé la démarche des princes et que je voulais savoir ce qu'il en pensait. » Il continuait à parcourir à pas rapides son cabinet, comme il avait coutume de faire quand il était agité. Le comte d'Haussonville l'écoutait sans l'interrompre, attendant l'occasion de placer son mot. M. Thiers s'étant arrêté, il lui répondit de ce ton bref, un peu cassant, qui était dans ses habitudes :

« Est-ce que vous vous imaginez que je viens ici vous tâter le pouls, comme on dit vulgairement, de la part de ces personnes dont vous parlez avec tant de mauvaise humeur? Je n'accepte pas ces rôles-là. Si elles m'avaient chargé de vous dire quoi que ce soit de leur part, je l'aurais fait tout uniment, en vous prévenant que je vous parlais de leur part. Il n'en est rien. J'ai été informé de ce qu'elles ont décidé de faire, de ce qui a déjà été fait en leur nom, et j'ai cru devoir vous mettre au fait de cet incident, pour votre gouverne personnelle, entendez bien, et pour que vous soyez en mesure d'en penser et d'en dire, à l'occasion, ce que bon vous semblera. »

Après ce préambule, le prudent avocat des princes entreprit de défendre la démarche que leur reprochait M. Thiers. Quant à lui, il ne l'approuvait pas, pas plus qu'il n'avait approuvé, le mois précédent, leur protestation contre les lois d'exil. Il leur en avait même démontré les inconvénients. Mais, s'il n'avait pas conseillé ces actes, il ne se croyait pas le droit de les juger sévèrement. Il fallait pourtant savoir se mettre à la place des gens. L'exil était devenu odieux aux princes, « aux oncles aussi bien qu'aux neveux ». C'était bien aisé à dire, qu'ils devaient supporter les inconvénients de leur situation, après tout privilégiée. L'argument eût été compréhensible de la part de personnes qui se seraient considérées elles-mêmes comme liées vis-à-vis des membres d'une dynastie royale. Logiquement, les partisans de la branche aînée étaient en droit d'imposer une certaine ligne de conduite au comte de Chambord, parce qu'il pouvait à son tour leur en imposer une. Mais tout autres étaient les relations des libéraux avec les princes d'Orléans.

« Nous avons gardé notre liberté d'action, disait le comte d'Haussonville; il faut trouver simple qu'ils gardent aussi la leur. Ont-ils tort? Ont-ils raison d'agir comme ils font? Je n'en sais rien; l'avenir nous l'apprendra. Mais leur droit est entier... Vous supposez des habiletés, des manœuvres là où il y a surtout beaucoup de malaise, de souffrance... Les uns et les autres cèdent à un mouvement sincère, impétueux, je dirais presque involontaire, quand ils expriment l'envie de rentrer à tout prix en France. »

M. Thiers avait gardé le silence pendant que le comte d'Haussonville s'abandonnait ainsi aux entraînements de son cœur, en présence de M. Nefftzer, seul témoin de ce débat. Il parut alors regretter sa vivacité.

« J'ai été peut-être un peu vif dans mon langage, dit-il; mais tout ce qui se passe est si gros ! La moindre démarche fautive pourrait faire tant de mal ! »

On se sépara en se promettant de se revoir souvent. M. Thiers prévoyait, comme tout le monde, le grand rôle auquel le destinaient les événements. Il s'y préparait et émettait à toute heure le désir de rester en communication constante avec ses amis. Il voulait des témoins qui pourraient témoigner un jour de ses patriotiques efforts. Nul témoignage ne pouvait lui être plus précieux que celui du comte d'Haussonville, dont il avait apprécié la sagesse, la franchise, l'esprit de décision, la spontanéité. Il lui disait :

« C'est vous qui écrirez mes Mémoires. »

A la même heure, M. Édouard Bocher était reçu par le ministre de la guerre, comte de Palikao, et s'acquittait de son message. Au vu des lettres des princes qui lui étaient présentées par leur envoyé, le général « fit comme un bond d'effroi en arrière ». Il refusa, lui aussi, de les recevoir, et, quoi que pût lui dire M. Édouard Bocher, il persista dans son refus. Cependant, dans l'après-midi, un haut fonctionnaire du ministère, que la relation à laquelle nous empruntons ces détails ne nomme pas, vint, autorisé ou non, trouver M. Édouard Bocher.

« Donnez-moi ces lettres, lui dit-il. Je me charge de les faire parvenir à leur adresse. »

Il les emporta. M. Édouard Bocher en avait naturellement gardé des copies. Convaincu de plus en plus que le gouvernement ne répondrait pas ou que, s'il répondait, la réponse serait négative, il était décidé, d'accord avec le comte d'Haussonville et conformément aux instructions des princes, à rendre publiques ces lettres si honorables pour eux. Le lendemain dans la matinée, le comte

d'Haussonville était chez M. Edouard Bocher pour régler avec lui les détails de la communication à faire aux amis et aux journaux, quand arriva de Bruxelles une nouvelle lettre signée du prince de Joinville. Elle a sa place dans le récit de ces incidents, si propres à mettre en lumière l'ardent patriotisme de ces fils de France qui attendaient, impatients, à la frontière, les armes qu'ils avaient demandées.

« Je dévore les journaux, mon cher monsieur Bocher; ils ne m'apprennent rien de nouveau. On se prépare évidemment, de part et d'autre, pour une lutte suprême. Nous avons encore de grandes ressources, car, après tout, il n'y a que le corps de Mac Mahon hors de service. Celui de Frossard a peu souffert et les autres sont intacts. Il y a en plus la rage de voir l'ennemi sur le territoire. Mais il faut être commandé. Le serons-nous?

« Le bruit de Paris me fait horreur. Je ne comprends rien à la Chambre; je ne comprends pas qu'il se prononce un mot, qu'il se fasse un acte ayant un autre but que de venir en aide aux armées, seul espoir de la France aujourd'hui. Quel que soit le gouvernement actuel, il vaut mieux, tant qu'on a chance de résister, que le provisoire, par le seul fait qu'il est organisé. Et si la résistance ne peut se prolonger, c'est lui seul qui doit avoir à subir la loi du vainqueur. Mais tout plutôt que cette alternative.

« Je n'ai reçu aucune réponse à ma demande d'aller servir à l'armée sous l'empereur. J'attends avec une anxiété que vous comprendrez. Je viens de lire que les bourgeois de Wissembourg ont tiré sur l'ennemi pendant le combat. Les braves gens! Si tout le monde fait de même, si on réussit à mettre Paris en état de défense, si enfin notre brave armée trouve un chef pour la diriger, les efforts des Allemands viendront s'épuiser au centre

de la France, et ils y trouveront leur Borodino. Rien n'est perdu, et je rêve encore un grand mouvement national par lequel la France rejettera l'ennemi de son sein. Les heures, les minutes sont précieuses, je ne vis plus... »

Cette lettre complétait et commentait éloquemment celles qui étaient depuis la veille entre les mains des ministres. Il convenait d'en donner connaissance aux journaux en même temps que des autres. Le comte d'Haussonville offrit d'aller porter le tout dans les principales rédactions, au *Journal de Paris*, au *Temps*, au *Siècle* et aux *Débats*. Il devait laisser partout copie des trois demandes. Quant à la dernière lettre du prince de Joinville, il était seulement autorisé à en donner lecture à qui il jugerait bon.

Au *Journal de Paris*, le directeur, M. Édouard Hervé, se déclara prêt à les publier, quelque danger qu'il pût courir.

« Mais il vaudrait mieux être plusieurs pour risquer cela, observa-t-il. Voulez-vous que nous allions au *Temps*? »

Au *Temps*, les choses furent vite arrangées au gré du prince, grâce à M. Nefftzer. Au *Siècle*, les rédacteurs politiques étaient absents. C'est à un rédacteur littéraire que le comte d'Haussonville exposa le but de sa visite et laissa les lettres. Aux *Débats*, ce fut autre chose. Le directeur, Édouard Bertin, remercia le comte d'Haussonville de sa communication. Mais il redoutait d'en faire usage avant que d'autres journaux lui eussent donné l'exemple. N'accusait-on pas déjà les *Débats* d'être le moniteur de l'orléanisme?

« Nous les insérerons quand elles auront paru ailleurs, promit-il.

— J'y compte bien, répliqua malicieusement le comte d'Haussonville. Si vous étiez seul à ne les pas donner, il

y aurait là une sorte d'affectation qui pourrait vous compromettre. »

Tous les grands organes de la presse non inféodés au gouvernement se firent un honneur de les publier le même soir, et le lendemain, les *Débats*, qui paraissaient le matin, s'exécutèrent. Nul journal n'eût osé, quinze jours avant, se faire complice d'une manifestation aussi subversive et partant aussi dangereuse. Mais le régime impérial allait s'effondrant. On parlait presque ouvertement de sa chute prochaine. On ne le redoutait plus.

L'affaire, au surplus, en resta là. Comme M. Édouard Bocher l'avait prévu, le gouvernement s'en tint à la réponse officieuse qu'il avait donnée au reçu du télégramme du prince de Joinville, par l'entremise de l'amiral Touchard. Il n'en restait pas moins à l'actif des d'Orléans qu'à la nouvelle des périls que courait leur pays, ils s'étaient offerts pour concourir à sa défense et servir « sous l'empereur ».

Cet épisode émouvant eut, au surplus, un épilogue qui contribua singulièrement à le répandre. Au Corps législatif, durant la séance du 12 août, tandis que les lettres des princes donnaient lieu aux incidents qui viennent d'être racontés, on remit à M. Estancelin une enveloppe de laquelle il retira une copie de la dépêche du prince de Joinville au ministre de la marine. A ce même moment, l'amiral Rigault de Genouilly était à la tribune.

M. Estancelin s'approcha de M. Thiers, assis à son banc, et lui communiqua le papier qu'il avait reçu. M. Thiers le lut et le rendit en disant :

« C'est absurde, ça n'a pas le sens commun. Ne vous en mêlez pas. »

Pour toute réponse, M. Estancelin demanda la parole,

et s'élançant à la tribune d'où l'amiral descendait au milieu des applaudissements :

« Messieurs, dit-il, les applaudissements par lesquels vous venez d'accueillir les paroles si patriotiques de M. le ministre de la marine me donnent l'espoir que vous vous associerez à l'esprit et aux sentiments de la dépêche suivante, que je viens de recevoir et dont je vais donner connaissance à la Chambre. Elle est adressée au ministre de la marine. »

Et il lut ce télégramme, qui témoignait, dans sa concision, du patriotisme de celui qui l'avait signé. Il n'avait pas encore achevé ni pu lire la signature que des approbations s'élevaient de toutes parts. Alors il prononça le nom du prince de Joinville, qui fut accueilli par des murmures et détermina la plus vive agitation.

« Messieurs, continua l'orateur, des lettres à peu près semblables ont été adressées par les autres princes aux ministres de l'intérieur et de la marine. En conséquence, j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante : « La loi de bannissement contre les princes d'Orléans, votée le 20 mai 1848 est rapportée. » Et dans le tapage que provoquait ses paroles, il ajouta : « Ce n'est pas une question dynastique, c'est une question civique. » Les protestations redoublaient. De sa place, Gambetta cria : « Ce qui prouve, messieurs, qu'il faut faire une guerre républicaine et civique (1). »

La proposition ne fut pas même mise aux voix. Mais l'effet était produit. Quelques minutes plus tard, dans les couloirs du Palais-Bourbon, M. Thiers apostrophait M. Estancelin :

« Ce que vous venez de faire est insensé. Je le dirai ;

(1) *Officiel* du 13 août.

je veux qu'on sache que je ne suis pour rien dans tout cela.

— Je n'ai de conseils à recevoir de personne, répliqua M. Estancelin. Je fais ce qui me convient. »

Quelques jours plus tard, M. Thiers, qui devenait de plus en plus le point de mire et le conseiller du parti libéral, avouait au comte d'Haussonville que des négociants de Paris d'opinions très diverses étaient venus lui déclarer qu'ils étaient prêts à se battre et à se faire tuer, mais qu'ils ne voulaient pas que ce fût au profit de l'Empire. Ils avaient ajouté qu'ils étaient les uns monarchistes, les autres républicains, mais qu'ils accepteraient la branche d'Orléans si lui-même croyait qu'il fallût faire appel aux princes de cette famille.

« Toute la bourgeoisie de Paris, disaient-ils, est dans ces dispositions. »

Peut-être M. Thiers se trouvait-il sous l'impression de ces démarches, lorsque, dans la seconde quinzaine d'août, il chargea le vicomte d'Haussonville de faire à son père une ouverture très inattendue et que ne pouvait laisser prévoir la colère qu'il avait ressentie en apprenant que les princes d'Orléans demandaient à entrer dans l'armée.

« Je n'ai pas approuvé leurs dernières démarches, dit-il. Suivant moi, elles étaient inutiles, et tout ce qui est inutile est nuisible. Mais il serait également fâcheux pour eux de négliger l'occasion favorable qui peut-être se présente aujourd'hui. L'idée d'un gouvernement anonyme est celle qui rallie à présent le plus de monde. Cependant l'envie de se débarrasser de la dynastie impériale est si grande que, peut-être, à un moment donné, elle fera tourner les yeux du côté des d'Orléans. Il ne faudrait pas qu'à ce moment on ne les trouvât pas sous la main. Beaucoup de personnes me parlent d'eux. Une idée

m'a traversé que je voudrais leur faire transmettre, mais non point par les complaisants de leur entourage, qui bâtiraient là-dessus des espérances peu raisonnables. Est-ce que le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Chartres, ne pourraient pas lever un corps franc, en prendre le commandement, et venir guerroyer sur les flancs de notre armée? Il n'y a pas un préfet ni un général qui oserait les faire arrêter. Quand ils auraient fait brillamment le coup de fusil, les soldats français finiraient par se dire les uns aux autres : « Vous savez qui est là, c'est le duc d'Aumale. » Bien entendu, ce n'est pas un conseil positif que je donne. C'est une possibilité que j'entrevois, et, cherchant tout ce qui pourrait utilement être fait pour mon pays, je me crois obligé par conscience d'indiquer les diverses chances de salut qui s'offrent à mon esprit. Mais ce que je désire surtout, c'est que ma pensée ne soit traduite aux princes qu'avec beaucoup de prudence et avec toutes les restrictions dont je l'entoure.

Venant de M. Thiers, la communication avait son importance et son intérêt. Le comte d'Haussonville jugea qu'elle devait être transmise aux princes. Il s'empressa de la leur faire tenir à Bruxelles, où ils s'étaient établis en permanence pour être plus à portée des nouvelles de Paris et de celles du théâtre de la guerre.

Le conseil qui leur était donné les étonna plus qu'il ne les séduisit, non qu'ils le jugeassent absolument inexécutable, mais parce qu'il les exposait, quoi qu'en eût dit M. Thiers, à être mis hors la loi par le gouvernement français et à devenir des artisans de guerre civile en présence de l'ennemi. C'est au grand jour, dans les rangs de l'armée, qu'ils voulaient servir et défendre leur pays. Ils espéraient, d'ailleurs, le faire bientôt, en dépit de tous

les obstacles. La chute du régime impérial devenait de plus en plus probable. Dans leur pensée, l'abrogation des lois d'exil serait la conséquence naturelle de l'événement. Ils pourraient alors rentrer dans leur patrie et remplir leurs devoirs de citoyens et de soldats. Ils restèrent donc dans l'attente, guettant l'occasion propice pour donner suite à leurs desseins.

Pendant ce temps, sur le théâtre de la guerre, se succédaient d'émouvantes péripéties dont le contre-coup se faisait sentir dans Paris, où la population en prenait connaissance, frémissante et exaspérée, au milieu des préparatifs du siège qui, maintenant, semblait inévitable. La capitulation de Sedan, connue dans la capitale le 3 septembre, fit éclater la crise qui, depuis un mois, s'annonçait. La journée du lendemain est une des grandes dates de notre histoire, la date de l'effondrement du régime impérial. Ce même jour, alors que le Corps législatif allait être saisi d'une proposition de déchéance, le comte d'Haussonville étant venu chez M. Thiers, celui-ci, de nouveau, lui parla des princes d'Orléans.

« Que vont-ils faire? lui demanda-t-il.

— Je n'en sais rien, répondit le comte d'Haussonville. Je m'imagine que si vous décrétez un gouvernement anonyme, ils viendront aussitôt s'offrir à lui pour combattre l'étranger.

— Cela sera gênant, très gênant! s'écria M. Thiers. Comprenez-moi; au fond, je désire que cela tourne pour eux, mais, pas à présent, pas tout de suite; il faut absolument, pour je ne sais combien de temps, le terrain neutre. »

Le comte d'Haussonville en tomba d'accord avec son interlocuteur. Mais restait pour les princes le droit de faire, comme citoyens, comme Français, comme mili-

taires, ce qu'ils jugeaient être leur devoir, « ou si vous voulez, rectifia-t-il, ce qu'ils pensent être de leur intérêt, quoique je les croie plus portés à se déterminer par le sentiment du devoir qu'en vue de leur intérêt ». Il pensait que M. Thiers n'avait pas de conseil à leur donner et qu'eux-mêmes n'avaient pas à lui en demander.

« Certainement, il importe que vous puissiez dire en toute vérité, à tout le monde, particulièrement au parti avancé, que vous avez été étranger à leur résolution, quelle qu'elle soit. Laissez-les donc faire ce que leur esprit et leur cœur leur dicteront.

— Oui, laissons faire, conclut M. Thiers. Mais je crois que leur retour en ce moment serait très fâcheux. »

On ne saurait contester qu'il fut sincère en tenant ce langage. Ses objections avaient leur source dans des raisons dont sa conduite ultérieure permet de mettre en doute le désintéressement, mais que l'attitude des hommes de désordre qui s'agitaient, à la même heure, dans Paris ne justifiait que trop. Soit qu'il redoutât que le retour des princes d'Orléans ne devînt le prétexte de manifestations dangereuses, soit que, ambitionnant le pouvoir et certain qu'à un jour prochain on le lui offrirait, il craignît de trouver parmi eux un compétiteur, il se prononçait contre leur rentrée avec d'autant plus de vivacité que la situation se présentait de plus en plus confuse et troublée. Mais les princes ne pouvaient se déterminer par des motifs analogues.

Depuis que la guerre avait éclaté, ils ne se tenaient plus. Paris les attirait invinciblement. S'ils avaient dompté jusque-là la tentation d'y venir, elle devenait trop puissante, après la chute du gouvernement impérial, pour qu'il leur fût possible d'y résister plus longtemps, malgré l'opinion contraire de M. Thiers qui leur avait été trans-

mise. Comme ne cessait de le répéter le comte d'Haussonville, ils étaient à bout de résignation. C'était leur rêve « de faire brèche dans la barrière qui les retenait hors de leur pays ». Au mois de juillet, ils avaient protesté contre les lois d'exil; au mois d'août, à l'entrée des Prussiens sur le territoire, ils avaient publiquement offert de venir se battre sous les ordres de l'empereur. Cette double démarche ayant été généralement approuvée, ils étaient conséquents avec eux-mêmes si, de la même manière, par les mêmes raisons, avec bien plus d'opportunité, puisque le péril du pays était devenu plus grand, ils venaient offrir de combattre les Prussiens sous les ordres du gouvernement de la Défense nationale.

Telles étaient leurs dispositions au moment où ils apprenaient la capitulation de Sedan. Durant la journée du 3 septembre, alors que cette sinistre nouvelle venait d'arriver à Bruxelles et qu'on n'en connaissait que ce qu'en disaient les premières dépêches, le duc d'Aumale, le prince de Joinville et le duc de Chartres, qui résidaient à l'*Hôtel de Flandre* étaient réunis vers la fin de l'après-midi dans une chambre de leur appartement au premier étage. Par la croisée ouverte, le prince de Joinville regardait au dehors, causant avec M. Auguste Laugel (1), secrétaire de son frère, quand son regard fut attiré par deux

(1) M. Auguste Laugel, après avoir longtemps rempli auprès du duc d'Aumale, en quelque sorte en ami plus encore qu'en subordonné, des fonctions de confiance, les délaissa pour des motifs tirés de ses convenances personnelles. Mais le prince résidant alors en France, les relations ne se ralentirent pas, et leur caractère, si flatteur pour M. Laugel, ne fut pas altéré. Elles restèrent ce qu'elles avaient été pendant tant d'années. On peut donc affirmer que nul n'a pu mieux que lui connaître le prince qui l'aimait pour son grand dévouement, son tact, sa discrétion, et aussi pour sa science et son talent littéraire. Son nom figure parmi ceux des exécuteurs testamentaires du duc d'Aumale.

piétons qui traversaient la place, avec l'air fatigué de voyageurs qui viennent de faire une longue route.

« Je reconnais l'un d'eux, dit-il. C'est M. Antonin Proust, un journaliste français. On me l'a présenté à Spa, voici quinze jours.

— L'autre est M. Jules Claretie, reprit M. Laugel.

— Appelez-les donc, reprit le prince de Joinville. Peut-être arrivent-ils de Sedan et par eux aurons-nous des nouvelles. »

M. Laugel se précipita, tête nue sur la place, et rejoignit les deux Français. Ils avaient débarqué ensemble à Bruxelles, revenant, l'un, M. Antonin Proust, de Bouillon, l'autre, M. Jules Claretie, de Sedan. Ils se rendaient à l'*Hôtel de Bellevue*, où leur logement était retenu, pressés de secouer la poussière de leur voyage afin d'aller dîner ensuite chez Victor Hugo. L'illustre poète habitait encore Bruxelles et y attendait l'écroulement déjà prévu de l'Empire pour rentrer en France.

En apprenant que trois princes d'Orléans étaient à Bruxelles et désiraient s'entretenir avec eux, MM. Jules Claretie et Antonin Proust s'empressèrent de se rendre à cet appel. Ils suivirent M. Laugel, qui les conduisit dans la chambre qu'il venait de quitter et où ils étaient attendus. Interrogés par le duc d'Aumale, après que les présentations eurent été faites, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu et entendu. Le prince de Joinville et le duc de Chartres se tenaient assis, l'oreille attentive. Le duc d'Aumale, debout, accoudé à la cheminée, écoutait, grave, nerveux, l'œil assombri. M. Jules Claretie ayant dit qu'on avait emporté sous ses yeux le général Margueritte, le prince, par deux fois, murmura : « Mon pauvre Margueritte ! mon pauvre Margueritte ! »

Puis il interrogea aussi, comme s'il eût voulu se con-

vaincre que ce n'était pas l'armée qu'il fallait accuser, mais le gouvernement, dont la négligence, l'impéritie, l'imprévoyance avaient laissé venir cette guerre sans l'avoir préparée et qui, par des plans conçus à la hâte, sous l'empire de préoccupations dynastiques, venait d'imposer à la France la honte du plus humiliant revers.

Quand ses deux interlocuteurs eurent épuisé ce qu'ils avaient à dire, le duc d'Aumale prit la parole. Les mains dans ses poches, arpentant la chambre, il parlait maintenant des ressources qui pouvaient rester encore à la patrie après ce désastre. Il en parlait en homme qui a fait une étude approfondie du théâtre de la guerre, des forces de l'ennemi, des effectifs mobilisés ou mobilisables qu'on pouvait lui opposer, de leur valeur, de celle des chefs, des approvisionnements, en un mot, des moyens d'action que le vaincu avait encore à déployer contre le vainqueur. Les campagnes de la Révolution, citées en passant, lui fournissaient des exemples. Il considérait que tous les efforts de la défense devaient se concentrer sur Paris. Quant aux généraux à mettre à la tête des troupes, il en était peu qui lui inspirassent confiance. Cependant, il nomma Ladmirault, dont il avait apprécié les mérites en Algérie. Il ne connaissait pas Trochu, ou le connaissait peu. Il ne s'en souvenait que pour l'avoir vu jadis dans l'état-major du maréchal Bugeaud.

Il s'expliquait ainsi sur tout et sur tous avec une compétence, une science militaire, une clairvoyance dont ses auditeurs restèrent profondément impressionnés. Il récriminait peu sur le passé. Il semblait ne songer qu'aux périls du lendemain. Il n'y eut dans ses propos aucune allusion au désir qu'on pouvait logiquement lui supposer, ainsi qu'à son frère et à son neveu, d'obtenir un commandement, de jouer un rôle. Il ne pensait ni à lui, ni à eux ;

il ne pensait qu'à la France. Ses interlocuteurs ayant donné à entendre, d'après des nouvelles qu'ils venaient de recevoir, qu'une révolution était imminente à Paris, que peut-être elle était accomplie déjà, les princes ne sourcillèrent pas et ne trahirent ni d'un mot, ni d'un geste, qu'ils attendaient ce moment pour se diriger vers Paris (1).

Le duc d'Aumale reprit ensuite :

« Comment durant tant d'années le peuple Français a-t-il pu supporter l'empire? Un peuple qui a fait 89, qui a fait 92, qui a fait 1830! » Et sans altération ni défaillance dans la voix, il acheva : « qui a fait 1848. »

Quant au duc de Chartres, qu'avait excité cet entretien, il ramena les visiteurs jusque sur la place devant la statue de Godefroy de Bouillon, et là, au moment de se séparer d'eux, il dit :

« Moi, je veux me battre. Je ne suis pas un prétendant, je suis Français; je suis soldat; je veux me battre (2). »

Ainsi leur parti était déjà pris. Lorsque arriva, le lendemain, la nouvelle de la chute de l'Empire, encore qu'ils n'eussent pas souhaité cette révolution en présence de l'ennemi, ils se tenaient prêts à partir. L'heure qu'ils prévoyaient et attendaient sonnait enfin. La France maintenant s'ouvrait devant eux; il eût été au-dessus de leurs forces de renoncer à y entrer.

Leur décision, M. Thiers la prévoyait et s'en inquiétait. Le 5 septembre, à une réunion qui eut lieu chez lui et à laquelle assistait le comte d'Haussonville, ses préoccupations se trahirent une fois de plus et de nouveau donnèrent lieu à une scène d'une extrême vivacité. Quel-

(1) Récits de MM. Jules Claretie et Antonin Proust.

(2) Récit de M. Jules Claretie.

qu'un ayant demandé s'il y avait des nouvelles de Londres, si les princes songeaient à se montrer en France, et ayant observé que « ce serait bien le moment », M. Thiers, en entendant leur nom, ne put se maîtriser :

« Quoi ! ils penseraient à venir à cette heure ? fit-il. Mais ce serait absurde, ce serait coupable. C'est nous jeter en plein dans la guerre civile. Mon Dieu ! tout cela finira probablement par eux, je le prévois et je le souhaite. Mais, actuellement, il faut se rallier au gouvernement de la République, et non lui créer des embarras. Voyez l'effet de la présence des d'Orléans à Paris : les légitimistes deviendront ombrageux ; les républicains crieront à la trahison du Comité de la Défense nationale, et les cinquante mille faubouriens s'approprieront à tirer sur les partisans des princes au lieu de tirer sur les Prussiens du haut des remparts. »

Il s'échauffait et s'exaltait. Il y avait là, indépendamment du comte d'Haussonville, des hommes considérables, ses amis, ses familiers : Odilon Barrot, Nefftzer, Chambolle, Daulnoy, gendre de M. Asseline secrétaire des commandements du comte de Paris. Il les interpellait, et si, tandis qu'il parlait, entraient de nouveaux venus, il recommençait pour eux son discours, les dévisageant, s'adressant à eux, quémendant leur approbation. Ah ! l'on parlait de la venue des princes ! Il ne voulait pas de surprises ni d'ambiguïté de conduite. Il fallait convoquer sur-le-champ Rémusat, Bocher, Piscatory, Roger. Il entendait s'expliquer devant eux comme il s'expliquerait devant le public... Il dirait tout haut ce qu'il pensait de cette démarche des princes (1).

(1) « Je dirai à tout le monde, je veux qu'on le sache », étaient des mots qu'il répétait sans cesse. Dans la matinée du 4 septembre, le duc de Broglie, qui entretenait encore avec lui des relations de

« S'ils poursuivent, dans les circonstances où nous sommes, un but égoïste, j'en penserai et j'en dirai ce que je pense et ce que je dis des Bonaparte. Comment! je me serai exténué à parer au jour le jour au danger d'une affreuse situation, j'aurai usé mes forces à préserver notre pays des dernières calamités, et l'on viendra me jeter de pareils bâtons dans les jambes! On ne le fera point sans que je proteste. N'ai-je pas raison, monsieur Barrot, cent fois raison? »

Interpellant ensuite M. Daulnoy, qu'il savait en relations constantes avec les princes, il reprit :

« Entendez bien, monsieur, ce que je viens de dire, et faites-le savoir à qui de droit. »

M. Daulnoy ayant timidement hasardé quelques observations, ce fut de la part de M. Thiers une nouvelle explosion de colère accompagnée de gestes de désespoir.

confiance, vint lui dire combien il regrettait de voir quelques-uns de leurs amis pousser en ce moment à la chute de l'Empire. Il considérait qu'une révolution en de telles circonstances n'aurait rien de très digne, ne nous grandirait pas aux yeux de l'Europe, et que mieux vaudrait l'éviter.

M. Thiers déclara que tel était son avis, et qu'il comptait bien monter à la tribune pour tenter de conjurer un tel dénouement.

« Venez à la Chambre aujourd'hui, ajouta-t-il, et vous verrez que je pense comme vous. »

La Chambre fut envahie le même jour, la déchéance du gouvernement prononcée. Le duc de Broglie revit M. Thiers le lendemain. Loin d'entendre le même langage que la veille, il n'eut à enregistrer que la joyeuse satisfaction qu'éprouvait le futur président de la République. Il se félicitait du changement de régime. C'est alors que le nom des princes d'Orléans ayant été prononcé, M. Thiers s'emporta et revint à sa locution favorite :

« Je réunirai mes amis; je dirai devant eux ce que je pense de la conduite des princes... Il faut qu'on le sache. » En même temps, il se tournait vers le duc de Broglie, et, se rappelant ses classiques, il lui dit : « ... Vous y serez, ma fille! »

M. de Broglie se retira, et, quelques instants après, eut lieu la scène avec MM. d'Haussonville, Barrot, Neftzer, etc. — Récit du duc de Broglie.

Personne ne soufflait mot. Alors le comte d'Haussonville essaya de mettre un terme à cette virulente sortie. Il convint que les raisons qu'avait développées M. Thiers étaient graves. Venant de lui, en un tel moment, elles devaient peser d'un grand poids sur les déterminations des princes. Il se pouvait cependant qu'ils se crussent obligés à ne pas s'y conformer. Et le comte d'Haussonville reproduisit en leur faveur l'argumentation qu'il avait déjà fait valoir dans ses précédents entretiens avec M. Thiers.

« Vous ne voulez voir que l'effet politique de leur démarche, ses inconvénients, ses dangers, que je ne méconnaissais pas, quoique peut-être vous les exagériez un peu. Mais considérez aussi les motifs qui poussent les princes. Ils sont moins égoïstes, moins personnels, moins politiques, beaucoup plus sincères que vous ne pensez... Vous avez connu leur père, le roi Louis-Philippe, quand il était déjà âgé, devenu un peu sceptique. Songez à ce qu'il était à vingt ans, aux jours de Jemmapes et de Fleurus. Souvenez-vous du duc d'Orléans, des termes de son testament. Rappelez-vous aussi la duchesse d'Orléans. Les pères et les fils sont éminemment Français, Français jusqu'au bout des ongles. On se bat pour repousser l'ennemi. A toute force, ils veulent en être, comme nous le voudrions tous si nous avions leur position et leur âge. C'est leur droit, c'est presque leur devoir. »

Mais vainement le comte d'Haussonville s'évertuait à convaincre M. Thiers, à lui faire partager son opinion. Il prêchait dans le désert. Comme il émettait l'idée que très vraisemblablement, au moment où il parlait, les princes étaient en route pour Paris, M. Thiers se récria. Il ne voulait pas admettre qu'ils pussent arriver d'un

moment à l'autre, comme le supposait le comte d'Haussonville. Alors celui-ci suggéra l'idée d'envoyer au-devant d'eux, en Belgique, quelqu'un de leurs amis, un homme sûr, qui leur ferait connaître la manière de voir de M. Thiers. Il désigna même le comte de Jarnac, M. Daulnoy et M. Pougny, comme éminemment propres à cette mission de confiance. M. Thiers accepta la proposition, et, finalement, il fut décidé que deux de ces messieurs partiraient aussitôt, afin d'arrêter en chemin les trois princes, dont l'arrivée à Paris lui semblait si dangereuse.

Le comte d'Haussonville, dont le journal nous a permis de reconstituer le récit de ces curieux incidents, raconte que le même soir, s'étant couché tôt, il dormait, lorsque, à onze heures, M. Édouard Bocher se fit annoncer chez lui et, entrant dans sa chambre, le réveilla en lui disant :

« Ils sont ici ! »

Et après lui avoir donné cette nouvelle, il ajouta :

« Réfléchissez à ce qu'il serait bon pour eux de faire ou d'écrire. Je viendrai vous chercher demain de bonne heure. Ils désirent vous voir. »

## CHAPITRE V

### LA PATRIE ENTREVUE

De Bruxelles à Paris. — Arrivée des princes d'Orléans. — Le duc d'Aumale et le comte d'Haussonville. — Visite à Jules Favre et à Trochu. — Le préfet de police. — Patriotique résolution des princes. — Ils exigent des passeports. — Promenade nocturne du duc de Chartres. — Mauvaise humeur de M. Thiers. — Le prince de Joinville à l'armée. — L'épopée de Robert le Fort. — Un mot du duc d'Aumale. — Le général Bourbaki à Londres. — Opinion du duc d'Aumale sur Bazaine.

Le duc d'Aumale, le prince de Joinville et le duc de Chartres avaient quitté Bruxelles dans la matinée du 5 septembre pour se rendre à Paris. M. Auguste Laugel les accompagnait; c'est chez lui qu'ils devaient prendre domicile en arrivant. Leur départ réalisait les prévisions du comte d'Haussonville. En apprenant la chute du gouvernement impérial, ils avaient entrevu sur l'heure le devoir que leur imposait cet événement. Soucieux de tout tenter pour l'accomplir, considérant que les lois d'exil disparaissaient avec le régime qui les avait décrétées, ils s'étaient mis en route sans même se préoccuper de savoir comment ils seraient accueillis.

Dans le train qui les ramenait en France se trouvait un autre exilé, Victor Hugo. Lui aussi retournait à Paris, après avoir, durant dix-huit ans, vécu proscrit. Sa famille était avec lui. MM. Jules Claretie et Antonin

Proust avaient pris place dans le compartiment qu'il occupait (1). Il ne semble pas qu'il ait été ému ni surpris que ces fils de roi osassent reprendre le chemin de leur pays au moment où l'insurrection venait d'y proclamer la République. Il n'ignorait pas avec quelle douloureuse impatience ils supportaient l'exil. Outre qu'il pouvait juger de leurs sentiments par les siens, peu de temps avant, allant de Guernesey à Ostende, il avait rencontré sur le navire le prince de Joinville. Le prince s'était présenté à lui et n'avait pas caché de quel ardent désir de revenir dans sa patrie il était obsédé (2).

Victor Hugo ne témoigna donc d'aucune surprise en apprenant que les fils et le petit-fils de Louis-Philippe voyageaient dans le même train que lui. En revanche, il y trouva prétexte pour parler aux personnes qui l'entouraient de ses anciennes relations avec la famille d'Orléans, quand il était pair de France, de ses rencontres en Angleterre avec le duc d'Aumale, de la bonté de la reine Marie-Amélie, de l'accueil qu'elle lui faisait et du plaisir qu'elle semblait prendre à lui prouver, en lui récitant ses vers, qu'elle les savait par cœur, attention délicate et flatteuse dont il ressentait encore un certain orgueil.

(1) Je n'ai pu tirer au clair la question de savoir si les princes connurent cette circonstance. Il y a contradiction entre les souvenirs auxquels j'ai recouru pour m'en assurer. D'après certains de ces souvenirs, le train qui ramenait les princes à Paris n'était pas celui qui ramena Victor Hugo. J'ai adopté la version contraire, certifiée par MM. Jules Claretie et Antonin Proust, parce qu'elle m'a paru s'appuyer sur une certitude absolue.

(2) Victor Hugo racontait que, durant la traversée, comme on passait en vue des côtes de France, le prince de Joinville s'écria :

« Oh ! j'espère bien remettre un jour le pied sur ce sol sacré.

— Le pied, oui, monseigneur, mais pas la main », aurait répliqué Victor Hugo.

Je suis tenté de croire que l'illustre poète se vantait. Pareil mot au prince de Joinville, après la noble conduite qu'avaient tenue, en 1848, le duc d'Aumale et lui, n'eût été qu'une impertinence.

A la station de Landrecies attendaient quelques centaines de soldats, hâves, fatigués, les vêtements poudreux et en désordre. Ils appartenaient au corps du général Vinoy et rentraient en hâte à Paris. Le duc d'Aumale, le prince de Joinville et le duc de Chartres eurent le cœur serré en relevant à divers traits le découragement de ces hommes accablés et démoralisés. Ils semblaient mûrs pour d'autres défaites. Les wagons dans lesquels ils étaient montés furent attachés au train qui ramenait les princes et Victor Hugo.

Vers la fin de l'après-midi, les princes arrivaient chez M. Auguste Laugel, rue de la Ville-l'Évêque, mandaient aussitôt M. Édouard Bocher et le chargeaient d'inviter le comte d'Haussonville à se rendre auprès d'eux. Le prince de Joinville était allé s'installer chez un ecclésiastique de ses amis. Le duc d'Aumale et le duc de Chartres passèrent la soirée et la nuit chez M. Laugel, renonçant à la joie de se promener dans Paris, de peur d'être reconnus et de devenir pour le gouvernement de la Défense nationale un embarras ou un danger, poussant le scrupule jusqu'à s'abstenir d'aller serrer la main à leurs plus intimes amis (1).

Le 6 septembre, dès le matin, le comte d'Haussonville, conduit par M. Édouard Bocher, vint les trouver. Il y eut beaucoup d'émotion de part et d'autre. Combien poignantes et douloureuses pour des cœurs de patriotes les circonstances en lesquelles on se retrouvait ! On s'embrassa ; d'amicales poignées de main furent échangées. Puis, de ce ton résolu que connaissaient bien ses

(1) Je continue à suivre, pour le récit de ce premier séjour des princes à Paris, la relation manuscrite du comte d'Haussonville, complétée par les renseignements que m'ont fournis M. Estancelin et le comte de Kératry, qui était alors préfet de police.

compagnons d'Afrique et qui caractérisait sa parole, où si volontiers il mettait des images, le duc d'Aumale dit :

« Eh bien ! vous le voyez, d'Haussonville, nous avons rallié au canon. Voici ce que nous nous proposons de faire. Nous voudrions, si cela vous convient, que vous alliez chez le général Trochu et chez Jules Favre leur dire de notre part que nous sommes arrivés cette nuit à Paris. Vous expliquerez que nous y sommes uniquement comme Français, comme militaires, qui viennent se battre contre l'ennemi commun. Nous avons, il y a quatre mois, réclamé devant le Corps législatif contre les lois d'exil que nous regardons, d'ailleurs, aujourd'hui, comme virtuellement abrogées. Plus tard, quand le pays a été mis en péril par les premiers désastres de nos armées, nous avons demandé à servir, en qualité de soldats, sous le gouvernement de l'empereur. Aujourd'hui que les destinées de la France sont bien autrement compromises, nous sommes conséquents avec nous-mêmes en demandant à servir sous la République. Si nos services sont acceptés, si l'on vous demande où et comment nous voulons être employés, vous répondrez que les postes les plus périlleux sont ceux qui nous conviendraient le mieux. Nous souhaitons que nos services soient acceptés comme nous les offrons, c'est-à-dire simplement et sans arrière-pensée. »

Cette déclaration si précise une fois faite, le duc d'Aumale avoua que le prince de Joinville, le duc de Chartres et lui ne se dissimulaient pas que leur présence en France, à Paris surtout, pouvait être considérée comme un danger. De cela, le gouvernement seul était juge. A lui de décider. Quant à eux, ils continueraient à observer la plus stricte réserve jusqu'à ce qu'ils eussent reçu sa réponse. Si, par des motifs tirés du salut public, il leur

demandait de repartir, ils repartiraient, mais « par la grande porte », à visage découvert, n'ayant pas à cacher pourquoi ils étaient venus ni pourquoi ils se retiraient.

« Approuvez-vous? » demanda le duc d'Aumale en finissant.

Le comte d'Haussonville avait dans sa poche deux projets de lettre préparés par lui durant la nuit, et qu'il comptait soumettre aux princes. Par l'une, ils offraient leurs services pour la durée de la guerre, avec promesse, si on la leur demandait, de retourner en exil quand la France serait délivrée de l'étranger; par l'autre, écrite en prévision d'un refus, ils prenaient acte de leur offre et de la réponse. Mais, en écoutant le duc d'Aumale, le comte d'Haussonville s'était dit qu'il valait mieux parler qu'écrire. Il renonça donc à montrer ses lettres et se rallia à la marche que proposait le prince.

Il fut alors convenu qu'il accompagnerait chez le général Trochu et chez Jules Favre, à titre de témoin, M. Édouard Bocher, lequel porterait la parole. Il pensait seulement qu'il fallait voir Jules Favre avant de voir Trochu. Le général serait plus à son aise pour recevoir la communication des princes, si on pouvait lui dire qu'elle avait été déjà faite à son collègue. Le comte de Kératry, préfet de police, et le général Le Flô, ministre de la guerre, tous deux vieux partisans des d'Orléans, devaient également être avertis de leur retour. M. Édouard Bocher se chargea de les aller trouver pendant que le comte d'Haussonville s'acquitterait du même message auprès de M. Thiers.

Vers onze heures, les deux envoyés des princes se présentaient au ministère des affaires étrangères, où résidait Jules Favre. Ils ne le rencontrèrent pas. Il était à l'Hôtel de ville. Dans le tumulte qui y régnait, ils eussent vaine-

ment cherché à causer un peu librement avec lui. On les engagea à revenir à deux heures, ce qu'ils firent. En attendant d'être reçus, ils virent défiler successivement « une petite dame élégante et riche ; le frère de M. Édouard Bocher, ancien colonel du 2<sup>e</sup> zouaves, aujourd'hui général ; M. Pascal Duprat, des avocats, des journalistes ». On les introduisit à leur tour.

L'accueil de Jules Favre fut très cordial. Mais, dès les premiers mots de M. Édouard Bocher, et quoiqu'il s'efforçât de faire digne contenance, il fut visiblement troublé. A coup sûr, il n'était encore prévenu de rien.

« Votre démarche me surprend, dit-il. J'étais loin de me douter que tel fût l'objet de votre visite. Mais elle me touche autant qu'elle me surprend. Je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement les princes d'Orléans. Je connais seulement la dignité de leur caractère, l'élévation de leurs sentiments, et je sais qu'ils sont capables de tout ce que peut inspirer le dévouement le plus sincère et le plus désintéressé aux intérêts de leur pays. C'est à ce dévouement que je fais appel, car je n'entends pas invoquer les lois d'exception que j'ai condamnées (1) et que je considère, avec les princes, comme abrogées. »

En résumé, tout en faisant remarquer qu'il n'exprimait qu'une opinion personnelle et qu'il devait réserver celle du gouvernement qui connaîtrait le même soir la communication des princes, Jules Favre déclara nettement que leur demande ne lui semblait pas pouvoir être admise. Ils ne voulaient pas, disaient-ils, embarrasser le gouvernement, mais l'aider, servir leur pays. Eh bien, quelles que fussent leurs intentions, ils ne feraient que lui nuire en aggravant les difficultés au milieu desquelles il se débat-

(1) Le 2 juillet, au Corps législatif, il avait parlé et voté en faveur de l'abrogation de ces lois.

tait. S'il autorisait leur présence, s'il acceptait leur concours, il s'exposerait à voir, dès le lendemain, une notable partie de la garde nationale, dont l'affection leur était acquise, essayer de les conduire à l'Hôtel de ville.

« Quelle sera notre destinée? soupira Jules Favre. Pour combien de temps sommes-nous au pouvoir? Je l'ignore. Mais ce dont je vous répons, c'est que, si je sors vivant d'ici, je serai le premier à faire publiquement connaître la démarche des princes et à rendre un juste hommage à leur noble patriotisme. »

Les choses, encore qu'elles demeurassent officiellement en suspens, aboutissaient donc en réalité au dénouement que le duc d'Aumale avait prévu. La présence des princes à Paris était considérée comme dangereuse. On leur demandait de s'éloigner, et, puisqu'ils avaient résolu de le faire, le cas échéant, il n'y avait plus qu'à tirer, dans leur intérêt, de la situation qu'ils étaient contraints de subir tout le parti qu'elle comportait. Cette préoccupation dicta les paroles qu'adressa le comte d'Haussonville à Jules Favre en prenant congé de lui. Après lui avoir nommé les trois princes qui étaient venus à Paris, il dit :

« Ils n'ont pas voulu s'adresser par écrit au gouvernement, pour lui épargner l'embarras de leur faire une réponse écrite. Ils ont préféré agir avec lui « de gentlemen à gentlemen », comme on dit en Angleterre, et s'en rapporter uniquement aux personnes mêlées à cette affaire pour garder un exact souvenir de la façon dont les choses se sont passées. »

Il est bien difficile, en lisant ces détails, de ne pas se demander s'il n'y avait pas, de la part des princes, en cette circonstance, excès de correction et de délicatesse. Une question vient tout naturellement à l'esprit. Que

serait-il arrivé si, au lieu de révéler au gouvernement leur présence à Paris en y débarquant, ou soupçonnant qu'il en avait connaissance, ils avaient vécu cachés, tout en le faisant sonder officieusement sur ses intentions et tout en préparant l'opinion, par les journaux qui leur étaient acquis, à l'éventualité de leur retour? Ils eussent pu attendre ainsi, en restant cachés, l'approche des Allemands et la fermeture des portes de la capitale.

Quelles eussent été les conséquences d'une telle conduite? Eût-on osé les arrêter et les garder prisonniers pendant la durée du siège (1)? Eût-il été possible de ne pas utiliser leurs services; et les Parisiens, au fur et à mesure qu'à la faveur des péripéties militaires qui se déroulaient sous leurs yeux ils se décourageaient, dénonçaient la mollesse et l'incapacité du général Trochu et de ses collègues, auraient-ils pu ne pas se souvenir qu'ils avaient sous la main, dans les murs de Paris, trois princes patriotes et braves, dont l'un, le duc d'Aumale, en des circonstances mémorables, avait révélé les plus brillantes qualités de l'homme de guerre? N'eussent-ils pas exigé qu'on lui confiât un commandement?

Mais, pour envisager froidement ces perspectives et les affronter, pour jouer cette partie, il eût fallu être un prétendant et un ambitieux, l'aîné et le chef de la maison de France; il eût fallu le tempérament de Henri IV, sa volonté de conquérir son trône à tout prix, la conviction que la

(1) Le 15 septembre, le préfet du Doubs télégraphia à Paris qu'on annonçait la présence du comte de Chambord dans son département et demanda des ordres. Le préfet de police fut chargé de lui répondre, et le fit en ces termes : « Faire conduire hors frontière comte de Chambord. Employez très bons procédés, si aucun mouvement légitimiste. Si menées que vous me signalez, pas de faiblesse. — Kératry. — 15 septembre, minuit. » On ne saurait dire cependant : *Ab uno disce omnes*, puisqu'il eût été impossible de faire sortir les princes de Paris assiégé.

monarchie était la condition rigoureusement nécessaire du bonheur des Français, cette absence de scrupules qui caractérisa le Béarnais et le rendit, à travers toutes les horreurs de la guerre civile, le vainqueur des factions qui se disputaient le pouvoir avec la complicité de l'étranger. Tellé eût été peut-être la conduite du duc d'Orléans, que son père avait élevé pour régner. Ce ne pouvait être celle de ses frères, qui avaient été élevés « en cadets » et dressés à obéir. Ce qui les dominait quand ils offraient à leur pays le secours de leurs bras, c'était, encore qu'ils brûlassent du désir de combattre, la crainte d'y porter la discorde. Comme en 1848, il suffit, en 1870, d'un simple appel à leur patriotisme pour les décider à repartir, quoi qu'il leur en coûtât.

En quittant Jules Favre, leurs deux envoyés s'étaient rendus chez le gouverneur de Paris. Ils se firent annoncer chez Mme Trochu, que le comte d'Haussonville connaissait. C'est là que le général vint les trouver. Averti que ce qu'il allait apprendre était déjà connu de Jules Favre, il écouta la communication de M. Édouard Bocher, qui lui fit part, en finissant, de la réponse du ministre des affaires étrangères.

« Quant à la première partie de cette réponse, répliqua le général, ai-je besoin de vous dire que j'apprécie, comme Jules Favre, la démarche des princes? Quant à la décision à prendre, permettez que je réserve aussi l'opinion du gouvernement que je préside. Comme Jules Favre, je soupçonne ce qu'elle sera. Elle ressort nécessairement de la situation. Nous marchons sur le bord des abîmes avec grand risque d'y tomber. Ce qui pourrait arriver de plus fatal, ce serait de nous diviser en présence de l'ennemi et de nous tirer des coups de fusil entre nous dans Paris, au lieu de n'en tirer que sur les Prussiens. »

Il n'avait rien à ajouter relativement aux princes. Changeant de sujet, il mit alors l'entretien sur sa situation personnelle, sur les raisons qui l'avaient déterminé à occuper le poste qu'il occupait, sur les fautes qu'il n'avait pu empêcher, sur celles qu'il espérait prévenir.

A sa porte, le comte d'Haussonville et M. Édouard Bocher se séparèrent. Le premier allait chez M. Thiers, le second chez le général Le Flô, ministre de la guerre, et chez le comte de Kératry, préfet de police. M. Thiers étant absent, le comte d'Haussonville chargea une personne de sa famille de l'avertir de la présence des princes d'Orléans dans Paris. A la même heure, le général Le Flô recevait une communication identique de M. Édouard Bocher. Le préfet de police, que vit ensuite l'envoyé des princes, s'exprima avec effusion en ce qui concernait leurs personnes, mais avec la plus grande netteté quant à la conduite qu'ils devaient tenir. « Il fut prodigieusement troublé en apprenant leur venue à Paris, car il n'en savait pas le premier mot. » C'était pour le gouvernement, dit-il, et en particulier pour lui, le plus terrible des embarras.

« Vous ne vous figurez pas quelle est ma position. Après tout, si je suis ici, c'est pour les princes, ils doivent bien l'avoir deviné. Déjà je suis dénoncé comme un orléaniste par un tas d'écervelés. Demain, je vais passer pour un traître et je serai impuissant à servir les princes, le moment venu. Mieux que personne je sais sur quel terrain dangereux nous marchons. C'est pourquoi je vais plus loin que Jules Favre. J'ose supplier les princes, dans notre intérêt, dans le leur, de partir dès aujourd'hui. Dites-leur de ma part qu'il faut qu'ils m'autorisent à affirmer, à la réunion du Comité de la Défense nationale qui aura lieu ce soir, que, sur mes instances et

sans attendre une décision officielle qui, je vous l'assure, ne saurait être douteuse, ils ont déjà quitté Paris. Pour vous, pour moi, pour eux, c'est de la dernière importance. Délivré de l'effroi de leur présence et de leur apparition immédiate, le Comité de Défense sera peut-être plus porté à considérer les lois d'exil comme abrogées. »

Le comte de Kératry insista encore pour qu'au lieu de retourner en Belgique les princes se rendissent en Angleterre (1). Ils ôteraient ainsi tout prétexte aux agitations qu'il redoutait. Rien, d'ailleurs, ne serait compromis par leur départ immédiat. Si, par impossible, leurs offres étaient acceptées, on le leur télégraphierait à Calais, où ils pourraient passer la nuit. Ils reviendraient alors à Paris, et publiquement, cette fois.

« Par grâce, dit pour conclure le comte de Kératry, obtenez cela d'eux. Personnellement, je leur en serai profondément reconnaissant, et le Comité de la Défense nationale demeurera leur obligé. »

Très perplexe à la suite de la communication qu'il venait de recevoir, le préfet de police courut chez le ministre de l'intérieur, Gambetta, et lui raconta la visite de M. Édouard Bocher. Au même instant arrivait un message de Jules Favre avisant officiellement son col-

(1) Déposition du comte de Kératry devant la Commission d'enquête sur les événements du 4 septembre, nommée par l'Assemblée nationale de Versailles. Dans cette déposition, l'ancien préfet fut très sobre de détails et s'attacha surtout à mettre en lumière la patriotique abnégation des princes : « Je réclamai de leur patriotisme le sacrifice de repasser le détroit. A deux heures du matin, ils abordaient en Angleterre. Ils étaient partis le cœur déchiré, mais la tête haute, et ils avaient tenu à ce que je leur signasse des passeports portant leurs véritables noms. » On ne saurait trop mettre en lumière ce qu'eut d'honorable et de délicat, durant cette journée du 6 septembre, la conduite du comte de Kératry.

lègue de la présence des princes d'Orléans dans Paris.

« Qu'on les arrête et qu'on les reconduise à la frontière ! » s'écria Gambetta.

Le comte de Kératry essaya de prévenir les effets de cet ordre. Il rappela que, sous l'Empire, presque toute l'opposition avait voté contre les lois d'exil, qu'une mesure de violence serait maintenant comme un désaveu de ce vote. Après tout, les princes étaient venus uniquement en soldats de la France, et l'absence du comte de Paris enlevait à leur démarche tout caractère politique. Généreux par nature et très ébranlé par ces observations, Gambetta dit alors :

« Allons chez Trochu. »

Au seuil de l'ancien ministère des finances, devenu la résidence du gouverneur, ils rencontrèrent Ernest Picard, qui se joignit à eux. Le général Trochu, déjà mis au courant par la visite qu'il avait reçue dans la matinée, fit le plus grand éloge des princes, parla de sa « vénération » pour le duc d'Aumale, des campagnes d'Afrique, et... « conclut soudain à la nécessité de faire reprendre aux princes sans délai le chemin de l'exil, ne répondant plus de la sûreté de Paris si cette mesure était différée ».

Ernest Picard exprima alors l'idée qu'on pourrait leur donner un service sur la frontière (1). Gambetta insinua

(1) Ernest Picard avait maintes fois manifesté pour les princes d'Orléans des sentiments sympathiques, et entrevu, vers la fin de l'Empire, la possibilité d'une restauration royaliste avec l'un d'eux. Nous tenons du comte de Kératry que, peu de jours après le débat du 2 juillet 1870 sur les pétitions réclamant l'abrogation des lois d'exil, eut lieu, chez Jules Favre, une conférence à laquelle assistaient Jules Ferry et Ernest Picard, et où fut envisagée l'éventualité d'un retour de l'orléanisme remplaçant l'Empire. Jules Favre déclara que, pour sa part, il ne s'y opposerait pas, mais qu'on ne trouverait pas en lui un second La Fayette. Ernest Picard fut très net et accepta par avance cette restauration possible. M. Thiers n'avait pas été convoqué à la réunion, tant on le savait mal disposé pour les

qu'il y aurait [peut-être moyen de confier au prince de Joinville un secteur avec ses marins de la *Belle Poule*.

« Tous les secteurs sont pourvus, dit froidement Trochu.

— Alors, reprit Gambetta, pourquoi ne les enverrait-on pas servir en Algérie? C'est bien leur terrain. »

Le visage du général trahit une irritation assez vive :

« Vous voulez donc refaire une armée de princes? demanda-t-il. » Il y eut un silence auquel il coupa court en insistant sur la nécessité du départ immédiat, et il termina par ces mots : « Si le gouvernement en juge autrement, choisissez dès ce soir un autre président (1). »

Après cette scène d'où sortait le dénouement qu'avait prédit le comte de Kératry, il ne pouvait plus espérer que dans l'empressement des princes à suivre ses conseils. En quittant volontairement Paris avant que le gouvernement se fût officiellement prononcé, ils lui épargneraient la douleur de sévir.

Leur décision était déjà prise. A sa sortie de la préfecture de police, M. Édouard Bocher était retourné auprès d'eux, très impressionné par le langage qu'il venait d'entendre et plus qu'à moitié convaincu de la nécessité de leur départ. En même temps que lui, arrivait de son côté le comte d'Haussonville. Ayant délibéré tous ensemble, ils tombèrent d'accord qu'il fallait obtempérer à la demande du comte de Kératry.

princes. Il résulte de ces détails que si ceux-ci étaient arrivés à Paris la veille du 4 septembre, et non le lendemain, les choses eussent pu tourner autrement. Le lendemain, c'était trop tard. La république était faite. Il n'en fut pas moins regrettable qu'ils misent tant de hâte à faire connaître officiellement leur arrivée.

(1) Récit du comte de Kératry. Il convient de rappeler ici que, dans ses *Mémoires*, le général Trochu reproche à Gambetta de n'avoir pas appelé le duc d'Aumale à Tours pour l'investir d'un commandement.

Mais les princes ne renonçaient pas à l'idée que le duc d'Aumale avait déjà mise en avant. Partir, oui; ils y étaient décidés. Mais ils entendaient que ce fût à « visage découvert ». Ils exigeaient des passeports authentiques et datés de Paris, désireux d'établir ainsi qu'ils étaient sous l'empire du droit commun, libres d'aller et de venir à travers la France, qu'ils partaient pour l'Angleterre de leur plein gré, par déférence pour les désirs du comte de Kératry et du gouvernement de la Défense nationale. M. Édouard Bocher retourna chez le préfet de police, afin de lui faire part de ces conditions. Les passeports furent aussitôt promis. Ils devaient être envoyés rue de la Ville-l'Évêque dès qu'ils seraient prêts.

Comme M. Édouard Bocher sortait de chez le préfet, il aperçut, dans le salon d'attente, M. Estancelin.

« Tiens, que faites-vous ici? lui demanda-t-il.

— Je viens réclamer auprès de Kératry, en ma qualité de député de Dieppe, contre une saisie de papiers politiques qui a eu lieu dans ma circonscription. Mais vous-même? »

M. Édouard Bocher avait reçu des princes l'ordre formel de ne parler de leur arrivée à personne. Il ne se crut pas autorisé à enfreindre cet ordre, même en faveur d'un orléaniste aussi déterminé que son interlocuteur. Un peu embarrassé, il balbutia :

« Oh! moi, je suis venu pour une affaire sans conséquence. »

Il est des hommes qui ne savent pas mentir, y eut-il nécessité, et le visage de M. Édouard Bocher démentait le « sans conséquence ». M. Estancelin entra chez le préfet, convaincu qu'on lui cachait quelque chose d'important.

« Parbleu! vous arrivez bien, vous! lui dit familièrement le comte de Kératry en le voyant. »

Et lui désignant une table sur laquelle des passeports en blanc étaient étalés, il ajouta :

« Tenez, mettez-vous là et faites-moi le plaisir de remplir sous ma dictée ces passeports.

— Au nom de qui? interrogea M. Estancelin un peu surpris.

— Vous allez voir. »

Et le préfet dictait : « François d'Orléans, prince de Joinville. »

La plume tomba des mains de M. Estancelin; il bondit.

« Ils sont ici?

— Oui, ils sont ici... Mais comprenez-vous que, au lieu de me faire faire une communication officieuse et indirecte et de me consulter sur des projets possibles, on soit venu m'avertir officiellement, après avoir prévenu Jules Favre et Trochu! Naturellement, je n'ai pu que conseiller de repartir. Ces passeports sont pour les princes. Quand vous les aurez remplis, vous les leur porterez (1). »

M. Estancelin se chargea de la commission. Quand il arriva chez les princes, ils préparaient leur départ. Ils retinrent à dîner leur ami, et il fut convenu qu'il leur transmettrait à Calais la réponse définitive du gouvernement, que le comte de Kératry devait lui faire tenir. Ils ne se faisaient aucune illusion sur cette réponse. Après ce qui avait été dit dans la journée par les divers personnages auxquels ils s'étaient adressés, ils ne pouvaient attendre qu'un refus. Ils y étaient résignés. Mais ils ne désespéraient pas de trouver prochainement une occasion plus propice de se faire rouvrir les rangs de l'armée. Le comte d'Haussonville, M. Édouard Bocher, M. Estancelin,

(1) Communiqué par M. Estancelin et confirmé par le *Journal* du comte d'Haussonville.

furent les confidents de leurs patriotiques espérances (1).

Jusqu'au dernier moment, celui-ci insista pour qu'ils ne repartissent pas. Il regrettait la communication faite par eux au gouvernement dès leur arrivée. Il répétait que, s'il eût été au préalable consulté, les choses auraient pris une autre tournure. Néanmoins, rien n'était encore perdu si le duc d'Aumale, au lieu de quitter Paris, consentait à y rester caché et à attendre les événements. M. Estancelin offrait, dans son domicile, une retraite sûre, sans risques, très commode, deux entrées. Il était sûr de ses gens, à son service depuis longtemps et d'un dévouement éprouvé. Ces offres furent écartées par les princes. Habile ou non, la conduite qu'ils avaient tenue les engageait. Leur parole était donnée. Ils ne pouvaient revenir sur leur décision.

Après le dîner, comme le train de Calais, qu'ils devaient prendre, ne quittait la gare du Nord qu'à dix heures, le comte d'Haussonville, devant le désir du duc de Chartres, proposa de lui faire faire une promenade à travers Paris, ce Paris où il était né, qu'il ne connaissait pas, l'ayant quitté enfant, et qu'il souhaitait passionnément connaître (2). Le prince accepta avec joie. Il aurait

(1) Ce fut cette conversation qui décida M. Estancelin à accepter, quelques heures plus tard, le commandement général des gardes nationales de trois départements de l'Ouest avec une délégation du gouvernement qui lui donnait les pouvoirs les plus étendus pour organiser la défense et maintenir l'ordre. Il espérait qu'à la faveur de ce commandement, il lui serait possible d'associer les princes d'Orléans aux opérations militaires en les faisant entrer dans l'armée. On sait que cet espoir se réalisa en ce qui touche le duc de Chartres, engagé volontaire sous le nom de Robert le Fort.

(2) Rien n'est plus émouvant que le récit de cette promenade nocturne dont le comte d'Haussonville n'omet, dans son *Journal*, aucun détail. Quoiqu'il ne se rattache qu'indirectement à l'histoire du duc d'Aumale, ce récit forme cependant comme l'épilogue de cette journée du 6 septembre que trois princes d'Orléans passèrent

aimé à aller prier sur le tombeau de son père, à la chapelle Saint-Ferdinand. Mais il dut y renoncer, vu la difficulté de franchir les barrières à une heure aussi avancée.

De la rue de la Ville-l'Évêque, le comte d'Haussonville le conduisit d'abord, par l'avenue Marigny, sur celle des Champs-Élysées, en face du palais de l'Industrie.

« Alors, dit le duc de Chartres, l'Arc de triomphe est à notre gauche, le palais des Tuileries à notre droite.

— Pas tout à fait, et c'est même le contraire : voici l'Arc de triomphe et voici les Tuileries. »

Au delà de la place de la Concorde, son guide lui montra le Corps législatif. Le prince reconnut le palais.

« Je me souviens très bien d'y avoir été conduit par la main, le 24 février. »

On prit ensuite la rue de Rivoli, la rue de Castiglione, la place Vendôme et les boulevards. Devant le Grand-Hôtel, le duc de Chartres voulut acheter des cigares. Le comte d'Haussonville ne lui permit pas de descendre de voiture, de peur qu'on ne le reconnût; il descendit seul et lui rapporta un paquet de cigares de la régie. En suivant les boulevards, la rue Royale et la rue de Rivoli, on arriva au premier guichet du Carrousel.

« Qu'est-ce que cela? interrogea le prince en montrant le pavillon de Marsan.

— Cela, c'est l'endroit où vous êtes né.

— Oui, oui, je me rappelle, non pas d'y être né, mais d'y avoir vu, le 24 février, Chabaud La Tour se promenant dans les corridors avec des pistolets sous les revers

à Paris dans les circonstances les plus pathétiques. A ce titre, j'ai cru devoir lui donner place dans ce récit. Je ne fais, d'ailleurs, que reproduire presque textuellement la relation du comte d'Haussonville.

de son uniforme... J'aimerais bien voir les tours de Notre-Dame.

— Rien de plus facile. Mais je vais vous montrer d'abord le Carrousel. »

La place était déserte. Le duc de Chartres et son compagnon mirent pied à terre et en firent le tour.

« Voici le vieux Louvre et voici le nouveau, expliquait le comte d'Haussonville. Ces fenêtres, au rez-de-chaussée, sous lesquelles nous passons et qui sont intérieurement éclairées, sont celles de l'appartement qu'occupait naguère M. Rouher. Le général Trochu y habite maintenant.

— Serait-il possible de voir le Palais-Royal?

— Il en est à deux pas; venez avec moi. »

Et, passant sous l'un des guichets du Louvre :

« Voici le Palais-Royal. Il n'y a plus de drapeau tricolore sur le pavillon du milieu, parce que la princesse Clotilde est partie ce matin. »

La voiture conduisit les voyageurs sur le quai, à travers le Carrousel. En débouchant de la cour du Louvre, ils descendirent encore.

« Regardez au-dessus de la voûte du milieu. C'est là qu'était le bas-relief en bronze de Napoléon III, représenté à cheval, en costume d'empereur romain. Vous ne voyez rien parce qu'on a badigeonné en blanc le cheval et mis un drap sur la tête de l'empereur. »

On remontait en voiture pour gagner Notre-Dame. Le prince admira la vieille basilique, sa façade, ses bas côtés, le profil de ses tours aux crêtes découpées, qu'éclairait une lune resplendissante; il poussa jusqu'au Petit-Pont, regardant le cours de la Seine, dont les bords s'illuminaient de mille lumières.

On gagna ensuite la place de l'Hôtel de ville. Une

grande foule s'y pressait. Au bras de son compagnon, le duc de Chartres traversa à pied des groupes d'ouvriers en blouse, de francs-tireurs, de mobiles. Devant la principale porte de l'Hôtel de ville, le comte d'Haussonville lui poussa le bras :

« Regardez là-haut. Sentez-vous quelque chose ? C'est le bas-relief de votre aïeul Henri IV. On ne l'a jamais voilé celui-là, ni en 1830, ni en 1848, ni aujourd'hui. Parmi ceux qui nous entourent, personne ne se doute que son petit-fils le contemple pour la première fois. »

La promenade se continuant, on se trouva sur la place du Château d'Eau. Le duc de Chartres demanda alors s'il pouvait entrer dans quelque boutique. Il voulait rapporter à sa femme un souvenir acheté à Paris. Mais, à cette heure, les boutiques, même les plus modestes, étaient fermées, sauf une, un bijoutier borgne où il fit son acquisition. Quand on fut à la gare du Nord, il y avait encore une demi-heure à attendre. On arpenta les rues avoisinantes. Chez un petit marchand d'objets de piété, le comte d'Haussonville acheta pour la duchesse de Chartres un carnet de cinquante centimes sur lequel il inscrivit la date du 6 septembre, et un paroissien pour sa petite fille.

Maintenant l'heure était venue de se séparer. Le prince devait retrouver ses oncles à la gare.

« Mon cher d'Haussonville, dit-il alors, moi je ne suis rien, je ne serai jamais rien qu'un soldat. Je vous en prie donc instamment : s'il se présente une occasion de venir tirer un coup de fusil contre les Prussiens, soit à Paris, soit ailleurs, n'importe où, faites-le-moi savoir. N'écrivez pas ; on ne se comprend pas toujours par lettre ; envoyez-moi quelqu'un qui me dise de votre part : « Venez », et j'irai là où il faudra aller. »

Très ému par l'accent dont furent prononcées ces

paroles qu'il avait déjà entendues, le comte d'Haussonville serra la main de ce jeune prince d'une âme si française, et, en se séparant de lui, à l'entrée de la salle des voyageurs, il le salua de ces mots :

« Voici le guichet où l'on prend les billets; croyez-moi, vous pouvez prendre un billet d'aller et retour. »

Tandis que le train emportait vers Calais les princes d'Orléans, le Comité de la Défense nationale écoutait le rapport verbal très concis qu'avait dû lui présenter le préfet de police touchant les événements que nous venons de raconter. Il disait dans ce rapport que, sur ses instances, les trois voyageurs avaient consenti à quitter Paris pour aller attendre à Calais la réponse qu'ils étaient venus chercher, décidés d'ailleurs, si elle leur était défavorable, à s'embarquer pour l'Angleterre. La discussion fut très brève. Gambetta revint à son idée de confier au prince de Joinville un secteur, et au duc d'Aumale et au duc de Chartres un commandement sur la frontière ou en Algérie. Le général Trochu renouvela ses précédentes déclarations. Il fut soutenu avec une extrême vivacité par Garnier-Pagès et Arago. On vota la « clôture de l'incident », clôturé par les princes eux-mêmes avant la séance, puisque leur retraite volontaire était déjà opérée. Ce vote équivalait pour le préfet de police à l'ordre formel de veiller à ce qu'ils quittassent immédiatement le territoire français (1).

(1) M. Antonin Proust, à l'issue de ce conseil, revint avec Gambetta de l'Hôtel de ville au ministère de l'intérieur. En route, l'attitude et le langage du ministre firent croire à son compagnon qu'il regrettait la décision que le conseil venait de prendre, entraîné par la véhémence de quelques-uns de ses membres.

« Peut-être ont-ils raison, fit-il. Mais le grand avantage des princes d'Orléans, au point de vue d'un commandement, c'est qu'ils n'ont pas servi. »

Il voulait dire par là qu'ils étaient plus disposés à des coups d'au-

Une dépêche concertée à l'avance entre eux et M. Estancelin, à qui il fit connaître cette décision, leur parvint comme ils arrivaient à Calais. Ils n'avaient plus qu'à reprendre le chemin de l'exil ainsi qu'ils s'y étaient engagés (1). Au matin, ils étaient de retour en Angleterre, navrés de l'issue de leur voyage, mais satisfaits d'avoir accompli un grand devoir et peu disposés d'ailleurs à subir longtemps encore la dure loi qui leur était faite.

Le lendemain de leur départ, M. Édouard Bocher et le comte d'Haussonville revenaient chez Jules Favre chercher la réponse officielle qui leur avait été promise. Elle fut telle qu'ils l'attendaient, aggravée encore par la froideur avec laquelle, quoique courtoise, on la leur donna.

« Le gouvernement manquerait à son devoir s'il acceptait l'offre des princes, déclara le ministre des affaires étrangères. Je ne suis pas autorisé à vous dire qu'il regarde les lois d'exil comme virtuellement abrogées. Il ne sait même s'il n'en fera pas usage. »

Ce n'était plus le langage de la veille, ni dans le fond ni dans la forme.

« On voit que la nuit a passé sur l'émotion d'hier, » observa M. Édouard Bocher à son compagnon en sortant de chez Jules Favre.

dace que les vieux généraux « qui s'étaient usés dans l'oisiveté de la vie de garnison » et dans la pratique de règlements qu'il jugeait surannés.

(1) Avant de s'embarquer, le duc d'Aumale écrivit à son ancien maître, M. Cuvillier-Fleury, auquel il n'avait pas cru devoir faire part de sa présence à Paris, une lettre qui était, paraît-il, très belle. M. Cuvillier-Fleury la communiqua à diverses personnes. Le comte d'Haussonville dit dans son *Journal* : « Je m'attendais à ce qu'il me la donnerait à lire, il ne m'en a point parlé. » Et il ajoute, non sans une pointe d'ironie : « Peut-être croit-il qu'il vaut mieux que j'ignore absolument la venue des princes à Paris. J'ai gardé la même réserve à son égard. »

Pendant les deux journées qui venaient de s'écouler, le comte d'Haussonville, occupé des intérêts des voyageurs, n'avait pu rejoindre M. Thiers. Il avait hâte de le mettre au courant de ce qui s'était passé et se présenta chez lui le 7 septembre. Il le trouva déjà instruit en gros, mais non dans le détail, des principales péripéties de la visite des princes, et assez mal disposé pour eux (1) :

« Vous n'avez pas voulu admettre, l'autre jour, lui dit-il, l'hypothèse que les princes étaient en route, alors que vous insistiez si fort pour qu'ils ne vinssent pas à Paris. J'avais raison cependant. Mais je tiens à vous affirmer de nouveau que je ne savais rien de leurs projets. J'aurais été un sot si, dans les rapports où nous sommes ensemble, je vous avais fait mystère de ce que je savais. Connaissant les princes comme je les connais, me rappelant ce qu'ils m'avaient dit tant de fois, je ne pouvais douter de leur prochaine arrivée. Voilà toute la vérité.

Alors M. Thiers, qui mettait toujours une certaine vanité à paraître très informé de toutes choses, affirma que c'était le prince de Joinville, « un esprit très faux », qui avait fait le coup.

« Le duc d'Aumale, qui a plus de bon sens, ne s'en souciait pas ; il s'est laissé faire. »

(1) Dans la soirée du 6 septembre, au moment où Jules Favre allait se rendre à la séance du conseil de la Défense nationale où devait être discutée la question des princes et où ceux-ci se préparaient à partir pour Calais, il se rencontra avec M. Thiers, qui lui parla spontanément de leur arrivée, avec le souci très évident d'établir qu'il avait déconseillé ce voyage et ne l'avait connu que lorsqu'il était effectué.

« Eh ! mon Dieu ! répliqua Jules Favre, tout le monde n'a-t-il pas ses princes plus ou moins embarrassants ! La République a aussi les siens. N'ai-je pas été obligé de recevoir ce matin Victor Hugo ! »

Ceci dit, il se répandit en récriminations contre les princes. A l'exception du vieux roi, « auquel il plaisait et qui lui plaisait », et du duc de Nemours, « qui n'avait jamais cessé d'être juste envers lui », il avait, à l'en croire, à se plaindre de tous. Il ne parlait que des fils de Louis-Philippe, car il ne connaissait ni le comte de Paris ni le duc de Chartres, et il croyait que l'aîné des deux frères serait un très bon roi constitutionnel (1). Ce fut contre le duc d'Aumale et le prince de Joinville que, inspirée par de lointains souvenirs et des griefs imaginaires, s'exerça sa verve.

Vainement le comte d'Haussonville s'efforçait de le ramener à des sentiments plus équitables; il n'entendait rien, il était butté et en revenait toujours aux choses du passé.

« Laissons cela, fit-il enfin; il faut bien prendre personnes et choses comme elles sont. La vérité est que les choses tournent de plus en plus en leur faveur. La République fait à tout le monde l'effet d'une incongruité. Elle n'a personne à mettre dans les grands postes; elle fait des choses ridicules ou odieuses sans trop mauvaise intention assurément, par étourderie plutôt, mais qui dégoûtent tout le monde, la province surtout. Elle n'en pas pour trois mois. »

Il allait, allait... Il avait vu des légitimistes, ils n'étaient pas déraisonnables. Ils ne croyaient pas à la durée « de tout ceci ». Ils l'avaient tâté sur l'avenir. Il s'était borné à leur répondre vaguement, par des lieux communs. L'un d'eux lui avait dit que, si « cela » tournait au comte de Chambord, il faudrait qu'il abdiquât en faveur du comte de Paris.

(1) On verra plus loin en quelles circonstances le comte de Paris cessa, peu après, de trouver grâce devant lui.

Ne serait-ce que comme contraste à l'attitude que prit M. Thiers envers les princes d'Orléans quand il fut en possession du pouvoir, ces propos sont à retenir. Ils trahissaient, tout au moins au moment où le comte d'Haussonville les recueillait, une âme de patriote profondément troublée, en proie aux plus cruelles angoisses, cherchant de bonne foi une combinaison d'où pourrait sortir le salut.

Quelques jours plus tard, M. Thiers disait encore :

« Mon cher ami, je ne sais ce que nous réserve l'avenir. Je suis d'une tristesse affreuse. L'âme me rentre parfois au fond du corps. Si notre pays perd, moi vivant, la position qu'il a occupée dans le monde, je ne m'en consolerais jamais ; je me cacherais. L'heure de la retraite est venue pour moi. Je me plongerai dans l'étude. On n'entendra plus parler de moi. »

On ne saurait mettre en doute sa sincérité. Mais il était d'une impressionnabilité et d'une mobilité toutes méridionales, et lorsque, bientôt après, le gouvernement de la Défense nationale lui demanda d'aller plaider auprès des cours d'Europe la cause de la France écrasée, il se retrouva debout, résolu, non seulement parce que sa patrie avait besoin de lui, mais aussi parce que, trouvant un rôle à sa taille, il eût été au-dessus de ses forces de le décliner.

Moins heureux que M. Thiers, les princes d'Orléans, rejetés dans leur exil, s'y morfondaient, livrés à toutes les tortures qui résultaient, pour eux, de leur impuissance à servir leur pays. Jamais la proscription dont ils étaient frappés ne leur avait paru plus injuste, plus cruelle. L'Allemand foulait sous ses pieds victorieux cette France dont leurs aïeux avaient constitué l'unité et fait la grandeur, et on leur refusait l'honneur de la défendre, de

combattre et de mourir pour elle ! Le plus jeune, le duc de Chartres, en était exaspéré. Un jour vint où il n'y tint plus. Sans savoir où il irait, ce qu'il deviendrait, ce qu'on ferait de lui s'il était reconnu, il débarquait secrètement dans l'Ouest et venait rôder autour de Rouen, où il espérait trouver la possibilité de s'engager comme volontaire. Son oncle, le prince de Joinville, non moins ardent que lui, l'accompagnait.

C'est une véritable épopée, une épopée rayonnante, que leur histoire durant ces jours d'ombre et de deuil : le neveu entrant enfin dans l'armée sous le nom du vieux fondateur de sa race, grâce à la complicité du fidèle ami de sa famille, M. Estancelin, et faisant toute la campagne en vaillant soldat ; l'oncle, muni par cet ami dévoué d'une commission officielle destinée à le protéger, et à laquelle il dut de n'être pas fusillé comme espion, commençant par faire le coup de feu en volontaire, puis se jetant à la suite des canonnières marines qui marchaient sur Orléans, se familiarisant avec eux, pointant leurs pièces, rectifiant leur tir, partageant leurs dangers et leurs souffrances. Il nous faut passer sur ces glorieux souvenirs, qui n'appartiennent que de loin à notre sujet. Ils nous permettent du moins de revenir au duc d'Aumale par un épisode ignoré, où il trouva l'occasion d'écrire une de ces paroles qui caractérisent un homme, et comme il en prononçait souvent sous l'inspiration d'un patriotisme toujours en éveil.

C'était peu de jours après ce départ secret de son frère et de son neveu pour la France. La reine de Prusse écrivit à la reine d'Angleterre : « Nous apprenons, lui disait-elle en substance, que le duc de Chartres s'est engagé, sous un nom supposé, dans les francs-tireurs. Les francs-tireurs ne sont pas considérés comme des belligérants ; quand on les prend, on les fusille. Tâchez de nous faire

savoir de quel côté se trouve le prince afin que, s'il tombe dans les mains de nos soldats, il ne lui arrive pas malheur. »

Au reçu de cette lettre, la reine Victoria l'envoya au duc d'Aumale, en lui demandant ce qu'il fallait répondre. « Répondez, écrivit-il, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de Chartres. On ne le prendra pas vivant. » Ce mot ne sonne-t-il pas comme une fanfare héroïque, comme sonna plus tard celui qui fut dit à Bazaine alléguant que plus rien n'existait : « La France existait toujours ! »

Le duc d'Aumale n'eut pas, comme son neveu, le bonheur de rentrer alors dans l'armée. Populaire jadis dans cette armée dont plusieurs chefs avaient servi sous ses ordres, il n'eût pu aller bien loin sans être reconnu. Quand l'occasion lui fut offerte par M. Estancelin de prendre en secret un commandement, il craignit de ne pouvoir dissimuler longtemps son identité et de devenir en ce cas, pour ses soldats, un sujet de discorde, peut-être même une cause de rébellion. Il sacrifia ses violents désirs à cette considération. A son âge, avec son nom, son passé, son grade, c'est ouvertement qu'il eût voulu aller à l'ennemi. Et cela, il savait qu'il ne l'obtiendrait pas.

Il resta donc en Angleterre pendant la durée de la guerre, suivant anxieusement les douloureux épisodes de ces jours de deuil. Il s'y trouvait vers la fin de septembre, quand le général Bourbaki arriva à Londres, sur l'ordre qu'il avait reçu du maréchal Bazaine de se rendre auprès de l'Impératrice qui désirait le voir. Rien de plus douloureux que cette émouvante aventure : Bourbaki se présentant à Chislehurst pour y être le témoin de l'indignation de la souveraine déchuë, lorsqu'elle apprit de quel odieux mensonge il avait été dupe, son désespoir éclatant alors

avec une telle violence qu'on dut le garder à vue, afin de l'empêcher de se donner la mort, pour échapper à ce qu'il appelait son déshonneur; et, pendant ce temps, la duchesse de Mouchy, envoyée par l'Impératrice auprès de lord Granville, afin d'obtenir de lui qu'il sollicitât du gouvernement prussien, pour l'infortuné général, un sauf-conduit lui permettant de rentrer dans Metz, et courant tout un après-midi, à travers Londres, à la recherche du premier ministre (1). Un ami du duc d'Aumale, M. de la Rive, qui venait d'arriver en Angleterre et qui s'était aussitôt rendu chez la duchesse de Mouchy, avec qui il était lié, apprit d'elle ces stupéfiantes nouvelles, lorsqu'à dix heures du soir elle rentra de sa longue course, en proie à la plus poignante émotion. Sa visite se prolongea très tard. Comme il allait se retirer, il demanda à Mme de Mouchy si l'arrivée du général Bourbaki devait être tenue secrète.

« Pourquoi cette question ?

— Parce que je vais demain matin à Twickenham, et que je tiens à savoir si je puis donner cette grave nouvelle au duc d'Aumale.

— Annoncez-la-lui de ma part », répondit la duchesse.

Le lendemain, de bonne heure, M. de la Rive se présentait à Orléans-House. Le duc d'Aumale venait d'en sortir pour se rendre dans la maison voisine, — York-House, — chez le comte de Paris. C'est là que M. de la Rive le rejoignit. Il trouva les deux princes assis dans

(1) La duchesse de Mouchy, accompagnée de ses enfants, était venue à Londres, son mari étant resté en France. Elle habitait un modeste hôtel de famille avec la princesse de Metternich, qui avait aussi amené ses enfants. Le prince de Metternich résidait à Tours, auprès de la délégation du gouvernement de la Défense nationale. M. de la Rive était chargé par lui et par le duc de Mouchy d'apporter des nouvelles à leur famille.

le jardin, profondément tristes, accablés par les récits qu'avait apportés le courrier du matin, pareils, hélas ! à ceux qui leur arrivaient tous les jours. Très vite, il dit que Bourbaki était à Londres.

Aussitôt, et vivement, le duc d'Aumale l'interpella :

« Vous l'avez vu ? »

— Non, monseigneur.

— Alors, il n'est pas à Londres ?

— Pardon, il y est. J'en suis beaucoup plus certain que si je l'avais vu, attendu que je ne le connais pas, tandis que la personne qui m'a certifié sa présence l'a rencontré tous les jours, pendant de longues années.

— Quelle personne ? Une femme ?

— Oui, monseigneur.

— Une femme ! Est-ce que les femmes savent jamais ce qu'elles disent ? Je connais Bourbaki. Abandonner sa garde, lui, déserteur ! allons donc ! Je vous dis, moi, qu'il n'est pas à Londres. »

M. de la Rive n'insista pas, et, dans la suite de l'entretien, il ne fut plus question qu'incidemment de Bourbaki, au sujet duquel le comte de Paris observa que les journaux anglais ne faisaient aucune mention de son arrivée et qu'en conséquence la nouvelle devait être fausse. Quarante-huit heures plus tard, M. de la Rive se trouvait seul dans sa chambre, à l'hôtel où il était descendu, lorsque, à sa grande surprise, il vit entrer le duc d'Aumale. S'asseyant sur une malle, le prince dit : « Eh bien, c'était vrai. Bourbaki est à Londres. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? »

Cette question, M. de la Rive se l'était déjà posée, et n'y avait trouvé qu'une réponse plausible, justifiée par tout ce qu'il avait appris depuis sa visite à Twickenham, à savoir que la prétendue mission de Bourbaki avait été

manœuvrée par Bazaine. Peut-être un renseignement d'une exceptionnelle gravité, qu'il avait recueilli précédemment à Genève, n'était-il pas étranger à cette conviction. Quoi qu'il en soit, il répondit :

« Cela signifie, selon moi, que Bazaine n'est pas franc du collier. »

Il ne s'attendait guère à l'explosion de courroux provoquée par ses paroles. Soulevé par un mouvement irrésistible, le duc d'Aumale se dressa, en l'apostrophant d'une voix vibrante :

« Comment ! Bazaine ! Mais, je le connais. Il est le premier soldat de France, notre suprême espoir, le seul homme qui puisse encore nous sauver. Le soupçonner, lui ? C'est une indignité ! »

Et il marchait à grands pas dans la chambre.

« Monseigneur m'a demandé mon opinion, dit M. de la Rive, sans quoi je ne me serais pas permis de la donner. Mais, la donnant, je ne peux la donner autre qu'elle est. »

Il y eut un silence, puis, d'un ton radouci, le prince continua :

« Voyez-vous, mon cher ami, la suspicion est un mal épouvantable, et trop fréquent chez nous. Elle sert à un tas de gens à expliquer les revers, quand c'est elle qui les produit. Je suis surpris que vous soyez de ces gens-là. Quant à Bazaine, je l'ai vu à l'œuvre, et je répons de lui (1). »

Ce fut son dernier mot, et, dès ce moment, il s'abstint de parler de Bazaine à son interlocuteur quand il le revit. Il fallut la capitulation de Metz, les graves divulgations qui la suivirent, et surtout une étude approfondie du

(1) Documents inédits : Récit de M. de la Rive.

procès qu'il présida pour le convaincre de la culpabilité de ce maréchal de France dont, à trois ans de là, il devait être le juge, mais à qui, à cette heure, le jugeant d'après lui-même, il eût craint de faire injure en tolérant qu'en sa présence on le soupçonnât.

## CHAPITRE VI

### AU SEUIL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Période critique. — Le duc d'Aumale et M. Thiers. — Le duc d'Aumale et le prince de Joinville députés. — Arrivée à Saint-Malo. — Résistance de M. Thiers. — Les princes renoncent à aller à Bordeaux. — Séjour à la Grave. — Négociations de Biarritz. — Séjour à Dreux. — Les princes et la droite. — Engagements réciproques. — La vie des princes menacée. — Marcouville et Le Breuil. — Singulière lettre du procureur général Leblond. — Départ pour le château de Sassy. — Démarches du comte d'Haussonville auprès de M. Thiers. — Curieux entretien. — Déclaration du 27 mai. — Le parti légitimiste satisfait. — M. Thiers cesse de s'opposer à la rentrée définitive des princes. — Validation de leur élection. — Abrogation des lois d'exil. — Les princes à Versailles.

Dans la vie du duc d'Aumale, la période à laquelle nous touchons maintenant est la période critique, celle qui pourrait y manquer sans qu'il en fût pour cela diminué. Jusqu'à ce jour, dans tout ce qu'il a dit, dans tout ce qu'il a fait, on l'a trouvé net, résolu, marchant d'un pas assuré sur la route qui s'ouvre devant lui. Ni les douleurs de l'exil, ni les deuils déchirants, n'obscurcissent pour lui la vision des choses. Il n'y a que du clair devant ses yeux. Quand il écrit au gouvernement impérial pour demander à servir, quand il accourt à Paris pour réclamer à la République des armes contre l'étranger, il est le même homme qui, durant les guerres d'Afrique, allait droit au

pire péril et, par un coup d'incroyable audace, s'emparait de la smalah d'Abd-el-Kader.

Cette sûreté d'attitude qui fait de lui un soldat hors de pair semble atteinte, lorsque, dans les circonstances dont le récit s'impose maintenant à son historien, croyant prendre le bon chemin pour aboutir à l'abrogation de la dure loi qu'il subit, il met le pied dans la politique et se mêle aux intrigues parlementaires. Il n'est pas fait pour ces besognes. A tout instant elles le déconcertent. Il cesse de paraître supérieur en traversant ce défilé qu'il pouvait éviter, et dans lequel il s'est imprudemment engagé. Néanmoins, son incertitude est plus dans les apparences que dans la réalité. Au fond, il s'inspire toujours des mêmes mobiles : son patriotisme, son amour pour la France, son désir d'y vivre désormais en citoyen et en soldat.

Nous parlerons de cette période de sa vie avec la même sincérité que des autres. Sa noble figure n'a rien à perdre à être entrevue à travers des incidents auxquels il n'était pas préparé. Elle gagnera même à ce qu'ils soient tirés au clair, mis dans la lumière de la vérité, et à ce que sa mémoire soit lavée des insinuations dont on essaya de la ternir alors, en donnant à entendre que c'est au mépris d'un engagement d'honneur qu'avec son frère, le prince de Joinville, il vint siéger dans l'Assemblée nationale. On verra que l'engagement pris non envers M. Thiers, mais envers les commissaires de l'Assemblée, fut tenu, et que, lorsqu'il cessa de l'être, c'est que les princes en étaient dégagés par un vote.

En face du duc d'Aumale, durant ces heures de crise où, pour les meilleurs, la politique, trop souvent, voile le devoir, se dresse un autre acteur : M. Thiers. Quelque jugement qu'aient porté, que portent encore les partis

sur certains de ses actes, il en est, à la fin de sa vie, que la postérité devant laquelle ils pèseront plus que les autres tiendra pour glorieux, et qui l'honorent. M. Thiers est donc également de taille à supporter la vérité, même quand elle le montre tel qu'il fut parfois, et notamment dans cette question des d'Orléans, animé de préventions injustes, pénétré de son mérite jusqu'à se croire indispensable, oublieux d'un passé de gloire, oublieux de son propre passé, jouet d'une ambition dont le mobile, si noble qu'il fût, ne saurait faire perdre de vue les petitesse et les excès. L'historien qui s'en tiendrait à l'apologie de ses personnages accomplirait une tâche méprisable.

Au mois de février 1871, alors que, malgré la présence de l'ennemi sur le territoire, les collèges électoraux allaient fonctionner, et où tout présageait une paix prochaine, la situation des princes d'Orléans restait telle que nous l'avons exposée. Revenus en Angleterre, à l'exception du duc de Chartres, dont l'incognito n'avait pas été trahi et qui continuait à servir la France sous un nom d'emprunt, ils demeuraient victimes de ces lois d'exil dont le gouvernement de la Défense nationale, loin d'admettre qu'elles fussent abrogées, s'était réservé la faculté d'user au besoin.

Pendant la durée de la guerre, ils avaient évité de faire parler d'eux, se condamnant à l'immobilité, au silence, suivant d'un œil anxieux, d'un cœur contristé, la fortune de nos armes. Mais, maintenant qu'on pouvait croire à la cessation définitive des hostilités, il ne leur convenait plus d'observer cette patriotique réserve. L'heure était venue, pour eux, de revendiquer leurs droits de citoyens français, et comme ils pouvaient croire qu'à la première manifestation qu'ils se permettraient, le gouvernement

répondrait en faisant revivre les lois d'exception dont ils étaient frappés, ils se demandaient par quels moyens ils conjureraient cette éventualité.

Entre ceux que leur suggéraient les circonstances, il leur apparut qu'il n'en était qu'un qui fût efficace. Il consistait à se faire élire députés et à entrer, à ce titre, dans l'Assemblée nationale, munis d'un mandat supérieur à la loi draconienne qui les avait exilés. Leur élection désarmerait le gouvernement, la volonté du suffrage universel étant plus forte que celle des pouvoirs établis, quels qu'ils soient. Par ce mode de procéder, ils espéraient se faire ouvrir les portes de la France sans avoir à craindre d'être de nouveau proscrits.

Déjà, lorsqu'aux premiers jours de septembre, avant l'envahissement de la capitale, le gouvernement de la Défense avait eu la pensée de convoquer une Constituante, le comte de Paris s'était empressé d'écrire à ses amis de France pour les consulter, et savoir s'il devait poser sa candidature. Quand ils avaient reçu sa lettre, par pigeon, dans la capitale assiégée, ce projet de réunir une Assemblée était abandonné. Il n'y avait pas eu nécessité de prendre une décision. Mais maintenant, à la veille de la réunion des électeurs, la question une fois encore se posait.

Discutée par les princes entre eux, elle était bien vite résolue par l'affirmative, au moins en ce qui touchait le prince de Joinville et le duc d'Aumale. Grâce à leurs amis de France, leur nom figurait sur les listes électorales de trois départements. C'est à ce moment, le 4 février, que le duc d'Aumale écrivait à un ami :

« Vous dire ce que j'éprouve me serait impossible; les calamités de la France ont dépassé mes plus noires prévisions, et depuis tous les chagrins qui m'ont accablé,

mon cœur ne bat plus que pour la France. Je ne vois pas encore comment on pourra sortir de cet effroyable impasse où l'Empire nous a si criminellement engagés et où je crains bien que nous ne soyons aujourd'hui un peu plus profondément enfoncés. J'ai fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour prendre part à la défense nationale. Si les électeurs de n'importe quel département me rendent le droit de servir mon pays, je ne bouderai pas à la besogne, quelque rude qu'elle soit (1). »

Quatre jours après avoir expédié cette superbe lettre, le duc d'Aumale était élu député dans l'Oise, le prince de Joinville dans la Manche et la Haute-Marne.

La nouvelle de leur élection leur parvint en Angleterre. Ils prirent aussitôt le parti de rentrer en France. Munis de passeports qui leur avaient été délivrés par M. Tissot, chargé d'affaires de France à Londres, ils allèrent s'embarquer à Southampton, à destination de Saint-Malo. Le bateau sur lequel ils avaient pris place était vieux, usé, presque hors d'état de tenir la mer. Le prince de Joinville, qui en avait fait le tour en y montant, dit à son frère :

« C'est le couteau de Jeannot, ce navire. »

La mer était mauvaise et la traversée fut très dure. Cependant elle s'effectua sans accident. On jeta l'ancre le 15 février, vers huit heures du soir. C'était justement à Saint-Malo que, le 20 janvier précédent, le prince de Joinville, arrêté à l'armée de la Loire et contraint de quitter la France, avait été conduit par M. Ranc, directeur de la sûreté générale, et par le préfet de la Sarthe. Cette fois, du moins, en remettant le pied sur le territoire français, les princes avaient lieu d'espérer que le

(1) Documents inédits : Archives du comte de Reiset.

suffrage universel dont ils étaient les mandataires les protégerait contre de nouvelles exactions.

Ils attendaient le moment de débarquer, lorsque se présenta à eux un personnage qui venait de monter à bord et leur demanda leurs papiers. C'était le commissaire préposé à la surveillance du port (1). Ils se nommèrent en déclarant qu'ils venaient d'être élus députés. Le commissaire, ne pouvant prendre sur lui de les laisser aller, les invita à le suivre à la sous-préfecture. Le sous-préfet n'avait pas d'ordres. Le duc d'Aumale lui montra les passeports et les journaux anglais qui mentionnaient son élection et celle de son frère.

« Nous allons à Bordeaux prendre part aux travaux de l'Assemblée nationale, ajouta-t-il. Nous comptons partir demain matin par le premier train. »

Pris au dépourvu, le sous-préfet considéra qu'il ne lui appartenait pas de s'opposer à leur départ. Il les laissa libres, mais il envoya sur l'heure une dépêche au ministre de l'intérieur, à Bordeaux, pour l'avertir de leur arrivée. De leur côté, les princes télégraphièrent à deux de leurs amis, membres de l'Assemblée, M. Édouard Bocher et le duc Decazes. Nous avons dit ce qu'était pour eux M. Édouard Bocher. Quant au duc Decazes, éloigné depuis 1848 de la vie publique, où il venait de rentrer brillamment sous les auspices des électeurs de la Gironde, par son constant dévouement et sa longue fidélité à la cause des d'Orléans, il avait mérité leur confiance. Soldat actif et militant du parti libéral sous l'Empire, il était bien vu de M. Thiers, sous les ordres duquel il s'était fait

(1) M. Guffroy de Rosemond, dont l'attitude, en ces circonstances, fut d'une extrême correction. Les princes n'eurent aussi qu'à se louer du sous-préfet, M. Merlin, qui fit preuve d'autant de tact que de courtoisie.

honneur de marcher en des temps où combattre pour la liberté n'allait pas sans périls.

M. Thiers n'était pas encore chef du pouvoir exécutif. Mais il allait l'être à vingt-quatre heures de là, et déjà la haute direction des affaires semblait lui appartenir. Averti par le ministre de l'intérieur, il s'emporta, si peu maître de lui qu'il laissa échapper, parlant au duc Decazes, de violentes menaces, se déclarant résolu à ordonner l'arrestation des princes s'ils osaient venir à Bordeaux, et, en vertu des lois d'exil, à les faire ramener à la frontière (1).

Cependant, après cette première explosion, il changea de langage. Des menaces il passa aux conseils. Il faisait appel au patriotisme des princes, en leur représentant quels soupçons inévitables, quelles agitations dangereuses leur seule présence risquait de déchaîner, malgré eux, au sein d'une Assemblée à peine constituée, et dont personne ne connaissait encore bien l'esprit ni les tendances. Ayant rencontré M. Edouard Bocher dans les couloirs de l'Assemblée nationale, il fit valoir ces considérations. Puis il l'adjura d'aller à la rencontre des princes et d'empêcher qu'ils arrivassent à Bordeaux.

« Je les supplie de ne pas venir quant à présent, dit-il. Je leur promets en retour, et j'en prends l'engagement, de faire valider leur élection et abroger les lois d'exil. »

M. Édouard Bocher se décida à remplir cette mission. Mais il tint à s'adjoindre M. Charles de Rémusat, qui était également lié avec les princes et avec M. Thiers. Les deux mandataires devaient se rendre à Libourne après avoir chargé un de leurs collègues, M. Trubert, d'inviter les augustes voyageurs à s'y arrêter.

(1) Récit d'un témoin.

M. Trubert alla jusqu'à Angoulême et y attendit le train qui les amenait de Saint-Malo. Comme ce train entra en gare, le duc d'Aumale et le prince de Joinville aperçurent l'envoyé debout sur le quai, fouillant du regard les wagons au passage. Le duc d'Aumale eut soudain le pressentiment que M. Trubert le cherchait, ainsi que son frère, et qu'il était nanti d'un message pour eux. Ce que pouvait être ce message, il ne le devinait que trop, et, résolu de poursuivre quand même son voyage, il se rejeta dans les wagons avec l'espoir de n'être pas vu. Mais le prince de Joinville n'observa pas la même prudence. La tête hors du compartiment, il faisait des signes à M. Trubert et l'appelait. M. Trubert s'avança. Il dit qu'il était chargé de prier les princes de s'arrêter à Libourne, où MM. Édouard Bocher et Charles de Rémusat les attendaient dans un hôtel, ayant à leur faire d'importantes communications de la part de M. Thiers. Force était donc de déférer à l'invitation, et, quelques instants plus tard, ils débarquaient à Libourne.

En apprenant de leurs amis ce que M. Thiers attendait d'eux, le duc d'Aumale protesta avec énergie. Députés, nul n'avait le droit de les empêcher de remplir leur mandat, et ils entendaient le remplir (1). M. Charles de Rémusat, dont ils ne pouvaient mettre en doute le dévouement, partageait comme M. Édouard Bocher l'opinion du duc d'Aumale. Mais il objectait qu'il était dangereux d'enfreindre la volonté de M. Thiers et de le pousser à bout. La résistance des princes l'irriterait, et il était homme à les faire ramener à la frontière. On discuta longtemps.

Le duc d'Aumale ne voulait pas céder et ne cédait pas. Le prince de Joinville trahissait moins de volonté, incli-

(1) Leur appartement était retenu à Bordeaux chez M. Guettier, ancien pair de France, qui avait réclamé l'honneur de les recevoir.

nait à se rendre aux désirs de M. Thiers. Son opinion finit par l'emporter, et son frère, quoique à regret, s'y rallia. Le lendemain, en quittant Libourne, ils se rendaient au château de Béchevet, dans le Médoc, puis à Lagrange, près de Bordeaux, chez le comte Duchâtel. C'est là que le duc Decazes alla leur offrir l'hospitalité. Ils l'acceptèrent et revinrent à Libourne, d'où, par les soins de la duchesse Decazes, ils furent conduits à son château de la Grave, à quelques lieues de là.

Ils y demeurèrent durant quinze jours, cachés et ignorés. Les habitants de l'humble commune de Bonzac, de laquelle dépend le château, les virent, le mercredi des cendres, agenouillés dans la petite église où la solennité religieuse du jour les avait conduits. Ils ne se doutèrent pas que ces deux inconnus, amenés là par les châtelains et qui courbaient le front sous la main du prêtre, tandis qu'il récitait le *Memento quia pulvis es*, étaient des fils de roi, des proscrits, les descendants des Bourbons.

En arrivant à la Grave, les princes étaient convaincus qu'ils auraient bientôt raison de la résistance de M. Thiers ; mais, à la faveur des soucis qui accablaient le chef du pouvoir exécutif, sa résistance se prolongeait. Elle était aussi le témoignage évident d'un mauvais vouloir qui datait de loin (1), qu'on a vu se trahir à plusieurs reprises dans les récits qui précèdent et dont il allait fournir de nouveau de nombreuses et éclatantes preuves.

Le duc de Broglie, pour sa part, en recueillit une qui ne pouvait, eût-il après ce qu'il avait vu et entendu conservé des doutes sur les dispositions de M. Thiers,

(1) En 1869, dans un bureau du Corps législatif, il disait :

« Je ne sais ce que durera l'établissement actuel. Mais, le seul gouvernement qui puisse lui succéder, c'est la République. » Et comme ses auditeurs paraissaient surpris, il reprit en accentuant : « Je dis la République. » — Récit d'un témoin.

lui en laisser encore. Élu député dans l'Eure, il n'avait pu, en raison de la difficulté des communications, arriver à Bordeaux qu'au moment où le gouvernement et la Chambre allaient se transporter à Versailles. C'était quelques heures avant le départ. M. Thiers, qu'il vit en arrivant, lui dit :

« J'ai disposé de vous. Je vous envoie à la conférence de Londres. Je vous emmène à Versailles ce soir. En route, je vous donnerai vos instructions. »

C'est ainsi que le duc de Broglie se trouva un peu plus tard dans le wagon-salon où le chef du pouvoir exécutif avait pris place avec Jules Favre et Ernest Picard. M. Thiers ne tarda pas à s'endormir. Il ne se réveilla qu'à Poitiers. Là, une allusion ayant été faite aux princes d'Orléans, il s'emporta.

« Leur conduite est indigne, s'écria-t-il. Ils viennent chercher une couronne dans les malheurs de la patrie. »

Le duc de Broglie protesta avec vivacité. M. Thiers insista, et c'est là que commença entre eux une querelle qui ne devait finir qu'au vingt-quatre mai (1).

Quant aux princes, ils durent une fois de plus se résigner à attendre, à ne pas siéger. Ils s'y résignèrent comme ils s'étaient résignés, le 6 septembre, à s'éloigner de Paris et, tout récemment, à s'arrêter sur la route de Bordeaux. Ils quittèrent le château de la Grave pour se rendre à Biarritz, si soucieux de ne pas laisser percer leur incognito qu'au lieu de faire la route en chemin de fer, ils la firent en voiture, en évitant, bien entendu, de traverser le chef-lieu de la Gironde, où, pour quelques jours encore, se trouvait le siège du gouvernement.

Si l'on veut considérer de quelles préoccupations s'in-

(1) Récit du duc de Broglie.

spirait leur conduite, ce souci de n'être pas un embarras pour le gouvernement alors en butte à de terribles difficultés, on ne peut qu'être incité à louer leur résignation. Mais cette résignation persévérante inspirait-elle peut-être quelques regrets à ceux qui se plaisaient à voir en eux l'espoir du parti royaliste, les défenseurs naturels des doctrines d'ordre qu'au même moment, mettaient en péril les doctrines révolutionnaires, favorisées par le désarroi des pouvoirs publics. Ceux-là auraient souhaité plus de résolution, plus d'audace.

Ils pensaient que, comme instrument de transition entre la République et la monarchie, le duc d'Aumale avait un grand rôle à remplir. Ceux qui le connaissaient souhaitaient que ce rôle, il l'acceptât et qu'il fit tout pour s'en emparer; on verrait ensuite. Dût-on, d'ailleurs, être à jamais ou pour longtemps condamné à la République, ce n'était pas une solution à dédaigner que celle qui mettrait le pouvoir dans les mains d'un prince tel que lui. Sa présence à la tête du gouvernement atténuerait en partie les inconvénients du régime. C'était, dans la pensée de ceux qui caressaient ce rêve, la République sans les républicains et la porte toujours ouverte à la monarchie.

Que de telles perspectives fussent ou non réalisables, il n'est que trop évident que les princes se montraient, à les juger sur leur conduite, peu disposés à en favoriser la réalisation. Lorsque, après le 4 septembre, ils étaient venus à Paris, leur soumission aux volontés du gouvernement de la Défense nationale avait été un premier indice de l'attitude qu'ils entendaient garder. Las de leur injuste exil, ils voulaient rentrer dans leur patrie, la défendre contre l'étranger, jouir de leurs droits de Français. Ils acceptaient par avance, quel que fût le régime

établi, de vivre en citoyens soumis aux lois de leur pays, qu'avant tout ils brûlaient de servir. Les ambitieux, les prétendants n'agissent point ainsi.

En 1871, élu député, le duc d'Aumale persistait dans cette attitude, ce qui imprimait, dès ce moment, à sa vie l'unité qu'elle avait toujours eue et qu'elle a toujours gardée depuis, mais commençait à créer le malentendu dont les effets se produisirent à plusieurs reprises, quoique sans éclat, entre les royalistes et lui. A cette heure, beaucoup de gens l'eussent souhaité moins docile aux volontés de M. Thiers. Qu'aurait fait le chef du pouvoir exécutif si, sans tenir compte de sa manière de voir, les princes s'étaient présentés ouvertement à Bordeaux, sous la protection de leur mandat législatif, et avaient occupé résolument leur siège de député? Eût-il osé les en expulser?

Dès leur arrivée à Biarritz, ils songeaient à se mettre en rapport avec les groupes légitimistes de l'Assemblée nationale. Ils devaient s'assurer le concours de ces groupes pour le moment où les questions qui les concernaient : validation de leurs pouvoirs et abrogation des lois d'exil, seraient mises en délibération. Par malheur, parmi les légitimistes, bien des préventions subsistaient contre les princes de la branche cadette. La longue communauté du malheur n'avait pas encore opéré la réconciliation, et pour la droite, où l'influence des exaltés menaçait trop souvent de s'exercer plus efficacement que celle des modérés, les d'Orléans, en dépit des protestations de leurs partisans, restaient sujets à caution. Ils avaient hâte de prouver que ces préventions étaient sans fondement.

Leur opinion sur la nécessité de combler le fossé creusé entre eux et le comte de Chambord ne pouvait

faire doute pour qui était accoutumé à les entendre, celle même du duc d'Aumale, bien qu'il passât pour être moins favorable que ses frères et ses neveux au rapprochement des deux branches de la maison de Bourbon. Oui, certes, il était resté le plus orléaniste des fils de Louis-Philippe, « bleu » jusqu'aux moelles ; il l'avait déjà prouvé, et, jusqu'à sa mort, il devait le prouver encore. Mais sa haute raison l'avait convaincu de la nécessité de la fusion. Il pensait déjà, ainsi qu'il le répéta fréquemment depuis, « qu'on ne peut deux fois dans le même siècle sauver la monarchie par la substitution de la branche cadette à la branche aînée (1) ».

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville étaient depuis quelques jours à Biarritz, lorsqu'à l'improviste le général Ducrot y arriva. Ce n'était pas le hasard qui le rapprochait des princes, mais la volonté de conférer avec eux. Élu député le 8 février, sincèrement royaliste, convaincu que la royauté qu'il souhaitait ne pouvait s'établir que par le rapprochement des deux branches de la maison de Bourbon, il avait imaginé tout un programme dont l'exécution devait, dans sa pensée, préparer la monarchie et faire des deux fils de Louis-Philippe les chefs incontestés et obéis de la majorité. Dans l'entraînement de sa conviction, il venait le leur soumettre, après en avoir entretenu à Bordeaux deux de ses collègues, le comte de Maillé et le duc Decazes, qui tous deux l'approuvaient.

Voici ce programme tel qu'il le présenta aux princes, après avoir été reçu par eux avec autant de cordialité que de joie : 1° établir par un acte éclatant — une visite au comte de Chambord à Genève — l'union complète de tous les princes de la maison de France ; 2° ce

(1) Cité par le *Times*.

premier fait accompli, proposer à l'Assemblée l'abrogation des lois d'exil; 3° l'abrogation votée, prononcer la validation de l'élection des princes.

Le général Ducrot défendit devant eux son projet avec la fougue qui lui était propre. La visite des princes à Genève, à l'en croire, faciliterait le dénouement des difficultés qui pesaient alors sur leur situation et que leur suscitaient tour à tour M. Thiers, l'extrême droite et la gauche. La réconciliation des Bourbons opérée, l'immense majorité des Français accueillerait sans hésitation la royauté, et le pays échapperait ainsi aux périls dont le menaçaient les entreprises révolutionnaires.

Les princes trouvèrent ce plan très sage et très logique. Mais leurs amis affirmaient — le duc d'Aumale le déclara — que la soumission des d'Orléans au comte de Chambord, préalablement à toutes autres démarches, compromettrait les intérêts de leur famille, sans profit pour la cause du roi. Le général Ducrot se récria. Il maintint ses dires. Il les accentuait avec tant d'ardente éloquence, que le duc d'Aumale dut recourir à de nouveaux arguments pour avoir raison des siens. Le prince insista sur cette considération que tous les membres de sa famille et lui-même étaient tenus à beaucoup de prudence. Il fallait avant tout éviter d'éveiller les susceptibilités de M. Thiers par trop de précipitation ou d'impatience. Et comme le général Ducrot, non convaincu, revenait à la charge avec plus de vivacité, déclarant qu'il n'hésiterait pas à voter contre l'abrogation des lois d'exil si les princes se présentaient à l'Assemblée nationale avant d'avoir donné « des gages de soumission au roi », le duc d'Aumale répliqua :

« Vous ferez, mon cher général, ce qu'il vous plaira, et nous ferons de même. »

On se quitta sur ces mots. Navré de l'insuccès de sa démarche, le général Ducrot préparait son départ pour le même soir, lorsque le duc d'Aumale l'envoya chercher.

« Mon cher Ducrot, lui dit-il, nous ne pouvons rester sur notre dernier mot. De vieux amis comme nous ne se séparent pas ainsi. »

Il avait réfléchi. Avec une légère modification au programme, on pouvait aisément s'entendre. Il fallait avant tout obtenir l'abrogation des lois d'exil, puis la validation des élections. Alors le voyage de Genève, que dans ces conditions les princes s'engageraient à faire, serait sans danger. L'abrogation des lois d'exil, c'était la brèche ouverte dans la place. Agir autrement, commencer par la visite au comte de Chambord, ce serait fournir des armes à M. Thiers, passé maître dans les manœuvres parlementaires. Le général Ducrot n'était pas persuadé que la combinaison du duc d'Aumale fût supérieure à la sienne ; mais il s'inclina devant la conviction des princes et promit de consacrer tous ses efforts à faire aboutir le plan qui venait d'être exposé par opposition au sien (1).

Le lendemain dans la soirée, rentré à Bordeaux, il était chez M. Thiers, à l'*Hôtel de France*, où le chef du pouvoir exécutif s'était installé. « Assis ensemble sur un canapé, ils causèrent intimement et avec beaucoup d'animation. » Quelques instants après, au moment où le général se retirait, ramené par M. Thiers jusqu'au seuil du salon, entra un des anciens familiers de la place Saint-Georges, M. Estancelin. Il ignorait le voyage du général Ducrot à Biarritz, et, lié avec les princes, il se disposait à les aller voir.

« Je vais à Biarritz, dit-il à M. Thiers quand il put

(1) Papiers du général Ducrot, communiqués par ses enfants.

l'aborder. Avez-vous quelque commission pour le duc d'Aumale et le prince de Joinville?

— Que diable sont-ils venus faire ici? répliqua M. Thiers. Nous avons bien besoin d'eux!

— C'est tout à fait mon avis. Leur place n'était pas dans cette Assemblée. Mais, enfin, les voilà arrivés. Que voulez-vous qu'ils fassent? Où voulez-vous qu'ils aillent?

— Le plus loin possible.

— A Chantilly?

— Où ils voudront. Mais le plus loin possible. »

Et, tournant les talons, M. Thiers fit quelques pas au-devant de M. de la Germonière, député de la Manche, qu'on annonçait. M. de la Germonière était chargé, par les électeurs de son département, de demander à M. Thiers s'il approuvait qu'on portât à l'un des sièges législatifs vacants par suite de son option pour Paris, le duc de Nemours ou le duc de Chartres. Il s'était acquitté déjà de cette commission quelques jours avant. M. Thiers ayant ajourné sa réponse, il venait la lui redemander.

Il le fit à voix basse, le salon étant plein de monde. On vit tout à coup M. Thiers pâlir, et on l'entendit s'écrier :

« Je n'ai pas d'avis à donner. Je ne suis pas le commis des prétendants, qu'on le sache bien (1). »

Il devenait donc de plus en plus certain qu'il ne se prêterait pas à l'abrogation des lois d'exil, ni par conséquent à la validation des pouvoirs électoraux des princes.

(1) Notes communiquées par MM. Estancelin et Ed. de la Germonière, fils de l'ancien député de la Manche. Il est à remarquer que déjà le duc d'Aumale avait remis au duc Decazes, qui la communiqua aux membres de la Droite, une lettre du comte de Paris par laquelle celui-ci déclarait que, « sans ambition personnelle, il travaillerait loyalement à la solution la plus utile au pays ». Elle n'avait pas la portée des engagements qui furent pris ensuite. — Voir *Pièces historiques*, VI.

En les abordant à Biarritz, M. Estancelin leur fit part de cet incident. Puis, comme l'avait fait le général Ducrot, il démontra la nécessité, dans l'intérêt même des d'Orléans, d'un accord avec le comte de Chambord. Il importait de convaincre ce prince et ses partisans que, parmi les membres de la branche cadette, le représentant de la branche aînée ne rencontrerait pas de compétiteurs.

« Nous donnons notre parole, disait le duc d'Aumale, cela doit suffire. » Mais, comme tel n'était point l'avis de son interlocuteur, il écrivit, séance tenante, quelques lignes par lesquelles il déclarait que ni lui ni aucun prince d'Orléans ne feraient obstacle au rétablissement de la monarchie légitime. « Tenez, dit-il ensuite, vous remettrez cet engagement à Mgr Dupanloup. »

L'évêque d'Orléans le reçut vingt-quatre heures plus tard, en présence de MM. de Larcy et de Rességuier.

Tels furent les résultats des entretiens de Biarritz. Ce n'était pas encore un contrat définitif; mais les conditions d'une entente étaient déterminées et précisées de manière à satisfaire les légitimistes, à l'exception de quelques irréconciliables qu'on savait enclins à ne pardonner jamais aux fils de Louis-Philippe les événements de 1830.

Il ne suffisait pas cependant d'avoir préparé cet accord avec la droite. Pour qu'il pût porter tous ses fruits, il fallait que M. Thiers consentît à laisser mettre en délibération dans l'Assemblée nationale la validation des pouvoirs électoraux du duc d'Aumale et du prince de Joinville, et, du même coup, la question des lois d'exil. Des négociations s'étaient ouvertes déjà entre le chef du pouvoir exécutif et les représentants des princes, afin de faire établir à quelles conditions il serait loisible à ces derniers de paraître à l'Assemblée. Un publiciste bor-

delais qui, de tout temps, s'était fait leur défenseur, M. Crugy, rédigea même un projet d'arrangement sur lequel on délibéra, et qui fut, en fin de compte, adopté à titre de transaction. Il portait que l'élection serait validée, que le gouvernement saisirait l'Assemblée d'une proposition d'abroger les lois d'exil; que, en revanche, les princes, en attendant le vote, s'abstiendraient de siéger et, ce vote une fois acquis, donneraient leur démission. On voit de quel prix M. Thiers leur faisait payer l'abrogation de ces lois.

Ils souscrivirent à ces conditions léonines, tenant moins encore à rester députés qu'à être réintégrés dans tous leurs droits de citoyens français. Ils eurent soin toutefois de stipuler que c'est envers l'Assemblée elle-même et non envers M. Thiers qu'ils prenaient cet engagement (1). Du reste, même après que ces bases eurent été posées de part et d'autre, la question que soulevait la présence des princes ne fit pas un pas. M. Thiers ne semblait pas pressé de la voir se résoudre.

Presque subitement, les multiples difficultés qu'il s'efforçait de vaincre s'aggravèrent. Le 10 mars, l'Assemblée nationale, décidée à se rapprocher de Paris sans y rentrer, votait sa translation à Versailles; le 18 du même mois, à la veille du jour fixé pour la reprise de ses travaux, se déclarait dans la capitale la plus effroyable insurrection qu'ait enregistrée son histoire. A cette date, les princes, qui voulaient rester à portée de l'Assemblée dont ils étaient membres, avaient déjà pris le parti d'aller s'établir à Dreux.

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville. — C'est de cette réserve formelle que plus tard s'obstinaient à ne pas tenir compte ceux qui accusaient les princes de manquer, en venant siéger, à la parole donnée à M. Thiers.

Outre qu'en cette ville ils se trouvaient dans le voisinage immédiat de Versailles, elle leur offrait tout un trésor de souvenirs mélancoliques chers à leur cœur, et parmi lesquels il ne leur déplaisait pas de vivre alors que le deuil de la patrie ne pouvait entretenir en eux que de douloureuses pensées. A Dreux était la sépulture des d'Orléans. Le roi Louis-Philippe avait réuni là les cercueils des ancêtres. Dans cette nécropole, des places restées vides attendaient le sien, ceux de la reine, de la duchesse d'Orléans, de la duchesse d'Aumale, du prince de Condé. En ces jours calamiteux, c'était une douceur pour le duc d'Aumale de résider en ces lieux où tout lui parlait du passé.

Il y arriva le 18 mars, dans l'après-midi, et s'installa dans le petit château appelé l'Évêché, qui se trouve à proximité de la chapelle. Le même jour, à une heure avancée de la soirée, le prince de Joinville vint le rejoindre. C'était au lendemain de l'occupation allemande. L'armée étrangère quittait à peine Dreux, et dans la ville on se hâtait d'effacer les traces de son séjour (1). Les princes apprirent en arrivant que, trois semaines avant, le prince Fritz, héritier de la couronne de Prusse, le grand-duc de Bade et le duc régnant de Saxe-Cobourg, étaient venus de Versailles visiter la sépulture des d'Orléans. Devant la gare, une troupe de cavalerie les attendait, le sabre au clair. Les habitants étaient restés chez eux. Seul, le régisseur du domaine de Dreux avait dû,

(1) L'Évêché ne fut pas occupé. L'état-major allemand redoutait de n'y pas être en sûreté. Il exigea seulement que le château restât inhabité. Ayant vu plusieurs soirs de suite de la lumière à une croisée, les Prussiens crurent que c'était un signal. Ils voulurent alors prendre possession de l'Évêché. Mais, lorsqu'on leur eût dit qu'on y soignait un mobile atteint de la petite vérole noire, ils cessèrent de réclamer et renoncèrent à prendre possession de l'habitation.

par ordre, se mettre à la disposition des visiteurs et les guider dans leur visite. Les princes furent péniblement impressionnés par ces douloureux souvenirs. Dès le lendemain, ils entendirent la messe dans la chapelle et allèrent s'agenouiller sur les tombeaux, les uns déjà occupés, les autres qui devaient bientôt recevoir les restes des membres de leur famille, morts dans l'exil.

C'est à Dreux que fut faite au duc d'Aumale, par M. Estancelin, le plus fougueux et le plus militant des défenseurs de la cause monarchique, une proposition qu'il n'accepta pas.

« On va faire le siège de Paris, disait M. Estancelin; allez à l'Assemblée demain, demandez la parole pour la validation de votre élection, et proposez-vous pour commander l'armée qui doit marcher contre la Commune. Celui qui vaincra l'insurrection et prendra Paris sera chef du gouvernement et maître de la France. »

Le duc d'Aumale repoussa ces ouvertures.

« Puisque je n'ai pas eu le bonheur de commander une armée française contre les Prussiens, répondit-il, je ne veux pas recommencer ma carrière en commandant une armée contre les Parisiens. » Et comme M. Estancelin insistait, le duc d'Aumale piqué au vif se redressa et, d'une voix où passait la colère : « Je ne suis pas de ces princes, s'écria-t-il, qui tirent l'épée sur les boulevards de Paris pour la tremper dans le sang français, et vont ensuite la jeter aux pieds du roi de Prusse. S'il vous faut des princes de cette espèce-là, allez les chercher ailleurs que chez moi (1). »

La proposition de M. Estancelin avait trahi un bouillant courage, prêt à tout entreprendre pour la victoire de

(1) *Les dernières heures d'une monarchie.*

la cause qu'il sert. Mais dans la réponse du duc d'Aumale se révélait aussi, et à un non moindre degré, une âme de patriote. En acceptant le rôle que lui conseillait un dévouement exalté, il eût manqué aux principes qu'il avait appris. Comme il le disait, on n'eût pas compris qu'éloigné de l'armée, il y rentrât, dans un intérêt personnel, par la porte de la guerre civile. C'était le méconnaître que de le supposer capable d'adopter, même pour réaliser des ambitions qui, d'ailleurs, n'existaient pas en lui, un parti que condamneraient sa conscience et sa raison.

Fixés à Dreux, les princes s'appliquèrent à y vivre ignorés. En dehors d'un petit nombre de personnes appartenant au gouvernement, le lieu de leur retraite ne fut connu que de quelques membres de l'Assemblée qu'ils y appelèrent dès leur arrivée pour continuer avec eux la négociation entamée à Biarritz avec le général Ducrot.

Dans une de ces entrevues, ils prirent de formels engagements. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville, parlant en leur nom comme au nom du comte de Paris, déclarèrent de nouveau qu'il n'existait aucun prétendant dans la famille d'Orléans, et que si la France souhaitait jamais de revenir à la monarchie, aucune compétition royale ne s'élèverait parmi les membres de leur maison. Ils s'engagèrent de même à faire parvenir par le comte de Paris, en son nom et au nom des siens, cette assurance au comte de Chambord, se réservant le droit de fixer l'époque où cette démarche devrait être faite. Le duc d'Aumale insista sur ce point que toutes les prétentions personnelles étaient écartées et que lui, comme ses frères et neveux, s'inclinaient loyalement devant son cousin, chef de la maison de Bourbon. Il y eut ultérieurement aussi une déclaration verbale affirmant que le comte de

Chambord acceptait le drapeau tricolore (1); ceux qui la firent étaient de bonne foi. Ils ne soupçonnaient pas qu'à quelques semaines de là, un manifeste de ce prince leur infligerait un démenti.

Les jours qui suivirent l'installation du duc d'Aumale et du prince de Joinville à Dreux furent des jours d'angoisse et de tristesse. Les luttes sanglantes qui se livraient autour de Paris reléguèrent au second plan toutes les autres questions. M. Thiers paraissait avoir oublié les arrangements concertés à Bordeaux. Son langage, quand il parlait des princes aux personnes de son

(1) Ce fait fut ultérieurement démenti, et il n'était pas exact en tant qu'on attribuait le propos aux membres de la droite, MM. de Maillé, de Cumont et de Meaux, qui la représentaient aux conférences de Dreux. L'un d'eux m'en a donné tout récemment l'assurance. J'ai cependant sous les yeux une note écrite de la main de M. de Carrayon-Latour, un des principaux chefs du parti légitimiste, où je lis : « A Dreux, les représentants de la droite eurent le tort immense d'affirmer que le comte de Chambord acceptait le drapeau tricolore. » Cette déclaration figure sur un exemplaire d'un livre : *La vérité sur l'essai de restauration monarchique*, publié sans signature, en 1874, et dont je suis l'auteur, exemplaire qu'à ma demande M. de Carrayon-Latour, qui contestait l'exactitude de certains de mes dires, voulut bien annoter. Mais il se trompait, ainsi que cela résulte de la déclaration suivante de M. le vicomte de Meaux : « Lorsque nous avons abordé les princes à Dreux, nous n'avons ni affirmé, ni laissé supposer, croyez-le bien, que M. le comte de Chambord acceptait le drapeau tricolore; non pas que, pour notre part, nous ne fussions convaincus qu'il fallait l'accepter. Mais nous n'avons pas qualité pour parler au nom de M. le comte de Chambord, et nous ne l'avons pas fait; c'est uniquement en notre nom et au nom de quelques-uns de nos amis de la droite que nous sommes entrés en pourparlers avec les princes d'Orléans. Plus tard, ceux qui approchaient les hommes choisis par lui pour le représenter ont pu prêter au prince cette intention; ils ont pu s'y croire autorisés par certaines paroles de ses instructions. » La question est donc tranchée en ce qui touche les membres de la droite qui allèrent à Dreux. Il n'en est pas moins vrai que les princes d'Orléans durent croire que le comte de Chambord acceptait le drapeau tricolore. L'histoire est bien difficile à écrire, même quand les acteurs sont vivants.

intimité, devenait de plus en plus malveillant, aboutissait toujours au conseil de s'expatrier, et ceux-ci, à qui ses propos étaient répétés, pouvaient craindre, les lois d'exil n'étant pas abrogées, que cette malveillance si clairement démontrée n'allât jusqu'à tenter de faire revivre ces lois.

Le duc d'Aumale recourut alors au conseiller si sûr, à l'ami si fidèle qu'était pour les princes d'Orléans le comte d'Haussonville. Il l'appela à Dreux, un jour où il s'y trouvait seul (1), et lui parla à cœur ouvert :

« Nous avons besoin, en ce moment, des conseils et de l'assistance de tous nos amis, et nous savons que nous pouvons compter sur vous », dit-il. Et après avoir rappelé les divers pourparlers qui avaient eu lieu avec les représentants du comte de Chambord, d'un côté, et avec M. Thiers, de l'autre, il ajouta : « Vous avez été, et vous êtes en bonnes relations avec la plupart des hommes qui sont aujourd'hui en scène... Vous ne faites pas partie de l'Assemblée nationale. Vous êtes, par conséquent, étranger aux coteries qui s'agitent en ce moment. Voilà pourquoi, si vous n'y répugnez pas, nous voudrions, mes frères, mes neveux et moi, vous charger à l'occasion de porter parole en notre nom, soit au chef du pouvoir exécutif, soit à des personnes qui ne peuvent venir nous voir ici, et avec qui nous ne pouvons entrer actuellement en correspondance. »

Le comte d'Haussonville se déclara prêt à accomplir

(1) Est-ce à ce moment que survint l'émouvant incident dont j'ai recueilli le récit ? Le prince de Joinville se trouvait en wagon, allant je ne sais où, quand il s'aperçut que le train dans lequel il avait pris place par erreur se dirigeait vers Paris, et qu'en conséquence il allait se trouver à la merci de la Commune. Il n'hésita pas à sauter du train en marche, après avoir jeté sa valise. Il roula sur le talus sans se faire aucun mal, et, rebroussant chemin, il gagna pédestrement, en longeant la voie, la station qu'il avait quittée quelques instants avant.

toutes les démarches dont on voudrait le charger, à la condition « que les instructions fussent assez précises pour qu'il ne fût pas exposé à faire fausse route ».

L'intention du duc d'Aumale à ce moment, comme celle de son frère, était de rester à Dreux. Mais, dans la soirée du 25 mars M. de l'Épée, préfet de la Loire, fut assassiné à Saint-Étienne. Un télégramme de Versailles l'apprit aux princes dans la matinée du lendemain, au moment où ils se rendaient à la chapelle pour y entendre la messe. Cet événement leur suggéra diverses réflexions touchant leur sûreté.

A Dreux, dans le voisinage de Paris, où l'insurrection commençait et s'aggravait, ils couraient des risques. Bien que la population qui les voyait se promener chaque jour dans les jardins, ouverts alors comme aujourd'hui aux promeneurs, ne leur manifestât que déférence, ils pouvaient craindre que des gens animés de mauvaises intentions ne parvinssent à se glisser au milieu d'elle pour arriver à eux. Ils se déterminèrent, par ces considérations, à s'assurer des asiles où il leur fût possible de vivre ignorés, moins en évidence.

Il y a, non loin de Dreux, deux châteaux où ils étaient certains d'être accueillis avec empressement. L'un, Marcouville, appartenait à Mme Vingtain, mère de leur collègue à l'Assemblée nationale; l'autre, le Breuil, au comte de Reiset, diplomate, ancien secrétaire à l'ambassade de France à Rome et ami personnel du duc d'Aumale, avec qui il s'était lié à la faveur des nombreux voyages du prince en Italie (1). D'Arromanches où il

(1) Leurs relations dataient de 1831. Depuis cette époque, le dévouement du comte de Reiset ne s'est jamais démenti. Il en a donné d'innombrables preuves. C'est grâce à lui que, sous l'Empire, le duc d'Aumale qui se trouvait en Italie, rappelé à Twickenham par la maladie d'un de ses enfants et pressé d'y rentrer, put rega-

résidait alors, le comte de Reiset, en apprenant l'arrivée du duc d'Aumale à Dreux, lui avait envoyé un ami commun pour mettre son château à sa disposition. D'autre part, M. Vingtain, auprès duquel M. Édouard Bocher s'était fait l'organe du désir du prince, avait donné des ordres à Marcouville, afin que « deux de ses amis », MM. de Vineuil, y furent reçus et traités en son absence avec des égards particuliers.

Les princes n'avaient donc que l'embarras du choix, et, le 27 mars, ils allaient séparément s'installer à Marcouville, d'où ils pouvaient aisément revenir chaque jour à Dreux (1). Durant leur séjour, ils ne firent à Dreux que de rares apparitions, animés tout à la fois du désir de n'y pas être et de la volonté de laisser ignorer qu'ils n'y

gner l'Angleterre en traversant, quoique exilé, toute la France. M. de Reiset lui avait procuré un passeport qui lui permit d'aller, sous un faux nom et suivi de Gouvernor, son valet de chambre, s'embarquer à Calais.

(1) Le même jour, le duc d'Aumale écrivait au comte de Reiset pour le remercier de ses offres : « Il est très possible que l'un de nous, ou tous deux, profitent de votre gracieuse invitation, et que si vous venez au Breuil dans le courant de la semaine, vous y trouviez installé votre bien affectionné. — H. D'ORLÉANS. » — Le 31 mars, il écrivait de Marcouville : « J'espère pouvoir prochainement profiter de l'aimable invitation que vous m'avez transmise par l'intermédiaire d'un de nos amis communs et vous arriver un de ces jours, par exemple un dimanche ou lundi... Ayez la bonté de prévenir votre garde que M. de Vineuil se présentera probablement chez vous un de ces jours. »

Le duc d'Aumale n'oublia jamais le dévouement du comte de Reiset, et, jusqu'à la fin de sa vie, il le traita en ami. En 1872, étant à Dreux, il arriva un matin de bonne heure au Breuil avec son frère. Dans la cuisine où ils entrèrent, ayant trouvé les portes du château encore fermées, ils surprirent une petite fille de huit ou neuf ans tout en larmes. C'était Mlle Walburge de Reiset, aujourd'hui Mme de Beaupré, qui venait de se blesser en maniant un couteau. Elle pleurait à la pensée d'être grondée. Le duc d'Aumale la rassura, voulut la panser lui-même et se fit ensuite conduire par elle dans la chambre du comte de Reiset. On a gardé au Breuil un souvenir ému de ce petit incident.

étaient pas. Le prince de Joinville passait son temps à dessiner ou à jouer de l'orgue. Quant au duc d'Aumale, il étudiait les procédés de culture, s'intéressait aux travaux de la ferme et envoyait à M. Vingtain le résultat de ses observations (1). Ils demeurèrent là huit jours, et, le 3 avril, ils allaient s'installer à Breuil.

Ce château est construit sur l'emplacement d'une ancienne abbaye de Trappistes. Des bâtiments conventuels, reste encore le prieuré et une église admirable que le propriétaire a fait restaurer avec le goût le plus rare, complété par l'érudition la plus sûre. Dans sa demeure, il a accumulé des merveilles d'art, des documents historiques d'un prix inestimable. Les princes trouvèrent donc autour d'eux, au château de Breuil, d'inépuisables sources de distraction. Le duc d'Aumale couchait dans le lit de Louvois,

(1) Témoin ce billet écrit de la main du duc d'Aumale : « Remerciements à l'hôte. Il y a trois cent soixante moutons à graisser. La fermière demande s'il faut les tondre ou les vendre; il faut l'un ou l'autre. Si on vend maintenant, il reste de quoi en nourrir quatre cents. Si l'on attend, on pourra en nourrir trois cents après eux-ei. »

A citer encore cette lettre de M. Vingtain à sa mère :

« Versailles, 2 avril 1871. — ...J'ai dû envoyer à Marcouville l'ordre d'y recevoir un de mes collègues, dont Caillet nous a bien des fois entretenu; une circonstance qui pouvait offrir quelque danger a forcé ce collègue à me demander l'hospitalité. et je suis assuré que tu aurais agi comme j'ai agi moi-même. J'ai reçu une lettre de remerciement à ton adresse plus qu'à la mienne; du reste, cet état de choses va cesser d'ici à quelques jours... »

Voici la lettre de remerciement dont il était question :

« 30 mars 1871. — MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE, M. de Vineuil a profité de vos offres si cordiales et si généreuses. Il me charge de vous remercier de l'hospitalité si large qu'il reçoit chez vous. Soyez, je vous prie, l'interprète de sa gratitude auprès de Mmes Chasles et Vingtain. Il espère pouvoir revenir à Marcouville quand ces dames y seront, tenant à leur offrir lui-même ses excuses et ses remerciements. Quant à moi, je n'ai pas besoin de vous rappeler les anciens sentiments avec lesquels je demeure Votre bien affectionné. — H. D'ORLÉANS. »

premier auteur de ces fortifications de Franche-Comté que lui-même devait être chargé de réédifier plus tard.

A la faveur de leur incognito, les princes faisaient chaque jour des promenades sur les terres du Breuil et jusque dans la forêt de Dreux, de l'autre côté de l'Eure, où parfois ils pêchaient à la ligne. C'est le prince de Joinville, en sa qualité de marin, qui maniait les avirons pour la traversée de la rivière. MM. de Vineuil pouvaient voir cette forêt qui leur appartenait mise au pillage par des braconniers et des gens sans aveu qui profitaient du désordre de ces sombres jours pour abattre et s'approprier des arbres.

Un matin, s'étant rendus à une tour commémorative élevée sur la lisière de la forêt par le comte de Reiset, ils mirent en fuite une bande de malandrins qui y avait passé la nuit après avoir brisé la serrure d'un coup de fusil et allumé du feu, au risque d'incendie. Ces malfaiteurs avaient pris les princes pour des gens de la police. Dans le pays, les paysans racontaient que MM. de Vineuil étaient des personnages de la Cour de Napoléon III, venus au Breuil afin de se dérober à des poursuites.

Sur ces entrefaites, se produisit un incident assez mystérieux, qui apporta aux princes la preuve que leurs craintes, quant aux intentions persistantes de M. Thiers, n'étaient pas exagérées. Le 31 mars, M. d'Autremont, régisseur des propriétés de Dreux et du petit château où le duc d'Aumale et son frère s'étaient installés, reçut de Londres un télégramme signé de M. Asseline, secrétaire du comte de Paris, et ainsi conçu :

« Londres, 11 h. 20, 30 mars, d'Autremont-Dreux.

« Trois individus suspects, dont un nommé Georges, taille moyenne, roux, barbu, ancien maître d'école, condamné à vingt-cinq ans de bague, revenu depuis sept ans

de Cayenne, vendeur journaux à Londres; autre, très grand, partis aujourd'hui par Dieppe pour Dreux, avec mauvaises intentions. Prévenez amis de se tenir sur leurs gardes. »

Ce télégramme fut porté aussitôt au procureur de la République (1). Ce magistrat le communiqua au procureur général, en lui demandant ses instructions. Le 2 avril, avant qu'il eût une réponse, les princes reçurent de Londres, et lui firent parvenir, une lettre qui n'était que le développement du précédent avis. Puis, le surlendemain, lui arriva un télégramme du ministre de la justice envoyé à tous les procureurs généraux, donnant le signalement des « trois assassins partis de Londres le 30 mars, probablement par voie de Dieppe, dans le but d'attenter à la vie des membres d'une ancienne famille princière », et invitant les chefs des parquets à se concerter avec les préfets en vue de l'arrestation de ces suspects.

Enfin, le 7 avril, le procureur de Dreux écrivait à M. d'Autremont : « Une dépêche de M. le procureur général, datée du 5 avril et arrivée ce matin, me fait connaître que ce haut magistrat m'approuve d'employer les moyens en mon pouvoir pour protéger les princes d'Orléans contre les misérables assassins qui me sont signalés. Mais M. le procureur général commence par remarquer qu'il est regrettable que ces princes, au mépris des lois, persistent à séjourner en France, et il ajoute : « Je vous engage à faire représenter aux princes que leur

(1) M. Paul Bonnet, devenu plus tard substitut du tribunal de la Seine, démissionnaire en 1880, et aujourd'hui avocat à Paris. Je lui dois des renseignements qui m'ont permis d'éclairer le récit que fait le comte d'Haussonville, dans son *Journal*, du même incident. Le procureur général dont il est ici question était M. Leblond, député à l'Assemblée nationale.

« présence à Dreux est extrêmement fâcheuse, et à tâcher  
 « d'obtenir qu'en attendant la décision de l'Assemblée qui  
 « leur permettra de revenir en France, ils retournent à  
 « l'étranger. » Je vous prie de vouloir bien mettre ces  
 paroles sous les yeux de ceux qu'elles concernent, et  
 m'en accuser réception. »

Quand cette lettre lui fut remise, le duc d'Aumale devina d'où venait le coup. La singulière exhortation du procureur général avait été dictée, pensait-il, par le chef du pouvoir exécutif. Un fonctionnaire, quel qu'il fût, n'eût osé prendre sur lui de trancher « à huis clos » une question qui ne pouvait l'être que par l'Assemblée nationale. Le prince fut indigné de ce « rapprochement monstrueux » entre les menaces d'assassinat, à l'aide desquelles on essayait de l'effrayer, et cette invitation à quitter la France qui déjà, à plusieurs reprises, lui était parvenue. Son frère s'en offensa comme lui. Ils ne pouvaient se dissimuler qu'entre M. Thiers et eux la situation se tendait, et ce qui ne leur causait pas une moindre inquiétude, c'est que de certaines paroles, de certains faits qui leur étaient rapportés, résultait la preuve que, par des voies souterraines, le chef du pouvoir exécutif travaillait à exciter contre eux les défiances et les soupçons de la droite.

Les circonstances dans lesquelles leur avait été communiquée la mise en demeure du procureur général ne leur permettait pas de mettre en doute la volonté de M. Thiers de leur faire quitter la France. Ils se décidèrent à ne pas attendre les mesures coercitives dont ils étaient menacés et à aller s'embarquer à Cherbourg pour regagner l'Angleterre (1). M. Édouard Bocher fit part de

(1) En quittant le Breuil, le duc d'Aumale adressa au comte de Reiset la lettre suivante :

« MON CHER COMTE, je ne veux pas quitter le Breuil sans vous

leur résolution à l'un de ses amis, député à l'Assemblée nationale, dont le vieux dévouement à leur cause était à la hauteur de tous les périls, le duc d'Audiffret-Pasquier. Son château de Sassy étant sur la route de Cherbourg, les princes demandaient à s'y arrêter une nuit. Le duc d'Audiffret-Pasquier les y rejoignit. Il les adjura de ne pas aller plus loin et les convainquit de la nécessité de rester en France (1). Puis il revint à Versailles, et, se présentant chez M. Thiers, il lui déclara qu'il n'avait pas à les rechercher, qu'ils étaient à Sassy et qu'ils y resteraient. Pour les faire partir, il eût fallu employer la violence. M. Thiers n'osa aller jusque-là.

Le séjour des princes à Sassy se prolongea durant plusieurs semaines (2). C'est de là que, le 30 avril, le duc d'Aumale écrivait au comte d'Haussonville :

« Nous en sommes à peu près au même point que lors

remercier au nom de mon frère et au mien de l'hospitalité que nous y avons reçue. Rien ne nous y a manqué que le plaisir de vous y voir; mais j'espère que c'est seulement partie remise et que bientôt il me sera donné de vous témoigner de vive voix notre gratitude; en attendant, soyez notre interprète auprès de Mme la comtesse. Malgré un incognito qui heureusement, je crois, n'a pas été pénétré, tous vos gens ont été remplis d'attention pour nous. J'ai demandé à l'excellent Ternaux s'il avait à me charger de quelque message pour mon ancien camarade d'enfance, mais il m'a seulement assuré que tout était en ordre. Je vous félicite de votre belle église et je vous prie de compter toujours et plus que jamais sur les vieux sentiments de votre bien affectionné. Hélas que de calamités! »

(1) Documents inédits : Récit du duc d'Audiffret-Pasquier.

(2) Peu après leur départ de Sassy ils allèrent à Randan, chez le duc de Montpensier, où toute la famille d'Orléans, durant plusieurs jours, se trouva réunie. C'est là que le comte de Paris reçut la visite du duc de Doudeauville, qui vint lui démontrer la nécessité de se rapprocher du comte Chambord. Cette visite donna lieu à un incident assez piquant que le duc d'Aumale, plus tard, quand il revenait sur cette année 1871, se plaisait à rappeler.

Le duc de Doudeauville, tandis qu'on allait avertir le comte de Paris, avait été introduit dans un salon du rez-de-chaussée. Pendant

de votre visite à Dreux, nous et le pays, hélas ! Peut-être même sommes-nous moins avancés, car on reparle des Bonaparte. Je ne puis pourtant croire à la résurrection spontanée de cet odieux régime. Mais quel rôle peuvent jouer la Prusse, l'Europe même ? Soyez sûr que là est le danger. Je voudrais que tout le monde le crût comme je le crois et que l'on ne cherchât pas l'ennemi *là où il n'est pas*. Je voudrais que nos intentions ne fussent pas dénaturées. Vous les connaissez, nos intentions. Rectifiez, quand l'occasion s'en présentera, les jugements incorrects et mal fondés. Vous savez ce qui avait été convenu à Bordeaux en ce qui nous concerne. Pourquoi ne pas en revenir là ? Pour nous, nous sommes toujours

qu'il attendait, entre la comtesse de Paris qui, sans l'avoir distingué, s'écrie :

« Tiens, voilà Mussy ! Bonjour, docteur. »

Le due de Doudeauville se retourne et répond :

« Madame, je ne suis pas le docteur Guéneau de Mussy ; je suis le due de Doudeauville. J'attends Mgr le comte de Paris.

— Je vais le prévenir », dit la princesse.

Comme elle venait de s'éloigner, arrive le prince de Joinville. Il avait donné rendez-vous à un de ses anciens camarades de la marine. Lui aussi se trompe et salue :

« Bonjour, amiral. »

Nouvelle déclaration du due, sur laquelle le prince de Joinville s'exécuse et se retire. Apparaît alors le duc d'Aumale. Le visiteur le reconnaît, va vers lui, se nomme et lui dit :

« Monseigneur, je ne vous aime pas. Vous êtes aux d'Orléans ce que le prince Napoléon est aux Bonaparte. »

Le duc d'Aumale ne juge pas qu'il y ait rien à répondre, et s'en va en saluant.

Quelques minutes après, on venait chercher le due de Doudeauville. Pour arriver au cabinet du comte de Paris, il fallait passer par un escalier très étroit. Obèse et lourd, le due en gravissait péniblement les degrés, touchant les murs des deux côtés. Soudain, il se reneontra avec quelqu'un qui descendait. C'était le due de Montpensier, très gros aussi. Impossible de passer deux de front ; il fallait nécessairement que l'un ou l'autre cédât le pas, et le due de Doudeauville se vit contraint de redescendre. Mais il crut toujours que c'était le due d'Aumale qui « lui avait joué ce tour », ce en quoi, d'ailleurs, il se trompait, l'incident n'ayant été que le fait du hasard.

prêts à accepter ce terrain. Rappelez-le si l'occasion s'en présente. Dites-nous ce que vous savez, ce que vous conseillez. Que ne pouvons-nous causer un peu (1) ? »

Le 15 mai, le duc d'Aumale devenait plus pressant :

« Il est aujourd'hui plus que surabondamment prouvé : 1° qu'au risque d'être mal jugés par quelques-uns et de causer certaines déceptions, nous avons évité de causer aucun embarras au pouvoir exécutif; 2° que nos noms, notre présence n'ont été pour rien dans les insurrections, agitations, difficultés qui ont pu se présenter. Les raisons, les prétextes qui avaient pu être mis en avant pour différer la vérification de nos élections n'existent plus. Cependant le temps s'écoule. D'un moment à l'autre notre situation peut devenir insupportable et inexplicable. Chaque incident nouveau la complique malgré nous. Il échappe des allusions que nous ne prenons pas pour nous, mais qui, répétées, pourraient nous atteindre et que nous ne saurions accepter en silence. Avant de prendre aucun parti, nous tenons à être en règle vis-à-vis de M. Thiers. Nous avons besoin d'être fixés sur ses intentions, et nous attendons de votre amitié de nous rendre ce service essentiel. Voici quels étaient les termes de l'arrangement que Crugy avait rédigé et qui semblait accepté : 1° validation des élections; 2° proposition d'abroger des lois de bannissement; 3° demande de congé s'il y a lieu; 4° démission, après le vote de l'abrogation. Cet arrangement est-il toujours accepté par M. Thiers? De quelle façon pratique, dans quel délai peut-il être exécuté? Voilà ce que nous vous avons prié, ce que nous vous prions encore d'éclaircir (2). Déjà

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville.

(2) Ils s'étaient revus dans les premiers jours de mai, le comte d'Haussonville étant venu à Sassy.

nous avons espéré que le résultat de vos démarches pourrait nous être connu la semaine dernière. Nous sommes prêts à nous rendre où vous voudrez, n'importe quel jour de la semaine qui commence, pour recevoir de votre bouche une réponse qui ne peut avoir de valeur qu'autant qu'elle sera précise. Si nous ne recevons pas cette réponse dans le courant de la semaine, nous comprendrons que nous ne devons plus l'espérer (1). »

Depuis l'installation du gouvernement à Versailles, le comte d'Haussonville avait intentionnellement évité l'occasion de voir M. Thiers. Mais, devant une requête si formelle, il se décida à aller le trouver. Le moment était plus propice pour un entretien sur les princes d'Orléans qu'il ne l'eût été quelques jours plus tôt. L'insurrection de la Commune de Paris touchait à sa fin. Sa défaite, à très bref délai, était certaine. M. Thiers devait, semblait-il, être mieux disposé à entendre des paroles de conciliation touchant les deux députés qui réclamaient leur siège. Mais leur envoyé jugea prudent d'avertir au préalable, de ses intentions, ceux des membres de la droite qui avaient été mêlés à la négociation de Dreux. Il fallait éviter qu'ils prissent ombrage de la démarche qu'il allait faire, au nom des princes, auprès de M. Thiers. Il en prévint MM. de Maillé, de Meaux et de Cumont, et leur communiqua la lettre du duc d'Aumale.

Le lendemain 17 mai, à huit heures du matin, il était dans le cabinet de M. Thiers. Abordant résolument l'objet de sa mission, il lui dit (2) :

« Il est inutile que je vous parle si vous ne m'accordez pas deux choses, c'est que j'ai beaucoup d'affection pour

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville.

(2) Le comte d'Haussonville écrivit le même soir le récit de cette conversation. J'en détache les parties essentielles.

vous et que je ne suis point tout à fait un sot; sourd, oui; aveugle, point. Même avec mon oreille dure, je distingue, accordez-le-moi, ce qui sonne faux dans les paroles, et j'ai des yeux pour démêler ce qui serait louche dans les conduites... Il ne m'en coûte pas d'avoir l'air de ne me douter de rien; c'est plus commode. Quoique bon enfant, je tiens à me préserver d'être dupe, et l'intérêt d'accorder entre elles des personnes qui ont, selon moi, intérêt à être bien ensemble ne me portera jamais à dire un seul mot au delà de l'exacte vérité. Si vous êtes persuadé de cela, causons à cœur ouvert.

— Je vous tiens pour un sûr et excellent ami, répondit M. Thiers. Je vous regarde comme un des hommes les plus intelligents et les mieux informés de notre temps... Causons.

— Du passé, rien à nous dire, reprit le comte d'Haussonville. En gros, j'ai presque toujours été de votre avis. Dites-moi ce que vous pensez de l'état présent des choses et comment vous comprenez l'avenir, tant pour le pays lui-même que pour ce qui vous concerne personnellement. »

M. Thiers aimait à donner de longs développements à sa pensée. Sa réponse se ressentit de ce goût pour l'abondance des paroles. Militairement, il était satisfait. Encore quelques jours, et l'armée de l'ordre serait dans Paris. Politiquement, tout était bien compliqué.

« Nos bonnes chances, c'est la république modérée ou la monarchie constitutionnelle. Entre ces deux formes de la liberté, vous savez de quel côté ont toujours été mes préférences personnelles. Ce que j'ai été, je le suis encore. Mais l'état de l'opinion dans le pays, voilà ce qui doit influencer sur les résolutions d'un homme de bon sens. A l'heure qu'il est, les républicains ne sont pas les

plus nombreux, non; ils sont les plus décidés et les plus énergiques. Ils dominent de plus en plus dans les villes. Il faut donc aller avec la république, au moins passagèrement. Durera-t-elle? Je ne sais, j'en doute même. Ce n'est pas une raison pour n'en pas essayer avec loyauté. »

Il fallait d'autant mieux en essayer, pensait-il, que la royauté n'était réalisable que par la fusion sincère des deux branches, et qu'avec une droite hautaine, ombrageuse, revêche, qui se rendrait bientôt antipathique au pays, et le comte de Chambord, « qui semblait n'être qu'un enfant et un sot doucement mais intrépidement obstiné », cette fusion serait bien difficile. Quelle situation serait celle des d'Orléans, toujours soupçonnés, toujours accusés, et d'autant plus mal vus qu'ils étaient plus raisonnables, plus sensés, plus estimés du public?

Pour répondre à cette question, M. Thiers se lança soudain dans une appréciation détaillée de leur caractère. Pour ce qui touchait le duc d'Aumale, il le jugeait plus politique que les autres, mais..., mais..., mais... « Le chapitre des mais était fort étendu; il s'allongeait indéfiniment par la comparaison évidente, quoique involontaire, que M. Thiers faisait inconsciemment de sa personne et de sa situation avec la personne et la situation du duc d'Aumale. Tous les défauts, tous les inconvénients d'un côté; de l'autre, c'est-à-dire du sien, toutes les qualités et tous les avantages. » Puis des mots comme ceux-ci : « Et à ma place, que ferait-il de plus ou de mieux, ou seulement d'une autre façon que moi?... Ah! l'expérience militaire, la connaissance des détails techniques, peut-être... Et encore! » Vinrent ensuite des tirades sur l'ambition du prince, se résumant en quatre mots : « Il veut ma place. »

Après cet intermède, M. Thiers en revint à la situation

générale. Il insista sur les difficultés qui s'opposaient à la fusion, et par conséquent à la monarchie. Elles ne laissaient d'autre issue que l'essai loyal de la république. Restait, il est vrai, la solution bonapartiste; mais elle n'avait pas de chances. Ce qui pourrait la rendre redoutable, ce seraient « les folies de la droite et les prétentions gothiques qu'elle laissait apercevoir ».

« Mon cher ami, ajouta M. Thiers, le gros des Français est honnête, conservateur, mais profondément lâche; ils se laissent toujours faire la loi par les aventuriers et les braillards. Exemple, la Commune... Ce que j'ai pu faire pour devenir un peu maître de la situation, je ne l'ai fait que grâce à l'organisation préexistante de l'armée, à son restant de traditions militaires. Voilà pourquoi, afin de mettre un peu de cohésion partout, la forme républicaine me semble la meilleure, quant à présent. Pour moi, je ne veux prendre la place de personne ni priver les d'Orléans de leur naturel héritage... D'ailleurs, je suis exténué, et souvent horriblement découragé. Je ne demande qu'à sortir par une porte honorable. Paris pris et l'indispensable réorganisé, la porte est toute trouvée. »

Ses appréciations sur les princes d'Orléans facilitaient la tâche du comte d'Haussonville, qui, aussitôt, en profita, tout en négligeant de relever ce qui s'adressait à leurs personnes. Comme M. Thiers, il croyait à la nécessité de maintenir le provisoire; mais il lui paraissait que ce provisoire touchait à une crise résultant du malentendu qui s'était produit là « où, par suite de la conformité des opinions et d'un passé commun », l'entente semblait plus facile à établir. Dans ce malentendu, la situation faite aux princes avait une grande part. Était-il juste de la prolonger, « de faire durer le supplice de l'exil »? Peut-être avaient-ils eu tort de se présenter au suffrage des élec-

teurs. Mais M. Thiers devait, du moins, leur savoir gré d'accepter le rôle qu'il leur avait imposé au lendemain de leur élection.

« Pour moi, à leur place, je ne me serais pas présenté, dit le comte d'Haussonville. Mais, du diable si, une fois élu, j'aurais consenti à ne pas siéger à Bordeaux, malgré les conseils, les objurgations, les menaces même. Il y avait, pour le duc d'Aumale, un rôle à prendre à côté de vous, dans l'Assemblée nationale, rôle dont je le crois très capable. En a-t-il été tenté un instant? Je ne sais; c'était son droit. En tout cas, il y a renoncé; il ne se soucie plus de le reprendre. Je le répète donc, mon cher ami, depuis qu'ils ont remis les pieds en France, les princes ont tenu la conduite la plus droite, la plus correcte envers tout le monde, et ils ont eu envers vous les procédés les plus généreux. En revanche, qu'ont-ils rencontré? »

Et, tout en protestant de son désir de ne pas élever de récriminations, alors qu'il cherchait l'accord, le comte d'Haussonville rappela les propos tenus par M. Thiers sur les princes, ses impatiences de langage dans son intimité et à la tribune, la lettre du procureur de la République de Dreux, tous ces incidents si pénibles pour eux et qui aggravaient l'inconcevable retard apporté à la vérification de leurs pouvoirs. Il fit en même temps remarquer que, malgré tout, ils s'étaient abstenus d'en appeler à l'opinion et que, ni dans leur langage, ni dans leur correspondance, on ne trouverait, pas plus dans les lignes qu'entre les lignes, rien qui pût offenser M. Thiers. Maintenant, leur patience était à bout. Ils réclamaient une décision. On le savait dans le public, et bien des gens étaient prêts à en tirer une rupture, tandis que les princes souhaitaient d'en tirer l'accord.

« Faisons vite et faisons bien, conclut le comte d'Haussonville. »

M. Thiers l'avait écouté sans signe de dénégation ni de mauvaise humeur.

« La politique a été fort brouillonne en ces derniers temps, fit-il. Peut-être ne m'en suis-je pas assez occupé. Laissons cela et tout le passé. Que veulent actuellement les princes ?

— Ils veulent rentrer dans l'intégrité de leurs droits de Français. Ils ne veulent que cela. Mais ils le veulent en souhaitant que cela se fasse de préférence à l'amiable et d'accord avec vous.

— De quelle façon ?

— Selon que cela avait été convenu à Bordeaux par l'intermédiaire de M. Crugy, dans un arrangement que vous approuviez à cette époque.

— Rappelez-m'en les termes. »

Le comte d'Haussonville tirait de sa poche la lettre du duc d'Aumale lorsqu'on annonça le maréchal de Mac Mahon. M. Thiers pria son interlocuteur d'aller l'attendre chez Mme Thiers, où il le ferait appeler quand le maréchal serait parti. Chez Mme Thiers se trouvaient, avec elle, sa sœur Mlle Dosne, MM. Roger du Nord et Mignet. Au cours de la conversation, le mandataire des princes communiqua non seulement la lettre du duc d'Aumale, mais encore d'autres lettres du comte de Paris qu'à tout hasard il avait apportées, voulant montrer à M. Thiers en quels termes le prince parlait de lui. Lorsqu'au bout de quelques instants le chef du pouvoir exécutif vint le rejoindre, il était attendu au conseil des ministres. En donnant rendez-vous au comte d'Haussonville pour le lendemain, il lui dit :

« Laissez-moi la lettre du duc d'Aumale.

— Laissez aussi à mon mari celles du comte de Paris, reprit Mme Thiers; il est bon qu'il les connaisse. »

Dans la conversation du lendemain, M. Thiers émit encore des appréciations très amères sur les princes. Même le comte de Paris, qu'il avait épargné la veille, ne trouva pas grâce devant lui. Après avoir lu ses lettres, il le tenait « pour un rusé, un ambitieux, un double visage », qui voulait jouer les légitimistes et les républicains.

« Je plains mon pays si les circonstances le font un jour monter sur le trône. »

Le comte d'Haussonville ne s'attarda pas à rectifier des jugements si dépourvus de justice.

« Laissons les personnes, sur lesquelles nous ne serions pas d'accord, dit-il, et passons aux choses. »

Alors M. Thiers rappela son discours de Bordeaux. Il avait promis à l'Assemblée nationale de lui rendre intact le dépôt qu'il avait reçu d'elle. Il ne pouvait donc entrer dans aucun arrangement au profit de qui que ce fût, et c'était mettre en doute sa loyauté que de le solliciter de favoriser l'une des solutions vers lesquelles on supposait, suivant sa fantaisie, que le pays pourrait un jour incliner.

« Je n'engagerai pas la question des princes, déclara-t-il. Veut-on la soulever au sein de la Chambre? La responsabilité en reviendra à ceux qui auront pris cette initiative. Je dirai à la Chambre que c'est elle et elle seule que cela regarde. Mais je lui ferai remarquer qu'il y a trois dynasties à l'état de compétition : la branche aînée des Bourbons, qui ne demande pas à rentrer; la dynastie impériale, qui n'ose se produire, et la branche cadette, qui ose et se produit afin de jouir du bénéfice de la présence sur le sol. Accorder à celle-ci un si grand bénéfice, c'est rompre à son profit exclusif l'équilibre et manquer aux principes qui faisaient la sécurité du régime provisoire. »

Ce langage, outre qu'il prêtait aux princes des projets que désavouait toute leur conduite, ne laissait pas d'être étrange dans la bouche de l'ancien ministre de leur père. Le comte d'Haussonville le dit tout net à M. Thiers.

« Mais, si mon plan est si mauvais, répliqua celui-ci, quel autre avez-vous ? »

— Le maintien pur et simple de l'arrangement Crugy.

— Il n'y a eu aucun engagement de ma part. Je me suis borné à dire que, si l'on vivait tranquille dans un lieu obscur, je pourrais ignorer que l'on était en France et ne pas mettre à exécution les lois existantes. Ce que j'ai dit, je le répète encore. Au delà, je ne puis rien (1). »

Le duc d'Aumale, quand il apprit le résultat des démarches faites en son nom, fut plus affligé que surpris. Ce résultat eut sans doute pour effet d'activer les négociations qui se poursuivaient avec la droite. Quoique le manifeste du comte Chambord, en date du 5 juillet, les eût un moment compromises par la volonté qu'il proclamait de relever le drapeau blanc, elles étaient alors fort avancées ; on avait écarté la question du drapeau ; quant au reste, on ne différait plus que sur un point. Le duc d'Aumale avait stipulé que la visite du comte de Chambord aurait lieu « en France », et cette condition lui tenait au cœur. Mais la droite faisait remarquer qu'elle obligerait le chef de la maison de France à venir au-devant de

(1) Le comte d'Haussonville raconte que, lorsqu'il quitta M. Thiers, celui-ci lui rendit les lettres des princes. Il s'aperçut alors que certains passages de celles du comte de Paris étaient marqués d'une croix au crayon, ce qui lui fit supposer qu'elles avaient été copiées. Il sut, quelques jours plus tard, qu'elles avaient été communiquées par un agent de M. Thiers à divers députés de la droite, afin de leur prouver que les princes étaient entrés en négociation avec lui. Mais la droite était prévenue, et ses délégués firent déclarer au duc d'Aumale que cet incident n'empêcherait pas l'accord entre eux et les princes, qui semblait dès ce moment assuré.

ses cousins et à faire en quelque sorte le premier pas. En apprenant les dispositions peu bienveillantes de M. Thiers, le duc d'Aumale, résolu à céder sur ce point, écrivit :

« Dans l'intérêt de la cause commune, il nous semblerait toujours préférable que la visite eût lieu en France. Mais, si cela ne se peut, nous n'avons pas d'objection à supprimer cette réserve. Donc, avec la suppression de ces deux mots « en France », nous restons sur le terrain où nous nous sommes placés à Dreux et nous persistons dans les sentiments que nous avons exprimés plusieurs fois (1). »

Enfin, le 27 mai, il adressait au comte d'Haussonville cette déclaration qui devait couper court à toutes les hésitations des légitimistes et lever leurs derniers scrupules.

« Toute notre vie témoigne pour nous : notre départ d'Alger en 1848, notre conduite en exil attestée par le témoignage d'Ollivier, notre pétition même de l'an passé, notre conduite depuis lors, nos professions de foi et notre réserve depuis trois mois. Si l'on soulève la question de la compétence des anciennes dynasties, nous refusons de nous engager sur ce terrain qui est le terrain réservé, le terrain constitutionnel. Mais, à la droite comme à la gauche, nous pouvons affirmer que nous ne sommes ni des prétendants ni des compétiteurs, qu'il n'y a dans la branche d'Orléans ni prétendants ni compétiteurs (2). »

A partir du jour où il reçut communication de cette lettre, le parti légitimiste tout entier se montra disposé à valider les élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville, comme aussi à abroger les lois de bannissement. Quant aux républicains modérés, ils attendaient, sans trop de parti pris, le mot d'ordre de M. Thiers, et

(1) Documents inédits : Papiers d'Haussonville.

(2) *Ibid.*

M. Thiers, comprenant que, quoi qu'il en eût dit, il eût infligé un démenti à son passé de libéral en maintenant des lois d'exception, s'était enfin décidé à en proposer l'abrogation. Il en prit l'engagement envers le duc de Broglie qui s'était rendu chez lui accompagné de M. Casimir-Périer, au moment où le rapport sur cette proposition allait être déposé. Il tenta encore de stipuler que les princes s'abstiendraient temporairement de venir siéger. Mais la droite s'étant engagée à voter pour trois ans la prorogation de ses pouvoirs en lui conférant le titre de président de la République, il renonça à se prévaloir des promesses antérieures faites, d'ailleurs, à l'Assemblée plus encore qu'à lui et dont elle-même aussi bien que lui déliaient les princes (1).

Toutes ces questions se tenaient. Dès le mois de juin, l'Assemblée nationale commençait à en être saisie sous diverses formes. Elles ne furent toutefois résolues qu'en décembre, après de multiples incidents qui appartiennent plus à l'histoire parlementaire qu'à celle du duc d'Au-

(1) Au cours de ces négociations assez confuses, le duc d'Aumale ne cessa de répéter avec raison qu'il n'avait pas proposé un marché à M. Thiers ni conclu un contrat avec lui. « Nous avons seulement voulu nous mettre en règle avec lui et savoir si nous pourrions exécuter, avec son concours et sans son opposition, ce dont nous étions convenus avec la droite. » Papiers d'Haussonville. — « C'est pour répondre au vœu exprimé par un commissaire de l'Assemblée, au nom de l'Assemblée, que nous nous abstenons de siéger. Il n'y a pas eu entre nous et le chef du pouvoir exécutif de contrat personnel. Ce sont des commissaires de l'Assemblée qui ont reçu notre déclaration, c'est vis-à-vis de l'Assemblée que nous sommes liés. » — Archives de Broglie.

Je n'ai pu découvrir à quelle date se place une entrevue que le duc d'Aumale eut avec M. Thiers, et que ses amis lui ont entendu souvent raconter. Il répétait ces paroles que lui avaient dites le chef du pouvoir exécutif « en le regardant par-dessus ses lunettes » pour le pressentir ou le tenter, et après avoir exposé les difficultés d'une restauration en présence de la division des partis :

« Il nous faudrait une république... une république... princière. »

male. Grâce à des votes réparateurs, les princes d'Orléans voyaient se rouvrir légalement pour eux les portes de la patrie, tandis que leur état était restitué la part de leurs biens confisqués en 1852, qui appartenait encore à l'État.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville vinrent occuper leur place dans l'Assemblée le 19 décembre. Entourés d'un petit groupe de collègues, ils firent leur entrée modestement, non sans quelque embarras partagé par ceux mêmes qui avaient négocié pour eux et avec eux. Peut-être regrettait-on un peu leur présence, comme si l'on eût vaguement senti que leur place n'était pas là et qu'en tout cas, puisqu'ils devaient finir par siéger, e'est au lendemain de leur élection, à Bordeaux, qu'ils eussent dû le faire, coûte que coûte, à tout prix, ce qui leur eût évité tant de négociations pénibles dont le récent souvenir les exposait à voir les partis dénaturer leurs loyales intentions.

## CHAPITRE VII

### L'INSTALLATION EN FRANCE

Joie du duc d'Aumale. — Le duc de Guise. — Chantilly restauré. — Les réceptions. — L'hôtel du faubourg Saint-Honoré. — Rentrée dans l'armée. — Le duc d'Aumale et les partis. — Injustes accusations. — Le drapeau. — L'Académie française. — Mort du duc de Guise. — Le pèlerinage de Dreux. — La chapelle ardente. — A la veille du 24 mai. — Le général Ducrot à Anvers. — La présidence de la République. — La visite du comte de Paris à Frohsdorff. — Échec des tentatives royalistes. — Le duc d'Aumale prévient par un refus l'offre de la lieutenance générale du royaume.

Lorsque va finir l'année 1871, commence pour le duc d'Aumale une existence nouvelle, — celle qu'il a si passionnément souhaitée et si longtemps attendue. Le voilà dans sa patrie. Ses frères, ses neveux y sont avec lui. Comme lui, ils y plantent leur tente avec l'espoir d'y vivre désormais aussi tranquilles, aussi heureux que peuvent l'être des Français, alors que l'incertitude du lendemain emplît d'anxiété les âmes, et que, de toutes parts, tout est à refaire, à reconstruire, à réorganiser, pour réparer les maux de la guerre, finie d'hier, qui laisse aux flancs de la France, diminuée de deux provinces, une plaie béante.

Cette France, frappée, écrasée, toute meurtrie, le duc d'Aumale, qui l'a toujours adorée et vénérée, la vénère et l'adore plus encore que lorsqu'elle était puissante et défiait les destins. Il ne croit pas à la durée des malheurs

qui l'ont accablée. Sans faire étalage de ses espérances, il la voit vengée dans un avenir prochain. Il tressaille à la pensée que, cette fois, il pourra tirer l'épée et que rien ne l'empêchera d'avoir sa part dans l'œuvre de la revanche. Telle qu'est sa patrie, il est follement heureux de s'y retrouver. Il rêve de s'y faire le guide de son fils qui n'en connaît que l'histoire.

Le duc de Guise va sur ses vingt ans. Dernière épave du foyer qu'a dévasté la mort, il est l'espoir et l'orgueil de son père, son tourment aussi, car sa santé reste un constant sujet d'inquiétudes et d'alarmes, non qu'elle semble atteinte ou menacée, mais parce qu'il demeure seul, après tant de deuils. Cependant, à la faveur du bonheur que ressent, au terme de sa longue proscription, le duc d'Aumale, il commence à se rassurer pour les jours de ce fils dont il ambitionne de faire un autre lui-même. Les illusions qui réconfortent parfois si vite les cœurs accablés ont pris possession du sien. Le soleil du sol natal est un magicien puissant. Le père se figure qu'il conservera ce charmant enfant. L'apaisement se fait en lui; les noires tristesses auxquelles ne le disposaient que trop d'incessantes craintes et d'innombrables épreuves se dissipent. Chaque jour lui apporte un nouveau sujet de réconfort.

Dans les biens qu'il a recouvrés ou dont il peut avouer la possession dissimulée pendant l'exil, se trouve son domaine de Chantilly. Il y rentre en maître, dans ce domaine où, depuis vingt-trois ans, il n'est pas revenu. En y rentrant, il songe déjà à y ressusciter les splendeurs du passé, à l'embellir, à en faire le cadre des merveilleuses collections d'art qu'il a formées en Angleterre avec la plus rare sûreté de goût, et qu'il se promet de compléter au fur et à mesure qu'il en saisira l'occasion.

Par la pensée, il rétablit l'ancien tracé du parc; il restaure les vastes salles et les monumentales galeries. Il les couvre de tapisseries; il y suspend des trophées de drapeaux; il y répand ses tableaux, ses dessins, ses marbres, ses livres, ses richesses artistiques, en un mot, presque toutes d'un inestimable prix.

Au seuil de cette demeure seigneuriale, il dressera un peu plus tard la statue du connétable de Montmorency. Quant aux voûtes du grand escalier, il les laissera en blanc ou ne les parera que d'une ornementation provisoire. Il les réserve pour le jour glorieux qu'il ne désespère pas de voir se lever, où la victoire de nos armes aura rendu à la France ses provinces perdues. C'est son rêve, et longtemps il le caressera, de faire peindre là, dans cet espace réservé, des fresques qui consacreront le souvenir « des frontières recouvrées » et de mettre au-dessous cette inscription : *Finibus patriæ restitutis* (1).

Plein de ces projets, il en entreprend, sans tarder, l'exécution. Il convoque les architectes, les artistes. Il leur expose ses plans; avec eux, il les discute. Bientôt chacun est à l'œuvre, et dès que Chantilly a pris tournure, il y reçoit. Toutes les semaines, il y appelle ses parents, ses amis, ses anciens camarades de l'armée, des écrivains, des peintres, des sculpteurs, des musiciens, l'élite sociale de la France. A ces réceptions, qu'il continuera jusqu'à la fin de sa vie et qu'il n'interrompra que durant les trois années de son second exil, — il ne peut le prévoir à cette heure, — il imprime, dès ce

(1) C'était alors sa conviction que la guerre avec l'Allemagne éclaterait vers 1877 ou 1878, et il croyait à la victoire. L'événement ne s'étant pas réalisé, il se borna à faire peindre dans le grand escalier de Chantilly une allégorie avec le vieux cri de la maison de France : Espérance,

moment, la physionomie et le caractère qu'elles conserveront toujours.

A la gare de Chantilly, un grand break qu'il lui arrive de conduire lui-même attend ses invités et les amène au château. S'il est venu à leur rencontre, il leur fait traverser au trot les écuries de Condé, hautes et vastes comme un temple, et, grâce aux indications agrémentées d'anecdotes qu'il jette du haut du siège en se tournant vers eux, ils pourraient, au bout de quelques instants, s'orienter à travers l'immense domaine, tant il leur en explique clairement la configuration. Ce qui, dans les premiers temps qui suivent son retour, les frappe surtout, tant au moment de l'arrivée que pendant le déjeuner, et lorsqu'au sortir de table, le prince leur fait lui-même les honneurs des chefs-d'œuvre d'art rangés à l'abri de ces antiques murailles, leur raconte l'histoire de ses acquisitions, ou les mène admirer la chapelle, c'est l'indicible bonheur qu'il éprouve à se trouver en France et parmi des Français. Il parle sans amertume de son séjour à l'étranger; il a pardonné. Il trahit uniquement la joie de vivre.

Et je marche vivant dans mon rêve étoilé.

Dans ce qui l'entoure, tout est prétexte à l'évocation d'attachants souvenirs sur le collège, le Palais-Royal, la cour de son père, les campagnes de Condé, dont il continue l'histoire. Combien d'émotions communicatives tandis qu'il « cause » ce passé! Comme il est habile à en rattacher les récits à l'actualité! Raconte-t-il les guerres d'Afrique, ses débuts à l'armée, alors il s'échauffe. Si quelqu'un de ses camarades de ce temps se trouve parmi ses invités, il rappelle, par une délicate allusion, les faits d'armes où celui-là s'est distingué, de même qu'il s'in-

génie à prouver aux écrivains et aux artistes qui se sont rendus à son invitation qu'il connaît leurs œuvres et les a admirées.

Mais là où il émeut plus encore, c'est lorsque, s'arrêtant aux années d'exil, il dit de quelle douceur étaient alors pour lui les visites des Français qui allaient le voir et déposer sur ses tapis un peu de la poussière de France. Quel souvenir reconnaissant il garde de leur fidélité ! Qui-conque l'a entendu conserve de lui, de sa parole une inoubliable impression, tant il est exquis à force de courtoise simplicité, n'oubliant jamais à quelle hauteur sa naissance l'a mis, la voix captivante, avec des jaillissements de source vive, la mémoire si pleine, l'esprit si cultivé, assez au courant de tout pour que rien ne semble lui être étranger. Son Chantilly, que de félicités il y a goûtées !

« Chantilly me plaît surtout, dira-t-il plus tard, parce que j'en peux faire les honneurs, et parce qu'on n'y parle que de l'art, de la littérature, de l'armée. »

Quand il n'est pas à Chantilly, il est à Paris. Dans le faubourg Saint-Honoré, parmi les somptueux hôtels dont les jardins s'étendent jusqu'aux Champs-Élysées, il s'est choisi une demeure digne de lui. Elle s'ouvre, discrètement, pour une intimité choisie. Là, comme à Chantilly, le duc de Guise est à ses côtés. Rien de plus touchant que les attentions, les témoignages de sollicitude qui s'échangent entre le père et le fils.

Du reste, en quelque endroit qu'on rencontre le duc d'Aumale, soit chez lui, soit dans les salons qu'il fréquente par plaisir ou par devoir de reconnaissance, soit sur la route de Versailles, quand il se rend aux séances de l'Assemblée nationale, soit enfin dans les couloirs de la Chambre, ce qui caractérise son langage, c'est, par-dessus tout, la volonté de ne pas se mêler aux luttes des partis,

de se tenir hors des agitations parlementaires, et de prouver qu'il se considère, non comme un prétendant, mais comme un soldat, comme un Français.

Cette préoccupation devient plus visible, lorsqu'au mois de mars 1872, il est remis en possession de son grade de général de division. En rentrant dans l'armée, il s'y trouve sinon par l'âge, du moins par l'ancienneté de grade, le quasi-doyen de l'état-major général. A cette place, plus que personne, il doit l'exemple, l'exemple de la discipline, l'exemple de la soumission aux lois, alors même que le gouvernement qui les dicte n'est pas celui qu'il eût choisi. Cet exemple, il le donne, en ne prenant dans l'exercice de son mandat de député que ce qu'il ne saurait n'en pas prendre, sous peine de manquer à ses devoirs envers ses collègues ou envers ses électeurs.

Il a surtout à cœur de convaincre ceux qui le soupçonnent, qu'il est dans sa volonté de n'être un rival politique pour qui se soit. En fait de rivalités, il ne comprend que celles qui s'exercent au profit du pays. Cette préoccupation le poursuit partout. Un jour, à Versailles, à la prière de ses amis les plus chers, il consent à recevoir dans le salon de l'un d'eux ceux de ses collègues qui ont manifesté le désir de lui être présentés. Son frère Joinville à côté de lui, il les accueille avec une rare bonne grâce, séduisant et charmant, sa taille, fine encore, serrée dans une redingote bleue. Il captive tous ceux qui sont venus, même le plus intransigent des royalistes, M. Dahirel, que le duc Decazes s'est fait un malin plaisir de décider à venir saluer des princes d'Orléans. Dans cette réunion, c'est surtout son désintéressement politique qu'il s'applique à manifester (1).

(1) Récit d'un témoin.

En dépit de son attitude rigoureusement correcte, malgré ses formelles déclarations, ses adversaires ne désarment pas. Ils suspectent ses intentions ou feignent de les suspecter; ils mettent en doute ses paroles. A l'extrême droite comme à gauche, on affecte de le traiter en ambitieux, avide de monter au pouvoir.

A gauche, c'est M. Thiers lui-même qui s'évertue à le représenter ainsi. Il le dit et le répète, de bonne foi, peut-être, mais avec injustice et contre toute évidence. Il ne lui suffit pas d'avoir fait proroger ses pouvoirs pour une durée de trois ans, il veut la présidence à vie. A qui lui parle du duc d'Aumale, il répond comme si celui-ci était son rival. Il lui fait transmettre un jour ces mots :

« Que le duc d'Aumale en fasse son profit. Quand on est au pouvoir, il faut savoir y rester (1). »

Parmi les hommes qui ont lié leur fortune à celle de M. Thiers et soutiennent avec lui la République, il en est à qui ne déplairait pas une monarchie, comme en 1830, ou une république princière ayant à sa tête le duc d'Aumale. A ceux-là, dont il devine les dispositions, M. Thiers ne manque pas de faire remarquer qu'un tel rêve est irréalisable, puisque les princes d'Orléans ont souscrit spontanément au projet de fusion, et se sont engagés à reconnaître, par une démarche personnelle, les droits héréditaires du comte de Chambord. Il leur dépeint le troisième fils de Louis-Philippe comme tout prêt à devenir le lieutenant général d'un roi de droit divin.

Contre le duc d'Aumale, contre ses frères et ses neveux, on exploite encore la restitution de leurs biens confisqués en 1852, prononcée par un vote solennel de l'Assemblée

(1) Récit du comte de Kératry.

nationale. On trompe le pays sur leur compte en propageant qu'ils se sont fait restituer tout ce qui leur avait été pris, tandis que la restitution a été limitée aux propriétés qui n'avaient pas été aliénées, et qui se trouvaient encore dans le domaine de l'État. Dans les journaux à la dévotion de M. Thiers, on les représente comme ayant exigé du Trésor le plus onéreux des sacrifices, ne lui faisant grâce ni d'un sou, ni d'une parcelle de terrain. Entre ceux qui mettent en circulation ces calomnies, on est tout surpris de rencontrer des hommes qui, sous le gouvernement impérial, se faisaient une arme d'opposition de cette saisie de 1852, et réclamaient alors la restitution des biens ainsi volés. On espère perdre les princes dans l'esprit public en les montrant puisant à pleines mains dans le Trésor, à l'heure où il est grevé de lourdes charges. C'est à croire que la spoliation opérée par le gouvernement impérial fut légitime, et qu'il n'était pas équitable que ce qui avait été pris jadis fût restitué à ses légitimes propriétaires.

A droite, l'extrême droite s'entend, les griefs, pour être d'une autre nature, n'en sont pas moins violents et multipliés à plaisir. On accuse le duc d'Aumale d'être hostile à la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon. C'est lui qui s'oppose, affirme-t-on, à ce que le comte de Paris dégage, en se rendant auprès du comte de Chambord, la parole donnée à Dreux, en son nom. Cette calomnie trouve dans des coterie intransigeantes des encouragements et des échos.

Tout autre est la vérité.

On ne saurait contester que le duc d'Aumale doute de l'efficacité de la fusion, de sa possibilité même. Si d'abord il y a eu foi, il est bientôt devenu, cela est certain, très incrédule, et il le deviendra de plus en plus,

jusqu'au jour où ses prévisions se seront vérifiées. Tel que nous le connaissons, pourrait-il être disposé à y croire, alors que le comte de Chambord a solennellement déclaré, au mois de juillet 1871, « qu'il ne laisserait pas arracher de ses mains le drapeau blanc, et que Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc de Henri IV », répété, au mois de janvier 1872, « qu'il n'arbore pas un nouveau drapeau, qu'il maintient celui de la France », et confirmé quelques jours plus tard ces retentissantes paroles dans une lettre à l'évêque d'Orléans, où il appelle le drapeau tricolore « le symbole de la Révolution » ?

Oui, ce langage émeut le duc d'Aumale, l'attriste et le déconcerte. Le second de ces manifestes a été lancé au lendemain du 21 janvier qui a vu tous les membres de la famille d'Orléans, réunis à la chapelle expiatoire, assister à la cérémonie commémorative de la mort de Louis XVI. Le prince est blessé du procédé. En outre, il se révolte « à l'idée d'abandonner le drapeau tricolore, ce symbole de la nation, au lendemain d'une défaite (1) ». Il laisse ses sentiments se trahir dans des entretiens privés qui se colportent de tous côtés.

« Ce serait très grand, dit-il entre autres choses, ce vieux roi mûri dans l'exil, revenant entouré des princes de sa maison, très grand vis-à-vis de l'Europe. Mais avec les idées qu'il a quant au drapeau, sera-ce réalisable? »

Une autre fois il s'écrie :

« Il peut bien mettre le drapeau blanc dans toutes les chambres de sa demeure, mais dans les rues d'une cité française, je l'en défie. »

Il prétend, d'ailleurs, preuves en main, que le drapeau blanc n'a pas été exclusivement le drapeau de la monar-

(1) Buisson (de l'Aude).

chie. Ne suffit-il pas d'aller à l'administration du Mobilier national pour s'en convaincre? La monarchie n'a-t-elle pas arboré tour à tour le bleu, le rouge et le blanc? Un jour qu'à Chantilly il fait au duc de Bisaccia les honneurs de la galerie des batailles de Condé, il lui montre un drapeau blanc et bleu peint sur la porte du fond et lui dit :

« Voilà l'aîné du drapeau blanc (1). »

Ces choses racontées, d'autres bientôt connues, attisent contre lui les ressentiments de ceux de ses collègues qui, tout en déplorant l'erreur en laquelle persiste le comte de Chambord sur cette question du drapeau, sont d'avis qu'il a le droit d'en décider ainsi. Ceux-là reprochent au duc d'Aumale de caresser la Révolution, avec l'espoir de s'en servir dans l'intérêt de la branche cadette, ce qui n'est pas plus fondé que cette autre accusation d'être un obstacle à la visite promise au nom du comte de Paris.

Si cette visite n'a pas encore été faite, la faute n'en est ni à son neveu ni à lui-même. C'est par la volonté du comte de Chambord qu'elle a été, à plusieurs reprises, reculée, notamment lorsque le chef de la maison de France étant venu à Chambord, le comte de Paris a demandé à aller lui présenter ses hommages. On lui a alors répondu : « Monseigneur verra avec une joie sincère l'accomplissement de l'union de famille. Dans peu de jours, il aura fait connaître à la France sa pensée tout entière. Mais il ne croit pas devoir prolonger son séjour à Chambord, et ce n'est pas là qu'il pourra recevoir M. le comte de Paris (2). » Il n'est donc pas juste d'accuser le duc d'Aumale d'être l'obstacle à « l'accomplissement de l'union de famille ».

(1) Récit du comte de Kératry.

(2) Documents inédits.

Est-il plus juste de le présenter comme un ambitieux qui convoite le pouvoir? Le 20 janvier 1872, il est averti qu'on a l'intention de le lui offrir, lorsque, à propos de l'impôt sur les matières premières, M. Thiers donne cette démission qui, finalement, est refusée par l'Assemblée nationale. Il écarte la proposition. Il ne veut pas diviser les conservateurs. Quoi qu'il pense de la fusion, il se considère comme engagé à ne rien faire qui puisse y mettre empêchement. Il a donné sa parole à Dreux pour le comte de Paris, pour tous les princes d'Orléans, pour lui-même. Il entend la tenir. Plus on examine sa conduite, plus on y regarde, plus on acquiert la preuve qu'il ne mérite pas les reproches qui lui sont adressés.

Il est vrai que sur la question du drapeau il ne transige pas. Il ne lui suffit pas d'avoir, dans des conversations particulières, fait connaître toute sa pensée. Il saisit l'occasion de la rendre publique et de lui donner un plus grand éclat. Le 28 mai, l'Assemblée nationale discute la loi sur le recrutement. Voilà l'occasion favorable. Le duc d'Aumale monte à la tribune et prononce un discours, son début d'orateur politique, où se manifestent son expérience des questions militaires, sa compétence, son art de dire et de communiquer à ses auditeurs les convictions qui l'animent.

Mais le principal intérêt de sa harangue ne résulte ni des éloges qu'il fait du projet soumis aux délibérations de l'Assemblée, ni des critiques qu'il adresse à certaines des dispositions de ce projet. Ce qu'il faut surtout y lire, c'est le passage où, avec une rare habileté, il fait venir logiquement ce qu'il entend proclamer quant au drapeau. Il aborde l'examen des mesures proposées à l'égard des conscrits qui ne savent ni lire ni écrire. Le projet refuse à ces illettrés le bénéfice de l'engagement conditionnel

à dix-huit ans. Ils seront soldats à vingt ans, pour trois ans, et si, durant la première année de leur service, ils n'ont pu apprendre à lire et à écrire, on les retiendra un an de plus sous les drapeaux, en quelque sorte à titre de pénalité.

« Je vois là, déclare-t-il, un principe funeste. Il y avait dans nos codes, jadis, une vieille peine qui en a, je crois, disparu, dont on n'usait pas souvent, mais dont la rédaction me touchait. J'y lisais : « Privé de l'honneur de servir dans l'armée française. » Je ne peux admettre qu'on renverse la proposition et qu'on inflige comme une peine l'honneur de rester sous le drapeau de la France. »

A ce moment, il est interrompu :

« Lequel ? » demande-t-on.

Et lui de répondre :

« Sous ce drapeau chéri auquel les Français de toute opinion et de toute origine se sont ralliés, que tous les bons citoyens ont entouré lorsqu'on en avait arraché un lambeau pour en faire le sinistre emblème de la guerre civile... ce drapeau qui a été si longtemps le symbole de la victoire et qui est resté, dans notre malheur, l'emblème de la concorde et de l'union. »

Maintenant il est satisfait, sa conscience est tranquille, il a dit ce qu'il croyait bon, honorable et utile de dire. Mais ce qu'il a dit ne dissipera pas les injustes soupçons dont il est l'objet. Il les sent se multiplier et grandir. Que se passe-t-il alors dans son âme ? Tout y est doutes et irrésolutions quant à la conduite à tenir. Où est le devoir ? Peut-être regrette-t-il de n'avoir pas été plus net, plus résolu quand il fut nommé député ; de n'avoir pas siégé à Bordeaux, où l'envoyait le suffrage universel, et proclamé qu'il se ralliait formellement au régime républicain. Peut-être est-il maintenant tenté de

le faire. Le comte de Chambord, par sa persistance à vouloir relever le drapeau blanc, n'a-t-il pas dégagé les princes d'Orléans de leurs engagements?

Ses incertitudes se révèlent en certaines de ses paroles. Il reçoit, un jour, à Chantilly, un de ses partisans, le comte de Kératry. Après le déjeuner, il l'emmène dans son cabinet, et là, seuls, ils causent de l'état politique du moment. Le comte de Kératry expose que, quoique la conduite des princes d'Orléans ait été mal comprise et mal jugée par le pays, égaré à dessein, ils peuvent encore beaucoup pour la France. Que le duc d'Aumale, le prince de Joinville, le comte de Paris, lancent sur l'heure un manifeste; — plus tard, ce serait trop tard. Qu'ils y fassent connaître leur dessein de rentrer dans la vie privée, de n'être plus que les serviteurs de la France sous le régime qu'elle s'est donné, et du coup la République conservatrice sera fondée et l'avenir leur donnera un rôle utile.

« Toute fusion ou essai de fusion, affirme ce conseiller téméraire autant que dévoué, toute conspiration calculée ou inconsciente, ce serait, vu le désarroi de l'opinion et en face d'un ennemi qui n'a pas désarmé, la perte de la France. »

Le duc d'Aumale ne proteste pas. Il avoue que ce manifeste, il a déjà voulu l'écrire, qu'il n'y renonce pas encore. Il a tout fait pour la fusion. Mais il y ajoute peu de foi. Les d'Orléans ne sont plus liés au comte de Chambord par aucun engagement; ils sont absolument libres. De même, ils sont libres envers M. Thiers, sur les sentiments duquel ils ne peuvent plus se faire illusion. Le duc d'Aumale n'aurait donc aucune répugnance à tenir le langage qu'on lui conseille.

« Le résultat de mon observation, dit-il pour conclure,

c'est que le pays veut la République. On ne remontera pas le courant; il faut l'endiguer. Nous n'avons jamais été des conspirateurs. J'eusse pu arriver au pouvoir quand M. Thiers a donné sa démission (1). Ce n'est pas à nous à porter la main sur le pouvoir. Si le ciel appelle encore les d'Orléans au service de leur pays, il nous trouvera prêts, aussi bien sous la république que sous la monarchie (2). »

Après de telles déclarations, on peut s'attendre à quelque manifestation retentissante. On l'attend en vain. Les irrésolutions du prince laissent la porte ouverte aux malentendus, aux calomnies. Évidemment il ne voit pas sa route. Il voudrait donner satisfaction à gauche comme à droite. Mais, à gauche, il ne le peut sans s'exposer à être accusé par la droite d'oublier qu'il est Bourbon, sans affliger les amis qu'il compte parmi les conservateurs. A droite, il n'est pas moins empêché. Pourrait-il aller de ce côté, accepter les doctrines qu'on y défend, alors qu'il est « bleu, juste milieu », ainsi qu'il se plaît à le dire, et que, comme son frère d'Orléans, il tient pour la Révolution? Il ne veut pas donner de gages aux partis qui s'agitent; il n'est d'aucun parti, et, quoi qu'il fasse pour prouver qu'il ne sera pas un prétendant, il ne satisfait personne. Il est suspect aux républicains comme aux légitimistes. Les orléanistes eux-mêmes sont parfois déconcertés. L'un d'eux, au commencement de 1873, se décide à aller lui dire combien son attitude surprend et attriste. Le prince écoute, remercie et ne change rien à cette attitude (3). Durant cette période de sa vie où la politique le tient prisonnier, il est comme dans un défilé

(1) La première, qui ne fut pas acceptée, 20 janvier 1872,

(2) Récit du comte de Kératry.

(3) Récit de M. Anisson-Duperron.

tortueux, ténébreux, difficile à franchir. Il n'en aperçoit pas l'issue.

Au moment où il entrait dans ces orages de la politique qu'il n'a pas appris à braver, sous lesquels il a toujours courbé la tête et dont il cherche à se distraire par l'activité de sa vie intellectuelle et mondaine, l'Académie française le nomma au fauteuil qu'avait laissé vacant la mort de Montalembert (1). Cela, ce fut une joie, une des plus douces qu'il eût goûtées depuis son retour. Mais il s'y livre depuis six mois à peine, lorsque, brusquement, elle est détruite par la plus grande infortune qui puisse lui arriver. Le 25 juillet 1872, tandis qu'il est à Aix, il perd son fils, le dernier. Le duc de Guise meurt à Paris d'un mal rapide, foudroyant, qui rappelle celui auquel succomba son frère (2).

Après ce malheur, le duc d'Aumale semble se détacher de tout. Il pourrait dire, lui aussi :

« Plus ne m'est rien ; rien ne m'est plus. »

C'est à travers cette catastrophe qu'il faudra désormais regarder aux actes de sa vie. S'il a eu des ambitions, la mort de son fils les a étouffées. Elle n'a laissé debout dans cette âme de Français et de soldat que deux sentiments qui se tiennent : l'amour de l'armée et l'amour de la France.

Le 3 avril 1873, il vient à l'Académie pour y prononcer le panégyrique de son prédécesseur et pour y entendre les éloges dont son vieux maître, Cuvillier-Fleury, chargé de lui répondre, doit entremêler le récit qu'il présentera de sa carrière et de ses travaux. Ce qui se

(1) 26 décembre 1871. Il fut élu par 28 voix. Il y eut un bulletin blanc.

(2) Il se préoccupait, au moment de mourir, et sans connaître la gravité de son état; des inquiétudes que sa maladie allait causer à son père et à sa grand'mère, la princesse de Salerne, qui vivait encore.

trahit surtout dans le discours du nouvel élu, ce discours où Montalembert est raconté, commenté, pénétré par un historien dont l'inspiration égale la sienne, c'est l'intensité de la douleur qui, durant cette séance, où tout est fait pour le réjouir et l'emplir d'orgueil, poursuit le duc d'Aumale.

Lorsqu'il cite, comme nous l'avons déjà dit, une page de Montalembert sur les joies paternelles, l'émotion, une émotion poignante fait trembler sa voix assombrie. C'est, comme s'il cédaît à la poussée de cette douleur plus forte que sa volonté de la dissimuler, qu'après avoir remercié l'Académie « de s'être associée à la généreuse résolution qui lui a ouvert les portes de sa patrie et d'avoir admis le proscrit dans cette compagnie qui porte le nom de la France », il s'arrête accablé pour reprendre ensuite d'un accent brisé : « A la douleur inexprimable de retrouver la patrie vaincue, mutilée, sanglante, se mêlait la joie de la revoir, d'en respirer l'air, de pouvoir la servir, de lui dévouer mon fils. Messieurs, depuis le jour où vous m'avez fait cet honneur, il a plu à Dieu d'éteindre la dernière flamme de mon foyer domestique. »

Pendant plusieurs semaines, sa douleur, quoi qu'il fasse pour la dissimuler, apparaît en toutes ses paroles, dans ses confidences à ses amis. Elle est visible à attendrir les cœurs les plus insensibles, lorsqu'il conduit à Dreux le cercueil où sont enfermés les restes de son fils et lorsque, peu après, il y revient avec les membres de la famille d'Orléans pour déposer dans les tombes si longtemps vides les êtres chers morts sur la terre étrangère, durant l'exil. Maintenant il retournera souvent à Dreux pour y penser à ceux qui ne sont plus, à la femme, aux enfants ravés à son amour. Si, durant cette excursion douloureuse, quelque ami l'a accompagné, il lui dira en lui mon-

trant son propre tombeau, et comme s'il exprimait un espoir :

« Voici la place de votre serviteur (1). »

Bientôt, du reste, il se fera violence pour dissimuler la plaie de son âme, pour ne pas importuner de ses plaintes ceux qui l'approchent ou vivent autour de lui. Dans la suite de sa vie, à considérer de quelles occupations incessantes, écrivain, général, grand seigneur, il la remplit, et quelle passion il apporte dans l'accomplissement des labeurs divers qu'il s'est donnés, on pourra croire que cette douleur apaisée s'est dissipée. Ne vous y trompez pas ; elle existe toujours ; il vit avec elle, il l'a voilée ; mais il faut bien peu pour qu'elle se révèle. Le seul soulagement qu'il puisse éprouver, il ne le trouve que durant les heures qu'il se plaît à passer en tête à tête avec ses souvenirs.

Un jour, à Chantilly, peu de temps après la mort du duc de Guise, un visiteur le trouve seul dans une chambre du pavillon de Jean Bullant, parmi les reliques qu'il a conservées : la chevelure blonde de la duchesse d'Aumale, les derniers gants qu'elle porta, des vêtements et des souliers d'enfant, des portraits de ses fils, de son père, de la reine Marie-Amélie quand elle était jeune, et un registre où sont inscrites les dates de toutes ces morts.

« Mais, monseigneur, ce n'est pas une chambre, objecte le visiteur ; c'est une chapelle ardente ; on ne peut pas vivre ici.

— J'y vis pourtant plus qu'ailleurs, répond le duc d'Aumale. Avant moi, d'autres ont souffert comme moi, plus que moi, sans faiblir. Dieu aidant, j'irai jusqu'au bout (2). »

(1) Papiers d'Haussonville.

(2) Raconté par M. Buisson (de l'Aude), auquel il montra le même

Ainsi, moins de dix-huit mois après sa rentrée en France, les joies qu'il doit au soleil natal retrouvé sont détruites par une catastrophe qui ravive toutes ses plaies et dont le souvenir, malgré tout, pèsera toujours sur lui, même quand feront irruption dans sa vie de douleurs et de deuils les incidents si divers qui, maintenant, vont la remplir.

Les événements, pendant ce temps, avaient marché. On touchait à cette date du 24 mai qui consacra le triomphe des conservateurs sur M. Thiers. Entre eux et lui, les dissentiments de plus en plus se multipliaient. Déçus et irrités par son attitude envers les princes d'Orléans, par son visible désir de gouverner exclusivement dans l'intérêt des républicains et de leur donner des gages, les conservateurs en arrivaient de plus en plus à reconnaître la nécessité de lui enlever le pouvoir et de l'exercer eux-mêmes par l'intermédiaire d'un président à leur image.

Pour les uns, la chute de M. Thiers devait être le prologue d'une restauration monarchique. Tant qu'il restait le maître, cette restauration était impossible. Elle ne serait réalisable qu'à la condition d'être préparée, et ne pouvait l'être que par eux. Pour les autres, que les formes de gouvernement laissaient indifférents et qui n'attachaient de prix qu'aux principes tutélaires dont aucun régime ne saurait se passer, mais dont tous peuvent également tirer force et profit, M. Thiers était impuissant à fonder cette République conservatrice qui, dans l'état de la France et des partis, leur apparaissait comme le seul idéal qu'on pût se flatter d'atteindre. Opposés entre eux quant au but final, mais d'accord sur les moyens de modi-

jour l'inscription latine qu'il venait de trouver dans le Nouveau Testament pour la tombe du duc de Guise : *Jesus intuitus juvenem, adduxit eum.*

fier l'orientation du pays, ces adversaires de la politique adoptée par M. Thiers se coalisaient en vue de pourvoir à son remplacement.

La démission qu'il donna le 20 janvier 1872 les avait surpris avant qu'ils fussent prêts à lui choisir un successeur. Contraints d'aller le solliciter de la retirer, ils s'étaient promis, la crise passée, de tout combiner pour n'être pas pris au dépourvu si se rouvrait une crise nouvelle. Pour la plupart, ils ne désespéraient pas de la voir se reproduire, dussent-ils la provoquer. Elle s'annonça dans les premiers mois de 1873. Les divers groupes du parti conservateur dans l'Assemblée nationale étaient à bout de patience. Dans ce parti, la politique de M. Thiers avait lassé tout le monde. Quant au successeur à lui donner, l'accord semblait déjà devoir se faire sur le nom du maréchal de Mac Mahon, dont le passé rassurait tous les intérêts et dont de récents malheurs militaires n'avaient ni terni la gloire ni compromis la popularité.

Il était cependant impossible qu'à l'approche si visible d'un événement qui paraissait devoir enrayer les progrès de l'idée républicaine et raviver dans l'opinion l'idée monarchique, les amis du duc d'Aumale ne songeassent pas à lui. Ils y songeaient depuis Bordeaux. S'ils avaient tant regretté qu'à cette époque le prince n'eût pas compris la force que lui donnait le suffrage universel dont il était le mandataire, c'est qu'ils avaient considéré que, par ses hésitations, son défaut d'audace, sa promptitude à se soumettre aux exigences de M. Thiers, il affaiblissait les chances qu'il pouvait avoir d'être élu à sa place. L'espoir avorté alors, ils le caressaient maintenant de nouveau. En janvier 1872, ils s'en étaient ouverts au duc d'Aumale. Tout en écartant ces ouvertures encore vagues et sans consistance, il n'avait rien dit qui pût le faire soupçonner

de vouloir les écarter de même si, quelque jour, elles se reproduisaient. On le savait fâcheusement impressionné par les manifestes du comte de Chambord, de plus en plus convaincu de l'impossibilité d'une restauration monarchique. Il était logique de croire que, en ces conditions, il regarderait comme un devoir d'accepter la présidence de la République, si elle lui était offerte.

Mais, avant tout, il importait de s'assurer le concours des légitimistes. Ceux qu'on désignait sous le nom de cheval-légers étaient hostiles à toute combinaison ayant pour objet de remettre le pouvoir aux mains d'un prince d'Orléans. En revanche, parmi les modérés, on en comptait un certain nombre disposés à se rallier à cette combinaison, pour peu qu'il leur fût démontré qu'elle contribuerait à hâter une restauration royaliste qu'ils considéraient comme assurée si le comte de Chambord renonçait au drapeau blanc et s'engageait à maintenir le drapeau tricolore.

Entre ceux-là se trouvait le général Ducrot. On connaissait ses idées, — les seules que pût professer un patriote et un soldat. Non seulement il entendait qu'il ne fût rien changé aux couleurs nationales, mais il restait convaincu que son opinion sur ce point était celle de la presque unanimité des Français. Il répétait sans cesse que le succès de l'entreprise royaliste dépendait, d'une part, de la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon et, d'autre part, de l'attitude du comte du Chambord sur cette question du drapeau. Le maintien du drapeau tricolore assuré, les princes d'Orléans réconciliés avec le chef de leur maison, la monarchie était faite, et l'élection du duc d'Aumale à la présidence ne pouvait qu'en rendre plus certain et plus rapide l'avènement.

Plein de ces pensées, le général Ducrot voulait se

rendre compte de celles du comte de Chambord. Il voulait savoir si elles étaient conformes aux siennes, ce qu'il n'avait encore pu discerner à travers le langage des membres du parti royaliste (1). Au moment où la première démission de M. Thiers donnait à ces questions une impérieuse et pressante actualité, le général se décidait tout à coup à se rendre auprès du comte de Chambord, dont l'arrivée à Anvers était annoncée. Sa décision prise, il crut devoir la tenir secrète. Il n'en fit part qu'à quelques-uns de ses collègues, qu'il savait animés des mêmes sentiments que lui, et au duc d'Aumale, envers lequel il témoignait en toute occasion d'autant de confiance que de déférence (2).

(1) Il règne une certaine confusion dans les souvenirs des personnages encore vivants qui furent mêlés à ces événements. L'un des plus considérables, qui siégeait à l'extrême droite, m'écrivait naguère : « Je suis moralement sûr que le général Ducrot n'a pas fait auprès du comte de Chambord la démarche dont vous me parlez. » Cependant il est aujourd'hui démontré que cette démarche eut lieu. Il ne pourrait y avoir un doute que sur la question de savoir où elle eut lieu. Mais le général ne vit le prince que deux fois : la première, à Anvers, au commencement de 1872 ; la seconde, à Versailles, après l'échec des tentatives de restauration ; il faut nécessairement en conclure que c'est à Anvers qu'il lui parla de la candidature du duc d'Aumale.

Il ne semble pas moins certain que les membres de l'extrême droite, qui, en mai 1873, se montrèrent, comme on va le voir, si résolument hostiles à cette candidature, ne se montraient pas, au commencement de 1872, aussi décidés à la repousser. Dans un passage du journal qu'un député, M. de Cumont, tenait au jour le jour des événements dont il était témoin, nous lisons : « 20 janvier 1872. — J'ai demandé à Lucien Brun, en présence du général Ducrot, s'il est vrai que ses amis de l'extrême droite consentiraient à voter pour le duc d'Aumale si le comte de Paris faisait la visite au comte de Chambord. Il m'a répondu : « C'est mon sentiment personnel, « et je ne doute pas que ce soit celui de nos amis. »

(2) Il partit accompagné d'un de ses jeunes collègues de la droite, le marquis Costa de Beauregard, que M. Lucien Brun avait prié de lui faire escorte durant ce voyage, afin de l'aider à protéger son incognito et de qui je tiens ce détail. Le marquis Costa de Beauregard

Le duc d'Aumale était alors sous l'influence des ouvertures éventuelles qui lui avaient été faites. Il n'ignorait pas combien lui étaient défavorables les dispositions de l'extrême droite. Il devait naturellement supposer que ces dispositions le comte de Chambord les inspirait. Désireux de s'éclairer sur ce point, il chargea le général Ducrot de demander à ce prince de quel œil il verrait l'arrivée de son cousin à la présidence de la République.

Quelques jours après, le général, rentré de son voyage, venait au débotté trouver le duc d'Aumale et lui en racontait les détails. Quelles qu'eussent été l'éloquence et l'ardeur de ses prières, et bien qu'il fût tombé aux genoux du comte de Chambord en le suppliant de renoncer au drapeau blanc, il n'avait pu obtenir une réponse satisfaisante. Le comte de Chambord, le relevant, l'avait embrassé, mais sans prononcer une parole (1).

Quant à la question relative au duc d'Aumale, il avait répliqué froidement :

« Je n'admets pas qu'un prince du sang soit en dehors de l'entourage de son roi. »

En entendant ce récit, le duc d'Aumale ne put se retenir. Le vieux levain de 1830 qui fermentait toujours en lui l'excitait, et il s'écria :

« Son roi ! son roi ! C'est là qu'est la question ! »

le conduisit jusqu'à une station belge où attendait M. de Blacas, envoyé par le comte de Chambord à la rencontre du général.

(1) D'après une autre version, cette scène entre le comte de Chambord et le général Ducrot aurait eu lieu non pas à Anvers, mais l'année suivante à Versailles, quand le prince y vint après la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac Mahon. Il semble cependant bien difficile d'admettre que le général Ducrot s'étant rendu à Anvers au moment où la question du drapeau était discutée de toutes parts, il n'en ait pas entretenu le comte de Chambord. Lorsque plus tard ils se revirent, elle avait singulièrement perdu de son intérêt.

L'entretien en resta là. Mais la conviction du duc d'Aumale était faite. Il savait maintenant que, s'il se laissait jamais tenter par les instances de ceux de ses amis qui songeaient à le porter à la présidence de la République, sa candidature serait combattue par l'extrême droite, aveuglément docile à la volonté du comte de Chambord. Pour ébranler cette volonté, pour s'assurer les suffrages des partisans de ce prince, il eût fallu que le duc d'Aumale se résignât à n'être au pouvoir qu'à l'état transitoire, en attendant une restauration qu'il eût dû s'engager à préparer.

Ce n'est pas ainsi qu'il comprenait son rôle. Il ne désirait pas la présidence; il ne l'eût acceptée que par nécessité, « sentant bien que son honneur l'entendait autrement que les partis, lesquels ne se préoccupent nullement de l'honneur des hommes, pourvu qu'ils servent leurs intérêts, leur ambition ou leurs illusions (1) ». Placé à la tête du gouvernement, il eût exercé le pouvoir en toute loyauté. Ayant la garde de la république, il ne l'eût pas trahie. C'était se faire illusion que de le croire capable de se servir de la force remise en ses mains pour préparer le retour de la monarchie, fût-ce au profit du comte de Paris.

Bien des années après, dans une circonstance où le désir de lui conférer la première magistrature de l'État hantera de nouveau l'esprit de quelques royalistes et que, le comte de Chambord étant mort, ils suggéreront au duc d'Aumale de se laisser porter au pouvoir, afin de favoriser l'avènement du petit-fils de Louis-Philippe, devenu l'héritier légitime de la couronne, il détruira d'un mot leurs espérances et leurs projets.

(1) Buisson (de l'Aude).

« Je veux bien être une transaction, mais non une transition », s'écriera-t-il (1).

Voilà le mot qui le peint au vrai et résume le mieux sa manière de voir, de comprendre et de sentir. Il est l'homme de la légalité et ne saurait être autre chose. Coups d'État, coups de main, coups de force lui font horreur, et plus encore les menées sourdes, les ruses, les violations déguisées des engagements pris, auxquelles il faudrait recourir pour conduire la France de la République à la monarchie, après avoir promis d'être le serviteur de la République.

Au lendemain de son retour en France, en ces années 1872 et 1873 où le pouvoir fut, en quelque sorte, à portée de sa main et où, s'il eût été un ambitieux, il aurait pu le conquérir au prix de quelques concessions et de quelques promesses, il ne pensait pas autrement. Le constater, c'est justifier les défiances de l'extrême droite. Elle avait raison de douter de lui. Il ne se fût associé ni à ses passions ni à ses espérances. Il ne pouvait être l'instrument qu'elle cherchait. C'est un Monk qui eût été nécessaire au parti royaliste. Le rôle de Monk répugnait au duc d'Aumale. On s'obstinait à ne pas s'en convaincre. Il voyait se créer le malentendu. Il redoutait de l'aggraver encore. Pour ce motif, il ne souhaitait pas d'arriver à la présidence, quelque tentant que lui apparût le rôle à jouer, moins au point de vue de la politique intérieure qu'au point de vue extérieur. S'il a jamais regretté de n'être pas à la tête de la France, c'est parce qu'il se croyait apte plus que d'autres à lui rendre en Europe sa grandeur et son influence passées.

Malgré tout, cependant, à l'approche de la chute de M. Thiers, considérée comme certaine, plusieurs des

(1) Propos tenus à Chantilly au marquis du Lau, en 1885, en présence du comte de Paris.

amis du duc d'Aumale croyaient à la possibilité de triompher de ses répugnances et de recruter dans la droite assez de voix pour assurer son élection. Ils n'étaient pas nombreux, mais convaincus et entreprenants, deux d'entre eux surtout, le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes. Après s'être concertés avec ceux de leurs collègues qui croyaient à l'efficacité d'une dernière tentative, ils allèrent, au commencement de la seconde quinzaine de mai, interroger le duc d'Aumale, afin de savoir s'il accepterait la présidence de la République au cas où il serait élu. Une fois assurés de son consentement, ils s'occuperaient de rallier des suffrages à sa candidature.

La réponse du prince fut négative. Il n'avait rien à taire à ces fidèles partisans de sa famille, depuis si longtemps ses confidents et ses conseils. Il leur exposa les raisons dont s'inspirait son refus. Mais ils l'avaient prévu et leurs réponses étaient prêtes. Les arguments ne leur manquaient pas. Ils mirent tant d'insistance à les faire valoir, tant de chaleur à démontrer au prince que l'intérêt de la France exigeait qu'il cessât de se dérober; ils furent, en un mot, si pressants et si persuasifs, que, sacrifiant sa conviction personnelle, il finit par céder.

« Vous le voulez, dit-il; vous faites appel à mon patriotisme; vous m'affirmez que je peux, dans ce poste, être utile à mon pays; soit, j'accepte. »

Le combat durait depuis plusieurs jours quand le duc d'Aumale s'engagea ainsi. « Engagement redoutable », écrivait-il le même soir dans son journal (1).

(1) Récit d'un témoin. Il écrivait tous les jours ce qui lui était arrivé dans la journée. Les plus petits détails figurent dans ces récits quotidiens de sa vie, écrits sous une forme brève, concise, souvent compréhensible pour lui seul. Les exécuteurs testamentaires n'ont pas encore décidé si ces précieux documents seront un jour rendus publics.

Le dimanche suivant, 18 mai, les délégués de tous les groupes de la majorité se réunirent chez le duc de Broglie pour fixer le rôle de chacun dans la journée qui se préparait et arrêter définitivement le nom du candidat à la succession de M. Thiers. La candidature du duc d'Aumale fut posée, et tout aussitôt M. Lucien Brun, du groupe des cheveu-légers, se leva pour la combattre. La droite légitimiste pensait unanimement et savait que le comte de Chambord ne voudrait pas autoriser un prince de la maison de France à accepter, du vivant du roi, la présidence de la République. On ne pouvait passer outre à la volonté royale. Elle n'était pas douteuse. M. Lucien Brun s'inspira de ces considérations pour faire un très sombre tableau des inconvénients et des dangers de la candidature du duc d'Aumale.

Le duc d'Audiffret-Pasquier lui répondit. Il mit dans sa réponse cette animation de pensée, cette vivacité de parole qui caractérisent son éloquence. Il déclara, au nom de la droite modérée et du centre droit, que les prétentions de l'extrême droite devenaient intolérables, et qu'ils ne les subirait pas plus longtemps.

« Vous vous défiez du duc d'Aumale, s'écria-t-il. Vous le tenez pour un ambitieux. Que vous le connaissez peu ! »

Le débat, en se prolongeant, trahissait des divisions profondes et redoutables. Elles s'accroissaient à l'heure où l'union devenait plus nécessaire.

Le duc de Broglie intervint alors. Désigné déjà pour porter la parole contre M. Thiers, la plus lourde responsabilité pesait sur lui. Il avait le droit de demander qu'on n'ajoutât rien à ce fardeau. Il fit justement remarquer que, avant de renverser M. Thiers, il était nécessaire qu'on se fût mis d'accord sur le nom de son successeur. On ne pouvait aller au combat sans être armé. Quant à

lui, il ne consentirait à monter à la tribune qu'autant que cet accord indispensable se serait établi. Puisqu'on ne parvenait pas à s'entendre sur le duc d'Aumale, il fallait choisir un autre candidat susceptible de rallier toutes les opinions. Il parla du maréchal de Mac Mahon, dont le nom était dans tous les esprits. Le duc de Broglie le connaissait peu; il ne le comparait pas au duc d'Aumale. Mais, à défaut de celui-ci, on ne pouvait trouver mieux.

Un de ses collègues, M. Lambert Sainte-Croix, proposa de voter au premier tour pour l'un et l'autre des candidats, sauf à grouper tous les suffrages au second tour sur celui des deux qui aurait obtenu le plus de voix. L'extrême-droite protesta contre ce mode de procéder. On allait à une rupture. Le duc de Broglie renouvela alors, avec plus de force, sa déclaration précédente. Il renoncerait à prononcer son discours, si la moindre incertitude subsistait sur l'union complète du parti conservateur, du premier au dernier moment de la discussion. Ces paroles coupèrent court aux querelles, et le maréchal de Mac Mahon fut unanimement désigné (4).

Les ducs Decazes et d'Audiffret-Pasquier rendirent compte au duc d'Aumale du résultat de la réunion. Il n'en fut pas plus surpris qu'attristé. Peut-être même la décision prise le délivrait-elle d'un grave souci. Il n'en était pas moins blessé par l'attitude des cheveu-légers. Derrière eux, il voyait le comte de Chambord leur dictant ses ordres et le traitant en ennemi. Cette vision n'était pas faite pour le rendre favorable à une restauration royaliste; et comme, d'autre part, il ne lui convenait pas de s'y montrer hostile, il prenait, dès ce moment, le parti de laisser s'accomplir les événements, sans essayer

(4) Archives de Broglie.

d'en arrêter la marche ou d'en modifier le caractère. Cette résolution arrêtée, il s'y tint et demeura étranger, sinon indifférent, à ce qui suivit.

Le surlendemain de la réunion dont les péripéties viennent d'être révélées, la majorité de l'Assemblée nationale, à la suite d'un débat mémorable, acceptait la démission de M. Thiers et nommait à sa place le maréchal de Mac Mahon (1). Au fond du cœur, sans l'avouer encore, les royalistes saluaient en lui cet instrument de la restauration monarchique indispensable à la réalisation de leurs désirs, et tout aussitôt commençaient à frayer au roi le chemin du trône. Cette route si difficile à franchir fut élargie, le 5 août, par la visite du comte de Paris au comte de Chambord, à la préparation de laquelle le duc d'Aumale n'avait pas participé. Il n'eut pas plus à l'approuver qu'à la déconseiller. Mais il n'en aima pas la forme. Il y voyait une sorte de désaveu des événements de 1830. Il l'eût comprise plus hautaine, plus fière, moins condescendante, moins susceptible d'être interprétée comme un acte de repentir, et de détacher par conséquent de la royauté l'élément libéral.

En outre, il la jugeait inutile. Il ne croyait pas à la restauration, convaincu que le comte de Chambord ne transigerait pas sur la question du drapeau. Sa conviction ne varia pas, même au cours des événements de septembre et d'octobre, quand tant de royalistes poussaient l'illusion jusqu'à annoncer l'entrée du roi de France. Par son frère,

(1) Le même soir, dans un compartiment du train qui ramenait les députés à Paris, un des plus fidèles amis du duc d'Aumale, M. Lambert Sainte-Croix, disait en présence de l'auteur de ce livre : « Ne regrettons pas trop de n'avoir pu faire élire notre prince Président; peut-être nous eût-il ménagé de pénibles surprises. Il n'eût pas fait la monarchie, il eût consolidé la République, et dès demain il eût appelé Jules Simon pour le charger de former un ministère. »

le duc de Nemours, qui se trouvait à Vienne, il était averti que le comte de Chambord se refusait aux concessions qui, seules, pouvaient rendre possible son retour.

Après la lettre du 31 octobre et l'échec des tentatives royalistes, les princes d'Orléans furent prévenus que les droites songeaient à offrir à l'un d'eux la « lieutenance générale du royaume ». Ils décidèrent de ne se prêter à aucune des combinaisons qu'on étayait sur leur consentement non encore donné. L'influence exercée par le duc d'Aumale dans sa famille ne fut pas étrangère à cette décision. Quand le pouvoir fut successivement offert à son neveu, le comte de Paris, à ses frères, le prince de Joinville et le duc de Nemours, et même à lui, ils furent unanimes à le refuser. Vainement on tenta de vaincre leur résistance; vainement on vint dire au duc d'Aumale qu'il se devait au parti royaliste; ils se récusèrent. Le duc d'Aumale le fit avec une énergie qu'il faut mettre en lumière dans un livre qui lui est consacré. Fidèle au langage qu'il avait vingt fois tenu, il était résolu à servir la France sous la République aussi bien que sous la monarchie.

A cette heure même, il recommençait à la servir activement. Invité à remplir un grand et rigoureux devoir, il le remplissait en présidant les débats du procès intenté au maréchal Bazaine, avant d'aller prendre le commandement du 7<sup>e</sup> corps, auquel il avait été nommé le 28 septembre.

## CHAPITRE VIII

### LE GÉNÉRAL

Un souvenir du passé. — Éducation militaire du duc d'Aumale. — L'opinion publique et Bazaine. — Renvoi devant un conseil de guerre. — Le duc d'Aumale désigné pour présider ce conseil. — Ses premières résistances et ses perplexités. — Démarches du maréchal Baraguay d'Hilliers. — Une séance de l'Assemblée nationale. — Le duc d'Aumale accepte la présidence. — Il veut aller en Alsace. — Refus de Bismarck. — Le procès. — Un mot historique. — La sentence. — Recours en grâce. — Départ pour Besançon. — Le commandement du 7<sup>e</sup> corps. — Comment il l'exerce. — Son activité. — Les « randonnées ». — Sa sollicitude pour le troupier. — En manœuvres. — Ses ordres du jour. — La crise de 1875. — Physionomie de son quartier général. — Anecdotes du dix-huitième siècle. — De plus en plus loin de la politique. — Il refuse de se laisser élire au Sénat. — Le duc d'Aumale et le cardinal Mathieu. — Il est relevé de son commandement.

Lorsque, au mois de mars 1872, le duc d'Aumale avait été réintégré dans son grade, vingt-quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'il ne portait plus l'uniforme et ne figurait plus dans l'armée. On pouvait craindre que, durant l'exil, il fût devenu inférieur à lui-même et eût perdu non le goût, mais l'habitude du métier. N'est-ce pas l'histoire de tant d'officiers des armées royales émigrés pendant la Révolution, arrachés à leur carrière, en pleine jeunesse, alors qu'ils étaient animés d'une indomptable ardeur et qu'on avait vus revenir, un quart de siècle plus tard, en 1814, vieilliss, désabusés, déplorablement aigris,

à force d'avoir souffert; plus ignorants encore qu'aigris, tant ils avaient fermé les yeux aux progrès de l'art militaire aussi bien qu'aux transformations sociales de leur pays; incapables, en un mot, d'exercer les commandements que, malgré leur incapacité, le roi consentait à leur confier, par égard pour leurs anciens services et comme récompense de leur longue fidélité? Remis en possession de leur grade et de leurs armes, plusieurs d'entre eux s'étaient montrés au-dessous de leur tâche. Par leur inexpérience, leur ignorance, leurs bévues, ils avaient excité les railleries de leurs soldats dressés à la dure école de l'empereur, longtemps associés à sa gloire, dont ils gardaient un reflet et dont les souvenirs les rendaient impitoyables pour ces revenants d'un autre âge, si différents des généraux qui jadis les menaient au combat.

Rappeler ces souvenirs, c'est signaler l'écueil contre lequel le duc d'Aumale était exposé à se briser en reprenant le cours d'une carrière exceptionnellement brillante, mais durant un si long temps interrompue. On l'attendait à cette épreuve. Peut-être quelques-uns de ses adversaires espéraient-ils qu'elle lui serait fatale. Mais il était de taille à la subir, grâce à la forte éducation militaire qu'il avait reçue, grâce surtout à des dons exceptionnels développés par un travail incessant.

Son enfance avait été bercée par les récits des derniers et illustres survivants des guerres de l'empire : Soult, Gouvion Saint-Cyr, Mortier, Gérard. Son heureuse mémoire avait retenu leurs leçons et leurs préceptes. Plus tard, en Afrique, à l'âge où les exemples non moins que les paroles laissent dans l'âme et dans l'intelligence des empreintes profondes, il avait trouvé d'autres maîtres, les plus habiles tacticiens du temps : Clauzel et Bugeaud. Sous leurs ordres, il avait exercé des commandements

importants, rempli des missions périlleuses, assumé des responsabilités redoutables et inscrit, par de retentissantes actions de guerre, son nom à côté des noms de Changarnier, de Lamoricière et de Cavaignac.

Élevé à une telle école, doué ainsi qu'il l'était, il ne pouvait oublier les enseignements sous l'influence desquels, encore adolescent, il avait acquis l'expérience et la compétence. Pour que la proscription, en l'arrachant à un tel milieu, pût effacer le souvenir des leçons qu'il y avait reçues, il eût fallu qu'il se désintéressât des événements qui, à tout instant, les lui rappelaient. Mais, loin de s'en désintéresser, il était resté, pendant la durée de son exil, l'admirateur passionné de l'armée française, la suivant dans toutes les contrées où elle promenait ses drapeaux : en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique, dans cette Algérie où lui-même avait commandé et qui lui était toujours chère. L'armée ! l'armée française, sa pensée l'accompagnait partout.

Ému au spectacle de ses dangers, exalté au récit de ses victoires, il étudiait sans cesse, avec autant d'application que s'il en eût fait toujours partie, les multiples rouages de son organisation, soucieux de n'en ignorer aucun, ni les anciens qu'il n'avait pas oubliés, ni les nouveaux avec lesquels il se familiarisait bien vite au fur et à mesure qu'on les mettait en mouvement. Il appliquait le même procédé d'étude aux armées étrangères, à leurs effectifs, à leurs armements, à leurs méthodes de combat. Enfin, pour se rendre compte des progrès effectués ici ou là, il comparait les armées modernes aux armées anciennes. Après avoir commencé ces comparaisons dans des livres techniques, il les poursuivait sur les champs de bataille de l'Europe, théâtre des grandes guerres d'autrefois ou d'aujourd'hui.

Loin donc que l'exil eût amoindri ses connaissances militaires, il en avait profité pour les accroître. Au moment où se rouvraient pour lui les rangs de l'armée, il se trouvait, grâce à sa science militaire et à son incomparable activité, en état d'y tenir une grande place. Cette place, M. Thiers s'obstinait à ne pas la lui offrir. C'était à croire que, n'ayant pu s'opposer à ce qu'on lui rendit son grade, il ne voulait pas lui fournir l'occasion de l'utiliser, de peur, sans doute, de le trop mettre en évidence.

Les choses traînèrent ainsi durant quelques mois. Absorbé par d'autres préoccupations, par ces joies du retour que nous avons décrites et qu'allait éteindre la mort de son fils, le duc d'Aumale attendait sans impatience qu'on recourût à ses services, lorsque, durant l'automne de 1872, au moment où l'opinion publique commençait à réclamer la mise en jugement du maréchal Bazaine, il apprit que M. Thiers songeait à lui confier la présidence du conseil de guerre devant lequel, le cas échéant, le maréchal devrait comparaître.

L'idée de mettre en cause le commandant en chef de l'armée de Metz et de lui demander compte de ses actes remontait à l'heure fatale où la nouvelle de la capitulation de la cité lorraine avait éclaté en France et détruit l'espoir de vaincre, qui survivait aux premières défaites. D'un bout à l'autre du pays, avait retenti un cri de réprobation et de révolte. Avant même de savoir comment les choses s'étaient passées, on accusait Bazaine d'avoir sacrifié son armée à ses ambitions personnelles et livré la place dont la défense lui était confiée, sans avoir fait tout ce que commandaient le devoir et l'honneur, — accusation d'autant plus terrible que, si l'enquête en démontrait la vérité, il en résulterait que le maréchal

était responsable des échecs qu'avaient subis nos armes depuis que les Allemands, délivrés de l'obligation de contenir l'armée de Metz, s'étaient vus libres de faire avancer toutes leurs forces dans l'intérieur et d'aller mettre le siège devant Paris.

Quand l'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux, ces griefs se reproduisirent avec une vivacité nouvelle. Il fut évident que l'opinion ne serait satisfaite que lorsque Bazaine aurait été traduit devant la justice militaire. L'insurrection de la capitale relégua pour quelques semaines la question au second plan. Elle reparut au premier, dès le lendemain de la prise de Paris. Le 29 mai, l'Assemblée nationale eut à discuter une pétition demandant qu'il fût procédé à une enquête sur la capitulation de Metz. La commission avait conclu au renvoi au ministre. Après un bruyant débat où Bazaine fut tour à tour attaqué et défendu, le renvoi ne fut pas prononcé. L'ordre du jour pur et simple écarta la pétition.

Ce n'est pas que l'Assemblée n'eût son opinion faite. Elle avait seulement cédé aux adjurations du ministre de la guerre. Devant l'irrégularité et les dangers d'une enquête parlementaire, que divers députés semblaient disposés à exiger, le général Le Flô, en agitant le spectre de la confusion des pouvoirs, avait obtenu l'ajournement d'une solution définitive. Mais cet ajournement ne pouvait être indéfini. Devant la formelle volonté de l'Assemblée, le gouvernement se voyait obligé de prendre une autre attitude et de décider que toutes les capitulations survenues pendant la guerre seraient soumises à une enquête. Un conseil, que présidait le maréchal Baraguay d'Hilliers, était chargé d'y procéder. Après avoir examiné les événements de Metz, il avait conclu au renvoi de Bazaine devant les juges.

On racontait alors que M. Thiers espérait encore éviter ce dénouement, soit qu'il ne crût pas à la culpabilité du commandant de l'armée du Rhin, soit qu'il redoutât que la constatation du crime, s'il était prouvé, ne portât atteinte à l'honneur des armes françaises. Toutefois, il devait prévoir le cas où il y aurait obligation pour lui de céder au sentiment public, si manifestement contraire au sien. C'est en dressant la liste des généraux qui seraient appelés à juger Bazaine qu'il y avait fait figurer le duc d'Aumale, désigné, par son ancienneté de grade, pour faire partie du conseil de guerre et le présider.

Le prince en eut la nouvelle par le maréchal Baraguay d'Hilliers, qui vint le trouver après que le conseil d'enquête de capitulation eut conclu au renvoi de l'auteur responsable de la capitulation de Metz devant la justice militaire.

« C'est à vous qu'il appartient de présider ce tribunal, dit le maréchal au duc d'Aumale. Aucun des maréchaux de France ne peut exercer cette présidence. Lebœuf a eu trop de part dans nos désastres. Canrobert a servi sous les ordres de Bazaine. Mac Mahon commandait l'armée de Sedan. Moi, j'ai présidé le conseil d'enquête. Nous sommes tous disqualifiés. C'est donc à vous qu'incombe cette tâche. Vous êtes le doyen des généraux français.

— Il y a le général Schramm, objecta le duc d'Aumale.

— Il est octogénaire, infirme.

— A défaut de lui, j'ai des amis dans la marine : Tréhouart, Rigault de Genouilly. Et puis, ce n'est pas en remplissant les fonctions de juge que je voudrais rentrer dans l'armée. »

Instinctivement il redoutait, on le voit, cette lourde tâche. Baraguay d'Hilliers, à cette première tentative, insista en vain; le prince ne se décidait pas. Peut-être

redoutait-il que M. Thiers ne l'eût choisi pour remplir ses difficiles fonctions que parce qu'il y avait là un écueil et un péril. D'autre part, il pensait que ce procès Bazaine serait, à vrai dire, le procès de l'Empire. N'essayerait-on pas de mettre en doute l'impartialité du président, si ce président était un prince d'Orléans, et, ce prince n'ayant pas pris part à la guerre, son autorité n'en serait-elle pas amoindrie? Il restait donc très perplexe, encore qu'il comprît que reculer devant l'accomplissement de ce pénible devoir équivaldrait à une mise à la retraite définitive prononcée par lui-même. Il disait alors :

« Si j'y suis forcé, je saurai le remplir. »

Néanmoins, quand il alla rendre au maréchal Baraguay d'Hilliers sa visite, il était résolu à résister encore, à moins qu'on ne le pourvût d'un commandement. Il parlait de poser des conditions. Dès qu'on le considérait comme étant en activité de service, il ne lui convenait pas de n'être bon qu'à présider un conseil de guerre; une triste tâche, à son avis. S'il était désigné par son grade pour la remplir, il avait le droit d'exiger que ce ne fût pas la seule à laquelle son grade le désignât.

Nous n'avons pu découvrir s'il tint ce langage au maréchal. De leur second entretien, nous n'avons recueilli que les sollicitations pressantes du vieux soldat pour convaincre le duc d'Aumale qu'il pouvait seul prendre la direction de ce dangereux et formidable procès, et qu'il était seul en état de le conduire. Puis, quand il crut l'avoir ébranlé, il ajouta comme un homme convaincu de la culpabilité de Bazaine :

« Moi, je l'ai condamné; j'ai fait mon devoir. A vous de faire le vôtre. Pas de faiblesse (1)! »

(1) Récit d'un témoin, complété par des notes de M. de la Rive.

A dater de ce jour, le duc d'Aumale entreprit une sorte d'enquête sur la carrière de Bazaine, la prenant à ses débuts, la suivant en toutes ses phases, interrogeant les officiers qui avaient suivi le maréchal au Mexique, tâchant de pénétrer, à la lumière des actions passées, dans cette âme de soldat et d'y chercher si elle avait pu concevoir la trahison. Il étudiait de même les dramatiques péripéties du siège de Metz, préoccupé d'être prêt s'il avait à porter sur tant de faits ténébreux un jugement public.

Cependant il espérait encore échapper à ce qu'il appelait une corvée. Il s'efforçait de l'écartier de lui. Au mois de mai 1872, il crut pouvoir y réussir. L'Assemblée nationale discutait un projet de loi relatif à la juridiction militaire et à la composition des conseils de guerre. Bien que cette loi, remaniant et refondant les lois antérieures, eût un caractère général, elle était faite en vue de Bazaine. Le nom du maréchal ne fut prononcé par aucun des orateurs, mais tout le monde pensait à lui. C'est lui qu'on voyait inaugurant la juridiction qu'on était en train de réformer. On la préparait pour lui.

Ce débat parut au duc d'Aumale le terrain le plus propice pour se dérober aux fonctions de juge, et s'y dérober légalement. Il suffisait que l'Assemblée décidât que ses membres ne pourraient faire partie des conseils de guerre. Elle comptait dans ses rangs plusieurs généraux. Ils étaient tous intéressés à soutenir une proposition dans ce sens, un entre autres, et non le moins éminent, le général de Chabaud La Tour, que son ancienneté de grade condamnait aussi à figurer parmi les juges de Bazaine.

Au cours de la discussion à laquelle se livrait l'Assemblée, le duc d'Aumale, le 25 mai, écrivait : « Mon cher général, le ministre est d'avis que les membres de l'Assemblée ne doivent pas siéger dans le conseil de guerre.

Mais, en présence des dispositions manifestées, il ne se sent pas autorisé à résoudre la question, et si l'Assemblée n'a pas pris une disposition spéciale, il n'admettra pas cette excuse. C'est du moins ce qu'il m'a dit. Il faut se concerter pour faire présenter un amendement par des personnes non intéressées. L'affaire viendra probablement demain à l'ouverture de la séance. Il me paraît impossible que nous nous bombardions nous-mêmes juges dans ce procès. Je vous dis cela pour le cas où vous rencontreriez quelque député ce soir (1). »

L'amendement que souhaitait le prince fut présenté le lendemain (2). Il était ainsi conçu : « Les membres de l'Assemblée nationale ne peuvent faire partie des conseils de guerre. » Personne ne se méprit sur le caractère de cette proposition. On savait qu'elle était présentée dans l'intérêt du duc d'Aumale, à l'effet de lui épargner la difficile tâche de présider le conseil. Le député qui la présentait l'appuya en ces termes : « Nous sommes en train de faire une loi pour un cas spécial. Des circonstances exceptionnelles nous imposent l'obligation de composer un tribunal, en connaissant déjà celui qui en sera justiciable. Puisque c'est nous qui sommes appelés à décider de sa composition, je trouve qu'il est d'une haute convenance que les membres de cette assemblée s'interdisent à eux-mêmes d'en faire partie. »

Beaucoup de députés parurent approuver ce langage, et disposés à voter l'amendement. Mais la commission y était contraire. Un de ses membres fit remarquer qu'en cas « d'empêchements légitimes », le ministre de la guerre pourrait toujours dispenser de siéger les généraux qui auraient à en invoquer. Le rapporteur, M. Keller, pré-

(1) Documents inédits : Papiers de Chabaud La Tour.

(2) Par M. Anisson du Perron, *Officiel* du 27 mai 1872.

cisa les causes qui dictaient le refus de la commission.

« Nous étions chargés, dit-il, de réclamer la publicité des faits relatifs à la dernière guerre. Cette publicité pouvait se faire de deux manières : elle pouvait se faire par l'insertion au *Journal officiel*, comme elle a été faite déjà pour un certain nombre de capitulations. Elle pouvait se faire, au contraire, par l'action de la justice, et par un débat contradictoire devant les conseils de guerre. Dès le début, nous avons déclaré au gouvernement que notre intention n'était nullement de demander une publicité prématurée, et que nous ne prendrions aucune décision avant que lui, gouvernement, ait choisi entre la publicité des documents et la publicité devant la justice. C'est donc le gouvernement qui a pris cette décision ; c'est lui, et non l'Assemblée, qui en a la responsabilité. Aujourd'hui que le procès est entamé, le gouvernement vient nous demander, non pas un ordre de poursuivre, non pas une loi qui ait aucun rapport avec le fait spécial qui va être jugé, mais une loi qui a pour but de pourvoir à l'absence des maréchaux dans les conseils de guerre, aujourd'hui aussi bien que dans dix ou dans vingt ans. Pour y pourvoir, nous n'avons fait aucune innovation. Nous avons ouvert le Code de justice militaire d'accord avec le gouvernement, et nous avons cherché, suivant l'esprit de ce Code qui veut qu'un officier soit jugé par ses pairs, quels étaient ces officiers généraux qui, naturellement, devaient remplacer les maréchaux. Par conséquent, il s'agit ici, non pas d'une loi spéciale et personnelle, mais uniquement d'une loi destinée à combler, d'une manière générale, une lacune du Code de justice militaire. Et ce qu'on nous propose dans ce moment est, je le crains, une exception spéciale désirée peut-être pour certains de nos collègues. Vous renoncerez certainement aux juges qui

présenteraient les plus grandes conditions d'autorité et d'expérience. »

Le duc d'Aumale se crut alors autorisé à intervenir dans le débat. Il ne pouvait laisser croire qu'il reculait devant le devoir, si rigoureux qu'il fût. Il s'expliqua brièvement, avec son habituelle netteté :

« Je n'ai qu'un mot à répondre à ce que vient de dire l'honorable M. Keller. Il a paru penser que des motifs personnels pouvaient inspirer à quelques-uns des membres de cette Assemblée qui ont l'honneur d'appartenir à l'armée le désir de ne pas remplir une portion quelconque des devoirs qui peuvent leur incomber. Je demande à rectifier cette opinion. Lorsque, il y a un an, l'Assemblée a rapporté la loi qui m'exilait du territoire français, et m'a rendu le droit de résider dans mon pays, elle m'a, en même temps, rendu aux devoirs de ma profession, à mes devoirs de soldat, devoirs que j'ai eu la douleur, malgré tous mes efforts, de ne pouvoir remplir durant la dernière guerre, et que je suis prêt à exercer dans toute leur étendue, quelque pénibles, quelque cruels qu'ils puissent être, avec intégrité, fermeté et dévouement. Ce n'est donc pas d'une question personnelle qu'il s'agit ici, mais d'une question de droit en quelque sorte, question dont je laisse l'appréciation à l'Assemblée, et sur laquelle ma situation personnelle ne me permet pas de m'expliquer davantage. »

Ces paroles équivalaient à une acceptation pure et simple de présider au procès Bazaine. Néanmoins, le débat se poursuivit. Le général Ducrot y prit part. Il était partisan de l'amendement. Le mandat de représentant dominant tout, il n'appartenait à personne d'en entraver l'exercice. Un général, membre de l'Assemblée, appelé à siéger dans un conseil de guerre, serait empêché d'exercer ce mandat.

L'Assemblée semblait très exactement divisée en deux camps. Quand on alla aux voix, on pouvait croire que, si l'extrême droite se ralliait à l'amendement, il serait voté. Au moment où s'ouvrait le scrutin, on vit la plupart des membres de ce groupe, un bulletin blanc à la main, tout prêts, par conséquent, à seconder en cette circonstance le désir du duc d'Aumale. Mais, brusquement, l'un d'eux se leva et, s'adressant aux députés royalistes qu'on savait les féaux du comte de Chambord, et qui allaient voter pour l'amendement :

« Que faites-vous donc ? leur dit-il. Votez contre. Nous sommes intéressés à ce que le duc d'Aumale préside ce conseil de guerre ; il s'y coulera (1). »

L'amendement fut repoussé à une majorité de trente-deux voix. Le prince n'avait plus qu'à se résigner. Cependant, plus d'une année encore devait s'écouler avant que le maréchal Bazaine fût mis en accusation. M. Thiers, nous l'avons dit, répugnait à ouvrir ce grand procès. On sait que ce fut seulement après l'élection du maréchal de Mac Mahon, sous le ministère de Broglie, en octobre 1873, au milieu du trouble et de la confusion que créait, de toutes parts, l'éventualité d'une restauration royaliste considérée comme imminente, que Bazaine comparut devant le tribunal.

Peut-être, à la chute de M. Thiers, le duc d'Aumale avait-il de nouveau conçu l'espérance de ne pas présider. Mais qui, mieux que lui, pouvait diriger ces débats solennels et redoutables ? Qui pouvait interroger Bazaine avec plus d'autorité que ce prince, placé si haut dans l'estime publique par son nom, sa naissance, ses services ? S'il essaya encore de se faire dispenser de ce pénible devoir,

(1) Récit d'un témoin.

il fut bientôt contraint de l'accepter. Le sentiment général le désignait et l'appelait. Le nouveau président de la République ne pensait pas autrement que la majorité des Français. Le duc d'Aumale en prit son parti.

A dater de ce jour, la correspondance du prince nous le montre exclusivement préoccupé de la mission qui lui était échue. Le 24 juillet, il avait obtenu de l'Assemblée nationale un congé, afin d'être plus libre de s'y consacrer. Le 29 août, de Chantilly, il écrivait au général de Chabaud La Tour, qui devait siéger à ses côtés : « Mon cher ami, je vous ai dit que je vous mettrais au courant des incidents qui pourraient vous intéresser sur ce qui regarde le procès auquel nous sommes tous les deux *condamnés*. Voici le plus important : le procès n'aura pas lieu à Compiègne, mais au grand Trianon. Les juges ne seront point logés. C'est le désir d'arriver à ce dernier résultat qui a, je crois, décidé le ministre à choisir Trianon, décision à laquelle je n'ai pas eu à m'opposer, mais que je crois regrettable (1). » Il trouvait Trianon trop près de Versailles, trop exposé aux assauts de la curiosité publique.

Le 6 septembre, il s'adressait au duc de Broglie, ministre des affaires étrangères : « Mon cher duc, il y aura inévitablement, dans le procès Bazaine, des discussions topographiques très délicates. J'apprends la carte par cœur. Mais rien ne remplace la connaissance des lieux. Je voudrais pouvoir partir de Paris un soir, arriver à Metz le matin, visiter les positions de la rive droite dans le jour, coucher à Metz, visiter les positions de la rive gauche le lendemain matin, coucher à Verdun, et revenir à Paris le troisième jour. Il va sans dire que je garderais le plus strict incognito, que j'évitais de m'approcher des

(1) Documents inédits : Papiers de Chabaud La Tour.

fortifications, et ne ferais rien qui, en temps ordinaire, pût m'exposer à être arrêté ou même questionné. Mais, si je suis signalé, reconnu sans que les autorités allemandes aient été confidentiellement prévenues, peut-il en résulter quelque inconvénient? Et si elles sont prévenues, pourrai-je échapper à des politesses qui me seraient essentiellement pénibles? Avant de demander l'autorisation du ministre de la guerre, je voudrais connaître votre sentiment (1). »

Cette lettre témoignait de nobles scrupules et d'une rare conscience. En la recevant, le duc de Broglie manda l'ambassadeur d'Allemagne, le comte d'Arnim. Sous le sceau du secret, il lui fit part du désir exprimé par le duc d'Aumale, et le chargea de le transmettre à Bismarck, qui seul pouvait décider. Le chancelier impérial fit, à la requête qui lui était soumise, un accueil discourtois qui trahissait son irritation. Il la trouvait d'autant plus blessante qu'il interprétait le procès Bazaine comme une preuve de l'effort, tenté par le gouvernement français, pour prouver que si nous avons été vaincus, c'était grâce à la trahison du généralissime de l'armée du Rhin, et non par la valeur allemande. Non seulement il refusa d'accéder à la demande du duc d'Aumale, mais, quoique son ambassadeur à Paris eût promis de la tenir secrète, il la livra en pâture à la malveillance des journaux de Berlin, qui étaient à ses gages.

Le président du conseil de guerre appelé à juger Bazaine dut donc renoncer à aller parcourir les champs de bataille de Metz et se contenter, pour les détails topographiques, de l'étude des cartes. Quand s'ouvrit le procès, il n'en était pas moins documenté. Dans ses études

(1) Documents inédits : Archives de Broglie.

préparatoires, il avait apporté les mêmes procédés d'investigation que dans ses travaux historiques, et le théâtre de la guerre de 1870 lui était devenu rapidement aussi familier que celui des campagnes de Condé.

Plus tard, il racontera souvent quelles émotions l'agitaient durant cette journée du 6 octobre 1873, — date de l'ouverture du procès, — lorsqu'à midi, revêtu de son uniforme qu'il avait remis, après vingt-quatre ans, pour la première fois, portant le grand cordon de la Légion d'honneur, il arrivait à Trianon, et marchant en avant des neuf généraux qui composaient avec lui le tribunal, faisait son entrée dans la salle d'audience. Son cœur battait dans sa poitrine, à la briser. Mais les spectateurs n'en pouvaient rien surprendre, tant son calme visage demeurait impénétrable. S'il était troublé par la nouveauté de sa fonction, par sa responsabilité, par le rang de l'accusé dont il tenait le sort dans ses mains, par le regret de ne pas débiter, à sa rentrée dans l'armée, en un rôle plus conforme à ses goûts, par les mille regards qui l'enveloppaient, essayant de le pénétrer, il possédait assez d'empire sur soi pour dominer ses émotions. Et puis, bien vite elles se dissipèrent. Aux prises avec le péril, il recouvrait son sang-froid; il redevenait lui-même. Ce fut d'une voix ferme qu'il donna l'ordre d'introduire Bazaine, et lui dit :

« Maréchal, asseyez-vous. Il va être donné lecture de vos états de service. »

C'est par cette lecture qu'il avait voulu commencer, comme s'il considérait qu'il était nécessaire, et de toute justice, de placer à l'avance, en regard de l'accusation redoutable qui pesait sur l'ancien commandant de l'armée du Rhin, l'énumération des faits glorieux dont le souvenir pouvait contribuer à le défendre.

« Il faut qu'il préside au procès, avait dit un député; il s'y coulera. »

Le duc d'Aumale infligea à cette prophétie malveillante un démenti victorieux. Du commencement à la fin de ces mémorables débats, il les dirigea avec un tact, une mesure, une fermeté, une hauteur de vues, une chaleur de parole, une générosité de pensées, dont le souvenir en est inséparable, et qui ne furent égalés que par l'amplitude et la solidité de sa connaissance du sujet, par l'intelligence avec laquelle il le traita. Nous avons cité, on citera encore la réponse à Bazaine :

« Il n'y avait plus de gouvernement légal, avait dit l'accusé pour justifier sa conduite.

— La France existait toujours », répondit le duc d'Aumale.

Mot éclatant qui dans toute autre bouche eût paru quelque peu théâtral, mais qui, dans la sienne, était le cri du cœur. Et c'est peut-être la seule fois où le duc d'Aumale a révélé son secret, le secret de sa force et peut-être aussi, aux yeux des hommes de parti, dont il trompa les espérances, le secret de sa faiblesse!...

Le procès ne prit fin que dans l'audience du 10 décembre. Il était quatre heures trente-cinq, quand le président déclara que les débats étaient clos, et que le conseil se retirait pour délibérer. A huit heures et demie, l'audience fut reprise. Il faisait nuit. Les lampes, dispersées de tous côtés dans la salle de Trianon, ne l'éclairaient que faiblement. Mais celles qu'on avait placées sur le bureau arrachaient des scintillements à la haie de baïonnettes qui se dressait entre le conseil et le public, mettaient en pleine lumière les faces vieilles et sombres des généraux qui entouraient le duc d'Aumale, comme lui debout et couverts. Il donna lecture, l'accusé non pré-

sent, de la sentence qui condamnait « François-Achille Bazaine, maréchal de France, à la peine de mort, avec dégradation militaire ».

Tandis que la foule s'écoulait, vivement impressionnée, les juges revenaient dans la salle de leurs délibérations. Là, sur un coin de table, le duc d'Aumale rédigea d'une haleine la lettre suivante au ministre de la guerre, qu'il signa « H. d'Orléans », et que tous les membres du conseil signèrent après lui. Elle était son œuvre, de la première à la dernière ligne. Elle porte son empreinte dans l'inspiration comme dans le tour des phrases. A ce titre, elle a sa place dans ce récit :

« Monsieur le ministre, le conseil de guerre vient de rendre son jugement contre M. le maréchal Bazaine.

« Jurés, nous avons résolu les questions qui nous étaient posées, en n'écoutant que la voix de notre conscience. Nous n'avons pas à revenir sur le long débat qui nous a éclairés. A Dieu seul nous devons compte des motifs de notre décision.

« Juges, nous avons dû appliquer une loi inflexible et qui n'admet pas qu'aucune circonstance peut atténuer un crime contre le devoir militaire.

« Mais ces circonstances que la loi nous défendait d'invoquer, en rendant notre verdict, nous avons le droit de vous les indiquer.

« Nous vous rappellerons que le maréchal Bazaine a pris et exercé le commandement de l'armée du Rhin au milieu de difficultés inouïes, qu'il n'est responsable ni du désastreux début de la campagne, ni du choix des lignes d'opération.

« Nous vous rappellerons qu'au feu il s'est toujours retrouvé lui-même; qu'à Borny, à Gravelotte, à Noisseville, nul ne l'a surpassé en vaillance, et que, le 16 août,

il a, par la fermeté de son attitude, maintenu le centre de la ligne de bataille.

« Considérez l'état des services de l'engagé volontaire de 1831, comptez les campagnes, les blessures, les actions d'éclat qui lui ont mérité le bâton de maréchal de France.

« Songez à la longue détention qu'il vient de subir, songez à ce supplice de deux mois pendant lesquels il a entendu chaque jour discuter son honneur devant lui, et vous vous réunirez à nous pour prier le président de la République de ne pas laisser exécuter la sentence que nous venons de prononcer. »

Lachaud, l'avocat du condamné, reçut communication de cette requête sous la garantie du secret professionnel. Puis, le duc d'Aumale, après en avoir envoyé une copie au président du conseil des ministres, alla lui-même la remettre au maréchal de Mac Mahon.

Le lendemain, dès le matin, il écrivait au duc de Broglie :

« J'ai remis hier soir au président de la République la lettre dont le commandant Guioth vous avait porté la copie. J'ai été très touché de l'accueil que le maréchal a fait à cette démarche et de celui qu'il m'a fait personnellement. Ma tâche est terminée et je n'ai plus d'avis à émettre. Mais à vous, comme ami et confrère, je puis faire connaître le sentiment des juges sur la commutation : destitution et bannissement. J'attendrai un avis pour la publication du recours en grâce. J'espère que M. Lachaud observera la discrétion dont il a pris l'engagement envers les juges (1). »

Puis, comme il portait le plus tendre attachement au

(1) Documents inédits : Archives de Broglie.

général de Chabaud La Tour qui, malgré son âge et une santé à ce moment très atteinte, l'avait assisté avec courage et dévouement, il lui adressait d'un élan de cœur ces lignes affectueuses :

« Mon cher ami, je veux encore vous remercier de votre dévouement et vous féliciter de votre courage. Je le fais de tout mon cœur. Le maréchal de Mac Mahon m'a très bien reçu hier. Il m'a parlé de déportation. J'ai indiqué la destitution et le bannissement. Ceci absolument entre nous. Faites-moi dire comment vous allez. Mille amitiés (1). »

Il ajoutait en *post-scriptum* : « Je pars demain soir pour Besançon. » Il avait hâte de secouer les impressions douloureuses que lui avait laissées ce long procès, et il savait qu'elles se dissiperaient à l'heure même où il prendrait possession du commandement militaire du 7<sup>e</sup> corps, auquel il avait été appelé trois mois avant. C'est sur ce nouveau théâtre que nous allons maintenant le suivre. Nous y retrouverons le soldat, le général que nous avons abandonné au moment où il quittait l'Algérie, au lendemain de la révolution de Février.

Alors comme aujourd'hui, le siège de ce commandement frontière, le plus important après celui du 6<sup>e</sup> corps, était à Besançon (2). Nommé à ce poste le 28 septembre 1873, mais empêché par les débats du procès Bazaine, c'est-à-dire pendant près de trois mois, d'en prendre possession, le duc d'Aumale s'était fait précéder à son poste,

(1) Documents inédits : Papiers de Chabaud La Tour.

(2) J'ai mis à me documenter pour cette partie de mon récit, le même soin que pour les autres et apporté dans mes recherches le même souci d'exactitude et de vérité. Mais des motifs sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister ne me laissent pas au même degré la liberté d'indiquer mes sources. Je dois me borner à affirmer que je n'avance rien que sur des témoignages dignes de foi.

le 22 octobre, de l'ordre du jour suivant daté de Versailles :

« Le maréchal président de la République m'a confié le commandement du 7<sup>e</sup> corps d'armée et de la 7<sup>e</sup> division militaire.

« Je tiens à grand honneur d'avoir reçu d'un tel chef une telle mission.

« Un grand devoir qui, aux termes de la loi, prime tous les autres me retient loin de mon quartier général. Dès que le conseil de guerre que je préside aura pu accomplir sa mission, je serai à mon poste, au milieu de vous.

« En vertu d'une décision ministérielle en date du 18 octobre courant, M. le général de division de Mausson, commandant la 14<sup>e</sup> division d'infanterie, exercera provisoirement le commandement du 7<sup>e</sup> corps d'armée et de la 7<sup>e</sup> division militaire. »

Depuis la publication de cet ordre du jour, il était impatiemment attendu.

Besançon possède une élite sociale à qui devait plaire un prince de sang royal et que rehausse un centre intellectuel qu'allait flatter la présence de l'historien des Condé, l'écrivain de grande envergure à qui l'Académie française venait d'ouvrir ses portes. Le reste de la population, à tous ses degrés, est ardemment patriote. Elle ne pouvait qu'accueillir avec faveur le général dont le nom, au lendemain des défaites, lui rappelait des jours plus heureux. Dans les états-majors de l'armée, il ne comptait que des admirateurs. Parmi les soldats, le vainqueur d'Abd-el-Kader avait sa légende. Elle le désignait plus que d'autres pour les revanches futures dont on rêvait déjà, surtout dans les contrées qui avaient subi le premier choc de l'ennemi et parmi les troupes à qui était confiée la garde de la nouvelle frontière.

Pour ces diverses causes, dans toute l'étendue du commandement auquel le duc d'Aumale avait été appelé, sa nomination excitait des sentiments voisins de l'enthousiasme. Ils se manifestèrent le 12 décembre, à son arrivée à Besançon. Il fit son entrée dans la ville, « monté sur un superbe cheval alezan doré », devant toute la garnison sous les armes, entre une double rangée de foule dont l'attitude témoignait de la sympathie qu'il inspirait. Il reçut ensuite les visites officielles.

Répondant au maire, qui lui avait souhaité la bienvenue, il dit fièrement :

« J'espère que les clefs de la France seront bien placées entre mes mains. »

Quand on annonça le bibliothécaire de la ville, M. Castan, membre correspondant de l'Institut, il le salua de ces mots :

« Voilà mon ennemi. Vous avez mis Alésia en Franche-Comté, tandis que je l'ai placée près de Montbard. Je n'ai pas été du même avis que vous, monsieur. Mais j'espère que nous n'en serons pas moins bons amis. »

C'était une allusion aux controverses suscitées par l'interprétation des *Commentaires de César*, relativement à Alésia. La Société d'émulation du Doubs, et M. Castan prenant parti pour elle, plaçaient cette ville à Alaise, canton d'Amancey, dans ce département. Le duc d'Aumale s'était, au contraire, prononcé pour Alise-Sainte-Reine, en Bourgogne, et sa démonstration avait été publiée par la *Revue des Deux Mondes*. Cette circonstance n'empêcha pas la Société d'émulation de l'inviter à sa séance annuelle, qui avait lieu six jours après son arrivée en Franche-Comté, et au banquet qui suivit.

« Vous ne m'avez pas gardé rancune, messieurs, dit-il en répondant aux toasts qu'on lui avait portés, et vous

avez bien fait, car je n'ai jamais songé à détacher un fleuron de la couronne guerrière de cette vaillante province dont plus que jamais aujourd'hui je dois savoir apprécier le mâle et patriotique courage. La rivalité des Éduens et des Séquanais n'a plus de raison d'être. Elle est oubliée comme cette sanglante guerre des deux Bourgognes dont nous reparlerons quelque jour, si vous le trouvez bon, et qui a été terminée, il y a deux cents ans, pour ne plus recommencer. Rien, s'il plaît à Dieu, rien ne pourra rompre le lien indissoluble qui unit ces contrées à la France, à cette France dont nous sommes tous les enfants et les serviteurs (1).

Dès ce premier contact avec la population et avec l'armée, il conquiert tout les cœurs. « On admirait son grand air, son aisance, son allure martiale, sa tournure jeune à laquelle n'enlevait rien une jambe un peu traînante par suite de la goutte qui déjà le tourmentait, son œil bleu, si clair, tout vibrant d'intelligence, sa chevelure blonde, la moustache qui balafrait sa figure, tout ce qui, dans sa physionomie, rappelait ce type gaulois sous lequel nous aimons à nous figurer les hommes de guerre. » Il eut pour tout le monde des mots heureux et charma par son esprit d'à-propos comme par la netteté de ses discours.

« Il avait amené de Chantilly huit chevaux de selle et deux paires de postières qu'on attelait à tour de rôle à un break simple, mais d'une grande correction, conduit par un maître cocher. » C'est dans cette voiture qu'il rendit ses visites. Celle qu'il fit au cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, mérite d'être mentionnée. Séduisant par

(1) Cette allocution provoqua plusieurs réponses. On trouvera à la fin du volume celle qui fut faite par M. Ch. Baille au nom de la Société d'agriculture de Poligny. — Voir aux *Pièces historiques*, VIII.

son esprit, imposant par ses manières, autoritaire à l'excès, mais assez perspicace pour discerner le mérite partout où il le rencontrait, le cardinal avait appartenu jadis à l'aumônerie des Tuileries. Ce souvenir, heureusement évoqué par le prince dans cette première entrevue, rétablit entre eux sur-le-champ l'intimité d'autrefois. Elle caractérisa leurs relations jusqu'au jour où la mort du cardinal les brisa. « Les clefs de la France, disait celui-ci, sont bien placées entre les mains de ce fils de France. »

Le lendemain de son arrivée, le duc d'Aumale demanda un officier de son état-major (1) pour l'accompagner dans une promenade à cheval.

« Vous allez me faire faire, lui dit-il, la tournée des forts de Besançon et m'en expliquer le système défensif. »

C'était une distance de quarante kilomètres à parcourir. Elle fut parcourue. Le prince s'intéressa à tout ce qu'il voyait, à tout ce qu'il entendait. Le même soir, en causant avec ses officiers, il prouvait qu'il en savait déjà autant, après cette première inspection, que celui qui lui avait servi de guide. Il marqua qu'il était l'ennemi de

(1) En arrivant à Besançon, il était accompagné d'un état-major particulier : un premier aide de camp, le commandant Guioth, et un officier d'ordonnance, le capitaine Perrot de Chazelles. Un peu plus tard, il y fit entrer le capitaine Georges Berthaut, fils de l'ancien ministre de la guerre. Le commandant Guioth est aujourd'hui général et commandant du 42<sup>e</sup> corps. Il était devenu l'ami du duc d'Aumale et figure parmi ses exécuteurs testamentaires. Les capitaines Perrot de Chazelles et Georges Berthaut donnèrent ensuite leur démission. Le capitaine Berthaut donna la sienne quand le prince fut exilé. Il voulut le suivre dans l'exil et ne l'a plus quitté jusqu'à sa mort. L'état-major du 7<sup>e</sup> corps, en 1873, avait pour chef le général Gresley, que remplaça bientôt le général Forgemol; pour sous-chef le colonel Baugeois. En faisaient également partie les commandants de l'Église, Versigny et de Maindreville, les capitaines Allaire, de Piépape, Besson, Valluy et Marchal. Quant il devint inspecteur d'armée, il eut encore auprès de lui le commandant Meunier. Ces officiers appartenaient à diverses armes.

l'abus des fortifications. Il rappela le rôle de Bazaine à Metz.

« Il ne faut plus de camps retranchés, déclara-t-il. C'est ce qui nous a perdus. C'est une attraction fatale pour les armées. »

Plus tard, sans renoncer à cette opinion, il devait la professer sous des formes moins absolues. On le verra se préoccuper passionnément de la défense de Belfort, animé du souci de rendre cette place imprenable et d'en faire le pivot de la défense des frontières. Mais il n'abdiqua jamais entièrement sa répugnance pour tout ce qui, dans les systèmes défensifs, substitue la fortification à l'initiative du soldat, à la spontanéité, à la poussée en avant. Il raillait volontiers en d'inoffensives épigrammes le corps du génie, auquel il reprochait d'avoir « la maladie de la pierre ».

Sans s'arrêter à ces détails, il convient de mentionner, avant d'aller plus loin, quelle tâche s'imposait au duc d'Aumale quand il arriva au 7<sup>e</sup> corps et de préciser comment il s'en acquitta. C'est en quelque sorte le résumé de son œuvre de six années que nous présentons ici. Tout était à faire sur la frontière confiée à sa garde. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis que les Prussiens avaient à regret évacué Belfort, après avoir cru longtemps qu'ils garderaient cette place. Ils étaient partis, laissant partout des passages ouverts et désarmés. Leur attitude était si menaçante encore, notre crainte de les braver si grande, que le ministre de la guerre étant venu en 1874 conférer sur les lieux avec le duc d'Aumale des moyens d'organiser la défense, c'est en vêtements civils qu'eux et leurs officiers parcoururent la frontière, n'osant se montrer en uniforme à nos vainqueurs. Il y avait des forts à relever, d'autres à construire, des chemins de fer

stratégiques à créer, des casernements à installer. Il fallait mettre en état les grandes places frontières, Belfort, Besançon, Langres, qui devaient, au besoin, protéger notre concentration. Il importait enfin de donner à l'instruction des régiments une impulsion décisive.

Pour accomplir cette œuvre multiple, l'activité et l'autorité étaient également nécessaires. L'activité, le duc d'Aumale l'avait toujours possédée; il la conservait surprenante. L'autorité, il la prit en se saisissant de son commandement, et si bien qu'en peu de jours tout le monde dut s'incliner. Le prince alors révéla d'autant plus de mérite qu'il était tenu d'exercer ses pouvoirs dans des conditions plus difficiles, durant cette période de notre réorganisation que les menaces de notre puissant voisin de l'Est venaient troubler à tout instant. Son esprit de prévoyance, heureusement servi par cette activité incomparable, sut, pendant six ans, pourvoir à tout.

Debout à la pointe du jour, hiver comme été, travaillant sans cesse, entrant dans les détails les plus précis, on le voit apparaître sur tous les points de la frontière, que des relais de poste et des chevaux de selle lui permettent d'atteindre facilement. Toujours gai et de belle humeur, sa présence est partout un encouragement à faire vite et bien. Les ressources de son esprit parent à toutes les difficultés. A Belfort, les ouvrages des Perches qui ont reçu l'assaut des Allemands ne sont plus défendables; on les protégera par l'organisation des bois de Bosmont. A Besançon, les ouvrages tracés par le génie sont trop étroits pour être suffisamment armés; on placera les pièces dans des batteries extérieures. A Langres, les forts détachés seront reportés plus en avant et donneront à cette grande place le caractère offensif qui lui manquait. Une batterie sera construite au ballon de Ser-

vance pour relier les défenses des Vosges à celles du Jura et empêcher l'ennemi de tourner par le nord Besançon et Belfort (1).

C'est, du reste, à cette dernière place que le prince revient sans cesse. C'est d'elle qu'il s'occupe de préférence, encore que sa sollicitude s'étende à tout. Les Allemands l'avaient attaquée par l'intérieur. La ville et l'enceinte ont beaucoup souffert, mais pas le château (2). Le château sera la base de tout le système de défense. Il y fait rentrer les canons à longue portée, au nombre de vingt-cinq, qu'on avait placés au dehors et de tous côtés (3). Il y accumule des provisions de conserves, des munitions, des armes, de quoi suffire à douze cents hommes la durée d'un siège de plusieurs mois. Tous ces travaux s'exécutent sous sa direction immédiate, à la grande satisfaction des habitants de Belfort, qui, délivrés à peine des Allemands, sont tout heureux en voyant s'ouvrir la période du retour à la vie nationale.

Il arrive aux soldats employés à cette tâche de travailler à moins d'une portée de canon des ouvrages allemands. Ce voisinage non moins que la présence du chef en qui ils ont confiance les électrise. De ces braves

(1) Il alla lui-même déterminer l'emplacement de ce fortin du ballon de Servance, destiné à compléter l'action du fort Lambert. C'était le 18 juin 1876. Il avait donné rendez-vous pour midi aux officiers de Belfort. Il arriva au rendez-vous, accompagné d'une quinzaine des siens, à l'heure dite, après avoir, depuis la station du chemin de fer, suivi à cheval des sentiers inexplorés et réputés jusqu'alors inaccessibles. On y a construit ensuite une route carrossable.

(2) On pouvait croire le contraire en voyant les murailles dégradées de ce vieux château bâti sur le roc. Il semblait dévasté. Mais, les revêtements en ciment avaient été seuls atteints.

(3) Le général Munier, qui périt dans l'incendie du Bazar de Charité, était alors gouverneur de Belfort. Les travaux de défense étaient confiés, au point de vue de l'artillerie, au chef d'escadron Logerot, devenu ensuite général; au point de vue du génie, au commandant Lanty, également général depuis.

gens, il n'est rien que le prince n'obtienne. Il parvient même à rétablir l'accord entre des corps rivaux. On voit un jour — et le fait est considéré comme extraordinaire — les sapeurs du génie et les artilleurs attelés aux mêmes besognes. Un tel accord ne s'était jamais vu. La rumeur publique le signale à Paris. A l'École de guerre, on en fait l'objet d'une leçon, en en attribuant le mérite au savoir-faire du commandant du 7<sup>e</sup> corps, admirablement secondé en cette circonstance par le général Munier, gouverneur de Belfort.

L'attention du duc d'Aumale se porte aussi sur les environs de cette ville. Il y attache une grande importance stratégique. Il les parcourt souvent. Il a d'ailleurs le goût de ces excursions : il en fait de tous côtés. On part en chemin de fer. Au point terminus, un break attend ; plus loin sont les chevaux de selle. Grâce à ces mesures ordonnées par le prince lui-même, on fait des « randonnées » rapides et longues. On examine les positions, on tire de cet examen des conclusions stratégiques pour la défense du pays. On s'arrête sur tous les sommets d'où l'on peut embrasser l'ensemble du terrain. Et comme le prince est, de sa nature, « très instruisant », lorsque, après ces belles et utiles courses, on rentre le soir à Besançon, les officiers qui l'ont accompagné en savent plus qu'ils n'en savaient au moment du départ. Ces fructueux entretiens se continuent le soir, à la table autour de laquelle le prince se plaît à réunir ses compagnons de la journée.

Les « randonnées », à travers le pays de Belfort surtout, sont demeurées vivantes dans la mémoire des officiers qui y prenaient part.

« Je reverrai toujours le prince allant en avant avec son ami le général Munier, nous contait l'un d'eux,

tantôt fumant sa pipe, tantôt fredonnant. A un endroit déterminé à l'avance, on trouvait le déjeuner servi. Et que de choses, durant ces instants de repos, nous apprenait notre général en greffant ses renseignements sur les faits que nous avions observés dans la matinée !

C'est durant une de ces excursions qu'il fit un jour une chute de cheval, d'ailleurs sans gravité. Il fallut néanmoins le ramener dans le break. Le duc de Chartres se trouvait là. Il commandait alors un régiment de chasseurs. Il était venu voir son oncle et l'avait accompagné; il était monté dans le break avec lui. Comme il le regardait un peu inquiet, le duc d'Aumale, cherchant à le rassurer, lui dit soudain :

« Es-tu bien, toi ? »

— Moi, oui; mais c'est à vous qu'il faut le demander.

— Je suis très bien, moi. Ce n'est rien ces chutes-là, ça me connaît. Le tout est de savoir rouler, et je roule très bien. »

Mais, s'il apportait tant de soins à munir et à pourvoir les places de son commandement, c'était pour ainsi dire à son corps défendant. Bien qu'estimant à sa juste valeur l'immense effort fait par le général de Rivière et nos ingénieurs militaires, il regrettait de voir la France se couvrir de fortifications. Il pensait, avec le grand Condé, que notre argent serait plus utilement employé à renforcer les troupes de campagne. L'infanterie, surtout, l'attirait.

« Mon infanterie, répétait-il souvent avec intention.

— Eh ! monseigneur, lui dit un jour un colonel d'artillerie, mon artillerie aussi vous appartient.

— Sans doute, répliqua le prince, mais moi, voyez-vous, je suis surtout un fantassin. »

Fantassin, oui, Cuvillier-Fleury le lui avait dit en le

recevant à l'Académie française. « Vous étiez fantassin dans l'âme. *In pedite robur.* » Mais cela ne l'empêchait pas d'être à cheval d'une rare élégance, de galoper plein de feu devant une troupe de cavalerie quand l'occasion s'en présentait. Un jour, en manœuvres aux environs de Poligny, il était allé avec son état-major sur la ligne des avant-postes. Tout à coup, il prend son escorte de dragons, et, tandis que ses officiers le regardent faire, il la dispose en pointe d'avant-garde, place des vedettes derrière les buissons, court lui-même à droite et à gauche comme un jeune lieutenant, prenant, avec autant de connaissance du métier que de promptitude, toutes les dispositions prescrites dans les traités sur les petites opérations de guerre. Puis, quand c'est fini, il se dresse soudain sur ses étriers, et tournant vers son état-major, toujours immobile, un regard joyeux :

« Mon Dieu ! s'écrie-t-il, que c'est donc intéressant ! »

Une autre fois, pendant des grandes manœuvres, il arrive à cheval à l'orée d'un chemin entre des haies. Il y trouve un factionnaire qui croise la baïonnette en disant :

« On ne passe pas.

— Où est le chef du poste ? » demande le général en chef.

S'avance un caporal imberbe, un tout jeune soldat et qui tremblait un peu.

« Quelle est votre consigne ?

— On m'a dit, monseigneur, de ne laisser passer personne par cette route, fût-ce le président de la République.

— Bon pour la route, fait gaiement le prince ; mais à côté ? »

Il s'éloigne au galop pour prendre du champ, fait volte-face et franchit la haie devant le caporal ébahi.

Il voulait une infanterie vigoureuse, entraînée à la marche, capable de porter facilement le chargement de guerre qu'il s'occupait d'ailleurs d'alléger; une artillerie très mobile, une cavalerie bien dressée au service de campagne. Pour développer le coup d'œil des officiers généraux et d'état-major sous ses ordres, il fit exécuter, le premier en France, ces voyages avec cadres, si utiles surtout dans les régions frontières, que le général Berthaut, durant son passage au ministère de la guerre, devait étendre et vulgariser.

Ce n'était pas une sinécure que de servir sous les ordres du duc d'Aumale. Sa pensée bouillonnait sans cesse. En un moment où, dans la nouvelle armée, rien n'était encore assis, où tout était tâtonnements et essais, il avait sur toutes choses des idées personnelles que lui suggérait son expérience et qu'activait incessamment sa prodigieuse faculté d'assimilation, comme aussi sa constante habitude du travail. Il fut donc très vite au courant du service très complexe qui lui incombait; mais il entendait que tout le monde autour de lui y fût comme lui.

Quoiqu'il travaillât chaque matin avec le chef d'état-major, il aimait à convoquer dans son cabinet ceux de ses officiers qui étaient chargés d'un service spécial. Il se faisait expliquer par eux la question du jour. Il la commentait ensuite en y introduisant ses propres idées, lui donnait une solution et traçait à chacun sa besogne avec une lucidité et une précision dont des feuillets de block-notes sur lesquels il écrivait ses ordres au crayon en les résumant, portent encore aujourd'hui la trace.

Il se trouvait parfois en face de questions dont il n'était encore qu'imparfaitement instruit, celle, par exemple, de l'emploi des chemins de fer au point de vue

militaire. Elle lui était totalement étrangère, comme d'ailleurs à la plupart des généraux. Au ministère de la guerre, elle donnait lieu à des études qui n'étaient pas encore achevées. Il manda celui de ses officiers qui passait pour le mieux la connaître et se la fit exposer. Tout en écoutant, il prenait des notes où le spécialiste dont les explications les avaient inspirées trouva bientôt après, tant elles étaient intelligemment résumées et complétées, la preuve qu'il n'avait plus rien à apprendre à son élève.

Cette preuve, celui-ci la donna plus éclatante encore quelques jours plus tard par une expérience pratique. Il fit concentrer son corps d'armée, d'une part, sur Vesoul, de l'autre, sur Belfort, après avoir expédié ses ordres aux agents locaux des compagnies de chemins de fer. Cette première expérience ayant réussi, elle fut plusieurs fois renouvelée jusqu'au jour où le prince eut acquis la certitude que ses subordonnés à tous les degrés étaient au courant de ce qu'ils auraient à faire en cas de mobilisation. Cette question de la mobilisation le préoccupait à toute heure. Longtemps il consacra ses nuits et ses jours à se pénétrer des diverses améliorations qu'il convenait d'apporter à la mise en mouvement de nos armées.

L'étude du personnel était aussi au premier rang parmi les sujets qu'il étudiait avec le plus de suite. Il possédait cette faculté de garder la mémoire des visages et des noms. Quand un officier lui avait été présenté, il ne le confondait jamais avec un autre. Il savait toujours, en le revoyant, lui prouver qu'il se souvenait de lui, de ses mérites, de ses services. Rien ne pouvait plus contribuer à lui attacher les cœurs. Sous cette forme, la séduction qui lui était naturelle s'exerçait sur tous. Il avait en outre au plus haut degré l'art de faire parler les gens sur

les sujets qui leur étaient familiers et, tout en s'instruisant lui-même, de leur fournir l'occasion de briller à ses yeux. Il prit ainsi, dès le début, un ascendant singulier sur les chefs, du plus haut placé au plus humble, et de même sur les soldats, qu'il fascinait par ses allures militaires, tout en se faisant aimer d'eux par sa sollicitude.

Dans ses inspections, il se plaisait à causer avec le troupiér. Il examinait l'habillement, l'équipement, la chaussure, et mettait, à entrer dans ces menus détails, une bonne grâce dont les inférieurs restaient charmés, en même temps qu'elle était pour les supérieurs un exemple.

« Tout est important pour le troupiér, avait-il coutume de dire. Que fait-il lorsque vous lui donnez une chaussure neuve? Il commence, après l'avoir mise, par y remuer les cinq doigts de son pied, et si tous les cinq ne s'y trouvent pas à l'aise, vous aurez beau faire, vous ne le convaincrez pas que sa chaussure est bonne. »

Quand il allait voir des troupes en opérations, c'était une bonne fortune pour son état-major. Outre que tous les moyens étaient mis en œuvre pour faciliter ces déplacements, les mesures bien prises, les itinéraires tracés d'avance, il apportait dans ses excursions la plus grande simplicité de tenue et de langage. Son endurance à cheval était indéfinie. Pourvu qu'il pût fumer sa pipe, il allait par tous les temps, couvert en dessous pour se garder du froid et protégé contre la pluie par un simple collet en caoutchouc qu'il relevait sur sa nuque, ne ménageant ni son temps ni sa peine. Donnant ainsi l'exemple, il exigeait beaucoup de ceux qui étaient placés sous ses ordres.

S'il était bienveillant pour les soldats, il avait en re-

vanche une constante tendance à la sévérité pour les chefs. Il malmena un jour très durement un général qui, dans de grandes manœuvres, « commandait l'ennemi » et les fit manquer pour avoir attaqué trop tôt, sans tenir compte des conventions du thème. Une autre fois, un jeune officier excursionnant aux environs de Belfort avec une douzaine de sous-officiers se trompa de route et se trouva, presque à son insu, sur le territoire allemand. Un passant obligeant le remit dans son chemin. Mais la chose s'ébruita. Il y eut des plaintes du gouvernement germanique, et le duc d'Aumale mit aux arrêts l'officier supérieur à qui il attribuait la responsabilité de l'événement. Du reste, s'il n'hésitait jamais à punir, il redoublait ensuite d'amabilité envers ceux contre lesquels, à son grand regret, s'était exercée sa sévérité. Au termes de leurs arrêts, ils recevaient ordinairement une invitation à dîner.

Il élaborait ses projets de grandes manœuvres avec un soin jaloux, réglant lui-même les marches, les cantonnements, les ravitaillements, ne livrant rien au hasard, faisant tout étudier à l'avance sous ses yeux. Il partait, entouré d'un nombreux cortège, car l'état-major se grossissait souvent d'officiers étrangers au corps d'armée, détachés du ministère pour suivre les opérations, voire de membres de la famille royale. C'est ainsi que, tour à tour, le comte de Paris, alors lieutenant-colonel de l'armée territoriale, le duc de Nemours, en sa qualité de général de division (1), le duc de Chartres, colonel de cavalerie, vinrent assister aux manœuvres.

Le matin, à cinq heures, il y avait soupe à l'oignon pour l'état-major, accompagnée de viandes froides, et,

(1) Pendant ces manœuvres, le duc de Nemours était un jour à Chaussin, dans le Jura, avec son officier d'ordonnance. Il aperçoit

à la même heure, soupe aussi pour les hommes, le tout assez copieux pour que les manœuvres ne fussent pas interrompues avant d'avoir passé par leurs phases successives. Le prince ne voulait pas de ces interruptions. Il aimait à rappeler que Saint-Simon, qui les qualifie de « haltes chaudes », les a condamnées. Le commandant du corps d'armée parcourait les lignes au galop de son cheval. Son coup d'œil était remarquable. A voir de quel regard il embrassait l'ensemble et le détail, on devinait le généralissime. « Quand on avait lu dans ses récits l'énumération des qualités qu'il prête au grand Condé, et qu'on le suivait ensuite sur le terrain, on était tenté de les rapprocher des siennes, et de les comparer. » Il ne pouvait supporter le moindre désordre dans les marches. Il faisait surtout la guerre aux bagages. Les convois n'avaient pas encore la régularité qu'ils ont aujourd'hui. Il donnait l'exemple pour ce qui le concernait, se réduisant, afin d'éviter l'encombrement, au strict nécessaire. Sur le terrain, il voulait des comptes rendus sobres, clairs, comme l'était son propre esprit.

Quel que fût son goût pour l'infanterie, il s'occupait également des trois armes. En une circonstance où il

un officier de cavalerie qui entrait dans une maison. Il s'approche et demande :

« Pourrais-je avoir un morceau de fromage ? »

— Monseigneur, nous allons déjeuner, répond le cavalier, qui l'a reconnu, et si vous voulez nous faire l'honneur... »

Le duc de Nemours entre et voit une table copieusement servie, volailles, conserves de homards, vins fins, et tout autour, les officiers du régiment, la fourchette en l'air. Tous se lèvent ; on lui fait place ; il s'assied, on veut le servir. Mais il refuse tout ce qu'on lui offre, en répétant :

« Je voudrais bien un morceau de fromage. »

Il fut impossible de lui faire accepter autre chose. Il mangea lestement et remonta à cheval, laissant à jeun les officiers, qui n'osèrent commencer à déjeuner que lorsqu'il fut parti. — Récit d'un témoin.

était aux allures vives d'un bout à l'autre d'une ligne de combat, il s'arrête brusquement derrière une batterie d'artillerie.

« Capitaine, demande-t-il, avez-vous bien repéré le clocher du village? Je ne crois pas que vous puissiez le battre avec vos pièces ainsi braquées.

— C'est vrai », réplique l'officier, reconnaissant son erreur.

Et il rectifie son tir.

En une autre circonstance, le prince entrant dans la caserne de Besançon y voit rangés dans la cour trois cents canonniers ouvriers, dont un colonel d'artillerie passait l'inspection. Il s'avance :

« Dites-moi, colonel, ces hommes sont-ils prévenus que, quoique ouvriers, en cas de surprise de l'ennemi, ils doivent combattre.

— Oui, ils le savent, monseigneur.

— Ne vous laissez pas de le leur répéter. En présence de l'ennemi, il n'y a plus de différence entre les canonniers ouvriers, les canonniers artificiers, les canonniers pontonniers. A la première alerte, tous au canon, les ouvriers comme les autres. Quand leurs camarades seront arrivés, c'est alors, mais alors seulement, qu'ils pourront descendre à l'atelier. »

Pendant les manœuvres, le duc d'Aumale dormait peu. Le souci des opérations du lendemain le tenait éveillé. Une nuit, à trois heures, il conçoit des inquiétudes sur la solidité d'un pont suspendu qu'une colonne d'artillerie doit traverser. Il se lève, va réveiller un de ses aides de camp, l'envoie à frêne étrier reconnaître le passage qu'il juge dangereux, et ne consent qu'à son retour à prendre quelque repos. Ainsi sa sollicitude était sans cesse aux aguets.

Il apportait à ses commandements de tactique la méthode la plus scrupuleuse. Il appréciait surtout les généraux qui s'en inspiraient, comme lui, dans la direction de leurs troupes. Il aimait à justifier ses ordres par les souvenirs des anciennes guerres, dont il connaissait à fond les péripéties. Il tirait volontiers ses exemples de la tactique de Napoléon, mais plus volontiers encore de la stratégie de Turenne et de Condé.

« La tactique a changé plus que la stratégie », disait-il souvent, faisant allusion aux transformations opérées en matière de concentration de troupes par l'usage des chemins de fer.

Du reste, il cherchait ses enseignements aussi bien dans les campagnes de la République et de l'Empire que dans celles de l'ancienne monarchie. Il parlait des unes et des autres avec le même enthousiasme. Pour lui, c'était toujours la France. Lors des premières grandes manœuvres du 7<sup>e</sup> corps, il fut très frappé par l'esprit de discipline des soldats, par leur tenue. C'était plus qu'il n'avait espéré au lendemain d'une guerre désastreuse.

« Allons ! s'écria-t-il gaiement, nous allons retrouver les soldats de 1796. »

Ce à quoi il s'appliquait aussi avec persévérance, c'était à combattre la routine, l'observation par trop méticuleuse des vieux règlements dont la guerre avait révélé les inconvénients, l'inutilité ou l'insuffisance. Les allures des services de l'intendance l'exaspéraient souvent.

« Avant tout, faites vivre vos troupes, répétait-il ; on réglera ensuite les dépenses. »

Pénétré de la sagesse de ce principe, sa bile s'échauffait quand il constatait que l'intendance ne l'avait pas mis en pratique. Puis, sa colère tournait à la plaisanterie, à l'épigramme ; il citait alors ce célèbre arrêté de compte,

dont le souvenir est resté dans la vieille armée lié à celui d'un honorable intendant général : « De la revue de liquidation, en date du..., il appert qu'une erreur d'un centime a été constatée. *Ces sommes* seront versées dans une caisse publique. »

Il voyait de très près tous les services, aimant à surprendre les chefs, allant à l'improviste de Besançon à Belfort, de Langres à Lons-le-Saulnier, passant l'après-midi une revue à Belley, donnant dans la nuit une alerte à la garnison de Vesoul, ce qui ne l'empêchait pas d'être encore assez souvent à Paris ou à Chantilly. Usant largement du wagon spécial que la Compagnie de l'Est tenait sans cesse à sa disposition, il avait en quelque sorte le don d'ubiquité. On disait de lui :

« Le prince n'est jamais à Besançon, et on l'y voit toujours. »

Rien de plus vrai. Dans les dernières années de son commandement, certains journaux de Paris se faisaient un malin plaisir de dénoncer ses absences. On pouvait souvent y lire : « Le duc d'Aumale est à Chantilly. » Mais quand ils arrivaient en Franche-Comté, ce n'était plus vrai. Ils recevaient un démenti de ceux de Besançon, de Langres ou de Belfort, qui pouvaient annoncer avec vérité qu'à l'heure où on le disait à Chantilly, le prince passait une revue dans une des places de son commandement. Ces petites représailles exercées contre les feuilles qui lui étaient hostiles le réjouissaient toujours.

Pendant les manœuvres, il évitait autant qu'il le pouvait les honneurs exceptionnels qu'on voulait lui rendre. Mais ce n'était pas toujours facile. Il y avait concurrence entre les châteaux pour le recevoir. Quand ces réceptions, déjeuners ou dîners, entravaient ou retardaient les manœuvres, il se faisait violence pour ne pas trahir son

mécontentement devant ses amphitryons. Une fois seul avec ses officiers, il y donnait librement carrière. Il manifestait le même sentiment pour les hospitalités luxueuses qui, parfois, lui étaient offertes. Il disait volontiers qu'il préférait une botte de paille au lit de plume d'un château, et rien ne lui plaisait tant que de coucher dans le lit de camp qui le suivait en tous ses déplacements militaires. En une seule circonstance, il accepta d'installer son quartier général dans un château, mais après s'être assuré « qu'il y serait chez lui ». Il en profita pour y donner deux ou trois dîners aux généraux et à divers officiers. Il avait fait venir de Besançon, à cette occasion, son maître d'hôtel et ses cuisiniers, car il tenait à ce que ces repas fussent dignes du haut rang de celui qui les offrait.

D'une manière générale, partout où il allait, il réunissait à sa table, dans un hôtel du cru, les autorités, dépensant en quelque sorte sans compter. En 1875, les officiers étrangers furent admis pour la première fois à suivre les grandes manœuvres. Le ministre de la guerre, n'ayant pas alors de crédit spécial, alloua cinq cents francs au commandant du 7<sup>e</sup> corps en lui recommandant « de bien traiter ses hôtes ». Au reçu de la dépêche ministérielle, le prince ne put se défendre de sourire. Il adressa ensuite au ministre le reçu des cinq cents francs en écrivant que « les choses seraient faites convenablement ». Puis, il fit venir de Chantilly des breaks attelés en poste, loua le meilleur hôtel de Vesoul, y logea les officiers étrangers au nombre de quinze ou vingt, et les traita, à ses frais, pendant toute la durée de leur séjour. Chaque matin, ses voitures venaient les prendre pour les conduire sur le champ de manœuvre, les ramenaient ensuite, et il veilla lui-même à ce qu'ils fussent entourés, non avec appareil, car, à l'apparat, il préférait la simplicité de l'appareil

militaire, mais avec largesse, de tout le confort qu'ils pouvaient souhaiter. Il lui en coûta cette fois vingt-cinq mille francs, et depuis, dans toutes les grandes manœuvres, il agit de même.

A celles de 1876, qui eurent lieu dans les environs de Poligny, il reçut le maréchal de Mac Mahon, président de la République, qui suivit pendant deux jours les opérations. « Le grand air du prince, la timidité et la modestie du maréchal faisaient un piquant contraste. Des deux, ce n'est pas le maréchal qui eût paru être le chef de l'État, tant il se montrait déférent, et toujours prêt à céder le pas, si le prince n'avait apporté la plus constante attention à lui témoigner les égards dus à son rang, et à se mettre au second. » Durant les repas, les souvenirs d'Afrique défrayèrent les entretiens. Le prince avait à dessein choisi ce sujet, parce qu'il savait que là le maréchal pouvait aisément lui donner la réplique. Mais bientôt sa verve l'emporta, et le maréchal se plut à écouter. Le duc d'Aumale parla beaucoup de Bugeaud, racontant qu'il avait reçu de lui des leçons de tactique « et quelquefois aussi des réprimandes », ajouta-t-il. Il en vint ensuite aux *Mémoires* de Marbot. Ils étaient encore inédits. Mais il les avait lus en manuscrit et en avait retenu les principaux traits. Il en savait même qui n'y figurent pas, celui-ci entre autres.

Marbot, à la fin de sa carrière, reçut, en Afrique, une nouvelle blessure; on l'entendit alors s'écrier : « Moi, baron de Marbot, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, aide de camp du roi, mentionné dans le testament de l'empereur, ayant cent mille livres de rente, j'ai été blessé par un pouilleux de Kabyle qui n'a pas quatre sous dans sa poche. »

Le maréchal de Mac Mahon partit enchanté de l'accueil

qu'il avait regu, rendant hautement hommage aux talents militaires du duc d'Aumale. Il est vrai que peu de généraux, parmi les contemporains du prince, ont possédé au même degré que lui — c'est une vérité que se plaisent à proclamer tous ceux qui lui ont survécu — les qualités maîtresses du commandement : l'autorité et l'activité, la fermeté de caractère, une notion très précise de ce qui est dû, pour les encourager, aux efforts des subalternes, un esprit chevaleresque, un patriotisme ardent, la sûreté de coup d'œil, une extraordinaire présence d'esprit, la lucidité de la pensée, la netteté de l'expression, une rédaction chaude et vibrante, une mémoire imperturbable (1).

Ses ordres du jour sont des modèles. On se répète encore au 7<sup>e</sup> corps le petit discours qu'il prononça en donnant au général Jeanningros la plaque de grand officier.

« Soldats, il y a quarante-deux ans, le caporal Jeanningros, portant comme vous le sac et le fusil, reçut sa première blessure. Il y a trente-quatre ans, je remettais au lieutenant Jeanningros, qu'on appelait « le Bayard des zouaves », la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Aujourd'hui, je remets au général Jeanningros, six fois blessé sur les champs de bataille, la plaque de grand officier de la Légion d'honneur; jamais ces insignes n'auront brillé sur un cœur plus vaillant. »

On pourrait citer, dans sa carrière, vingt exemples d'allocutions aussi éloquents, aussi propres à émouvoir ses soldats. C'est par de telles paroles qu'il les électrisait et se les attachait, comme c'est par ses actes militaires

(1) Je résume ici plus de vingt jugements qui m'ont été adressés par des officiers témoins de la vie militaire du duc d'Aumale et qu'il m'est interdit de nommer. Je ne crains pas d'ajouter que le sentiment qu'ils expriment est à peu près unanime dans l'armée.

qu'il leur inspirait confiance et les disposait à le suivre au feu, sans hésiter, convaincus qu'il les eût menés à la victoire.

Nous avons dit plus haut quelle tâche s'imposait à lui, lorsqu'à la fin de 1873 il avait pris possession de son commandement, et nous avons montré avec quel entrain, avec quelle prévoyance, il s'était mis à la besogne pour couvrir la frontière. Mais ce ne pouvait être là l'œuvre d'un jour. Pour reconstruire tout ce que les Allemands avaient détruit et rendre fortes nos défenses, il fallait du temps, des études, des votes de crédit. Quelle que fût l'activité du duc d'Aumale, elle ne pouvait opérer ce miracle d'accomplir en une année ce qui exigeait dix années. Aussi la tâche qu'il avait entreprise ne faisait-elle que commencer lorsque, en 1875, éclata à l'improviste cette redoutable crise du mois d'avril dont celui qui écrit ces lignes fut le premier historien (1), grâce aux communications du duc Decazes, qui était alors ministre des affaires étrangères.

On se souvient de cette alerte. Avec cette perfidie qui lui était familière, Bismarck s'efforçait d'ameuter l'Allemagne contre la France. Alléguant d'indignes prétextes, allant jusqu'à tromper son souverain, le vieil empereur Guillaume, pour le rendre favorable à ses vues, il nous cherchait d'incessantes querelles avec l'espoir de nous infliger une de ces humiliations qu'un peuple ne saurait tolérer sans paraître abdiquer, et de nous obliger à déclarer la guerre.

Pendant un temps, Decazes, avec un rare bonheur, était parvenu à déjouer ces menées criminelles. C'est alors que Bismarck disait :

(1) Voir mes *Souvenirs de la présidence du maréchal de Mac Mahon*.

« Ce diable d'homme m'échappe toujours. Toutes les fois que je vais le piquer, il fait la boule, roule et se dérobe. Mais je finirai bien par l'atteindre. »

En 1875, au mois d'avril, ne pouvant l'atteindre, voulant de plus en plus la guerre parce qu'il était convaincu que nous étions hors d'état d'opposer une longue résistance, il rêvait d'une attaque soudaine, suivie d'une nouvelle invasion. Mais Decazes avait lu dans son jeu. Par un coup d'audace et de désespoir, il portait à l'improviste la question devant l'empereur de Russie et la reine d'Angleterre, les faisait juges de la conduite de la France et de celle du chancelier germanique, en même temps que par son ordre notre ambassadeur à Berlin, M. de Gontaut-Biron allait dénoncer à l'empereur d'Allemagne le complot bismarckien. Cette triple démarche, inspirée par une habileté patriotique, eut des effets immédiats, et la guerre fut évitée.

Voilà ce qu'on sait de l'événement, qui n'a été révélé que quatre ans plus tard, lorsque le duc Decazes eut quitté le pouvoir. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'au cours de cette crise il eut un confident de tous les instants, j'allais dire un complice : le duc d'Aumale.

Ce sera leur éternel honneur à tous deux de n'avoir pas alors désespéré et d'avoir pris pour devise ce cri poussé par un Bourbon, au lendemain d'Azincourt : « Espérance. » Et cette devise devint le mot d'ordre de tous ceux qu'ils chargeaient de l'exécution de leurs ordres.

Averti par Decazes de ce qui se passait, le duc d'Aumale écrit à la reine d'Angleterre, son amie, pour l'intéresser à la cause de la France et appuyer les démarches de notre ministre des affaires étrangères. Puis, sans se laisser impressionner par les défauts de ses moyens

de défense et sans se dissimuler qu'il est, comme il le disait, « à la gueule du loup », au poste le plus périlleux, il prend ses mesures.

Il se rappelle que, pendant la guerre, le régiment des mobiles du Doubs, sous les ordres de son colonel, le comte de Vézet, ancien officier de la garde impériale, a été héroïque et plusieurs fois victorieux (1). Il mande ce colonel, maintenant rendu à la vie civile et devenu son ami. Il l'invite à reconstituer d'urgence les cadres de son régiment. Il avait déjà mis Belfort, on l'a vu, en état de résister et de barrer la route à l'armée allemande. Partout il a fait de même, autant qu'il l'a pu, car il a toujours vécu dans l'attente d'une attaque soudaine. Il s'est sans cesse attendu à ce que les premiers coups de canon fussent tirés vingt-quatre heures avant la déclaration de guerre. Il est donc aussi prêt qu'il peut l'être. Le péril ayant éclaté, il envoie ses ordres de toutes parts. A tout ce qui l'entoure, il a communiqué une ardeur égale à celle dont il est animé. Les chefs de corps qui reçoivent ses instructions ignorent de quelles circonstances elles s'inspirent, et ce n'est que lorsque tout est fini qu'ils commencent à se douter qu'ils ont été au moment d'entrer en ligne pour combattre un ennemi qui projetait de les surprendre. Quant au duc d'Aumale, il peut se rendre cette justice qu'il avait fait tout ce qui pouvait être humainement fait dans des conjonctures si graves.

Qu'est devenue la correspondance qui s'échangeait alors entre Decazes et lui? Nous l'ignorons. Mais si elle était retrouvée et publiée, que d'honneur pour leur

(1) La trop brève campagne des mobiles du Doubs, sous les ordres de leur vaillant colonel, mériterait d'avoir son historien. C'est une éclaircie consolante et réconfortante dans les sombres péripéties d'une guerre malheureuse.

mémoire à tous deux ! Quelle admirable école de patriotisme que cet exposé de pensées communes qu'ils se communiquaient en toute confiance, une confiance justifiée par une amitié de trente ans ! Et comme ces lettres, qui verront peut-être un jour la lumière, nous reposeraient des agitations présentes !

Cependant, la guerre conjurée, tout n'était pas dit pour ces grands patriotes. Les projets de Bismarck étaient déjoués. Mais il convenait de le mettre dans l'impossibilité de les reprendre, et pour cela il fallait donner à la France des amis, des alliés. En vue de ce but, ils unissaient leurs efforts. Le duc d'Aumale par ses relations parmi les familles régnantes, le duc Decazes par l'autorité qu'il venait d'acquérir, pouvaient exercer en Europe une influence puissante.

Ils conçurent alors le dessein de créer une triple alliance dont la France aurait fait partie et qui, en nous rendant nos frontières, eût rétabli sur ses anciennes bases l'équilibre européen. Quels eussent été nos alliés ? Diverses combinaisons furent étudiées. Le temps et les circonstances pouvaient seuls permettre d'en faire réussir une. Est-ce la Russie qui en eût été le pivot ? Est-ce l'Autriche ? Nous ne savons, et nous ne savons pas davantage si les archives diplomatiques détiennent les preuves de ce patriotique dessein. C'est peu probable. Une action personnelle incessante, des démarches verbales pouvaient plus pour la réaliser que des échanges de notes entre diplomates. Ce qui n'est pas douteux, c'est que cette action commencée ne se ralentit pas jusqu'au jour où, Decazes renversé, puis le maréchal de Mac Mahon et le duc d'Aumale tombés en disgrâce, ces nobles projets s'évanouirent. Ils n'en restent pas moins comme un titre de gloire à l'actif de ceux qui les avaient conçus. Ils

permettent de dire que nul ne fit autant que le ministre des affaires étrangères de 1875 et que le commandant du 7<sup>e</sup> corps pour le relèvement de la patrie.

Un officier général qui servait alors sous les ordres du duc d'Aumale, et qui devint plus tard ministre de la guerre, résume comme suit, dans une lettre privée, les souvenirs qu'il a gardés de ce temps et du séjour qu'il fit à Belfort comme colonel d'un régiment de cavalerie : « Chacun alors, dans le 7<sup>e</sup> corps et, j'aime à le croire, un peu partout, sentait combien il importait de faire des troupes sous ses ordres le meilleur instrument de guerre possible et ne cessait d'y consacrer ardemment tous ses soins... Nous étions sans cesse sur le qui-vive, et les prises d'armes pour un motif, pour un autre, étaient fréquentes. Belfort et son système de défense alors en pleine organisation recevaient souvent la visite du duc d'Aumale. Il ne venait presque jamais sans réunir à sa table, à l'hôtel de l'Ancienne Poste, tous les chefs de corps et de service et quelques autres officiers. Chacun de ces repas, pris au milieu d'hommes du métier, qu'il sentait bien siens et vis-à-vis desquels il semblait tenir son titre de général pour plus précieux que celui de prince, cependant si dignement porté, était pour lui l'occasion d'enseignements élevés et d'aperçus saisissants. »

Il n'était pas dans sa destinée de donner à ses campagnes d'Afrique de glorieux lendemains et de rentrer, de 1873 à 1879, dans la période des combats heureux qui, de 1840 à 1848, illustrèrent sa carrière. Du moins, s'il n'est pas permis à son historien de le dépeindre à cette époque, faisant la guerre, c'était un devoir de montrer comment il s'y préparait quand il croyait qu'il aurait le bonheur de combattre pour rendre à sa patrie les frontières perdues. Telle est la raison qui nous fait

mentionner tant de détails recueillis en marge de sa vie militaire. Importants ou non, on nous saura gré de n'avoir pas voulu qu'ils fussent perdus pour l'histoire, alors qu'ils contribuent à mieux faire connaître la physionomie attirante et sympathique de ce prince français en qui se résumèrent à un si haut degré les qualités et les vertus du soldat.

Dans son corps d'armée, sans qu'il l'eût exigé, le titre de « Monseigneur » lui était naturellement donné par tout le monde. L'habitude en avait été bientôt prise, sans que personne en fût choqué. Un seul officier, parmi ceux de l'état-major, s'obstina toujours à l'appeler « mon général ». Il y mettait même de l'affectation, ce qui n'empêcha pas le duc d'Aumale de rendre justice à ses mérites, qui étaient réels, et de le proposer premier pour l'avancement.

En revanche, nul ne lui prodigua l'appellation de Monseigneur avec plus de constance et de soin que le colonel Boulanger. Il commandait le 133<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Belley. Ses services, ses blessures, des qualités militaires incontestables lui donnaient un certain prestige. Le duc d'Aumale prit assez vite du goût pour lui, ce à quoi Boulanger se montrait alors fort sensible. Il lui fit même l'honneur de s'asseoir à sa table, lui témoignant déjà, en toutes circonstances, de l'intérêt qu'il prenait à sa carrière, ce qui n'empêcha pas plus tard le colonel, devenu général et ministre de la guerre, d'envoyer en exil le chef qu'il avait si longtemps adulé quand il était sous ses ordres.

Au 7<sup>e</sup> corps, au temps du duc d'Aumale, les repas de son quartier général étaient fort recherchés. Il y vivait ordinairement avec les officiers de sa maison militaire, sur le pied d'une grande cordialité. Mais, très souvent, il avait des invités, des généraux qui passaient par Besan-

çon, d'autres nouvellement promus, voire des officiers subalternes, car il se plaisait à en réunir autour de lui, et enfin des fonctionnaires ou des amis de Paris. Tous les lundis soir, il y avait réception ouverte pour les hommes. On y venait en grande tenue et on y fumait. L'archevêque de Besançon s'y croisait, dans un nuage de fumée, avec le grand rabbin. Le prince était l'âme et le boute-en-train de ces soirées, qui avaient lieu dans les salons de son hôtel, salons un peu exigus, très simplement meublés, et pour l'ornement desquels il avait fait venir de Chantilly le tableau qui représente le roi Louis-Philippe, à cheval, entouré de ses fils (1).

Quand il n'y avait ni réception, ni dîner au quartier général, ni invitation au dehors, la soirée était consacrée tantôt au travail, tantôt au théâtre, où le prince aimait à faire les honneurs de la loge du commandant du corps d'armée. Nombreuse y était alors la réunion. Quelle que fût la médiocrité du spectacle, il s'en accommodait tout aussi bien que s'il n'eût pas été accoutumé aux brillantes représentations des théâtres de Paris. Durant les entr'actes, il en revenait aux épisodes du passé qu'il aimait tant à raconter, soit qu'il y eût joué un rôle, soit qu'il les tînt des personnages qu'il avait connus ou qu'il les eût appris dans les archives de Chantilly.

Il en est qui sont restés célèbres parmi ses officiers et que plus d'un raconte encore, ceux, par exemple, où Turenne est en scène. En voici un : c'était peu de temps

(1) Partout, même chez lui, il passait le premier, en sa qualité de prince. S'il donnait un dîner, il entrait dans la salle à manger précédant ses convives. En sortant de table, les hommes se tenaient debout autour de lui, bien qu'il répêât :

« Asseyez vous, messieurs. » A la fin, il s'asseyait et reprenait : « Asseyez-vous, messieurs ; je vous y invite ; je vous y convie : mais je ne peux vous y contraindre. »

après la défaite de l'illustre guerrier à Marienthal ; un jeune étourdi s'approche de lui et lui dit avec impertinence :

« Monsieur le maréchal, comment donc avez-vous fait pour vous laisser battre ? »

Le maréchal salue et répond modestement :

« Monsieur, j'ai commis une faute ; j'avais rassemblé mes quartiers trop près de l'ennemi. »

Et le duc d'Aumale ajoutait :

« Les plus grands capitaines ont leur jour de revers, et ils doivent savoir le reconnaître. »

Une autre histoire sur Turenne, qu'il se plaisait à redire, était celle-ci. Turenne s'exprimait difficilement. Il suivait son idée en dedans et l'exprimait souvent sous des formes aussi brèves que dépourvues de clarté. Un jour, dans le cabinet de Louvois, Condé présent, il exposait, penché sur une carte, un plan de bataille, et, malhabile à s'expliquer, il ne savait que répéter :

« Il faut y aller... tout uniment. »

En vain Louvois pousse Condé du coude, d'un air railleur ; en vain Condé s'efforce d'obtenir une explication plus claire, Turenne ne voit pas, ne comprend pas, et s'en tient à sa phrase :

« Il faut y aller... tout uniment. »

Il fut impossible d'en rien obtenir de plus.

Il y avait aussi l'« Écran du roi », véritable petit chapitre de la chronique de l'Œil-de-bœuf. Un provincial assiégeait l'entourage de Louis XV de demandes d'audience. Il voulait voir le roi, de qui il avait une faveur à solliciter. Après vingt tentatives inutiles, il est reçu un matin par un jeune seigneur, qui lui annonce le plus sérieusement du monde que non seulement il va être admis en présence du roi, mais qu'encore une charge lui est accordée.

« Une charge ! Laquelle ? »

— Vous êtes nommé écran du roi.

— Qu'est-ce que cela ?

— C'est bien simple. Quand Sa Majesté sort de la salle à manger pour passer dans le grand salon, vous devez constamment vous interposer entre Elle et la cheminée pour la protéger contre la réverbération des flammes. »

Louis XV entre bientôt après, va et vient, et son attention est bientôt attirée par cet inconnu qui le suit pas à pas et se place sans cesse entre lui et la cheminée.

« Monsieur ! que faites-vous ? »

— Sire, je remplis ma charge. C'est moi que Votre Majesté a daigné nommer écran du roi. »

Les courtisans pouffent de rire, et le provincial est expulsé.

Les anecdotes du duc d'Aumale rempliraient un gros volume. Sa mémoire en était pleine. Mais c'est surtout sur les sujets militaires qu'il se montrait intarissable. Il les préférait aux autres, parce que, de ces retours sur les anciennes armées, il pouvait tirer des conclusions applicables aux armées modernes.

Après qu'il eut passé trois années à Besançon, son commandement fut renouvelé. Il connaissait alors toute la société de la ville. Il avait été reçu partout; d'innombrables fêtes avaient été données en son honneur. Il était universellement aimé, ayant peu à peu captivé les éléments les plus divers de la société par son esprit, sa bonne grâce, son souci de plaire (1). Lui-même les avait

(1) C'est vers cette époque qu'arriva à Besançon un nouveau procureur général entré dans la magistrature au 4 septembre. A l'approche de l'audience solennelle d'installation, on se demandait quelle attitude il aurait vis-à-vis du duc d'Aumale, qui devait se trouver là. Dans sa harangue et dans les compliments aux auto-

rendues. Sa sœur, la princesse Clémentine, était venue à Besançon l'aider à faire les honneurs d'un bal, puis la comtesse de Clinchamp, restée auprès du prince après la mort de la duchesse d'Aumale et qui dirigeait sa maison. Il y eut d'autres bals, des réceptions de jour dans le jardin du quartier général.

Dans cette cité de Besançon, où la vie intellectuelle est très active, il existe de nombreuses sociétés littéraires et savantes. Toutes auraient voulu que le prince, membre de l'Académie française, les présidât. Mais il ne consentit qu'à en être membre honoraire. En revanche il assistait fréquemment aux séances de l'Académie franc-comtoise, dont, en sa qualité de commandant du corps d'armée, il était directeur honoraire. Il évitait soigneusement tout ce qui l'aurait par trop fait sortir de son rôle militaire, le seul qu'il entendît jouer. Il y eut diverses tentatives pour l'attirer sur le terrain politique; elles échouèrent toutes, car il était résolu à ne pas s'aventurer sur ce terrain dangereux. Ce n'est pas qu'il se fût désintéressé des luttes des partis. Mais, s'il les suivait de haut et de loin, il ne voulait pas s'y mêler. Ce qu'il en pensait ne se trahissait jamais publiquement. C'est dans sa correspondance privée qu'il faut le rechercher. Au mois de septembre 1874, il écrivait au général de Chabaud La Tour, ministre de l'intérieur :

« Depuis un mois, j'ai circulé dans toute cette région. Ce n'est pas un pays bonapartiste; la plaie y est encore

rités de la ville, il n'y eut rien pour le prince. Mais, au moment de finir, il s'adressa à lui et dit :

« Monseigneur, il vous est arrivé, en un jour d'abaissement patriotique, de remplir les plus hautes fonctions du magistrat, et comme tel vous avez trouvé des paroles qui ont relevé l'âme de la France. »

Il y eut un frémissement dans l'auditoire.

saignante; mais, prenons garde, la contagion gagne. Je ne confonds pas les anciens et honnêtes serviteurs de l'Empire avec les bonapartises quand même. Seulement il faut empêcher ceux-ci de reconquérir ceux-là et ne pas leur laisser prendre pied dans l'administration. Vous y veillez, j'en suis sûr (1). » D'ailleurs, dans cette même lettre, le conseil politique donné, le militaire bien vite reparaît : « J'ai accompagné hier le ministre de la guerre à Belfort; nous ne lui avons fait aucune fantasia; je tenais à ce qu'il vît les choses au naturel; je pense qu'il en aura rapporté l'impression qu'il reste beaucoup à faire. »

Oui, il restait beaucoup à faire, le duc d'Aumale en était convaincu, et c'est afin de se consacrer à cette tâche qu'il s'éloignait de plus en plus de la politique. Depuis qu'il commandait le 7<sup>e</sup> corps, il ne paraissait plus à l'Assemblée nationale. Lorsque, après le vote de la Constitution, une candidature sénatoriale lui fut offerte dans le département de l'Oise, il la déclina.

« Je serais heureux de continuer à représenter le département de l'Oise dans nos assemblées politiques, écrivait-il (2). L'expérience m'a démontré qu'il n'était pas possible de prendre une part utile aux délibérations d'une Assemblée, tout en continuant d'exercer un commandement tel que celui qui m'a été confié par le maréchal président de la République.

« En 1871, en me présentant aux électeurs de l'Oise, j'exprimais le désir de pouvoir contribuer au rétablissement de la monarchie constitutionnelle; mais je disais

(1) Documents inédits : Papiers Chabaud La Tour.

(2) Lettre à un électeur de l'Oise, décembre 1875. Il pensait à faire nommer à sa place le duc Decazes. Voir les lettres reproduites dans les *Pièces historiques*, IV.

aussi que, si mon vœu ne pouvait s'accomplir, je continuerais de servir loyalement mon pays.

« Et je le sers. »

Cependant, quelque résolu qu'il fût à vivre en dehors des querelles de partis, il n'oubliait pas qu'il était Bourbon. Sans craindre d'offenser la mémoire de son grand-père, qui, lui, l'avait oublié, — son grand-père Égalité, comme il disait, — il assista le 21 janvier 1874, quelques jours après son arrivée, à la messe commémorative du 21 janvier. Elle se célébrait alors à Besançon dans l'église Saint-Maurice, avec une certaine solennité.

Le cardinal Mathieu avait exigé qu'il y occupât une place « princière ». Le duc d'Aumale y trouva un fauteuil réservé pour lui dans le chœur. Il en était d'ailleurs de même à la cathédrale, où un trône était placé en face de celui du cardinal. On lui rendait les honneurs comme au temps de la monarchie. Ses relations avec le vénérable archevêque étaient devenues bien vite très étroites. Lorsque, au 1<sup>er</sup> janvier, le commandant du 7<sup>e</sup> corps allait présenter ses officiers au cardinal, il lui laissait le soin de les placer à son gré dans son salon.

« Vous êtes chez vous, monseigneur, lui disait-il; rangez vos troupes.

— C'est vous qui m'apprendriez à le faire, monseigneur », répondait le cardinal.

On se souvient encore, à Besançon, d'un piquant incident qui marqua l'une de ces réceptions. Le vieil archevêque avait l'habitude de faire distribuer aux officiers, le premier de l'an, des bonbons en papillotes. Le 1<sup>er</sup> janvier 1874, le duc d'Aumale ouvrant la sienne y trouva une image représentant un cœur enflammé avec au-dessous une devise plus que légère. Il la montra en riant au cardinal.

« Vous voyez, monseigneur, que le mal peut se glisser partout, même dans une sainte maison. »

L'archevêque fut très mortifié. L'année suivante, au moment où on allait commencer la distribution des papilotes, il dit au prince avec un soupir de soulagement :

« Vous pouvez les ouvrir sans crainte. J'ai fait faire les devises dans un couvent (1). »

Chaque dimanche, on voyait le prince assister avec ses officiers, dans la chapelle Saint-Louis, à la messe militaire. Cette messe était dite par un aumônier qui avait été soldat. Quand on le plaisantait sur ses allures peu sacerdotales, il répliquait gaiement :

« Que voulez-vous? mes confrères confessent la mouseline, et moi la toile d'emballage. »

La toile d'emballage, c'était le troupiier.

« Il a pour le troupiier la même affection et la même sollicitude que moi, disait le commandant du 7<sup>e</sup> corps. C'est par là qu'il me plaît. »

La charité du duc d'Aumale, durant le séjour de six années qu'il fit à Besançon, fut vraiment inépuisable. Assailli de demandes de secours, qui arrivaient par centaines, chaque jour, au quartier général, et dont le dépouillement exigeait plus de travail et de temps que celui de la correspondance militaire, il venait en aide à la plupart des œuvres d'une utilité réelle et des infortunes que l'enquête très minutieuse dont ces demandes étaient l'objet lui montrait comme vraies et imméritées. Cepen-

(1) Le cardinal Mathieu mourut le 8 juillet de cette année 1875. Le duc d'Aumale, qui était allé lui dire adieu à son lit de mort, suivit ses obsèques accompagné de tout son état-major. L'évêque de Nîmes, Mgr Besson, prononça l'oraison funèbre. Le duc d'Aumale affectionnait ce prélat, qui, en 1867, avait retrouvé et lui avait envoyé dans l'exil le Virgile du duc d'Enghien. « Le chrétien, l'exilé, le prince et le bibliophile, lui écrivait-il alors, se confondent en une seule et même personne pour vous remercier. »

dant, c'était surtout aux anciens militaires comme à leurs familles, quand elles étaient nécessaires, qu'allaient ses largesses. Il faisait aussi une part aux officiers à qui de trop lourdes charges créaient une gêne susceptible d'entraver leur carrière. Plus d'un dut peut-être son salut à quelqu'une de ces libéralités cachées qu'il oubliait après les avoir prodiguées.

Dans ses hautes fonctions, et c'est ce qu'on ne saurait trop mettre en lumière, il ne voyait pas seulement l'honneur de les remplir. Il en envisageait les devoirs, comme aussi les obligations particulières qu'y ajoutaient par la force des choses sa qualité de prince et sa grande opulence. Il est également vrai de dire qu'il n'apportait dans son commandement aucune préoccupation personnelle, animé de l'ardent désir de laisser à son successeur des troupes bien dressées, prêtes à marcher à l'ennemi. Guidé sans cesse par l'amour de la patrie mutilée, souhaitant de mourir d'un coup de canon sur le champ de bataille, au soir d'une victoire, il ne pensait qu'à la France. Toute son âme passait dans sa voix quand il disait :

« Il faut que ce nom sacré devienne, au moment de l'assaut, le cri de guerre de notre infanterie. »

Aussi le souvenir de son commandement est-il toujours vivant au 7<sup>e</sup> corps, non moins ineffaçable parmi les troupes et dans les places confiées à son autorité qu'il le fut dans sa mémoire jusqu'au moment de sa mort. Vingt années n'ont pu en faire disparaître la trace. Dans les contrées de l'Est, son nom reste honoré et respecté.

Ce fut pour lui une épreuve cruelle lorsque, au commencement de 1879, on le releva de son commandement (1). Le maréchal de Mac Mahon ne résidait plus à

(1) 11 février. Furent mis en disponibilité : les généraux Clinchant, de Montaudon, Deligny, Bataille, Douai, duc d'Aumale, du Barail,

l'Élysée. Grévy avait été élu président de la République. Un régime de politique intolérante, soupçonneuse et sectaire tendait de plus en plus à s'établir. Dans les voies qu'il ouvrait, il n'y avait guère place pour un prince de sang royal dont on pouvait craindre la popularité. Le duc d'Aumale accepta avec une apparente sérénité la décision qui le frappait, et dont les Allemands seuls avaient lieu de se réjouir. Peut-être aussi n'en saisissait-il pas encore le véritable caractère sous les formes dont on l'avait enveloppée, afin de lui enlever la physionomie d'une disgrâce. Et puis, tout autour de lui, parmi les troupes comme dans la population de Besançon, elle excitait d'unanimes regrets dont il recueillit en quelques heures les témoignages lorsque la nouvelle de son déplacement fut devenue officielle.

Entre ces témoignages, il en est un que l'histoire est tenue d'enregistrer. La lettre qui le lui apportait, datée du 13 février, était ainsi conçue :

« Monseigneur, vous quittez le commandement du 7<sup>e</sup> corps. Permettez-moi de vous dire au nom des officiers de mon régiment et au mien combien nous sommes peiné de perdre un chef que nous aimions, dans lequel nous avons une si grande confiance. Soyez persuadé, Monseigneur, que jamais nous n'oublierons les hautes leçons, les exemples si élevés que vous nous avez donnés, et daignez agréer la nouvelle assurance du respectueux dévouement et de l'inaltérable attachement de votre obéissant subordonné. — Colonel BOULANGER. »

Le prince reçut beaucoup d'autres lettres semblables

Cambriels, Bourbaki. Pour quelques-uns d'entre eux, la disgrâce était complète. C'est pour n'avoir pas voulu la consacrer de l'autorité de son nom que, quelques mois avant, le maréchal de Mac Mahon avait abandonné la présidence de la République.

dont les auteurs n'oublièrent pas, comme l'oublia le colonel du 133<sup>e</sup>, qu'ils les avaient écrites. Un tel langage adoucit l'amertume du départ. Encore plein de confiance dans la justice des hommes chargés d'apprécier ses services, le duc d'Aumale prit congé de ses officiers, en disant :

« Je ne sais ce qu'on va faire de moi. Mais je suis soldat ; j'obéirai. »

Depuis 1873, il siégeait au conseil supérieur de la guerre, où sa compétence, son expérience, la clarté de ses vues exerçaient l'influence la plus heureuse. De plus, il avait été désigné pour un commandement en cas de conflagration. En le rappelant du 7<sup>e</sup> corps, on lui maintenait ces fonctions, les plus hautes qui pussent lui être confiées. On le nommait, en outre, inspecteur d'armée. Il n'était donc que trop encouragé à se faire illusion quant aux véritables causes de son rappel, et il quitta Besançon sans avoir deviné la conjuration qui déjà s'ourdissait contre lui.

## CHAPITRE IX

### AVANT ET PENDANT LE SECOND EXIL

Illusions du duc d'Aumale. — Il est inspecteur d'armée. — Sa disgrâce. — Mise en non-activité par retrait d'emploi. — Mort du comte de Chambord. — Un dissentiment. — La donation de Chantilly. — La soirée de l'hôtel Galliera. — Résurrection des lois d'exil. — Les princes hors de l'armée. — Protestation du duc d'Aumale. — Séjour au Nouvion. — Départ pour l'exil. — Lettres du général Boulanger. — L'*Histoire des Condé* reprise. — Remords du gouvernement républicain. — Projets de grâce. — Ajournements successifs. — Le rappel. — Retour à Chantilly. — Visite au président Carnot. — L'Académie française. — La vie du prince. — Vaines démarches pour lui faire rendre son grade. — Un mot de Renan.

L'illusion qu'il conserva jusqu'au moment où éclatèrent les préventions dont il fut la victime lui était d'autant plus permise qu'il ne parut pas d'abord que son influence dans le monde militaire eût diminué. Le général Gresley, qui avait créé un conseil supérieur de la guerre pour replacer quelques-uns des commandants de corps d'armée qu'il avait dû sacrifier, s'était hâté de l'appeler dans ce conseil (1). A Paris comme à Chantilly, quand il s'y fut

(1) Dès ce moment, le général Gresley ne croyait pas à la durée des pouvoirs de Grévy. Parlant du duc d'Aumale, il répétait sans cesse à ses amis :

« Il faut qu'il soit président de la République. »

A rappeler encore le fait suivant, dont je n'ai pu vérifier l'authenticité et qui figure dans un éloge du duc d'Aumale lu à l'Académie de Besançon par M. Jules Gauthier.

« Un jour, durant le ministère Waddington, Gambetta, dont l'auto-

réinstallé, sa maison devint le rendez-vous de généraux et d'officiers de tous grades. Il aimait à s'entretenir avec eux des troupes dont il venait de se séparer et des intérêts de l'armée. Ils le considéraient toujours comme leur chef. Son œil s'allumait quand il leur rappelait avec sa verve séduisante les souvenirs qui leur étaient communs. Ceux de ces officiers qui avaient besoin d'un appui au ministère continuaient à recourir à sa protection, à son crédit, et il lui était encore donné de leur venir en aide. Il le fit notamment pour Boulanger, qui, le 3 janvier 1880, le sollicitait en ces termes :

« Monseigneur, je n'ai d'autre appui que celui des généraux sous les ordres desquels j'ai servi. Je viens donc vous demander de vouloir bien m'appuyer auprès de la commission de classement, dans laquelle, à beaucoup de titres, vous aurez certainement une situation prépondérante. Je ne vous parlerai pas de mes services; vous savez qui je suis. Je me permets seulement de vous

rité dominait tout, fit appeler le général Gresley, ministre de la guerre :

« Général, les nouvelles diplomatiques sont mauvaises; si certains événements surviennent, c'est la guerre à bref délai; vous allez me répondre sans ambages; quel est le général capable de conduire trois cent mille hommes à l'ennemi? »

Le général réfléchit un instant :

« Le duc d'Aumale, reprit-il.

— C'est bien; à dater de demain, vous allez vous mettre en relations quotidiennes avec lui, le tenir au courant de tout, soit par un de vos officiers d'ordonnance, soit par des rapports de toutes les semaines et, s'il le faut, de tous les jours, et le prévenir que si la guerre éclate il sera général en chef. »

Et ce fut fait. A ce récit plus ou moins vrai, il faut ajouter qu'il y eut des relations, assez espacées d'ailleurs, entre le duc d'Aumale et Gambetta. Elles dataient du premier exil, Gambetta étant alors allé à Twickenham. Elles furent reprises à l'époque où le chef du parti républicain cherchait à entrer en relation avec les sommités sociales françaises et où, sur sa demande, le marquis du Lau donna un dîner pour le faire se rencontrer avec le baron Alphonse de Rothschild.

dire que je me trouve le treizième des colonels d'infanterie proposés à la suite de l'inspection générale de 1878 pour le grade de général de brigade et que, si les vacances existant aujourd'hui étaient remplies, je serais à peu près le huitième. Dans ces conditions, j'espère beaucoup, et comptant sur votre bienveillant intérêt, qui m'est si connu, je vous prie, Monseigneur, d'agréer, avec la nouvelle expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués. »

Grâce à l'intervention du prince, le signataire de cette lettre fut nommé général au mois de mai. Dans l'élan de sa reconnaissance, il écrivait :

« Monseigneur, c'est vous qui m'avez proposé pour général; c'est à vous que je dois ma nomination. Aussi, en attendant que je puisse le faire de vive voix à mon premier passage à Paris, je vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance. Je serai toujours fier d'avoir servi sous un chef tel que vous, et béni serait le jour qui me ramènerait sous vos ordres. »

A la faveur des demandes qui lui arrivaient ainsi, à toute heure et de toutes parts, et dont son intervention souvent assurait le succès, il pouvait croire que sa situation restait entière dans l'armée et que le gouvernement ne songeait pas à y rien changer. Grévy, auquel il était allé rendre ses devoirs aussitôt après l'élection présidentielle, paraissait prendre plaisir à causer avec lui, l'entourait d'égards. Un peu plus tard, quand le président reçut du roi d'Espagne la Toison d'or, ce fut le duc d'Aumale qui lui servit de parrain. En janvier 1882, à la veille du couronnement d'Alexandre III, c'est encore le duc d'Aumale que Gambetta songeait à envoyer en Russie comme ambassadeur extraordinaire de la République française, résolu, s'il eût refusé, à lui faire donner par le

ministre de la guerre l'ordre d'obéir. La chute du grand ministère empêcha la réalisation de ce projet. C'était du reste méconnaître le duc d'Aumale que de supposer qu'il se fût dérobé à cette mission si on la lui eût offerte. Il l'eût acceptée avec joie, et on peut bien croire qu'il l'eût accomplie avec la grandeur et la dignité qu'il mettait dans tous ses actes, heureux de servir la France sous cette forme comme sous toute autre qui lui eût été proposée en des conditions dignes de lui.

En sa nouvelle qualité d'inspecteur d'armée, il avait été chargé de visiter toutes les places entre la Belgique et la Suisse, ainsi que celles de la frontière d'Espagne. Ce voyage, qui lui prit six mois, le conduisit de Givet à Montlouis. A son retour, il présenta au ministre de la guerre un rapport complet et très solidement documenté sur la situation des places fortes qu'il venait de visiter, sur la mobilisation des troupes de différentes armes qu'il avait inspectées et sur leur degré de préparation à la guerre. Ce rapport contenait de nombreuses propositions dont plusieurs furent adoptées. Il y signalait les officiers qu'il jugeait aptes à arriver aux grades les plus élevés (1).

(1) Notamment les généraux Février et du Bessol, les colonels Coiffé et de Cointet. C'est au cours de ce voyage qu'en arrivant à Albi, après avoir visité ce qu'on appelait les pays rouges, l'Hérault et la basse Aude, il disait à M. Buisson, son ancien collègue à l'Assemblée nationale :

« Des pays rouges ! Mais, non, cher ami, ce sont des pays bleus. Les républicains comme les autres m'ont sauté au cou. Ça sentait le bleu à plein nez. »

Ce fut l'unique mission qu'eut à remplir le duc d'Aumale comme inspecteur général d'armée. On se plut à lui laisser ensuite des loisirs, tout en lui maintenant ses fonctions. Il en profita en 1881 pour faire en Alsace cette excursion qu'il avait été empêché de faire en 1873. Il la recommença en 1882 et la poussa jusque dans l'Allemagne du Sud pour visiter le théâtre de la guerre de Trente ans. Pendant ses deux séjours en Alsace, il n'entra pas dans Metz.

Il allait aussi fréquemment en Angleterre. C'est à l'un de ses

Malheureusement, les menées des personnages qui trouvaient mauvais qu'un prince de sang royal comptât parmi les chefs des armées de la République avaient porté leurs fruits. La disgrâce du duc d'Aumale était décidée dans le clan des sectaires qui dominaient le gouvernement et les Chambres. L'inspection à laquelle il venait de consacrer six mois devait être le dernier acte de sa vie militaire. On allait cesser de l'appeler aux séances du conseil supérieur de la guerre. Encore dans la force de l'âge, en pleine activité, on le condamnait à une oisiveté aussi douloureuse pour lui que dommageable pour la patrie. La passion politique obscurcissait l'entendement des maîtres de la France. Elle leur faisait perdre de vue l'intérêt national. Ils allaient volontairement priver l'armée, se priver eux-mêmes des lumières et des services de ce vaillant et prévoyant serviteur dont ses camarades pensaient déjà unanimement ce que, plus tard, disait l'un d'eux :

« Il est des nôtres; il est même le premier d'entre nous (1). »

séjours à Londres que se rapporte un trait de sa bonne grâce, de sa délicatesse et de la sûreté de sa mémoire que je choisis entre cent. Il avait été invité à une soirée chez le baron Alfred de Rothschild, où devait se faire entendre la célèbre cantatrice Nilsson. Elle amena avec elle un musicien alors à ses débuts et encore obscur, le violoncelliste Jules Delsart, et le présenta au duc d'Aumale. Le prince, s'apercevant de la timidité de ce jeune homme qui ne parlait pas l'anglais, de son embarras dans ce salon où il ne connaissait personne, l'obligea à s'asseoir à côté de lui, l'y retint durant toute la soirée, ne parlant que français aux personnes qui venaient le saluer, et se plut à l'entourer de soins. Après cette soirée, il resta cinq ans sans le revoir. Un soir, dans un salon de Paris, ils se retrouvèrent, et comme la maîtresse de maison allait présenter l'artiste, le prince la prévint, disant :

« Je connais bien M. Delsart. Nous avons passé une soirée ensemble à Londres, il y a des années. »

(1) Propos tenu par le général Saussier lors des tentatives faites en 1896 pour faire réintégrer le duc d'Aumale dans son grade et dont je parlerai plus loin. Il ne semble pas que le général de Gal-

Ce fut au mois de janvier 1883 qu'éclata le complot qui visait les princes. Il se préparait depuis longtemps. Mais les conjurés n'avaient pas trouvé d'occasion propice pour agir. Elle leur fut spontanément offerte par un manifeste révolutionnaire que lança le prince Napoléon. Ils s'empressèrent de la saisir, trouvant naturellement des complices parmi les députés qui cherchaient à renverser le cabinet que présidait M. Duclerc et dans lequel le général Billot détenait le portefeuille de la guerre.

Charles Floquet fut le plus entreprenant de ces complices. Il ne souhaitait pas que les princes fussent expulsés de l'armée. Il ne tenait pas davantage à ce qu'on les exilât. Mais il poursuivait avec passion le renversement des ministres. Pour les attaquer, il se fit une arme de ce qui tombait sous sa main. Le lendemain du jour où avait paru le manifeste du prince Napoléon, il déposa sur le bureau de la Chambre une proposition dont il demandait l'urgence. Elle avait pour objet d'interdire le territoire français aux membres des familles ayant régné sur la France et de les priver de tous leurs droits politiques. On croit rêver en constatant avec quelle fureur la majorité se rua sur les princes d'Orléans, qui servaient loyalement leur pays, et réclama contre eux des mesures vexatoires sous prétexte de venger la majesté des lois républicaines, outragées par un membre de la famille Bonaparte.

Cette majorité accepta comme excellents et décisifs les arguments qu'on lui présentait. Le prince Napoléon avait

liffet pensât autrement. Après que le prince eût été mis en non-activité, voulant le rendre heureux, il l'invita, avec l'autorisation du ministre de la guerre, à assister aux grandes manœuvres du camp de Châlons, que lui-même, cette année-là, devait diriger. Très reconnaissant de l'invitation, le duc d'Aumale s'y rendit. Je crois bien que ce fut la dernière fois qu'il eut l'occasion de monter à cheval en uniforme. A ces manœuvres, il rencontra le général Chanzy qu'il connaissait peu. Cette rencontre ne rapprocha pas ces deux grands soldats.

attaqué la République ; donc les princes d'Orléans conspiraient. Ils conspiraient : le duc d'Aumale, en invitant à Chantilly les officiers des garnisons voisines ; le duc de Chartres en abandonnant sa solde à l'ordinaire du régiment qu'il commandait. Le comte de Paris avait conspiré, lui aussi, lorsqu'il était aller visiter à Frohsdorf son cousin le comte de Chambord. Ces faits, relevés et commentés par la presse radicale, parurent suffisants pour justifier un retour aux mesures d'exception. Le cabinet Duclerc était résolu à ne pas ressusciter les lois d'exil. Il en considérait l'application comme un déshonneur pour la République. Le général Billot, qui, mieux que personne, appréciait la valeur militaire du duc d'Aumale, s'indignait à la pensée de lui retirer son emploi. Dans ce péril, les ministres crurent qu'ils le conjureraient en présentant une loi qui les autorisait à expulser du territoire français tout membre d'une famille princière dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'État. Ils voulaient bien avoir la faculté de prononcer l'expulsion, mais non y être obligés.

On discuta huit jours sur ces formules. Puis, le président du conseil, M. Duclerc, et le général Billot, devinant qu'ils allaient être battus, donnèrent leur démission. Ils furent remplacés, le premier par Jules Ferry, le second par le général Thibaudin, et le président Grévy s'étant déclaré prêt à couvrir de l'autorité de son nom l'iniquité qu'on allait commettre, on soumit à sa signature, le 23 janvier, un décret qui mettait en non-activité, par retrait d'emploi, le duc d'Aumale, général de division en disponibilité, le duc de Chartres, colonel de cavalerie, et le duc d'Alençon, capitaine d'artillerie.

Le duc d'Aumale fut profondément affecté de ce déni de justice qu'il avait le droit de considérer comme un

acte d'ingratitude. Cependant il ne protesta pas. On le maintenait sur les contrôles; il conservait le droit de porter l'uniforme. Si cruel que fût le coup qui l'avait frappé, c'était encore une consolation pour lui de faire toujours partie de l'armée. La crainte d'en être définitivement expulsé lui commandait de se résigner au silence. Il s'y résigna. Il reprit sa vie, ses travaux historiques, de plus en plus décidé à demeurer en dehors des luttes de parti, que chaque jour rendait plus âpres et plus violentes.

C'est en vain que, dans les années qui vont suivre, les conservateurs chercheront à exploiter son légitime mécontentement, à constituer sur son nom une opposition militante et puissante; toujours il se dérobera. Il est sans ambition. Il ne veut être à la solde d'aucun parti. Quoique éloigné de la direction des affaires militaires, c'est d'elles seulement qu'il se préoccupe avec passion, comme s'il voulait se tenir toujours prêt à y reprendre un rôle. Cette attitude affecte ceux de ses amis qui se sont obstinés à voir en lui un ambitieux, un prétendant ou le lieutenant d'un prétendant. Il ne demande rien pour lui-même. Mais il ne sera le marchepied de personne, pas même de son neveu le comte de Paris, qui devient, au mois d'août 1884, par suite de la mort du comte de Chambord, le chef de la maison de France.

Le comte de Paris ne conçoit, du moins à en juger par les apparences, aucune rancune de la résolution si nette dont il est le confident (1). Mais peut-être autour de lui est-on moins indulgent pour son oncle. Il y a, parmi les conservateurs, des hommes éminents qui, sans préciser ce que pourrait faire le duc d'Aumale pour seconder leurs

(1) Le duc d'Aumale lui avait souvent exposé ses idées, conformes d'ailleurs à celles que le comte de Paris exprimait lui-même en 1871.

vues, ne lui pardonnent pas de ne pas prendre en main le drapeau de l'opposition et de ne pas tenter de conquérir le pouvoir afin de le transmettre ensuite au roi.

La mort du comte de Chambord, qui vient de mettre à l'improviste au premier rang le comte de Paris, fait éclater du même coup le dissentiment latent qui existe entre lui et le duc d'Aumale, quant aux bases qu'il conviendrait de donner à la monarchie s'il devenait possible de la restaurer. Ce dissentiment se trahit à Vienne, à l'heure où les princes d'Orléans s'y trouvent réunis pour assister aux obsèques de leur cousin.

En sa qualité de chef de la maison de France, le comte de Paris est tenu de faire part, à toutes les cours et à toutes les familles souveraines, du décès de l'ainé des Bourbons. Par ses soins, tandis qu'il se rend à Frohsdorf avec son frère et ses oncles, afin de présenter ses condoléances à la comtesse de Chambord et de s'entendre avec elle au sujet des funérailles fixées au lendemain, à Vienne, sont préparés, au nombre de soixante-deux, les télégrammes de notification, qui doivent être expédiés le même jour, lorsqu'il les aura signés. Mais alors se pose une grave question. Les signera-t-il du nom de Louis-Philippe, dont il s'est toujours servi, qui est celui sous lequel a régné son grand-père et qui rappelle, par conséquent, la monarchie de Juillet? En adoptera-t-il, au contraire, un nouveau, et en signant « Philippe, comte de Paris », marquera-t-il dès ce moment sa volonté, s'il doit monter sur le trône, de régner sous le nom de Philippe VII, et non sous celui de Louis-Philippe II? Il y a souvent pensé, et pour lui la question est résolue.

« Je deviens, par la mort du comte de Chambord, s'est-il dit, le représentant du principe monarchique et de la légitimité. J'en dois donc remplir tous les devoirs. Le

plus impérieux de tous, c'est de prendre rang dans la longue lignée des rois de France et de proclamer, par l'appellation sous laquelle je serai désigné, que je suis leur successeur légitime. Mon grand-père n'a pu en user ainsi, parce qu'il tenait ses pouvoirs d'une élection, et non de droits héréditaires. Mais le comte de Chambord étant mort, c'est être logique que de ne s'inspirer que de ces droits. »

Il signera donc : « Philippe, comte de Paris. »

En revenant de Frohsdorf, et au moment de signer, il dit ce qu'il a résolu. Le duc d'Aumale proteste. Sa thèse est contraire à celle de son neveu.

« Quand on a le bonheur, s'écrie-t-il, d'être le petit-fils du roi Louis-Philippe, on ne saurait renier son grand-père ! Ce serait chose regrettable d'avoir l'air d'en rougir. »

Quoique mesurée et courtoise, la discussion s'anime. Les arguments se croisent, pressés et nombreux, entre l'oncle et le neveu, chacun entêté dans son opinion. Le duc d'Alençon intervient. Il voudrait que le comte de Paris signât Philippe tout court.

« Pourquoi pas roi de France et de Navarre ? » réplique le duc d'Aumale.

Finalement, le comte de Paris clôt le débat en disant :

« Ne prenez pas en mauvaise part, mon oncle, qu'ayant écouté vos conseils, je ne les suive pas. »

L'oncle s'incline et se tait (1), non qu'il soit convaincu, mais parce qu'il n'est pas le maître, et que c'est au chef de famille seul qu'il appartient de prendre des responsabilités. Pour lui, ayant déjà désapprouvé la trop grande

(1) Récit du marquis de Beauvoir. Le marquis de Beauvoir a vécu, depuis l'enfance, dans la société des princes d'Orléans. Il assistait à la mort du comte de Paris et à celle du duc d'Aumale. Je lui dois de très précieux renseignements pour lesquels je ne saurais lui trop exprimer ma gratitude.

soumission du comte de Paris au comte de Chambord, il ne saurait approuver la manière dont le premier semble comprendre ses nouveaux devoirs. Il croit qu'il n'y a de réconciliation sincère et durable entre les partis que celle d'où personne ne sort humilié. Il eût voulu qu'en devenant le représentant de la légitimité, son neveu restât le représentant du régime de Juillet. C'eût été là la vraie fusion, et il semble, à lire le manifeste qu'en 1886, en s'embarquant au Tréport, lança le comte de Paris, il l'ait alors mieux compris.

Au surplus, nulle brouille de famille ne vient aggraver ce dissentiment sur les principes. Ni à ce moment ni plus tard, lorsque l'attitude du comte de Paris, au cours de la crise boulangiste, contristera le duc d'Aumale, il ne se permettra ni blâme direct, ni désaveu public, ni remontrances. Il s'abstiendra de donner son avis, que, du reste, on ne lui demande pas. Rien de ce qui se passe n'altérera les sentiments d'estime, de déférence et d'affection qu'il a conçus pour son neveu et qu'il lui gardera toujours.

A partir de la mort du comte de Chambord jusqu'à l'heure où devait se rouvrir, pour le duc d'Aumale, la route de l'exil, il n'y aurait rien à signaler, dans sa vie, qui mérite d'être retenu par son historien, n'était l'acte testamentaire par lequel, le 3 juin 1884, il légua à l'Institut de France le domaine de Chantilly. Son existence durant ces années qui s'écoulèrent pour lui sans incidents était alors aussi paisible, aussi uniforme qu'elle était mélancolique. On le rencontrait plus fréquemment dans le monde, au théâtre, aux académies dont il était membre (1). Mais c'est surtout au travail littéraire qu'il

(1) Il était entré à l'Académie française le 30 décembre 1874 et à celle des beaux-arts le 14 février 1880. Il fut élu le 30 mars 1889 à celle des sciences morales et politiques, au retour du second exil.

demandait la consolation et l'oubli. Il se consacrait davantage à son *Histoire des Condé*, interrompue par les obligations de sa carrière de soldat. Il s'y était remis avec activité. C'est en y travaillant qu'il conçut l'idée de disposer de Chantilly en faveur de la France.

S'il avait eu d'abord l'intention de léguer ce domaine au comte de Paris, il n'y persévéra pas longtemps, convaincu que c'était une trop lourde charge pour un héritier, à moins de lui laisser en même temps la totalité de sa fortune, ce qu'il avait résolu de ne pas faire, ne voulant ni consacrer un prétendant, ni frustrer d'une part d'héritage d'autres de ses parents qu'il aimait aussi. Sa décision prise en ce qui touchait Chantilly, il ne songea plus qu'à l'exécuter. Durant assez longtemps, il chercha sous quelle forme devait être faite la donation, et de quelles garanties il y avait lieu de l'entourer pour que les effets n'en fussent pas entravés. Puis, quand ces garanties eurent été trouvées et nettement définies, il écrivit de sa main son testament, et le déposa chez son notaire.

Ce testament allait demeurer là, ignoré, tenu secret, car le testateur n'en avait parlé à personne, sauf à ceux dont le concours lui était nécessaire pour donner à ses dispositions les sanctions légales. On ne connut que deux ans plus tard, au lendemain du jour où il avait été proscrit, cet acte de libéralité qui résultait tout à la fois de la plus noble, de la plus généreuse inspiration et d'un souci d'artiste. Il entendait, comme il l'a dit souvent depuis, conserver à la France le spécimen d'une grande maison du dix-neuvième siècle. Que de fois il l'a répété :

« Ne considérerions-nous pas comme une bonne fortune de posséder aujourd'hui la maison du connétable de Montmorency telle qu'elle existait en son temps? Ce qu'il n'a pas fait, j'ai voulu le faire. C'est à la fois un docu-

ment historique et un musée que je lègue à mon pays. »

Peut-être aussi le désir de perpétuer son nom se mêlait-il à la préoccupation qu'il manifestait, quoique ce soit là ce qui apparaît le moins dans les recommandations qu'il ne cessa de prodiguer jusqu'à la fin de sa vie, afin qu'il n'y eût aucun doute sur ce qu'il avait voulu et qu'aucun changement n'y fût apporté. Tel fut l'événement capital des années qui précédèrent son second exil. Il nous conduit, par une route douloureuse, à ceux de 1886, qui devaient assombrir la dernière partie de sa vie et dont les suites, même quand l'exil cessa, ne purent être entièrement réparées. Il en souffrait encore quand il descendit au tombeau.

A peine, lorsque ces événements sont encore si près de nous, est-il besoin de les rappeler. Ils se déroulèrent avec une rapidité vertigineuse. En quelques jours, la question des princes, qui semblait dormir, devint une sorte de champ clos sur lequel les partis se trouvèrent aux prises.

Au mois de mars, il y avait eu une première alerte. Un député de la droite, le comte de Lanjuinais, ayant jeté dans un débat relatif aux diamants de la couronne une interruption hostile à la République, il s'ensuivit une proposition d'expulsion des princes, présentée par quelques membres du parti républicain. « La modération de la République, disaient-ils, envers les princes des dynasties déchues, provoquant sans cesse de la part de leurs amis des espérances et des manifestations factieuses, le moment est venu de remettre en vigueur les lois d'exil antérieurement abrogées. » Vainement le président du conseil, M. de Freycinet, sollicita des auteurs de cette motion, dont il démontrait l'inopportunité, qu'ils la retirassent. Ils restèrent sourds à ses prières, et le débat s'engagea dans la séance du 4 mars.

La Chambre avait à se prononcer sur deux propositions, l'une, celle dont nous venons de parler, l'autre qui en était en quelque sorte le correctif et qui, sans prononcer l'expulsion, donnait au gouvernement le droit de la prononcer. M. de Freycinet ne voulait d'aucune des deux. Mais il ne s'attacha qu'à combattre la première, convaincu que la seconde, repoussée à la fois par la droite et par les radicaux, qui la trouvaient trop modérée, ne réunirait pas une majorité. Cette tactique lui réussit à merveille. Après que MM. Antonin Lefebvre-Pontalis et Keller eurent avec une grande force combattu l'inique projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre, il parvint, grâce à un discours très habile, à le faire écarter. Un ordre du jour de confiance dénoua ce débat (1).

Cette affaire semblait oubliée, lorsque, le 15 mai 1886, les portes de l'hôtel Galliera, résidence du comte de Paris, s'ouvrirent dans la soirée à une foule d'élite, en vue de la célébration des fiançailles de la princesse Amélie d'Orléans au duc de Bragance, héritier de la couronne de Portugal. La fête fut splendide. Elle excita les espérances royalistes, ou, tout au moins, elle donna à la manifestation de ces espérances, sous des plumes royalistes, un caractère agressif. Mais ce n'étaient là que des paroles, et, dans un pays où règne la liberté de la presse, il ne semble pas que les paroles puissent constituer pour l'État un danger propre à justifier des mesures de répression. Vingt fois on avait dirigé contre le régime républicain des attaques bien autrement ardentes sans que le gouvernement s'en fût ému. Il n'en prit pas moins ombrage,

(1) Je crois savoir qu'à l'issue de ce débat, un homme important du parti royaliste profita de l'occasion qui lui fut offerte de remercier, au nom des princes, M. de Freycinet, dont l'attitude avait été aussi correcte que politique.

cette fois. Sous la pression d'une majorité parlementaire passionnée et intolérante, il décida de sévir.

« Évidemment M. le comte de Paris a voulu se faire expulser, disait M. de Freycinet. Sinon, il m'eût invité, en ma qualité de ministre des affaires étrangères, à une soirée à laquelle il avait convié le corps diplomatique. Je m'y fusse rendu pour rendre hommage au souverain d'une nation amie de la France, et ma présence eût enlevé à cette fête tout caractère agressif contre la République. »

C'était à la veille de la réunion des Chambres. Le 27 mai, comme elles venaient de reprendre leurs travaux, le ministère que présidait M. de Freycinet présentait un projet de loi analogue à celui qui avait été proposé en 1883, auquel on avait ensuite substitué la mise en disponibilité, par retrait d'emploi, des princes officiers. Ce projet autorisait le gouvernement à interdire le territoire de la République aux membres des familles ayant régné en France. En fait, et quelle que fût la latitude laissée aux ministres dans l'application de cette loi, ils ne comptaient en faire usage que contre les prétendants. Mais, quand on allume un incendie, peut-on se flatter d'en limiter les ravages? Prendre l'initiative de mesures coercitives et arbitraires, méconnaître les doctrines libérales, c'est préparer un terrain pour toutes les violences, pour toutes les persécutions.

La majorité fit écho aux propositions ministérielles en les aggravant. Allant bien au delà de ce qu'elles visaient, cette majorité votait, le 11 juin, une loi qui obligeait le gouvernement à expulser les chefs des anciennes familles régnantes, lui laissait la faculté d'expulser les autres membres de ces familles par un simple décret et, après avoir stipulé une sanction pénale, décidait, dans son article 4, qu'ils ne pourraient entrer dans les armées de

terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique, ni aucun mandat électif.

En résumé, si le premier article ne rendait obligatoire l'expulsion qu'en ce qui touchait le comte de Paris et son fils aîné, le quatrième atteignait directement le duc d'Aumale, son frère le duc de Nemours, comme lui général de division, ses neveux les ducs de Chartres et d'Alençon. Puisque sous l'empire de ces dispositions, votées au mépris de toute équité, il leur eût été interdit d'entrer dans l'armée, on en tirait cette conclusion, d'ailleurs contraire au principe de la non-rétroactivité des lois, qu'ils ne pouvaient y rester, et l'on sait que c'est de cette conclusion fondée sur l'arbitraire que s'inspira le général Boulanger, ministre de la guerre, lorsque, par application de la nouvelle loi, sans avoir consulté ses collègues, il n'hésita pas à frapper le chef illustre sous les ordres duquel il avait servi et à qui il devait son avancement.

La Chambre des députés ayant prononcé, les victimes de son vote ne pouvaient plus avoir d'espérance que dans le Sénat, et le Sénat parut d'abord répugner aux lois d'exception. La commission qu'il nomma était en majorité hostile au projet, et le rapporteur proposait de le repousser. Mais le débat public révéla des dispositions moins clémentes, et M. de Freycinet demanda aux sénateurs de ne pas se mettre en contradiction avec les députés. Il eut gain de cause le 22 juin, et l'iniquité fut consommée (1).

Durant cette journée, le duc d'Aumale attendait chez lui le résultat de la délibération. Un ami qu'il avait prié de se rendre au palais du Luxembourg revint en toute

(1) C'est à dessein que je passe ici sous silence les délibérations tumultueuses et confuses qui, dans les deux Chambres, précédèrent le vote.

hâte dès qu'il connut le vote pour le lui communiquer. A la nouvelle de son malheur, le prince se redressa :

« Les fonctions, que m'importe ! s'écria-t-il. Mais, mon épée, je la garde ; c'est l'histoire qui me l'a donnée et qui la laissera intacte, car elle n'a jamais été tirée qu'au grand jour, face à l'ennemi. Nous ne sommes pas des oiseaux de nuit, nous ! »

Et après un silence, il demanda :

« Et les généraux d'Afrique, ont-ils parlé, ont-ils voté, du moins ? »

En réponse à sa question, le comte de Kératry lui présenta les résultats du scrutin avec les noms. Mais il ne voulut pas y regarder.

« Je le saurai toujours assez tôt », dit-il.

Accablé par le coup, il tomba assis devant son bureau, et des larmes silencieuses sillonnèrent ses joues.

Le lendemain, il faisait trêve à sa propre douleur. Avant de songer à lui-même, il se devait à son neveu. Le comte de Paris étant expulsé, il voulait être à ses côtés à l'heure de son départ. Il arriva à Eu la veille du jour où le proscrit allait s'embarquer. Quoi qu'il eût pensé de cette trop retentissante fête du 15 mai, source et cause de cette nouvelle tourmente, le duc d'Aumale ne songeait ni à se plaindre, ni à récriminer. Il se rappelait unique-

(1) Récit du comte de Kératry. Au Sénat, votèrent pour la loi : les généraux Campenon, Farre, Faidherbe, Frébault, Grévy, Guillemaut et le colonel Meinadier. Votèrent contre : le maréchal Canrobert, les généraux d'Andigné, Brémond d'Ars, de Chabron, Espivent de la Villeboisnet, Dubois-Fresnay, Gresley, de Ladmirault, Pélissier, Robert, le colonel de Chadoy ; les amiraux Halta du Frénay, Jauréguiberry, de Montaignae, Véron. S'abstinrent de voter : les généraux Billot, Deffis et Lecointe, ainsi que l'amiral Jaurès. Ne relevons à la Chambre des députés que les votes des deux futurs présidents de la République. M. Casimir-Périer s'abstint ; M. Félix Faure vota contre la loi.

ment que son rang de prince le solidarisait avec ceux de son nom. Jusqu'au bout de cette si cruelle épreuve, il prouva qu'il comprenait son devoir et le remplit avec vaillance, faisant escorte au comte de Paris. Il revint à Chantilly, la mort dans le cœur, s'attendant à recevoir d'une minute à l'autre la notification du décret qui le rayait des cadres de l'armée, et, s'exaltant à l'avance, il se demandait sur quel ton, sous quelle forme il pourrait répondre à la décision dont il était menacé.

Il en eut officiellement connaissance le 11 juillet seulement, après avoir peut-être conçu l'espoir que le ministre de la guerre hésiterait à lui appliquer la loi du 22 juin, aux conséquences de laquelle il n'eût pas été impossible de le soustraire (1). Alors son indignation éclata, et sans s'attarder à prévoir les suites de l'éclat auquel il s'abandonnait, il écrivit au président Grévy la célèbre lettre du 11 juillet, qui eut, à l'heure où elle fut publiée, un si grand et si bruyant retentissement.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT. Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

« J'ai gardé le silence.

« Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

« Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous

(1) Il avait été défendu par d'éminentes personnalités du parti républicain, notamment par Mme Adam, qu'il connaissait depuis longtemps. Elle alla spontanément plaider sa cause auprès de Grévy. Mais, tel était le prestige de Boulanger, que dans le conseil, où il s'en fallait que tout le monde fût de son avis, personne n'osa protester contre l'application de la loi du 22 juin au duc d'Aumale.

me dégagez de cette contrainte ; mais vous touchez à la charte de l'armée.

« Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

« Je laisse à mes conseils le soin de défendre par des arguments de droit une cause qui est celle de tous les officiers.

« Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste **LE GÉNÉRAL HENRI D'ORLÉANS, DUC D'AUMAË.** »

Cette lettre écrite, il l'envoya à l'Élysée dans la soirée, après en avoir fait préparer des copies pour les journaux. Puis, sans attendre une réponse que, sans doute, il pressentait déjà, il partit pour sa terre du Nouvion en Thiérache, dans le département de l'Aisne. Ce déplacement était périodique et décidé depuis plusieurs jours. C'est par hasard qu'il coïncidait avec la radiation. Il présentait du moins cet avantage, assez précieux dans la circonstance, de rapprocher le prince de la frontière belge, par laquelle il pourrait sortir de France, s'il était exilé.

Dans les régions gouvernementales, comme dans Paris et par toute la France, lorsque la protestation du prince s'y répandit, l'effet en fut considérable. Les députés qui avaient voté la loi du 22 juin étaient exaspérés par la parole si fière et si hautaine du duc d'Aumale. Dans les couloirs de la Chambre, on n'entendait que récrimina-

tions et menaces. On y attendait avec une impatience fiévreuse les résolutions du gouvernement.

« Il est armé, disait-on. Il doit prononcer sur-le-champ l'expulsion. »

C'était un ordre, et il fut entendu. Les ministres, réunis à l'Élysée dans la matinée du 13 juillet, y décidèrent à l'unanimité que le prince serait invité à passer la frontière. Le directeur de la sûreté, M. Isaïe Levailant, fut chargé d'aller au Nouvion lui notifier ce nouveau décret (1).

Au moment où il partait pour accomplir sa mission, le gouvernement était interpellé au Sénat par M. Chesnelong, à la Chambre des députés par M. Keller. Aux applaudissements de la majorité, il répondit qu'en appliquant la loi, il avait usé du droit le plus incontestable. Au Palais-Bourbon, c'est le général Boulanger qui porta la parole. Le duc de Bisaccia l'interrompit pour lui rappeler qu'il devait son grade à la protection du duc d'Aumale. Avec l'aplomb d'un homme que rien ne déconcerte et qui ne recule pas devant le mensonge, Boulanger protesta.

« J'ai été nommé général, dit-il, lorsque le général Wolff commandait le 7<sup>e</sup> corps et que le général Farre était ministre de la guerre. Je ne vois donc pas en quoi le duc d'Aumale a été pour quelque chose dans ma nomination. »

C'est à la séance du 13 juillet que ces paroles furent prononcées. Parmi ceux qui les entendirent, quelques-uns savaient qu'elles étaient mensongères. Mais ils ne

(1) Ce décret ne figure pas à l'*Officiel*. En revanche, on peut y lire qu'à la date du 16 juillet, le conseil des ministres a décidé à l'unanimité de demander au président de la République la plaque de grand officier de la Légion d'honneur pour le général Boulanger. La décision qui frappait le duc d'Aumale fut déferée au Conseil d'État. Ce fut profondément regrettable, car c'est cet arrêt du Conseil d'État qui empêcha plus tard la réintégration du nom du duc d'Aumale sur les contrôles.

pouvaient encore en faire la preuve. Ils durent ce jour-là laisser passer ce démenti sans le relever.

Pendant ce temps, le duc d'Aumale, arrivé au Nouvion, attendait les suites de sa lettre. Par ses ordres, les grilles avaient été fermées, et la porte devait être refusée à tout visiteur inconnu (1). Dans la matinée du 14, de très bonne heure, arriva le duc de Chartres accompagné du marquis de Beauvoir, de MM. Limbourg et Joubert et du colonel Mottet. Il se jeta dans les bras du duc d'Aumale :

« Vous êtes expulsé, mon oncle.

— J'ai fait mon devoir », répondit ce dernier.

M. Isaïe Levailant avait passé la nuit à Saint-Quentin. Il en partit par le chemin de fer de grand matin, accompagné du sous-préfet, d'un commissaire général et d'un brigadier de gendarmerie. A la gare qui dessert le Nouvion, une voiture les attendait. A huit heures, sous une pluie torrentielle, ils arrivèrent au château. Le cocher demanda la porte aux gardes.

« Nous n'attendons personne et nous n'ouvrirons pas », répliquèrent ceux-ci.

M. Levailant et son acolyte mirent pied à terre et vinrent à la grille.

« Vous avez des papiers? » lui demanda-t-on.

Il donna sa carte, et tandis qu'il attendait sous la pluie, on alla prévenir le duc d'Aumale. Par ses ordres, M. Limbourg vint recevoir M. Levailant, qui put alors signifier le décret d'expulsion dont il était porteur. Le duc d'Aumale fit répondre qu'il partirait le lendemain, dès le matin, en voiture, pour gagner, au delà de la fron-

(1) J'emprunte ces détails, après en avoir vérifié l'exactitude, au très attachant récit que publia dans le *Soleil* mon confrère M. J. Cardane, attaché aujourd'hui à la rédaction du *Figaro*. Il s'était rendu au Nouvion et fut témoin de ces événements.

tière, la station de Momignier, sur la ligne de Bruxelles.

« Si le prince a besoin de quelque délai, dit le directeur de la sûreté, il peut le prendre. »

Mais cette bonne grâce hypocrite ne pouvait rien changer aux dispositions que le proscrit avait arrêtées. Tout fut aussitôt disposé en vue de son départ. Au cours de cette triste journée, fête nationale et veille de la fête de saint Henri, son patron, il eut la visite de deux de ses voisins, le comte Caffarelli, qui fut depuis député de l'Aisne, propriétaire du château de Leschelle, situé proche le Nouvion, et le comte Hermann de Mérode, fils du comte Werner de Mérode, ancien membre à l'Assemblée nationale, qui habitait le château de Trélon, non loin de la frontière. A la nouvelle du décret d'expulsion, ils étaient accourus pour se mettre à la disposition du prince. Le comte Hermann de Mérode, dont le père était alors en Franche-Comté, fit remarquer au duc d'Aumale que la commune de Momignier, où il devait prendre le train de Belgique, n'offrait aucune ressource comme auberge, et lui demanda la permission de lui faire préparer à déjeuner chez un médecin du pays, le docteur Baivier. De son côté, le comte Caffarelli offrait une voiture et des chevaux. Touché de ces témoignages d'attention, le prince les accepta.

Il fit le même jour une promenade dans la superbe forêt de Nouvion, qui s'étend sur sept mille hectares. Arrivé devant deux chênes antiques baptisés du nom de François et Henri de Guise, il s'arrêta, et leur parlant comme à des amis, il leur dit :

« Nous nous reverrons. »

Le lendemain, 15 juillet, il partit le matin. Il avait expressément interdit toute manifestation et défendu à ses gardes de le suivre. Mais, tant qu'il fut dans la forêt,

il put les apercevoir courant d'arbre en arbre et se cachant derrière les vieux troncs pour le voir passer et le regarder une dernière fois. A dix heures il descendait de voiture, avec le duc de Chartres, sur le territoire belge. Au seuil de la demeure du docteur Baivier, il trouva le comte et la comtesse Hermann de Mérode, celle-ci née de La Rochefoucauld, petite-fille du duc d'Estissac, ancien aide de camp du roi Louis-Philippe, et du comte Paul de Ségur, un fidèle ami de la maison d'Orléans. Ainsi, en mettant le pied dans l'exil, il trouvait des Français. Ce lui fut, en ces heures si cruelles, une grande douceur. Pendant le repas, il se montra profondément ému de quitter la France. Mais c'est surtout son expulsion de l'armée qui rendait plus vive sa douleur (1). Il quitta Momignier quelques heures plus tard, se rendant à Bruxelles par Chimay. Dans la soirée, il touchait au terme de sa route.

« Il me semble que je rentre dans ma cage », dit-il, tristement.

Cependant, à Paris, l'émotion causée par son départ ne s'apaisait pas. Dès le 15, la discussion s'engageait au Sénat sur les mesures dont il avait été l'objet. Là encore, on vit Boulanger prendre position dans le débat. Comme il arguait que le gouvernement n'avait pu tolérer « une lettre aussi insolente », un membre de la droite sénatoriale, M. de Lareinty, lui cria :

(1) Récit du comte Hermann de Mérode. Les membres de cette illustre maison ont toujours témoigné la plus ardente gratitude pour la famille d'Orléans, en souvenir de ce que fit le roi Louis-Philippe pour assurer l'indépendance de la Belgique. Quant au duc d'Aumale, il n'oublia pas ce que les Mérode avaient été pour lui en juillet 1886. En 1893, au retour d'un séjour à Spa auprès de la reine des Belges et d'une visite au champ de bataille de Seneffe, il voulut leur porter ses remerciements et passa deux jours au château de Trélon.

« Vous insultez un absent; c'est une lâcheté! »

Un duel s'ensuivit, qui, naturellement, ne contribua pas à apaiser les esprits. L'Académie française, de son côté, n'oublia pas que le duc d'Aumale lui appartenait. A sa réunion du 15 juillet, le directeur en exercice, Victor Duruy, se fit l'interprète des sentiments de la compagnie en exprimant ses regrets « pour l'absence forcée d'un de ses membres les plus éminents »; et, par un vote unanime, l'Académie chargea son directeur « de transmettre ces regrets ».

L'événement, cependant, allait avoir d'autres suites. En lisant, dès son arrivée à Bruxelles, le compte rendu de cette séance du 13 juillet où Boulanger avait effrontément nié lui devoir sa nomination, le duc d'Aumale s'était rappelé les lettres qu'il avait reçues, en d'autres temps, de son subordonné. Dans l'indignation qu'excitaient en lui tant d'ingratitude et l'outrage fait à la vérité, il donna l'ordre de les rechercher, — ordre tardif, car si le prince eût été plus tôt en possession de ces précieux documents, il eût suffi de les présenter au ministre de la guerre pour le rendre moins arrogant, plus souple, et pour l'obliger à obtenir de ses collègues, ce qui n'eût pas été difficile, alors que le duc d'Aumale ne figurait plus qu'au cadre de réserve, que la loi du 22 juin ne lui fût pas appliquée.

Durant trois jours, on les chercha sans les retrouver. Enfin, le capitaine Georges Berthaut les découvrit à Chantilly, parmi les volumineux papiers que le prince avait rapportés de Besançon en 1879. On ne songeait pas alors à les publier. C'est uniquement pour sa satisfaction personnelle qu'il avait voulu s'assurer qu'elles existaient. Défense fut même faite par lui d'en délivrer des copies à qui que ce fût. Mais il ne songea pas à défendre d'en donner lecture aux habitués de sa maison. L'un d'eux en

eut ainsi connaissance. Il était lié avec un ministre hostile au général Boulanger et qui, considérant sa présence dans le cabinet comme un péril, cherchait à l'en faire sortir. Averti par le familier du duc d'Aumale de l'existence des lettres, il le chargea de lui en procurer la copie. Cette copie ayant été refusée, celui-ci reconstitua le texte de mémoire ou, du moins, crut l'avoir reconstitué. Il le remit au ministre, qui le fit publier à Bruxelles, certain de porter au général Boulanger un coup dont il ne se relèverait pas.

Le général Boulanger n'eut aucune peine à discerner les inexactitudes dont étaient pleines ses prétendues lettres (1). Convaincu que les originaux avaient été détruits, il ne mit que plus d'audace et d'entrain à proclamer qu'il n'avait jamais écrit au duc d'Aumale que des lettres de service ni sollicité sa protection. C'était pousser trop loin le défaut de mémoire. Irrités par cette persistance dans le mensonge, les représentants du prince à Paris relevèrent le défi. Une des lettres fut communiquée au *Figaro*, et, comme le général Boulanger osait en nier encore l'authenticité, on lui en servit le lendemain le fac-similé photographique, ainsi que les autres pièces de cette édifianse correspondance (2).

En des temps normaux, un homme capable de renier

(1) Il m'a été impossible de découvrir quel était le ministre par les soins duquel elles avaient été communiquées au journal belge. Le général Boulanger l'ignora toujours. Un peu plus tard, ayant rencontré au Cercle militaire le capitaine Berthaut, il l'interrogea en lui avouant son ignorance. Quant au familier du duc d'Aumale dont il est ici question, c'était M. Joubert, le banquier, mort depuis, et qui, présenté récemment au prince, se prodiguait beaucoup pour lui.

(2) Ces photographies avaient été faites par le duc de Chartres. Nous devons ajouter que le duc d'Aumale n'approuva pas la publicité donnée aux lettres de Boulanger, et regretta qu'on ne l'eût pas d'abord consulté.

ainsi sa signature eût été pour toujours disqualifié et perdu. Mais, tel était alors le prestige du personnage, que sa renommée ne souffrit pas de sa conduite en ces circonstances. Il allait continuer à parcourir jusqu'au bout la route si brillante qui s'ouvrait devant lui. C'est l'avenir qui devait venger le duc d'Aumale. Des deux principaux auteurs de son infortune, l'un, le président Grévy, sortit de l'Élysée, accablé sous la réprobation publique; l'autre, le général Boulanger, périt en des conditions lamentables.

Tandis que se déroulaient les incidents soulevés par son expulsion, le duc d'Aumale prenait tristement ses dispositions en vue de la vie nouvelle à laquelle on le condamnait en récompense de ses services. Ce second exil lui apparaissait plus cruel encore que le premier. Il ne possédait plus la jeunesse ni les illusions qui aident à supporter l'infortune. Vieilli, désabusé, demeuré seul sur les décombres de son foyer, il ne conservait plus qu'un faible espoir d'être un jour rappelé dans sa patrie. D'ingénieux dévouements se prodiguaient encore autour de lui. Il en avait accepté un petit nombre qui lui étaient chers. Il en avait refusé d'autres qui n'eussent pu s'exercer qu'au prix de sacrifices qu'il ne voulait imposer à personne. Il n'avait en perspective que cette solitude si douloureuse aux cœurs meurtris.

Il faut constater à son honneur qu'en cette détresse de son âme, il ne conçut aucune pensée de colère ou de vengeance. Après avoir légué Chantilly à la France, il eût été bien excusable de révoquer sa donation. Il n'y songea même pas. Loin d'y songer, il choisit pour la rendre publique l'heure où il était si cruellement frappé. Déjà, au Nouvion, dans la journée du 14 juillet, il avait ajouté à son testament un codicille confirmatif de ses précédentes dispositions. Puis, après avoir touché barre à

Bruxelles et procédé à l'installation de ses collections dans une maison louée à cet effet, il partit pour l'Angleterre. C'est de Woodnorton (1) que, le 29 août, il chargeait MM. Édouard et Charles Bocher et Denormandie de communiquer au président de l'Institut la lettre suivante, qu'il leur avait écrite à l'effet de faire connaître sa volonté :

« MESSIEURS ET CHERS AMIS, Désirant assurer la destination que, d'accord avec mes héritiers, je réserve au château et domaine de Chantilly, je veux accomplir dès aujourd'hui une résolution qui pourrait être, après ma mort, entravée par des difficultés de détail, faciles à aplanir de mon vivant.

« En conséquence, j'ai invité M. Fontana, notaire à Paris, à ouvrir le pli qui renferme mon testament olographe en date du 3 juin 1884, et je l'ai chargé de vous remettre une copie authentique des paragraphes de ce testament qui concernent le domaine de Chantilly, ainsi que la copie des codicilles ajoutés depuis et qui se rattachent au même objet.

« Je fais appel à votre amitié, à vos lumières, et je demande votre concours pour que les dispositions contenues dans ces actes puissent recevoir actuellement leur exécution, sous réserve de l'usufruit que j'entends conserver, non pas seulement pour jouir, le cas échéant, de l'usage de l'habitation, mais pour terminer certaines parties encore inachevées de l'œuvre que j'ai entreprise, réduire les frais d'administration, enfin dans l'intérêt des communes et des indigents du voisinage.

« Je vous donne, à cet effet, les pouvoirs les plus

(1) Près d'Oxford; simple rendez-vous de chasse qu'il possédait déjà lors du premier exil et où il se plaisait.

étendus, même celui de modifier les dispositions accessoires qui ne vous paraîtraient pas conciliables avec l'objet principal que j'ai en vue.

« Je vous prie de vous faire assister par M. Limbourg, avocat, qui a ma confiance et qui est au courant de mes intentions. »

A cette lettre était joint le paragraphe du testament de 1884 qui concernait Chantilly. Telle fut la réponse du duc d'Aumale à ses proscripteurs.

A peu de temps de là, il est définitivement établi en Angleterre, comme autrefois. N'étant plus possesseur de la maison de Twickenham, où il vécut si longtemps, il s'est créé une demeure au cœur de Londres : Moncorvo-House, près d'Hyde-Park. Il en fait sa résidence accoutumée. C'est là qu'il reçoit, avec l'élite du monde britannique, les Français qui viennent le voir, lui parler de la patrie, de l'armée. Quand il s'éloigne de Londres, c'est afin d'aller à Bruxelles, où il se sent plus près de la France, ou pour s'ensevelir à Woodnorton. A Woodnorton, dans la paix des champs, il trouve plus qu'ailleurs l'apaisement salutaire et puise la sérénité, la résignation, le courage, au contact des lointains souvenirs qu'il y peut évoquer.

C'est là qu'un soir il rouvre le manuscrit du cinquième volume de l'*Histoire des Condé*, que la tourmente qu'il vient de subir avait interrompu au moment où il allait aborder le récit des fautes de son héros et qu'il veut maintenant achever. Pour les juger, ces fautes si grandes, il n'a qu'à consulter sa propre vie, qu'à écouter sa conscience et sa raison. Elles lui dictent la plus éloquente page sur le devoir dans les temps troublés, page qui nous révèle l'état de son âme en ces heures douloureuses et qu'à ce titre il faut citer tout entière.

« Je continue ce livre comme je l'ai commencé, aux mêmes lieux, dans la disgrâce et sous le poids d'un exil que je crois immérité. Et me voici arrivé au moment critique : il me faut montrer le coupable dans le héros. Avant de poursuivre ce récit, je m'expliquerai sur cette faute que rien ne peut effacer. Les coups qui me frappent ne troublent pas la sérénité de mon jugement, et je tiens à conserver, vis-à-vis de ceux qui prendront la peine de me lire, la liberté d'appréciation que je retrouve au fond de mon cœur. Ce point acquis, je pourrai traverser cette époque douloureuse, louer le capitaine, admirer l'énergie déployée dans une mauvaise cause, sans craindre que les éloges adressés à l'homme de guerre incomparable ne ressemblent à une défense du prince coupable, à une apologie que ma conscience repousse.

« Toute tyrannie est haïssable. L'homme de bien a le devoir de protester à tout risque contre l'acte tyrannique qui, dans sa personne, atteint le public; de résister, de lutter même, si, au péril de sa vie, il peut mettre un terme à l'oppression de tous. Il n'a pas le droit de troubler sa patrie, de la déchirer, d'y porter la guerre pour venger une offense personnelle.

« La limite est facile à tracer, mais souvent les nuages la voilent; au milieu des tempêtes, l'œil cherche vainement à se retrouver. Jusqu'où va le devoir? S'arrêter, est-ce faiblesse ou vertu? Passer outre, est-ce crime ou courage? Nous verrons l'âme de Condé agitée de ce doute poignant; puis, le héros succombe, séduit par les sophismes des ambitieux subalternes, dominé par la grandeur de ses passions. Il n'a pas attendu l'heure du repentir; il s'est condamné lui-même avant le jour du suprême entraînement. Pour atténuer cette faute, hautement et fièrement confessée, dira-t-on, avec certaine

école, que l'idée de la patrie, si vivante dans l'antiquité, s'est tout récemment révélée aux sociétés modernes? Les grands coupables que l'histoire a jugés n'accepteraient pas l'absolution dédaigneuse que leur offrent les auteurs d'une théorie sans fondement : le prévôt Marcel avait conscience de son crime, lorsqu'il ouvrait aux Anglais les portes de Paris, et le connétable de Bourbon, conduisant les lansquenets de Charles-Quint, avait été averti par la voix intérieure avant d'être appelé au tribunal de Dieu par Bayard mourant. Non, quoi qu'on dise, la France n'est pas née d'hier et ce n'est pas d'hier que nos pères ont commencé à l'aimer et à la servir; lisez la harangue de d'Aubray dans la *Satire Ménippée*, ou l'*Histoire universelle* de d'Aubigné. Et lorsque, aux heures obscures, les regards inquiets cherchent un phare dans l'ombre, que les courages s'égarerent et que les caractères s'effacent, écoutons les voix désolées qui, après cent ans de guerre, oublièrent Bourgogne et Armagnac pour se rallier au cri de : *Vive la France!* »

Pour écrire ces lignes toutes vibrantes de patriotisme et de loyauté, une plume, quelque habile qu'elle fût, n'aurait pas suffi. Il y fallait aussi une âme, une âme ardente, généreuse et fière. Pour trouver de tels accents, il a suffi au duc d'Aumale de s'inspirer de la sienne.

A peine quelques semaines s'étaient-elles écoulées depuis le départ du duc d'Aumale, que déjà son exil pesait comme un remords sur la conscience du gouvernement républicain. Les ministres qui l'avaient décrété étaient unanimes à proclamer qu'en écrivant au président Grévy une lettre hantaine, inspirée par la colère, le prince s'était fait lui-même l'artisan de son malheur. Mais plusieurs d'entre eux ne pouvaient se défendre de penser que le général Boulanger, en le rayant, sans nécessité des cadres

de l'armée, avait en quelque sorte légitimé cette protestation. Après l'avoir châtiée avec une implacable rigueur, ils regrettaient de s'être vus contraints de jeter hors de France ce vaillant soldat toujours esclave de la discipline, ce grand patriote toujours aveuglément soumis aux volontés de la patrie, qui ne s'était révolté que lorsqu'on lui avait appliqué une loi contre laquelle aurait dû le protéger son glorieux passé, et que la patrie, en ses instincts de générosité et de justice, n'eût pas ratifiée.

M. de Freycinet, en particulier, éprouvait avec une certaine vivacité cet honorable regret. Président du conseil durant les débats à la suite desquels l'expulsion des prétendants avait été prononcée, sa conduite et ses paroles s'étaient alors inspirées du désir de tirer le duc d'Aumale de ce péril. Au début de la crise, quand la Chambre exigeait l'expulsion de tous les princes, non seulement les chefs des familles ayant régné sur la France, mais les autres membres de ces familles, y compris les vieillards, les femmes, les enfants, c'est M. de Freycinet qui l'avait conduite à limiter ses violences, à ne les exercer que sur les prétendants et leurs fils aînés, les princes Jérôme et Victor-Napoléon, le comte de Paris et le duc d'Orléans. Il croyait y avoir réussi lorsque, par un acte inique et provocateur, le général Boulanger avait arraché au duc d'Aumale le cri d'indignation dont le gouvernement s'était offensé.

Mais, l'offense vengée, la compassion que devait naturellement exciter une telle infortune reprenait son empire. Quelques-uns des ministres commençaient à se demander si le châtiment devrait se continuer au delà de quelques mois. Ils entrevoyaient, dans un avenir prochain, la possibilité de faire grâce. Le dessein de M. de Freycinet était de soumettre à ses collègues une proposition dans ce

sens, aux approches de l'année suivante. Or, c'est justement à cette époque, dans les premiers jours de décembre, que le cabinet qu'il présidait était renversé.

Il n'existe aucun motif de croire que les intentions du cabinet Goblet, qui lui succéda, fussent sensiblement différentes des siennes. Mais, outre que ce cabinet n'avait peut-être pas, au même degré, le souci de réparer l'injustice, les difficultés qu'à son avènement il rencontra sur son chemin l'eurent vite absorbé. La question du duc d'Aumale fut reléguée au second plan. Elle y resta sous le ministère Rouvier, qui reçut le pouvoir à la fin de mai 1887, et sous le premier ministère Tirard, formé au mois de décembre, après la chute de Grévy et à l'avènement de Carnot. Ce ne fut qu'en avril 1888, avec le cabinet Floquet, que la situation parut susceptible de se modifier.

C'est à l'instigation de M. Floquet que, en 1883, le duc d'Aumale avait été mis en non-activité par retrait d'emploi. Peut-être, de ce chef, le président du conseil considérait-il qu'il devait au prince une réparation. D'autre part, M. de Freycinet était entré dans le cabinet comme ministre de la guerre. On pouvait espérer qu'il tiendrait à honneur de reprendre un projet auquel il songeait déjà deux ans avant, et d'user de son influence pour le faire aboutir. Il est en tout cas certain, la justice commande de le reconnaître, que, dès ce moment, les intentions des gouvernants étaient bienveillantes. Néanmoins, une démarche officielle faite dans la seconde quinzaine de juin 1888 auprès du président du conseil des ministres par la commission administrative centrale de l'Institut de France resta sans effet. Il y fut répondu que « les circonstances actuelles » ne permettaient pas d'y répondre ainsi que le gouvernement l'eût voulu.

Cependant, les représentants du prince ne se découra-

geaient pas. Ils multipliaient leurs démarches, jaloux d'obtenir et de hâter son retour, allant plaider sa cause tantôt auprès de M. de Freycinet, tantôt auprès de M. Floquet. « La campagne boulangiste battait son plein, a écrit l'un d'eux. Floquet, mon ancien camarade de Saint-Louis, était alors ministre de l'intérieur. Je lui savais l'âme haute, une fois livré à lui-même. Mon cahier de souvenirs sous le bras, je frappai à la porte de son cabinet... Quand je le quittai, j'emportai la promesse formelle qu'il allait préparer le décret d'abrogation de la mesure d'exil. A ma sortie de la place Beauveau, je rencontrai précisément M. Auguste Laugel, à qui je fis part de la promesse reçue (1). »

Malgré tout, cependant, l'heure n'était pas venue où elle devait se réaliser. M. Floquet, ayant engagé sa parole, voulait la tenir. Le décret qui la ratifiait devait paraître le 26 janvier. Il fut ajourné au 28. Or, le 27, le général Boulanger était élu député à Paris. On sait quelle crise grave s'ouvrit à la suite de cet événement, et dès le même soir. Jusqu'au mois de mars, il ne fut plus question de la rentrée du duc d'Aumale. Mais l'Institut ne cessait pas de le réclamer sous toutes les formes. Un de ses membres, M. Bardoux, consacrant au duc d'Aumale un article où il vantait le grand seigneur, l'écrivain, le soldat, demandait « s'il ne se trouverait pas sous la République, qu'il voulait grande et forte, un ministre patriote pour ouvrir la porte à ce Français sans tache, sans peur et sans reproche ». A la fin de janvier, l'Académie des sciences morales et politiques s'inspirait des mêmes sentiments en décidant d'offrir au duc d'Aumale le fauteuil que venait de rendre vacant la mort de M. Rosseau Saint-

(1) Récit du comte de Kératry.

Hilaire et chargeait l'un de ses membres, M. Lefebvre-Pontalis, d'aller lui soumettre ce projet à Bruxelles. « Le gouvernement, raconte M. Georges Picot, fut informé qu'il aurait à approuver avant peu l'élection d'un proscrit. »

Presque au même moment, M. Jules Claretie, élu à l'Académie française en remplacement de M. Cuvillier-Fleury, commentait dans son discours de réception qu'il préparait alors ces paroles de son prédécesseur : « Mon cher élève ne me conduira pas au tombeau. » Après les avoir rappelées, il écrivait ce qui suit : « L'élève n'est pas là non plus pour entendre parler une dernière fois de l'académicien qui, directeur de l'Académie, eut la joie et l'honneur de le recevoir parmi vous, et après avoir remercié ceux qui sont ici, je veux et je dois envoyer au nom du mort un respectueux souvenir de regret à l'absent. » Cette phrase écrite, M. Jules Claretie la faisait parvenir à M. Carnot en lui disant qu'il serait heureux d'y substituer une phrase nouvelle où il constaterait le retour de l'exilé, voulu et décrété par le petit-fils de l'exilé de Magdebourg. Cette satisfaction ne lui fut pas donnée. Il n'eut à exprimer que des regrets (1).

Mais les manifestations de l'Institut allaient porter leurs fruits. Le ministère Floquet renversé, M. de Freycinet demeuré détenteur du portefeuille de la guerre dans

(1) A quelque temps de là, lorsque, suivant l'usage, M. Jules Claretie, reçu à l'Académie, alla présenter son discours à Carnot, accompagné de MM. Camille Doucet, Ch. de Mazade et Renan, le duc d'Aumale était de retour. Renan remercia le président d'avoir rendu à l'Institut un illustre confrère.

« L'Institut n'y voit que le confrère lettré, dit-il, et la mesure a été bien prise par l'opinion publique.

— J'ai été très heureux de faire ce que j'avais voulu faire, répondit Carnot. Il fallait n'avoir l'air de subir d'autre pression que celle de l'affection. » Et frappant sur l'exemplaire du discours de M. Jules Claretie qui venait de lui être remis, il ajouta : « Et ceci n'y a pas été étranger. »

le cabinet Tirard, entretenait ses collègues de la résolution prise par le cabinet précédent, en suggérant que les circonstances qui avaient empêché d'y donner suite n'existaient peut-être plus. M. Tirard, dont l'esprit était chevaleresque, s'y montra favorable en principe. Quelques jours plus tard, s'étant mis d'accord avec M. Carnot et M. Constans, il introduisit officiellement au conseil des ministres une proposition tendant à rappeler le prince proscrit. Elle fut discutée et adoptée à l'unanimité le jeudi 7 mars. Le surlendemain, le ministre de l'intérieur, M. Constans, présentait le décret à la signature de M. Carnot. Déjà depuis quarante-huit heures, grâce à une amicale sollicitude (1), le duc d'Aumale était averti, de telle sorte qu'il pût procéder aussitôt aux préparatifs de sa rentrée.

Il n'y a pas lieu de s'attarder à décrire les émotions soulevées alors en son cœur. De même qu'il avait été plus cruellement atteint par son second exil que par le premier, de même il éprouvait encore plus de joie en revenant dans sa patrie en 1889 que lorsque, dix-huit ans plus tôt, il en avait franchi les portes, après une absence de près d'un quart de siècle. Cette fois, nulle pensée d'ambition, nulle crainte des difficultés qui, en d'autres temps, étaient nées pour lui de la rivalité des partis, ne se mêlaient à son bonheur et n'en voilaient l'éclat. Désintéressé de ces luttes, ne songeant plus à jouer un rôle, n'aspirant qu'au repos, il bornait ses désirs à une existence paisible, au milieu de ses amis, partagée entre Paris, Chantilly et le Zucco, à la reprise d'habitudes dont

(1) A l'issue du conseil du jeudi, la duchesse Decazes douairière, mise au courant de la décision prise, écrivit au prince, à Bruxelles, et lui fit porter sa lettre par un homme de confiance. Il reçut ensuite un avis de M. Georges Picot, à qui M. Spuller, alors ministre des affaires étrangères, avait appris la nouvelle à l'issue d'une réunion de la commission des archives diplomatiques.

la privation lui était devenue intolérable. Ces biens si précieux, la fin de son exil allait les lui rendre, alors qu'avec le pessimisme auquel, quand les épreuves se succèdent, nous dispose la vieillesse, il n'espérait plus les recouvrer.

Dans la matinée du 11 mars, il quittait allègrement Bruxelles. A six heures, il débarquait à Creil, d'où une voiture venue à sa rencontre le transportait à Chantilly. Descendu chez son frère, le prince de Joinville, il y dîna. A l'issue du repas, et comme il sortait pour se rendre au château, il trouva la population de Chantilly accourue à la nouvelle de son arrivée. Elle le salua de ses acclamations, et lui fit escorte jusqu'à la porte de sa demeure, où il rentra « exultant d'une joie débordante (1) ».

Le lendemain, un peu avant midi, il se présentait au palais de l'Élysée, demandant à être reçu par M. Carnot. Introduit d'abord dans le cabinet du général Brugère, il était en proie à un si grand trouble qu'il prit le chef de la maison militaire du président pour celui-ci. S'apercevant bien vite de son erreur :

« Ah ! mon cher général, s'écria-t-il, je ne vous reconnaissais pas. »

Puis, entrant chez M. Carnot, il lui dit :

« Monsieur le président, en touchant le sol de la patrie, mon premier soin est de vous exprimer les sentiments que m'inspire l'acte que votre gouvernement vient d'accomplir, dans des conditions également honorables pour celui qui en est l'auteur et celui qui en est l'objet, honorable surtout pour la France. C'est votre premier souci, je le sais ; c'est aussi le mien ; c'est là ce qui touche mon cœur ; c'est ce dont je tenais à vous remercier.

(1) Récit d'un témoin.

Très ému aussi, M. Carnot lui prit les mains, et les étreignant affectueusement :

« Je me félicite de votre retour, répondit-il. J'aurais pu vous rappeler un peu plus tôt. Mais je tenais à ce que vous revinssiez sans conditions. Nous ne pouvions agir autrement envers un homme tel que vous (1). »

Après cette courtoise et familière entrevue, le président, en se séparant du prince, au seuil de son cabinet, le salua d'un joyeux : « Au revoir, Monseigneur. » Dans le salon des officiers de service, le général Brugère, à qui le prince exprimait son contentement, lui présenta ceux qui s'y trouvaient réunis, et en particulier le colonel Lichtenstein, une vieille connaissance qui, cédant à un mouvement de cœur, l'embrassa. Il fut ramené jusqu'au perron par le général Brugère, et comme celui-ci l'appelait « mon général », et non « monseigneur », le prince reprit :

« Que vous me faites plaisir ! C'est le titre que j'aime le mieux, et voilà si longtemps qu'on ne me l'avait donné ! »

Et une fois encore, il répéta que l'acte qui le faisait rentrer dans sa patrie était honorable pour la France, pour le président, pour lui-même. Il exprimait ainsi le sentiment public, qui, dès que la nouvelle du rappel s'était répandue, avait unanimement approuvé la décision gouvernementale, — sentiment dont M. Carnot se faisait l'écho en se félicitant d'avoir pu signer ce qu'il regardait « comme un acte de justice envers le patriote qu'était le duc d'Aumale ».

Le même jour, l'Académie française tenant exceptionnellement séance, le prince se rendit à trois heures au

(1) Notes communiquées à l'auteur.

palais Mazarin. Dans la cour, au bas de l'escalier, M. Mézières l'attendait, se jeta dans ses bras et, après cette étreinte, le conduisit à la salle des séances. Tous les académiciens se levèrent. Quand les applaudissements qui avaient salué l'entrée du duc d'Aumale eurent cessé, Jules Simon, qui présidait, lui tint ce discours :

« Vous avez demandé, Monseigneur, qu'il n'y eût rien de changé à l'ordre du jour. Mais songez que c'est la première fois que vous venez parmi nous depuis le magnifique don que vous nous avez fait. Nous ne pouvons, en vérité, nous dispenser de vous exprimer notre gratitude et la joie que nous fait éprouver votre retour. Quoique nous n'ayons jamais cessé de le désirer et de montrer par tous les moyens en notre pouvoir à quel point nous le désirions, il nous semblait à nous-mêmes que cette place vide au milieu de nous nous accusait d'ingratitude. Vous étiez, Monseigneur, le dernier Français que dussent atteindre les lois d'exil, vous qui avez si noblement et si correctement obéi aux lois du pays dans les circonstances les plus difficiles. Voilà, grâce à une décision qui honore le gouvernement, la famille littéraire au complet. En regardant autour de vous, Monseigneur, vous ne trouverez rien de changé, malgré quelques figures nouvelles. C'est toujours le même respect pour votre personne et, s'il est permis de le dire au plus humble de vos confrères, la même chaleureuse amitié, accrue encore par les trois ans d'exil que nous venons de souffrir. »

Devant ce témoignage éloquent de la sympathie de ses collègues de l'Académie, le duc d'Aumale avait senti les larmes venir à ses yeux. Il dut en quelque sorte se faire violence pour trouver en soi la force de répondre :

« C'est avec une émotion bien grande que je reprends mon ancienne place. Mais je constate avec une réelle

peine que je ne retrouve plus, assis à côté de moi, mon vieux maître Cuvillier-Fleury. »

C'est tout ce qu'il put dire. L'émoi paralysait sa parole. Dans la soirée, la Société des Amis des livres, dont il était président, se réunissait dans un banquet pour lui souhaiter la bienvenue. Il y alla, achevant de reprendre ainsi possession de son Paris. Lorsque, vers onze heures, il rentra à Chantilly après cette émouvante journée, une autre surprise l'attendait. Les habitants de cette petite ville, désireux, eux aussi, de lui faire fête et de célébrer son retour, avaient spontanément pavoisé et illuminé leurs maisons (1).

Pauvre cher prince, si digne d'une heureuse destinée, la vie maintenant allait recommencer pour lui telle qu'il l'avait rêvée durant les heures douloureuses de l'exil, toujours assombrie cependant par les catastrophes et les deuils qui en avaient marqué les étapes, et surtout par son impuissance à se consoler de n'avoir plus le droit de revêtir son uniforme. La peine que de ce chef il ressentait toujours se trahissait si souvent, lui pesait d'un poids si lourd, qu'à l'heure même où son rappel était décidé, ses amis avaient sollicité du gouvernement sa réintégration dans les cadres de l'armée.

Sur ce point encore, le gouvernement n'eût demandé qu'à lui donner satisfaction. Quand une fois a sonné,

(1) Pour compléter ce récit, il convient d'ajouter qu'à peine rentré en France, le duc d'Aumale voulut faire don au comte de Paris de cette demeure de Moncorvo-House, où il avait vécu durant l'exil. Le comte de Paris refusa, et c'est sur son refus que la maison fut vendue. Elle venait de l'être quand le duc d'Orléans, alors détenu à Clairvaux, écrivit à son grand-oncle pour lui demander de permettre qu'à la fin de sa détention il s'installât, pour quelque temps, à Moncorvo-House. Le duc d'Aumale se rendit à Clairvaux afin d'exprimer à son petit-neveu le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir plus déférer à son désir.

pour les innocents victimes de l'iniquité des hommes, l'heure de la justice réparatrice, cette justice ne se marchande pas. Elle se plaît à aller jusqu'au bout dans la voie qu'elle suit. Par malheur, elle rencontrait ici un obstacle, et l'on put voir alors quelle faute avaient commise, en 1886, les conseillers du prince, en l'engageant à recourir au Conseil d'Etat pour faire annuler la décision qui le rayait des contrôles. Ce tribunal s'étant prononcé contre sa prétention, il y avait chose jugée. C'est cet arrêt qui liait, dès ce moment, les mains au gouvernement, comme il devait les lui lier encore lorsque, en 1895, fut faite auprès de lui une nouvelle tentative dans le même but (1).

Maintenu hors de l'armée, le prince ne s'en considérera pas moins toujours comme attaché à elle par un lien indissoluble. A quiconque voudra le suivre en cette der-

(1) Disons maintenant, pour n'y plus revenir, que ces démarches n'eurent pas plus de succès en 1895 qu'en 1889. C'est contre ce funeste arrêt du Conseil d'État, qu'il eût été d'autant plus facile de ne pas provoquer qu'il était en quelque sorte prévu d'avance, que vinrent se briser toutes les bonnes volontés.

Tout le monde, dans le cabinet Méline, aurait voulu que le prince fût réinscrit à son rang sur l'*Annuaire militaire*. Le général Billot, ministre de la guerre, eût volontiers défendu la mesure devant la Chambre. On lui attribuait ce propos :

« J'ai déjà donné ma démission pour les princes; je la donnerais au besoin une seconde fois. »

M. Mézières, principal auteur des démarches, pensait que ce péril n'était pas à redouter. Les plus illustres généraux de l'armée accueillirent avec faveur l'idée de la réinscription du prince sur l'*Annuaire*. C'est alors que le général Saussier disait :

« Le duc d'Aumale est des nôtres; il est même le premier de nous. » Il ajoutait : « J'ai toujours considéré que le vainqueur d'Abd-el-Kader mérite bien qu'on lui rende le grade qu'il a illustré et qu'un malentendu seul a pu lui enlever. »

Le président de la République, M. Félix Faure, qui avait voté en 1886 contre les lois d'exil, et qui entretenait avec le duc d'Aumale les relations les plus cordiales, n'était pas moins bien disposé. Mais, devant un arrêt du Conseil d'État, on ne pouvait rien.

nière période de sa vie, qui commence à sa rentrée en France, il sera aisé de comprendre qu'il ne s'est pas résigné à ne plus être soldat. Parle-t-il du drapeau, c'est d'un accent vibrant, respectueux, qui ranime dans les cœurs l'amour de la patrie. Parle-t-il aux généraux qui ont servi sous ses ordres, à ses compagnons d'armes, « à ses chers camarades » des troupes qu'il a commandées, on croirait, à l'entendre, qu'il les commande encore, et peut-être, en ces instants, lui-même le croit-il. Son œil s'est allumé, sa voix a pris un ton plus ferme, sa phrase a revêtu une forme plus énergique, et même dans ses allures, dans son geste, dans la manière dont le soir, après dîner, entre intimes, il allume sa pipe, il y a une imitation involontaire et naturelle du « troupier ». La vie des camps a mis sur lui une empreinte qui ne s'effacera jamais. Écoutez-le, en ces heures où il offre, à son insu, cet émouvant spectacle. Quelle éloquence quand il met l'entretien sur l'armée ! Que d'avis précieux, de bons conseils ! Combien fructueuses les leçons que son expérience lui permet de donner à ceux qui fréquentent son admirable école ! On l'a dépouillé de son grade ; mais il a gardé son épée ; avec son épée, la mémoire, et il y puise ses enseignements.

Ce que de tout temps il y avait eu de remarquable en lui, c'est que, bien que mettant au-dessus de tout les choses militaires, il n'était indifférent à aucune des manifestations de la vie intellectuelle de la France : historien, en écrivant l'épopée des Condé ; homme de lettres, en prenant part aux travaux de l'Académie ; archéologue, en se mêlant avec activité aux recherches qui avaient pour but de déterminer l'emplacement d'Alésia ; artiste, en restaurant Chantilly, en enrichissant incessamment ses collections d'art. Ce fut encore à des occu-

pations analogues qu'il s'adonna aussitôt après son retour.

Ses distractions mêmes s'inspiraient des impérieux besoins de son esprit, non moins actif que son corps. Possédé de l'amour des lettres, — les lettres sous toutes leurs formes, — il lisait avec soin les œuvres nouvelles, assistait aux premières représentations, où il était sûr de rencontrer ces personnalités qui sont comme l'expressions de l'intelligence et du cerveau de la France. Non content de se trouver partout où elles se réunissent, il se plaisait à les recevoir à Chantilly. Tout ce qui compte dans la société artiste et littéraire de ce temps a connu, à de rares exceptions près, son hospitalité si libérale et si pleine de charme. La verve et la bonne grâce qu'il déployait là et qu'il prodiguait naturellement, sans effort, il les portait avec lui, partout où il allait, à l'Institut, à la Société des Amis des livres, au dîner Bixio (1), chez les amis qu'il lui était doux de fréquenter, qu'il venait voir ou dont il acceptait les invitations. A tous il laissait cette impression que Renan résumait ainsi :

« Nous autres, nous parlons ; mais lui, il cause. » Et il ajoutait, rendant hommage à l'érudition dont le prince faisait preuve dans les débats académiques : « C'est presque le seul membre de l'Académie qui ait l'intelligence de ce qui est la vie d'une langue et d'un peuple. En l'absence de Gaston Paris, c'est le seul qui ait une discipline scientifique applicable à des travaux comme le Dictionnaire. »

(1) Dîner mensuel fondé par Bixio, voici longtemps, et qui réunit au moment de sa fondation des hommes tels que Mérimée, Alexandre Dumas fils, Delacroix, Trousseau et tant d'autres. Admis plus tard à en faire partie, le duc d'Aumale y rencontrait Victorien Sardou, Ludovic Halévy, Albert Sorel, Bardoux, le général de Galliffet, Detaille, Massenet, Claretie, de Vogüé, etc.

Il faut encore mentionner la tolérance que de plus en plus révélaiient ses actes et son langage. Il n'avait plus de ressentiment contre ceux par qui il avait souffert. Toutes ses paroles respiraient le pardon, l'oubli, la clémence. Le bonheur d'avoir revu sa patrie, l'espoir d'y mourir lui eussent paru suffisants pour le dédommager de tous ses maux si le droit de revêtir son uniforme lui eût été rendu.

Nous en avons assez dit pour marquer la physionomie générale de son existence durant ses dernières années. Pour en compléter le tableau, il ne nous reste plus qu'à y ajouter le récit des divers incidents qui vinrent en atténuer la monotonie et l'uniformité, au fur et à mesure que s'écoula le temps qui le séparait de sa fin.

## CHAPITRE X

### LES DERNIÈRES ANNÉES

La Société française de secours aux blessés. — Présidence du duc d'Aumale. — Les papiers de Louis-Philippe. — Épisodes du passé. — Le mariage de la princesse Hélène. — Les Mokrani. — Dispositions pour Chantilly. — Dernières volontés. — Séjours au Zucco. — Voyage de 1896. — Le duc d'Aumale et l'impératrice Eugénie. — Le duc d'Orléans à bord du *Thistle*. — L'impératrice au Zucco. — Le duc d'Aumale et le président de la République. — Invitation refusée. — Explications émouvantes. — Péril de mort, 12 décembre 1896. — Rétablissement. — Le droit de grâce. — Opinion de M. Félix Faure. — Départ pour la Sicile, avril 1897. — Séjour à Palerme. — Arrivée au Zucco. — L'incendie du Bazar de la Charité. — Les dernières heures. — La mort. — Manifestations. — Les dépêches. — Les obsèques. — Les honneurs militaires. — Un émouvant voyage. — La Madeleine. — Conclusion.

Vers la fin de 1893, on vint offrir au duc d'Aumale la présidence de la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, la Croix rouge française, ainsi qu'on la nomme. On connaît le but de cette œuvre admirable. Son titre le résume. Fondée voici plus de trente ans, elle eut d'illustres présidents et parmi les derniers, le duc de Nemours et le maréchal de Mac Mahon. Celui-ci venait de mourir. Il fallait le remplacer. Tout naturellement, le conseil général de la Société songea au duc d'Aumale. Quoique hors de l'armée, il en demeurait la plus haute personnification, et, de même, il était à la tête de l'élite sociale de la France.

Il accepta avec une satisfaction non dissimulée l'offre qui lui était faite. Outre qu'elle apportait une utile diversion et une occupation dans son existence trop vide à son gré, elle créait entre lui et l'armée un lien nouveau et étroit. Il prit donc la présidence de la Croix rouge française. Sur-le-champ, avec l'entrain qui lui était propre, il imprima à sa fonction le caractère d'activité et de supériorité que revêtaient sous sa main toutes les choses dont il s'occupait. Les fonctions, quelle qu'en soit la nature, sont surtout ce que les font ceux qui les détiennent. Celle-ci est en soi considérable. Tenue par le duc d'Aumale, elle le devint plus encore.

Le 16 mai 1804, il présida pour la première fois l'assemblée générale des membres fondateurs et y rendit compte des opérations de la Société durant l'année précédente. Le rapport dont il donna lecture fut un rare régal pour ses auditeurs. Le prince possédait au plus haut degré l'art de donner à sa pensée des formes éloqu岸tes, mais d'une éloquence bien personnelle. L'éloge de son prédécesseur le maréchal de Mac Mahon, qui ouvre ce discours, est une page exquise où apparaît, en quelques traits, dans la pleine lumière d'une ressemblance saisissante, la physionomie du regretté soldat dont nul plus que lui n'admirait les vertus.

« Son admirable bonté, sa simplicité charmante, sa modestie qui dominait encore son mérite, sa préoccupation du devoir accompli dans les moindres choses », tout cela est présenté sous ces formes heureuses dont le duc d'Aumale avait l'habitude. « Chacun de nous aimera à se rappeler ce visage digne et souriant où se reflétait son àme magnanime et chevaleresque, cette fière stature et tous ces dehors d'une vieillesse privilégiée entre toutes, que saluaient, à la sortie de vos cérémonies

annuelles, les respectueuses acclamations de la foule. »

Il faisait encore une allusion discrète à un autre des présidents de l'OEuvre dont il aurait eu beaucoup à dire, s'il n'avait reçu de lui la consigne formelle de garder à son égard un silence absolu (1). Il fut moins réservé en rendant hommage à la mémoire de sa nièce, la princesse Czartoryska, qui, elle aussi, s'était prodiguée en bienfaits envers la Croix rouge. « Serait-il possible d'évoquer ici cette image sans rappeler l'exquise distinction et l'angélique bonté dont elle était empreinte? Telle fut aussi la double marque des actes de sa vie tout entière. Bien des déshérités l'ont suivie de leurs larmes, et c'est de tous côtés que se sont élevées les prières et les bénédictions, quand elle est remontée vers le Dieu qu'elle ne cessa de prendre pour son inspirateur et son guide. »

Ce tribut de regrets payé aux morts, le duc d'Aumale rendait compte, avec la précision d'un esprit merveilleusement lucide, des opérations de l'année. Puis, résumant les devoirs de la Croix rouge, il couronnait de ces mots sa belle harangue : « Sous le régime de la nation armée, c'est la patrie, dont tous les enfants se battent pour elle, c'est la patrie elle-même qui doit venir au-devant d'eux, recevoir dans ses bras leurs corps mutilés, s'asseoir à leur chevet de douleur et les disputer à la mort. Drapeaux aux trois couleurs et drapeaux à croix rouge confondent leurs plis au faite des ambulances : ainsi doivent s'unir dans toute âme française le double culte qu'ils symbolisent, celui du pays, celui de la charité. »

Ce double culte, ce fut le sien. Qui aurait pu mieux en parler que lui? Et de même qu'il excellait à le célébrer, de même il excella, en ce nouveau poste, à le pratiquer,

(1) Le duc de Nemours, qui, pour des motifs d'ordre privé, avait donné sa démission.

envisageant les questions avec cette sûreté de jugement qui a caractérisé ses actes militaires. Il voulait que la Société fût à la hauteur de toutes les responsabilités, de tous les besoins. Les infirmeries de gare et les hôpitaux auxiliaires de campagne, création récente destinée à rendre d'importants services, sont, à proprement parler, son œuvre. Elles sont sorties, en leur perfectionnement actuel, de son cerveau d'organisateur sans pareil. Pour les infirmeries de gare, il obtint du ministre de la guerre le nouveau code qui en assure le fonctionnement. Pour les hôpitaux auxiliaires, c'est à ses soins qu'est dû le concours des meilleurs infirmiers, les Frères de la Doctrine chrétienne, et des plus éminents chirurgiens. Rien à cette heure, dans la Société qu'il a présidée, qui ne porte la marque de sa prévoyance, de sa grande expérience des choses de la guerre, de sa sympathie de chef de corps pour le soldat blessé ou malade (1).

« Je veux, écrivait-il, que la Société de secours aux blessés militaires soit grande, prospère, puissante, prête à rendre au pays les services qu'il a le droit d'attendre d'elle. » Dans l'entraînement de ce désir, il demandait au président de la République, qui l'accorda tout aussitôt, son patronage. Il voulait aussi donner plus de cordialité aux rapports existant entre la Croix rouge française et les Sociétés similaires qui existent à l'étranger. Toute l'autorité qu'il devait, en Europe, à son nom, à son passé, à ses relations avec les familles souveraines et les hommes d'État, il l'exerça dans ce but. Quand l'impératrice de Russie vint à Paris, il alla lui offrir, au nom du conseil, les insignes en or de la Société (2). C'est ainsi que la

(1) Ce fut aussi sous son inspiration que le conseil décida de convertir en argent disponible pour près de 4 millions de rentes nominatives.

(2) Trois jours avant sa mort, il télégraphiait du Zucco à la So-

Croix rouge française prit, durant sa présidence, un nouvel essor et recruta, grâce à lui, quinze cents nouveaux membres.

Au moment où il commençait à s'en occuper avec ce zèle, cette activité qui décelaient sa vigueur intellectuelle et semblaient résulter d'une éternelle jeunesse, la santé de son neveu, le comte de Paris, donnait les plus vives inquiétudes. Le duc d'Aumale s'y associa avec l'ardente sollicitude d'un père et d'un ami. Il professait pour le chef de sa famille, nous l'avons dit, autant d'affection que de respect, et ces sentiments, un moment altérés par les incidents de la crise boulangiste, avaient bientôt recouvré toute leur chaleur. Quand les nouvelles devinrent plus alarmantes, — c'était à la fin de septembre 1894, — il partit de Bruxelles, où il se trouvait alors, pour l'Angleterre. Installé à Stowe-House, il y passa douze jours auprès du moribond. Que de deuils anciens lui rappelait ce deuil nouveau ! Que de fois, presque aux mêmes lieux, il avait connu les déchirements de la mort !

Peu après cet événement qui l'avait profondément attristé, il eut une joie, peut-être inattendue, d'un caractère singulièrement mélancolique, mais qu'il allait ressentir avec une vivacité que comprendront tous ceux à qui nos récits ont appris à connaître son âme impressionnable et sensible. Il fut mis en possession des papiers de son père.

Le roi Louis-Philippe avait, dès sa jeunesse, contracté l'habitude d'écrire chaque soir ce qui lui était arrivé dans la journée (1). Ces notes autobiographiques forment de

ciété, afin qu'on fit parvenir des secours aux ambulances de Grèce et de Turquie. Lui-même envoya, en son nom personnel, dix mille francs pour les blessés hellènes.

(1) Je rappelle que le duc d'Aumale a imité cet exemple. On peut dire qu'il a écrit lui-même l'histoire de sa vie en des notes quoti-

volumineux dossiers. En mourant, il stipula qu'elles resteraient toujours aux mains du chef de la famille, avec la faculté pour les autres membres d'en prendre connaissance à leur gré. Il ne se peut rien de plus intéressant que ces récits où la longue existence de celui qui fut tour à tour duc de Chartres, duc d'Orléans, Louis-Philippe I<sup>er</sup>, peut être suivie jour par jour, et qui embrassent par conséquent les épisodes de la cour de Louis XVI, de la Révolution, de l'émigration et des trois règnes qui remplirent le temps compris entre la chute de l'empire et la fin du régime de Juillet. Il y a là de précieux détails pour l'histoire de deux siècles. L'enfance et la jeunesse du fils de Philippe-Égalité y sont racontées dans leur cadre si mouvementé, avec d'innombrables traits qui relèvent l'agrément du récit.

Louis-Philippe avait gardé le plus pénible souvenir de Mme de Genlis, chargée de son éducation et de celle de sa sœur, Madame Adélaïde. Dans ses notes, il justifie, par tout ce qu'il dit de son institutrice, la rancune qu'il avait conçue contre elle et qui survivait au passé. Il nous la montre l'élevant à la dure, sans bonté, sans tendresse, lui faisant monter l'eau et le bois, le traitant en esclave et non en prince, cherchant sans cesse à l'humilier, à lui donner de lui-même la plus pauvre idée, sans que les parents intervinsent jamais pour rectifier ce mode d'éducation.

Un jour, accompagné de cette femme terrible, il allait avec sa sœur rejoindre leur mère à Spa. Il avait alors quatorze ans. A Lille, où il devait passer la nuit, les autorités, prévenues de l'arrivée des enfants du duc d'Orléans,

diennes, brèves, concises, souvent compréhensibles pour lui seul. Ses exécuteurs testamentaires n'ont pas encore décidé quel usage il sera fait de ces notes, ni si elles pourront être ultérieurement publiées ou communiquées.

se préparaient à les recevoir devant la garnison sous les armes. Le jeune duc de Chartres, averti de ces préparatifs, aurait voulu entrer dans la ville, non en voiture, mais à cheval. Mme de Genlis avait décidé le contraire, et le petit prince gémissait d'être obligé de se présenter aux troupes dans un carrosse, entre deux femmes, comme un enfant.

Soudain, aux approches de la ville, il voit venir vers lui plusieurs personnes et, parmi elles, un vieux gentilhomme, chevalier de Saint-Louis, [qui lui amenait un cheval. Sur le refus de Mme de Genlis de laisser le duc de Chartres y monter, cet inconnu déclare que c'est à cheval qu'un prince de sang est tenu de se présenter aux sujets du roi. Mme de Genlis dut céder, et les choses se passèrent comme le duc de Chartres l'avait souhaité. En rappelant ce souvenir, il ajoute qu'il tremble encore à la pensée de l'humiliation, de la honte auxquelles il eût été exposé sans l'intervention du gentilhomme qu'il ne nomme pas.

Il raconte encore qu'en 1789, lors de la réunion des états généraux, alors que M. de Dreux-Brézé se rendait auprès du tiers pour faire la démarche qui lui attira la foudroyante réponse de Mirabeau, le roi attendait dans un salon voisin, en compagnie des princes de sa famille. Le jeune duc de Chartres se trouvait là. Dans ce salon, il n'y avait qu'un siège, dont naturellement le roi s'était emparé, contraignant tout le monde à rester debout. L'attente dura cinq heures. M. de Dreux-Brézé revint enfin, déclarant que ces messieurs du tiers refusaient d'évacuer la salle.

« Qu'on les chasse ! » ordonna le roi.

Dans cette relation, le duc de Chartres semble avoir été moins ému par ces dramatiques incidents qu'énervé

par la longue attente qu'il avait dû subir sans pouvoir s'asseoir un moment.

Un épisode non moins attachant est celui de son entrée dans l'armée. C'était en 1791 ; il avait dix-huit ans. Colonel de dragons, il quitta Paris pour aller à Vendôme prendre le commandement de ses troupes et recevoir le serment que les officiers devaient prêter à la nation. Mais, dans la semaine, vingt et un d'entre eux vinrent successivement lui déclarer que ce serment, ils ne le prêteraient pas, et, conformant leur conduite à leur parole, ils émigrèrent, à la vive indignation de leur colonel, qui dans son récit les blâme sévèrement. Après cette désertion en masse, il ne lui resta que huit officiers.

Un peu plus tard, désireux d'aller au feu, il s'efforça de faire envoyer son régiment à l'armée du Nord. Il sollicita à cet effet l'appui du maréchal de Rochambeau, qui venait d'être mis à la tête de cette armée où, d'ailleurs, il ne fit que passer et où il eut Dumouriez pour successeur. Rochambeau parut surpris qu'un prince royal songeât à verser son sang pour la Révolution. Il lui adressa les plus vifs reproches. Le duc de Chartres, sans se laisser ébranler, alla trouver Danton, et c'est par l'influence du redoutable tribun que son régiment fut envoyé à l'armée du Nord.

Ses récits sont pleins de souvenirs de la campagne de Dumouriez. Entre tant d'autres qui méritent d'être retenus, voici l'un des plus curieux. Un nuit, le jeune colonel étant au bivouac avec son régiment, des coups de pistolet à l'improviste retentissent. Une panique s'ensuit. Aux cris de : « Nous sommes trahis ! Sauve qui peut ! » les dragons s'élancent à cheval et prennent la fuite, malgré les efforts du colonel et des officiers, qui se décident à les suivre avec l'espoir de les empêcher de se disperser.

Cette fuite a d'abord toutes les allures d'une déroute. Puis, l'effroi des fugitifs se calmant, elle devient en quelque sorte régulière. Les chevaux vont au pas; les cavaliers se sont assoupis sur leur selle; on est à l'entrée d'un village plongé dans le silence et dans la nuit. C'est le moment que choisit un officier pour crier soudain :

« Par file à droite, marche ! »

A peine les hommes entendent-ils, les uns réveillés en sursaut, les autres non tirés de leur assoupissement. Mais les chevaux ont entendu. Dociles à l'ordre qui leur est familier, ils tournent à droite, reviennent sur leurs pas, et, au petit jour, les fugitifs se retrouvent à leur insu au bivouac d'où ils s'étaient enfuis.

Ces divers traits, reconstitués de mémoire par les privilégiés qui ont eu la bonne fortune d'entendre le duc d'Aumale en donner lecture, permettent, même sommairement racontés, de constater quel intérêt pouvaient présenter à l'érudit qu'il était les papiers de Louis-Philippe. Ils avaient encore à ses yeux un autre prix, puisqu'ils venaient de son père. Mais il ne les connaissait que partiellement. Il demanda au duc d'Orléans, au lendemain de la mort du comte de Paris, de les lui confier. Il consacra de longs mois à les parcourir. Comme il rêvait déjà de publier, en de courts opuscules, divers épisodes de la vie du roi, il choisit parmi ces papiers ceux qu'il pourrait utiliser pour ce travail. Il en garda copie et renvoya le dépôt remis en ses mains (1). On peut dire que l'étude qu'il en faisait a été l'une des plus complètes joies de ses dernières années.

Il en eut une autre, et celle-là lui vint de la princesse Hélène, seconde fille du comte de Paris. En 1893, un

(1) Il fut réexpédié à Londres en novembre 1896.

projet de mariage avait été ébauché entre elle et le duc d'Aoste. Les négociations, interrompues par la mort du comte de Paris, furent reprises en 1895 par M. Ressimann, ambassadeur d'Italie à Paris. Le 16 mars de cette année, eut lieu à Chantilly la première entrevue entre le duc d'Aoste et la princesse Hélène. A cette occasion, la famille royale se trouva réunie chez le duc d'Aumale. Heureux de cette réunion, il se prodigua durant ces quelques jours pour distraire ses invités, témoignant parfois d'une gaieté d'enfant (1) et toujours d'une indicible bonne grâce. Ils eurent un soir la bonne fortune de l'entendre leur lire les dernières pages de l'*Histoire de Condé* qu'il venait de finir. Aucun d'eux n'a oublié de quel accent il lut le récit de la mort du grand Condé, et tous furent frappés par la touche du portrait de son héros, que lui-même rappelait par tant de traits.

En même temps que l'étude des papiers de son père et le mariage de la princesse Hélène, ce qui le préoccupa vivement, ce fut l'affaire des Mokrani et des chefs arabes, auteurs de l'insurrection algérienne de 1871 (2). En 1844,

(1) Un soir, comme on venait d'annoncer le dîner et au moment de passer dans la salle à manger, il se mit à marcher devant ses invités en marquant le pas et en agitant sa canne comme un tambour-major. Puis, se tournant brusquement vers le duc d'Aoste qui venait derrière lui, sa fiancée à son bras, il lui dit :

« Peut-être préférez-vous que je fasse le bedeau qui vous conduira à l'autel. »

Et frappant le parquet de sa canne, il marcha processionnellement.

(2) Pour reconstituer les détails de cette affaire, j'ai interrogé les personnes qui y ont été le plus directement mêlées : M. Léon Roches, qui fut interprète en chef de l'armée d'Afrique sous le maréchal Bugeaud et plus tard consul général et chargé d'affaires à Tunis ; M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe ; mon éminent confrère Pierre Loti et M. Le Hénaff, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui rédigea, en faveur des Arabes condamnés en 1873, deux *consultations* remarquables.

l'interprète en chef de l'armée d'Afrique, M. Léon Roches, avait été chargé de conduire à Paris plusieurs grands personnages arabes, parmi lesquels se trouvait l'un des membres de la noble famille des Mokrani, un jeune homme à peine âgé de dix-sept ans, dont le père, aux débuts de la conquête, s'était dévoué pour nous et avait été, en récompense, créé kalifa de la Medjana. « C'était un prince dans le sens féodal de ce mot, et sa principauté était sérieuse, car elle était héréditaire et basée sur un droit de fait antérieur à la domination des Turcs en Algérie. Ce droit, les Turcs l'avaient respecté (1). »

Présenté au duc d'Aumale, Sid Ahmed-el-Mokrani, fils de El-Hadj-Mohammed, le séduisit par son intelligence et son désir de servir la France. Un peu plus tard, les fonctions de son père lui furent dévolues avec le titre à peu près équivalent de bach-aga. Lié avec les gouverneurs placés à la tête de la colonie, avec les généraux, invité à Compiègne sous le règne de Napoléon III, Mokrani ne cessa de se montrer le fidèle serviteur du pays auquel il s'était donné. On l'avait comblé de bienfaits ; il y répondit en rendant d'immenses services. Enfin, lorsque éclata la guerre entre la France et l'Allemagne, il contribua à la levée des gros contingents que notre colonie algérienne fournit à la métropole.

Brusquement, comme la guerre venait de finir, ces dispositions changèrent. Le décret du 24 octobre 1870, qui accordait de plein droit la naturalisation aux israélites indigènes, à l'exclusion des Arabes, avait profondément blessé ceux-ci. Lorsque la France était aux prises

(1) Déposition de M. Warnier, ancien préfet d'Alger, devant la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

avec l'ennemi, ils s'étaient résignés, avec une rare noblesse d'âme, à taire leur ressentiment. Une fois la paix faite, ils y donnèrent cours. Sid Ahmed-el-Mokrani envoya sa démission.

« Si j'ai continué à servir la France, écrivait-il, c'est parce qu'elle était en guerre avec la Prusse, et que je n'ai pas voulu augmenter les difficultés de la situation. Aujourd'hui, la paix est faite, et j'entends jouir de ma liberté... J'écris à M. le commandant de Bordj que je refuse mon mandat de février et qu'il ait à se tenir sur la défensive, parce que je m'appête à combattre. »

Dans un autre message qu'il adressa vers la même époque à M. Léon Roches, il précisait ses griefs, cause de sa démission :

« Depuis la visite que tu m'as faite, en 1862, j'ai fermé les yeux sur plusieurs injustices dont j'ai été victime, et j'ai servi fidèlement la France, parce que je devais foi et obéissance à ceux qui m'avaient vaincu par la force des armes, d'abord, et puis par leur magnanime générosité. Mais, aujourd'hui que le gouvernement que je servais a été renversé et remplacé par un juif, objet de notre mépris, j'aurais horreur de le servir. Je lui renvoie le titre de ma nomination de khalifa, ainsi que le traitement qui m'était alloué (le dernier trimestre). Et lorsque mon serviteur t'apprendra mon irrévocable détermination, je serai mort en combattant la noble armée qui doit rougir d'obéir à un juif. Tu me comprendras, toi, confident de ma pensée, et tu pardonneras mon dernier acte (1). »

Quelques jours plus tard, le signataire de cette lettre était tué, d'une balle au front, dans la vallée du Sahel. « Sa mort a été belle », disait l'amiral de Gueydon dans

(1) Documents inédits.

sa déposition devant la commission d'enquête. Son frère Ahmed-bou-Mezrag-el-Mokrani prit sa place à la tête de l'insurrection. « Pendant près de dix mois, Ahmed tint seul la campagne contre six colonnes lancées à sa poursuite. Mais, après maints combats, séparé des siens, seul et mourant de soif, il vint enfin faire sa soumission au général Delacroix, à Ouargla, dans les premiers jours de décembre 1872 (1). » Ce fut la fin de l'insurrection.

En se soumettant, les tribus révoltées et leurs chefs, « moyennant une contribution de guerre qui ne s'était pas élevée à moins de trente millions et l'abandon de cinq cent mille hectares de terres séquestrées », avaient reçu l'*aman* des généraux qui les avaient vaincus (2) l'*aman*, c'est-à-dire la promesse du pardon. Mais, cette fois, cette promesse en tous temps considérée comme sacrée et qui antérieurement, en aucune circonstance, n'avait été violée, ne fut pas tenue. Après une suite de décisions judiciaires qu'il n'y a pas lieu d'énumérer ici, Ahmed-bou-Mezrag-el-Mokrani et ses parents, Aziz-ben-Cheikh-el-Haddad et le fils de celui-ci, Salah-ben-Cheikh-Aziz, étaient condamnés à mort par la Cour d'assises de Constantine le 27 mars 1873. Il est vrai que, le 19 août suivant, la peine capitale était commuée en celle de la déportation simple, applicable uniquement aux crimes politiques.

En exécution de cet arrêt, Mokrani et ses compagnons furent transportés à la Nouvelle-Calédonie et soumis au régime des autres déportés. Bientôt l'un d'eux, Aziz-ben-Cheikh-el-Haddad parvint à s'évader. Il se réfugia à la Mecque et s'y fixa. Quant à son fils Salah, il ne voulut

(1) *Consultation pour les Arabes déportés*, par M. LE HÉNAFF, avocat à la Cour d'appel, 10 juin 1892.

(2) *Consultation* LE HÉNAFF.

pas tenter de fuir. A l'exemple d'Ahmed-bou-Mezrag-el-Mokrani, il parut se résigner à son sort.

En dépit de leur malheur, ces hommes étaient restés attachés à la France. Ils en donnèrent une preuve éclatante qui aurait dû leur valoir la grâce qu'ils ne désespéraient pas d'obtenir. En 1878, lors de l'insurrection canaque, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, le commandant Olry, depuis amiral, conçut les plus vives craintes. Il n'avait à opposer aux révoltés que des forces insuffisantes. Il recourut aux chefs arabes, fit appel à leur dévouement et leur demanda de concourir à la défense qu'il organisait. Pour prix de leur concours, il s'engageait à obtenir leur grâce (1). Ils se dévouèrent et accomplirent des prodiges de valeur.

L'ordre étant rétabli dans la colonie, le commandant Olry sollicita du gouvernement l'exécution de sa promesse. On lui répondit par un refus. Deux ans plus tard, en 1880, une amnistie en faveur des événements insurrectionnels de 1870 et de 1871 ayant été proclamée, le ministre de la marine fut d'avis que les Arabes devaient y être compris. Différente fut l'opinion du ministre de la justice. Le doute ne bénéficia pas aux condamnés. La liberté ne leur fut pas rendue. En 1889, la République voulait célébrer par un grand acte de clémence l'anniversaire de la prise de la Bastille. A cette occasion, une motion de M. Camille Pelletan à la Chambre des députés, un vote de celle-ci, un discours prononcé au Sénat par M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe, arrachèrent au garde des sceaux l'engagement formel de soumettre sur-le-champ à la signature du président de la République un décret accordant à tous les condamnés de l'insurrection

(1) *Consultation* LE HÉNAFF.

de 1871 grâce pleine et entière. Cet engagement ne fut pas tenu en ce qui concernait les Arabes. Enfin, lorsque, en février 1895, fut prononcée une nouvelle amnistie, les efforts de ceux qui se dévouaient pour les Mokrani n'eurent pas un meilleur résultat (1).

C'est alors que l'avocat d'Ahmed-bou-Mezrag-el-Mokrani eut l'idée de recourir au duc d'Aumale et de solliciter son intervention. Le prince, qui se souvenait des services rendus à la France par les Mokrani, prit leur cause en main avec une vivacité singulière. Il multiplia les démarches en leur faveur, alla trouver le président de la République, les ministres. Mais ce fut en vain. Ahmed-bou-Mezrag-el-Mokrani resta détenu à Nouméa.

Entre temps, son compagnon, Salah-ben-Cheikh-Aziz, avait recouvré la liberté en des conditions qu'il convient de mentionner. Son père, Cheikh-el-Haddah, profitant de l'amnistie de 1895, s'était décidé à quitter la Mecque, où il vivait depuis vingt ans. En se rendant en Algérie, il passa par Paris. Là, l'intervention de M. Isaac lui fit obtenir sa grâce. Mais, aussitôt après, il tomba gravement malade dans un bouge du quartier latin où il s'était échoué. Son fils, relégué en Nouvelle-Calédonie, put être averti. Il s'adressa au célèbre écrivain Pierre Loti, avec qui il était lié et dont il avait éprouvé le cœur, afin d'obtenir l'autorisation de venir donner des soins à son père.

Cette autorisation fut d'abord refusée. Lorsqu'enfin on consentit à l'accorder à des prières plus pressantes, auxquelles, sur les démarches de Pierre Loti, s'associa le duc d'Aumale, c'était trop tard. Salah-ben-Cheikh-Aziz, en

(1) Quand on cherche à tirer au clair les raisons de cette incroyable rigueur, on n'en peut découvrir qu'une seule : la difficulté de faire rendre aux membres de la famille Mokrani leurs biens séquestrés en 1873 et, nous affirme-t-on, aliénés depuis. }

arrivant à Paris, eut la douleur d'apprendre que, depuis trois jours, le corps de son père reposait dans un caveau provisoire au Père-Lachaise. Le vieux chef était mort entre les bras d'un déporté politique amnistié, qui l'avait généreusement recueilli (1). A cette occasion s'était même opéré un curieux rapprochement entre le duc d'Aumale et l'ancien combattant de la Commune, réunis dans un même but de charité. Le prince fut profondément touché lorsqu'il apprit que l'insurgé de 1871 avait eu la délicate pensée d'appeler au lit du mourant l'iman de l'ambassade ottomane pour dire les dernières prières.

Cette affaire des Mokrani lui causa beaucoup de tracas et d'émotions. Dans les derniers temps de sa vie, il déplorait souvent de n'avoir pu servir plus efficacement les Arabes. Rien de ce qui avait trait à l'Afrique qui ne lui tînt au cœur et le laissât indifférent.

Au cours des incidents à l'aide desquels il remplissait le vide de sa vie, le legs qu'il avait fait à l'Institut de France continuait à occuper le premier rang dans ses

(1) Eugène Mourot, dont la conduite en ces circonstances fut admirable. A Nouméa, il s'était pris d'amitié pour Ahmed-ben-Mezrag-el-Mokrani et pour Salah-ben-Cheikh-Azis. Dès son retour en France, après l'amnistie dont il avait profité, il s'efforça d'obtenir leur mise en liberté. En 1889, il alla conter leur histoire à M<sup>e</sup> Le Hénaff, qui prit alors leur cause en main. Lorsque Cheikh-el-Haddad tomba malade, Eugène Mourot le fit transporter chez lui, où, secondé par sa femme et sa fille, il l'entoura de soins. Cheikh-el-Haddad mourut sous leur toit, en parlant avec attendrissement de la sollicitude dont il avait été l'objet. Son fils, étant arrivé à Paris, voulait faire conduire son corps en Algérie. Mais l'argent manquait. Eugène Mourot, qui par les récits des Arabes connaissait leurs relations d'autrefois avec le duc d'Aumale, n'hésita pas à frapper à la porte de l'ancien gouverneur général d'Algérie. Elle lui fut ouverte. C'est grâce au prince et à Henri Rochefort que Cheikh-el-Haddad put être ramené dans son pays. Il faut ajouter qu'on ne permit pas qu'il fût enseveli près de ses aïeux à Batna. On l'enterra à Constantine, sans que ses amis fussent autorisés à suivre son cercueil. Ahmed-bou-Mezrag-el-Mokrani est toujours à Nouméa.

préoccupations. A toute heure il y songeait, s'efforçant incessamment d'améliorer sa donation, de la rendre en quelque sorte plus digne de la France, à laquelle, en l'offrant à l'Institut, il avait entendu l'offrir, et s'attachant à marquer par des recommandations multipliées, répétées à satiété, presque toujours dans les mêmes termes, comment il entendait que les choses fussent réglées après lui.

« Aussitôt que j'aurai fermé les yeux, disait-il, on détruira dans le château tout ce qui rend les maisons habitables, les cuisines, les cabinets de toilette... On coupera les conduites d'eau qui ne peuvent être utilisées en cas d'incendie... Les chambres seront démeublées, sauf la mienne et celle de ma femme. Dans ces deux-là seulement, on laissera les lits, comme souvenir; mais j'espère bien que personne n'aura l'audace d'y coucher. J'entends que le château demeure inhabité, ainsi qu'il convient à un musée, et qu'il n'y soit réservé de logements que pour les gardiens aux endroits que j'ai désignés. »

Ces propos venaient souvent sur ses lèvres. Quiconque vivait autour de lui les a entendus. La population de Chantilly en recueillait les échos. Tout le monde savait de même qu'il entendait que les employés de ses domaines, en place au moment de sa mort, fussent, sans exception, maintenus dans leur emploi. Rappeler ces preuves de sa sollicitude envers l'œuvre qu'il laissait après soi, c'est encore lui rendre hommage. Comme cette sollicitude vigilante embrassait tout, et comme, peut-être, il envisageait déjà la mort, il pensait aussi aux innombrables lettres qui lui avaient été adressées durant les deux exils et depuis sa rentrée; il les avait conservées avec la correspondance de la duchesse d'Aumale et celle de ses fils. Ces papiers étaient dispersés à Chantilly et en Angle-

terre. Il se proposait de procéder à un triage et de détruire tous ceux qui avaient un caractère intime et personnel (1).

Malgré tant d'innombrables occupations dont il semblait prendre plaisir à se surcharger, malgré les soins qu'exigeait l'administration de ses biens, l'existence, en approchant de sa fin, soit qu'il vécût à Chantilly, soit qu'il résidât dans le pied-à-terre qu'il s'était organisé rue de Montalivet, lui laissait d'assez longs loisirs pour lui permettre d'aller tous les ans résider en Sicile durant quelques semaines. Dans le gracieux palais de Palerme, dans son jardin, une oasis embaumée du parfum des fleurs et trempée de soleil, il retrouvait de toutes parts le souvenir de ses parents. Il vivait là, sous les orangers, en vareuse, coiffé d'un feutre mou ou d'un chapeau de paille, buvant la chaleur odorante. Il s'y plaisait à cause du grand calme dont il y jouissait; il s'y laissait vivre.

Le domaine du Zucco lui agréait plus encore. Ce domaine était son œuvre, sa création, et il y veillait amoureusement, tout fier de l'avoir si complètement transformé depuis qu'il en était devenu possesseur, d'en avoir porté l'étendue à six mille hectares et d'en tirer en vins, en blé, en olives, en huile, en citrons, en manne, en pistaches, d'immenses récoltes. Lorsqu'en 1853 il l'avait acheté au prince de Partana, l'eau manquait. Les habitants du village étaient obligés d'aller la chercher à quatre kilomètres de là. Le nouveau propriétaire, en creusant plus tard des canaux d'irrigation, a métamorphosé le pays. Grâce à lui, l'eau maintenant arrive en assez grande quantité pour avoir rendu possible la création de prairies artificielles. Ce fut là son plus grand bienfait.

(1) Il n'eut pas le temps de réaliser ce dessein.

Et combien d'autres répandus parmi ces populations qui lui doivent un sort nouveau ! Des terrains de pâture malsains et fiévreux, il avait fait par des plantations successives de sumacs, de caroubiers, d'eucalyptus, un sol propice à la vigne (1). De toutes parts, dans la plaine dont la mer bleue baigne les rives, entre les murs de pierre sèche et les haies de cactus, et jusque sur les pentes des collines, s'étendaient à perte de vue les vignobles plantés par lui. De tous côtés, leur verdure sombre s'égayait des bordures de géraniums et des buissons de roses.

Sur ce domaine ainsi transformé, vivait du duc d'Aumale tout un monde, ses gardes, ses ouvriers, ses vendangeurs, et jusqu'à des orphelines qu'il avait recueillies après que leurs parents eurent trouvé la mort dans une révolte contre les agents du fisc ; il les faisait élever à ses frais. Aussi quels témoignages de reconnaissance le saluaient quand il arrivait au Zucco ! de quel affectueux respect il y était entouré ! Dans cette île infestée de brigands, l'amour du peuple lui eût au besoin servi de protection. Il eût pu faire le tour du pays, un bâton à la main, sans péril. Sa popularité et le souvenir de ses bienfaits suffisaient à le rendre sacré aux bandits.

Un questeur nouvellement nommé, ignorant cette situation privilégiée, crut devoir, à son arrivée en Sicile et à l'insu du prince, organiser autour de lui, pendant un de ses séjours au Zucco, une garde protectrice. Par ses ordres, des carabiniers royaux vinrent s'installer à la station du chemin de fer et sur divers points du domaine. Cet excès de zèle faillit provoquer une émeute. La population s'indigna, en constatant qu'on se défiait de ses sen-

(1) On trouve d'intéressants détails sur le Zucco dans le volume de René BAZIN, *Sicile*, et dans l'ouvrage illustré de Gaston VUILLIER, *la Sicile*. J'ai consulté ces livres avec profit.

timents et qu'on supposait qu'au milieu d'elle, le prince n'était pas en sûreté. A la demande du duc d'Aumale, les carabiniers furent rappelés à Palerme.

Du Zucco, il aimait tout, les hommes et les choses, les gardes, au nombre de douze, vêtus d'une vareuse bleue, — le bleu d'Orléans, — à passepoil rouge, coiffés d'une casquette galonnée, armés de carabines, et qui venaient le recevoir à la gare lorsqu'il arrivait; la route à pente douce, bordée de cactus, qui conduit de l'habitation à la factorerie; les charrettes peintes qu'on rencontre sur les chemins; le pavillon de la Florette, le légendaire olivier de la princesse de Partana, les bois de citronniers, les alentours, enfin, si pittoresques, monts et plaine, cadre saisissant à travers lequel, au cours de ses promenades, il rencontrait tour à tour la mer, Terracine avec ses maisons blanches, ses barques de pêche, le couvent de Montelèpre, les ruines de Ségeste; il en aimait surtout le soleil, le raisin qu'il mûrit et le vin qui sort des grappes vermeilles, ce vin dont, à Chantilly, peu de jours avant son dernier voyage, il vidait un verre en disant :

« J'irai bientôt me réconforter et me rajeunir à la source de ce vin réparateur. »

En mai 1896, il fit au Zucco son avant-dernier séjour. Il y avait invité son petit-neveu, le duc d'Orléans. Ayant résolu de lui léguer ses biens de Sicile, il voulait l'y promener, lui montrer les plantations, lui présenter les serviteurs. On pouvait croire qu'à l'occasion de cette rencontre il y aurait, entre l'oncle et le neveu, des entretiens politiques. Il n'en fut rien. Le duc d'Orléans ne demanda pas de conseils; le duc d'Aumale n'en eût pas donné. En une seule circonstance, il toucha à ce sujet, et ce fut pour faire comprendre qu'il entendait ne s'associer en rien aux manifestations du jeune prétendant. Étonné par le nombre

de dépêches que recevait celui-ci, il exprima le désir que des notes politiques ne partissent pas du Zucco. Le duc d'Orléans témoigna d'autant de déférence que de docilité. Nul pénible incident ne troubla son séjour. Un seul, au reste, mérite d'être signalé, et celui-là non moins inattendu que piquant.

Durant ce mois de mai 1896, le hasard, qui combine les événements mieux que ne le peuvent faire les plus savants calculs, amena en Sicile, en même temps que les princes d'Orléans, l'impératrice Eugénie. Ce n'était pas la première fois qu'elle se rencontrait avec le duc d'Aumale (1). Ils s'étaient vus jadis à la cour de Madrid, au moment du mariage du duc de Montpensier, elle toute radieuse de sa jeune beauté, lui charmant et séduisant dans son uniforme d'officier français, paré de son prestige de fils de roi. Durant ces jours de fête, ils avaient fréquemment causé et dansé ensemble. Puis les années s'étaient écoulées, remplies par les événements qui mirent Mlle de Montijo sur le trône, et l'en précipitèrent.

Un jour, peu de temps après la mort du prince impérial, l'impératrice, se trouvant en France, revenait de Mouchy, lorsqu'à l'arrêt de Chantilly, la portière du compartiment dans lequel elle avait pris place avec une dame d'honneur fut ouverte par un voyageur qui fit mine de monter. Mais à la vue de cette femme en deuil dont l'attitude et le geste révélaient qu'elle désirait rester seule, le voyageur salua respectueusement, ferma la portière et monta dans un autre wagon. C'était le duc d'Aumale. Il avait reconnu l'impératrice. Le lendemain, elle lui envoya

(1) Les détails qui suivent sont extraits de notes qui m'ont été communiquées par M. Gordon Bennett, par diverses personnes de la maison du duc d'Aumale et par M. Franceschini Pietri, secrétaire de l'impératrice, et en son nom.

ses remerciements, toute surprise, lui fit-elle dire, qu'il l'eût reconnue, quoiqu'elle fût si changée (1).

Cette rencontre fortuite n'eut un lendemain que pendant l'hiver de 1887. A cette époque, le duc d'Aumale, exilé de France, traversait Naples, se rendant à Palerme, lorsqu'il apprit par la duchesse de Bivona, cousine de l'impératrice, que celle-ci y résidait, installée à la villa Delahante. Il parla d'elle à la duchesse avec une sympathie émue et respectueuse, en exprimant le plaisir qu'il aurait à la revoir. La réponse fut telle qu'il pouvait l'espérer. L'impératrice lui fit savoir qu'elle le recevrait dès qu'il se présenterait. Le même jour, à trois heures, il arrivait à la villa Delahante. Longue fut l'entrevue; on échangea de cordiales paroles. Le prince sut parler à une mère, non encore consolée de la mort de son fils, avec la délicatesse et le tact d'un cœur qui avait passé par la même souffrance et le même deuil. En quittant l'impératrice, il s'embarqua pour Palerme; ils ne devaient plus se retrouver que neuf ans après.

Le 11 mai 1896, le yacht de l'impératrice, le *Thistle*, arrivait dans les eaux de Palerme et allait jeter l'ancre non loin du yacht *Namouna*, appartenant à M. Gordon Bennett, cet Américain si connu des Parisiens et si Parisien lui-même, propriétaire du *New-York Herald*. Un peu après midi, M. Gordon Bennett vint porter ses hommages à bord du *Thistle*.

« Mgr le duc d'Aumale a déjeuné sur mon yacht,

(1) Il y a désaccord sur ce menu fait entre les souvenirs de l'impératrice et la version du duc d'Aumale. J'ai adopté cette version parce que, le même soir, il en fit part à plusieurs personnes de qui je la tiens. Mais, dans une note communiquée au nom de l'impératrice, il est dit : « Le prince ne vint pas jusqu'au wagon de Sa Majesté; elle n'eut pas à lui exprimer le désir de rester seule, ce qu'elle n'eût pas fait, s'il s'y fût présenté. »

dit-il à l'impératrice. Il m'a chargé de demander à Votre Majesté si elle voulait lui permettre de venir lui baiser la main.

— Mais je serai heureuse de le revoir », répondit l'impératrice.

M. Gordon Bennett alla avertir le prince; il arriva peu d'instants après. Au cours de cette visite, il fit savoir à l'impératrice que son neveu, le duc d'Orléans, était à bord du *Namouna*, et que lui aussi serait heureux de lui offrir ses hommages. M. Gordon Bennett s'éloigna de nouveau pour aller chercher le duc d'Orléans, que son oncle présenta à l'impératrice. Les deux princes s'assirent près d'elle sur le pont; l'entretien se prolongea assez longtemps.

Avant de quitter le *Thistle*, le duc d'Aumale invita l'impératrice à venir au Zucco. Elle accepta, et l'excursion eut lieu le lendemain. Secondé par son neveu, le duc d'Aumale, durant cette journée, entoura l'impératrice de prévenances et de soins. Il se montra le maître de maison incomparable et le causeur attachant qu'il savait être. A Terracine, où il ramena l'impératrice, le chef de gare avait, dans la salle d'attente, accroché une gravure représentant la prise de la smalah. L'impératrice parla de ce glorieux fait d'armes; la conversation tomba sur le maréchal Péliissier, et le prince de raconter plusieurs épisodes de la vie de l'illustre soldat, au cours desquels, avec beaucoup de courtoisie, il prononça le nom de l'empereur. La veuve de Napoléon III, en se séparant de son amphitryon, emporta de lui l'impression de séduction et de charme qu'elle en avait eue jadis à Madrid (1).

(1) Le duc d'Aumale n'eut pas l'occasion de la revoir. Mais il saisit une occasion de lui manifester ses sentiments en invitant à Chantilly, peu de temps avant sa mort, le prince et la princesse

Quelques semaines plus tard, il rentrait à Paris, et reprenait avec une ardeur nouvelle son existence active et toujours si pleine, se consacrant de plus en plus aux embellissements et aux améliorations qu'il avait entrepris à Chantilly. En cette dernière année de sa vie, il était devenu plus que jamais l'objet du respect universel. On le sentait si supérieur à la moyenne des hommes de son temps ! Il semblait dominer de si haut les luttes et les rivalités des partis ! Peut-être aussi dans ce respect qui l'entourait se manifestait déjà le regret qui éclata si vivement après sa mort, le regret que sa noble et fière intelligence eût été si longtemps inutilisée, et que la patrie eût été par deux fois privée de ses services.

Au commencement du mois d'octobre, alors qu'arrivaient à Paris les souverains de Russie, il fut invité à dîner avec eux à l'Élysée. C'était de la part du président de la République un témoignage de délicate attention. Il avait profité de ce que le prince était grand-croix de la Légion d'honneur pour le comprendre parmi les convives qui devaient s'asseoir à la même table que le tsar et la tsarine. Mais, au reçu de l'invitation et bien qu'il en fût reconnaissant, le duc d'Aumale se souvint qu'il n'avait plus le droit de porter son uniforme. Il lui répugnait de figurer à ce dîner en habit noir. Il ne savait comment il y serait placé. Il craignait d'être là « comme un professeur distingué », et il résolut de refuser.

Toutefois, il tenait à ce que le président de la République Murat et M. Franceschini Pietri, à qui il voulut montrer lui-même sa belle miniature du roi de Rome et le portrait de Napoléon I<sup>er</sup>. Quant au duc d'Orléans, on pourra juger de l'impression qu'il avait gardée de son entrevue avec l'impératrice par ce télégramme qu'il lui expédia à Farnborough, de Palerme, le 10 mai 1897, en réponse aux condoléances qu'elle lui avait envoyées après la mort du duc d'Aumale : « Sa Majesté, l'impératrice Eugénie : — Ma pensée se reporte avec émotion au souvenir de mai 96. — PHILIPPE. »

blique ne s'offensât pas de son refus. Il professait pour lui estime et sympathie. Il lui avait fait une première visite au mois de juin 1895. C'est alors qu'il lui avait dit qu'il n'oublierait jamais le vote émis par le député Félix Faure en 1886 contre les lois d'exil, et, le même soir, racontant à quelques intimes les détails de cette visite, il les complétait par ce jugement :

« Son vote contre les lois d'exil lui assure à jamais ma reconnaissance. Ce fut un acte de courage. Il était alors au début de sa carrière politique. Il avait tout intérêt à flatter les basses passions, à plaire aux radicaux. Il n'a pas voulu le faire. C'est bien. » Et il ajoutait : « Bon patriote, du reste, et cocardier lui aussi. »

Après cette première entrevue, il était, à diverses reprises, retourné à l'Élysée, tantôt comme président de la Croix-rouge, tantôt pour solliciter la grâce des Mokrani, tantôt, enfin, pour causer des questions militaires. Les relations entre le président et lui avaient pris ainsi peu à peu un ton de confiance et de cordialité. Il considéra qu'elles lui imposaient le devoir d'aller expliquer verbalement à M. Félix Faure pourquoi il n'acceptait pas d'assister au dîner officiel donné à l'Élysée en l'honneur des souverains de Russie.

Le 6 octobre, il lui fit demander un rendez-vous qui fut fixé au lendemain matin, avant sept heures. Au petit jour, il se présentait à l'Élysée. Dans le cabinet où le président le reçut, les becs électriques étaient encore allumés.

« Je n'ai pas voulu, monsieur le président, dit-il, attendre le moment où je vous rencontrerai peut-être à la séance de l'Académie pour vous remercier des gracieuses invitations auxquelles j'aurais été heureux de me rendre. Je tiens à vous dire loyalement, à vous chef de l'État et chef de l'armée, pourquoi je n'ai pas cru pouvoir les

accepter. Il n'y a là rien de personnel, ai-je besoin de vous l'affirmer? Vous connaissez mes sentiments pour vous; rien qui, de près ou de loin, tienne à la politique; mais voici : je suis le doyen des officiers généraux français; j'ai commandé en chef devant l'ennemi; tous mes camarades, qui vous entourent et qui approchent l'empereur, ont revêtu leur uniforme. Cet uniforme, je l'ai porté sous le gouvernement républicain, quand, dans une circonstance mémorable, j'ai rendu la justice au nom du peuple français; je l'ai porté quand, au lendemain de la guerre, j'ai commandé, pendant six ans, un corps d'armée sur la frontière, veillé sur ce coin de l'Alsace qui nous reste et relevé les remparts de Belfort à portée de canon des Allemands. Je ne parle pas des souvenirs du passé : la prise de la smalah, la soumission d'Abd-el-Kader, et autres faits de guerre. Eh bien, paraître avec un autre costume devant un souverain étranger auprès de vous, monsieur le président, il me semble que ce serait manquer de respect à ce glorieux habit, rompre avec toutes les traditions que nos anciens nous ont laissées. Dans ce que je vous dis, ne voyez aucune apparence de protestation; c'est le sentiment d'un Français, d'un soldat. Quand je verrais mes camarades, Billot, Saussier, Galliffet, Davout, vêtus de leur uniforme, et moi seul dépouillé du mien, je pleurerais (1)!... »

Il s'était exalté en prononçant ces paroles, et l'émotion que trahissait son accent, le président la partagea.

« Je regrette votre décision, monseigneur, répondit-il. Mais je ne saurais la désapprouver, car je la comprends, et ce que vous faites, à votre place, je le ferais! »

C'est ainsi que le duc d'Aumale n'assista ni au dîner

(1) Notes communiquées à l'auteur. Quelques instants après, rentré chez lui, il dictait ce petit discours. Sa voix était vibrante.

de l'Élysée, ni à la revue de Châlons. Cette double circonstance, où de nouveau il avait cruellement souffert de l'injustice dont il restait frappé, accrut ses regrets et sa douleur, d'autant plus que tout espoir d'être réinscrit sur les contrôles était maintenant perdu pour lui. Aux demandes de ses amis, on avait répondu que l'arrêt du Conseil d'État opposait à la réalisation de cet espoir un obstacle insurmontable. Son sacrifice était fait. Mais, bien qu'il s'y fût résigné, il ne s'en consolait pas. On remarqua que, dès ce moment, il devenait plus silencieux, plus triste, plus taciturne, comme si son cœur ulcéré eût été déjà saisi du pressentiment d'une fin prochaine.

Dans la soirée du 12 décembre, étant à Paris, il venait de rentrer à son hôtel, rue Montalivet, lorsqu'il fut pris à l'improviste d'une défaillance dont furent émus et s'alarmèrent ceux qui se trouvaient en ce moment autour de lui. On dut le coucher, et sans doute il crut son heure arrivée, car, ayant entendu une voix qui ordonnait d'aller chercher en hâte un médecin, il dit avec vivacité :

« Ce n'est pas d'un médecin que j'ai besoin, c'est d'un prêtre. Qu'on prévienne le curé de la Madeleine, ou tout autre à défaut de lui. »

En désignant ainsi l'ecclésiastique qu'il désirait voir en ce moment, le prince trahissait une préoccupation qu'à une date antérieure il avait déjà exprimée. C'était après la mort de Mgr d'Hulst, dont il aimait la parole et le caractère. On l'avait alors entendu dire :

« Je ne connais plus de prêtre, maintenant que celui-là a cessé de vivre. Je ne sais trop qui m'assisterait si j'étais en danger. Il y a bien l'abbé Vincent, qui a fermé les yeux à ce pauvre Nemours. Mais il est aussi vieux que moi, et il peut mourir avant moi. Il importe donc que je trouve quelqu'un. » Et, après quelques instants de

réflexion, il avait ajouté : « Il faudra que je me mette en relation avec le curé de la Madeleine. »

Ce projet ne s'était pas réalisé, faute d'une occasion propice. Mais, se croyant au moment de mourir, le prince y songeait de nouveau.

A peine averti, l'abbé Hertzog accourut (1). Durant les courts instants employés à l'aller querir, l'état du malade s'était assez sensiblement aggravé. Il y avait un trouble dans son regard, une altération dans sa voix. En voyant surgir ce prêtre à son chevet, il ne se souvint plus qu'il l'avait lui-même appelé :

« Qui êtes-vous? Que voulez-vous? » demanda-t-il d'un ton dur. Le curé de la Madeleine se fit reconnaître. Le prince changea de visage, et, déjà radouci, il fit signe à son visiteur de passer de l'autre côté du lit. Puis, s'adressant aux personnes présentes, il ajouta : « Sortez, sortez tous. »

Alors, resté seul avec l'abbé Hertzog, il exprima le désir d'être administré. Il fut déféré à ce vœu. Il reçut l'extrême-onction avec une ferveur touchante, qui revêtit le caractère le plus saisissant, lorsqu'au cours de la cérémonie il se mit soudain à réciter l'*Ave Maria* à haute et intelligible voix, avec une exactitude révélatrice d'une rare sûreté de mémoire ou d'une ancienne habitude de cette prière (2).

(1) Notes communiquées à l'auteur.

(2) A rapprocher du passage suivant détaché du récit de la mort du grand Condé :

« Parfois le mourant, craignant de s'attendrir, priait ses enfants de se retirer, demandant qu'on le laissât avec les prêtres.

« — Ce sont mes seuls médecins, maintenant.

« Et la prodigieuse mémoire qui, au jour du baptême, avait permis à un enfant de cinq ans de réciter tout le *Credo* en latin ne l'avait pas abandonné, lui fournissait les réponses aux oraisons et les versets des psaumes. Vers sept heures du soir, comme le prêtre disait : *In te, Domine, speravi*, Condé reprit, d'une voix que tout le

Les médecins à leur tour se présentèrent (1) et se hâtèrent de prodiguer leurs soins. Mais c'est avec le curé de la Madeleine que, jusqu'au moment où celui-ci se retira, le prince affecta de s'entretenir. Quand il le revit le lendemain, les craintes qu'on avait eues pour sa vie étaient dissipées. Mais il n'avait gardé aucun souvenir de ce qui s'était passé la veille. Ayant appris de la bouche de l'abbé Hertzog qu'il avait récité de mémoire l'*Ave Maria*, il en fut aussi surpris qu'heureux.

« Comment, disait-il, je m'en suis souvenu ! C'est bien à ma mère que je le dois. C'est elle qui m'avait appris cette prière. Elle me la faisait réciter souvent en me recommandant de ne jamais l'oublier (2). »

Malgré les apparences redoutables sous lesquelles s'était présentée cette crise, elle fut conjurée, et si vite que la nouvelle ne s'ébruita pas au delà de l'intimité du

monde put entendre : *Et in tua justitia, libera me* ; et le prêtre continuant : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* »

Le roi Louis-Philippe avait aussi gardé le souvenir des prières de son enfance. Dans la vie de Mgr Jacquemet, évêque de Nantes, l'abbé Martin raconte qu'au moment de l'inauguration de la chapelle commémorative de la mort du duc d'Orléans, le roi demanda à Mgr Affre, archevêque de Paris, quelle messe serait dite à cette occasion.

« Nous dirons la messe de la Dédicace des églises, répondit l'archevêque.

— Ah ! oui, reprit Louis-Philippe : *Terribilis est locus iste ; hic domus Dei est et porta cœli.* » Remarquant un certain étonnement sur le visage de Mgr Affre, le roi ajouta : « Je m'en souviens bien ; c'est le jour de cette fête que j'ai fait ma première communion. »

(1) Les docteurs Worms et Toupet. Le premier était le médecin ordinaire du prince. C'est lui qui lui avait présenté le second. Le docteur Toupet avait accompagné le duc d'Aumale en Sicile en 1896. Il y retourna avec lui l'année suivante. Le prince mourut entre ses bras.

(2) Une fois rétabli, le prince invita le curé de la Madeleine à Chantilly et se plut à lui en faire les honneurs. Je raconte un peu plus loin en quelles circonstances il le revit, à la veille de son départ pour la Sicile.

duc d'Aumale, et que, en le revoyant, à quelques jours de là, debout, sans que son visage fût altéré, les gens qui n'étaient pas avertis ne purent se douter qu'il avait été si près de la mort. Menaçant et grave, cependant, l'avertissement qu'elle venait de donner. Il ne permettait plus guère les illusions. Malgré les apparences rassurantes que présentait la vie habituelle du prince, les médecins ne doutaient plus de la gravité de son état. Bientôt leur impression se communiqua à ses amis. Un soir, au dîner Bixio, il parlait de la France, « de la France d'autrefois, du souverain qui avait donné à Paris ses fortifications, à la frontière du Nord la Belgique, et avait ainsi permis de sauver l'honneur après les désastres », et il en parlait d'un tel accent qu'un de ses auditeurs, se penchant vers son voisin, lui dit :

« Il y a là la fièvre et l'au-delà de la mort (1). »

Néanmoins l'activité de sa vie ne se ralentissait pas. Les réceptions de Chantilly avaient été reprises. Il accordait de longues séances au peintre Benjamin-Constant, qui travaillait à son portrait, prodiguant durant les séances de pose tant de verve intarissable, que parfois l'artiste était contraint de prier son modèle « de se tenir tranquille (2) ». Au printemps 1897, il donna plusieurs dîners diplomatiques, recevant tour à tour les ambassadeurs accrédités à Paris. Il participait avec suite aux travaux de l'Institut et rédigeait un rapport sur les œuvres présentées pour le prix Théroutte. Enfin, des papiers de son père (3), il tirait cet opuscule sur le *Droit*

(1) Récit de M. Jules Claretie, qui attribue ce propos au vicomte Melchior de Vogüé.

(2) Le prince s'était attaché à son peintre. Il lui envoyait au bas d'une lettre l'assurance de « sa fraternelle amitié ». Le portrait est aujourd'hui chez le duc de Chartres.

(3) Ils étaient enfermés dans une boîte dont il avait toujours la

*de grâce* qu'il lut à l'Académie le 18 mars, touchant témoignage de piété filiale qui révéla comment Louis-Philippe, durant son règne, avait usé de ce droit, l'un des plus précieux parmi ceux qui constituaient l'apanage moral des chefs d'État. Appelé à prononcer sur 2,277 sentences de mort, il avait préféré pour 1,609 « miséricorde à justice » ; pour 668 seulement, il avait laissé « libre cours à justice ». Le fils, en racontant quelques-unes des circonstances en lesquelles la clémence royale était intervenue, en faisait un titre d'honneur pour le père. A la suite de ce travail, il reçut plusieurs lettres, les unes louant sans réserve la tendance du roi à commuer la peine de mort, les autres blâmant au contraire l'excès de sa clémence. C'est ainsi qu'à propos de la grâce accordée à Barbès, condamné par la Cour des pairs à la peine capitale, un ami du duc d'Aumale lui écrivit : « Le lieutenant Drouineau, que Barbès assassina, n'avait-il pas une sœur ? »

En revanche, un autre lui disait :

« Je suis extrêmement frappé de cette haute, simple et royale attention apportée, tout un règne durant, à l'exercice du plus royal des droits : le droit de grâce. Je cherche dans la série de nos rois sur quel autre nous pourrions reporter pareil honneur, et je vous avoue naïvement que je remonte jusqu'à saint Louis, sans compter que Louis-Philippe n'avait certes pas le secours de la dévotion comme son prédécesseur canonisé. Il était naturellement sensible, bon, bienfaisant. C'était l'honnête homme du dix-huitième siècle qui croyait s'être démontré à lui-même que la bonté rend la charité inutile. On ne

clef sur lui, et il les emportait dans tous ses déplacements. Ils le suivirent en Sicile, au mois d'avril, lors de ce voyage d'où il ne devait pas revenir vivant.

s' imagine pas ce que de telles âmes, nées naturellement chrétiennes par la bonté, ont de peine à le devenir naturellement par la foi dans l'âge mûr. Mais la sainteté de la reine Amélie et sans doute l'exercice du droit de grâce ont valu à votre père la belle mort dont vous m'avez conté les détails (1). »

Parmi les personnages auxquels le prince envoya sa brochure, se trouvait le président de la République. Peu après, il eut l'occasion de le voir. Le droit de grâce, l'usage qu'en avait fait Louis-Philippe, les éloges prodigués à son père, de ce chef, par le duc d'Aumale, fournirent tout naturellement un terrain à la conversation. Tout en louant la bonté du roi, son désir de rendre aussi rares que possible les exécutions capitales, M. Félix Faure émit l'avis que l'exercice de ce droit n'allait pas sans périls. En user trop souvent, il en parlait par expérience, pouvait avoir pour résultat d'encourager les criminels.

« La société, quand elle frappe de grands coupables, ne se venge pas, disait-il, elle se défend, et il importe de ne pas affaiblir cette défense. »

Il cita même un exemple récent duquel résultait pour lui la quasi-certitude qu'un crime abominable qui venait d'être commis ne l'eût pas été si, précédemment, grâce n'avait été faite à l'auteur d'un crime tout pareil.

« C'est un point de vue qui m'avait échappé », avoua le duc d'Aumale (2).

Il suivait aussi avec une attention passionnée les

(1) Documents inédits : M. Buisson (de l'Aude) au duc d'Aumale, 29 mars 1897. Le prince répondit : « Merci de votre belle lettre, mon cher ami. Je pars lundi pour Palerme, d'où je reviendrai le 20 mai. » Le 20 mai, il reposait depuis la veille dans les caveaux de Dreux.

(2) Notes communiquées à l'auteur.

affaires de Grèce, à propos desquelles, peu après, il écrivait de Palerme : « Les temps présents me sont durs à supporter. J'ai vu, en 1870, défaire cette belle France que nos aïeux ont faite, et l'Europe a laissé faire. Aujourd'hui, je vois qu'une œuvre commune de l'Europe, la Grèce, se défait aussi, et l'Europe assistera à ce spectacle sans s'opposer à la défaite de sa propre création. Je n'aime pas la politique d'aujourd'hui. Elle m'attriste et elle me pèse (1). » Enfin il se préoccupait de son prochain voyage à Palerme, qu'il comptait faire en avril, si ses médecins continuaient à ne pas s'y opposer. L'idée de ce voyage le reconfortait. « Il y a des siècles que je ne vous ai vu, écrivait-il le 22 février, et pour que vous sachiez quand vous pourrez me rencontrer à Chantilly où vous êtes toujours attendu, je vais vous mettre au courant de mes mouvements. D'ici au 4 avril, je ne bouge de céans que pour aller assez souvent à Paris. Je mettrai ensuite une dizaine de jours à aller, *viâ* Naples, à Palerme, où je resterai cinq à six semaines. *The month of june, I will open at Chantilly* (j'ouvrirai le mois de juin à Chantilly), comme disent les Anglais. Voilà le gros. Maintenant, à vous la parole. La goutte me laisse tranquille. Mais je tousse quelquefois et je m'essouffle facilement. Sur ce, je vous serre la main (2). »

Il se préparait donc à partir, et lui-même annonçait son départ à ses amis quand, un matin, se trouvant à Paris, on lui annonça le curé de la Madeleine.

« Vous savez que je pars, lui dit-il, et vous venez prendre congé de moi ? »

— Oui, monseigneur, répondit l'abbé Hertzog. Mais

(1) Citée par le *Times*.

(2) Communiquée par M. W. de la Rive.

j'avais aussi le devoir de vous rappeler que nous n'en avons pas fini ensemble.

— Je vous comprends. Je me suis confessé; mais je n'ai pas communié. Ce n'est pas par irrégion que je n'ai pas accompli cet acte final et nécessaire, croyez-le bien; c'est par respect. Je ne m'y sentais pas suffisamment préparé et j'ai retardé de jour en jour. Mais je n'ai pas renoncé à l'accomplir.

— Alors, quand, monseigneur?

— Je n'en ai plus guère le temps, maintenant. Je pars demain. Mais, à mon retour, je vous appartiendrai. Je rentrerai à Paris le mercredi veille de l'Ascension, et le lendemain, dès le matin, j'irai vous trouver. Ne pouvez-vous prolonger pour moi jusque-là le temps pascal?

— Je le peux, monseigneur, et je vous attendrai au rendez-vous que vous me donnez. » Comme le prince le ramenait en lui serrant les mains avec effusion, l'abbé Hertzog demanda : « Comptez-vous vous arrêter à Rome, monseigneur?

— Non, non, répondit avec vivacité le duc d'Aumale. Je ne saurais m'y arrêter sans aller embrasser Humbert, et vous comprenez que je ne peux le voir. Depuis longtemps je ne passe plus par Rome pour aller en Sicile. »

Ils se séparèrent sur ces mots. Le même soir, le prince, qui de tout temps avait contracté l'habitude de faire des projets à distance et qui, au moment de partir, réglait tout en vue du retour, disait aux personnes de sa maison :

« Nous reviendrons de Sicile le mercredi 26 mai, veille de l'Ascension. Vous rentrerez tous à Chantilly. Quant à moi, je coucherai à Paris, et, le lendemain, j'irai entendre la messe à la Madeleine. »

On fut un peu surpris par ces dispositions. Mais, comme en les faisant connaître il n'en indiquait pas les raisons,

on ne l'interrogea pas, et personne ne sut pourquoi il avait résolu d'assister à la messe du curé de la Madeleine.

Consultés sur la question de savoir si le duc d'Aumale pouvait, sans péril pour sa vie, entreprendre ce voyage de Sicile auquel il songeait depuis l'année précédente, ses médecins avaient été d'avis que son état ne serait pas aggravé par un déplacement. Aux personnes de sa maison qui devaient l'accompagner, ils recommandaient seulement d'éviter qu'il se livrât à des fatigues excessives et de le garder contre de trop vives émotions. L'excès des fatigues ne semblait pas à craindre. Le prince devait faire halte en route et se reposer aussi longtemps que ce serait nécessaire. Quant aux émotions, on n'en prévoyait pas.

Joyeux comme l'oiseau qui prend son vol, il quitta donc Paris, le 5 avril, avec les compagnons de voyage qu'il s'était choisis : la comtesse de Clinchamps, le marquis et la marquise de Beauvoir, M. Bucan, administrateur général du Zucco, et le docteur Henri Toupet. Ce jeune et savant médecin, ayant déjà suivi le prince en Sicile l'année précédente, avait consenti à l'y suivre de nouveau, après s'être entendu avec le docteur Worms quant aux soins à donner au cours du voyage. Le vieux Cyrille, valet de chambre du duc d'Aumale, était à la tête d'un personnel domestique assez nombreux. On prit à Gênes, en passant, la princesse Clémentine, dont son frère espérait fêter les quatre-vingts ans à son retour à Chantilly; le petit-fils de celle-ci, prince Siegfried, duc en Bavière; la baronne Patch, sa dame d'honneur (1).

Le surlendemain mercredi, on arrivait à Naples. On y séjourna durant trois jours. Dans la matinée du samedi,

(1) Je me suis efforcé, dans cette relation de la mort du duc d'Aumale, de suivre pas à pas les notes qui m'ont été remises, et de donner à mon récit la précision d'un procès-verbal.

on débarquait à Palerme, où le prince et les siens étaient attendus. C'était à la veille de la semaine sainte. Il y eut repos complet au palais d'Orléans jusqu'au jeudi saint. Ce jour-là y arrivèrent le duc et la duchesse d'Aoste, venus pour embrasser leur oncle. On resta en famille, sans sortir, et de même la journée suivante, les voitures ne circulant pas dans Palerme le vendredi saint.

Un navire de guerre anglais était mouillé dans le port, prêt à repartir. Le commandant, capitaine Hamilton, vint s'inscrire au palais. Le duc d'Aumale l'invita à déjeuner et l'accueillit avec une courtoisie particulière. Il professait des sentiments de reconnaissance pour l'Angleterre, où, par deux fois, il avait reçu l'hospitalité. Il saisissait toutes les occasions de les manifester.

« L'uniforme anglais à ma table me fait toujours plaisir », dit-il au commandant Hamilton.

Très touché de cet accueil, le commandant cherchait à témoigner sa gratitude. Ayant appris qu'un bal de bienfaisance s'organisait à Palerme, sous la présidence de la duchesse d'Aoste, il annonça qu'il retardait son départ afin de contribuer à relever l'éclat de cette fête en permettant à ses officiers d'y assister.

Le lundi, le prince voulut faire à sa nièce et à son neveu les honneurs du Zucco. Il partit en avant afin de veiller lui-même aux préparatifs de leur réception. Le duc et la duchesse d'Aoste arrivèrent quelques heures après lui ; mais ils ne le trouvèrent pas à la petite gare qui dessert le domaine. Toute la population s'étant portée à leur rencontre, il n'avait pas voulu, par sa présence, détourner d'eux des acclamations et des hommages qu'il jugeait ne devoir aller qu'à eux, en qualité de membres de la famille royale d'Italie voyageant en terre italienne, attention délicate inspirée par le désir de leur être agréable, comme aussi par ce qu'il

savait de sa popularité dans le pays. Elle eût tout absorbé.

De cette popularité, les princes italiens eurent une preuve éclatante durant une promenade qu'ils firent avec leur oncle. Quoiqu'on le connût bien pour l'avoir vu souvent, c'est lui qu'on regardait, lui qu'on saluait plus encore qu'on ne les saluait et qu'on ne les regardait eux-mêmes. Ils quittèrent la Sicile dans la soirée du mardi, laissant le duc d'Aumale content et valide, bien loin de se douter qu'ils le voyaient pour la dernière fois. Il les accompagna jusqu'à l'embarcadère.

Après leur départ, il resta à Palerme; ce furent des jours d'entière et saine quiétude, agrémentés par des promenades ou par de longues stations dans le jardin, sous l'ombre des arbres. A la veillée, le duc d'Aumale, tandis que sa sœur se récréait à une partie de whist, lui qui ne jouait pas, lisait les papiers de son père; il en avait apporté une partie avec lui. Il consacrait à cette lecture plusieurs heures de la journée. Il y procédait un crayon à la main, accolant les passages les plus intéressants, ceux qu'il se proposait d'utiliser dans le travail qu'il projetait. Il passait ensuite un à un, à la princesse Clémentine, les feuillets qu'il avait annotés, l'associant ainsi à la joie qu'il éprouvait à remonter vers le passé de leur père.

Parfois aussi, il en lisait des fragments aux personnes de son entourage, entremêlant sa lecture de réflexions et de commentaires qui en relevaient l'intérêt, ou par lesquels il révélait ses opinions sur les événements que racontait l'auteur de ces manuscrits. S'il s'agissait de quelque épisode militaire, il s'arrêtait tout à coup pour décrire l'uniforme des soldats dont le narrateur évoquait les actes. S'il rencontrait sur son chemin le mot *Nation*, il s'interrompait pour dire avec gravité :

« Nation, par un grand N, mesdames. »

Il n'y mettait ni raillerie, ni malice. La Nation, c'était la France, l'idole sacrée qu'on doit placer haut sur l'autel et parer de fleurs. Et puis, il était trop l'homme de 1789 et de 1830, trop constamment et trop sincèrement « bleu » pour pouvoir prononcer certains mots, rappeler certains faits, sans y mettre je ne sais quel accent de solennité.

Un soir, au cours de ces lectures, se produisit un incident qui vint marquer plus vivement encore jusqu'à quel point fermentait toujours en lui le levain de la Révolution. Si proche de sa mort, cet incident présente un intérêt spécial en démontrant que, jusque dans sa vieillesse, le duc d'Aumale avait conservé, ardentes et intactes, les idées dont l'empreinte sur son esprit datait de son berceau. Il lisait à haute voix, ce soir-là, un passage des souvenirs de son père, un des plus émouvants, celui où se trouve racontée la tragique séance du 10 août 1792 dans laquelle, en présence de Louis XVI enfermé dans la tribune du logographe, furent prononcées l'abolition de la royauté et la déchéance du roi. Arrivé à ce point du récit, le lecteur, brusquement, cessa de lire, parut méditer et reprit, comme se parlant à lui-même :

« C'était juste... Il avait oublié le serment du sacre... Il avait appelé l'étranger... C'était juste... »

Il s'en tint à ses mots. Dans sa bouche, ils ne pouvaient surprendre ceux qui connaissaient ses opinions. Mais nul d'entre eux ne se souvenait de l'avoir entendu les exprimer avec tant de netteté ni d'un ton si précis. Sa parole resta sans écho, personne ne lui répondit ; la lecture ne fut pas reprise, et jusqu'au moment où, en se levant, il donna le signal du coucher, on ne parla plus (1).

Ce séjour à Palerme prit bientôt fin. Le duc d'Aumale

(1) Récit d'un témoin.

avait hâte de s'installer au Zucco. Il devait y recevoir le duc et la duchesse de Chartres. Ils avaient annoncé leur venue pour le 29 avril. Il quitta trois jours avant cette date le palais d'Orléans (1). Au Zucco, son neveu et sa nièce arrivés, et deux jours plus tard le comte d'Eu, on vécut d'une vie intime et familiale.

J'ai sous les yeux, en racontant les dernières heures du duc d'Aumale, un document rare, précieux et sûr, toute une suite d'*instantanés* qui nous le montrent dans le cadre où elles s'écoulèrent. Le voici montant à cheval devant la porte du Zucco, tandis que, déjà en voiture, la duchesse de Chartres, qu'il a voulu accompagner, lui sourit. Le jardin est inondé de soleil, et sur la blancheur des murailles violemment éclairées se découpent les feuillages. Voici encore le prince, monté sur un âne, suivant un sentier entre des vignes à l'extrémité desquelles se dressent des masses rocheuses dont les oliviers couvrent la base. En une autre de ces photographies, c'est une voiture légère qui le conduit avec sa sœur, à travers la plaine, au pas tranquille d'un cheval tenu en main. Derrière la voiture marchent ses compagnons.

Le photographe l'a saisi encore traversant à pied la cour du palais d'Orléans, appuyé sur sa canne, son valet de chambre à côté de lui. Puis c'est la princesse Clémen-

(1) C'est à la veille du départ qu'il apprit la nouvelle de l'attentat commis le 23 avril contre le roi Humbert. Il lui télégraphia aussitôt : « Je prie Votre Majesté de croire à la sympathie profonde et indignée de son dévoué oncle. — AUMALE. » Des télégrammes analogues furent expédiés à la reine, au prince de Naples, au duc d'Aoste et à M. di Rudini, président du conseil des ministres. A ce dernier, il disait : « Je tiens à exprimer à Votre Excellence mon indignation ainsi que mes sentiments pour le roi et pour l'Italie. » Je trouve dans mes notes la réponse du roi : « Je remercie de grand cœur Votre Altesse Royale en vous assurant que je partage bien sincèrement l'affection que vous me témoignez. — Votre dévoué neveu UMBERTO. » — Documents inédits.

tine recevant au Zucco les orphelines que son frère fait élever, sous la conduite de deux religieuses; elles sont venues remercier le prince qui leur sert de père. C'est à peine si on l'aperçoit, il est à l'arrière-plan. On dirait qu'il se cache. Il se cachait toujours quand son inépuisable charité s'exerçait (1).

Sur toutes ces images, la physionomie du prince est avenante, ne témoigne d'aucune souffrance. Cependant, à son arrivée au Zucco, son état de santé semblait moins rassurant qu'à son départ de Paris. Plus que jamais, comme il l'avait écrit à M. de la Rive, il s'essoufflait facilement (2). Quoique pour gagner sa chambre il n'eût à monter qu'un étage, on dut, plusieurs soirs de suite, pour lui en faciliter l'accès, l'escalier étant un peu dur, faire usage d'une chaise à porteurs trouvée dans le garde-meuble du palais de Palerme. De même, chaque soir, on installait à côté de son lit tout un appareil de remèdes destinés à le secourir à la première alerte.

Ce malaise ne dura pas. Les précautions prises furent continuées; mais elles parurent devenir inutiles. Le prince renonça volontairement à sa chaise à porteurs, préférant gravir l'escalier, ce qu'il faisait maintenant sans peine. Il n'avait pas d'ailleurs interrompu ses promenades à cheval, à âne, en voiture. Il y apportait toujours la même vivacité d'allures. Celle de son esprit s'exprimait sous les formes les plus rassurantes. Il continuait à s'occuper des menus détails de sa maison, et commençait à étudier les itinéraires du retour en France.

(1) Ces photographies m'ont été communiquées par le docteur Toupet. Il en existe d'autres faites par M. Gordon Bennett reproduisant diverses scènes de la rencontre du duc d'Aumale et du duc d'Orléans avec l'impératrice Eugénie en 1896.

(2) Une lettre écrite à cette date par le docteur Toupet au docteur Worms témoignait de ses inquiétudes.

C'est en ces circonstances que, le mercredi 5 mai, la marquise de Beauvoir reçut une dépêche de son fils lui annonçant l'incendie du bazar de la Charité et la disparition de la duchesse d'Alençon. Il parut impossible de cacher au prince l'affreuse nouvelle que d'autres télégrammes succédant au premier ne tardèrent pas à confirmer. On la lui communiqua en usant de ménagements.

Sa douleur fut extrême et son angoisse d'autant plus cruelle qu'un de ces télégrammes, presque aussitôt démenti, laissait quelque espoir en ce qui touchait la duchesse d'Alençon et faisait craindre que la duchesse de Vendôme n'eût péri. On sut bientôt que la jeune princesse était à Bruxelles. En revanche, le duc d'Alençon fit part lui-même à son oncle de son malheur. « J'ai le cœur déchiré, télégraphiait-il, en vous annonçant que ma bien-aimée Sophie a trouvé la mort dans l'horrible catastrophe (1). »

De son côté, M. Auguste Laugel envoyait la liste des victimes. Le prince fut bouleversé en trouvant parmi tant de noms de martyrs ceux de personnes qui lui étaient chères, son vieil ami le général Munier, l'ancien gouverneur de Belfort, la baronne de Saint-Didier, d'autres encore. Il écrivit au duc d'Alençon : « Accablé par affreuse douleur. Suis de cœur avec toi. » Une dépêche fut adressée par ses soins à l'empereur d'Autriche, beau-frère de la duchesse d'Alençon. Il en reçut une du roi d'Italie et y répondit. Malgré les émotions et les secousses de cette douloureuse journée, il ne semblait abattu ni de corps ni d'intelligence. Il gardait assez de lucidité pour ne rien oublier, pas même de faire dire au chapelain du Zucco qu'il désirait que le lendemain un service funèbre

(1) Ce télégramme et les suivants sont publiés pour la première fois.

fût célébré dans sa chapelle et de lui demander qu'au nom de la duchesse d'Alençon fût associé dans ses prières celui de la princesse Amélie, fille de la princesse Clémentine, morte presque à pareil jour, plusieurs années avant.

Cette cérémonie eut lieu le jeudi 6 mai. Il y assista, et comme à la fin de l'office le prêtre récitait le *De profundis*, on entendit soudain la voix du duc d'Aumale répondre à la sienne et dire les répons du psaume avec un accent de contrition et de ferveur qui frappa toutes les personnes présentes.

Le duc de Chartres et le comte d'Eu partirent dans l'après-midi du même jour. Ils avaient décidé de rentrer à Paris, afin d'assister aux obsèques de la duchesse d'Alençon. La duchesse de Chartres voulut accompagner son mari jusqu'à Palerme, où il allait s'embarquer pour Naples. Elle devait rentrer le même soir. En attendant son retour, le duc d'Aumale, faisant trêve à sa propre peine pour ne songer qu'à celle d'autrui, dit à sa sœur et aux personnes qui se trouvaient autour de lui :

« Allons ! si cruels que soient ces événements, il ne faut pas se laisser abattre. »

Puis, lorsqu'il eut avec M. Bucan réglé les détails d'une excursion qu'il voulait faire le lendemain au bord de la mer, à San Cataldo, et quand chacun se fut éloigné, — c'était l'heure consacrée à la correspondance, — il prit le bras du docteur Toupet et l'entraîna dans une longue promenade à pied, la plus longue qu'il eût faite depuis son arrivée en Sicile. Après cette course, il s'assit avec son compagnon sur la terrasse, continuant la conversation commencée en marchant. Elle roula presque uniquement sur des choses de littérature. Il parla avec éloges d'un livre sur Beaumarchais qu'il avait lu les jours précédents, dont l'auteur lui était inconnu :

« Ce doit être un normalien, dit-il. J'ai retrouvé dans ses appréciations les traditions et les enseignements de l'École normale. »

Il passa ensuite à M. Émile Zola, raisonnant sur ses qualités et ses défauts d'écrivain, sur le caractère de quelques-uns de ses livres, sur ses chances académiques.

Déjà surpris par l'énergie physique que le prince déployait depuis le matin, le docteur Toupet ne le fut pas moins par la liberté d'esprit que trahissait sa parole. Qu'il en fût ainsi malgré tant d'émotions, le docteur n'en revenait pas. Il n'avait jamais vu le prince si dispos ni si vaillant.

Leur entretien fut interrompu par l'arrivée du courrier. Le duc d'Aumale se leva, allant à la rencontre du domestique qui venait vers lui. Il lui prit des mains les journaux et les lettres, et rapidement parcourut les adresses. Sur l'une de ces enveloppes, qui portait, avec le timbre de Paris, le nom d'une personne de sa maison, qu'au même moment il apercevait assise sur la terrasse à quelques pas de lui, il reconnut l'écriture de la duchesse d'Alençon. Il remit lui-même la lettre à la destinataire en disant avec compassion :

« Tenez, c'est de cette pauvre Sophie ! N'est-ce pas affreux de penser que vingt-quatre heures après vous avoir écrit, elle a péri si malheureusement ? »

Puis, comme les yeux de l'amie à qui il s'adressait interrogaient les siens, à travers des larmes et non sans inquiétude, il reprit, affectueux :

« Rassurez-vous, soyez contente et dormez tranquille cette nuit. Je ne me suis jamais mieux porté. »

La duchesse de Chartres rentra un peu avant l'heure du dîner. La soirée s'écoula tristement. Puis le prince s'étant encore efforcé de rassurer sa famille et ses amis, on se sépara jusqu'au lendemain. Il monta dans la petite

chambre qu'il occupait, chambre très simple, sommairement meublée, avec un lit étroit, un vrai lit de camp, et des tables où l'on déposait, sur l'une, la boîte contenant les papiers du roi, sur l'autre les remèdes que le docteur Toupet voulait avoir toujours sous la main. Cyrille avait rejoint son maître, près duquel il couchait. Celui-ci l'ayant longtemps retenu, il était très tard quand ce serviteur dévoué put prendre quelque repos.

Vers deux heures, s'étant levé pour s'assurer, ainsi qu'il le faisait une ou deux fois la nuit, que le prince n'avait pas besoin de ses soins, son immobilité l'effraya. Le docteur Toupet subitement réveillé accourut. Il trouva son malade au plus bas et jugea le cas désespéré. La rupture d'anévrisme qu'il redoutait s'était produite. Il n'en recourut pas moins à tous les moyens que purent lui suggérer sa science et son expérience. Mais ils furent employés en vain. Le prince était resté sans mouvement; il ouvrit les yeux, les ferma et mourut.

Entre le moment où le docteur Toupet avait été averti et celui du décès, il n'y eut guère plus de dix minutes. C'est à peine si les habitants du Zucco prévenus en toute hâte arrivèrent assez tôt au chevet du duc d'Aumale pour le voir expirer. Usant de clémence envers lui, la mort avait été quasi foudroyante, comme si elle eût voulu lui épargner une dernière douleur, la plus cruelle de toutes celles qui pouvaient l'atteindre encore, la douleur de mourir hors de France, lui qui n'avait tant souffert de l'exil que parce qu'il redoutait de ne pas expirer dans son pays. Les assistants tombèrent à genoux et prièrent. Puis la princesse Clémentine, à qui son âge et la tendresse qu'elle avait toujours eue pour son frère rendaient cette épreuve si cruelle, rentra dans sa chambre, ne voulant voir personne, si ce n'est la duchesse de Chartres qui la suivit.

En l'absence des princes de la famille royale, c'est au marquis de Beauvoir qu'incombait la responsabilité des devoirs et des formalités à remplir. Il fallait s'en occuper sans tarder. Il se mit à l'œuvre, secondé dans cette tâche par le docteur Toupet et par M. Bucan. Dès le matin, des télégrammes partaient dans toutes les directions, à l'adresse du duc d'Orléans, du duc de Chartres, de M. Édouard Bocher, de M. di Rudini, du docteur Worms, de M. Benjamin Constant et des représentants du duc d'Aumale à Paris.

Ces dépêches expédiées, une question délicate se posa. Il ne semblait pas douteux qu'on dût faire part du décès au gouvernement de la République, alors surtout qu'on pouvait être amené à solliciter de lui les honneurs militaires pour la dépouille du duc d'Aumale à son arrivée en France. Les princesses consultées furent d'avis qu'on devait l'avertir. Restait toutefois à déterminer sous quelle forme il convenait de le faire. La duchesse de Chartres suggéra l'idée de recourir à l'intermédiaire des représentants de son oncle. On leur envoya à cet effet une seconde dépêche. Mais, au reçu de la première, ils s'étaient rendus chez M. Édouard Bocher et, de là, au palais de l'Élysée, où ils se présentèrent à sept heures du matin. Le Président de la République les reçut aussitôt. Il apprit avec émotion la douloureuse nouvelle qu'on lui apportait. En un langage élevé, il rendit hommage aux vertus du prince, résumant son opinion en ces mots :

« C'était un grand citoyen, un patriote. »

En quittant l'Élysée, l'un des mandataires de la famille d'Orléans alla chez le ministre de la guerre. Quoique souffrant, le général Billot vint le rejoindre dans son cabinet.

« Ah! mon Dieu, s'écria-t-il en le voyant, je devine ce que vous venez m'annoncer. Il est mort? »

Sur la réponse affirmative, il reprit :

« C'était le premier soldat de France. »

En quelques mots, il justifia cette appréciation.

Alors fut abordée la question des honneurs militaires.

« Si j'étais seul maître, je les accorderais sur-le-champ, dit le ministre. Nul n'y eut plus de droits que le duc d'Aumale. Mais il y a le gouvernement. Seul, il peut décider. »

La question était donc réservée jusqu'au moment où, le général Billot l'ayant soumise à ses collègues, une décision serait prise. Son interlocuteur devait revenir le lendemain pour connaître cette décision. Il était d'ailleurs convaincu qu'elle serait conforme aux désirs des amis du prince. Pouvait-on refuser les honneurs militaires au vainqueur d'Abd-el-Kader, au président du conseil de guerre qui avait jugé Bazaine, à l'ancien commandant du 7<sup>e</sup> corps, au doyen des généraux français? Un arrêté ministériel, contraire à toute justice, pouvait-il effacer tant de nobles souvenirs, tout un passé d'honneur et de gloire? Sous l'empire de cette conviction, les mandataires de la famille, ayant reçu du Zucco une dépêche en laquelle il était dit que les obsèques auraient lieu à Dreux et non à Paris, insistèrent pour que le corps passât par Paris, ce qui fut enfin décidé. Le service religieux serait célébré à la Madeleine.

Tandis que la nouvelle du décès du duc d'Aumale, communiquée au gouvernement, à l'Institut, aux journaux, se répandait de toutes parts, éveillant partout des sympathies et des regrets, au Zucco, les dépêches affluaient à l'adresse du marquis de Beauvoir, apportant des condoléances. Trois d'entre elles émurent profondément les princesses de la famille royale et les amis du prince réunis sous son toit. La première était signée du

général Billot et conçue en ces termes : « Le colonel Berthaut (1) vient de me faire part du nouveau malheur qui s'ajoute à tant de malheurs. La mort du duc d'Aumale est un deuil pour la France entière, qui perd en lui un grand prince, un grand citoyen et un grand soldat. Je viens, avec vous et ceux qui ont recueilli son dernier soupir, pleurer l'ami délicat et fidèle (2). »

De son côté, le général Saussier télégraphia : « Avec tous mes camarades, je regrette vivement la perte de l'homme éminent qui a si grandement honoré son pays dans les lettres comme dans l'armée et qui fut par-dessus tout un bon Français (3). »

Enfin, une troisième dépêche vint accroître l'émotion provoquée, parmi ceux qui les recevaient, par ces éloquentes témoignages de l'admiration qu'inspirait le duc d'Aumale. Celle-là émanait du président du conseil des ministres d'Italie : « Au nom du gouvernement italien, je vous prie de vouloir demander à la famille royale si elle

(1) Quelques années après avoir quitté l'armée active pour suivre en exil le duc d'Aumale, M. Berthaut, quand cessa l'exil, avait été nommé colonel de l'armée territoriale.

(2) Malgré le caractère confidentiel de cette dépêche, je ne crois pas devoir la passer sous silence, non seulement parce qu'elle constitue un document historique qui manquerait à ce récit, mais parce qu'elle honore à la fois celui qui l'écrivit et celui dont la mémoire l'inspira.

(3) Tenu de répondre à ces télégrammes, le marquis de Beauvoir le fit comme suit :

« Au général Billot : — De toutes les dépêches si nombreuses reçues ici, celle que vous m'avez fait, mon général, l'honneur de m'adresser, est celle qui a produit chez tous la plus patriotique émotion. Les amis respectueux qui vivaient avec le prince l'ont entendu maintes fois, notamment en ces derniers jours, parler de vous avec un attachement reconnaissant. Vous saviez, vous, mieux que tout autre, combien il aimait passionnément l'armée et la France. »

« Au général Saussier : — Nous venons d'ensevelir dans un drapeau tricolore votre ancien compagnon d'armes qui avait si haut pour vous, mon général, estime et affection. »

accepte que les dépouilles de Son Altesse Royale soient transportées en France par un de nos navires de guerre.  
— RUDINI. »

Personne, au Zucco, ne se reconnut l'autorité nécessaire pour accepter ou refuser cette offre d'un caractère si touchant et si cordial, hommage éclatant rendu par l'Italie à la mémoire du duc d'Aumale. Au chef de la maison de France seul il appartenait de prononcer. Il avait annoncé son arrivée. On résolut de l'attendre. Mais, en faisant part de cette décision à M. di Rudini, le marquis de Beauvoir lui demanda les honneurs militaires pour le cercueil du prince, à son passage à Palerme.

Durant toute la journée du 7 et durant une partie de celle du 8, le corps du duc d'Aumale resta exposé sur son lit. Maintes fois il avait dit qu'il voulait être enseveli vêtu de son uniforme, paré du grand cordon de la Légion d'honneur et de sa croix de chevalier, celle qu'il avait gagnée en Algérie. Mais ces glorieux insignes étant demeurés à Chantilly, il n'eut pas la toilette mortuaire qu'il avait souhaitée. Un drapeau tricolore la remplaça.

La mise en bière eut lieu dans l'après-midi. Avant d'y procéder, les serviteurs et les gardes du domaine, au nombre de douze, défilèrent devant le corps. Ce fut un émouvant spectacle que celui de ces hommes, aux traits rudes, au teint basané, qui, tout en larmes, s'arrêtaient en saluant leur maître mort, et baisaient pieusement, suivant les coutumes de leur pays, son front, ses mains et ses pieds.

Tandis qu'un service religieux était célébré dans la chapelle, le corps non présent, on le déposa dans son cercueil avec le drapeau pour suaire. On mit à ses côtés les portraits de la duchesse d'Aumale, du prince de Condé et du duc de Guise. Puis, le cercueil fut scellé. Arrivé de

Naples avec le jeune fils du comte d'Eu, le duc de Chartres était présent. Le marquis de Beauvoir, M. Bucan, le docteur Toupet, M. Rondeau, directeur de vignoble, et Cyrille, signèrent le procès-verbal de mise en bière.

A cinq heures, on partit du Zucco pour la gare. Recouvert du drapeau et disparaissant sous des palmes vertes, le cercueil était porté à bras par des gardes et des vignerons. Le clergé précédait, les princes marchaient derrière, puis les consuls de France et de Belgique, les amis du duc d'Aumale, ses serviteurs, et pèle-mêle, un flot de peuple, gens du pays qui pleuraient leur bienfaiteur. Les carabiniers royaux escortaient le convoi. Il passa sous les platanes et les lauriers-roses qui entourent l'habitation. Il suivit ensuite une allée de vieux oliviers que semble écraser le poids des siècles, tant leurs troncs sont déchirés et convulsés. Pendant tout le jour, des nuées d'orage s'étaient promenées dans le ciel. Au déclin du soleil, elles se coloraient de teintes rougeâtres; sur leurs bords déchiquetés s'allumaient des reflets d'incendie. Ils embrasaient d'un éclat sinistre la route, les haies de géraniums et de cactus, l'étendue monotone des vignes, les collines rocheuses et les lointains horizons, tout ce paysage que le duc d'Aumale avait tant aimé et qui semblait porter son deuil. Dans le silence montaient, mêlées aux psalmodies des prêtres, les voix des femmes qui se lamentaient, et l'air s'emplissait de leurs plaintes. A Palerme, dans la chapelle du palais d'Orléans, tout était prêt pour recevoir le cercueil. Il allait y rester jusqu'au jour des obsèques. Leur célébration avait été fixée au 11 mai. Le cardinal-archevêque, ancien abbé du Mont-Cassin, ami du prince, avait offert sa cathédrale et promis sa présence (1).

(1) Au dernier moment, ayant appris que des officiers de la maison du roi devaient assister à la cérémonie, ses dispositions chan-

Le duc d'Orléans arriva le lendemain. On sut, dès son arrivée, qu'il n'acceptait pas l'offre d'un navire de guerre, faite par le gouvernement italien et pour laquelle il envoya ses remerciements. Ce mode de transport l'eût obligé à se séparer du convoi au port d'embarquement, car il ne pouvait y avoir place pour lui sur un vaisseau à destination de France. Il préférait la voie ordinaire : de Palerme à Messine, le chemin de fer ; de Messine à Reggio, le bateau postal, et encore le chemin de fer, à travers l'Italie, de Reggio à Bardonnèche. Cet itinéraire, qui lui permettait d'accompagner les restes de son oncle jusqu'à la frontière française, fut donc adopté.

On apprenait en même temps que le gouvernement français accordait les honneurs militaires. La décision avait été prise en conseil. M. Méline avait exigé une demande formelle au nom de la famille. Cette demande faite, et le duc d'Aumale étant grand-croix de la Légion d'honneur, le gouvernement avait résolu d'en agir avec lui d'après le cérémonial en usage pour les légionnaires de ce grade. Ce cérémonial est presque le même que pour les généraux commandants de corps d'armée : même déploiement de troupes, tout pareil, sauf le défilé. Le conseil des ministres n'était pas tenu de faire davantage. Mais, aux yeux du gouverneur de Paris, ce n'était pas assez ; il jugeait que le glorieux héros de la prise de la smalah, — « cet acte à la Condé », — n'avait pas cessé d'être général. Le gouverneur était de ceux qui, vivant, ne lui donnaient jamais d'autre titre, ce dont le prince se montrait toujours flatté, très fier et très heureux. Chargé de régler les détails de la cérémonie au point de vue militaire, le général Saussier, obéissant à la plus délicate

gèrent. Il partit pour la campagne, et le service religieux fut célébré dans une église secondaire.

inspiration, proposa au ministre de traiter le duc d'Aumale comme s'il fût mort en possession de son grade, c'est-à-dire, la cérémonie religieuse terminée, de déposer le cercueil sous le péristyle de la Madeleine et de faire défiler devant lui les troupes de la garnison. C'était enfreindre les règlements. Mais le général Saussier pensait que le « cœur de la France » ne désapprouverait pas les honneurs exceptionnels qu'il proposait de rendre au prince.

Le ministre acquiesça à cette proposition si noble, si touchante, destinée à réparer envers le duc d'Aumale l'iniquité dont il avait été la victime. La décision prise ne fut pas annoncée. On la tint secrète. Les Parisiens ne la connurent qu'à l'heure des obsèques, quand elle produisit ses effets et qu'on vit, à l'improviste, lorsqu'on croyait la cérémonie terminée, commencer devant le corps cet imposant défilé de fantassins, de cavaliers, de canons, auquel personne ne s'attendait, qui causa aux amis du prince, à ses anciens officiers surtout, tant de surprise, j'allais dire tant de joie, si un pareil mot pouvait être de mise en un jour de larmes et de deuil.

A quoi bon maintenant s'arrêter aux diverses étapes du long chemin que suivit le cercueil pour aller du Zucco à la Madeleine et de là dans le tombeau de Dreux : les obsèques solennelles de Palerme ; la marche en chemin de fer, de Palerme à Messine, avec, le long de la voie, les populations accourues ; la traversée de Messine à Reggio, le cercueil sur le pont du navire ; l'arrêt à Bardonnèche, où devant le wagon clos et scellé, le duc d'Orléans, navré de ne pouvoir le suivre en France, s'agenouilla et dit à son oncle un dernier adieu ; l'arrivée à Modane, où l'attendait M. Georges Berthaut, apportant l'épée, l'uniforme, la croix d'honneur, qu'il eut la douleur

de ne pouvoir mettre alors sur le cercueil de son général, mais qu'il y mit à Paris, avec la médaille coloniale; l'entrée dans les caveaux de la Madeleine, où la bière fut déposée en attendant les funérailles; ces funérailles enfin, qui eurent lieu le 17 mai, en présence de l'aristocratie intellectuelle et sociale de la France, tandis qu'au dehors une foule immense glorifiait par sa seule présence la mémoire de ce grand mort? La presse du monde entier a enregistré ces épisodes d'un émouvant voyage et d'une manifestation non moins émouvante. Il suffit à l'historien de les rappeler, en même temps que la cérémonie de Dreux et l'éloquente oraison funèbre prononcée par le cardinal Perraud à Saint-Germain des Prés, au service que fit célébrer l'Institut.

Mort, le duc d'Aumale recueillait plus d'hommages d'admiration et de respect, de plus éloquents et de plus unanimes encore, qu'il n'en avait recueilli vivant. Devant son cercueil, chacun eut le sentiment que quelque chose de très grand venait de disparaître, et, dans la sincérité des regrets, les vieilles passions semblèrent s'apaiser, les anciens ressentiments s'éteindre. Au fond des cœurs s'allumaient d'ardentes et patriotiques émotions; d'émouvants souvenirs hantaient les mémoires : les légendes d'Afrique, la bonté de Louis-Philippe, les vertus de Marie-Amélie, la vaillance de leurs fils, la fin tragique du duc d'Orléans et les brillantes chevauchées du jeune vainqueur de la smalah. Tout ce passé, durant quelques heures, ressuscita, symbolisé par un cercueil que couvrait un drapeau. La marche funèbre devint une marche triomphale, et les obsèques furent une apothéose.

Et c'était le légitime couronnement d'une vie glorieuse dominée, de son aube à sa fin, par ce vibrant amour de la patrie qui toujours en avait inspiré les actes; c'était

surtout l'entrée dans l'Histoire de ce prince qui fut parmi nous la dernière personnification d'un prince, de ce soldat de race royale, intrépide, obstiné, qui porta sans faiblir l'héritage de l'illustre race dont il était issu, et dont le bras avait manqué au pays au jour des suprêmes périls. Oui, son entrée dans l'Histoire, car c'est à elle qu'il appartenait désormais.

Le jugement qu'elle portera sur lui, il est aisé de le pressentir par celui qu'ont déjà porté les contemporains et dont ce livre, qui s'achève, n'est qu'un écho. Elle célébrera ce noble fils de France, son chevaleresque courage, sa magnanimité, son intelligence claire et haute, tant de multiples dons inutilisés, hélas ! trop vite et trop tôt. Elle dira que, s'il fut empêché de conquérir tous les lauriers qu'il avait entrevus dans ses rêves d'adolescent, quand il souhaitait d'égaliser le grand Condé, il n'en honora pas moins par sa plume, par son épée, par ses exemples, le temps où il vécut. A côté de son nom elle mettra cette inscription héroïque, celle qu'il eût préférée : « Henri d'Orléans, duc d'Aumale, a bien mérité de la patrie. »



## PIÈCES HISTORIQUES

---

### I

Le roi Louis XVIII n'approuvait pas le système d'éducation auquel avait recouru pour ses fils le duc d'Orléans. Nous donnons ici, à l'appui de ce qui est dit plus haut, page 12, deux billets du roi à son ministre Decazes, et une lettre du duc d'Orléans au roi. Ces documents, entièrement inédits, sont tirés des archives Decazes.

*Le roi Louis XVIII au comte Decazes (1).*

24 octobre 1819.

M. le duc d'Orléans, mon cher fils, a raison, je te l'ai déjà dit, quant à M. le prince de Conti, tort quant à M. le duc de Bourbon, mais l'exemple même de M. le prince de Conti suffirait pour prouver qu'un prince ne doit pas recevoir une éducation publique.

31 octobre 1819, 2 heures.

J'ai vu M. le duc d'Orléans, mon cher fils, pendant plus de trois quarts d'heure. Nous sommes, comme on pouvait bien s'y attendre, restés chacun dans notre opinion ; il m'a dit qu'on

(1) La correspondance du roi avec son ministre affecte presque toujours le ton paternel employé dans les deux billets ci-dessous.

lui avait fait espérer que je n'insisterais que sur le réfectoire et non sur la récréation. Nous n'avons, toi et moi, jamais traité ce chapitre, je ne sais pas ce que Lally peut lui avoir dit; j'ai donc profité de l'offre qu'il me faisait de réfléchir à mon dire, et j'ai terminé l'entretien.

SIRE,

J'ai l'honneur de rendre compte au roi du résultat de la communication dont Votre Majesté m'a chargé pour Mme la duchesse d'Orléans. Je n'ai pas manqué, Sire, de lui faire un récit exact de tout ce que vous avez daigné me dire. Depuis ce moment, et pour obéir à Votre Majesté, ma femme a bien réfléchi de nouveau sur la résolution que nous avons prise, elle et moi. Je n'ai presque pas cessé d'y penser moi-même. Nous continuons à croire que notre devoir de père et de mère, autant que celui de princes de notre sang, est d'y persister. Nos motifs que j'ai déjà eu l'honneur d'exposer au roi, ne sont combattus que par notre sincère désir de lui complaire, en toutes choses; mais Votre Majesté n'a pu vouloir les faire céder qu'à une conviction de dangers que nous sommes loin de regarder comme inévitables, et que nous nous croyons au contraire certains d'éviter. Si, cependant, contre notre attente, quelque inconvénient résultait de l'essai que nous allons faire, que Votre Majesté daigne s'en reposer sur notre vigilance à les découvrir, et croire à l'empressement que nous mettrons à remédier, avant qu'il fût trop tard, au mal que nous n'aurions pas prévu. Profondément touché des témoignages de bonté dont Votre Majesté m'a comblé, je m'efforcerai toujours de m'en montrer digne, mais lorsqu'Elle m'a dit qu'Elle m'en estimait davantage pour avoir persisté dans ce que ma conviction intime me présentait comme un devoir, Elle a déjà approuvé notre respectueuse persévérance,

Sire, de Votre Majesté, très humble, très obéissant, et très fidèle sujet, serviteur et neveu,

Louis-Philippe d'ORLÉANS.

Paris, ce 4 novembre 1819.

*P. S.* — Madame la duchesse d'Orléans ayant voulu exprimer elle-même ses sentimens au roi, en réponse à la communication que Votre Majesté m'avait chargé de lui faire, j'ai l'honneur d'adresser au roi la lettre qu'Elle me demande de lui faire parvenir.

*Extrait des états de service du duc d'Aumale.*

1840. — Cité à l'ordre de l'armée d'Afrique, comme chef de bataillon au 4<sup>e</sup> léger, pour avoir, à l'expédition de Médéah :

1<sup>o</sup> Chargé volontairement le 27 avril (combat de l'Affroun) à la tête du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique;

2<sup>o</sup> Le 12 mai, donné son cheval au colonel Gueswiller, démonté, et marché avec les grenadiers du 23<sup>e</sup> à l'assaut du col de Mouzaïa (le prince a été fait chevalier de la Légion d'honneur à la suite de cette expédition).

1841. — Cité comme lieutenant-colonel au 24<sup>e</sup> de ligne, pour la manière dont il a conduit son régiment aux combats des 3 et 4 avril (bois des Oliviers); 3 et 5 mai (plaine du Chélif); il prend part ensuite à l'expédition de la division Baraguay d'Hilliers sur Thaza, à la suite de laquelle il est nommé colonel du 17<sup>e</sup> léger, à la tête duquel il rentre en France.

En novembre 1842, le duc d'Aumale est nommé maréchal de camp et commandant supérieur de la province de Tittery, et prend le commandement d'une colonne chargée d'opérer dans l'Ouarensenis sous le maréchal Bugeaud; il est cité à la suite de cette expédition.

En janvier 1843, il soumet les Ouled-Auteur, et poursuit jusqu'au delà de Boghar le kalifa de l'émir, Si Embarek.

En mars 1843, il châtie les Beni-Djaad et les Négliona, sur les confins de la Kabylie du Djurdjura.

Le 16 mai, il enlève avec cinq cents chevaux la smalah d'Abd-el-Kader. Nommé lieutenant général, il prend, en novembre 1843, le commandement de la province de Constantine.

En février 1844, accompagné du duc de Montpensier; il poursuit Amed-bey dans les Zibans et entre (le premier) à Biskra; enlève Méchounèche dans l'Aurès (le duc de Montpensier et le colonel Jamin sont blessés à ses côtés).

En avril 1844, il pénètre dans les montagnes des Ouled-Sultan et livre un rude combat dans lequel son cheval reçoit deux blessures, revient rapidement sur Batna qu'il dégage, puis sur Biskra menacé; achève la soumission de la province.

Fin de 1844, rentre en France pour se marier, revient en Afrique, en 1846, comme commandant des subdivisions de Médéah et de Miliana, pacifie l'Ouarensenis, reçoit la soumission des Ouled-Nail.

En 1847, comme gouverneur général, il reçoit la soumission d'Abd-el-Kader.

### III

*Prise de la zemalah d'Abd-el-Kader par S. A. R. le duc d'Aumale.  
— Rapport adressé par le prince à M. le général de Bar, com-  
mandant supérieur à Alger, par intérim.*

Au bivouac de Chabonnias, sur l'Oued-Ouerk,  
le 20 mai 1843.

MON GÉNÉRAL,

La zemalah d'Abd-el-Kader est prise, son trésor pillé, les fantassins réguliers tués ou dispersés. Quatre drapeaux, un canon, deux affûts, un butin immense, des populations et des troupeaux considérables sont tombés en notre pouvoir.

Voici le résumé de nos opérations :

J'avais, d'après vos ordres, rassemblé à Boghar, dans les premiers jours du mois, des grains, des vivres et des moyens de transport. Le 10 mai, je quittai ce poste avec treize cents baïonnettes des 33<sup>e</sup> et 64<sup>e</sup> de ligne et des zouaves, six cents chevaux, tant spahis que chasseurs et gendarmes, une section de montagne et un approvisionnement de vingt jours en vivres et en orge, porté par un convoi de huit cents chameaux et mulets. Je laissais à Boghar assez de vivres pour ravitailler au besoin la colonne, et une petite garnison de douze cent cinquante hommes, commandée par le capitaine du génie Mottet, officier plein de ressources et d'intelligence, qui devait y terminer quelques travaux indispensables. Le but que vous m'aviez indiqué était d'atteindre la zemalah d'Abd-el-Kader, soit en agissant de concert avec M. de Lamoricière, soit en opérant seul, si des circonstances politiques retenaient cet officier général dans la province de Mascara.

Des renseignements dignes de foi, fournis par l'aga des Ouled-Aïad, plaçaient la zemalah, dans les environs de Goudjilah, sans déterminer sa position d'une façon exacte. Il

importait donc, avant tout, d'atteindre ce point le plus promptement possible, en tâchant de dissimuler à l'ennemi la direction que nous suivions; nous ne pouvions pas espérer qu'il ignorerait notre sortie. Grâce à d'excellents guides, nous pûmes, en suivant une vallée étroite et parallèle à celle de Nar-Ouassel, arriver à Goudjilah sans qu'on y fût prévenu de notre approche; et le 14 mai, à la suite d'une marche de nuit, ce petit village fut cerné.

Gondjilah est peuplé de gens de métiers que leur profession mettait en rapports continuels avec la zemalah; on en arrêta quelques-uns. Nous sûmes par eux que la zemalah était à Ouessek-on-Rekaï, à environ quatorze lieues au sud-ouest.

Dans la nuit du 14 au 15, la colonne se remit en route vers ce point. Quelques individus surpris dans les bois nous apprirent que l'ennemi avait levé son camp la veille au soir, et s'était dirigé vers Taguin, pour de là gagner le Djebel-Amour. Cette montagne renferme des grains déjà mûrs dans cette saison, et qui devaient nourrir pendant quelque temps les nombreuses populations qu'Abd-el-Kader traînait à la suite de son douar.

Je fus informé, en même temps, que le général de Lamoricière était à quelques lieues dans le sud-ouest, et que sa présence avait décidé ce brusque mouvement. L'émir l'observait avec vingt-cinq chevaux, afin de pouvoir mettre sa zemalah à couvert, mais ne craignait rien de la colonne de l'est, qu'il croyait rentrée à Boghar.

Cette nouvelle ne me laissait qu'un parti à prendre : c'était de gagner aussitôt Taguin, soit pour y atteindre la zemalah; si elle y était encore, soit pour lui fermer la route de l'est, et la rejeter forcément sur le Djebel-Amour, où, prise entre les deux colonnes de Mascara et Médéah, il lui était difficile d'échapper, car, dans ces vastes plaines où l'eau est rare, les routes sont toutes tracées par les sources précieuses qu'on y rencontre.

Ce plan était simple, mais il fallait pour l'exécuter une grande confiance dans le dévouement des soldats et des officiers. Il fallait franchir d'une seule traite un espace de plus de vingt lieues, où l'on ne devait pas rencontrer une goutte

d'eau. Mais je comptais sur l'énergie des troupes; l'expérience a montré que je ne m'étais pas trompé.

Je subdivisai la colonne en deux : l'une essentiellement mobile, composée de la cavalerie, de l'artillerie et des zouaves, auxquels j'avais attaché cent cinquante mulets pour porter les sacs et les hommes fatigués; l'autre formée de deux bataillons d'infanterie et de cinquante chevaux, devait escorter le convoi sous les ordres du lieutenant Chadeysson.

Après une halte de trois heures, les deux colonnes partirent ensemble, conduites par des guides sûrs. Le rendez-vous était à Ras-li-aïn-ema-Taguin.

Le 16, à la pointe du jour, nous avons déjà rencontré quelques traînards de la zemalah. Sur des renseignements inexacts qu'ils donnèrent, je fis, avec la cavalerie, une reconnaissance de quatre lieues, droit au sud, qui n'aboutit à rien. Craignant de fatiguer inutilement les chevaux, je persistai dans mon premier projet, et je repris la direction de Taguin, où tout la colonne devait se réunir.

Nous n'espérions plus rencontrer l'ennemi de cette journée, lorsque vers onze heures, l'aga des Ouled-Aïda, envoyé en avant pour reconnaître l'emplacement de l'eau, revint au galop me prévenir que la zemalah toute entière (environ trois cents douars) était établie sur la source même de Taguin.

Nous en étions tout au plus à mille mètres; c'est à peine si elle s'était déjà aperçue de notre approche. Il n'y avait pas à hésiter : les zouaves, que le lieutenant-colonel Chasseloup amenait rapidement, avec l'ambulance du docteur Beuret et l'artillerie du capitaine Aubac, ne pouvaient pas, malgré toute leur énergie, arriver avant deux heures; et une demi-heure de plus, les femmes et les troupeaux étaient hors de notre portée; les nombreux combattants de cette ville de tentes auraient eu le temps de se rallier et de s'entendre; le succès devenait improbable, et notre situation très critique. Aussi, malgré les prières des Arabes, qui, frappés de notre petit nombre et de la grande quantité de nos ennemis, me suppliaient d'attendre l'infanterie, je me décidai à attaquer immédiatement.

La cavalerie se déploie et se lance à la charge avec cette impétuosité qui est le trait distinctif de notre caractère natio-

nal, et qui ne permit pas un instant de douter du succès.

A gauche, les spahis, entraînés par leurs braves officiers, attaquent le douar d'Abd-el-Kader, et culbutent l'infanterie régulière, qui se défend avec le courage du désespoir.

Sur la droite, les chasseurs traversent toutes les tentes sous une vive fusillade, renversent tout ce qu'ils rencontrent, et vont arrêter la tête des fuyards que de braves et nombreux cavaliers cherchent vainement à dégager. Ici, mon général, ma tâche devient plus difficile. Il faudrait vous raconter mille traits de courage, mille épisodes brillants de ce combat individuel qui dura plus d'une heure. Officiers et soldats rivalisèrent et se multiplièrent pour dissiper un ennemi si supérieur en nombre.

Nous n'étions que cinq cents hommes, et il y avait cinq mille fusils dans la zemalah. On ne tua que des combattants, et il resta trois cents cadavres sur le terrain.

Quand les populations prisonnières virent nos escadrons qui avaient poursuivi au loin les cavaliers ennemis, elles demandaient à voir leurs vainqueurs, et ne pouvaient croire que cette poignée d'hommes eût dissipé cette force immense dont le prestige moral et réel était si grand parmi les tribus.

Nous avons eu neuf hommes tués et douze blessés, seize chevaux tués et douze blessés.

Vous connaissez, mon général, le colonel Iusuf et le lieutenant-colonel Morris, vous connaissez leur brillant courage et leur intelligence militaire; mais je n'hésiterai pas à vous dire qu'ils se sont montrés en ce jour au-dessus de leur réputation. Après eux, je vous citerai, dans l'état-major, le commandant Jamin, mon aide de camp, les capitaines de Beaufort, Durrieux et de Marguenat; l'interprète de première classe Urbain. Dans le 33<sup>e</sup>, le capitaine Dupin, de l'état-major; dans la gendarmerie, MM. Gros-Jean, lieutenant, le maréchal des logis Chambert, le brigadier Murel; le gendarme Formeau, blessé; dans le 4<sup>e</sup> de chasseurs, le lieutenant Lichtelin, blessé, les maréchaux de logis d'Orvinsy et Pobéguin; dans le 4<sup>e</sup> de chasseurs, les capitaines d'Espinay, Grandvallet et Cadic, le lieutenant Paulze d'Ivoy, les sous-lieutenants Marchant, Drain, Canclaux et de Lage; les maréchaux des logis Dreux, Carrel, Laroche, Cambriel, Monphoux; les brigadiers Masson, Ber-

trand, Boissenay, Brioul, les chasseurs Magnin, Morel, Delacour, Perray, Lemoine et Despros, le trompette Ardouin.

Dans les spahis, le chef d'escadron d'Allonville; les capitaines Offroy et Piat; les lieutenants Fleury, Jacquet, Frontville et Legrand; les sous-lieutenants Du Barail, Gautrot, Bréauté, de Breteuil, Piat et Saïd, blessé grièvement; l'adjudant Olivier, les maréchaux des logis Mesmer, de Chamilz, fussuf-ben-Mouelli, Abderrahmann-ben-Sidi-Ali, Kadda-el-Aboudi; les brigadiers Garnier, Ben-Kasnadji, Hussein-ben-Beckir, Elmedani; les cavaliers Bouricho, Ouali-Hassan, Ben, Aïssa, Ben-Cassens, Oulid-el-Bey, Abderrahmann-ben-Noua-Mourad-bel-Nabji, Moustapha et Ben-Cassem-ben-Omar.

Vers quatre heures, après une marche admirable, trente lieues en trente-six heures, l'infanterie arriva, fatiguée, mais en bon ordre, sans avoir laissé en arrière ni un homme ni un mulet. Grâce à quelques outres que j'avais fait remplir d'eau, on avait pu en faire une distribution le matin, afin d'étancher un peu la soif des soldats. Le lieutenant-colonel Chadeysson a conduit sa colonne avec une énergie qu'il sut communiquer à tout le monde, et qui mérite de grands éloges.

Le 17, je fis séjour; on rassembla les troupeaux; on mit le feu aux tentes et à tout le butin qu'on n'avait pu emporter.

Le lendemain, je me remis en route. Notre marche est lente et difficile; nos étapes, marquées par l'eau, sont longues; nous ne sommes que dix-huit cents combattants, et il nous faut ramener nos troupeaux et garder une force disponible pour repousser une attaque que l'on doit prévoir, et qui devient chaque jour moins probable, car, depuis le combat du 16, nous n'avons pas brûlé une amorce.

Enfin, il faut escorter une population considérable qui est tombée en notre pouvoir, et que je conduis dans la Mitidja, où vous pourrez en disposer; elle se compose en grande partie de la tribu des Hachems, où Abd-el-Kader a reçu le jour, et qu'il avait récemment enlevée de la plaine d'Egaris; elle vint me demander l'aman deux heures après le combat; mais on découvre chaque jour des personnages plus ou moins importants, étrangers à cette tribu.

Je vous envoie la liste de ceux que nous avons déjà reconnus; vous y remarquerez entre autres la famille tout entière,

hommes et femmes, du kalifa Sidi-Embarek; celle de Laroubi, premier ministre d'Abd-el-Kader, de Bel-Ari, son conseiller intime, etc.; un neveu de l'émir; la fille de Ben-Aratch; plusieurs membres de l'administration; des officiers et des soldats des troupes régulières. La mère et la femme d'Abd-el-Kader se sont sauvées sur un mulet, avec une escorte de cavaliers que nos chevaux épuisés n'ont pu joindre.

L'heureuse issue de cette opération, dont les Arabes croyaient le succès impossible, a déjà fait une grande sensation; déjà Djedid des Ouled-Chaïd, Djeboul-den-Ferath et Ben-Aouda-el-Moktari, qui tous trois étaient dans le camp de l'émir, et qui sont, comme vous le savez, les chefs des plus grandes familles du pays, au sud de Thaza et Boghar, m'ont envoyé leurs parents et fait demander l'aman, en protestant de leur soumission.

Je vous envoie la lettre de Djedid, dont la forme est intéressante.

Après-demain nous serons à Boghar, et si je ne reçois pas de nouveaux ordres, notre petite colonne mènera sa prise dans le Mitidja, où j'aurai l'honneur de vous remettre les drapeaux et les trophées enlevés par nos braves soldats.

Veillez agréer, etc.

Le maréchal de camp commandant la province de Tittery,

Henry D'ORLÉANS.

#### IV

Indépendamment des lettres publiées dans le cours de ce livre, nous en insérons ici un certain nombre qui n'y ont pas trouvé place.

##### *Le duc d'Aumale au comte d'Haussonville.*

1852.

Ce qu'on raconte de l'opinion de ce pays, à l'égard des affaires de France, n'est pas exagéré. Cependant, on commence à s'y lasser de s'indigner en notre nom et à notre place; et l'état de prostration de la France étonne et refroidit. Les dernières élections, en particulier, ont produit un grand effet en ce sens, et on me dit qu'en France même l'effet a été analogue.

Vous convenez que j'ai vu beaucoup, dans ces premiers jours, les personnes à qui nous nous intéressons. Elles sont occupées bien réellement des habitans de Bruxelles, et cela sans nulle affectation. Les sentimens sont parfaits, et en ce qui touche les biens d'une noblesse vraie et simple, prenant toujours dans cette question les partis les plus dignes, au lieu des plus utiles, malgré les conseils de leurs représentans à Paris. Quant aux affaires publiques on est disposé à tout. Je crois même que le sacrifice se ferait sur-le-champ, si l'on était sûr qu'il fût utile en ce moment, qu'il fût compris par l'opinion, qu'il produisît un grand effet. Mais là-dessus les incertitudes sont grandes. On n'a pas une correspondance sérieuse, pas une information vraiment politique. On ne peut s'imaginer jusqu'à quel point les hommes de Paris qui pensent comme nous sont réservés, silencieux, indifférens. Il ne vient de là ni conseils, ni indications; seulement les derniers avis, venus de sources diverses mais médiocres, s'accordent à présenter les

esprits comme tombés dans un état de résignation assez profond, assez général, pour qu'ils apprécient fort peu ce qu'on ferait pour eux, et pour que le malade repoussât le remède qu'il n'aurait pas demandé.

C'est sur ce point, mon cher ami, que je vous prie de porter surtout votre attention et vos recherches. Quel est au vrai l'état de l'opinion? La choquera-t-on si l'on se presse, la découragera-t-on si l'on attend? La démarche dont il s'agit ne pouvant avoir qu'un effet moral et ne pouvant rester secrète, il ne faut pas en mal choisir le moment. Il serait d'ailleurs bien important de savoir l'opinion de nos amis Barrot, Tocqueville, Dufaure, etc., etc., et qu'ils voulussent bien l'exprimer de manière à s'engager. On ne peut se décider sur aucune question, lorsque l'opinion du dedans ne donne aucun signe d'existence. La complète inaction de ces messieurs est injustifiable.

Je vous prie de traiter et d'approfondir tous ces points avec Lamoricière, M. Thiers, et surtout avec M. de Broglie que vous avez à Bruxelles. Voyez-le, je vous supplie, et priez-le de ma part, comme de la vôtre, de vouloir bien s'expliquer sur tout cela. Vous me ferez ensuite un grand plaisir de me transmettre avec développement par son gendre, quand il reviendra, le résultat de votre enquête. Je voudrais bien aussi que vous pussiez provoquer à Paris quelques manifestations de ceux qui se taisent, et qui veulent qu'on pense et qu'on parle pour eux.

Est-il vrai aussi que, depuis les dernières élections, on est en France très mécontent des légitimistes?

29 novembre 1859.

J'ai reçu exactement votre note datée du 14 et du 15, mon cher comte; elle a été vue de tous ceux qu'elle pouvait intéresser, et tous sont restés convaincus comme moi que nous étions parfaitement compris; il n'y a donc rien à répondre et à ajouter, si ce n'est un nouveau témoignage de confiance et de gratitude.

Votre lettre aux bâtonniers est admirable; il est impossible d'aller mieux au but, d'être plus vrai, plus courageux au

fonds, plus *légal* dans la forme, sans parler du mérite littéraire qui est très réel, ce qui ne gâte jamais rien. Bien que tous les traits portassent coup, il m'a paru en vous lisant avec soin que vous étiez inattaquable, et la faiblesse (plus qu'ordinaire) des considérants de l'avertissement le prouve bien. J'espère que cela n'en restera pas là, et que vous aurez la réponse des bâtonniers. Voilà la vraie guerre, la guerre que les honnêtes gens peuvent faire au gouvernement, au lieu de spéculer sur les embarras qui peuvent lui venir de l'extérieur, et dans lesquels la France se trouve toujours enveloppée et comme confondue avec ses indignes chefs. Je crois, d'ailleurs, que les embarras extérieurs vont momentanément, sinon disparaître, au moins s'atténuer beaucoup. L'empereur a trop dit qu'il voulait le rétablissement des petits souverains italiens, pour ne pas être décidé à les sacrifier; il va les offrir en holocauste sur l'autel de l'entente cordiale. A ce prix l'Angleterre le tirera d'embarras, et deviendra vis-à-vis des conservateurs européens le bouc émissaire, et l'agent responsable de la révolution italienne. Tel était l'objet de la mission récente de M. L. Cowley envoyé à Londres par Louis-Napoléon, et non mandé par son gouvernement. On assure que ce docile et complaisant commissionnaire a complètement réussi. Mais je le répète, je me préoccupe peu de ces succès momentanés de la perfidie; c'est sur la France, plutôt que sur l'étranger qu'il faut avoir les yeux; c'est de la France que doit venir un jour le vrai péril pour le Bonaparte, et c'est ce jour qu'il faut préparer. Sans vous compter, voilà déjà trois ou quatre procès de presse en train; cela ne commence pas mal.

J'ai fait lire votre article à M. L. Clarendon, qui l'a fort admiré. Il est fort dégrisé de l'empire, mais fort inquiet, moins pour la sécurité matérielle de son pays que pour sa situation et sa considération dans le monde.

Vous ai-je dit, quand je vous ai vu, que j'avais suivi votre recommandation et lu *la Liberté* de J. Simon. J'ai lu les deux volumes d'un bout à l'autre, sans passer un mot, avec un intérêt soutenu que ne m'inspirent pas toujours ces sortes d'ouvrages, et que j'attribue d'abord au talent si élevé, et je dirai si probe, de l'auteur, ensuite à la communauté de nos idées sur bien des points. Je ne suis cependant pas toujours

d'accord avec lui, et je me sentirais notamment disposé à défendre contre lui le passé de notre vieille France.

Mais dans tout ce qui est essentiel, il donne aux idées libérales leur bonne formule, leur vraie théorie; il les oppose avec autant de force que de logique aux sophismes des despotes révolutionnaires, ou monarchistes. Il affirme ce qu'il croit vrai, sans crainte de déplaire à ses amis; j'ai fort admiré entre autres passages le courage et la chaleur avec lesquels il combat le divorce. C'est un beau et honnête livre que tous les Français feraient bien de lire et de méditer.

Adieu, mon cher comte; quand j'en trouverai l'occasion, je vous donnerai de nos nouvelles. Je suis toujours à vos ordres quand vous aurez un éclaircissement à me demander. Vous pouvez, au besoin, m'écrire sous l'adresse de : T. R. Pearson, esquire.

22, Essex Street Shond. London W. C.

en mettant bien exactement l'adresse. Mais il ne faudrait pas en abuser, et d'ailleurs je ne garantis que l'adresse, et non la poste. Adieu encore.

H. D.

Gardez, je vous prie, l'adresse pour vous seul.

Twickenham, 25 avril 1860.

MON CHER AMI,

J'ai été voir lord Aberdeen hier; je l'ai trouvé perclus, très fatigué et, je le crains, bien malade, mais fort en état de causer. Cependant, contre son habitude, il a tenu à me parler français, ce qui n'a pas rendu la conversation plus rapide, ni plus facile. Nous avons parlé du présent, sur lequel il est plutôt noir, parce que, sans l'avouer, il voudrait voir l'Angleterre reformer le vieux faisceau européen de 1813 et qu'il lui paraît difficile, sinon impossible, de le reformer. Il est plus sévère pour la politique du gouvernement anglais que pour celle de Louis-Napoléon. Le présent nous a naturellement amenés au passé. Il a lu le livre de Thiers; il le trouve généralement *very fair*, admirable dans certaines parties, bien qu'un peu enclin à pallier les fautes de l'empereur. Les propositions de Franc-

fort ne liaient que l'Angleterre et l'Autriche. Mais si l'acceptation de la France était arrivée à temps, il croit qu'on aurait fait agréer les bases proposées à l'Angleterre et à la Russie. A Châtillon, Anvers était le seul point sur lequel l'Angleterre était décidée à n'admettre aucune transaction ; elle tenait aussi à la Hollande, mais pas plus que les autres puissances. Sauf les bouches de l'Escaut et la Hollande, il croit que l'empereur aurait pu avoir à Châtillon la frontière du Rhin et des Alpes. Beaucoup d'éloges de Caulaincourt qui se plaignait souvent de son maître.

Soleure, 24 juillet 1863.

MON CHER AMI,

Je crains bien que la grosse partie ne s'engage avant l'ouverture du Corps législatif. Voici ce que m'écrivait Joinville avant hier : « On prétend que nous allons décidément casser les vitres. La flotte des cuirassés de Cherbourg se rendrait devant Cronstadt avec ou sans les Anglais. Elle aurait mission de remettre un *ultimatum* inacceptable et de détruire les forts et la flotte de Cronstadt. Ce serait un grand coup qui ne déplairait pas aux Anglais, qui n'engagerait pas une guerre générale, qui ouvrirait la Pologne par mer aux volontaires de tous les pays. Ce serait enfin une magnifique expérience d'artillerie navale. On dit que les expériences de l'île d'Aix constatent que les forts de Cronstadt pourront être détruits à huit cents mètres, distance à laquelle les cuirassés n'ont rien à craindre. Il s'agit seulement de savoir si leur tirant d'eau leur permettra d'approcher à cette distance. Le *Times* de ce matin s'écrie d'une voix lamentable : « Où allons-nous ? » Ce cri est-il bien sincère. »

Voilà mes nouvelles, qui ne sont encore que des conjectures, mais qui me font bien battre le cœur.

Quand les souverains de l'Europe ne grandissent plus l'empereur par leurs flatteries, ils le servent par leurs insolences. Mais ne désespérons pas de la liberté.

Adieu en hâte et mille amitiés.

H. D'ORLÉANS.

Twick, 14 février 1866.

Il y a un peu plus de trois cents ans, un pieux évêque, Barthélemy de Las Casas, affligé de la destruction (c'était son mot) des Indiens du nouveau monde, eut l'idée d'importer en Amérique une race plus forte et plus apte à supporter le travail sous ces climats brûlants. La philanthropie de Las Casas engendra la traite, l'esclavage et toutes les belles choses que vous savez.

Il y a un peu plus de trois ans, un pieux empereur affligé, — non, on ne s'afflige pas pour si peu, — mais frappé de la rapidité avec laquelle le climat des terres chaudes dévorait les soldats européens, eut à son tour l'idée d'importer au Mexique des soldats nègres. On dit un mot au pacha d'Égypte. En une nuit un bataillon noir fut embarqué, expédié d'Alexandrie; jamais les nègres du Gabon n'avaient plus lestement enlevé un gros chargement de bois d'ébène. Ce premier succès parut encourageant. Le pacha toujours complaisant organisa sur une vaste échelle le recrutement en Éthiopie (on connaît le sens du mot recrutement en semblable pays), 4,000 nègres furent rassemblés, armés, organisés; mais cette fois le secret fut moins bien gardé; ces malheureux apprirent ou devinèrent qu'ils allaient, à leur tour, suivre ou remplacer leurs frères du Mexique; ils s'insurgèrent. Le pacha envoya l'ordre de les décimer; il fut mal compris, un dixième seulement des troupes nègres a été épargné, neuf dixièmes ont été massacrés ou vendus aux trafiquants ordinaires! Vous voyez que la régénération des races latines fait ressentir au loin ses effets bienfaisants.

Hélas! nous aussi nous avons eu notre insurrection militaire, fait inouï dans l'histoire de notre armée, depuis qu'elle est purement nationale. Et il a fallu cette tragédie de la Martinique pour que nous apprenions cet autre coup de filet, l'envoi de 6,000 hommes embarqués à la sourdine dans nos ports.

Mais, qui parle de races latines à régénérer? qui parle d'impérialisme, de cette formule magique de gouvernement, la seule qui convienne à ces races? Chimères! calomnies! ce sont des intrigants qui ont dit cela, les mêmes qui voulaient faire croire que l'empereur Napoléon avait proposé à l'Angleterre de reconnaître les confédérés. L'empereur n'a jamais

fait de vœux que pour le maintien des États-Unis ; personne ne s'est réjoui plus que lui du triomphe de la cause libérale en Amérique. Les troupes ne se sont alliées au Mexique que pour redresser quelques torts faits à des négociants français ; arrivés là, elles ont rencontré une manifestation impérialiste tellement vive qu'il a bien fallu céder au mouvement national. Depuis longtemps, les Mexicains avaient les yeux fixés sur Miramar, et Maximilien régnait sur leurs cœurs. Ils l'ont appelé ; nous l'avons laissé venir, et nous nous sommes bornés à l'aider à réprimer quelques dissidents. Mais patience, messieurs les Yankees ! laissez-nous le temps de replier nos colonnes, de ramener notre argent et nous quittons la place.

Peut-on être plus sage et se faire plus petit ! et que nos grands chevaux ont vite disparu !

Et cependant tous les généraux qui ont commandé ou qui commandent au Mexique, tous ceux qui ont eu ou qui ont la main à la pâte, ne cessent de dire : « Partir ! mais vous n'y songez pas ; ce n'est pas un ordre de départ ; c'est du monde, c'est de l'argent qu'il faut nous envoyer. »

Et cependant nos soldats continuent d'être le bras séculier du catholique empereur. Et le moindre incident peut amener une collision dont les suites sont incalculables.

Et cependant nous recrutons partout, en Belgique, en Autriche, en Nubie, en France même ; car cette légion qu'on donne à Maximilien n'aura d'étranger que le nom et de mexicain que la cocarde ; elle sera en très grande partie composée de Français, commandée par des officiers *appartenant à l'armée française*. Si nos troupes se retirent et que cette légion se trouve aux prises avec les Yankees, assisterons-nous sans émotion à cette lutte ?

Quoi ! après tant de sang prodigué en pure perte, tant de fautes accumulées, tant de réticences et de duplicité, devant ce mélange de témérité et de faiblesse, d'hésitation et d'imprévoyance, l'opposition se taira ; voilà ce que je lis tous les jours et je n'en puis croire mes yeux.

« Tout le monde sait que les affaires du Mexique vont mal, dit-on, et nous n'avons là-dessus rien à apprendre à personne. » Erreur ! Pendant les sessions précédentes, le Mexique a été un des grands chevaux de bataille de l'opposition. Si nos plus

illustres orateurs se taisent cette année, le gros public, qui n'est pas initié aux secrets de la coulisse, pensera (et on ne manquera pas de lui répéter) que c'est de la tactique parlementaire, que l'opposition ne parle pas parce qu'elle n'a rien de bon à dire pour elle, que par son silence elle reconnaît qu'elle s'était trompée.

« Nous ne faisons pas d'opposition systématique. dit-on encore, nous n'attaquons pas sur toutes les questions. »

D'accord; mais quel est votre but principal? De démontrer à la nation que la liberté est nécessaire à ses intérêts matériels comme à ses intérêts moraux, que le gouvernement du bon plaisir et de la fantaisie est aussi fatal aux uns qu'aux autres. Où cette vérité éclate-t-elle avec plus d'évidence que dans les affaires du Mexique? Mais il faut que vous preniez soin de la démontrer, de la faire ressortir; si vous n'allez pas vous-même diriger et mettre au point la lunette du public, le public n'y verra que du feu.

« La situation est très grave; notre patriotisme ne nous permet pas d'augmenter les embarras du gouvernement. » Ah! j'admettais ce raisonnement, j'admirais cette réserve, au moment de la guerre d'Italie, de la guerre de Crimée, quand l'attitude de la Chambre intéressait l'honneur des armes, la dignité, la sécurité de la France. Rien de pareil aujourd'hui. Rien de ce que l'opposition peut dire ne peut modifier la situation. Humiliation ou folie, il n'y a que deux manières d'en sortir. On ne trouvera pas de compromis; tout *mezzo termine* provisoire conduira fatalement à l'une ou à l'autre des deux solutions en aggravant leurs inconvénients. Au gouvernement de choisir; à l'opposition de dire la vérité, d'exposer l'état des choses, d'en tirer un enseignement utile, de se dégager de toute responsabilité dans les événements qui vont suivre.

Se taire, c'est jouer le jeu du gouvernement, du gouvernement seul, sans aucune utilité pour la France.

*A M. W. de la Rive.*

Berne, 22 septembre 1862.

Laissez moi, avant tout, mon cher Monsieur, vous remercier de votre extrême obligeance et vous offrir mes excuses pour

tout le tracas que je vous ai causé. Sans autre préambule j'entre en matière.

La personne de M. Aubert, sa conversation, sa situation, un coup d'œil donné à son intérieur, m'ont fort satisfait, et sur ce point essentiel, il me semble difficile de trouver mieux. La surveillance générale et l'instruction militaire seraient, je crois, suffisamment assurées.

Les cours de l'Académie, assistés de quelques leçons particulières, pourraient aussi suffire à l'instruction mathématique et scientifique. La lacune serait évidemment le complément de l'instruction littéraire ou l'achèvement des humanités qui manquerait presque entièrement, du moins selon mes idées. Si vous pouvez obtenir sur ce point quelque autre renseignement, ou si vous aviez quelque avis ou éclaircissement à me donner, je vous serais reconnaissant de me les transmettre. Sans m'y arrêter pour le moment, je passe à quelques autres questions que je n'ai pu traiter directement avec M. Aubert et qu'il m'est plus facile de lui poser par votre intermédiaire.

Si je lui confiais mon fils, et qu'il voulût bien le recevoir chez lui, quelles seraient les conditions financières de l'arrangement, soit que mon fils fût seul, soit qu'il fût accompagné d'un précepteur?

Mon fils aurait un domestique avec lui. Je désirerais aussi qu'il pût avoir une écurie pour deux chevaux, avec le logement d'un palefrenier. Je pense qu'il lui faudrait encore une chambre en ville pour pouvoir se changer, ou attendre entre deux cours, ou prendre des leçons particulières; mais cela serait, bien entendu, des plus modestes, comme je désirerais que fussent toutes ses habitudes, si je me décidais à l'installer chez M. Aubert.

S'il se liait avec quelques jeunes gens de l'Académie, et si cette liaison était satisfaisante à tous égards, pourrait-il quelquefois, avec le consentement de M. Aubert, inviter un ou deux de ces jeunes gens à venir dîner avec lui chez M. Aubert?

Comment se compose le personnel des jeunes gens qui fréquentent l'Académie? Les familles distinguées des environs ou des autres cantons y envoient-elles leurs enfants? Ne voyez dans cette question aucune arrière-pensée aristocratique. Mon

fil est appelé à vivre au milieu d'une société démocratique, et il est bon qu'il s'y forme de bonne heure; mais je ne voudrais pas cependant qu'il se trouvât *uniquement* en rapport avec des jeunes gens appartenant aux classes inférieures de la société. J'espère m'être bien fait comprendre.

Pourriez-vous m'écrire sur tout cela un mot que vous adresseriez à M. de Vineuil, Schwerzer Hof, Lucerne, et qui devrait y parvenir *le 27*? Je vous préviendrai certainement si je reviens sur votre beau lac.

Encore une fois pardon et merci; je suis bien touché de l'accueil qui m'a été fait par vous et par tous les vôtres, et je vous prie bien de me croire toujours

Votre bien affectionné,

H. D'ORLÉANS.

*Au prince de Broglie.*

Twickenham, 17 mai 1860.

J'attendais depuis longtemps, mon cher prince, la publication de votre dernier article sur l'Algérie, pour vous féliciter sur cette belle étude; j'éprouve presque quelque embarras à le faire aujourd'hui que j'y ai vu mon nom prononcé avec tant d'éloges, mon portrait tracé avec des couleurs sous lesquelles j'ose à peine me reconnaître. Je comptais bien sur un souvenir affectueux de votre part; mais vous avez parlé de moi avec une chaleur et un bon goût qui ont surpassé mon attente. Je commencerai donc par vous offrir mes remerciements personnels; recevez-les en croyant que je ne peux exprimer suffisamment à quel point je suis touché et reconnaissant. Laissez-moi aussi vous remercier, si j'ose parler ainsi, au nom de cette Algérie où j'ai passé les meilleures années de ma vie, au nom de cette armée d'Afrique à laquelle je suis fier d'avoir appartenu. Vous aimez l'Algérie, on le voit; on peut l'aimer comme vous; mais il faut en savoir parler comme vous le faites; il faut votre rare talent pour faire passer ce que vous éprouvez dans l'âme de vos lecteurs. Vous rendez justice à cette armée qui a conquis l'Afrique, qui domine, gouverne et jusqu'à un certain point rassure le peuple

arabe; qui seule peut donner à la colonisation ces trois éléments essentiels, la terre, la sécurité, les voies de communication. Il fallait l'indépendance de votre situation pour que les éloges donnés par vous à l'armée eussent toute leur valeur.

Si j'avais à traiter ce qu'on appelle la question algérienne, je ne pourrais mieux faire que de vous copier. Je ne vois guère de point où je me trouve en désaccord avec vous, et j'adhère pleinement à vos conclusions. Le tout serait de les mettre en pratique. Lorsque j'ai pris le gouvernement de l'Algérie en 1847, j'étais un peu effrayé de la bienveillance qu'on m'accordait et des espérances qu'on voulait bien faire reposer sur moi. J'étais bien certain de ne pouvoir obtenir des résultats aussi complets ni surtout aussi prompts que ceux que l'on voulait bien entendre alors; le temps est un élément dont on tenait trop peu de compte. Je me serais certainement retiré, plutôt que de me prêter à l'essai de révolution si brusque, si radicale, j'ajouterais si impossible, tentée plutôt qu'exécutée par le premier ministre de l'Algérie. Mais nous aurions cherché à mettre le temps mieux à profit qu'on ne l'a fait de 1848 à 1858. A part les opérations militaires et malgré le mérite incontestable, l'aptitude de la plupart des gouverneurs généraux, du maréchal Randon en particulier, il est incontestable que les secousses révolutionnaires d'abord, et ensuite l'apathie administrative, grande de tout temps, mais singulièrement augmentée par l'absence de discussion publique, ont maintenu l'Algérie pendant ces dix années dans un état de stagnation à peu près complet. Les allures de l'autorité militaire ont eu certainement, comme vous le dites, une certaine influence sur cette absence de progrès; mais le système des concessions, les mille restrictions, le manque de toutes libertés, la nuée de fonctionnaires qu'il fallait occuper, etc., n'étaient pas le fait de l'autorité militaire. Mon but était de soustraire entièrement les Européens à l'autorité militaire, mais de les affranchir en même temps, autant que possible, du joug des fonctionnaires civils, joug moins brutal, mais plus constant, plus minutieux et au fond presque aussi lourd que celui des traîneurs de sabre. La difficulté, je le reconnais, était de marcher dans cette voie tout en s'efforçant d'assimiler l'Algérie à un pays aussi minutieusement gouverné que

la France. J'aurais voulu encore aliéner successivement les terres que l'État possédait, celles dont il aurait pu se mettre en possession par des arrangements avec les tribus, constituer en même temps sur certains points la propriété industrielle chez les Arabes, et là, mais *là seulement*, et après avoir donné à la propriété un premier et solide établissement, rendu les transactions libres. Je dis là seulement, car je tenais surtout à protéger les indigènes contre la rapacité, les spéculations déshonnêtes, la brutalité maladroite des Européens et même des Juifs. C'était là, selon moi, une des conditions essentielles du succès de l'entreprise. C'était aussi le seul moyen de lui conserver le caractère élevé, moral, vraiment chrétien que j'aurais voulu lui donner de plus en plus.

J'ai eu quelque part à l'organisation des bureaux arabes. Lorsque je pris le commandement de la province de Constantine en 1843, elle était gouvernée à la turque, c'est-à-dire qu'elle ne l'était pas. Nous n'avions pas là l'organisation d'Abd-el-Kader, peut-être trop servilement copiée ailleurs, mais qui enfin donnait les premiers jalons; l'anarchie et l'oppression étaient extrêmes. J'employai plusieurs officiers à l'établissement de l'assiette de l'impôt et au redressement des torts, comme disait Don Quichotte. Il faut avoir vu ce que devinrent en quelques mois la sécurité et la prospérité pour croire à la réalité d'un pareil progrès. Je plaçai ces officiers auprès des commandants de subdivision et de cercle de la province, et je fixai par des instructions précises les attributions des uns et des autres, en un mot la direction des affaires arabes jusqu'alors, au moins dans cette province, livrées à l'aventure. Le maréchal Bugeaud s'occupant alors presque uniquement de la guerre et m'ayant donné carte blanche, je me bornai à lui rendre compte et à lui envoyer copie de ces instructions. Je ne reçus pas de réponse; mais ce ne fut pas sans une extrême surprise, mêlée, je l'avoue, tout à la fois d'un peu de dépit et d'orgueil, que je vis peu après dans le *Bulletin officiel* et sans aucune mention d'origine mes instructions transformées en circulaires et arrêtés du gouverneur général et adressées à toute l'Algérie. Elles étaient cependant modifiées sur certains points essentiels, et tout d'abord se produisit une tendance à laquelle j'ai, pour ma part, énergique-

ment résisté. Elle consistait à faire des officiers des bureaux arabes comme un corps séparé, hiérarchiquement organisé, administrant, correspondant directement et ayant une certaine indépendance. Le véritable but de l'instruction était, au contraire, de faire de ces officiers de simples chefs d'état-major pour les affaires arabes, placés auprès des commandants de circonscription territoriale, conservant les traditions, éclairant leurs chefs, leur proposant des décisions, préparant leur correspondance, mais ne décidant, ne signant rien eux-mêmes, si ce n'est par délégation, ne percevant jamais un soi, ni des amendes, ni des impôts; la responsabilité du gouvernement des tribus restait entière aux commandants de cercle, de subdivision, de division; les encaissements devaient être toujours faits par les agents du Trésor. Diverses instructions parties d'Alger et de Paris, les nécessités de la guerre, la négligence des officiers généraux, le désir bien naturel chez de jeunes officiers d'augmenter leur importance (dispositions caractérisées par le sobriquet de *Metternich* que leur donnaient leurs camarades de régiment), ont souvent dénaturé l'institution. Nous le savions tous, et lorsqu'en septembre 1847 je réunis à Alger mes trois admirables lieutenants, qui étaient bien plus compétents que moi, nous arrêtàmes de vive voix quelques mesures qui auraient rendu les abus sinon impossibles, au moins très difficiles. Le procès Doineau a prouvé que ces mesures ne furent qu'incomplètement exécutées. Mais les abus d'une administration ne prouvent pas qu'elle soit mauvaise; je reste convaincu que les bureaux arabes soigneusement surveillés et contenus dans leur véritable sphère nous donnent le meilleur, je dirai presque le seul moyen de dominer les indigènes et, comme je le disais tout à l'heure, de les rassurer en les transformant progressivement, de donner à la colonisation la terre et la sécurité. Je n'ai aucune confiance aux bureaux arabes civils; ils auraient tous les inconvénients mêmes aggravés et presque aucun des avantages des bureaux arabes militaires.

*Même lettre.*

Quelle confusion d'idées et de faits! Que de surprises! Que d'événements accomplis ou qui se préparent!

Lorrez-le-Bocage, 17 août 1871.

Il s'agit de la proposition Brunet ou de toute autre proposition analogue, et voici ce que je veux vous rappeler. C'est pour répondre aux vœux exprimés par une commission de l'Assemblée, au nom de l'Assemblée elle-même, que nous nous abstenons de siéger. Il n'y a pas eu entre nous et le chef du pouvoir exécutif de contrat personnel. Ce sont des commissaires de l'Assemblée qui ont reçu notre déclaration; c'est vis-à-vis de l'Assemblée que nous sommes liés par cette déclaration. S'il s'élevait une discussion que je ne désire en rien provoquer, nous demanderions que ce point fût nettement établi. La distinction a son importance, et nous espérons que ceux de nos collègues qui sont bien venus nous trouver à Saint-Germain ne laisseront pas dénaturer cette situation vis-à-vis de l'Assemblée. Quant à cette situation en elle-même, nous sommes très loin de désirer qu'elle soit changée. Il restera à examiner si elle ne serait pas changée en fait, au cas où l'Assemblée modifierait profondément les conditions dans lesquelles s'exerce aujourd'hui le pouvoir exécutif.

*Au duc Decazes, ministre des affaires étrangères.*

Besançon, 1<sup>er</sup> janvier 1876.

D'abord bonne année, mon cher ami; tous mes souhaits pour vous et les vôtres. Je suis charmé de l'accueil que vous avez fait à mon ouverture (1). Si je ne me suis pas adressé à vous directement, c'est que je voulais vous laisser toute liberté pour répondre. Je vous engage à voir immédiatement Buffet et Desjardins, afin de connaître leurs sentiments et à consulter Tripier aussitôt après, car lui seul pourra vous renseigner exactement sur la situation, et il n'y a pas de temps à perdre. J'étais, je crois, assuré d'une grande majorité. Mais, d'une part, je dois reconnaître qu'un assez grand nombre d'électeurs auraient voté pour moi personnellement plutôt

(1) Il s'agissait de la candidature sénatoriale dans l'Oise qu'il venait de refuser pour lui-même. On sait que le duc Decazes fut élu député à Paris.

que politiquement, et, de l'autre, j'ignore quelle impulsion mon désistement a pu donner à certaine tendance impérialiste. Cependant les conservateurs purs sont nombreux; il y a encore quelques libéraux raisonnables, et je crois que vous pouvez avoir de bonnes chances. Mon concours vous est acquis dans la mesure où je puis l'exercer, je n'ai pas besoin de vous le dire. Si je pouvais vous voir, vous et Malherbe, sénateurs de l'Oise, j'en serais ravi. Je tâcherai de voir le 5 ou le 6 et vous serre la main de tout mon cœur.

*Notes de la main du duc d'Aumale relatives à l'abrogation des lois d'exil et à la validation de ses pouvoirs électoraux et de ceux de son frère.*

(Sans date.)

Il importe que la droite sache que nous n'avons pas proposé de marché à M. Thiers;

Que nous avons seulement voulu nous mettre en règle avec lui et savoir si nous pouvions exécuter, avec son concours ou sans son opposition, ce dont nous étions convenus avec la droite.

Que faire ?

1° Se présenter à l'Assemblée, s'y asseoir et attendre l'interpellation ?

1 bis. Se présenter à l'Assemblée, demander la parole sur le procès-verbal, expliquer l'absence prolongée de deux députés, prier la Chambre de mettre fin à cette situation anormale ?

Raisons pour : Surprendre, faire son terrain soi-même.

Raisons contre : Provocation à l'exécutif mal jugée, explication demandée sur la lettre du comte de Ch..., difficile ou impossible à donner.

Parti à prendre dans une circonstance extraordinaire, sur avis préalable;

2° Considérer la question de la vérification comme connexe à la question des élections partielles ?

Quand soulever la double question ?

Après la prise de Paris au plus tard.

Plus tôt si les circonstances l'indiquent.

Deux marches à suivre en ce qui nous concerne :

1<sup>o</sup> Suivre l'ordre adopté précédemment, ne proposer d'abord que la validation, assister à la discussion et y prendre part s'il y a lieu ;

2<sup>o</sup> Ne pas assister, faire proposer l'abrogation avec *urgence* aussitôt qu'il sera question de la vérification. Faire voter l'abrogation d'abord, attendre qu'elle entraîne la validation.

Ce second procédé déjà proposé avait été abandonné pour les raisons suivantes :

Si on n'enlève pas l'urgence, on peut amener l'ajournement de la vérification et rester dans la situation équivoque pour le moment des réélections.

Terrain meilleur pour la théorie de M. Thiers.

Pour adopter ce procédé, il faudrait être bien sûrs de la façon dont MM. Dufaure et autres d'une part, les légitimistes de l'autre, voteraient sur l'urgence.

Il aurait l'avantage de rallier les puristes, d'épargner la lutte personnelle.

*Au comte d'Haussonville.*

27 mai 1871.

Ce qui suit, écrit très à la hâte, n'est que pour vous et votre beau-frère.

Nous sommes très touchés et très frappés des deux notes qui nous ont été remises. Nous cherchons le moyen de répondre aux sentiments qu'elles expriment. Nous y reviendrons.

A première vue il nous semble difficile de renouveler, même avec des développements, la lettre que nous avons adressée de Libourne au président de l'Assemblée, à moins d'avoir un motif grave, comme serait par exemple une arrestation.

Nous ne sommes en France que comme députés. Dès lors, si nous voulons nous adresser à l'Assemblée, nous devons essayer de le faire à la tribune, non par lettre.

Devons-nous tâcher d'être là, le jour où la question de la validation sera soulevée ?

Devons-nous la soulever nous-mêmes ?

Si nous devons être défendus, expliqués pour ainsi dire par

celui dont la note accompagnait la vôtre, nous avons grande confiance.

Il connaît la nature de nos concessions. Il en a très bien fixé le caractère.

Les indiscretions, toujours aussi fâcheuses qu'inévitables, les commentaires qui varient de jour en jour, on peut dire d'heure en heure, et qui s'opposent les uns aux autres, ne doivent pas nous préoccuper outre mesure.

Je crois réellement que notre dévouement au principe de la souveraineté nationale ne fait de doute pour personne.

D'ailleurs nous voulons éviter de donner raison au proverbe : « Qui s'excuse s'accuse. »

Or nous n'avons rien à excuser, je dirais rien à expliquer.

Membres de l'Assemblée, nous ne pouvons nous-mêmes nous mettre sur la sellette, et nous ne sommes pas tenus de faire une profession de foi.

Si l'on essaye d'incriminer nos intentions, notre réponse est dans notre vie entière.

Toute notre vie témoigne pour nous, notre départ d'Alger en 1848, notre conduite en exil attestée par le témoignage d'Ollivier, notre pétition même de l'an passé, notre conduite depuis lors, notre profession de foi et notre réserve depuis trois mois.

Si l'on soulève la question de la compétence des anciennes dynasties, nous refusons de nous engager sur ce terrain, qui est le terrain réservé, le terrain constitutionnel.

Mais à la droite comme à la gauche, nous pouvons affirmer que nous ne sommes ni des prétendants, ni des compétiteurs, qu'il n'y a dans la branche d'Orléans ni prétendants, ni compétiteurs.

*A MM. les électeurs de l'Oise.*

MESSIEURS,

Au mois de février dernier, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour l'un de vos députés. J'avais en vain revendiqué une place dans les armées françaises au moment de l'invasion; vous m'avez du moins permis d'en prendre une dans les conseils de mon pays.

Le 8 juin, l'Assemblée nationale a validé mon élection et abrogé la loi d'exil qui frappait ma famille. Ainsi disparut l'obstacle légal qui m'avait arrêté dans l'accomplissement de mon mandat.

Et pourtant je n'ai pas encore pu m'acquitter d'un devoir que je place au-dessus de tous les autres. Je dois vous dire pourquoi, je dois vous le dire surtout au moment où je cherche à sortir d'une abstention qui n'a jamais été volontaire, et qui, selon moi, doit prendre fin.

La veille du jour où l'Assemblée nationale allait, par un acte solennel, me rendre tous mes droits de Français et me reconnaître en particulier le droit de vous représenter, plusieurs députés, membres d'une commission spéciale, vinrent me demander l'engagement de ne pas siéger dans l'Assemblée. A ce prix, M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, retirerait l'opposition qu'il avait faite jusqu'alors à l'abrogation des lois d'exil et à la validation des trois élections réservées de la Manche, de la Haute-Marne et de l'Oise.

Cet engagement verbal n'a été l'objet d'aucune rédaction; je l'accepte dans le sens le plus strict. J'ai consenti à ne pas occuper mon siège, et l'Assemblée nationale en a été informée par M. le chef du pouvoir exécutif.

Mais, si j'ai accepté cet engagement qui m'était demandé

au nom de la paix publique et dans des circonstances exceptionnelles. c'est qu'il était de sa nature essentiellement révocable. Il y avait suspension et non suppression de mandat. Il était impossible d'admettre non seulement que vous fussiez privés d'être représentés par un des élus de votre choix, mais encore que vous fussiez condamnés sans recours à n'avoir qu'une représentation incomplète. Si insolite que fût ma situation, elle devait, dans ma pensée, cesser avec l'état politique qui en était la cause.

Or, ce changement s'est produit.

Affirmant son pouvoir constituant, l'Assemblée nationale a substitué au chef du pouvoir exécutif un président de la République; elle a défini ses pouvoirs, elle en a fixé la durée.

Du jour où cette transformation constitutionnelle s'est opérée, j'ai pensé que l'engagement devait prendre fin, qu'il me restait non pas un droit à revendiquer, mais un devoir à remplir.

J'ai attendu pourtant, ne voulant pas qu'une démarche précipitée pût recevoir une fausse interprétation. Je tenais d'ailleurs à laisser écouler assez de temps après le rappel des lois d'exil pour désarmer les plus injustes défiances, et dissiper les inquiétudes que certains esprits prévenus pouvaient avoir sur les conséquences de ce grand acte.

Aujourd'hui que l'Assemblée nationale a repris le cours de ses travaux, je croyais pouvoir donner une réparation aux intérêts lésés de mes électeurs, défendre votre droit, messieurs, et occuper le siège auquel vous m'avez appelé.

Mais l'honorable M. Thiers, qui, comme chef du pouvoir exécutif, s'était trouvé partie à l'engagement que j'avais contracté, l'interprète autrement que moi. Or, les questions de parole et d'honneur doivent être traitées et résolues en plein jour, de façon à ne laisser de doute dans aucun esprit. J'attends donc qu'un tribunal supérieur reconnaisse que l'obstacle qui m'a jusqu'ici arrêté dans l'exercice de mon mandat n'existe plus, et j'ai tenu à vous faire cet exposé public de la conduite de celui qui a l'honneur d'être

Votre député.

H. D'ORLÉANS.

## VI

### *Déclaration du comte de Paris.*

Février 1871 (1).

Ce qui se fera en France et par les représentants de la France sera bien fait. Ce qui serait tenté en dehors d'eux serait prématuré et stérile.

Je n'ai aucune pensée d'ambition personnelle. Je travaillera loyalement à la solution qui paraîtra devoir assurer le plus sûrement à la France le gouvernement libre, stable et honnête dont elle a besoin.

Si un accord politique se fait, c'est sur la constitution que doivent porter toutes les stipulations. L'important est d'obtenir un appoint pour faire triompher les clauses qui nous garantissent une constitution libérale.

Les questions de personnes ne peuvent être l'objet d'aucunes conditions. L'idée de stipuler une abdication est inadmissible. Nous devons la repousser absolument.

Il ne faut être ferme que sur les questions de principe, et non sur les questions de personnes.

(1) Apportée en France par le duc d'Aumale en février 1871, elle fut remise au duc Decazes, avec mission de la communiquer aux députés de la droite.

## VII

### DON DE CHANTILLY

#### *Extrait du testament du duc d'Aumale.*

(3 juin 1884.)

Paragraphe 6. — Voulant conserver à la France le domaine de Chantilly dans son intégrité, avec ses bois, ses pelouses, ses eaux, ses édifices et tout ce qu'ils contiennent, trophées, tableaux, livres, objets d'art, tout cet ensemble qui forme comme un monument complet et varié de l'art français dans toutes ses branches, et de l'histoire de ma patrie à des époques de gloire, j'ai résolu d'en confier le dépôt à un corps illustre qui m'a fait l'honneur de m'appeler dans ses rangs à un double titre, et qui, sans se soustraire aux transformations inévitables des sociétés, échappe à l'esprit de faction comme aux secousses trop brusques, conservant son indépendance au milieu des fluctuations politiques.

En conséquence, je donne et lègue à l'Institut de France, qui en disposera dans les conditions ci-après déterminées, le domaine de Chantilly tel qu'il existera au jour de mon décès, avec la bibliothèque et les autres collections artistiques ou historiques que j'y ai formées, les meubles meublants, statues, trophées d'armes, etc.

Le présent legs est fait à la charge, par le légataire, de conserver au domaine entier son caractère, et spécialement de n'apporter aucun changement dans l'architecture extérieure ou intérieure du château, des pavillons d'Enghien et de Sylvie, du jeu de paume et des trois petites chapelles; de conserver à la chapelle du château sa destination, avec le matériel qui lui est affecté, et les objets d'art ou autres qu'elle renferme; de veiller sur le dépôt des cœurs des Condé qui y sont recueillis, et d'y faire célébrer la messe les dimanches et jours

de fête, ainsi que les jours anniversaires dont la liste sera donnée à mes exécuteurs testamentaires; de conserver également le caractère et la destination des parcs, jardins, canaux et rivières, ainsi que la distribution générale des forêts, étangs et fontaines, et d'entretenir le tout en se conformant aux règles générales ci-dessus tracées, et en y donnant tous les soins d'un bon père de famille.

Pour faciliter à l'Institut l'administration du présent legs, je l'autorise à aliéner, s'il le juge convenable, toutes les parties qui sont situées à... En dehors de ces exceptions, le reste du domaine ne pourra, en aucun cas, être aliéné ou hypothéqué par le légataire, qui devra, au contraire, le conserver libre et franc de toutes charges de son chef, afin d'employer les revenus comme je l'indiquerai ci-après. Les produits des aliénations ainsi autorisées ne pourront être affectés qu'à l'acquit des charges du présent legs ou de celles grevant la propriété elle-même, ou à des placements en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer ayant un intérêt garanti par lui.

Indépendamment des conditions générales que je viens de déterminer, le présent legs est fait aux charges suivantes...

Ces diverses charges acquittées, l'Institut emploiera l'excédent des revenus et l'intérêt des capitaux produits par les aliénations qu'il aura faites dans les limites ci-dessus déterminées :

1° A entretenir en parfait état les bâtiments, parcs, jardins et collections;

2° Dans la proportion qu'il déterminera, à l'acquisition d'objets d'art de tous genres, livres anciens ou modernes, destinés à enrichir ou compléter les collections (sans qu'il puisse faire à cet égard aucune aliénation, soit par échange ou autrement);

3° A la création de pensions et d'allocations viagères en faveur des hommes de lettres ou des artistes indigents; à la fondation de prix destinés à encourager ceux qui se vouent à la carrière des lettres, des sciences ou des arts.

Il prendra, d'ailleurs, les dispositions nécessaires pour que les galeries et collections de Chantilly soient, sous le nom de « Musée Condé », ouvertes au public au moins deux fois par

semaine pendant six mois de l'année, et pour qu'en tout temps les étudiants, les hommes de lettres et les artistes puissent y trouver les facilités de travail et de recherches dont ils auraient besoin.

Pour extrait conforme,

Paris, ce 28 septembre 1886.

FONTANA.

D'un codicille fait en la forme olographe au Nouvion en Thiérache, le 14 juillet 1886, et déposé chez M<sup>e</sup> Fontana, le 20 juillet du même mois,

Il a été extrait littéralement ce qui suit par le notaire sous-signé :

« Dans le cas où tout ou partie des objets mobiliers compris dans le legs que, sous le paragraphe 6 de mon testament, j'ai fait à l'Institut de France, auraient été déplacés, mes exécuteurs testamentaires devront veiller à ce que ces objets soient réintégrés à Chantilly, pour que la disposition qui les concerne reçoive son entière exécution.

« Fait et écrit en entier de ma main au Nouvion en Thiérache (Aisne), ce quatorze juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

« Henri d'ORLÉANS. »

Pour extrait conforme,

Paris, ce 28 septembre 1886.

FONTANA.

## VIII

*Toast de M. Baille, président de la Société d'Agriculture,  
Sciences et Arts de Poligny.*

« MESSIEURS,

« Notre Société me charge de vous remercier des témoignages de bienveillante confraternité qu'elle ne cesse de recevoir de vous.

« Les vigneronns nos collègues (et à Poligny nous sommes tous vigneronns) ont eu la pensée de vous offrir, à titre d'hommage reconnaissant, quelques bouteilles de leur vin, ce qu'ils ont de meilleur et de plus vieux. Ce vin-là, Messieurs, il a son histoire : Henri IV lui a fait une réputation. Lors de son entrée dans notre ville, en 1595, il demanda un verre de vin du cru, le vida d'un trait et le déclara excellent. « Nous en avons encore « du meilleur », repartit avec sa rudesse comtoise celui de nos compatriotes qui lui servait d'échanson, mais qui n'oubliait pas qu'il parlait à un ennemi. Le Béarnais se contenta de répondre avec son fin sourire gascon : « Vous le gardez sans « doute pour une meilleure occasion ! »

« Cette occasion d'offrir notre meilleur vin, Messieurs, jamais, depuis 1595, nous ne l'avons trouvée plus belle qu'aujourd'hui, puisqu'il nous est donné de le boire au sein de cette Société qui est l'honneur de la province et qui compte parmi ses convives un descendant du Béarnais, non plus notre ennemi cette fois, mais le défenseur de nos frontières ! »

*Réponse du duc d'Aumale.*

« MESSIEURS,

« Je remercie votre président, je vous remercie tous de votre bon accueil ; je vous remercie de m'avoir convié à cette

réunion avec un si cordial empressement. Je vous en sais d'autant plus de gré que j'ai le regret de m'être trouvé en désaccord avec vous, — désaccord amical heureusement et toujours courtois, — sorti d'une discussion historique qui, malgré votre unanimité à reconnaître dans le massif d'Alaise l'emplacement d'Alésia, ne vous a peut-être pas trouvés en parfaite concordance sur les détails, et qui d'ailleurs a provoqué des jugements si divers que l'on peut à ce propos répéter le dicton (c'est du latin, mais il n'y a pas de dames ici) : *Quot capita, tot sensus*.

« Quoi qu'il en soit, vous ne m'avez pas gardé rancune, et vous avez bien fait; car je n'ai jamais songé à détacher un fleuron de la couronne guerrière de cette vaillante province, dont plus que jamais aujourd'hui je dois savoir apprécier le mâle et patriotique courage.

« La rivalité des Éduens et des Séquanes n'a plus de raison d'être; elle est oubliée comme cette sanglante guerre des deux Bourgognes, dont nous reparlerons quelque jour si vous le trouvez bon, et qui a été terminée il y a deux cents ans pour ne plus recommencer. Rien, s'il plaît à Dieu, rien ne pourra rompre le lien indissoluble qui unit les Comtois à la France, à cette France dont nous sommes tous également les enfants et les serviteurs. »

## IX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DU CONSULAT  
DE FRANCE A PALERME POUR L'ANNÉE 1897.

### *Acte de décès de S. A. R. le duc d'Aumale.*

Du septième jour du mois de mai, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à onze heures du matin : — Acte de décès de Son Altesse Royale Monseigneur Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, membre de l'Académie française, etc.. fils de Louis-Philippe I<sup>er</sup>, roi des Français, et de Marie-Amélie de Bourbon, princesse des Deux-Siciles, reine des Français, né le seize janvier mil huit cent vingt-deux, au Palais-Royal à Paris, demeurant à Chantilly, décédé à Lo Zucco (province de Palerme, Sicile) le sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures du matin, veuf de Marie-Caroline-Auguste de Bourbon, princesse des Deux-Siciles, décédée le six décembre mil huit cent soixante-neuf à Twickenham (Angleterre).

Sur la déclaration à nous faite par M. Bucan (Charles-Henri), demeurant à Argenteuil, officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des domaines du duc d'Aumale, premier témoin; et par M. Ludovic Hébert, marquis de Beauvoir, officier de la Légion d'honneur, ancien secrétaire d'ambassade, demeurant à Paris, second témoin.

Et ont signé après lecture faite :

*Signé* : BUCAN.

MARQUIS DE BEAUVOIR.

Constaté par nous, consul de France, chevalier de la Légion d'honneur, faisant fonction d'officier de l'état civil.

*Signé* : Baron ROUSSEAU.

A Palerme, le dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION. . . . .	1
-----------------------	---

## CHAPITRE PREMIER

### ANNÉES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE

La naissance. — Milieu familial. — Louis XVIII et le duc d'Orléans. — Mme de Genlis. — Le premier spectacle. — Éducation. — Les fils du roi fonctionnaires. — Cuvillier-Fleury, précepteur du duc d'Aumale. — Le duc d'Aumale au collège. — Épisodes de ce temps. — Le goût pour l'histoire. — La famille d'Orléans aux Tuileries. — Un prince patriote. — Extraits de correspondances. — La folie de l'épée. — Ambition d'un sous-lieutenant. — Soldat et cocardier. — Fin des études. — La grâce de Barbès. — Le duc d'Orléans et le duc d'Aumale. — En vue de la Terre promise. — Départ pour l'Algérie. . . . .	1
---	---

## CHAPITRE II

### L'AFRICAIN

Arrivée du duc d'Aumale en Algérie. — Signes caractéristiques de sa personnalité militaire. — Ses premières armes. — Le col de Mouzaïa. — Chevalier de la Légion d'honneur. — Une lettre du lieutenant Duerot. — Bugeaud gouverneur général. — Colonel du 47 <sup>e</sup> léger. — L'attentat Quénisset. — Retour en Algérie comme maréchal de camp. — Une lettre du roi. — Ascendant du prince sur les troupes. — La prise de la smalah. — Lieutenant général et commandant de la province de Constantine. — Un voyage en Italie. — Séjour à Turin et à Naples. — Le duc d'Aumale fiancé à la fille du prince de Salerne. — Nouveaux combats. — Son	
--	--

mariage. — Il est nommé gouverneur général de l'Algérie. — Son portrait à cette époque. — La reddition d'Abd-el-Kader. — Les dernières semaines du gouvernement du duc d'Aumale. — Résumé de sa carrière en Algérie. . . . . 31

### CHAPITRE III

#### L'EXIL

Injustice de la révolution de 1848. — Le roi refuse de résister. — Ce que pouvaient faire ses fils. — Leur soumission. — Proposition du maréchal Bugeaud. — Le duc d'Aumale à Twickenham, — Extraits de sa correspondance. — Jugements sur les affaires d'Algérie et la politique intérieure. — Etat d'âme du prince en 1861. — Sa *Lettre sur l'histoire de France*. — Sa vie en Angleterre. — Le Zucco. — Activité du duc d'Aumale. — Rencontre avec le maréchal Pélissier. — Le duc de Chartres dans l'armée italienne. — Le prince de Condé, son voyage autour du monde, sa mort. — Comment ses parents l'apprentent. — Une lettre sur les protestants. — Le poids de l'exil. . . . . 87

### CHAPITRE IV

#### LE PROLOGUE DU RETOUR

La politique impériale en 1870. — Pétition des princes d'Orléans. — Discours de M. Estancelin. — Émile Ollivier, Jules Favre, Grévy. — Les dernières lettres de l'exil. — La déclaration de guerre. — Les princes en Belgique. — Ils demandent à servir. — Démarches de M. Edouard Bocher et du comte d'Haussonville. — Chez M. Thiers. — Une lettre du prince de Joinville. — La séance du 12 août. — Ouvertures inattendues de M. Thiers. — La journée du 3 septembre à Bruxelles. — Ce qui se passe chez M. Thiers le surlendemain. — Ils sont ici! . . . . . 136

### CHAPITRE V

#### LA PATRIE ENTREVUE

De Bruxelles à Paris. — Arrivée des princes d'Orléans. — Le duc d'Aumale et le comte d'Haussonville. — Visite à Jules Favre et à Trochu. — Le préfet de police. — Patriotique résolution des princes. — Ils exigent des passeports. — Promenade nocturne du duc de Chartres. — Mauvaise humeur de M. Thiers. — Le prince de Joinville à l'armée. — L'épopée de Robert le Fort. — Un mot du duc d'Aumale. — Le général Bourbaki à Londres. — Opinion du duc d'Aumale sur Bazaine. . . . . 168

## CHAPITRE VI

## AU SEUIL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Période critique. — Le duc d'Aumale et M. Thiers. — Le duc d'Aumale et le prince de Joinville députés. — Arrivée à Saint-Malo. — Résistance de M. Thiers. — Les princes renoncent à aller à Bordeaux. — Séjour à la Grave. — Négociations de Biarritz. — Séjour à Dreux. — Les princes et la droite. — Engagements réciproques. — La vie des princes menacée. — Marcouville et Le Breuil. — Singulière lettre du procureur général Leblond. — Départ pour le château de Sassy. — Démarches du comte d'Haussonville auprès de M. Thiers. — Curieux entretien. — Déclaration du 27 mai. — Le parti légitimiste satisfait. — M. Thiers cesse de s'opposer à la rentrée définitive des princes. — Validation de leur élection. — Abrogation des lois d'exil. — Les princes à Versailles. . . . . 498

## CHAPITRE VII

## L'INSTALLATION EN FRANCE

Joie du duc d'Aumale. — Le duc de Guise. — Chantilly restauré. — Les réceptions. — L'hôtel du faubourg Saint-Honoré. — Rentrée dans l'armée. — Le duc d'Aumale et les partis. — Injustes accusations. — Le drapeau. — L'Académie française. — Mort du duc de Guise. — Le pèlerinage de Dreux. — La chapelle ardente. — A la veille du 24 mai. — Le général Ducrot à Anvers. — La présidence de la République. — La visite du comte de Paris à Frohsdorff. — Echee des tentatives royalistes. — Le duc d'Aumale prévient par un refus l'offre de la lieutenance générale du royaume. . . . . 241

## CHAPITRE VIII

## LE GÉNÉRAL

Un souvenir du passé. — Éducation militaire du duc d'Aumale. — L'opinion publique et Bazaine. — Renvoi devant un conseil de guerre. — Le duc d'Aumale désigné pour présider ce conseil. — Ses premières résistances et ses perplexités. — Démarches du maréchal Baraguay d'Hilliers. — Une séance de l'Assemblée nationale. — Le duc d'Aumale accepte la présidence. — Il veut aller en Alsace. — Refus de Bismarck. — Le procès. — Un mot historique. — La sentence. — Recours en grâce. — Départ pour Besançon. — Le commandement du 7<sup>e</sup> corps. — Comment il l'exerce.

— Son activité. — Les « randonnées ». — Sa sollicitude pour le troupiér. — En manœuvres. — Ses ordres du jour. — La crise de 1875. — Physionomie de son quartier général. — Anecdotes du dix-huitième siècle. — De plus en plus loin de la politique. — Il refuse de se laisser élire au Sénat. — Le duc d'Aumale et le cardinal Mathieu. — Il est relevé de son commandement. . . . . 270

## CHAPITRE IX

### AVANT ET PENDANT LE SECOND EXIL

Illusions du duc d'Aumale. — Il est inspecteur d'armée. — Sa disgrâce. — Mise en non-activité par retrait d'emploi. — Mort du comte de Chambord. — Un dissentiment. — La donation de Chantilly. — La soirée de l'hôtel Galliera. — Résurrection des lois d'exil. — Les princes hors de l'armée. — Protestation du duc d'Aumale. — Séjour au Nouvion. — Départ pour l'exil. — Lettres du général Boulanger. — *L'Histoire des Condé* reprise. — Remords du gouvernement républicain. — Projets de grâce. — Ajourne-ments successifs. — Le rappel. — Retour à Chantilly. — Visite au président Carnot. — L'Académie française. — La vie du prince. — Vaines démarches pour lui faire rendre son grade. — Un mot de Renan. . . . . 326

## CHAPITRE X

### LES DERNIÈRES ANNÉES

La Société française de secours aux blessés. — Présidence du duc d'Aumale. — Les papiers de Louis-Philippe. — Épisodes du passé. — Le mariage de la princesse Hélène. — Les Mokrani. — Dispositions pour Chantilly. — Dernières volontés. — Séjours au Zucco. — Voyage de 1896. — Le duc d'Aumale et l'impératrice Eugénie. — Le duc d'Orléans à bord du *Thistle*. — L'impératrice au Zucco. — Le duc d'Aumale et le président de la République. — Invitation refusée. — Explications émouvantes. — Pêril de mort, 12 décembre 1876. — Rétablissement. — Le droit de grâce. — Opinion de M. Félix Faure. — Départ pour la Sicile, avril 1897. — Séjour à Palerme. — Arrivée au Zucco. — L'incendie du Bazar de la Charité. — Les dernières heures. — La mort. — Manifestations. — Les dépêches. — Les obsèques. — Les honneurs militaires. — Un émouvant voyage. — La Madeleine. — Conclusion. . . . . 369

7872 - 4









DC 280.5 A8 A3  
Daudet, Ernest, 1837-1921  
Le duc d'Aumale, 1822-1897

010101 000



0 1163 0194713 5  
TRENT UNIVERSITY

DC280.5 .A8A3	
AUTHOR	
Daudet, Ernest	
TITLE Le duc d'Aumale 1822-1897	
DATE DUE	BORROWER'S NAME
	195531

195531

